This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

PROPERTY OF
The University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

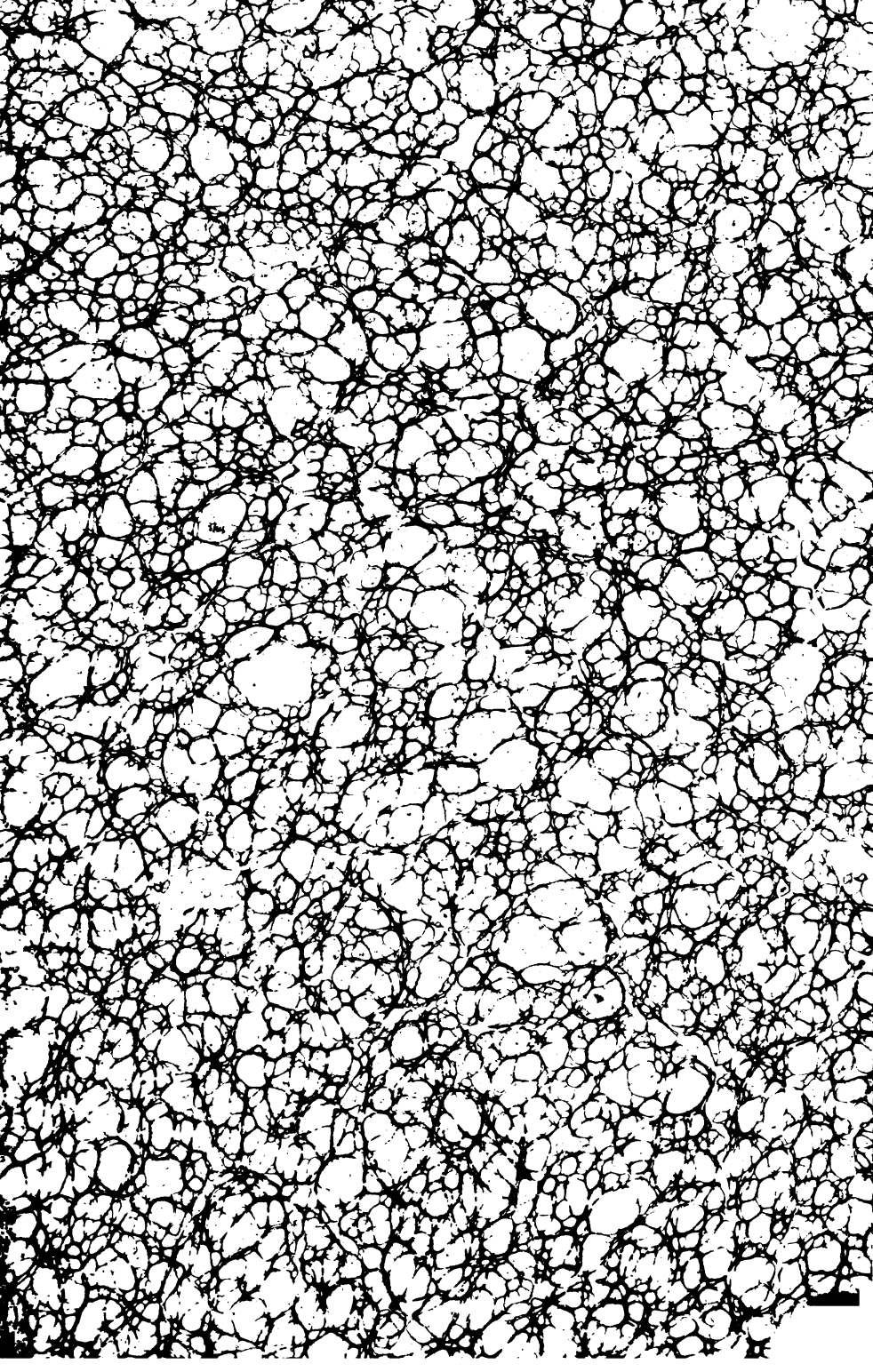

MÉMOIRES & JOURNAL

DE

L'ABBÉ LE DIEU

III

JOURNAL—II.

PARIS. - IMPRIMÉ CHEZ BONAVENTURE ET DUCESSOIS,
55, QUAI DES AUGUSTINS.

L'ABBÉ LE DIEU

MÉMOIRES & JOURNAL

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES

DE

BOSSUET

PUBLIÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS D'APRÈS LES MANUSCRITS AUTOGRAPHES, ET ACCOMPAGNÉS D'UNE INTRODUCTION ET DE NOTES

PAR M. L'ABBÉ GUETTÉE,

Auteur de l'HISTOIRE DE L'ÉGLISE DE FRANCE.

III

JOURNAL

DE L'ABBÉ LE DIEU

II

PARIS

DIDIER ET Cᵉ, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

35, QUAI DES AUGUSTINS, 35.

1857

Réserve de tous droits.

848
B750
L47
v.3

592658-013

JOURNAL

DE

L'ABBÉ LE DIEU

(DE 1699 A 1713.)

1703.

—Samedi, 1er septembre 1703. M. de Meaux s'est déclaré devant nous tous et en présence de M. le curé de Versailles, qu'il a obtenu du roi, pour M. de Monmort, deuxième fils de M. le lieutenant général de Meaux, maître d'hôtel du roi, de se retirer de son service; son dessein pris avec M. de Meaux est de se faire ecclésiastique, et de s'y préparer avec son ami particulier, M. de Breviande, qui vient aussi de quitter l'épée, et à qui M. le cardinal de Noailles a donné un canonicat de Notre-Dame sur la démission de son frère. Cette union des deux dévots se fait par la participation même de M. le cardinal de Noailles, qui se charge de l'ordination de M. de Monmort sur les dimissoires de M. de Meaux : mais M. de Meaux prétend bien se conserver le droit de le rappeler dans son diocèse. M. le cardinal de Noailles a donné la tonsure à M. de Monmort à la fin de ce mois de septembre, à Paris.

Les visites du malade continuent toujours : hier, M. le cardinal de Coislin passa avec M. de Meaux une grande partie de l'après-midi, et ainsi des autres. Aujourd'hui il se porte de mieux en mieux, et depuis hier il ne prend plus que quatre demi-verres de quinquina dans l'espace de douze heures, depuis 7 heures du matin jusqu'à 8 heures du soir, et plus du tout la nuit ni pendant le sommeil, qu'on lui ménage autant qu'on peut, loin de le lui faire rompre ; il se sent même de la force et parle très-librement.

—Dimanche, 2 septembre, M. de Meaux n'a pu encore aller à l'église ; sa santé s'affermit de jour en jour, il mange de bon appétit, les visites continuent à l'ordinaire.

M. l'abbé Bossuet partit hier d'ici pour aller coucher à Paris, et ce soir il en est revenu avec M. de Chasot. M. de Meaux disoit tantôt : « Demain nous n'aurons plus de médecins, comment ferons-nous ? » à cause du voyage de Marly, qui fait déjà son inquiétude. « Vous n'en avez plus besoin, » lui a-t-on dit. Ensuite il a parlé de Germigny, mais toujours par grimace, car comme on lui parloit d'y mener un médecin, et même M. de Tournefort, qui, de huit en huit jours, pourroit venir faire un tour à Paris, il trouvoit à cela mille difficultés, comme s'il craignoit d'être déjà engagé au voyage de Germigny, qu'il n'a nulle envie de faire.

La question du voyage de Germigny vient d'être agitée en présence de M. Fagon même ; il a décidé qu'il n'y falloit pas penser, disant que M. de Meaux avoit encore pour un mois à prendre du quinquina, savoir quatre fois par jour encore jusqu'à jeudi, et trois fois seulement durant tout le mois de septembre, et que, pendant le quinquina, il falloit demeurer en repos sans voyage ; qu'après cela la saison seroit si avancée que l'on ne pourroit plus aller à la campagne. M. l'abbé Bossuet a dit qu'on avoit le temps de s'y préparer pour le mois de mai prochain ; apparemment il aura fait la leçon à M. Fagon, car voyant M. de Meaux inquiet sur Germigny, il lui aura fait donner

cette décision afin de le fixer à Paris et à la cour, où il a toujours l'espérance d'obtenir quelque faveur. Dieu veuille les bien conseiller !

Le bruit a couru à Paris que M. de Meaux étoit ici tombé en apoplexie; l'embarras où se trouva sa tête durant sa fièvre, y a donné occasion.

—Lundi, 3 septembre, M. de Meaux se porte de mieux en mieux et reprend des forces. La cour est partie ce soir pour Marly, et M. l'abbé Bossuet pour Paris, d'où il partira demain pour Meaux où il va exprès pour tenir le synode et faire l'oraison synodale, que je lui vois ici étudier tous les jours; je reste seul.

—Ce mardi matin, 4 septembre, M. de Meaux a dicté une lettre pour M. l'abbé Bossuet, où il fait une condoléance sur ce qu'il ne peut pas conférer de l'état du diocèse avec messieurs les doyens ruraux, ni assister au synode, qu'il envoie son neveu l'abbé à sa place, par qui il sera bien consolé d'apprendre de leurs nouvelles, et de savoir qu'il leur aura dit des siennes; il ajoute qu'il ne souffre aucune douleur, et que Dieu a béni efficacement les remèdes dans la guérison de sa fièvre; il a fort bien signé. M. de Meaux s'est un peu inquiété dans la journée. M. et M^me^ Bossuet sont arrivés ce soir à Versailles. M. de Meaux a peu soupé; l'inquiétude l'a fait coucher en sortant de table; ses urines sont fort troubles.

—Ce mercredi, 5 septembre, M. de Meaux a mal passé la nuit. Dès 3 heures du matin il a paru de l'altération dans son pouls, et, en un mot, un peu de fièvre; il a un peu reposé dans la matinée, la tête a toujours été embarrassée. Sur le midi, M. Dodart fils lui a trouvé de la fièvre; le malade lui a dit qu'il ne se trouvoit pas bien, et néanmoins qu'il ne souffroit pas. La journée s'est passée dans de continuelles inquiétudes. Mais l'après-midi la fièvre a beaucoup diminué; le pouls étoit élevé et fréquent, mais très-égal; au reste la tête a toujours été fort embarrassée, le malade s'en est tenu à ses quatre prises de quinquina, beaucoup de tisane dans l'intervalle, peu de

potages, et quelques bouillons dans la journée. M. Dodart croit que tout porte à la vessie et que cette partie est actuellement malade, ce qu'il juge par les urines. Ce soir, 10 heures, M. Dodart fils trouve le malade mieux et son mal fort adouci. Dieu soit loué.

—Ce jeudi 6, M. de Meaux est bien. M. Dodart fils l'a ainsi trouvé dès le matin, et en même temps il est parti dans le carrosse du malade pour aller à Marly, rendre compte de sa santé à M. le premier médecin. Toute la matinée, M. de Meaux n'a fait que se plaindre de la journée d'hier, qu'il a entièrement oubliée; il en est entré en une extrême inquiétude de recevoir les sacremens de peur de pareille surprise, et m'a ordonné de voir M. le curé de sa part pour prendre des mesures à cette fin. M. le curé a promis de voir M. de Meaux demain matin. Le malade a passé, l'après-dîner, trois heures dans son fauteuil fort tranquillement; il s'est ensuite couché et a dormi jusqu'à 6 heures du soir; la tête n'étoit pas nette; peu ou point de parole; le pouls bon, les urines mauvaises, avec un peu de douleur de ce côté-là; ceci ne peut avoir qu'une mauvaise fin. Nous n'avons pas vu M. Dodart, qui n'est venu chez M. de Meaux qu'à 10 heures, tandis qu'on soupoit à l'hôtel. Mais ce vendredi matin 7, j'apprends qu'il est encore venu voir M. de Meaux et qu'il n'a rien ordonné de particulier; le quinquina à l'ordinaire encore quatre fois par jour, des bouillons et des potages, et à midi il a permis un poulet rôti; au surplus, M. de Meaux lui a dit qu'il ne sent aucune douleur, si ce n'est quelque petite pointe aux urines. Le même M. Dodart trouvant M. l'abbé Fleury lui a dit que M. de Meaux devoit s'en aller à Paris et même à Meaux; qu'il a de la force pour faire ces voyages; que Mme de Maintenon lui a dit qu'elle étoit étonnée de ce qu'il n'étoit pas encore parti de Versailles, s'il vouloit donc mourir à la cour? M. Dodart ajouta que M. de Meaux n'a besoin ni de chirurgien ni de médecin, qu'il n'y a aucune opération à faire à son mal, qu'il lui suffit de voir un médecin une fois en huit

jours pour ordonner son régime, qu'il n'en a pas besoin d'ailleurs. M. le curé est aussi venu voir le malade; ils ont résolu que M. de Meaux entendra la messe demain dans la chapelle du grand commun; que M. le curé la dira lui-même à six heures du matin et qu'il communiera le malade en dévotion et non en viatique, et par conséquent à jeun. M. de Meaux le désire beaucoup et a pris aujourd'hui un très-grand plaisir à entendre la lecture du troisième chapitre de l'Évangile de saint Jean, comme pour se préparer à cette action. Il a eu la tête fort libre toute la journée, a bien ménagé son repos dans la matinée; et dans l'après-dîner, M. l'abbé Fleury, qui l'a vu tous ces jours-ci, est venu prendre congé de lui, s'en allant à Paris, où il doit passer tout le voyage de Fontainebleau; il a donné rendez-vous à Paris nettement à M. de Meaux, qui n'y a pas bien répondu, tant il est incertain et entièrement sous la main de ses neveux, qui règlent ses pas et disposent souverainement de son bien.

Depuis dix ou douze jours, M. l'abbé Bossuet s'est saisi des quittances de M. de Meaux, pour recevoir au trésor royal ses appointemens de précepteur et de conseiller d'État, qui montent à 17,000 francs; et en les prenant il recommanda bien à M. l'abbé Janel, qui avoit sollicité et obtenu les ordonnances, de n'en rien dire pour lui épargner les sollicitations des dettes criardes. Voilà le fond du cœur de ces messieurs les neveux, et fiez-vous-y pour les legs, le testament, et les dettes de M. de Meaux, sur lesquelles choses ils lui ont tous trois donné tant de belles paroles.

Ce soir, M. l'abbé Bossuet arrive de Meaux, le malade étant couché et endormi; il est très-content du synode, qu'il dit avoir été très-nombreux; il parle bien mais modestement de l'effet de son discours, qu'on mande avoir été étonnant; il a fait lire en plein synode la lettre de M. de Meaux aux doyens ruraux, qui a attendri tout l'auditoire jusqu'aux larmes; il a ajouté de lui-même de pareils discours sur l'état de M. de Meaux depuis le com-

mencement de sa maladie des urines jusqu'aujourd'hui, et le même attendrissement a paru dans les auditeurs. D'ailleurs c'étoit un vœu unanime de tout le clergé d'avoir pour évêque un si habile neveu après son oncle.

—Ce samedi, 8 septembre, fête de la Nativité, à Versailles, M. de Meaux, n'ayant pas bien passé la nuit, n'a pas laissé de se lever avant 6 heures du matin, et de se rendre à la chapelle du grand commun, où il a ouï la messe dite par M. le curé; et étant en rochet et camail, il a aussi reçu la communion après laquelle je lui ai donné l'ablution dans un calice. Nous avons fait comme aux messes solennelles et pontificales des assemblées du clergé de France, je lui ai présenté l'Évangile à baiser et la paix de même en son temps, et le prêtre ayant pris le sang de Notre-Seigneur, lui a porté tout de suite la sainte hostie sans dire *Confiteor*, ni *Misereatur*, ni *Ecce Agnus Dei*, ni *Domine, non sum dignus* : ce qui s'observe encore à l'archevêché aux messes basses qui se disent par l'archevêque avant l'assemblée provinciale, où l'on donne la communion de cette manière aux évêques suffragants; puis au second ordre, mais après avoir dit *Confiteor*, *Misereatur*, et le reste à l'ordinaire. On voit cet usage écrit dans tous les procès-verbaux des assemblées du clergé. (Voyez ceux de 1700 et 1701.)

La messe finie, M. de Meaux a eu la force d'attendre que M. le curé eût quitté ses ornemens pour le remercier; il s'est ensuite fait reporter à sa chambre où il a mangé un potage, s'est couché, a dormi d'abord une heure, puis encore une heure et presque toute la matinée. Il a eu le pouls un peu élevé toute la journée, et il est demeuré presque toujours dans son lit, ne parlant pas, quoiqu'il eût la tête libre. Dans l'après-dîner, M. Boudin, médecin de Monseigneur, M. Mareschal et M. Dodart fils, le sont venus voir et ont parlé de changer quelque chose au régime, à cause de cette espèce de fièvre qui se fait remarquer comme en tierce; ils sont demeurés d'accord d'en conférer demain tous ensemble à Marly, avec M. le

premier médecin, qui jusqu'ici n'a pas été d'avis de rien changer.

Je viens de dire à M. l'abbé Bossuet que M. son frère m'avoit demandé la *Politique* comme il avoit fait lui-même avant son départ pour Meaux, que je la lui avois donnée, qu'il l'avoit enfermée sous sa clef, et qu'ainsi il devoit être en repos sur cet ouvrage, puisqu'il étoit en lieu de sûreté : « C'est, m'a-t-il dit, qu'il le veut lire comme j'ai envie de faire. — Vous n'en aurez guère le temps ni l'un ni l'autre. » Mais pour M. Bossuet, il ne dit pas cela; il m'a même demandé s'il n'y avoit pas d'autres écrits de M. de Meaux; et je lui ai répondu que tout étoit à Paris et à Meaux, en bon ordre, dans des armoires dont M. de Meaux avoit les clefs dans sa cassette, et dont ils s'étoient assurés, ayant eux-mêmes les clefs et de la cassette et du bureau. On voit que ces messieurs sont fort attentifs, et qu'après s'être rendus maîtres de l'argent comptant, ils portent leur prévoyance sur des ouvrages dont ils espèrent faire aussi de l'argent. Voilà de bons ménagers qui ne veulent rien perdre.

L'état de M. de Meaux est fort incertain; les urines sont tantôt bonnes et tantôt mauvaises; elles causent sans doute ces retours de fièvre. M. le premier médecin prétend que c'est de glaires qu'elles sont chargées; d'autres croient que c'est la substance même de la nourriture que prend le malade qui se porte là, d'autant plus qu'il semble à l'œil diminuer par tout le corps; mais, quoi qu'il en soit, voilà par la fièvre la masse même du sang attaquée et une furieuse altération dans tout le corps; cependant M. l'abbé Bossuet ne parle pas seulement de porter le malade à Paris.

— Ce dimanche, 9 septembre 1703, M. de Meaux s'est fort bien trouvé dès le matin, avec une parfaite liberté de la tête, sans inquiétudes et sans aucune émotion; il a été levé presque toute la journée et a mangé à son ordinaire et dîné de bon appétit.

Sur les trois heures après midi, M. le premier médecin

et MM. Dodart, père et fils, se sont rendus chez lui; ils ont conclu que les émotions que l'on a remarquées depuis mercredi dernier s'étant fait sentir en tierce, cèci étoit un reste de fièvre tierce qu'il falloit dissiper; pour cela ils ont ordonné une médecine composée de manne et de casse pour mardi prochain; d'ici là on continuera le quinquina à l'ordinaire. Mais après la purgation on ajoutera à chaque verre 20 grains de quinquina en poudre, pour avancer l'entière guérison du malade; ils ne croient pas que les urines fassent rien à cette fièvre, mais ils déguisent toujours beaucoup et ne cessent de flatter. On est convenu qu'à Paris, M. de Tournefort conduiroit le malade avec M. Anguehart, s'il en étoit besoin; mais on ne fixe pas encore le temps du départ. Ils croient tous que les inquiétudes, les absences d'esprit, l'assoupissement et l'embarras de la tête viennent uniquement des émotions de fièvre qu'on a vues.

M. et Mme Bossuet sont partis ce soir pour aller coucher à Paris; M. l'abbé demeure. Il vient aussi de me demander où sont tous les écrits de M. de Meaux; le voilà donc dans la même défiance avouée que son frère, je lui ai fait aussi la même réponse que ci-dessus.

—Ce lundi, 10 de septembre, M. de Meaux, après avoir assez mal passé la nuit, s'est bien trouvé dans la journée sans le moindre sentiment de fièvre ni aucun embarras de la tête; mais les épreintes des urines se sont fait sentir avec des douleurs marquées : c'est ce qui a fait différer la médecine qui avoit été ordonnée pour demain. M. de Meaux s'est levé et a mangé à l'ordinaire; c'est à quoi il revient toujours; aujourd'hui il s'appuyoit beaucoup sur Jésus-Christ sauveur et propitiation, sans qui il n'y a pas de salut.

On a parlé de son dernier livre contre Grotius; on le flattoit que jusqu'ici M. Simon n'a pas répondu, et que l'on n'entendoit point parler qu'il fît aucune réponse : qu'ainsi sa victoire ou celle de la vérité étoit complète; « mais, ajoutoit-il, quelqu'un ne répondra-t-il pas pour

Grotius?—Non, disoit-on, personne n'y a intérêt, ni catholique ni protestant, et cela paroît ainsi.—Dieu en ordonnera, concluoit M. de Meaux, comme il lui plaira; » et comme en riant : « j'ai assez travaillé, disoit-il encore. » Je ne doute pas qu'il ne l'ait dit en simplicité et comme à des amis. On le voyoit enfin s'exciter lui-même à la défense de la vérité, se plaignant de se voir à présent comme un homme inutile et incapable de travail et d'application; puis il en revenoit à la volonté de Dieu.

—Ce mardi, 11 septembre 1703, M. de Meaux a eu la nuit un petit ressentiment de fièvre; la journée a été bonne, mais avec des épreintes assez fréquentes, qui ont fait résoudre les médecins de différer encore la purgation de peur qu'elle n'excitât les mêmes épreintes. Le malade a fort bon appétit.

J'apprends que la nuit dernière les épreintes furent fort violentes et que le malade a eu besoin d'uriner plus de vingt fois en une heure; il se plaignoit aussi comme dans la semaine sainte : « On ne sait ce que c'est que ceci. Où en suis-je? Que ferai-je? Faut-il me lever? Serai-je mieux couché? Qu'il est triste de ne savoir ce qu'on devient! » Voilà tout ce qu'il disoit dans les plus grandes douleurs du paroxysme de Pâques.

M. Mareschal l'est aussi venu voir, fort heureusement, aujourd'hui pour le consoler; il tâchoit de lui donner courage en toute manière, mais principalement en l'assurant qu'il avoit traité bien des hommes attaqués de pareil mal qui, par le bon régime, avoient vécu vingt ans avec cela. Il vouloit faire entendre qu'il n'étoit pas nécessaire d'en venir à la taille, et que sans cette opération qui feroit mourir notre malade, on pouvoit se conserver longtemps en vie; mais c'est toujours une triste nouvelle que d'entendre dire qu'on aura à souffrir toute sa vie des douleurs très-cuisantes.

Après une telle déclaration de M. Mareschal, il ne faut plus espérer d'aller du tout à Meaux; outre la résolution prononcée par M. le premier médecin, c'est encore celle

de M. l'abbé Bossuet qui, en me parlant aujourd'hui à moi-même, décidoit nettement qu'il n'y falloit pas du tout penser, faisant entendre que la vraie raison étoit de ne pas éloigner M. de Meaux des secours qu'il trouve à Paris, et qu'il n'auroit pas à Meaux; je crois qu'il le pense comme il dit, mais il a aussi sa raison personnelle et son intérêt : l'espérance que M. de Meaux se démettra enfin de l'évêché en sa faveur; pour cela il ne faut pas éloigner le malade de la cour, ni le faire sortir de Paris, où sont tous les amis et les moyens de faire réussir ce dessein. Dieu les bénisse !

—Mercredi 12, il n'y a eu aucun mouvement de fièvre, les épreintes se sont adoucies dès la nuit, elles n'ont pas été sensibles le jour. M. l'abbé Bossuet a profité de ce bon état pour aller à Paris où je l'ai accompagné; nous y avons trouvé la famille en bonne santé.

—Jeudi, 13 de septembre 1703, je n'ai pas trouvé mon libraire de Reims chez lui, il étoit sorti dès 6 heures; je lui ai laissé un billet jeté dans sa chambre, où je lui donnois rendez-vous à l'hôtel, rue Sainte-Anne, depuis une heure jusqu'à trois après midi; il n'est pas venu et je n'ai pas eu de ses nouvelles. Nous sommes partis de Paris à 4 heures et arrivés à Versailles à 6 heures du soir, où nous avons trouvé M. de Meaux en assez bonne disposition, ayant néanmoins eu dans l'après-midi un petit mouvement de fièvre.

Hier en partant, M. de Meaux me demanda avec empressement des nouvelles de la *Clef*[1], je lui dis que j'allois à Paris pour en savoir. Cette attention fait voir combien il désire de la voir imprimer; aussi y apporterai-je tous mes soins, et tenterai-je toutes les voies possibles pour la faire paroître, ce qui n'est pas aisé présentement.

[1] On se souvient que l'abbé Le Dieu avait composé, sous ce titre, un ouvrage sur la censure des casuistes, qui fut adoptée par l'assemblée du clergé de 1700.

—Vendredi 14, M. de Meaux a eu une mauvaise nuit; il a dormi dans la matinée et s'en est très-bien trouvé, mais ce n'est pas encore une bonne disposition ferme, il le sent bien lui-même; ce qui lui faisoit dire pendant la nuit étant éveillé et levé « : Que deviendrai-je? Il faut donc se résoudre à périr? » Les épreintes des urines lui arrachent ces paroles dans sa douleur. Il est en effet bien à plaindre, au milieu de tant de médecins, de ne trouver aucun soulagement.

La journée s'est passée tranquillement; il a mangé de bon appétit; il passe la soirée à s'amuser, afin de se coucher tard dans l'espérance d'avoir du repos la nuit et d'être en état de prendre demain médecine.

—Samedi 15, M. de Meaux a passé la nuit assez tranquillement, et ce matin il a pris deux médecines de suite qu'il a vomies successivement; il n'a pas laissé d'aller trois ou quatre fois, mais il doit être purgé de nouveau et tout de bon, après que M. Fagon l'aura vu. Toute la cour est de retour ce soir de Marly.

—Dimanche, 16 septembre 1703. M. de Meaux a très-bien passé la nuit. M. le premier médecin l'est venu voir, est aussi d'avis de le purger, mais pas sitôt, d'autant que cette nuit même il a encore été plusieurs fois; cependant il a ordonné une dose plus forte de quinquina, c'est-à-dire un grand verre à chaque prise au lieu qu'on n'en donnoit qu'un petit verre; l'augmentation est d'un bon tiers, et on continuera d'en donner quatre fois par jour. Il a retranché le vin absolument au soir, à cause de cette quantité de quinquina pris en vin. Au reste le malade n'a aucune atteinte d'épreinte. Cependant il ne laisse pas toutes les fois qu'il s'éveille la nuit de s'impatienter beaucoup, d'avoir de grandes inquiétudes, et de se plaindre de ses maux devant ses domestiques qui sont autour de lui. Dans le jour il ne dit mot : il écoute la lecture de l'Évangile, il en raisonne, il y prend plaisir, et se console pourvu qu'on soit avec lui.

—Ce lundi s'est fort bien passé. Comme hier, beaucoup

de visites à cause du retour de la cour, et même celle de M. le cardinal de Noailles, sur le midi.

—Ce mardi, la nuit et la journée très-bonne. Départ pour Paris fixé à jeudi. M. de Meaux m'a encore demandé aujourd'hui des nouvelles de la *Clef*. M. de Meaux a bien passé la nuit, il a encore dormi une bonne partie de la matinée, je l'ai vu dîner de fort bon appétit; il en revient toujours à l'Évangile qui est sa consolation: le départ fixé toujours pour demain; le roi vient de Paris pour Sceaux.

M. l'abbé Bossuet continue ses assiduités ici, il a été au dîner du roi, et tous ces jours passés il s'est toujours montré devant lui. A son dernier voyage de Paris, il alla voir le père de La Chaise, qui l'a dit à M. l'abbé Fleury; ainsi il pense à tout. Hier cet abbé nous exagéroit fort sa dernière maladie, qui, dit-il, l'avoit jeté dans de grandes inquiétudes sur la fin qu'elle pouvoit avoir; il disoit qu'il n'en comprenoit pas la cause, il assuroit que ce n'étoit pas certainement l'indisposition de M. de Meaux, laquelle étoit passée dans les temps que sa maladie l'avoit pris. Voilà comme ces messieurs les beaux esprits et les politiques se contredisent, et ne font que mentir du matin au soir. L'on se souvient de ce qu'il m'avoit dit ci-devant dans sa maladie même, mais assurément elle n'avoit d'autre cause que le chagrin de voir ses affaires mal aller, peut-être a-t-il présentement quelque meilleure espérance qui lui fait reprendre ses hauteurs et ses mépris. Il a bien serré sous sa clef la *Politique* pour la porter à Paris.

—Jeudi 20, M. de Meaux étant en bonne disposition, est parti pour Paris par le plus beau jour de l'année. De Versailles à Sèvres il a été porté par six porteurs, dans sa chaise, et de Sèvres il a été à Paris dans un bateau sur la rivière; il est heureusement arrivé entre quatre et cinq heures du soir, se trouvant fort bien de son voyage, et a mangé en arrivant de bon appétit. Il a été fort gai toute la soirée et s'est couché dans cette disposition.

Dès ce soir j'ai été chercher mon homme[1], et j'ai appris que la veille il étoit parti en poste pour Reims; il ne m'a laissé aucune réponse, il n'est pas venu me chercher à Paris : attendons donc de ses nouvelles en patience; je crois pour moi que le livre s'imprime, et que toute cette façon est pour m'empêcher d'en parler à personne.

—Ce vendredi 21, fête de Saint-Mathieu, M. de Meaux ayant bien passé la nuit, est venu entendre la messe dans sa chapelle; il y a assisté sans aucune incommodité. Il s'est aussi promené l'après-dîner et a reçu toutes sortes de visites.

—Ce samedi 22, il se porte encore mieux qu'hier; il a entendu la messe et reçu toutes sortes de visites, entre autres celles de M. l'abbé Pirot et de plusieurs autres prélats.

Enfin l'ordonnance de M. l'évêque de Chartres contre le *Cas* paroît; on en parle diversement : ce n'est, dit-on, rien de nouveau, les faits qu'elle contient ont été cent fois rebattus : il n'y a d'ailleurs rien de particulier, si ce n'est que le style en est dur, chargé de beaucoup d'exclamations, peu de raisonnement ou sans force; trop de passages cousus l'un à l'autre sans liaison et presque sans application, de sorte qu'on ne profite même pas de l'avantage qu'ils donnent. Ceux qui en font cas, disent que le prélat y a très-bien recueilli tout ce qui sert à la cause qu'il défend; que dans une matière de cette nature, c'est-à-dire appartenant à la foi, il ne falloit pas attendre des choses nouvelles; au moins est-il certain que les faits qu'on y avance sont tous vrais et approuvés de M. de Meaux, mais non le style ni les manières. Cependant l'auteur a sué sous le poids de cet ouvrage jusqu'au point, en arrivant dans son diocèse, lieu de repos, d'y tomber dangereusement malade d'un crachement de sang, dont il assure qu'il est à présent bien guéri. Cette ordonnance ne se vend pas du tout à Paris.

[1] C'était Godard, libraire de Reims.

—Ce dimanche, 23 septembre 1703, M. de Meaux se porte de mieux en mieux, il a ouï la messe et passé la journée fort gai, s'occupant le matin de l'Évangile, et l'après-dîner à la lecture de différentes choses curieuses et divertissantes.

M. l'abbé Bossuet continue de recevoir tout l'argent de M. de Meaux; en ma présence il lui a fait signer une quittance pour mille francs venant de Saint-Lucien.

Il est venu une nouvelle de Bruxelles, que le père Quesnel, qui y étoit enfermé dans les prisons de l'officialité de M. l'archevêque de Malines, s'en est sauvé heureusement, le 13 de ce mois de septembre, à la grande satisfaction de tout le parti. Il étoit, dit-on, menacé d'être pendu; un ami lui a fait cet office en perçant le mur mitoyen de la prison.

—Ce lundi 25, tout va à merveille: l'on a retenu à Rome une date en mon nom pour la cure d'Oissery vacante par mort. Cette date est du 28 juillet 1703, on en a pris une autre pour la même cure, du 26 juillet, et la signature même en a été expédiée et est chez M. Chuberé; on peut attendre un an pour expédier en mon nom.

J'apprends en même temps du même banquier, qu'il a fait venir de Rome une signature pour le doyenné de Gassicourt, sur la résignation de M. de Meaux, en faveur de M. l'abbé Bossuet, qui a recommandé un grand secret sur cette affaire. Cependant j'ai vu une lettre du supérieur même de Gassicourt, qui, sachant que notre abbé a cette signature, mande qu'il sait aussi que le même abbé a fait demander s'il y avoit à Mantes un notaire apostolique, et dit que c'est à lui qu'il appartient de mettre le nouveau doyen en possession.

—Ce mardi, M. de Meaux a dormi la nuit tout d'une pièce. Il se porte à merveille. Ce mercredi, c'est encore mieux; il se promène tous les jours après dîner. Jeudi, de même; il reçoit toutes ses visites dans sa promenade au jardin de l'hôtel de Coislin. Vendredi et samedi pareillement. Le père de La Rue l'est venu voir; tous y viennent.

Le dimanche 30 septembre, M. de Meaux a ouï la messe aussi bien qu'hier, jour de sa naissance; il se porte à merveille, sentant ses forces revenir, et celles de la tête comme du reste du corps.

—Lundi 1er octobre 1703, M. de Meaux se porte bien; ses exercices à l'ordinaire. M. le cardinal de Noailles l'est venu voir l'après-dîner, s'en allant en retraite au mont Valérien. Il parut fort aise que M. Vivant, chanoine de Notre-Dame et son vice-gérant, eût été fait aujourd'hui syndic de la Faculté à la place de M. Lefevre, qui n'a pas voulu absolument être continué.

—Ce mardi 2, comme hier.

—Ce mercredi, de même, et M. de Meaux nous a dit à la promenade, qu'il sentoit ses forces revenir, qu'il marchoit plus ferme, et qu'il avoit mieux dormi cette dernière nuit qu'auparavant. Il n'a plus ses inquiétudes.

—Ce jeudi 4 et vendredi 5, de même; il est tranquille et dans ses exercices ordinaires.

—Ce samedi, 6 d'octobre, de même encore; ses amis continuent de le visiter. M. Pirot est venu aujourd'hui, et il m'a dit que M. le cardinal de Noailles ne fera pas de censure du livre sur la Grâce, qui porte le nom de M. de Launoy; il a pour M. de Meaux tout l'attachement qu'il peut au milieu de ses occupations; M. l'abbé Renaudot est aussi fort assidu ici.

Il faut rendre à M. l'abbé Bossuet cette justice, qu'il a payé cette semaine bien des dettes particulières de la maison, et tous les gages des gens pour l'année 1702; et m'a dit à moi qu'il veut tout payer à mesure qu'il recevra de l'argent des pensions de la cour, dont il avoue qu'il a les ordonnances et les quittances de M. de Meaux, mais il assure que l'on ne paye rien au trésor royal, et il a raison; au reste, les ordonnances sont bonnes.

M. de Meaux paroît avoir de l'inquiétude sur ses urines; M. de Tournefort l'est venu voir exprès sur ce sujet, et ils se sont enfermés ensemble. Ce soir, disant le bré-

viaire avec M. de Meaux, il a été obligé d'aller avec empressement à l'urinal.

Sur les deux heures après-midi, M. de Chasot est parti pour aller coucher à Meaux, et de là continuer sa route jusqu'à Verdun, où il va se marier à Mlle Marquelot, à qui on donne deux cent mille francs; M. de Chasot ne convient lui-même que de cent cinquante mille livres, dont il y a la terre de Congy, près de Châlon-sur-Saône, valant quarante mille écus. C'est ce qui a fait retarder l'exécution de ce mariage, proposé et arrêté depuis un si long-temps; parce que le président n'a voulu accepter cette terre, qu'après que toutes les hypothèques en ont été purgées, ce qu'il a fait faire à son futur beau-père. On dit que son ambition est d'être premier président de Metz, et que c'est à quoi M. de Meaux a beaucoup travaillé pour son neveu à son dernier voyage à Versailles. La difficulté est que M. de la Porte, revêtu de cette charge, qui la veut quitter, ne le veut faire qu'à la condition de cinquante mille écus. Voilà l'accroc. J'ai su depuis que notre président a tout à fait perdu cette envie.

M. l'abbé Bossuet est aussi parti pour Meaux, sur les 3 heures après midi; il s'en va faire des visites à Vitry, à Dammartin et dans tout le doyenné d'Assy.

—Ce dimanche, 7 d'octobre 1703, M. de Meaux a paru fort gai à son réveil, d'avoir bien dormi toute la nuit, et de joie il lui est échappé cette parole : « Je vois bien que Dieu veut me conserver. » Il a ensuite entendu la messe dans sa chapelle, et s'est encore recouché jusqu'à son dîner. Je lui ai lu le quinzième chapitre de l'Évangile de saint Jean où il a pris un grand goût, disant : «Voilà toute ma consolation. » Puis ajoutant : « Il faut bien remercier Dieu de ce qu'il nous a donné une telle consolation dans nos maux, sans laquelle on y succomberoit. » Il s'est promené environ une heure, puis on a continué la lecture des voyages, et le soir il y a eu symphonie.

—Ce lundi 8, il a ouï la messe; et le reste comme hier.

—Ce mardi 9, fête de saint Denis, la messe ouïe dans

sa chapelle; bonne nuit, entretiens et lectures à l'ordinaire, symphonie.

—Ce mercredi 10 et jeudi 11, très-bonne nuit; le reste de même, promenade avant et après dîner.

— Ce vendredi, bonne nuit; lecture et symphonie; samedi de même, et promenade.

— Dimanche, 14 d'octobre, M. de Meaux a ouï la messe dans sa chapelle, ce qu'il fait aussi tous les jours régulièrement; sa santé s'affermit en toute manière. Lundi et mardi, de même: mercredi encore; visites amies; hier celle de M. le prince de Soubise et encore de MM. les évêques de Troyes, l'oncle et le neveu; du P. Mabillon et du P. Ruinart revenus de Reims, et autres.

On a nouvelle que lundi dernier 15, de grand matin, M. de Chasot a épousé Mlle Marquelot à Verdun; que de là il doit dans cette semaine aller à Congy, terre que sa femme lui a apportée en mariage et où demeure son beau-père, près de Châlons, et ensuite amener à Paris la nouvelle mariée pour la présenter à M. de Meaux et passer l'hiver avec lui.

— Jeudi, 18 octobre 1703. M. de Meaux se porte à merveille. Il est très-content du repos de la nuit: si bien qu'après la messe il nous a tous menés promener aux Tuileries avec lui: il l'avoit déjà fait ces jours passés et il s'en est fort bien trouvé, revenant avec bon appétit pour bien dîner, comme encore aujourd'hui. Outre que ses forces reviennent bien, il est d'ailleurs en très-bonne disposition et n'a senti aucune douleur aux urines depuis le dernier paroxysme de Versailles, un peu après la fièvre: et néanmoins depuis ce temps il n'a pas du tout usé de la tisane ordinaire, à laquelle on attribua un petit dévoiement qu'il eut alors: le quinquina lui tient lieu de tout remède, il en prend encore quatre fois par jour, et il s'en trouve à merveille. Il y a plaisir à l'entendre parler de sa santé en des termes qui expriment l'amour de la vie, et il est assez étonnant que la méditation continuelle de l'Évangile n'ôte pas ce sentiment.

—Vendredi et samedi, aux Tuileries; et le reste, comme ces jours passés : mais en montant et descendant les terrasses des Tuileries, il nous disoit qu'il éprouvoit ses forces par les pentes douces afin de s'accoutumer à monter et descendre, pour se mettre en état d'aller chez le roi. Ainsi voilà déjà le prélat tout résolu d'aller à Versailles, et même lorsqu'il se sent à peine ferme sur ses jambes. Dieu soit loué de toutes choses, et qu'il lui plaise de donner un bon conseil à un homme si sage !

—Dimanche et lundi, comme ces jours passés : quinquina à l'ordinaire et promenade aux Tuileries. On parle encore du voyage de Versailles pour l'arrivée du roi.

—Mardi et mercredi, de même. Aujourd'hui M. l'abbé Bossuet est allé coucher à Meaux pour la dernière conférence qui se tient demain avec le repas à l'ordinaire : il y demeurera pour recevoir M. l'intendant, durant son séjour pour l'imposition de la taille, et encore jusqu'après la Toussaint. M. de Meaux vient de me dire que notre abbé prêchera le jour de cette fête dans la cathédrale.

—Jeudi et vendredi, à l'ordinaire : ce matin j'ai été porter au père de La Chaise, confesseur du roi, une lettre de M. de Meaux, le saluer de sa part et savoir des nouvelles de sa santé. Notre prélat m'avoit bien recommandé de le porter à le venir voir; mais ce père m'a prévenu, et s'est offert de faire cette visite. Ce samedi après-midi il est venu en effet et a passé près d'une heure avec M. de Meaux, tête à tête dans sa chambre. Est-ce pour ménager l'évêché de Meaux à son neveu ? le temps nous l'apprendra. Il lui a donné Gassicourt, comme j'ai dit, et le jeune Cornuau en a été prendre possession pour lui au commencement de cette semaine; je le sais de lui-même depuis son retour.

Les jansénistes sont encore recherchés tous les jours avec grand soin[1]. Un jour de cette semaine on a arrêté

[1] Les jésuites avaient profité de l'évasion du père Quesnel pour faire entendre au roi que ce religieux avait en France de nombreux

M. Willar ; il a été ci-devant bibliothécaire et secrétaire de feu M. Le Roy[1], abbé de Haute-Fontaine, près de Châlons. Depuis sa mort, il demeuroit à Paris, vis-à-vis le collége de Beauvais, paroissant en simple laïque, comme il étoit, et comme ne se mêlant de rien. Il est certain qu'il avoit soin de recevoir les revenus du père Quesnel et de les lui envoyer à Bruxelles. Il s'est trouvé bien de ses lettres parmi les papiers de ce père, et c'est, dit-on, M. l'archevêque de Malines, qui en a donné avis à Paris. On ne doute pas qu'il ne se soit trouvé mêlé dans toute la cabale du parti. Il avoit ici de grandes relations avec toute sorte de personnes, même de qualité, et toutes amies des jansénistes. Je lui ai parlé une fois en ma vie ; il me parut très-instruit de tous les écrits des Jansénistes, et s'offrit même de me faire avoir ceux que je voudrois et surtout ce qui s'imprimoit journellement. Il connoissoit les distributeurs de ces livres ; c'étoit lui qui étoit actuellement chargé de la correction des ouvrages de M. de Tillemont. Tous les papiers de Willar ont été saisis ; et sur le minuit il fut conduit dans un carrosse, avec une bonne garde, on ne sait où, on croit à la Bastille. Tout le parti tremble ; les moindres apparences de relation suspectes sont très-dangereuses. Le père Esserlin, professeur en théologie de Sainte-Geneviève, habile homme, d'une bonne doctrine, qui a remis en honneur l'école de cette abbaye par les thèses célèbres qu'il y a fait soutenir depuis plusieurs années, a reçu ordre de sortir de Paris et d'en demeurer éloigné de trente lieues : il s'est retiré à Nevers. On ne voit pas qu'il y eût rien à reprendre à sa doctrine ; les thèses en répondent, car elles ont été toutes imprimées ; mais on convient qu'il avoit trop de commerce dans des maisons

et dangereux affiliés. C'était un moyen de renouveler les persécutions contre leurs adversaires.

[1] Bossuet était très-lié avec l'abbé Le Roy, comme on peut le voir dans sa *Correspondance*. Il le considérait, avec raison, comme un savant distingué.

amies du parti. Je sais un ami qui l'y a vu, dans une entre autres, où l'on étoit fort échauffé sur tout ce qui s'est fait nouvellement contre le *Cas*, contre les docteurs qui l'ont signé et contre M. Couet. Mais le fait est qu'il s'est trouvé des lettres du père Esserlin parmi les papiers du père Quesnel, à Bruxelles.

—Dimanche 28 octobre 1703, M. de Meaux a ouï la messe dans sa chapelle, comme il fait tous les jours, et l'après-midi il a été se promener aux Tuileries. Ce soir M. de Chasot est arrivé avec madame sa femme, qui est jeune et bien faite, on peut dire belle. Ils logent tous ici avec M. de Meaux qui les a très-bien reçus. On m'a dit que Marquelot père est un fripon qui a amassé du bien par toute sorte de voies bonnes et mauvaises : je le sais de M. de Chuberé. M. de Meaux est résolu d'aller à Versailles, au retour de Marly, où le roi doit faire un voyage de dix jours, après la Toussaint, et, je crois, le jour des Morts.

—Lundi, mardi et mercredi, la messe, la promenade et les autres exercices à l'ordinaire.

—Jeudi, 1er novembre 1703, M. de Meaux a ouï la messe du matin dans sa chapelle et y a communié ; il me disoit ensuite qu'il s'entretenoit fort à la messe de la méditation du psaume XXI, *Deus, Deus meus, respice in me*, etc. Il il y a déjà longtemps qu'il m'a dit que c'est sa dévotion.

—Vendredi 2, M. de Meaux a reçu aujourd'hui des lettres de Meaux, d'hier, de M. l'abbé Bossuet même, de M. Phelippeaux et autres, pleines des éloges du sermon que ce même abbé a fait hier dans la cathédrale avec un applaudissement général. Ce fut sur ces paroles de l'Évangile : *Beati misericordes ;* il exhorta fort au soulagement des pauvres de l'Hôpital général et de la Charité ; et le mieux est ce qu'il mande à M. de Meaux : qu'il a donné cinq cents francs aux pauvres de l'Hôpital général, pour M. de Meaux même, et trois cents francs pour son compte ; qu'il a encore donné aux pauvres de la Charité quinze pistoles pour M. de Meaux et dix pour lui. Voilà assuré-

ment le mieux, qui est de prêcher par ses actions : Dieu le bénisse !

M. de Meaux a quitté aujourd'hui l'usage du quinquina par le conseil de M. le premier médecin ; aussi se porte-t-il à merveille, et il ne lui manque qu'un peu de forces. Dieu le conserve !

—Samedi, 3 novembre. M. de Meaux a écrit à M. Phelippeaux, en réponse à sa lettre d'hier, sur le succès du sermon : qu'il est bien aise de son témoignage qu'il sait bien n'être pas flatteur ; qu'il savoit bien que son neveu avoit du talent pour la chaire, mais qu'il n'avoit jamais voulu le presser de faire de ces sermons d'appareil que font les jeunes abbés et qui sont pour l'ostentation et la vanité ; mais que pour prêcher à Meaux, il en avoit approuvé le dessein, ce qui pouvoit l'exciter à faire quelque chose de bon. Ce soir M. l'abbé est arrivé de Meaux en parfaite santé, avec les cheveux fort courts [1].

—Dimanche, 4 novembre, M. de Meaux a ouï la messe et s'est allé promener à l'ordinaire. M. l'abbé Bossuet est venu le joindre avec Mme Bossuet dans son carrosse ; le soir, musique.

—Lundi matin 5, M. de Meaux a travaillé à des lettres qu'il a dictées de son lit : par l'une à M. de Bissy, évêque de Toul, il lui disoit sur son *Ordonnance contre l'usure* qui lui attiroit de la cour de Lorraine ce déboire [2], d'en empêcher la publication ; qu'il n'avoit pas d'autre chose à faire qu'une très-humble remontrance dans l'occasion, et de faire exprès un sermon dans sa cathédrale sur la matière ; après cela souffrir.

A M. de la Broue, évêque de Mirepoix, il lui conseille de donner au public ses Lettres pastorales aux nouveaux catholiques de son diocèse, qu'il avoit envoyées à M. de

[1] Il y a ici une ligne raturée sur le manuscrit.

[2] Bissy eut de graves difficultés avec la cour de Lorraine, ce qui lui fit quitter plus tard son évêché de Toul pour remplacer Bossuet sur le siége de Meaux.

Meaux pour les lire ; il ajoute qu'il ne songe pas à imprimer son grand ouvrage contre Simon, parce qu'il y a des choses, comme tout le traité du péché originel, qui ne conviennent pas à présent ; mais qu'il pense fort à en tirer tout ce qui regarde saint Augustin pour en faire une nouvelle *Instruction pastorale*, où il veut faire voir que saint Augustin n'a rien changé dans la doctrine des anciens et même des Grecs sur la grâce. Je le vois plus touché de cela que d'aucun autre de ses ouvrages. Je l'ai pressé sur la *Politique ;* il n'en veut plus entendre parler : il craint furieusement la peine. Cet ouvrage est un ouvrage de détail et de discussion : c'est ce qu'il n'aime pas, cela l'embarrasse : *il ne veut que du raisonnement ; c'est pour lui le plus aisé et le plus court :* qu'il raisonne donc tant qu'il lui plaira ; il croit que c'est là sa gloire, que personne ne lui peut ravir, et son fort où personne ne peut atteindre ni le suivre. Il parle aussi de travailler à ses *Méditations sur l'Évangile*[1].

—Mardi 6, mercredi 7 et jeudi 8, à l'ordinaire. Hier, M. de Reims arriva de Reims à Paris, et aujourd'hui il est venu voir M. de Meaux, et il lui a promis de le venir souvent voir.

—Ce jeudi 8, M. de Meaux a achevé une troisième lettre à M. de Valincourt, à Toulon, sur la prophétie d'Isaïe, Chap. VII ; 5, 14. *Ecce Virgo concipiet*, etc., à l'occasion du dernier livre de M. de Meaux, que j'envoyai à cet académicien et à l'occasion de Grotius. M. de Valincourt, en remerciant M. de Meaux de son livre, par sa lettre du 17 septembre, lui proposa une difficulté sur cette prophétie. M. de Meaux répondit par sa lettre du 1er octobre. M. de Valincourt fit une instance par sa lettre du 11 octobre, et M. de Meaux la résolut amplement et expliqua de nouveau fort au long toute la prophétie, par sa lettre du 28 octobre ; et enfin par celle-ci du 8 novembre, il finit toute cette dispute. J'ai ces lettres, et ainsi il est

[1] Il y a ici cinq lignes raturées sur le manuscrit.

inutile d'en rendre un plus grand compte[1]. C'étoit là le travail dont M. de Meaux s'occupoit tous les matins, depuis la fin de septembre, quand il étoit en bonne disposition et qu'il avoit bien dormi, et n'étoit pas détourné par quelque autre occupation. Cet ouvrage est important, parce qu'il établit quel devoit être l'effet des prophéties, le temps de leur accomplissement et de leur intelligence, et qu'indépendamment de tout cela, Jésus-Christ a établi la preuve de sa mission d'une manière invincible par ses miracles et par ses prédications[2].

—Vendredi et samedi à l'ordinaire. Mais ce samedi matin, M. Boileau, docteur de Sorbonne et chanoine de la Sainte-Chapelle, est venu voir monseigneur de Meaux. Lui parlant en particulier, il m'a assuré qu'il savoit de la bouche de M. l'archevêque de Reims, qu'il ne feroit pas (c'est ainsi qu'il m'a parlé) d'ordonnance contre le livre touchant la grâce, attribué à M. de Launoy. Il s'est apparemment ravisé, et après avoir fait imprimer son ordonnance, il la supprime, peut-être pour ne pas donner une scène au public sur le sujet du *Cas de conscience* qu'on dit qu'il frondoit : mais il faut s'en informer plus particulièrement.

—Dimanche, 11 novembre 1703, fête de saint Martin, j'ai dit la messe à 7 heures du matin, dans la chapelle de la maison, et monseigneur de Meaux, éveillé, s'est levé et l'est venu entendre; je suis ensuite parti pour Meaux où je vais chercher ses *Méditations et Elévations sur les Evangiles et sur les mystères,* auxquelles il veut travailler présentement comme à une chose aisée, ne se sentant pas assez de force pour achever la *Politique,* qu'il remet encore à un autre temps, et qu'il m'a témoigné avoir grande envie de donner au public.

—Mercredi, 14 novembre 1703, je suis revenu de Meaux

[1] L'Explication sur la prophétie d'Isaïe a été imprimée.

[2] Il y a ici trois lignes raturées sur le manuscrit.

à Paris en bonne santé, Dieu merci, et j'ai trouvé M. de Meaux aussi en très-bonne disposition[1].

—Ce jeudi, 15 novembre, notre abbé[2] est parti de Paris pour aller coucher à Fontenay-en-Brie, où il doit faire la visite; de là il ira à Rozay, puis à Rebais, à Coulommiers, à Faremoustiers et à Jouarre, et à Meaux dans huitaine, pour assister à une procession aux Filles-de-Sainte-Marie, le dimanche 25 de novembre; et c'est ainsi qu'il entre dans toutes les fonctions de l'épiscopat : Dieu veuille lui en donner l'esprit avec la dignité !

—Vendredi 16, M. de Meaux se porte à merveille : après la messe il a été se promener. Depuis sept ou huit jours il a dicté des réflexions sur le psaume XXI, qu'il regarde comme une préparation à la mort et dont il fait depuis longtemps son entretien et sa méditation.

—Samedi 17, de même.

[1] Il y a ici vingt-quatre lignes raturées sur le manuscrit. On peut lire quelques mots d'après lesquels il est facile de voir que l'abbé Le Dieu parlait, dans ce passage, du sermon prêché à Meaux par l'abbé Bossuet, dont il a été fait mention précédemment.

Nous avons averti que nous croyions que *la plupart* des ratures du *Journal* avaient été faites par l'abbé Le Dieu lui-même, et nous en avons indiqué une de même nature qui se trouve dans la copie des *Mémoires* revue par lui. Le passage raturé dans les *Mémoires* est l'éloge de l'abbé Bossuet. On peut donc croire qu'en cet endroit l'abbé Le Dieu s'était étendu sur l'éloquence de cet abbé qu'il a loué précédemment, et qu'il effaça plus tard dans un moment d'humeur contre l'abbé Bossuet, qu'il n'aimait pas, ce qu'il avait écrit. La plupart des passages raturés se rapportent à l'abbé Bossuet, à ses défauts vrais ou supposés ou à son désir de l'évêché de Meaux. On voit par le contexte qu'il ne pouvait y être parlé du jansénisme. Ainsi tombe le mystère de ces ratures que l'on attribuait si gratuitement aux Bénédictins des Blancs-Manteaux et à l'esprit de secte. Nous donnerons ci-après un passage raturé qu'il est encore facile de lire, et dans lequel l'abbé Le Dieu se reproche d'avoir dit trop de mal de l'abbé Bossuet et promet de n'en plus parler, dans la crainte de se tromper.

[2] C'est-à-dire l'abbé Bossuet dont il parlait dans le passage raturé.

—Dimanche 18, le mauvais temps l'a tenu renfermé.

—Lundi 19, il m'a envoyé visiter de sa part les nonces ordinaire et extraordinaire : le premier étoit enfermé ; le dernier, à qui j'ai parlé, m'a fait mille honnêtetés et amitiés, me faisant couvrir absolument et asseoir auprès de lui sur un siége égal au sien avec mille témoignages d'estime, d'affection et de respect pour M. de Meaux qu'il étoit venu voir depuis peu, et dont j'allois le remercier, et qui me dit encore qu'il le viendroit voir au plus tôt.

—Mardi 20, M. de Meaux demeure toujours enfermé à cause des frimas et brouillards : il entend la messe tous les jours et se fait à présent relire ce qu'il a fait sur le psaume XXI. Il avance qu'il n'est pas en état d'aller à Versailles, et qu'il n'a pas les jambes assez fermes pour demeurer longtemps debout et encore moins pour monter et descendre.

—Mardi, à l'ordinaire.

—Mercredi, à l'issue du dîner, M. le nonce extraordinaire est venu voir M. de Meaux et a été quelque temps enfermé avec lui.

—Jeudi, à l'ordinaire, et plusieurs lettres pour le diocèse. M. l'abbé Bossuet écrit à M. de Meaux avec des assurances de grand respect ; il m'écrit aussi avec des témoignages particuliers d'amitié ; c'est qu'il veut ménager tout le monde dans le dessein de faire ses affaires. Qui en doute ?

—Vendredi, à l'ordinaire : beaucoup de visites d'abbés.

—Samedi, M. de Meaux a écrit à Mme de Maintenon par un exprès, à Versailles, pour le bon succès des armes du roi, la prise de Landau et la bataille qui l'a précédée. Je lui proposois d'ajouter un mot sur le sujet d'une personne qui lui avoit demandé sa protection : « Non, dit-il, j'écrirai exprès en un autre temps. Aujourd'hui, il faut que j'écrive pour moi. » Le voilà donc, de son aveu, solliciteur auprès de Mme de Maintenon ; et qui doute que ce ne soit au sujet de l'évêché de Meaux ? Le prélat se porte à merveille.

—Dimanche il a ouï la messe dans sa chapelle, comme il fait tous les jours et depuis sa maladie ; car il n'a encore osé se commettre à dire la messe. Il se porte bien et s'occupe à l'ordinaire.

—Le lundi 26, M. de Meaux a reçu par la poste une lettre de la main de Mme de Maintenon qu'il m'a donnée à lire : elle n'a que huit lignes et commence : « J'ai bien de la joie de votre bonne santé. » Puis ayant aperçu au bas *Maintenon*, je l'ai rendue par respect, et M. de Meaux l'a reçue avec grand empressement : grand régal ce soir au logis où l'on attendoit l'abbé Bossuet.

—Mardi, 27 novembre, à l'ordinaire : M. l'abbé Bossuet est arrivé ce soir de Meaux, où il reçut, dimanche dernier, les vœux d'une religieuse de Sainte-Marie où il prêcha, et dont M. de Meaux a reçu de grands complimens des religieuses.

—Mercredi, à l'ordinaire. Notre abbé est allé déjà souper en ville avec M. et Mme Bossuet, disant bien à M. de Meaux que cela ne lui arriveroit plus ou rarement : c'étoit chez M. Pecoriel, maître des requêtes, qui ne méritoit pas assurément de le détourner de la compagnie de M. de Meaux [1].

M. de Meaux m'a dit ce soir qu'il avoit fourni à M. de Reims un bon mémoire et de bonnes qualifications contre le livre de Launoy, et qu'il les lui avoit envoyées à Reims même dès le mois dernier : que depuis M. de Reims avoit encore réformé ce qui avoit d'abord été imprimé à Reims, et qu'enfin on imprimoit.

Mercredi 28, à l'ordinaire. Il paraît un petit livre imprimé in-12, sous le titre d'*Apologie des jésuites*, adressé à M. l'évêque d'Arras. J'en ai fait la lecture à M. de Meaux. C'est un extrait de tous les raisonnemens du père Daniel dans sa réponse aux *Provinciales*. Ainsi il faut que le nouvel ouvrage soit encore de lui ; il ne s'en défend pas, et il l'a comme avoué en souriant à M. l'abbé Fleury même. Il est bien écrit et mieux que la réponse, sans aigreur ;

[1] Ici, il y a une ligne raturée sur le manuscrit.

mais avec la même dissimulation et sans aucune vérité : beaucoup de choses générales comme dans la réponse, et dans l'*Apologie* du père Fabri, pour séduire les gens du monde, mais sans jamais entrer dans l'état véritable d'aucune question particulière. M. l'évêque de Meaux dit que ce discours est capable de séduire le monde. Aussi les amis des jésuites en font-ils de grands éloges, comme d'une déclaration sincère des sentimens de ces pères qui doit enfin les décharger du grief d'être les corrupteurs de la morale. « Mais, dit M. de Meaux, ils ont beau faire, ils ne me feront pas approuver leurs relâchemens, et je ne cesserai de combattre leur morale corrompue. N'avez-vous pas toujours, m'a-t-il dit, mes quatre écrits latins sur la Probabilité ? — Oui, lui répondis-je. — Gardez-les bien, ajouta-t-il, ils serviront en leur temps. »

Cependant l'abbé Bossuet, présent à cette lecture, ne cessoit d'y applaudir et de recevoir avec éloge les déclarations des jésuites : le voilà donc livré à la Société et valet des révérends pères, comme un M. l'évêque de Bazas, compagnie ordinaire de M. l'archevêque d'Auch, autre ami de cette compagnie. Ce M. de Bazas étant aujourd'hui venu voir M. de Meaux, ne cessoit d'applaudir aussi à la nouvelle *Apologie des jésuites :* voilà l'esprit des gens du monde qui veulent faire fortune ou se maintenir par de lâches intrigues.

Il est certain que le père de La Chaise a présenté cette *Apologie* à M. le cardinal de Noailles.

—Jeudi 29, à l'ordinaire : M. de Meaux se porte bien. Il a été à la promenade aux Tuileries ; ses médecins Dodart et Tournefort le sont venus voir, je crois, plus pour rassurer le malade dans ses craintes et calmer ses inquiétudes, que pour aucune autre raison : car certainement il se porte bien et je n'entends faire aucune plainte de ses urines.

—Vendredi, 30 novembre 1703, à l'ordinaire : bonne santé, promenade aux Tuileries.

—Samedi, 1er décembre, de même : le père Martineau,

jésuite, supérieur de la maison professe de Paris et confesseur de monseigneur le duc de Bourgogne, est venu voir ce matin notre prélat, lui apportant l'union du prieuré de Dammartin au collége des jésuites de Rouen. C'est M. l'abbé Testu de Mauroy, titulaire, qui leur fait ce présent. M. de Meaux a promis une prompte expédition et a tout remis à M. l'abbé Bossuet pour y veiller et accélérer l'exécution : voilà une belle occasion de faire sa cour à toute la société. M. de Reims est venu voir M. de Meaux sur le soir, et convient de l'impression de son ordonnance. M. l'évêque d'Arras, qui est aussi à Paris, vient aussi souvent voir M. de Meaux et se plaint toujours de la morale relâchée des jésuites : il dit qu'il n'en a interdit aucun dans le collége de Douai, mais il convient que de soixante jésuites dont il est composé, il n'y en a qu'un seul d'approuvé, par cette seule raison, dit-il, qu'ils refusent de se présenter devant lui à l'examen pour obtenir une approbation ; il est aussi convenu qu'ayant pressé un jésuite de Douai de lui dire son avis sur les rechûtes, ce jésuite lui écrivit qu'il y avoit des défenses expresses de leur général de répondre aux évêques sur la doctrine [1].

Cet entretien de M. d'Arras avec M. de Meaux, moi présent, s'est fait aujourd'hui premier dimanche de l'Avent et deuxième jour de décembre : les prélats ayant été d'abord enfermés quelque temps ensemble, M. l'abbé Fleury étant seul avec eux ; peut-être s'agit-il de l'*Apologie* ci-dessus du père Daniel, adressée à M. l'évêque d'Arras.

—Lundi, souper en ville, où M. l'abbé Bossuet n'a pas manqué d'accompagner les dames et les messieurs. M. de Meaux se porte à l'ordinaire et s'occupe toujours très-sérieusement de la lecture de l'Évangile : c'est dès le matin son premier entretien, et le soir, après le bréviaire, il finit par là la journée. C'est ainsi qu'il en use à présent

[1] On sait que les jésuites ne reconnaissent que le pape comme juge de la doctrine et de la foi.

et depuis sa convalescence ; au reste, depuis plus d'un mois qu'il a quitté le quinquina et les potages le matin, au lieu de quoi il prend seulement du pain et du vin, il se porte à merveille et sa santé paroît ferme, hors la faiblesse des jambes à monter et descendre seulement, car pour marcher de plain pied, il a toute la force nécessaire ; le visage est même très-bon, et il est bien aise de commencer à se montrer au monde. Il recule encore néanmoins le voyage qu'il médite pour Versailles, en attendant toute la force de ses jambes.

—Mardi, 4 décembre, comme hier, et promenade aux Tuileries.

—Mercredi 5, de même : sur le soir M. de Reims l'est venu voir : nouvelle consultation apparemment sur son ordonnance, tant attendue et tant retouchée.

—Jeudi, 6 décembre 1703. Hier, en se couchant, M. de Meaux résolut d'aller aujourd'hui au collège des jésuites entendre l'oraison du professeur sur les succès des armes du roi. Mais ce matin s'étant trouvé le ventre trop libre, il a changé d'avis : ce n'est rien néanmoins, car il a été sur pied toute la journée et a fait tous ses exercices à l'ordinaire ; M. l'abbé Bossuet a pris sa place. Dès le matin il a galopé à l'audience du père de La Chaise et a été voir tous les jésuites de Saint-Louis, comme il l'a raconté au dîner. Il ne faut pas douter que ce ne soit au sujet du prieuré de Dammartin pour lequel il a tant consulté d'avocats ces jours passés. Cette après-dînée, il a été à la harangue des jésuites au collége. Ainsi le voilà avec le caractère d'un personnage qui fait les honneurs de la maison de M. de Meaux, qui le représente lui-même en toute rencontre à Paris ; de même qu'il exerce dans le diocèse toute l'autorité. » Oui, dit hier M. de Meaux à quelqu'un qui lui demandoit compte de quelque affaire ; c'est mon neveu qui est chargé du gouvernement de mon diocèse ; voyez-le, il vous donnera expédition. »

—Ce vendredi, tout à l'ordinaire.

—Samedi 8, la Conception. M. de Meaux a communié à

la messe que j'ai dite dans sa chapelle. M. l'abbé Bossuet a été voir le père de La Chaise et a galopé pour l'affaire du prieuré de Dammartin donné aux jésuites : le voilà client des révérends pères. Ces pères sont venus ce même jour, 8 décembre 1703, présenter leur requête à M. de Meaux, à laquelle étoit jointe la démission de M. l'abbé Testu de Mauroy, de son prieuré, entre les mains de M. de Meaux pour y ériger un collége de jésuites en faveur de la jeunesse de Dammartin, ou, si ces pères ne peuvent obtenir de lettres-patentes pour cette érection, pour demeurer uni au collége des jésuites de Rouen, à condition d'élever deux enfans de Dammartin dans les lettres et jusqu'à la prêtrise, et ainsi à toujours, et de faire de cinq en cinq ans une mission par les jésuites dans Dammartin, se réservant la jouissance des fruits jusqu'à sa mort, dont M. de Meaux a ordonné la communication, et renvoyé la connoissance à son official pour être fait droit, en date du 8 décembre 1703, à Paris, et contresigné par moi. Voilà donc cette grande affaire liée à Meaux !

—Ce dimanche, 9 décembre 1703, après la messe, M. de Meaux a écrit de sa main à M. le duc de Beauvilliers pour le prier de faire ses complimens à monseigneur le duc de Bourgogne sur ses victoires et sur la grossesse de madame de Bourgogne, ne pouvant, à cause de la mauvaise saison, aller lui-même s'acquitter de ce devoir. Il a écrit à même fin à M. d'Estanchaud, secrétaire des commandemens de monseigneur le dauphin, le priant de lire sa lettre au prince, pour qui il marque de très-grands respects, beaucoup d'affection et de confiance. Il sent donc qu'il n'est nullement en état d'aller à la cour, bien moins d'y faire séjour et de s'y présenter. Hier en se couchant il avoit résolu de communier aujourd'hui, et ses besoins l'ont empêché de le faire, ayant été obligé de déjeuner dès l'heure de son lever.

Ces lettres faites, M. de Meaux s'est recouché et a voulu entendre la lecture de ses *Méditations sur l'Évangile* et de ses *Élévations sur les mystères*. Il veut en prendre une

idée pour voir ensuite ce qu'il pourra faire de ce travail. Nous avons donc commencé ce matin et continué jusqu'à l'heure de son dîner.

Mais au milieu de cette lecture, il m'a deux ou trois fois répété qu'il vouloit aussi essayer de travailler à sa nouvelle Instruction pastorale pour la défense des saints Pères sur la grâce, et qu'il falloit que je prisse ce qui regarde cette matière dans son grand ouvrage contre Simon, pour lui en faire aussi la lecture. Voilà tout à la fois bien des desseins d'étude. Le père Daniel, jésuite, bibliothécaire de la maison professe, le vint voir il y a quelques jours pour lui faire compliment sur ce qu'il avoit dit du père Garnier en faveur des sentimens de saint Augustin sur la grâce, dans sa dissertation contre Grotius : et ce père déclara à M. de Meaux le dessein qu'il avoit d'entreprendre la défense de saint Augustin même, contre tous ces novateurs. On dit en effet que cette défense s'imprime actuellement et que l'on est après pour obtenir un privilége, mais que M. le chancelier fait le difficile. Quoi qu'il en soit, voilà M. de Meaux piqué au jeu et ne pouvant souffrir qu'un jésuite le prévienne dans une matière qu'il a entamée, et, dans l'état où il est, il veut reprendre son travail.

—Ce lundi, 10 décembre 1703, M. de Meaux est à l'ordinaire. Sur le soir, M. de Reims est venu lui apporter son ordonnance contre le livre publié sous le nom de M. de Launoy, et sous le titre de *Véritable Tradition de l'Eglise sur la grâce et la prédestination*. Après un long entretien sur son ordonnance, et M. de Meaux ayant dit que saint Augustin étoit le véritable maître de la grâce, comme M. l'archevêque le prouvoit bien, et que saint Thomas s'étoit ensuite montré le plus savant disciple de ce grand docteur, M. de Reims a ajouté : « Et moi, dit-il, en parlant à M. de Meaux, je suis votre disciple, comme saint Thomas l'est de saint Augustin.» C'est qu'en effet M. de Meaux l'a bien assuré et instruit dans les matières importantes qu'il a eues à traiter; et en particulier dans

cette dernière ordonnance, j'y trouve mot à mot les mêmes qualifications que M. de Meaux lui a envoyées à Reims dans son grand Mémoire à cette fin.

A l'occasion de cette ordonnance, M. de Reims dit que le père Daniel faisoit actuellement imprimer une défense de saint Augustin contre ses adversaires sur la grâce : M. l'abbé Bossuet ajouta que le père Daniel lui avoit dit à lui-même qu'elle s'imprimoit en effet. L'on a parlé ensuite de son *Apologie*, adressée à M. l'évêque d'Arras, comme d'une pièce dont il est certainement auteur; et après que les uns et les autres ont loué son style et sa manière d'écrire, M. de Reims a dit que le père de la Chaise lui avoit avoué que ce père Daniel étoit auteur de la *Remontrance* qui lui a été adressée en 1669 sur son ordonnance contre Molina, et que le père confesseur lui offrit de lui amener cet auteur pour lui faire telle satisfaction qu'il pourroit souhaiter; mais qu'il s'étoit contenté de celle des supérieurs qui étoit bien plus authentique et plus solennelle.

—Ce mardi, 11 décembre 1703, M, de Meaux se porte à l'ordinaire; l'après-dînée, M. le cardinal de Noailles allant à Versailles l'est venu voir et a passé quelque temps enfermé avec lui [1].

—Ce jeudi, M. de Meaux se porte à l'ordinaire : il prend un grand plaisir à entendre la lecture de ses *Élévations sur les mystères* et de ses *Méditations sur les Évangiles*, Ce soir après souper, il a paru fort abattu, appesanti et le visage changé comme étant dans de grandes douleurs qui lui arrachoient des gémissemens fréquens. Il s'est même présenté souvent pour uriner, comme s'il eût senti ses épreintes; dans cet état il s'est couché fort inquiet, et certainement avec un pouls fort agité [2].

—Vendredi 14, M. de Meaux a bien passé la nuit : en se levant sur les neuf heures, il a d'abord demandé à déjeu-

[1] Ici il y a treize lignes raturées sur le manuscrit.

[2] Il y a ici trois lignes raturées sur le manuscrit.

ner se trouvant fort bon appétit : après la messe il s'est recouché et a dormi jusqu'à une heure. Le reste de la journée s'est fort bien passé ; il s'est couché fort tranquillement ; mais la nuit a été mauvaise, et enfin le malade a eu de la fièvre : en même temps on lui a donné du quinquina ; et ce matin samedi, 15 décembre, M. de Tournefort a trouvé encore de la fièvre au malade et a ordonné de continuer le quinquina. M. de Meaux s'est levé pour dîner et s'est recouché sur les trois heures. Il a dormi une partie du temps et a été aussi fort inquiet. A huit heures du soir, M. de Tournefort ne lui a plus trouvé de fièvre.

—Ce dimanche, 16 décembre 1703, j'apprends le matin que M. de Meaux a assez bien passé la nuit avec néanmoins quelques inquiétudes. Il a encore reposé bien avant dans la matinée, puis il a ouï la messe. Il s'est tenu enfermé et n'a voulu voir personne. Il a pris du quinquina de quatre en quatre heures et a réduit sa nourriture à des potages et à peu d'autre chose : il s'est assez bien trouvé par ce moyen toute la journée, et certainement sans aucune fièvre. Il ne veut pas qu'on dise qu'il a repris le quinquina, ni avouer qu'il ait eu la fièvre, pas même à M. Pirot qui l'est venu voir, ni par lui à M. le cardinal de Noailles, qui a déjà appris son indisposition et qui avoit chargé ce docteur de voir le malade, sans quoi il n'auroit pas été reçu, non plus qu'aucun de ceux qui se sont présentés à la porte, que l'on a renvoyés en disant que M. de Meaux avoit pris quelque remède.

—Ce lundi matin M. de Meaux se trouve en fort bonne disposition ; il a passé la nuit sans le moindre mouvement de fièvre et assez tranquillement : il est gai et délibéré, et a fort bon appétit.

— Ce mardi, la nuit a été bonne ; l'appétit est bon, le courage admirable : toute sorte de visites. M. de Meaux a plus d'envie que jamais de donner au public ses écrits sur la grâce : il vient de me charger de lui mettre à part

toute cette matière, d'en rayer[1] les chapitres traitant les matières présentes de la prédestination et autres. Je l'ai fait convenir que M. l'archevêque ne faisoit rien dans son ordonnance, puisque tout consiste à justifier saint Augustin par lui-même et par les papes qui l'ont suivi, et encore ne l'a-t-il fait que par les passages mêmes que M. de Meaux lui a donnés, et que M. de Meaux avoue que cet archevêque a mal employés, n'en tirant pas tout l'avantage qu'il pouvoit, sans d'ailleurs donner des principes en cette matière, sans entrer dans les principes posés par saint Augustin même, sans faire valoir sa doctrine ni le progrès de ses lumières : « en un mot, lui disois-je, le dessein unique doit être de justifier saint Augustin par la tradition, et que saint Augustin n'a pas enseigné autrement ni autre chose sur la grâce que ce qu'on avoit enseigné avant lui ; or, c'est de quoi M. de Reims ne dit pas un mot, lors néanmoins qu'il s'agit de réfuter un livre dont le but est d'expliquer cette tradition. » Je ne saurois dire combien notre prélat est piqué d'entrer dans cette matière.

M. l'évêque d'Arras l'est venu voir ce soir; il est demeuré longtemps avec lui. Je ne doute pas qu'il n'y ait ici quelque écrit de ce prélat contre l'*Apologie* du père Daniel[2].

M. de Meaux parle encore de son écrit sur le jansénisme, et il est extrêmement piqué de l'achever, voyant qu'aucun évêque n'a touché le principe de décision en cette affaire, qui est que l'Écriture ordonne de noter l'homme hérétique, de le rendre méprisable à toute l'Eglise, ce qui s'est toujours fait par voie d'information et de jugement ecclésiastique auquel on s'est toujours soumis, quelque raison qu'on puisse alléguer pour les croire sujets à défectibilité ; il ajoute, qu'outre les choses de foi qui demandent une entière soumission, il y a celles qui

[1] C'est-à-dire indiquer par des traits.

[2] Il y a ici une ligne raturée sur le manuscrit.

appartiennent à la foi, et de si près, que la lumière même de la foi se répand dessus, et exigent par conséquent une soumission même de foi. L'esprit du prélat s'excite par toutes ces pensées, et s'il n'en est distrait par des lectures ou conversations, elles l'agitent tellement qu'il en devient inquiet et fatigué. « Au milieu de tout cela, me disoit-il, je sens que je ne puis encore porter ce travail. Que la volonté de Dieu soit faite ! Je suis tout résolu à la mort. Il saura bien donner des défenseurs à son Église. S'il me rend mes forces, je les emploirai à ce travail. »

— Ce mercredi 19, M. de Meaux a passé la nuit tout d'une pièce. En sortant du lit il a déjeuné de très-bon appétit, ouï la messe et s'est mis à la lecture de l'Évangile : son médecin est venu qui l'a trouvé en très-bonne disposition, et néanmoins M. de Meaux lui a recommandé de revenir encore ce soir ; ainsi avec sa grande résignation à la mort, M. de Meaux est fort occupé de se bien porter, et ne veut manquer de rien ni se faire aucune peine. Dieu soit sa consolation et sa joie !

M. l'abbé Bossuet vient de partir à midi pour aller coucher à Meaux, y passer les fêtes et apparemment prêcher dans la cathédrale le jour de Noël. Ce soir M. de Meaux m'a envoyé demander au père de La Chaise une audience pour lui. Ce père m'a dit fort honnêtement qu'il l'iroit voir incessamment, qu'il se gardât bien de le venir voir, et que demain jeudi toute la journée il ne seroit pas à Paris. J'ai appris de ses gens qu'il ira demain à Mont-Louis et qu'il n'en reviendra que vendredi dîner à Paris. M. de Meaux prend le parti de l'aller voir ce jour-là ; nous en verrons le succès.

— Jeudi 20, M. de Meaux a très-bien passé la nuit ; il a déjeuné de bon appétit, et se porte à merveille. M. de Chasot me demande avec empressement la résolution du père de La Chaise pour l'audience demandée pour M. de Meaux, que je lui ai contée comme ci-dessus. Les voilà donc tous intrigués à la même chose, et c'est comme l'on voit une résolution prise dans la famille et pour une

affaire commune; aussi M. de Meaux demanda-t-il la réponse avec empressement.

—Vendredi 21, M. de Meaux se trouve fort bien. Après la messe, il m'a pressé de retourner moi-même chez le père de La Chaise, lui dire qu'il le viendra voir entre trois et quatre heures. Ce père m'a fait bien des complimens, disant qu'il iroit lui-même le voir. J'ai donc fait partir M. de Meaux un peu avant trois heures. Je l'ai suivi dans son carrosse; et en arrivant aux Jésuites, j'ai vu qu'on mettoit les chevaux au carrosse du père de La Chaise pour le mener chez M. de Meaux. Notre prélat a été très-aise de l'avoir prévenu : il est demeuré quelque temps enfermé avec ce père. En sortant : « Vous êtes cause, m'a dit le père confesseur, que je n'ai pas été voir M. de Meaux. » Notre prélat a demandé tous les célèbres : le père Martineau, supérieur; le père Bourdaloue, le père Gaillard, le père de La Rue, qui étoient tous en ville; le père Gravé, confesseur de M^me^ la duchesse de Bourgogne, s'est trouvé seul, et M. de Meaux l'a vu, et chez le père de La Chaise, et encore dans la salle où il s'est promené avec lui près d'une demi-heure et sans bâton, donnant cette marque de force et de courage, afin que le père Gravé en portât la nouvelle à Versailles comme il l'en prioit. J'ai vu aussi de sa part M. l'évêque d'Avranches, l'ancien[1], que j'ai trouvé dans sa chambre en surtout et en cravate, un bonnet de cabinet sur la tête sans perruque, n'étant pas en état de descendre à la salle pour voir M. de Meaux, ni M. de Meaux de monter quatre-vingts marches pour l'aller chercher si haut : ainsi ils ne se sont pas vus. M. de Meaux est revenu de cette visite en parfaite santé.

—Ce samedi, M. de Meaux est à l'ordinaire : il a fait venir ici les séminaristes qui ont reçu l'ordination des

[1] Cet ancien évêque d'Avranches était le savant Huet, qui s'était retiré chez les jésuites, après avoir quitté son évêché, afin de pouvoir consacrer plus de temps à ses doctes travaux.

mains de monseigneur l'évêque de Condom, dans l'église des Nouvelles-Catholiques, avec une grande édification : le prélat a été ensuite régalé à merveille à dîner, et M. de Meaux lui a fait mille amitiés. Les séminaristes sont venus voir notre prélat qui les a très-bien reçus et leur a parlé en bon père. Il y a eu beaucoup de musique l'après-dîner, et le soir : notre prélat prend encore du quinquina trois fois par jour. Il n'a aucun ressentiment quel que ce soit, et il veut voir son médecin.

— Ce dimanche 23, de même ; il reçoit de Meaux des lettres de M. l'abbé Bossuet avec mille protestations de respect. Ce soir, M. le maréchal de Boufflers est venu voir notre prélat.

— Ce lundi, à l'ordinaire.

— Ce mardi, 25 décembre, fête de Noël. M. de Meaux a ouï les trois messes ce matin dans sa chapelle, et il a communié à la première : il se porte à merveille. A onze heures du matin est morte Mme la comtesse de Novion, âgée de trente-neuf ans, tante de Mme Bossuet. L'évêché d'Agen donné à M. Hébert, curé de Versailles. On ne dit encore rien pour nous.

—Le 26, la comtesse enterrée sans pompe. M. de Meaux se porte bien à l'ordinaire : il a profité d'un rayon de soleil pour s'aller promener. On mande de Meaux que M. l'abbé Bossuet prêcha le mystère d'hier avec succès et brièveté.

—Ce jeudi 27, à l'ordinaire. M. de Meaux a encore été se promener sur le midi comme hier, par un beau soleil.

—Vendredi, 28 décembre 1703. M. de Meaux reçut avant-hier un paquet de M. de Pontchartrain, qui lui adresse un brevet du roi de 1500 livres de pension annuelle en faveur du prince des Kaïmakites, que nous appelions ci-devant le chevalier Tartare, dont le roi le gratifie à cause de sa haute naissance et qu'il a embrassé le christianisme. J'ai marqué ci-devant comment il étoit actuellement à Ligourne entre les mains d'un corsaire de Flessingue, et ce que fit alors M. de Meaux auprès de M. de Pontchar-

train, qu'il excitoit de s employer en faveur de cet étranger auprès du roi ; en voici donc l'effet qui le réjouit fort et ne fera pas moins de plaisir à M. l'abbé Bossuet. M. de Meaux se porte bien à l'ordinaire : il ne prend plus par jour qu'une ou deux fois du quinquina, et ce remède continue à le purger doucement. M. l'abbé Bossuet est arrivé de Meaux ce soir fort tard en parfaite santé, bien content de son voyage; car, entre autres choses, il y a vendu les bois de l'évêché six mille cinq cents livres [1]. Mme Bossuet fait bien la pleureuse à cause de la mort de la bonne dame sa tante, qu'elle regrette, dit-elle, infiniment, parce qu'elle étoit si amusante : c'est la raison que Mme Bossuet m'a dite à moi-même. Tel est l'esprit du monde ; il ne s'afflige pas de la mort des justes à cause de leur piété, de leurs bons exemples, ni de leur éloignement du jeu et des plaisirs du monde, mais parce qu'il perd en eux des consolations sensibles et des douceurs humaines : quelle amitié [2]!

— Samedi 29, à l'ordinaire.

— Dimanche 30, de même : le ventre toujours un peu libre : deux prises de quinquina hier et aujourd'hui. Visites tout le soir bien tard [3].

— Lundi dernier, 31 décembre, à l'ordinaire. Après dîner est venu M. de la Malmaison, conseiller au parlement, aux requêtes du palais, pour entendre M. de Meaux sur faits et articles, à la requête des trois gendres établis à Paris de feu Léger, notaire, au sujet des appointemens qu'ils prétendent être dus à la succession de leur beau-

[1] Il y a ici une demi-ligne environ raturée sur le manuscrit. Elle contenait une méchanceté à l'adresse de l'abbé Bossuet. On lit facilement sous les ratures : *Il a avancé son retour pour venir consoler sa belle qui...* Ces mots ont été remplacés par : *Mme Bossuet.* Cette correction ne semble pas être de la main de l'abbé Le Dieu. Sous les ratures suivantes on distingue aussi quelques mots qui prouvent qu'il y est question de l'abbé Bossuet.

[2] Une ligne raturée sur le manuscrit.

[3] Une demi-ligne raturée sur le manuscrit.

père pour avoir géré à Meaux les affaires de M. de Meaux pendant vingt ans. Ses fils, le notaire et grenetier de Meaux, et le chanoine aussi de Meaux, ne se sont pas joints à cette procédure, qui est très-malhonnête, vu les gains considérables que le défunt Léger a faits en étant receveur de l'évêché, encore bailly et procureur fiscal, et principalement comme notaire, ayant renouvelé pluplusieurs fois les baux, et toujours en faveur des fermiers à qui il donnoit la préférence, moyennant le pot-de-vin qu'il en recevoit.

Ce soir, M. de Meaux se trouvoit comme épuisé de l'application qu'il avoit eue à cette affaire, à laquelle il avoit travaillé déjà toute la matinée, quoique avec une parfaite liberté d'esprit, ce que j'ai vu moi-même, mais avec une grande contention, en minutant les réponses qu'il feroit au magistrat qui le devoit venir interroger, et d'ailleurs devant être chagrin d'un si grand mépris qu'ont pour lui des gens dont il a fait la fortune, et de se voir encore forcé d'entendre parler à son âge et dans une maladie comme la sienne, de ces sortes d'affaires qu'il a éloignées et négligées toute sa vie; enfin il s'est trouvé tellement épuisé et abattu et dans un si grand assoupissement, qu'on a été obligé de le mettre au lit après lui avoir fait prendre seulement un peu de potage[1].

La nuit a été fort mauvaise : le malade agité de ses inquiétudes accoutumées en pareil cas, avec une fièvre légère mais marquée, si bien qu'on lui a donné du quinquina au milieu de la nuit même, et encore à dix heures du matin : il n'a pas dormi deux heures de suite[2].

[1] *V.* sous les nos suivants certains détails qu'il nous a semblé convenable de renvoyer à l'appendice. *Appendice* no 1.

[2] *Appendice* no 2.

1704.

Ce mardi matin, 1er janvier 1704, j'ai trouvé M. de Meaux dans le même assoupissement où il étoit dans sa grande fièvre du mois d'août dernier, et ses inquiétudes et ses plaintes de même : il vouloit aujourd'hui se lever à tout moment[1]. Je l'entendois dire continuellement : « Je ne sais plus où je suis; qu'est-ce que ceci, ô mon Dieu ! » se tournant et retournant dans son lit avec des inquiétudes sans fin : on a continué à lui donner du quinquina. M. de Tournefort est venu qui lui a trouvé encore de la fièvre[2]. Le malade est demeuré fort affoibli dans son lit, bien éloigné de pouvoir entendre la messe et communier comme il se l'étoit hier proposé : au reste ses plaintes et ses gémissemens font peur ; ce qui me fait croire qu'il souffre beaucoup de sa pierre, quoiqu'il n'en dise rien à son médecin, qui aussi ne l'interroge pas là-dessus, parce qu'il le connoît assez par les urines ensanglantées.

Ce soir, le malade se trouve mieux ; le pouls égal et sans émotion, la langue bonne[3]. On a levé le malade pour faire son lit. Il est demeuré une grande heure auprès de son feu, dans son fauteuil, si affoibli et dans un tel assoupissement qu'il n'avoit plus la force de faire les plaintes qu'il faisoit ce matin[4]. C'est comme le corps d'un homme mourant sans force et sans vigueur, ne s'aidant plus du tout soi-même : et voilà notre malade dans le plus grand abattement et affoiblissement qu'il ait jamais été ! Dieu lui fasse paix ! s'il ne nous aide, nous sommes à la veille de le perdre. En cet état, le malade a été porté dans son lit comme une masse sans mouvement et sans action.

[1] *Appendice* n° 3.
[2] *Appendice* n° 4.
[3] *Appendice* n° 5.
[4] *Appendice* n° 6.

La nuit a été assez mauvaise [1].

— Ce mercredi matin, 2 janvier, le malade s'est trouvé tout d'un coup la tête dégagée. M. de Tournefort arrivant l'a trouvé très-tranquille, sans aucune émotion, la tête libre, parlant volontiers et riant. Il paroît que ce sont les douleurs de la vessie qui, portant à la tête par la communication des nerfs, causent le trouble tout d'un coup au malade, et que ces douleurs étant apaisées, la tranquillité de la tête se rétablit aussitôt. Le malade s'est levé : je l'ai vu sur le midi manger un morceau de pain et boire un doigt de vin de bon appétit. Il continue l'usage du quinquina et des bouillons seulement, sans autre nourriture : toute la journée s'est bien passée auprès du feu.

Le malade a senti des nausées et a vomi en effet, mais légèrement : la même envie lui a pris dans la nuit. Il a au reste assez bien dormi, n'ayant rien voulu prendre, pas même de quinquina de peur de vomir [2]. Cependant la diminution de la nourriture affoiblit le malade de plus en plus, et ses forces affoiblies ne se répareront jamais.

— Ce matin 3 janvier, jeudi, M. de Meaux se trouve gai : je l'ai vu manger son potage avec appétit. M. de Tournefort le trouve sans aucune émotion, les urines belles, le corps et l'esprit libres : mais à cause des nausées il défend encore l'usage de la viande et n'a permis qu'un doigt de vin pour la collation avec une rôtie de pain, et toujours du quinquina de quatre en quatre heures [3]. La journée s'est ainsi passée ; il a presque toujours été auprès de son feu dans son fauteuil et avec compagnie, mais seulement de docteurs.

M. Pirot a dit la promotion de M. Boileau de l'archevêché à un canonicat de Saint-Honoré par la faveur de M. le cardinal de Noailles : on regarde cette entrée à ce canonicat comme une honnête voie au cardinal de se défaire

[1] *Appendice* n° 7. — [2] *Appendice* n° 8. — [3] *Appendice* n° 9.

de M. Boileau et de l'éloigner de sa personne et de son palais, parce que ce prêtre est fort suspect de jansénisme : c'est donc une victoire pour les jésuites qui demandoient il y a longtemps cet éloignement[1].

M. Pirot a dit aussi la détention de Godard, libraire, de Reims ; et M. Favart, chanoine de Reims, professeur royal en théologie à Navarre, et M. de Targny, aussi trésorier de Reims, docteur en théologie de Paris, tous étant en visite chez M. de Meaux ont confirmé la même chose, disant que ce libraire avoit été arrêté par Aumont, archer de la prévôté de Paris, accompagné d'autres archers, le jour de Saint-Etienne, 26 décembre dernier, hors de la ville de Reims, sur le chemin d'Auvilliers, où dit-on, il avoit été attiré par une feinte pour le prendre plus aisément ; on assure que deux archers s'étant détachés allèrent visiter sa maison à Reims, où ils ne trouvèrent aucun ouvrage de contrebande ni de contrefaçon. Néanmoins il a été amené à Paris et il est, dit-on, à la Bastille : ce qui se regarde comme une insulte contre M. de Reims, de lui avoir enlevé un libraire faisant commerce de tous les livres des jansénistes, et qui étoit entièrement sous sa protection[2].

L'édition qu'il a faite de Lemos lui a attiré cette persécution, car les jésuites abhorrent cet auteur. Cependant cette impression a été si bien conduite, que même il y a eu permission de vendre ce livre dans Paris ; mais il s'en est encore trouvé grand nombre d'exemplaires chez Godard à Reims : M. de Meaux fait un très-grand cas

[1] Le duc de Saint-Simon affirme dans ses Mémoires que l'archevêque avait acquis la certitude que l'abbé Boileau était l'auteur du *Problème ecclésiastique* publié par les jésuites, auxquels il l'avait fait passer d'une manière détournée. Son but, en faisant cet ouvrage, aurait été de fixer les indécisions du cardinal de Noailles et de le forcer à se prononcer plus ouvertement en faveur de l'école de Port-Royal.

[2] Godard fut arrêté, ainsi que plusieurs autres personnes, à cause de ses relations avec le P. Quesnel.

de Lemos, comme d'un sublime et très-savant théologien[1].

On dit que le père Esserlin a fourni le mémoire pour cette édition de Lemos, et que c'est la vraie cause de son exil : quoi qu'il en soit, les jésuites sont triomphans ; ils mettent tout à leurs pieds ; rien ne leur résiste ; ils atteignent les gens de tous côtés.

M. de Reims a envoyé aujourd'hui savoir des nouvelles de la santé de M. de Meaux. M. le cardinal de Noailles y a aussi envoyé, promettant de venir lui-même voir le malade à son premier loisir ; et M. Pirot a confirmé la même chose.

—Ce vendredi, 4 janvier 1704, M. de Meaux a eu la nuit fort mauvaise, se plaignant toujours comme dans ses plus grandes épreintes et ayant un fréquent besoin d'uriner : il a encore senti des nausées, et sur le midi il s'est levé et est demeuré dans son fauteuil devant son feu jusqu'au soir : il demandoit avec empressement à son médecin la permission de boire un peu de vin, ce qu'il a accordé pour la collation : au reste, le régime comme dessus ; mais de plus une médecine pour demain, afin d'achever de faire couler la bile.

—Ce samedi 5, la nuit a été mauvaise ; et néanmoins la médecine prise dès le matin a eu des effets merveilleux : sur le midi le malade s'est trouvé très-gai, dégagé, libre, léger et content ; il a ainsi passé la journée, continuant l'usage du quinquina.

—Ce dimanche, 6 janvier, fête des Rois. Monseigneur de Meaux se trouve fort bien de sa médecine d'hier : il a eu une très-bonne nuit ; il a fort bon appétit : le quinquina et les potages, à l'ordinaire. A son dîner il a ajouté deux ailes d'un très-petit poulet de grains. Il est gai ; la tête, le ventre et tout le corps libres. Il se promène dans

[1] L'ouvrage de Lemos, dont il est question ici, est celui dans lequel il a fait l'histoire des congrégations *de Auxiliis*, où les jésuites furent convaincus de semi-pélagianisme.

sa chambre pour se dégourdir et essayer ses forces. Il a repris aujourd'hui la lecture de l'Évangile, mais il n'a pu encore entendre la messe.

Je viens d'apprendre du père de la Pose, prêtre de l'Oratoire, revenant de prêcher l'Avent à l'abbaye de Notre-Dame de Soissons, que, quelques jours après Noël, Mme Gédoïn, religieuse de cette abbaye, reçut une lettre de M. de Chasot, par laquelle il lui mandoit qu'il y avoit encore espérance que M. l'abbé Bossuet auroit l'évêché de Meaux. Voilà donc leur dessein bien déclaré : ce dessein qu'ils cachent avec tant de soin à ceux qui leur sont sincèrement attachés par honneur et par conscience, et qu'ils confient à l'indiscrétion d'une religieuse.

—Ce lundi, 7 janvier 1704, M. de Meaux se trouve, dit-il, dans son naturel : il a dormi toute la nuit à merveille ; il se loue beaucoup de sa médecine. Il dit que tout est déchaîné contre M. l'archevêque de Reims, dont on prend plaisir à dire tout le mal qu'on sait, sous prétexte qu'il a été mal reçu du roi : on assure que c'est par ordre du roi qu'il a été voir le père de la Chaise pour donner cette marque publique de la bonne intelligence de ce prélat avec les jésuites : on croit qu'il obtiendra la place de doyen du conseil, vacante par la mort de M. Courtin, et qui lui appartient comme étant l'ancien du conseil du roi. M. de la Reynie, qui le suit, la lui dispute, disant qu'elle ne peut être occupée que par un laïque, à l'exclusion des ecclésiastiques ; mais on croit que M. le chancelier sera favorable au clergé à cause de M. l'abbé Bignon, conseiller d'état, qui pourroit bien arriver un jour à cette place.

—Ce mardi 8, M. de Meaux est en bonne disposition, sans aucun ressentiment de fièvre : il a dormi la nuit entière et jusqu'à huit heures du matin. Ses urines sont belles : le reste louable. Il a bon appétit, l'esprit gai et le corps léger. M. l'abbé Janel, qui l'est venu voir, m'a appris que les témoins qui ont signé au testament de M. de Meaux, fait à Versailles, dans sa maladie, à la fin du mois d'août 1703, sont le prêtre de la mission qui ac-

compagnoit M. le curé de Versailles, M. Adam, principal commis de M. le marquis de Torcy, et un autre commis du même ministre; et que M. l'abbé Bossuet est institué légataire universel, qualité dont cet abbé ne se soucie guère, disant que M. de Meaux n'a rien à donner et qu'il doit à lui et à M. Bossuet son frère plus qu'il n'a vaillant.

Ce soir, comme tous les soirs précédens, et régulièrement, M. l'abbé Bossuet est sorti avec Mme Bossuet pour aller voir Mme Tubœuf, qui se porte bien mieux et est hors d'affaire [1].

—Ce mercredi 9, M. de Meaux se trouve très-bien et a ouï la messe : sur le midi, M. le coadjuteur de Strasbourg l'est venu voir pour les affaires de Jouarre. Il y a deux jours que MM. les évêques d'Arras, de Saint-Omer et l'ancien de Condom [2] le vinrent aussi voir. Depuis que la cour est partie pour Marly, bien de ses amis de Versailles lui ont fait visite : c'est une consolation pour lui de n'être pas oublié dans ses infirmités. M. Le Pelletier, le ministre, a envoyé aujourd'hui lui faire compliment et veut le venir voir. M. l'abbé Bossuet va souvent à l'archevêché : il y alla hier et avant-hier, sans pouvoir parler à M. le cardinal; et aujourd'hui il a dit à M. de Meaux qu'il venoit de lui parler : je ne sais de quoi il s'agit. On parle beaucoup de remettre en vigueur la censure faite ci-devant en Sorbonne contre M. Arnauld et d'en faire exécuter la peine d'exclusion du corps de la Faculté, qu'elle porte contre ceux qui refuseroient de la signer [3]. On veut donc s'en servir aujourd'hui contre ceux qui refusent de

[1] Il y a ici dix lignes raturées sur le manuscrit. Il s'y agissait des affaires temporelles de Bossuet, qui n'étaient pas florissantes, et dont il ne s'était que rarement occupé.

[2] Ce dernier, l'abbé de Matignon, avait remplacé Bossuet sur ce siége.

[3] Lorsqu'Arnauld eut été exclu de la Sorbonne, grâce aux intrigues des jésuites, tous les docteurs qui refusèrent d'adhérer à cette exclusion furent retranchés du corps de la Faculté de théologie.

condamner le *Cas* purement et simplement. Il y a eu sur ce sujet-là un mémoire présenté au roi qui en a parlé à M. le cardinal de Noailles ; mais ce cardinal a empêché ce qu'on vouloit faire, par cette voie bien courte, qui est que le syndic déclarât les réfractaires retranchés du corps de la Faculté, sans autre délibération [1].

—Ce jeudi, 10 janvier 1704, M. de Meaux se trouve bien et a ouï la messe, à l'issue de laquelle il a reçu la visite de M. le Pelletier le ministre, avec de grands témoignages d'amitié et un long entretien : grande compagnie à dîner et ensuite longue visite auprès de M. de Meaux [1].

—Ce vendredi matin, 11 janvier 1704, M. de Meaux a mal passé la nuit : le dévoiement l'a pris et l'a fait lever cinq fois. Il a été dans une grande inquiétude accompagnée de plaintes continuelles.

—Ce samedi, il est bien : la nuit a été bonne ; il est tranquille et ne souffre rien du tout. M. Dodard le trouva ces jours passés en très-bonne disposition, avec le pouls doux et mollet comme un enfant, ce qui démontre de plus en plus que le fond de la santé est très-bon : avec une telle constitution, quoique altérée de temps à autre par quelque accident passager, M. de Meaux peut encore durer plusieurs années comme nous le désirons. Dieu le veuille ! Il a ouï la messe.

Le père de La Chaise est venu voir M. de Meaux ce soir : je ne sais pourquoi. M. l'abbé Bossuet étoit présent à la visite, et ils sont demeurés quelque temps ensemble. M. l'évêque d'Amiens y est aussi venu ensuite, et après lui M. l'archevêque de Reims, qui lui a communiqué son Mémoire au roi touchant la place de doyen du conseil qu'il trouve très-bien regarder autant les ecclésiastiques que les laïques : M. de Meaux l'a fort approuvé. M. de Reims veut l'imprimer.

[1] Alinéa de deux lignes raturé. Quelques mots restés lisibles font voir qu'il s'y agit encore de l'abbé Bossuet.

[2] Cinq lignes raturées. Même remarque qu'à la note précédente.

M. et Mme Bossuet avec M. l'abbé ont été ce soir souper en ville et ne sont revenus qu'à deux heures après minuit, laissant M. de Meaux seul : M. de Chasot demeurant à sa chambre à cause de sa brûlure, et Mme de Chasot lui tenant compagnie : » Je suis bien aise qu'on se divertisse, » dit M. de Meaux.

— Ce dimanche matin, 13 janvier 1704, M. de Meaux se trouve à merveille et en très-bonne disposition, ayant bien dormi, bien reposé, et s'est levé à sept heures, a ouï la messe, y a communié ; puis a pris du quinquina, et s'est remis au lit en attendant son potage. « Dieu soit loué, disoit-il, de ce qu'il plaît à Dieu de donner repos à ma foiblesse ! » Le reste de la journée s'est bien passé.

— Lundi 14, la nuit a été bonne : M. de Meaux a paru avoir le matin la gorge un peu engagée de flegmes ; et, sans entendre la messe, il s'est remis au lit après son potage pris : le reste de la journée s'est bien passé, quoique avec un peu de rhume. Visites à l'ordinaire.

— Mardi 15, M. de Meaux s'est remis au lit pour achever de cuire son rhume, et il s'est fait relire son écrit sur le psaume XXI, comme il fit encore hier, pour y mettre la dernière main, songeant à le faire imprimer conjointement avec l'explication de l'*Ecce Virgo concipiet;* et il a aussi fait une préface qui en explique l'occasion et le dessein. Mme Tubœuf a pensé mourir ce soir ; elle a reçu tous les sacremens : M. et Mme Bossuet en reviennent sur le minuit disant qu'elle est mieux.

— Mercredi 16. Il faut rapporter ceci à ce qui est ci-dessus, 3 janvier 1704. Il est certain que les jésuites ont eu de tout temps Godard de Reims pour suspect, à cause du commerce qu'il faisoit des livres des jansénistes, imprimés à Bruxelles et à Liége, d'où ils lui venoient à Reims, et les répandoit de là dans toutes les villes voisines et jusqu'à Paris. M. Des Granges, premier commis de M. de Pontchartrain et maître des cérémonies, dit à M. Pirot, à l'archevêché, dans le temps du dernier *Te Deum* pour la prise d'Augsbourg : « Il y a plus de quinze ans que

cet homme est sur nos mémoires.» Aussi lui arriva-t-il environ ce temps-là une grande affaire pour quelque contrefaçon dont M. l'archevêque de Reims le tira par son crédit. Il est donc certain qu'il étoit noté comme libraire des jansénistes : voilà le prétexte des jésuites pour le faire arrêter ; mais la vraie raison est l'édition qu'il a faite de Lemos, et particulièrement de la préface sanglante contre les jésuites qui étoit à la tête, que le même Godard a avoué avoir été imprimée chez lui aussi bien que le corps de l'ouvrage de Lemos : laquelle préface, revue à Paris par M. Dupin comme censeur, n'a pu passer tant elle fut trouvée injurieuse et satirique. Ainsi Lemos a passé et s'est vendu, mais avec une nouvelle préface fort radoucie, et la première a été entièrement supprimée, à la perte du pauvre Godard qui en avoit fait les frais comme de toute l'édition. C'est cette préface qui a irrité les jésuites : ils sont outrés de voir que l'on ose comme les insulter dans leur triomphe ; car ils appellent insultes la liberté de leur dire leurs vérités. Quand l'exempt alla à Auvilliers se saisir des papiers de dom Thierry, et qu'il eut trouvé la préface de Lemos telle qu'elle avoit été imprimée à Reims, il ne put s'empêcher d'en témoigner sa joie, en disant : « La voilà donc trouvée cette préface que je cherche ! » tant elle lui avoit été recommandée. Aussi soupçonnoit-on le père dom Thierry d'Auvilliers [1] d'en être auteur : et les jésuites ayant fort à cœur d'en supprimer tous les exemplaires, ne se sont pas contentés de les avoir fait chercher à Auvilliers, mais ils ont fait arrêter Godard comme un libraire accusé de longtemps de faire trafic de livres de contrebande, et en effet en haine de l'impression de Lemos et de la préface satirique, espérant de trouver encore dans son magasin un bon nombre de cette préface qu'ils s'efforcent de supprimer. On ne dit pas néanmoins qu'il s'en soit trouvé, mais seulement les œuvres mêmes de Lemos, et au surplus aucun autre livre

[1] On le nomme ordinairement dom Thierry de Viaixnes.

de contrebande ; mais ils le tiendront longtemps aux fers pour lui faire avouer où sont les exemplaires supprimés de cette préface.

Au reste cet homme est actuellement, dit-on, à la Bastille ; pour dom Thierry, on dit qu'il est à Vincennes, aussi bien que dom Tiron, qui est bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, et en dernier lieu prieur de Meulan. Il étoit, dit-on, en grand commerce avec dom Thierry, avec qui il avoit fait connoissance étant à Reims professeur en théologie ; et l'un et l'autre avoient de grandes relations avec M. l'archevêque de Reims.

Dom Gerberon, aussi bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, sauvé depuis bien des années de l'abbaye de Corbie, et sorti du royaume lorsqu'on le cherchoit pour l'enfermer par lettre de cachet, étoit depuis demeuré en Hollande, faisant les fonctions de vicaire dans une paroisse catholique. Étant venu à Malines, il y fut arrêté en même temps que le père Quesnel et enfermé dans une abbaye à cause de son grand âge qui est de plus de soixante-dix-huit ans : mais depuis l'évasion du père Quesnel, le père Gerberon a été conduit par vingt fantassins espagnols sur les terres de France, où vingt autres soldats françois l'ont reçu et conduit dans la citadelle d'Amiens, où il est enfermé.

—Ce mercredi, M. de Meaux a très-bien passé la nuit : son rhume n'est plus rien : néanmoins il s'est remis au lit après avoir pris son potage, et il s'est fait lire toute la matinée. Après son dîner le père Mabillon l'est venu voir qui l'a trouvé en fort bonne disposition. Ce père est peu embarrassé du livre publié par un jésuite contre sa *Diplomatique* et utilement occupé d'autres travaux ; il ne pense guère à cette attaque qui lui paroît bien faible [1]. Mme Tubœuf se porte mieux ; Mme Bossuet est partie pour l'aller voir aussitôt après dîner [2].

[1] C'était le père Germon, jésuite, qui avait attaqué le chef-d'œuvre de Mabillon.

[2] Onze lignes raturées sur le manuscrit. Le Dieu y parlait des

—M. de Meaux a passé ce jeudi 17 à l'ordinaire, avec un petit reste de rhume : il continue l'usage du quinquina quatre fois par jour sans le moindre ressentiment de fièvre : les médecins le veulent ainsi.

Le père de La Chaise parlant au père de Montenay, abbé de Sainte-Geneviève, général de son ordre, qui l'alloit voir sur le sujet du père Esserlin, entre les griefs dont il chargeoit ce savant homme, il exagéra fort l'édition de Lemos, qu'il avoit procurée en fournissant le manuscrit, et il lui fit un grand crime d'avoir donné le portrait de ce grand théologien, dont l'original est dans la bibliothèque de Sainte-Geneviève, pour faire l'estampe de ce saint religieux mise à l'entrée de ses œuvres : ce fait est certain et appris du père de Montenay même.

—Ce vendredi 18 janvier, à l'ordinaire : tout va bien, bonne nuit ; encore un peu de rhume.

—Ce samedi, M. de Meaux est demeuré fort enfermé, il a encore du rhume. Hier au soir, M. l'archevêque de Reims le vint voir, fort occupé de son affaire du doyenné du conseil.

—Ce dimanche, 20 janvier, M. de Meaux a ouï la messe et y a communié dès sept heures du matin ; puis il s'est remis au lit à cause de son rhume qui continue ; il a ensuite ouï la lecture du livre intitulé : *Défense de saint Augustin* contre le livre publié sous le nom de M. de Launoy, par le père Gabriel Daniel, jésuite, qu'il s'est fait lire avec une grande avidité. Il fait semblant d'en être content ; mais au fond il le trouve fort imparfait et il y reprend beaucoup de choses qu'il a fait marquer, à mesure, de son crayon ; et il disoit : « Au moins bien certainement ne m'entendra-t-on jamais dire ce que j'en pense ; » c'est-à-dire qu'il le méprise fort, mais qu'il ne veut pas s'en ouvrir.

Il s'est assez bien porté aujourd'hui et a reçu toute

affaires temporelles de Bossuet. Les deux premières lignes seulement étaient relatives à l'abbé Bossuet.

sorte de visites, même celle de M. l'évêque de Châlons-sur-Marne, et il se tient toujours tranquille.

—Ce lundi 21 janvier 1704, à l'ordinaire. M. l'évêque de Noyon est venu voir M. de Meaux et lui a amené M. le marquis de Tilly, son frère; sur le soir, M. l'évêque de Chartres y est aussi venu.

—Mardi 22, encore du rhume. Sur le soir le père Martineau est venu voir M. de Meaux et il a bien prôné le livre du père Germon contre la *Diplomatique* du père Mabillon.

—Ce mercredi 23, le rhume continuant a obligé M. de Meaux à demeurer dans son lit jusqu'à près de deux heures, en entendant néanmoins la lecture de son explication de la prophétie d'Isaïe : *Ecce Virgo concipiet*, qu'il est enfin résolu de faire imprimer. Après dîner, le père Gabriel Daniel, jésuite, auteur de la *Défense de saint Augustin*, est venu présenter ce livre à M. de Meaux, sur le sujet duquel notre prélat l'a fort gracieusé, en le louant d'une grande netteté, mais sans rien dire au delà. Le père a répondu que n'ayant jamais rien écrit que pour la défense de la vérité, il s'étoit toujours étudié de la mettre dans un grand jour et de la rendre intelligible, ne désirant rien tant que de se faire bien entendre. On est ensuite tombé sur le livre attribué à M. de Launoy, et le père Daniel a dit qu'il savoit par qui il avoit été imprimé, et que certainement ce n'étoit pas M. Simon; puis on en est venu au livre du père Germon, jésuite, contre le père Mabillon, que le père Daniel a fort vanté, et en a dit l'origine à cause de l'étude que le père Germon faisoit avec lui de l'histoire de France. Sur le soir, M. l'évêque de Bayeux est venu voir M. de Meaux, et ensuite quelques abbés. Hors le rhume qui fait un peu tousser notre malade et cracher fort épais, le reste va bien : l'appétit est bon, le sommeil doux et tranquille, la tête ferme, et le courage à l'ordinaire; et néanmoins il veut voir ses médecins, et il continue l'usage du quinquina quatre fois par jour.

—Ce jeudi 24, M. de Meaux se trouve bien, après la

forte gelée qui a duré huit jours et qui a fait prendre la rivière. Il a été ravi de voir ce matin le dégel dans l'espérance de se voir bientôt entièrement quitte de son rhume, qui est déjà réduit à peu de chose. Je lui ai relu dans la matinée sa troisième lettre à M. de Valincourt sur la prophétie d'Isaïe, *Ecce Virgo concipiet*, et il veut les imprimer en cet état avec l'avertissement qui en explique l'occasion et le dessein. Pour en faire un juste volume il y joindra sa Méditation sur le psaume XXI, et le tout sera compris sous ce titre : *Explication de la prophétie d'Isaïe sur l'enfantement de la sainte Vierge*, Is. IX, 14, *et du psaume* XXI *sur la passion et le délaissement de Notre-Seigneur*. A la fin de cette étude, M. l'abbé de Maulevrier, agent du clergé, est venu voir M. de Meaux et lui a amené M. Le Maire, avocat du clergé, travaillant actuellement à une nouvelle édition des *Mémoires du clergé ;* ces messieurs ont proposé à M. de Meaux de mettre dans le premier tome de ces Mémoires, sous le titre de la foi, l'*Exposition de la doctrine de l'Eglise* de M. de Meaux..... avec l'*Avertissement* et les approbations qui y ont été données tant par le pape Innocent XI dans ses deux brefs, que par les archevêques et évêques de France et par le jugement de l'assemblée générale du clergé de France de l'an 1682, et ce que M. de Meaux a depuis écrit en quatre ou cinq pages dans la Revue de ses précédens ouvrages, à la fin de son dernier *Avertissement* pour la défense de cette *Exposition* contre les dernières plaintes des ministres[1].

—Ce 25 janvier 1704, M. de Meaux se trouve bien : il a été ravi de voir le dégel. — « N'est-ce pas un vrai dégel, disoit-il, nous n'aurons donc plus de froid? » tant il craint que son rhume ne continue ; mais il est aujourd'hui fort diminué, et néanmoins il s'est remis au lit tout le matin, et nous avons revu son explication du psaume XXI. L'après-midi M. l'évêque de Saint-Omer l'est venu voir, et il

[1] L'ouvrage de Bossuet se trouve en effet au ch. I du t. Ier des *Mémoires du clergé*.

a reçu encore d'autres visites. Mme Tubœuf se porte de mieux en mieux.

— Ce samedi 26, M. de Meaux se trouve bien. Nous avons continué le psaume XXI. Hier au soir, M. de Reims vint voir M. de Meaux, et il a paru toujours fort occupé de son affaire pour le doyenné du conseil et peu embarrassé des raisons de M. de la Reynie. M. de Meaux continue le quinquina.

— Ce dimanche 27, encore le psaume XXI; ensuite M. de Meaux est venu entendre la messe dans sa chapelle. Nous apprenons que M. Bernadon est mort cette nuit, à onze heures du soir, étant tombé en apoplexie dès vendredi dernier 25, sur le soir : sa prébende appartient à un gradué.

— Ce lundi 28, M. de Meaux a beaucoup toussé la nuit et a gardé le lit jusqu'à près d'une heure. J'ai fini la lecture du psaume XXI. Il veut l'imprimer en l'état qu'il est, et considérant cette composition finie de sa part, il m'a demandé ses *Élévations et Méditations sur les mystères et sur l'Evangile*, avec son *Histoire universelle*, pour essayer de faire de cela un ouvrage digne du public. M. l'abbé Bossuet vient de partir ce soir pour Versailles.

— Ce mardi 29, M. de Meaux a ouï la messe de saint François de Sales. Il se trouve bien : résolution fixe d'imprimer les écrits ci-dessus. Sur le soir, MM. Tiberge et Brisacier le sont venus voir. M. le cardinal de Noailles y est venu peu après; ces deux messieurs sont sortis de la chambre, les deux prélats sont demeurés enfermés; puis le cardinal étant parti pour Versailles, les deux prêtres sont aussi demeurés enfermés avec M. de Meaux. S'agit-il de l'évêché de Meaux? Il y a apparence.

J'apprends pour certain que M. de Meaux en a fait sa démission au mois d'octobre dernier : aussi remarquai-je en ce temps-là que Doyen, notaire du logis, vint ici deux ou trois jours de suite, et qu'il y dîna, sous prétexte de quelques affaires de M. Bossuet et de M. de Chasot; mais c'étoit en effet pour cette démission, car Doyen entra

dans le cabinet de M. de Meaux pour dresser son cte et le faire signer. La démission fut portée à Fontainebleau dans ce même temps par Hainault, valet de chambre de M. l'abbé Bossuet, avec une grande diligence et un grand secret ; car ce valet se fit voir pendant le dîner à toute la famille, puis alla prendre la poste, rendit son paquet à M. de la Berchère, archevêque de Narbonne, et revint à Paris paroître encore au souper. Toutes les mesures étoient donc prises pour faire réussir cette affaire à la Toussaint ; de là vient que M. de Meaux m'envoya voir le père de La Chaise à son retour de Fontainebleau, qui vint lui-même le jour suivant rendre la visite à notre prélat comme je l'ai marque deux ou trois jours avant la Toussaint, et néanmoins, cette affaire n'a pas réussi. La fête de Noël s'est passée depuis sans un meilleur succès, quoique M. de Meaux ait été lui-même voir en ce temps le père de La Chaise. On dit à la cour et à Paris que, pour s'assurer de la réussite, M. de Meaux avoit fait la démission de sa charge de premier aumônier de Mme la duchesse de Bourgogne en faveur de M. l'évêque de Senlis, pour engager M. Chamillart d'obtenir l'évêché de Meaux pour M. l'abbé Bossuet : le bruit a couru que c'étoit une affaire faite. Hier on m'écrivit de Versailles que l'on ne voyoit pas encore l'effet de ce projet. Est-ce pour le mettre à bonne fin que M. l'abbé Bossuet est allé à Versailles ? qu'il y demeure dans le temps que le cardinal y sera ? Est-ce pour cela que Son Eminence est venue voir M. de Meaux, et même les Tiberge et Brisacier ? M. de Meaux n'en dit rien : il faut en attendre la connoissance du temps.

Il me revient du diocèse même que M. de Meaux a fait la démission de son évêché ; c'est un bruit public et la matière des entretiens de la ville et de la cour : il faut bien que cela soit vrai.

—Ce mercredi, M. de Meaux se trouve bien ; il a fait les dernières corrections aux écrits qu'il veut imprimer ; hier et aujourd'hui, toute l'après-dînée et le soir, il s'est fait lire son *Histoire universelle*, à laquelle il prend un

grand goût, et il est encore convenu avec moi de l'occasion qui lui a fait composer ce livre, comme je l'ai raconté ailleurs sur la relation de M. l'abbé Fleury. M. l'abbé Bossuet est revenu ce soir de Versailles avec un air fort content et gracieux, parlant à tout le monde avec honnêteté et douceur, contre son ordinaire. Il disoit à M. de Meaux qu'il avoit vu M. le chancelier, M. Chamillart et autres personnes : qu'il ait vu M. Chamillart, c'est une remarque à faire, car apparemment il lui aura parlé de l'affaire ci-dessus.

—Ce jeudi, 31 janvier 1704, M. de Meaux a été purgé et fort bien : il s'en est trouvé à merveille l'après-midi et le soir. Aujourd'hui s'est soutenue la thèse de tentative, de M. l'abbé de Maulevrier-Colbert, prieur de Reuil, à laquelle M. de Meaux est nommé président; mais n'y ayant pu aller, un docteur y a pris sa place. Dans la même après-dînée, M. le coadjuteur de Strasbourg a été reçu à l'Académie françoise et y a fait son compliment qui étoit un fort beau discours et fort applaudi. M. de Meaux avoit eu très-grande envie d'y aller; et dans la famille on a fait ordonner la médecine aujourd'hui pour l'en détourner. M. de Reims est venu voir M. de Meaux ce soir, avant de s'en aller à Versailles, pour la cérémonie de l'ordre du jour de la Purification, et pour savoir des nouvelles du nouveau mémoire de M. de La Reynie, qui doit être fait dans quatre jours : à cette occasion M. de Meaux me disoit que le vent du bureau étoit pour M. de La Reynie, à cause que M. l'archevêque de Reims étoit certainement tout à fait décrédité à la cour, qu'il en étoit averti de bonne part, et qu'on seroit ravi de lui donner cette nouvelle mortification.

—Ce soir, jeudi gras, grand festin à des amies de Mme Bossuet. M. de Meaux laissé seul. Mme Bossuet est aussi tous les soirs en visite chez Mme Tubœuf et ailleurs [1].

[1] Cinq lignes raturées sur le manuscrit. L'abbé Le Dieu y parlait,

—Ce vendredi 1er février, M. de Meaux se porte bien; il a reçu le matin le compliment latin de M. Chenu, grand-maître de Navarre, avec les députés de tous les ordres de la même maison apportant le cierge, et il a répondu aussi en latin avec la même facilité qu'à l'ordinaire.

M. Claude Lorey, recteur, est venu pareillement avec tous les suppôts de l'Université, présenter le cierge et faire compliment latin auquel il a très-bien réussi; et M. de Meaux lui a aussi répondu de même au grand contentement de la nombreuse assemblée. Ces deux cérémonies ont duré bien une heure, et M. de Meaux a toujours été debout, hors un peu de temps qu'il s'est reposé entre les deux, et n'en a été nullement incommodé.

Sur le soir il a eu plusieurs visites, de M. l'abbé Regnier, de l'Académie, pour lui dire ce qui s'y passa hier; et de plusieurs personnes de la cour qui revenoient ce soir-là de la tentative soutenue fort bien par l'abbé de Saint-Aignan, en Sorbonne; ce souvenir du monde le réjouit.

—Ce samedi, 2 février, fête de la Purification. M. de Meaux a ouï la messe du matin et y a communié dans sa chapelle; il se porte bien et son rhume n'est plus rien. M. Manuieux est venu recevoir de sa main la copie de son dernier ouvrage pour travailler incessamment à l'imprimer.

Sur le soir, plusieurs de messieurs de l'Académie françoise : M. Toureil, directeur, qui lui a récité le discours qu'il fit jeudi dernier à la réception de M. le coadjuteur de Strasbourg, et M. Tallemant, qui lui a lu aussi celui qu'il avoit lu le même jour à l'Académie, sur la mort de M. Perrault. Ces visites l'ont fort réjoui. Ensuite je lui ai lu son *Histoire Universelle*, qui lui fait toujours grand plaisir; et après lui avoir lu tout de suite le chap. XIII entier de la deuxième partie, qui est une *réflexion géné-*

autant qu'on peut le présumer d'après quelques mots assez lisibles, de l'indifférence des neveux et nièces de Bossuet pour leur oncle.

rale sur la suite de la religion et sur le rapport des livres de la sainte Écriture entre eux, et fait à présent le chapitre XXVII, de la troisième édition, p. 427, et le chapitre XXVIII, p. 443, et le chapitre XXIX, p. 452, et le chapitre XXX, p. 455, il a avoué que ces derniers chapitres par où finit la deuxième partie sont la force de tout l'ouvrage, c'est-à-dire la preuve complète de la vérité de la religion et de la certitude de la révélation des livres saints contre les libertins[1]; que là paroît tout ce qui est véritablement la pure production de son esprit; que ce sont de nouveaux argumens qui n'ont pas été traités par les saints pères, « nouveaux, dis-je, puisqu'ils sont faits pour répondre aux nouvelles objections des athées. » Et c'est ici en effet le beau de ce discours et ce qui plaît le plus à l'auteur même. Nous parlâmes ensuite des traits particuliers d'éloquence, comme de cette belle et heureuse peinture du règne pacifique d'Auguste à la naissance de Jésus-Christ, dernière période de la neuvième époque et transition à la dixième, et ainsi des autres, qu'il n'est pas question de rapporter ici plus au long[2].

—Dimanche, 3 février, M. de Meaux a ouï la messe du matin, et y a communié dans sa chapelle; son rhume n'est plus rien; il continue l'usage du quinquina quatre fois dans la journée. Son médecin le vient voir tous les jours, et il le veut ainsi pour sa consolation et pour s'assurer de son régime dans tous les accidens qui lui surviennent chaque jour. Au reste il se console bien plus certainement par la méditation de la vérité et par l'Évangile qu'il se fait lire tous les jours matin et soir. Nous verrons l'application qu'il en fera dans ses *Élévations et Méditations sur les mystères*. Je ne doute pas qu'il n'ait repris la lecture de son *Histoire Universelle*, pour se remettre dans l'esprit toutes les grandes vérités qu'il traite,

[1] On appelait ainsi ceux qu'on a depuis désignés sous le nom d'incrédules.

[2] Une ligne ajoutée, puis raturée.

et dont il doit faire la matière de ses *Élévations* ou *Méditations* : c'est ce que nous allons voir. On a commencé de lui relire ses *Méditations sur l'Evangile*, c'est pour la lecture du matin, qui tient d'une sorte de travail, faisant toujours quelque correction dans l'ouvrage ; pour varier et pour les après-dîner, quand les compagnies manquent, il a demandé la Vie de saint Augustin, par M. de Tillemont et a commencé aussi à en faire lecture : il a voulu avoir l'exemplaire qui lui appartient, ce que j'ai fait venir de Meaux exprès, « pour avoir, dit-il la liberté d'y marquer ce qui lui plaira ; » sans doute pour servir au dessein qu'il a de faire encore quelque instruction en particulier sur la grâce et d'exposer cette partie de la doctrine de saint Augustin : ce qu'il a fort à cœur et plus qu'aucune autre chose du monde. Au reste, il se porte bien. Dieu veuille nous le conserver, et nous verrons encore quelque bel ouvrage de lui !

Il faut encore ici rapporter la conversation du dîner d'aujourd'hui en pleine table, devant tous les valets : elle est tombée sur les billets d'emprunt ou le commerce si usité de l'argent sur simples obligations. M. l'abbé Bossuet, docteur de Sorbonne, prédicateur, grand-vicaire et archidiacre de Meaux, en a pris hautement la défense par cette unique raison que c'étoit un moyen de se dédommager ou de se mettre à couvert des pertes que l'on souffroit tous les jours en ce temps malheureux par le rabais continuel des monnoies ; que la caisse des emprunts étoit ouverte à cette fin, et qu'un homme sage, obligé par l'état de ses affaires à garder de l'argent, ne pouvoit pas être blâmé de profiter de cette voie [1].

A cette belle théologie je rapporterai ce que nous dit aussi publiquement M. l'abbé Bossuet, dans le temps qu'il reçut en billets les dix-sept mille francs des pensions de la cour, payés cet automne à M. de Meaux, pour l'année 1702 : Que, comme ces billets étoient assignés ou sur

[1] Deux lignes raturées.

des fermiers généraux, ou sur des traitans, ou sur des gens d'affaires, et dans la peine d'en être payé, bien des seigneurs de la cour laissoient entre les mains des débiteurs les sommes dues par ces billets, et en tiroient l'intérêt; que c'étoit un commerce tout public, et qu'on y étoit forcé faute de pouvoir tirer de l'argent.

Joignez à cela le fait qu'il n'y a pas un sou chez M. de Meaux; que l'on ne paye personne; que M. l'intendant, je veux dire M. l'abbé Bossuet, se plaint que M. de Meaux n'est pas payé; que ses pensions sont en billets qui ne se payent pas; il l'a répété cent fois. Ajoutez que toute son industrie est de faire payer rigoureusement les moines de Saint-Lucien, et faire rouler la maison de M. de Meaux sur les revenus de cette abbaye. D'ailleurs il est déclaré qu'il vouloit faire l'emploi du prix de la dernière coupe extraordinaire de bois accordée à M. de Meaux, à condition d'en faire un fonds pour l'évêché, ce qui revient à 18 ou 20 mille francs, restant des 27 mille francs qui étoient le prix de l'adjudication, et le surplus ayant été mis sur la levée de Germigny, bien ou mal, je n'en juge pas. Tout cela posé.... je crois voir clairement que notre intendant tire l'intérêt des billets montant à 17 mille francs, pour les pensions de la cour de M. de Meaux, de l'année 1702, et que M. de Meaux est entré dans ce commerce par les prétextes frivoles qu'on vient de dire, et pour tâcher de mettre ordre à ses affaires délabrées, d'une manière ou d'autre, juste ou injuste. Je désire sincèrement de me tromper dans ce jugement, mais il y a grande apparence.

Puisque j'y suis, je dirai encore ce trait de la morale de notre docteur. Vendredi dernier, 1er février, il paya le carnaval à tous les valets de chambre et à leurs femmes, en leur donnant de quoi aller à l'Opéra; et samedi, fête de la Purification, à dîner, en pleine table : « Qu'est-ce donc que j'apprends? dit-il à Hainault, son valet de chambre, on m'a dit que vous aviez été hier à l'Opéra? — Par votre libéralité, » répondit le valet : afin que toute

la maison, petits et grands, fût informée que notre casuiste envoie ses gens au spectacle contre lesquels M. de Meaux a écrit. Si ce n'est pas là scandaliser les simples, je ne sais pas comment cela doit être nommé ; mais nos politiques et nos gens du monde sont au-dessus des règles qui ne sont que pour les sots [1].

—Ce lundi, 4 février, M. de Meaux est guéri de son rhume et ne tousse plus du tout ; il a ouï la messe sur le midi, et voyant le beau soleil, il a témoigné une grande envie de s'aller promener. Il respire après le grand air et l'exercice modéré du corps, espérant reprendre des forces : l'après-dîner visites, surtout de docteurs. Ce soir grand festin, puis partie de masques pour courir le bal, d'où l'on est revenu ce mardi à cinq heures du matin ; et les dames sont encore couchées à quatre heures après midi. Pour M. de Meaux, il se trouve bien ce matin ; il s'est levé à son ordinaire, a ouï la messe et a passé la journée dans la lecture. M. l'abbé Rose, docteur de Sorbonne, qui a soupé ici le lundi gras, s'est aussi masqué et a couru le bal avec les dames toute la nuit. Ce mardi soir il y a eu grand festin, et Mme Bossuet a encore couru le bal toute la nuit avec Mme de Pécouel et autres. Voilà comme elle ménage sa santé dont elle se plaint tant.

—Ce 6 février 1704, mercredi des Cendres, M. de Meaux a ouï la messe dans sa chapelle ; j'ai été de sa part faire à la paroisse ses excuses sur son besoin de faire gras ; tous les maîtres et maîtresses font aussi gras, hors M. Bossuet seul. M. l'abbé Bossuet fut malade l'année dernière après Pâques, d'avoir, dit-il, fait le carême ; ainsi il prévient sagement cette année la maladie en laissant là le carême pour ceux qui, se portant bien, comme il fait, n'ont d'ailleurs rien à craindre. Mme Bossuet est sortie de

[1] Trois lignes raturées, dans lesquelles l'abbé Le Dieu disait que Mme Bossuet avait aussi envoyé ses filles à l'Opéra, qu'elle y était allée elle-même et qu'on ne se gênait pas de laisser l'évêque de Meaux seul au logis.

son lit à midi pour venir vite prendre des cendres et entendre la messe que j'ai dite pour M. de Meaux. Belle dévotion, après la mascarade ! la messe finie, la dame s'est remise au lit; quelle vie !

Ce soir, M. de Meaux a commencé la lecture de saint Paul par l'Épître aux Romains; il y a assurément six mois entiers et plus qu'il lit et relit l'Évangile, saint Jean surtout, et dans saint Jean, les endroits les plus touchans; il a lu aussi deux fois les Actes des apôtres; et présentement il passe aux Épîtres de saint Paul. On continue aussi tous les matins la lecture de ses *Méditations sur l'Evangile*, où il corrige toujours quelque chose; mais, m'a-t-il dit, c'est sans dessein et seulement pour s'occuper. Il ne paroît pas encore avoir pris de résolution sur la forme qu'il pourroit donner à cet ouvrage; il ne faut pas douter qu'il ne soit plus frappé de son ouvrage sur la Grâce, dès qu'il se sentira la force d'en entendre parler; je viens d'en achever la lecture, et je suis prêt de lui rendre compte de l'extrait que j'en ai fait; il a été fort aise quand je lui en ai parlé de temps en temps; et il s'en rappeloit les principes et les maximes fondamentales dont je l'entretenois. M. l'évêque de Metz est venu voir M. de Meaux ce soir.

—Ce jeudi, M. de Meaux se trouve bien : sa lecture et la messe à l'ordinaire. J'ai trouvé aujourd'hui Mme Godard de Reims chez M. l'archevêque de Reims ; elle a vu, dit-elle, le père de La Chaise, qui lui a promis de faire son possible pour obtenir la liberté de son mari; elle juge qu'il n'y a pas d'autre sujet de sa détention que le soupçon que l'on a que Godard a gardé les exemplaires imprimés mais supprimés de la première préface du Lemos qui contient une véhémente invective contre les jésuites : cette femme assure qu'il n'en est demeuré aucun exemplaire, qu'ils ont tous été brûlés, hors un seul, envoyé tout d'abord à M. l'archevêque de Reims pour le faire examiner à Paris et savoir si cette préface paroîtroit ou non; mais comme elle fut réprouvée, M. Dupin, qui en

avoit été le censeur, en composa une autre qui est à la tête de Lemos. Cependant on voit que les jésuites sont bien en peine de cette première préface, puisque c'est pour en retirer les exemplaires qu'ils font tant de perquisitions; ils savent ce qu'elle contient, et c'est ce qui les fâche davantage : lorsqu'on saisit les papiers de dom Thierry à Auvilliers, on y trouva l'original manuscrit de cet ouvrage et non aucun exemplaire imprimé : les jésuites triomphèrent, parce que c'étoit la preuve que dom Thierry en étoit l'auteur, et qu'ils étoient instruits de ce que c'étoit, pour avoir occasion de faire encore des proscriptions. Au reste cette femme n'a aucune connoissance de *la Clef*, sinon qu'elle se souvient bien d'avoir reçu de Paris, dans une balle, l'été dernier, un paquet de la forme d'un in-quarto, qu'on lui mandoit être du parchemin pour M. Chevalier du Luxembourg; qu'elle envoya ce paquet à Verdun, à Muguet, imprimeur, dans une balle d'un nombre de rames de papier blanc pour impression, et qu'elle est bien assurée que cette balle et le paquet ont été portés à Luxembourg.

M. le cardinal d'Estrées est venu voir M. de Meaux sur le soir en chaise à porteurs suivi de son carrosse pour ses gentilshommes. Il est droit et marche ferme; il parle à son ordinaire avec une grande vivacité et un grand fonds de raison : son gentilhomme m'a assuré qu'il étoit né en 1628, et par conséquent qu'il avoit soixante-seize ans : on avoue qu'il fut attaqué de gravelle à Marseille, passant en Espagne : le cardinal même a dit à M. de Meaux qu'il avoit les urines glaireuses de temps en temps comme les a M. de Meaux : c'est avouer la pierre, qui certainement est la cause commune et ordinaire de ces sortes de glaires; aussi le cardinal est-il obligé d'aller en chaise et en litière comme fait aussi M. de Meaux; et dès qu'il va autrement, il lui vient des glaires, parce que la pierre a été ballottée et secouée dans la vessie; ils ont donc la pierre l'un et l'autre. Au reste la visite du cardinal a été longue, et il a dit franchement que la cause de son retour

d'Espagne étoit que Mme la princesse des Ursins ou la duchesse de Bracciano, comme on l'appeloit à Rome du vivant de son mari, françoise de la maison de la Trémouille ou Noirmoustier, et faite, par cette raison, grande dame d'honneur de la reine d'Espagne, gouverne entièrement le roi et la reine et est absolument la maîtresse de leurs volontés et de leurs conseils ; si bien qu'il ne convenoit pas au cardinal, en homme de cette dignité, envoyé à cette cour pour en être l'homme de confiance, d'y demeurer, n'ayant aucune part ni aux conseils ni à la confiance ; il avoue aussi qu'au commencement, le cardinal Portocarrero avoit eu quelque jalousie de lui, mais qu'ils s'étoient depuis unis très-étroitement pour le bien commun des couronnes. Autrefois, à Rome et de tout temps, la princesse des Ursins étoit amie intime du cardinal. Aujourd'hui qu'elle est la maîtresse en Espagne, son ambition lui a fait mépriser cette amitié ; et ce mépris retombe sur l'abbé d'Estrées même, qui a écrit d'elle à la cour de France des choses infâmes, de sorte qu'il n'y a nulle intelligence : cet abbé y reçoit au contraire beaucoup de dégoût et de mortification qui le forceront de revenir. Le cardinal en quittant M. de Meaux lui disoit souvent : « Vous êtes notre maître. »

J'apprends de Meaux que M. Jean Lebert, prêtre de Paris et docteur en théologie de cette Faculté, a pris possession du canonicat de M. Bernadon, lundi dernier, comme le plus ancien gradué.

M. Anisson s'est expliqué sur le nouvel ouvrage de M. de Meaux : qu'il le feroit imprimer très-volontiers, mais qu'il ne pouvoit en faire présent d'aucun nombre d'exemplaires ; que l'auteur pouvoit ordonner, et qu'on en tireroit pour son compte le nombre qu'il demanderoit. M. de Meaux et M. l'abbé Bossuet en sont demeurés d'accord et ont conclu d'en prendre pour leur compte quatre cents exemplaires : sur ce pied là on va travailler[1].

[1] Il s'agit de l'Explication d'Isaïe et du psaume XXI, dont il a été parlé ci-dessus.

Cependant on vient d'imprimer le mandement portant permission de manger des œufs.

— Ce vendredi, M. de Meaux se porte à merveille : le beau soleil lui donne bien envie de se promener. M. l'évêque de Metz et M. l'archevêque de Reims le sont venus voir ce soir.

— Ce samedi 9, bonne santé : lecture à l'ordinaire. Le mandement pour les œufs envoyé ce matin à Meaux par un exprès pour y être publié demain; et alors la permission commencera et durera jusqu'au dimanche de la Passion exclusivement, à l'exception des vendredis et samedis et à la réserve aussi du clergé séculier et régulier, qui demeurera dans l'observance rigoureuse.

— Ce dimanche, 10 février 1704, M. de Meaux se porte à merveille : il a communié à la messe et s'est ensuite entretenu de lectures à l'ordinaire. M. l'abbé Pirot et le père général de l'Oratoire le sont venus voir : ils n'ont rien dit de nouveau. M. de La Reynie a envoyé son second mémoire à M. de Meaux, dans lequel il ne fait que répéter le premier et ne dit rien de nouveau. M. de Reims a aussi envoyé le sien, où il se plaint de ce que M. de La Reynie avoit insisté dans le premier mémoire sur la résidence des évêques, comme s'il vouloit exclure les évêques des charges de la cour et de tous les grands emplois de l'État, et sur d'autres avantages que M. de Reims pouvoit ici prétendre, outre la place de doyen; comme s'il vouloit l'accuser d'être intéressé et de penser plus à la pension de doyen qu'à l'honneur de cette place ; sur quoi M. de Reims offre de céder la pension à M. de La Reynie et offre de la lui donner, et à lui-même l'honneur et la place. Ces requêtes et ces discours font l'entretien de la ville et de la cour ; et on croit que M. de La Reynie l'emportera par la raison de la pairie qui donne à M. de Reims une place supérieure à tous les conseillers d'Etat, de judicature et même au doyen : c'est un moyen de ne pas décider la question entre les gens d'église et d'épée, joint que la cour n'est pas, dit-on, favorable à M. de Reims.

—Lundi, 11 février, tout à l'ordinaire : M. l'abbé Bossuet est toujours dans un grand mouvement, et on croit qu'il est assuré de l'évêché, par le moyen de la charge de premier aumônier de Mme de Bourgogne, cédée à M. l'évêque de Senlis. Il paroît être en commerce avec lui, car il vient de donner deux dimissoires à des ordinans de Meaux qui doivent aller recevoir les ordres à Senlis[1].

Ces deux jours-ci, M. de Meaux a beaucoup parlé de Germigny, à moi-même en particulier et à ses gens, comme du lieu où il espéroit de se rétablir ; mais nous croyons tous que c'est bien plutôt dans le désir d'aller mettre l'abbé en possession de l'évêché, et d'aller par occasion faire quelque séjour avec la famille en cette maison de plaisance et recevoir les témoignages de la joie publique.

Après la messe, M. de Meaux ayant revu quelque endroit de son dernier écrit sur Isaïe, a voulu que M. Pirot le vît : « J'irai lui porter et lui en faire la lecture, afin d'expédier, lui dis-je, car voilà huit jours de perdus depuis qu'on l'a retiré des mains de l'imprimeur par le scrupule d'y retoucher encore. » Le soir donc j'ai été en Sorbonne et ai lu à M. Pirot les trois lettres et l'interprétation du psaume ; il a tout approuvé, hors quelques expressions de peu de conséquence : mais pour les raisons théologiques de retarder la connoissance de la naissance virginale, il a dit que c'étoit une théologie constante de tous les saints Pères, mais qu'un laïc n'étoit pas obligé de savoir et qui méritoit d'être instruit proposant sa difficulté de bonne foi, et qu'il falloit louer Dieu qu'elle eût donné lieu à une si belle explication.

Encore avant midi, la dernière main mise à l'ouvrage ci-dessus. J'ai fait lecture à M. de Meaux de mon extrait de son ouvrage contre Simon, et l'ai poussée jusqu'au bout de tout ce qui est au net : il a paru l'entendre avec

[1] Six lignes raturées sur les intimités de l'abbé Bossuet et de sa belle-sœur.

grand plaisir, retrouvant là tout le fond de son ouvrage. Je le voyois profondément appliqué à suivre ses principes que j'ai bien marqués : et de temps en temps il lui échappoit de dire : « Bon, cela est très-bien. » Loin de s'ennuyer d'une telle lecture, il ne pouvoit la quitter ni s'en rassasier, et il l'a fait durer jusqu'à son dîner. Au reste, il se porte bien, et M. de Tournefort trouve que sa santé s'affermit et que sa tête se fortifie au point de suivre à l'ordinaire toute l'étendue de ses principes et de ses raisonnemens. Dieu veuille nous le conserver !

—Mardi 12, à l'ordinaire : bonne nuit, bonne santé, bon appétit : l'*Ecce Virgo* mis enfin entre les mains de l'imprimeur pour y travailler tout de bon et le finir incessamment.

Après la messe, j'ai fait à M. de Meaux la lecture de mon extrait de sa dernière composition sur la grâce, où il embrasse toute cette matière et la traite tout théologiquement, en suivant par principe l'école même dont il explique tous les sentimens, et définissant avec sa précision ce qui est de la foi de ce qui n'en est pas, et posant tous les principes certains de la gratuité, de la nécessité de la grâce, son efficacité surtout, la suffisante aussi et surtout par saint Augustin, dont il se sert à merveille pour réfuter même à ce propos les jansénistes[1]. Ensuite la prédestination dans un grand détail, et en un mot tout le fond de ce mystère, marquant par saint Augustin et par saint Paul en quoi il est impénétrable.

Mon extrait est un recueil très-exact de tous ces prin-

[1] Il faut se rappeler que le mot de grâce *suffisante* a été pris en deux sens : 1° au sens des jésuites, qui était semi-pélagien ; 2° au sens des thomistes, qui en différait complétement. C'est dans ce dernier sens que Bossuet se prononce pour la grâce *suffisante*. L'école de Port-Royal rejetait ce mot comme impropre, tout en admettant la chose ; elle aimait mieux le mot de *grâce excitante* employé par saint Augustin que celui de grâce *suffisante*, puisque cette grâce, entendue à la manière des thomistes, ne suffit jamais pour opérer le bien.

cipes, des principales raisons sur lesquelles ils sont appuyés, et des liaisons qui amènent toutes ces matières l'une après l'autre. M. de Meaux s'est encore récrié plus souvent qu'hier : « Bon, voilà qui est bien; vous me faites un très-grand plaisir. Il faut que vous m'aidiez à finir cet ouvrage : je sens ma tête ferme ; j'entre dans tout cela très aisément ; j'ai bien envie d'achever la *Politique*, mais il faut avouer que ceci me sera encore plus aisé, parce que j'en sais mieux la matière : vous m'en rappellerez tous les principes, et je puis mettre ici la dernière main sans beaucoup de peine. »

Cet extrait entre en effet dans un grand détail, mais d'une manière aisée et sans être chargé ; car je ne fais qu'indiquer les principes, et souvent par un seul mot, parce que l'auteur entend en effet à demi-mot, et j'y ai apparemment réussi, car il l'a fort loué et y a pris un très-grand plaisir. Nous en avons avancé la lecture jusqu'à la prédestination, qui est la dernière partie de ce traité, comme c'est la consommation de l'ouvrage de la grâce, du salut et de la gloire.

—Mercredi, 13 février, à l'ordinaire, continuation de la lecture de mon extrait, avec le même succès qu'hier ; M. de Meaux demande un extrait des passages de Saint Grégoire de Nazianze sur la grâce ; j'avois fait apporter ce Père dans sa chambre, pour commencer ce travail en sa présence. M. l'abbé Bossuet est survenu qui a pris le saint Grégoire pour faire lui-même la lecture du principal passage qu'il disoit avoir déjà marqué ; et en effet il s'est trouvé très-beau, mais il a été plus d'un gros quart d'heure à le chercher ; il s'est chargé lui-même de trouver tous les autres et de les faire copier : jalousie, parce qu'il a su que M. de Meaux m'en avoit chargé, et qu'il a vu que j'allois me mettre à ce travail comme à son refus, ayant laissé passer plus de huit jours en gardant le livre chez lui sans l'ouvrir, sans que M. de Meaux en entendît parler. Je suis ravi qu'il le fasse ; c'est autant de peine épargnée pour moi ; pourvu qu'il ne s'avise pas de me

le renvoyer à la fin, quand il en sera las, en prenant le prétexte de quelque affaire. Plusieurs personnes de Meaux sont venues voir notre prélat : il leur a parlé à toutes du désir qu'il a d'aller à Germigny ; est-ce par manière de parler, est-ce de bon cœur, est-ce pour mettre son neveu à sa place ? On ne sait qu'en croire ; le temps nous l'apprendra : mais j'ai bien peur que ce ne soit comme l'année passée ; on ne peut s'éloigner des médecins.

—Jeudi 14, à l'ordinaire. Il continue la lecture de ses *Méditations et Elévations,* après avoir achevé celle de l'*Histoire universelle.* Ce matin, après la messe, j'ai aussi achevé la lecture de mon extrait de son ouvrage sur la grâce ; il a dit qu'il voyoit par là ce qu'il y avoit à prendre ou à laisser, et que cet extrait le mettoit en état de travailler sans peine à cet ouvrage pour en tirer la matière de la nouvelle Instruction qu'il a promise. Ce soir, M. l'abbé Régnier l'est venu voir et lui a lu une Grammaire françoise qu'il a composée. On continue le quinquina quatre fois par jour, et M. de Tournefort vient encore tous les jours au soir voir le malade : c'est un amusement aussi bien que la musique.

—Vendredi 15, à l'ordinaire : bonne nuit, bonne santé.

—Samedi 16, de même. Ce soir, M. l'archevêque de Reims l'est venu voir. Son affaire sera demain jugée.

—Dimanche 17 février 1704, 2e de carême, M. de Meaux a communié à la messe, sur les dix heures, ayant fort bien attendu jusque-là à jeûn, sans incommodité. Hier après-midi M. le vicaire de Saint-Roch, qu'il avoit envoyé quérir, le vint voir, peut-être pour le confesser, mais il ne fut qu'un moment avec lui.

M. Milon, évêque de Condom, vient de dire adieu à M. de Meaux s'en allant bientôt à Condom; M. Pirot est aussi venu : l'on a parlé de la sentence de M. l'archevêque de Malines, du 24 novembre 1703, contre le père Gabriel Gerberon, prêtre religieux de l'abbaye de Corbie, de la congrégation de Saint-Maur, condamné comme convaincu d'être fugitif de son ordre, d'en avoir quitté l'habit, d'a-

voir couru par la Hollande en habit séculier sous le nom d'Augustin Kergré, et en cette qualité reçu bourgeois de Rotterdam; d'avoir aussi couru dans les Pays-Bas espagnols, composant et imprimant toute sorte de livres sans approbation, pour défendre et soutenir le jansénisme (car on lui attribue *Panegyris Janseniana*, et la préface du livre *Augustiniana Ecclesiæ romanæ doctrina*, laquelle préface a été condamnée par l'assemblée de 1700 et bien d'autres encore); et à cet égard condamné comme convaincu du jansénisme, réfractaire contre les papes et leurs bulles, comme ayant encouru les peines portées par leurs décrets et surtout l'excommunication, obligé à s'y soumettre et à faire sa profession de foi, à souscrire le formulaire sans restriction; chassé du diocèse de Malines, pour toujours, sous peine des prisons; renvoyé à son abbaye de Corbie, pour y être plus amplement puni par ses supérieurs. On a remarqué qu'il est condamné comme convaincu, et que néanmoins il n'est pas dit dans ce décret qu'il ait été ouï par sa bouche, ni qu'il ait reconnu les livres jansénistes qu'on lui attribue en général sans les spécifier. Au reste on voit bien que c'est en exécution de cette sentence que ce père a été amené en France et enfermé dans la citadelle d'Amiens, à quatre ou cinq lieues de Corbie [1].

Aujourd'hui la maréchale de Clérambault, qui est Chavigny et sœur de l'ancien évêque de Troyes, est venue voir M. de Meaux pour se réjouir de sa bonne santé et lui recommander M. Lebert, le nouveau chanoine.

— Lundi 18, M. de Meaux se porte à merveille : tout à l'ordinaire. M. l'archevêque de Reims lui a écrit par un exprès de Versailles, qu'hier après le sermon, le roi jugea son affaire avec M. de La Reynie, à son avantage et à l'avantage du clergé, remarquant qu'il n'y eut qu'une voix. Ainsi le voilà doyen du conseil d'État, et il ne manquera

[1] Ici il y a un paragraphe de quatre lignes raturé. Il contenait une nouvelle critique de l'abbé Bossuet.

pas sans doute d'en prendre la qualité dans ses titres, car elle lui fait trop de plaisir, au lieu qu'il négligeoit celle de conseiller d'État : on déclame ici beaucoup contre le *factum* de M. de La Reynie, qu'on méprise très-fort.

On travaille tous les jours à l'impression des derniers écrits de M. de Meaux, et il est ravi d'en entendre lire les épreuves. Aujourd'hui, après une lecture, M. de Meaux me parloit de sa *Politique* comme d'un ouvrage qu'il vouloit encore achever, mais sans abandonner le dessein de donner aussi ses écrits sur la grâce. C'est se proposer bien du travail à la fois et se flatter d'une bonne santé et d'une longue vie, quand il n'y en a pas grande apparence.

—Mardi et mercredi, bonne santé à l'ordinaire : beaucoup de visites. M. de Meaux a demandé à voir ensemble M. Dodart et M. de Tournefort, qui sont venus et l'ont trouvé en très-bonne disposition. Il est venu ensuite M. l'abbé Régnier et autres visites. Il s'est présenté une petite affaire d'un abbé de province, au sujet de laquelle M. l'abbé Bossuet s'est chargé de voir le père de La Chaise : le voilà donc toujours en commerce avec ce père.

—Jeudi et vendredi, de même : visites. L'impression avance. M. de Meaux a ouï avec plaisir la lecture des épreuves. M. l'abbé Régnier est encore venu aujourd'hui lire de sa Grammaire françoise. Hier, M. Huet, ancien évêque d'Avranches, vint voir M. de Meaux. Aujourd'hui Mme Tubeuf est venue dîner ici : elle est plus morte qu'en vie, ne pouvant presque se soutenir, ayant peine à parler, ne voyant presque plus, et ayant toujours la tête fort embarrassée : elle ne peut aller loin.

—Samedi, 23 février 1704, M. de Meaux paroît se bien porter à l'ordinaire, il a néanmoins quelques légères épreintes; mais le pouls est excellent; son impression qui avance beaucoup le réjouit fort. Ce soir, M. de Reims l'est venu voir et lui a apporté la nouvelle d'un bref du pape portant condamnation du livre sur la grâce attribué à M. de Launoy. Ce prélat doit aller à Reims à Pâques,

bien content du succès de son affaire du conseil, pour arrêter les bruits qu'on faisoit courir, qu'il étoit disgracié; il reprend au contraire par ce moyen son air victorieux.

—Ce dimanche matin 24, M. de Meaux a été purgé et n'a pu entendre la messe; il s'en porte fort bien, et ne demande qu'à s'amuser. Dieu nous le conserve[1]!

—Ce lundi, 25 février 1704, M. de Meaux a ouï la messe dans sa chapelle; à dîner, M. Bossuet et M. l'abbé se sont plaints de mal d'estomac de leur souper d'hier, et n'ont presque pas mangé. Cependant ils mangent gras pour se mieux porter, leur estomac ne pouvant souffrir le maigre, disent-ils; mais ils sont punis de leurs excès en viande. Encore pendant le dîner, l'abbé soutenoit que la crainte où l'on est continuellement de perdre sur son argent par le rabais des monnoies, est un titre suffisant en conscience pour autoriser les prêts de la caisse des emprunts. C'est une doctrine bien édifiante pour un grand vicaire! Mais puisqu'il l'approuve tant, il donne de nouveaux sujets de croire qu'il pratique, lui, ces sortes de prêts usuraires; ce fut chez M. Larcher qu'il soupa hier. Il est certain que c'est pour adoucir les épreintes et pour en prévenir la durée et la pointe, que M. de Meaux fut hier purgé; cependant il n'en est pas soulagé; aujourd'hui il a fait paroître pour des riens de grandes impatiences dont ces grandes douleurs étoient l'occasion, mais il souffre avec courage et ne se plaint pas.

M. l'abbé Régnier est venu encore aujourd'hui continuer sa lecture. Nous avons eu aussi les épreuves, dont M. de Meaux a été bien aise d'entendre la lecture.

—Ce mardi 26, M. de Meaux sent encore ses épreintes. Mme Bossuet et M. l'abbé, M. et Mme de Chasot ont été dîner chez M. de La Briffe, et de là passer la soirée à jouer à la foire.

[1] Deux lignes raturées concernant l'abbé Bossuet et un dîner qu'il avait fait en ville.

—Ce mercredi, Mme Bossuet a mal aux yeux; on en voit la cause. M. de Meaux sent encore ses épreintes, et son visage en est même bien défait, ce qui fait croire qu'il souffre beaucoup, mais il ne se plaint pas; il n'a pas laissé d'entendre la messe à midi, et l'après-dîner il a reçu toutes sortes de visites, entre autres celle du père Clément, de la place des Victoires, à qui il a parlé avec beaucoup de bonté sur la station du carême de Meaux, que ce père demande, lui disant qu'il savoit le soin qu'il prenoit de confesser ses domestiques, et même qu'il en avoit administré deux à la mort, Brajeu et Laforest. L'abbé ne lui a pas ainsi parlé; au contraire, il lui a coupé la parole tout net, en disant qu'il pensoit à quelque jésuite : le voilà donc livré aux jésuites; toutes ses grâces sont pour eux, et toute sa politique de leur plaire, tant il est attentif à se les rendre favorables. Ce soir, M. l'abbé me disoit qu'il falloit que Saint-Martin couchât à la chambre de M. de Meaux, à cause des épreintes.

—Jeudi. La nuit précédente a été mauvaise[1]. Pour réparer ce mal, M. de Meaux est demeuré au lit jusqu'à midi, et l'après-dîner il n'a voulu voir personne; au reste son pouls est bon, il continue l'usage du quinquina, et le medecin, qui continue à le voir tous les jours à l'ordinaire, le trouve d'une bonne disposition.

—Vendredi, la nuit a encore été mauvaise. M. de Meaux a gardé le lit et s'est endormi sur les dix heures jusque vers une heure; les épreintes continuent, et je viens de l'entendre avouer qu'elles étoient considérables. M. de Meaux et M. l'abbé Bossuet ensemble me demandent la *Relation du Quiétisme*, composée par M. de Meaux, et la *Relation* contenant les actes de l'assemblée du clergé de 1700, sur la même affaire, reliée en maroquin aux armes de Mme de Maintenon. L'abbé a dit que cette dame les demandoit elle-même, et pour les garder sans doute à Saint-Cyr, en mémoire pour la postérité.

[1] *Appendice* no 9.

—Samedi, 1er jour de mars 1704[1], l'appétit est bon et le pouls bon; son impression avance toujours, mais il ne veut plus entendre la lecture des épreuves. Voilà huit jours que les épreintes durent; on en attribue la cause au renouvellement de la saison et du soleil, mais il ne faut pas la chercher si loin lorsqu'on l'a si proche, dans la pierre qui travaille le malade.

Je suis demeuré dans sa chambre, après qu'il s'est mis au lit, et je l'ai ouï peu après se plaindre : « Ah mon Dieu ! Qu'est-ce que ceci? Il faut donc se résoudre. » A quoi? Il n'a pas achevé; à se faire tailler, ou à la mort? Il ne s'est pas expliqué davantage. Ses douleurs sont grandes.

—Ce dimanche, 2 mars 1704, la nuit a été très-mauvaise; sur les neuf heures du matin, M. de Meaux s'est levé pour manger sa soupe, résolu d'entendre la messe; mais s'étant recouché, le sommeil l'a pris et il a dormi jusqu'à une heure après midi; il est fort abattu; les épreintes sont très-piquantes, et l'ont obligé de se remettre au lit dès six heures du soir, étant toujours abattu par de continuelles douleurs. Mais le pouls est bon, et il a appétit; cependant il est réduit à des bouillons, et continue toujours le quinquina et la tisane.

J'apprends que Mme de Maintenon lui a écrit à lui-même pour lui demander les deux *Relations* d'hier sur le Quiétisme de France; il lui a fait une réponse de sa main, mais d'une si mauvaise écriture qu'il ne l'a pas envoyée, et n'ayant pas eu le courage d'en faire une autre, il a chargé M. l'abbé Bossuet d'envoyer à Versailles le paquet des deux livres, qui m'ont été apportés aujourd'hui reliés en beau maroquin du Levant, aux armes de Mme de Maintenon, et demain ils seront portés à cette dame.

Il court ici une lettre imprimée du père Quesnel, où

[1] *Appendice* no 10.

est sa signature : *Pasquier Quesnel, prêtre de l'Oratoire,* adressée au grand-vicaire de Malines, qu'il peint comme le promoteur de la persécution excitée à Bruxelles contre les jansénistes; il lui demande réparation de tous les maux et des duretés qu'il lui a fait souffrir dans son étroite prison, d'où Dieu l'a délivré par sa providence; il lui demande la restitution de ses livres, papiers et écrits; de ses habits, de ses titres et papiers de famille, mais principalement de sa réputation. Il accuse de violence ce grand-vicaire, et de n'observer aucune forme de justice contre ceux qu'il persécute. Ce soir neuf heures, M. de Reims a demandé à voir M. de Meaux, qui étoit couché, et qu'il n'a pas vu.

Pendant ces grandes douleurs, qui font perdre le sommeil au malade, et qui nous affligent tous extrêmement, Mme Bossuet a donné ce soir un festin à M. l'évêque de Troyes, Mme de La Briffe douairière, Mme Amelot, M. le président Larcher, et autres étrangers ou étrangères jusqu'au nombre de huit. Le repas étoit magnifique en gras et en maigre, avec tout le bruit qui accompagne ces sortes d'assemblées, et néanmoins dans l'antichambre même de M. de Meaux, et à ses oreilles, et lorsqu'il désiroit le sommeil avec plus d'inquiétude. Dès hier à dîner, en pleine table, Mme Bossuet annonça cette fête, disant nettement, en propres termes, en présence de son mari et de tous ses domestiques : « Je donne demain à souper; » puis s'adressant à son maître d'hôtel, elle lui prescrivit en gros ce qu'elle voulut. Cependant par la permission même qu'elle a de faire gras, aussi bien que M. l'abbé Bossuet, docteur en Sorbonne et grand-vicaire, il est défendu expressément de manger ainsi en public, avec ordre même de se retirer de la table commune où l'on fait maigre. Mais, non-seulement on a fait gras ainsi tout le carême, aujourd'hui il faut encore donner un grand festin gras et maigre, et dans la maison de M. de Meaux, et tandis qu'il est presque à la mort!

J'ai ouï dire qu'on en avoit fait quelques petites remon-

trances à cette dame, et que la partie étoit faite, et qu'il n'étoit plus possible de la rompre[1].

—Ce lundi 3 mars 1704, la nuit a été très-mauvaise; le malade n'a fait que se plaindre et demander sans cesse l'urinal. On a fait venir M. de Tournefort dès le matin, qui a ordonné le bain pour tâcher d'adoucir ces vives douleurs. Cependant M. l'abbé Bossuet dit toujours que ce n'est rien, tant il craint que les domestiques ne disent la vérité. Le malade n'a pas pris le bain. Mais M. de Meaux est retombé tout à fait dans son assoupissement d'autrefois, n'ayant ni parole ni connoissance, et peut-être pas d'ouïe, car il ne répond à rien; il n'est pas même sans fièvre, et l'on a bien de la peine à lui faire avaler un peu de bouillon. M. de Tournefort est revenu jusqu'à trois fois le voir; il dit que le malade est dans un vrai sommeil, que ses douleurs adoucies le laissent reposer et qu'il faut tout espérer d'une bonne nuit. Cependant notre malade s'affoiblit extrêmement.

M. l'abbé Bossuet a envoyé un homme à Versailles porter le paquet des deux *Relations* sur le Quiétisme à M^me^ de Maintenon, avec une lettre qu'il lui écrit. Il lui envoie aussi deux lettres de M. de Tournefort à M. Mareschal et à M. le premier médecin, sur M. de Meaux, dont certainement il y a tout à craindre dans un si grand affoiblissement après huit jours de suite de vives douleurs: Dieu veuille nous le conserver!

— Ce mardi 4, la nuit a été bonne: il y eut hier de la fièvre tout le jour. Aujourd'hui le pouls est encore très-élevé: dans les vives douleurs de ces jours passés, l'appréhension a été grande: le sommeil revenu fait croire le péril tout à fait passé. M. de Tournefort étoit ici dès ce matin; il y est encore revenu à midi: il donne bonne espérance. La tête du malade s'éclaircit, il a reconnu tout le monde aujourd'hui. Ce soir, je l'ai entendu parler clair et ferme. Il lui est survenu un peu de vomissement comme dans le paroxysme précédent; c'est de la bile

[1] *Appendice* n° 14.

toute pure qui lui dégage l'estomac[1]. Il prend toujours du quinquina, de la tisane et du bouillon seulement. Il est venu de Versailles des lettres de M. Fagon et de M. Mareschal ; mais je n'en ai rien ouï dire.

—Ce mercredi 5, M. de Meaux a bien passé la nuit ; et en profitant de cette bonne disposition il a été purgé ce matin très-heureusement et très-copieusement, sans effort et sans peine ; l'estomac même s'est très-bien dégagé en se déchargeant par le vomissement d'une bile verte et recuite qui peut-être étoit la cause de ce dernier accident : au surplus le malade a dormi presque toute la journée, et aussitôt après les premières évacuations il s'est trouvé la tête dégagée et libre, et dans une tranquillité si grande, qu'elle lui a produit le sommeil de toute la journée. M. de Tournefort est venu jusqu'à trois fois ; il a dîné ici ; alors M. l'abbé Bossuet l'a prié de rendre compte de l'effet de la médecine à M. Fagon et à M. Mareschal, et de leur mander que dans un si grand soulagement on n'avoit pas cru nécessaire d'exécuter leur dernière ordonnance, que je ne sais pas. Ce prompt et merveilleux soulagement fait espérer le retour d'une bonne santé et pour bien du temps : Dieu le veuille !

Je viens de corriger les dernières épreuves du nouveau livre de M. de Meaux : on en a envoyé les premières feuilles chez les relieurs pour les plier d'abord.

—Ce jeudi 6, M. de Meaux a très-bien passé la nuit ; il est dans une foiblesse extrême, mais aussi dans une parfaite liberté d'esprit et de corps. MM. Dodart et de Tournefort le sont venus voir et l'ont trouvé bien, le premier approuvant fort la purgation ordonnée par le second : le péril étoit certainement très-grand ; mais enfin le voilà encore passé. M. de Chasot voyant cette bonne disposition est parti ce matin avec madame sa femme pour aller aujourd'hui coucher à Meaux, de là à sa terre de Congy et à Metz servir son semestre, comptant le péril

[1] *Appendice* n° 12.

entièrement passé, et M. de Meaux en état de guérison.

Ce soir le malade s'est levé ; sa foiblesse est si grande, qu'à grand'peine a-t-il pu venir jusqu'à son fauteuil près du feu, étant porté sous les bras par ses deux valets de chambre : il a fort parlé de son état, de sa médecine, de l'habileté et de l'application de son médecin ; ne se souvenant guère de ce qu'il avoit fait ces jours passés. Il m'a fait l'honneur de me demander fort de mes nouvelles, disant qu'il ne m'avoit pas vu tous ces jours-ci, parce qu'en effet je ne me suis pas présenté devant lui, quoique je fusse souvent dans sa chambre, parce qu'il ne connaissoit personne. Il nous a dit ensuite qu'il étoit fort occupé de ce passage de l'Évangile : *Positus est hic in ruinam et in resurrectionem, etc., et in signum, etc.* On voit par là qu'il est en parfaite liberté de son être : Dieu nous le conserve !

—Vendredi, 7 mars 1704. M. de Meaux a bien passé la nuit : il est demeuré néanmoins dans son lit en entendant la lecture de l'Épître aux Romains ; il s'est ensuite levé : sa faiblesse est extrême ; il ne peut se soutenir sur ses jambes ; sa voix est aussi très-faible, sa tête épuisée, et avec cela très-libre : il continue l'usage du quinquina quatre fois par jour. Il a le pouls bon ; il est sans douleur. Le ventre et les urines vont bien. Son incommodité est d'avoir de fréquentes nausées qui le dégoûtent et lui travaillent l'estomac. Sur les quatre heures après midi, il s'est couché pour prendre du repos et pour apaiser les nausées ; il s'est relevé le soir pour prendre sa nourriture, son quinquina et encore un potage, qu'il n'avale qu'à regret, les nausées continuant ; il s'en plaint fort et en est même fort inquiété. M. de Tournefort qui ne le quitte guère le rassure de son mieux.

M^me^ Bossuet se plaint aussi fort de maux de cœur depuis trois jours : elle a été purgée ce matin, et ses maux continuent et l'inquiètent aussi beaucoup [1].

[1] Ici une ligne biffée sur le manuscrit.

Les relieurs travaillent fortement à relier le livre nouveau de M. de Meaux.

—Samedi 8, M. de Meaux a bien dormi toute la nuit : ce matin il a pris son potage dans son lit; il s'est ensuite endormi, et n'a pu se lever de toute la journée : il est sans fièvre et sans douleur.

—Dimanche 9. Le malade a bien passé la nuit; il est sans fièvre et encore sans douleur; mais sa foiblesse est si grande qu'il n'a pu sortir de son lit pour venir entendre la messe. Le médecin le trouve néanmoins en assez bonne disposition; les nausées se font encore un peu sentir. Le malade ne laisse pas de prendre du potage, un doigt de vin, du quinquina, tisane.

Mme Bossuet se porte mieux aujourd'hui; elle est venue entendre la messe.

M. l'abbé Bossuet, dans la semaine dernière, a été voir le père de La Chaise et M. le cardinal de Noailles plusieurs fois. Il disoit ce soir à M. Pirot, que ce matin il a encore revu le cardinal qui vouloit venir voir M. de Meaux, qu'il lui a dit qu'il n'étoit pas en état de recevoir sa visite; il a ajouté que M. de Meaux l'a prié de rester à Paris et de n'aller pas à Meaux, tant que cette foiblesse durera.

Ces jours passés, M. de Meaux dit à MM. Dodart et de Tournefort : « Au moins, Messieurs, vous êtes sages, vous m'avertirez quand il faudra recevoir les sacremens. »

—Ce lundi 10, il est encore dans le même abattement et d'ailleurs tellement fondu que ce n'est plus presque qu'un squelette : le pouls est bon et le sommeil doux; les nausées moins fréquentes; il s'est levé deux fois aujourd'hui.

—Ce mardi, 11 de mars 1704, M. de Meaux a bien reposé la nuit; après son potage il a encore dormi; il s'est ensuite trouvé la tête fort libre, entendant volontiers parler et parlant lui-même; il a même ouï la messe de son lit, et puis il s'est levé; sa foiblesse est bien grande et sa maigreur extrême. Néanmoins il a senti aujourd'hui de l'appétit, et a souvent demandé du vin à boire, qu'on lui

a donné, mais en très-petite quantité. Son pouls est très-réglé et sa tête ferme; ses urines belles, le ventre toujours fort libre, et presque plus de nausées; il continue le quinquina et ne prend avec cela que de petits potages et de la gelée.

Son livre est prêt; mais la cour est à Marly depuis dimanche; M. l'abbé Bossuet a différé d'aller à Versailles jusqu'à samedi pour le présenter au roi dimanche prochain, et cependant il n'en donne ici aucun à personne. J'ai dit à M. de Meaux que son livre étoit prêt, et je lui en ai mis un exemplaire sur son bureau; il en a été tellement frappé, qu'il n'a fait qu'en parler et avec inquiétude; toujours sa tête est foible et prend aisément de fortes impressions.

—Ce mercredi 12, la nuit a été inquiète et le malade a senti quelque émotion; le matin après son potage il s'est endormi; l'après midi il s'est levé et a ouï la consultation. MM. Dodart et de Tournefort le sont venus voir, lorsqu'il s'étoit remis au lit, et l'ont trouvé avec un pouls fort, égal et doux, se plaignant encore un peu de ses nausées. Les urines d'ailleurs fort belles; ils ont ordonné une médecine pour demain.

—Ce jeudi, 13 de mars 1704, le malade se trouvant bien a pris sa médecine qui l'a fait d'abord vomir et ensuite vider le ventre; il s'en est trouvé la tête si dégagée, qu'il s'est endormi naturellement le reste de la matinée; il a été tranquille tout le jour, les nausées étant apaisées, et le pouls étant très-bon. Mais pour se mieux tranquilliser il a gardé le lit tout le jour; ce soir, son médecin le trouve bien.

—Ce vendredi 14, M. de Meaux a bien passé la nuit, et se trouve fort bien ce matin; le sommeil tranquille, le pouls bon et bon appétit, mangeant bien son potage et buvant un doigt de vin avec goût et avec plaisir; il continue le quinquina et sa tisane. Cependant il est d'une maigreur étonnante, le visage presque décharné, mais bon courage et bonne envie d'aller. Dieu nous le conserve! Il

est allé de sa cheminée à son lit, de son pied, d'un air ferme et droit; à cette occasion son valet de chambre le flattoit d'en faire plus qu'il n'avoit fait depuis huit jours, comme si c'étoit une grande assurance d'un prompt rétablissement. Et le malade lui a fermé la bouche en lui disant : « Taisez-vous, ne me flattez pas. » Aussi sent-il bien que sa défaillance est extrême; néanmoins il a encore ce soir fort loué son médecin de l'heureux succès de la dernière purgation, qui a en effet beaucoup diminué les nausées et mis son estomac en état de profiter de la nourriture. Il a ouï la messe étant dans sa chambre devant son feu.

Il court à Paris un acte de citation imprimé, contenant plusieurs griefs contre le père Pasquier Quesnel, auxquels on le somme de venir répondre et satisfaire à Bruxelles, devant le tribunal de M. l'archevêque de Malines, du 18 février 1704; il est qualifié père de l'Oratoire, établi par le cardinal de Bérulle [1].

—Samedi, 15 de mars 1704, M. de Meaux a passé cette nuit comme les précédentes, sans inquiétude et sans douleurs [2]; il a encore dormi toute la matinée fort tranquillement, et s'étant levé sur le midi il est venu de son pied à son feu; et quand on l'a voulu flatter de sa force : « Ne me trompez pas, dit-il, la volonté de Dieu soit faite; je sens toute ma foiblesse. » M. de Tournefort étant alors arrivé, lui a trouvé le pouls excellent, l'œil vif. « Vous voilà bien, Monseigneur, lui a-t-il dit, le besoin pressant étoit de nettoyer votre estomac des levains qui y croupissoient; nos remèdes ont bien réussi, vous ne sentez plus rien?— Encore un peu de nausées, dit M. de Meaux, mais foibles. —Vous voyez donc bien, ajoute le médecin, que l'estomac reprend son état naturel, puisque les nausées sont dimi-

[1] Ici un paragraphe de sept lignes biffé sur le manuscrit; il s'y agissait de l'argenterie de Bossuet, à propos de laquelle Le Dieu attaque l'abbé Bossuet.

[2] *Appendice* n° 13.

nuées; après cela les remèdes ne nous manqueront pas pour vous fortifier. »

M. l'archevêque de Reims est parti ce matin pour son diocèse; cependant M. l'abbé Bossuet ne voulut pas hier qu'on lui envoyât le livre de M. de Meaux. Aujourd'hui cet abbé a été voir le cardinal de Noailles, et il ne lui a pas porté non plus ce livre; il ne parle pas même encore d'aller à Versailles pour ce sujet. Je crois qu'il veut se faire présenter par M. le cardinal de Noailles et prendre apparemment l'occasion du voyage qu'il y fera mardi à l'ordinaire; il veut aussi pouvoir dire de bonnes nouvelles de la santé de M. de Meaux.

Ce soir, fort tard, notre abbé m'est venu prier de tenir prêt pour demain les livres destinés au roi et à la cour; qu'il iroit demain coucher à Versailles, de l'avis de M. le cardinal de Noailles, qui devoit y aller aussi coucher, n'étant pas à propos de différer davantage de présenter un livre fait pour le temps de la passion de Notre-Seigneur, joint que M. de Meaux ne seroit pas sitôt en état de l'offrir lui-même.

—Ce dimanche des Rameaux, 16 mars 1704, M. l'abbé Bossuet est allé entendre la messe aux Jacobins de la rue Saint-Honoré, où Mme Bossuet étoit allée aussi; de là notre abbé court à ses affaires et revient dîner à une heure et demie. M. de Meaux a passé la nuit à son ordinaire fort tranquillement; et après son potage il s'est encore endormi toute la matinée. Sur les onze heures il s'est levé et est venu à son feu: quand je l'ai abordé, il m'a parlé d'abord de recevoir le viatique, et d'aller prier M. le vicaire de Saint-Roch de venir demain matin le confesser. J'ai dit ensuite la messe qu'il a ouïe de sa chambre, puis l'étant allé joindre, il m'a parlé du bonheur de mourir avec Jésus-Christ, en ce temps de sa passion. Il sent certainement sa foiblesse, et voit bien qu'il tire à sa fin. M. de Tournefort assure toujours que le pouls est bon, et convient aussi que c'est par le moyen du quinquina, ne doutant pas que la fièvre ne revînt aussitôt, si le malade

cessoit d'user de ce remède. Entre trois et quatre heures du soir, M. de Meaux s'est remis au lit et ne s'est plus relevé de la soirée.

Notre abbé a envoyé chez le père de La Chaise, qui doit donner audience mardi prochain, et coucher à Versailles le même jour pour y passer la semaine. Ce soir donc notre abbé est parti pour Versailles avec quatre-vingts exemplaires du livre de M. de Meaux, dont il doit faire les honneurs demain matin, et revenir le même jour coucher ici [1].

—Ce lundi saint, 17 mars 1704, M. de Meaux s'est trouvé cette nuit et ce matin en meilleure disposition qu'hier, car au soir il vomit le quinquina qu'il avoit pris, et ces vomissemens, et ces nausées lui faisoient craindre une fin prochaine, comme si son estomac ne pouvoit plus souffrir de nourriture et qu'il fût menacé d'une défaillance totale. Aujourd'hui les nausées sont fort diminuées; je lui ai vu prendre de bon appétit son potage à dix heures, et je lui ai ensuite proposé la visite de M. le vicaire de Saint-Roch, dont il a reçu très-agréablement la proposition avec toutes les suites, c'est-à-dire avec la confession, la messe et le saint viatique; il s'est donc levé un peu avant onze heures, on l'a rasé; il a paru avec un teint fort uni; il s'est entièrement habillé. M. le vicaire est arrivé, il a ouï sa confession, il est monté à l'autel pour la messe, et M. de Meaux est aussi venu dans la chapelle de la maison, a ouï la messe fort bien et sans aucune incommodité, et y a communié en viatique, ayant auparavant récité le *Credo* avec une force et un courage admirables. A la fin de la messe nous avons récité le *Te Deum*, en action de grâces, M. de Meaux allant le premier, disant son verset à part, alternativement avec nous; puis il a eu la force d'entendre une seconde messe sans interruption ni incommodité; il est encore demeuré levé jusqu'à trois heures sans aucune altération.

[1] Ici un paragraphe de six lignes biffé sur le manuscrit.

Son pouls est toujours très-bon, la tête ferme, et il ne souffre aucune douleur. A son dîner on lui a mêlé de petits morceaux de poularde dans son potage, et il les a mangés avec appétit et avec plaisir sans nausées; il a bu aussi du vin avec un grand goût, de sorte que l'on compte son appétit revenu pour un signe certain du retour de sa santé et de ses forces.

M. l'abbé Bossuet est arrivé ici de Versailles, où il a fait sa distribution au roi, aux princes et princesses, et a envoyé les autres livres aux seigneurs et aux ministres, qui les ont tous reçus avec de grandes démonstrations d'estime pour M. de Meaux. M. l'abbé paroît fort content de son voyage, et a été bien aise de retrouver M. de Meaux dans une disposition beaucoup meilleure qu'il ne l'avoit laissé hier au soir, parlant et entendant parler avec plaisir.

— Ce mardi 18, M. l'abbé est venu avec empressement prendre une douzaine de livres pour les jésuites, qu'il a porté lui-même avec le maroquin du père de La Chaise; il a une grande attention à n'en laisser partir aucun sans ordre. Au premier réveil de M. de Meaux, il lui a conté avec joie sa distribution d'hier à Versailles, tant il en est content.

M. de Meaux s'est tenu au lit jusqu'à une heure après midi; il a le visage fort bon, l'œil gai, et bon appétit; je l'ai vu manger une aile et les blancs d'un poulet rôti, et boire trois coups de vin avec joie; il a ainsi commencé à manger du solide. M. Pirot l'est venu voir; il est entré en conversation, on a fort parlé du livre. M. le cardinal de Noailles l'a déjà lu.

—Ce mercredi 19, M. de Meaux se fortifie à vue d'œil : il a néanmoins gardé le lit toute la matinée, mais il a demandé à entendre la messe; il s'est ensuite levé pour dîner : l'appétit est bon. Il continue le quinquina, et, pour en faire passer l'amertume, il est ravi de boire ensuite un doigt de vin pur. Son appétit se fait sentir; ses forces reviendront; le pouls est toujours excellent. L'après-midi

il a voulu entendre la Passion selon saint Marc ; il est charmé de ce grand mystère : un Dieu persécuté jusqu'à la mort pour la vérité [1].

—Ce jeudi saint, 20 mars, M. de Meaux se trouve bien : après son potage il est demeuré dans son lit, sur son séant, pour éviter les nausées dont il sent encore de petits retours, et en cette posture il a ouï la messe que j'ai dite, à l'ordinaire, dans sa chapelle : le pouls est très-bon. M. Dodart et M. de Tournefort le sont venus voir ensemble et l'ont trouvé dans cette bonne disposition, le voyant manger une aile de poulet avec appétit et boire de même [2]. L'abbé a vu encore à midi M. le cardinal de Noailles.

—Ce vendredi saint, à l'ordinaire. Après son potage, M. de Meaux, étant dans son lit, sur son séant, a été très-aise de m'entendre réciter toute la liturgie de ce jour, puis il s'est endormi jusqu'à son dîner, pour lequel il s'est levé et a mangé comme hier une aile et quelques blancs de poulet de bon appétit. Après la conversation, il a ouï la lecture des endroits de l'Épître aux Hébreux, qui se lisent ces jours-ci aux ténèbres ; il lui est échappé de dire qu'il se sentoit bien foible, ce qui l'a obligé de se remettre au lit : son affoiblissement est en effet très-grand. Il est si pesant que ses valets ont une extrême peine à le soutenir et à l'accommoder dans son lit, car il ne s'aide pas du tout ; et de lui-même il ne voudroit pas sortir du lit. Le pouls est bon et fort ; mais c'est apparemment le quinquina qui l'entretient en ce bon état. Aussi M. le premier médecin semble-t-il craindre toujours quelque retour de fièvre, qui emporte tout d'un coup notre malade, car en dernier lieu il a particulièrement recommandé, et les autres médecins avec lui, de doubler la dose de ce remède, de sorte qu'au lieu d'une once de quinquina

[1] Ici quatre lignes biffées sur le manuscrit ; elles étaient relatives à l'abbé Bossuet.

[2] Une ligne biffée sur le manuscrit ; elle se rapportait à l'abbé Bossuet.

qu'on mettoit en une bouteille d'une pinte de vin, on en met à présent une once et demie, et au lieu de quatre verres par jour, le malade en prend ordinairement cinq et quelquefois six. Son affoiblissement paroît aussi dans sa tête, car il ne peut souffrir de lecture suivie ou appliquante, pas même de choses qui lui sont aisées et familières comme sont les Psaumes, qu'aujourd'hui même il a refusé d'entendre lire; il se plaint aussi souvent d'être fatigué par ses propres pensées; sa mémoire le peine en lui rappelant avec inquiétude des odes d'Horace, d'où il n'a pas la force de détourner son attention; et pour s'en délivrer il est obligé de se les faire lire et d'en passer pour ainsi dire son envie. Dieu nous le conserve, nous avons grand besoin de son secours! M. l'abbé Bossuet se confiant en cette bonne disposition de M. de Meaux, est parti cet après-dîner pour aller coucher à Meaux; il a fait porter de la vaisselle d'argent dans la charrette et a fait marcher le cuisinier de M. de Meaux avec les aides d'office et de cuisine, pour donner à dîner le jour de Pâques aux chanoines; il emporte aussi nombre d'exemplaires du nouveau livre pour en faire des présens aux chanoines et autres.

—Ce samedi saint, à l'ordinaire, M. de Meaux a ouï la messe de son lit, puis quelque lecture. Le médecin le trouve en bonne disposition. Je l'ai vu dîner de bon appétit et boire son vin pur avec goût. Dans le temps de la digestion il a encore senti quelque petite nausée; il est ensuite demeuré dans son siége avec un air fort abattu, je lui ai lu la liturgie de ce jour; alors est venu M. l'abbé Fleury, qu'il a refusé de voir avec une manière sèche: j'ai été congédier cet abbé, et impatient de ce que je tardais à venir : « Continuez donc, m'a-t-il dit en arrivant, pourquoi me laissez-vous languir? » Tout lui fait peine, et il ne peut s'empêcher de se plaindre; ses gens ne sauroient le calmer. Il a paru quelquefois de petites enflures à ses mains et à ses pieds; ces parties mêmes sont aussi quelquefois froides; on est obligé de

lui envelopper les jambes de serviettes chaudes, et je l'ai ouï se plaindre étant au lit d'y avoir froid aux mains; tous ces signes sont fort mauvais, mais le pis de tous, c'est la répugnance de l'estomac.

—Ce jour de Pâques, 23 mars 1704, la nuit a été assez bonne, les déjections sont très-puantes; ce n'est que de la bile toute pure. On ne lui a donné son potage qu'à 10 heures du matin; j'étois présent, il en a vomi la moitié comme il l'avoit avalé, mêlé de glaires : il n'a pas laissé de prendre un doigt de vin, et de manger un morceau de pain, et d'avaler encore après le reste de son potage. Ce vomissement lui a fait dire : « Que la volonté de Dieu soit faite ! » comme s'il sentoit sa fin s'approcher; il se plaignoit aussi d'avoir senti quelques nausées pendant la nuit : alors il s'est enfoncé dans son lit, et il est demeuré assoupi jusqu'à une heure. M. de Tournefort étant survenu l'excita à se lever, mais le malade reculoit encore, disant qu'il vouloit se reposer comme il a fait jusqu'à deux heures; notre médecin avoue que la coction se fait mal, et il a même parlé au malade d'une nouvelle purgation pour achever de lui faire vider les mauvais levains de l'estomac, et il me disoit en particulier qu'en effet le mal étoit dans les dissolvans qui faisoient une mauvaise digestion des alimens : c'est un mauvais signe, car il est difficile de les rétablir, et une nouvelle médecine ne fera qu'affoiblir le malade.

M. de Meaux s'est levé pour faire son petit dîner devant son feu : il a mangé un potage et une aile de poulet sans appétit. Il est ensuite demeuré dans son siége fort abattu, peu attentif à une lecture qu'on lui a faite pendant une heure; il s'est recouché à cinq heures. En allant de son lit à son feu et de son feu à son lit, il ne fait que traîner ses pieds, soutenu de deux valets qui le trouvent très-pesant[1]. Ce soir il a mangé son potage, bu son vin et pris de la gelée avec assez d'appétit.

[1] *Appendice* nº 14.

— Ce lundi, 24 mars 1704, la nuit a été bonne et tranquille; j'ai trouvé le malade gai, parlant librement et d'un ton ferme ; il s'aidoit dans son lit, et quand il s'est levé il a paru moins abattu ; son dîner à l'ordinaire ; ensuite il est entré volontiers en conversation sur les nouvelles du temps, et a reçu la visite de M. Pirot pendant près d'une heure : cette meilleure disposition nous rassure, et certainement, dans sa grande foiblesse, il n'est pas encore attaqué à mort. Dieu veuille nous le conserver!

Cependant, ce soir, M. de Tournefort m'a avoué que l'assoupissement dans lequel le malade est presque toujours, est un signe qu'il a toujours la fièvre : c'est une maxime dans la médecine, que l'assoupissement et la léthargie sont toujours accompagnés d'une fièvre lente qui mine le malade, et le conduit au tombeau. Et pour moi, j'ai toujours cru que M. de Meaux étoit en un état flévreux : son pouls même, quoique égal et ferme, est aussi trop fort pour un homme aussi affoibli qu'il est : ainsi il y a grande apparence qu'il auroit une fièvre très-marquée, s'il n'usoit d'une grande quantité de quinquina qui en arrête l'effet; et que peut-on attendre d'une si triste disposition? Dieu soit notre joie, notre consolation et notre secours!

— Ce mardi 25, la disposition du malade est à l'ordinaire. M. le cardinal de Noailles est venu à la porte, sur les 11 heures, demandant à le voir. M. de Meaux étoit au lit et dans un grand assoupissement, et n'a pu se résoudre à le voir : il s'est donc fait excuser, et le cardinal s'en est allé, après avoir su d'un valet l'état du malade ; il m'a fait l'honneur de me demander, mais comme j'avois encore mon rabat à prendre, quand je suis descendu je l'ai trouvé parti. Le reste du jour s'est bien passé, et le malade a été levé jusqu'à 6 heures du soir qu'il s'est remis au lit.

M. l'abbé Bossuet m'a écrit deux fois de Meaux qu'il en reviendroit aujourd'hui ou demain : et aujourd'hui il a envoyé dire à Mme Bossuet qu'il ne partira de Meaux que

demain. Cette dame doit aller aussi demain à Ferrières, avec M. Bossuet, où M. de La Briffe, son frère, doit régaler une grande compagnie. Il y a apparence que M. l'abbé y passera [1]. Je n'ai plus eu de nouvelles de la femme de Godard.

— Ce mercredi, 26 mars 1704, M. de Meaux a passé la nuit tranquillement et se trouve en même état à l'ordinaire, fort assoupi et abattu, mais le pouls bon. Sur les 11 heures du matin, M. et Mme Bossuet sont partis pour aller coucher à Ferrières; ils devoient dîner à la Place Royale, chez M. le président Larcher [2]. M. de Meaux s'est levé sur les deux heures, et a dîné auprès de son feu à l'ordinaire, entendant parler de toutes choses et parlant lui-même librement. Ensuite il a été bien aise d'entendre la lecture du livre : *De la Souveraineté des rois, nouvellement imprimé à Paris, chez Josset, avec privilége*, et dont on dit que le P. Quesnel est auteur. M. de Meaux l'a fort loué et approuvé. Les principes des protestans, qui font dépendre l'autorité royale de la volonté des peuples, y sont réfutés solidement et principalement par rapport à l'établissement de la république de Hollande et au gouvernement des Provinces-Unies : tout cela à l'occasion de l'histoire latine de Leidecker, ministre hollandois, publiée sous le titre de l'*Histoire du jansénisme*, mais où il répète tous les principes de sa communion contre les rois. Alors est arrivé M. l'abbé Bossuet, entre les trois ou quatre heures après midi, revenant de Meaux en poste. Ils ont grande raison de ne pas quitter tous ensemble M. de Meaux,

[1] Ici il y a dans le manuscrit une ligne biffée ; il est facile de lire sous les ratures, ce qui suit : « J'ai trop parlé jusqu'ici de son attachement pour Mme Bossuet; je n'en dirai plus rien de peur de surprise. »

[2] Ici une ligne biffée sur le manuscrit ; il est facile de la lire sous les ratures : « En ce temps Mlle de Mauléon est venue voir M. de Meaux, et elle est demeurée à son chevet jusqu'à une heure après-midi. »

et que quelqu'un d'eux soit présent au logis en l'absence des autres : cela est digne de leur affection et de leur attention. M. de Meaux est demeuré levé jusqu'à 7 heures du soir, entendant lire la vie du P. Joseph, capucin.

— Ce jeudi 27, la nuit à l'ordinaire, l'assoupissement de même : « Je suis bien foible, » disoit souvent le malade. Sur le midi, il a vomi son quinquina comme il l'avoit pris ; on lui en a donné d'autre, et il l'a fort bien gardé. Il s'est levé à l'ordinaire pour dîner, et après avoir mangé il a senti quelques rapports, ce qui lui est assez ordinaire, et bien moins considérables que les nausées de ci-devant. L'après-dînée s'est bien passée en conversation et en lecture, M. de Meaux parlant très-librement quand il le jugeoit à propos, et d'un ton de voix ferme, net et bien articulé ; et néanmoins l'affoiblissement est d'ailleurs extrême, s'aidant à peine dans son lit, et ne pouvant se soutenir debout, ni se traîner sans être soutenu ; il s'est recouché sur les 7 heures et a bien dormi ; le quinquina a bien passé ; mais à 10 heures du soir, il a appelé, se sentant quelque nausée, et en effet il a vomi quelques glaires avec peu de bile ; un quart d'heure après il a fort bien pris son potage et sans aucune répugnance.

L'on voit à Paris, depuis quelques jours, une ordonnance de M. l'archevêque de Cambrai portant condamnation du *Cas* délibéré sur le jansénisme par les quarante docteurs : c'est un livre in-12 de 250 pages, dont M. l'abbé de Langeron a fait des présens ; et cet ouvrage est fort vanté par les amis de ce prélat : il y soutient d'un bout à l'autre l'infaillibilité dans les faits doctrinaux. Cette doctrine, qui a de grandes conséquences, a réveillé l'attention de M. le chancelier. Emery, syndic des libraires, chargé des ordres particuliers de ce magistrat, a fait arrêter un paquet de mille exemplaires de ce livre qui a été porté à la chambre syndicale : on attend avec impatience ce qui en sera ordonné, et cependant on le fait examiner par des docteurs. On en a parlé devant M. de Meaux : il a dit que M. de Cambrai étoit un esprit extrême qui outroit

tout. On sait que les jésuites ont parlé de ce livre avec éloge, et qu'ils l'ont fait lire dans leur réfectoire de la maison professe de Saint-Louis de Paris : c'est une marque particulière d'approbation, et qu'ils prennent un ouvrage comme leur étant favorable.

— Ce vendredi 28 mars 1704, la nuit a été bonne ; néanmoins Lasalle assure qu'il lui a trouvé de la fièvre. Ce matin l'assoupissement est tel qu'à l'ordinaire, et l'abattement de même : j'ai remarqué que le malade n'a plus la force de porter sa tête droite en mangeant son potage ; on la lui avoit redressée afin qu'il avalât plus aisément : « Cela seroit bien, dit-il, si elle pouvoit s'y tenir ; » et aussitôt elle retomboit sur l'épaule, de sorte qu'il ne peut plus porter la tête que penchée à gauche.

Sa foiblesse fait peur ; après avoir été longtemps assis dans son fauteuil, il a fait quatre tours dans sa chambre, soutenu sous les deux bras, et encore ne faisoit-il à la lettre que se traîner : c'est une grande pitié en vérité. Au reste, sa patience est admirable et sa tranquillité aussi ; il est vrai que l'assoupissement l'y porte fort ; cependant il sent quand il est bien et quand il est mal [1].

MM. Dodart et de Tournefort l'ont vu ensemble cette après-dînée ; ils lui ont trouvé le pouls très-bon, et enfin, pour arracher la racine des nausées, ils ont ordonné pour demain une médecine composée de manne et de casse en bâton. A 6 heures et demie, le malade se sentant fatigué a demandé à se coucher.

—Ce samedi 29, la médecine a été bien prise : longtemps après le malade a eu un petit vomissement de bile ; la purgation a bien opéré, l'assoupissement est toujours grand. Le malade n'a pas voulu sortir de son lit ; il a très-peu mangé à son dîner, tant il craint le vomissement ; il a parlé plusieurs fois comme ayant la tête fort libre ; sur le soir, il a vomi entièrement le quinquina qu'il venoit de prendre et n'a pas voulu en prendre d'autre, ni même

[1] *Appendice* n° 15.

plus de cinq ou six cuillerées de potage fort tard, et peu de gelée, craignant extrêmement le vomissement, mais il a bu en un quart d'heure trois coups de vin avec plaisir. Sa foiblesse est extrême, ne s'aidant pas du tout dans son lit; les urines sont belles, et le pouls bon, mais au sens que j'ai déjà marqué. L'état présent du malade est que l'estomac s'embarrasse aisément, et que dès qu'il l'est, la tête s'embarrasse aussi en même temps; cependant les nausées continuent: dès que le malade a pris quoi que ce soit de liquide ou de solide, il sent de petits soulèvemens d'estomac qui poussent des vents et des rapports. On diminue la quantité de la nourriture, on purge; quel affoiblissement n'en viendra-t-il pas?

Le P. Martineau, jésuite, supérieur de la maison professe et confesseur de Monseigneur le duc de Bourgogne, est venu voir M. de Meaux: il a été reçu par M. l'abbé Bossuet, à qui il a dit qu'il n'étoit pas vrai qu'on eût lu devant sa communauté, dans le réfectoire, l'ordonnance de M. l'archevêque de Cambrai contre le *Cas*; mais je ne m'y fie pas: ces pères savent trop bien déguiser quand les temps le demandent.

— Dimanche, 30 mars, M. de Meaux se trouve bien abattu de sa médecine d'hier et sent continuellement des nausées; il n'a pu se lever pour la messe, qu'il a ouïe de son lit étant sur son séant. Il a mangé peu de potage à dîner et deux ailes de poulet de bon appétit, craignant toujours les nausées; et de même en prenant son quinquina sur le soir, et néanmoins il n'a pas vomi: il a été levé toute l'après-dînée et a ouï la lecture avec plaisir et avec un esprit fort libre.

— Lundi 31, le malade est très-foible, il est continuellement fatigué de nausées. Sur les onze heures, prenant son quinquina, il l'a vomi aussitôt, puis il est demeuré sur son séant pendant la messe; de fatigue il ne s'est levé qu'à quatre heures pour manger; pendant la lecture, il se plaignoit sans cesse de nausées, ne sachant en quelle posture se mettre, et disant qu'il étoit las et fatigué.

— Mardi, 1er avril 1704, la foiblesse est extrême à l'ordinaire ; le malade a une peine très-grande à se résoudre seulement à prendre quelque nourriture ; il a toujours la tête libre et sent toute sa foiblesse : « Mon Dieu, ayez pitié de moi, » lui entend-on dire souvent enfoncé dans son lit ; et d'autres fois et très-souvent : *Adveniat regnum tuum ; fiat voluntas tua.* S'il n'en dit pas davantage et s'il garde un grand silence le plus souvent, c'est par modestie, par sagesse, par patience, comme il a fait toute sa vie. Il a été levé peu de temps : tout le fatigue et l'accable. O Dieu, soyez son aide !

— Mercredi 2, la nuit a été mauvaise : la répugnance pour la nourriture est toujours extrême. « J'ai l'estomac bien dérangé, » disoit-il ce matin, tant il sent son mal ; cependant on lui donne mille drogues pour le lui fortifier et nettoyer ; mais tout est sans effet. Il prend tout avec docilité et en surmontant la peine extrême qu'il souffre. Je remarque qu'il s'amasse beaucoup de flegmes autour de sa gorge : à peine prend-il quoi que ce soit qu'il est excité à cracher et à arracher des flegmes en abondance : les nausées continuent d'ailleurs ; voilà un triste état. Le malade s'est levé tard ; il n'a presque rien avalé, pas une aile entière d'un fort petit poulet, marquant un très-grand dégoût : il ne s'est traîné qu'à peine, retournant à son lit soutenu de deux valets. Il est fort tranquille ; il a bien pris ce soir son quinquina, mais il n'a pu prendre le quart de son potage, et au lieu il a bu deux coups de vin : tout le peine à présent.

— Jeudi 3, la nuit a encore été mauvaise ; le malade a bien mangé son potage le matin ; les flegmes se sont détachés aisément de sa gorge, il a craché à l'aise ; le pouls est de même, mais la foiblesse est extrême. Je proposois une lecture agréable et curieuse ; de lui-même le malade l'a rejetée, craignant l'application ; il est aujourd'hui fort assoupi et abattu. MM. Dodart et de Tournefort le sont venus voir et en ont été étonnés : pour empêcher cet assoupissement qu'ils croient venir de l'engagement de l'es-

tomac et du ventre, ces jours passés ils ordonnèrent jusqu'à 12 grains par jour d'aloès succotrin mêlé de mastic de baume en pilules, que le malade a prises en mangeant son potage ; elles ont procuré de grandes évacuations, ce qui les a obligés aujourd'hui de surseoir ce remède pour demain ; cependant ils avouent que l'estomac ne fait presque plus de fonctions, ce qu'ils connoissent par les selles, liquides, noires, et d'une infection insupportable : ce soir, le malade est encore plus assoupi et plus foible. On reconnoît que M. l'abbé Bossuet est fort appliqué à finir le plus d'affaires qu'il peut concernant l'évêché de Meaux ; il est fort louable d'y mettre ordre, elles en avoient grand besoin. Il a déjà fini celle de la levée de Germigny, et j'apprends que les lettres-patentes qui allouent cette dépense ont été enregistrées au parlement. Celle de M. Léger se pousse aussi vivement.

—Vendredi, 4 avril, la nuit a été mauvaise, le malade s'affoiblit de plus en plus ; on lui a ôté tout à fait la viande ; il a bien pris son quinquina et son potage, mais il se plaint qu'il ne peut plus cracher les flegmes qui s'amassent en abondance à sa gorge ; si de là la poitrine vient à s'emplir tout sera désespéré ; Dieu nous en garde ! M. de Tournefort nous donne bonne espérance, assurant que le pouls est bon et qu'il n'y a encore rien à craindre pour la poitrine, mais je ne m'y fie pas ; c'est un discours de politique pour nous amuser ; on voit bien que ces messieurs les médecins reconnoissent que l'estomac ne fait plus de fonctions, puisqu'ils ont retranché tout solide ; au reste les urines vont bien : tout est à craindre.

M. de Meaux a senti des nausées et continuels soulèvemens d'estomac pendant toute la journée ; cela s'est terminé par un grand vomissement qu'il a eu sur les 8 heures du soir. Voilà une bien mauvaise indication de l'état de son estomac qui ne peut plus garder même des potages, une nourriture si simple ; cependant à 10 heures de nuit le malade a pris assez bien son potage et bu du

vin et de la tisane sans dégoût; il a la tête fort libre aujourd'hui, disant quelque petit mot dans l'occasion, mais d'une voix si foible et si peu articulée qu'on ne la connoît plus; les besoins naturels sont presque continuels et d'un moment à l'autre; tout s'affoiblit.

—Ce samedi, 5 avril 1704, la nuit a été très-mauvaise, sans repos, le malade a souvent demandé l'urinal, hier encore et aujourd'hui aussi, ce qui fait croire qu'il sent des épreintes, car aussi bien n'urine-t-il presque pas; cependant le médecin a trouvé ce matin son malade tellement assoupi que pour le réveiller il lui a fait prendre une médecine, qui a eu beaucoup d'effet et a ranimé le malade, même elle l'a fait vomir. Le médecin ne laisse pas de se plaindre de l'assoupissement de son malade et en craint une mauvaise fin. Le malade s'est endormi l'après-dînée et n'a pas été en état de se lever. Il s'est levé à 9 heures pour prendre son potage et donner le temps de faire son lit, il n'a pu se soutenir, on l'a porté à bras; sa foiblesse est extrême et son visage entièrement défait et abattu, les yeux languissans et toujours fermés, la voix presque éteinte.

—Le dimanche 6, la nuit a été très-mauvaise, le malade n'ayant pu prendre presque aucune nourriture; cependant ce matin sa gorge s'est dégagée, il a avalé plus aisément du potage et de la boisson; sa tête est très-libre, quoique très-foible, et nous avons encore quelques jours d'espérance. Il se plaignoit fort d'avoir des envies de vomir; le médecin dit que le remède d'hier agissoit encore. Le pouls s'est trouvé à l'ordinaire; le malade a souvent reposé dans la journée; il crache aisément et sans tousser.

—Ce lundi, 7 avril 1704, mauvaise nuit; amas de flegmes à la gorge, grande toux; le malade ne peut plus avaler qu'avec une extrême peine et une extrême répugnance; d'ailleurs la foiblesse augmente, et les urines sont très-acres, mêlées de grumeaux faisant sentir de grandes épreintes au malade. M. de Tournefort a

amené M. Marin, médecin demeurant à Saint-Victor, en consultation; ils ont fait cesser le quinquina, et ordonné la tisane à l'ordinaire, le moins de vin qu'il se pourra et toujours mêlé d'eau, un bouillon avec du riz qui sera plus aisé à avaler et plus doux sur l'estomac; la répugnance de l'estomac continue, on voit son soulèvement; conclusion: de donner demain au malade l'extrême-onction et le saint-viatique. Le malade s'y sembloit opposer, disant qu'il ne seroit pas en état d'avaler, mais enfin après avoir fait essai en présence même de M. le vicaire de Saint-Roch, il en est demeuré d'accord, et il a commencé par se confesser à M. le vicaire même; l'esprit est fort présent et frappé de la crainte des jugemens de Dieu; il l'avoue. C'est la foi qui agit, car d'ailleurs il est dans une parfaite tranquillité, sans se plaindre, sans parler, laissant paroître une grande résignation : *Fiat voluntas tua; adveniat regnum tuum;* avec une fermeté admirable qui lui fait prononcer souvent ces paroles.

Ce soir, M. l'abbé a écrit au diocèse pour demander des prières au sujet du viatique; je joins ici une copie de sa lettre qui est très-belle; il l'enverra demain à Meaux par un exprès pour la répandre de là dans ce diocèse[1].

—Ce mardi, 6 heures du matin, l'on a apporté de la paroisse le saint-viatique et l'extrême-onction; M. de Meaux a reçu d'abord l'extrême-onction et ensuite le viatique, répondant à tout avec fermeté, résolution et édification, sans parler, sans ostentation, docile comme une humble brebis du troupeau commun de l'Eglise. La sainte hostie a bien passé avec un peu de vin, sans toux ni envie de cracher ni répugnance[2].

M. l'abbé Bossuet, à l'occasion de ces douleurs, vient enfin de nous avouer lui-même que M. de Meaux a la

[1] La lettre de l'abbé Bossuet ne se trouve pas sur le manuscrit.

[2] *Appendice* n° 16.

pierre, qu'il fut sondé dans la semaine sainte 1703, qu'on ne lui avoua rien d'abord, mais seulement le jeudi saint de cette semaine; que, d'abord, M. de Meaux reçut fort bien cette nouvelle de la bouche de notre abbé et se résolut à l'opération de la taille : de là la lettre que j'ai, faisant mention de cette opération; mais il changea tout à coup de langage, fit une autre lettre au P. Damascène, son confesseur, qu'il invitoit à venir à Paris; et, à force de réflexions sur le péril de la taille, il tomba dans cette fièvre qu'il eut si violente le jeudi saint même 1703, comme j'ai dit alors. M. Mareschal, qui l'avoit sondé, avoit promis de le tailler avec succès, mais voyant le bouleversement que la seule nouvelle de la pierre avoit fait dans l'esprit du malade, il retira sa parole, et jugea que M. de Meaux n'étoit pas capable d'une telle résolution; ainsi on ne pensa plus depuis qu'à adoucir son mal par des tisanes et les autres remèdes que j'ai dit; la faute a été de ne l'avoir pas préparé, même avant la sonde, à la résolution même de se faire tailler.

M. le cardinal de Noailles envoie tous les jours savoir des nouvelles de notre malade; aujourd'hui même il avoit promis de venir le voir, mais d'autres affaires l'en ont empêché : tout Paris sait les derniers sacremens.

—Mercredi 9 avril 1704, la nuit a été assez bonne; le malade a peu toussé, il a bien avalé tout ce qu'on lui a présenté; mais son pouls a paru quelquefois s'affaiblir; il est tranquille; les épreintes sont diminuées : ce matin on lui a fait prendre du quinquina; il urine à l'ordinaire.

M. le cardinal de Noailles l'est venu voir à midi, et lui a parlé assez longtemps avec charité en présence de nous tous. M. l'abbé Bossuet lui a demandé sa bénédiction pour M. de Meaux, M. le cardinal a répondu qu'il la vouloit recevoir de M. de Meaux, et la lui a donnée en même temps. « Je vous recommande mon neveu, » lui a dit M. de Meaux.— « Vous savez combien je l'affectionne, lui

a répliqué le cardinal, et je veux en avoir soin; » puis il s'est retiré. Il avoit dit encore : « Le roi vous aime, Monsieur, et il est tout recommandé. »

—Ce soir, M. Dodart et M. de Tournefort ont trouvé le malade fort bas, appesanti, et dans un grand assoupissement; il ne peut plus aller loin, m'a dit M. Dodart, s'il ne crache pas et s'il ne fait plus les autres fonctions. C'est parce que les parties affoiblies n'ont plus de mouvement, et c'est ainsi aller à sa fin[1].

—Ce jeudi 10. L'accablement continue et la peine extrême d'avaler; mais la poitrine est bonne et la tranquillité d'esprit admirable. Les médecins ne savent plus qu'ordonner, si ce n'est quelque confortatif. Ce soir, voyant le grand assoupissement, M. de Tournefort a dit qu'il n'y avoit plus de recours qu'aux prières des agonisans.

—Ce vendredi, 11 avril 1704. La nuit a été très-mauvaise, le malade laisse tout aller, et il y a du sang dans ses déjections; l'accablement continue, les douleurs aussi; elles ont paru si vives ce matin et jusqu'à midi, que nous avons cru que c'étoit la dernière heure. M. l'abbé Bossuet lui a demandé sa bénédiction, nous en avons tous fait autant; il est plein de l'esprit de Dieu, parlant peu, mais toujours avec piété; je lui ai marqué ma parfaite reconnoissance de toutes ses bontés, et de se souvenir de quelques-uns de ses amis, si intéressés à sa personne et à sa gloire. « Cessez ce discours, » m'a-t-il dit, « demandons pardon à Dieu de nos péchés. » Il m'a ensuite chargé d'assurer M^lle^ de Mauléon de son souvenir jusqu'à la fin, et de lui amener M. Hébert, curé de Versailles, aujourd'hui évêque d'Agen, qui reçut, cet été dernier, son testament. Je l'ai été quérir; le malade n'a pas eu la force de lui parler : ses paroles n'étoient pas formées, et M. l'évêque d'Agen n'y a rien compris; il s'en est allé après avoir

[1] *Appendice* n° 17.

fort entretenu M. l'abbé Bossuet; c'est tout ce que M. de Meaux avoit demandé, que cet évêque conversât avec l'abbé, et c'est assez dire qu'il veut que son testament soit exécuté. La force est revenue l'après-midi; la tête est toujours très-libre, mais les douleurs vives, et l'assoupissement revient encore de temps en temps; il dit qu'il étouffe, il ne peut rien souffrir sur sa poitrine, ni sur ses bras et ses mains. « Ah! je n'en puis plus, » dit-il souvent; il reconnoît encore tout le monde et forme très-bien ses paroles; il a les extrémités froides; il remue et les jambes et les bras; la poitrine s'engage; on sent un peu de râle commencer dans la gorge; l'accablement est extrême : tout est ainsi ce soir neuf heures.

—Ce samedi, 6 heures du matin. M. l'abbé Bossuet va parler à M. Bossuet, son frère, à sa chambre; et, en même temps, il sort dans sa chaise comme pour aller chercher M. de Tournefort. Je trouve l'appartement de M. de Meaux fermé : je frappe, et Saint-Martin répond qu'on attend M. de Tournefort. Il ne faut pas douter que notre prélat ne soit mort et que M. l'abbé Bossuet ne soit allé en donner avis à Monseigneur le cardinal de Noailles; c'est bien fait : il n'a pas autre chose à faire. Dieu soit loué de toute chose et soit notre consolation!—M. Bossuet vient d'avouer la mort à M. Gaucher, vicaire de Saint-Roch, et en même temps M. Bossuet est entré dans la chambre pour s'y enfermer. Il est vrai que M. de Meaux est mort ce matin 12 avril 1704, quatre heures un quart. Peu après, M. l'abbé en a été averti; il s'est habillé et a été s'assurer du fait, puis il est parti pour Marly en droiture sans aller à l'archevêché; cependant M. Bossuet a fait mettre le scellé au cabinet où il a enfermé la vaisselle d'argent de M. de Meaux, et il a fait aussi sceller le cabinet de ma chambre où sont les livres. Le portier cependant avoit ordre de tenir la porte fermée, et de ne laisser entrer ni sortir personne, tant pour empêcher de divulguer la nouvelle de la mort que pour empêcher aussi que d'autres ne vinssent mettre le scellé. Le même commis-

saire a été en poste à Meaux mettre aussi le scellé avant qu'on y sût la mort.

Ainsi la première nouvelle de la mort est arrivée à Marly par notre abbé, de qui le père de La Chaise l'a apprise, et puis ce père l'a portée au roi, et lui a présenté M. l'abbé. Le roi a témoigné bien de la douleur et des regrets de la perte de M. de Meaux, et aussitôt il a donné à M. l'abbé l'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais, en rendant celle de Sauvigny qu'il a. La cour a applaudi à ce don. M. l'abbé est venu plein de joie et témoignant une grande satisfaction. La charge de premier aumônier a été donnée à M. l'évêque de Senlis, et la place de conseiller d'État à M. l'archevêque de Sens. En ma présence, M. l'abbé a affecté de dire qu'il étoit content, et que le roi lui avoit fait le plus beau présent qu'il pût espérer. Cependant dans le cœur il est fâché de n'être pas évêque. Je l'ai connu parce qu'il a raconté qu'il avoit bien dit au roi l'injustice des Cambrésiens[1] contre lui, en le rendant suspect à Sa Majesté, par les fausses accusations dont on l'avoit chargé; et souvent dans le discours il rappeloit quelque chose de plus précis sur ce sujet, qu'il avoit rapporté avant que j'arrivasse. Les gens du monde sentent que c'est une tache de ne pas lui avoir donné l'évêché; il est fâcheux qu'il en soit privé après y avoir déjà tant travaillé, y être si connu et si estimé. On parle toujours de M. l'abbé d'Estrées; cependant on vient de lui donner le cordon bleu, et à M. le comte d'Estrées, l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, vacante par la mort de M. le comte de Furstemberg; au reste, M. l'abbé ne semble pas avoir envie de faire de grandes magnificences aux funérailles de notre bon maître. Cette après-dînée il a été à l'archevêché donner avis à M. le cardinal de Noailles de tout ce que dessus. On a ouvert le corps du défunt, et on y a trouvé une pierre grosse presque comme un œuf dans la vessie, qui étoit toute gâtée; cette pierre est la cause

[1] C'est-à-dire, les partisans de Fénelon.

de sa mort; de là les vives douleurs qui affoiblissoient toutes les parties de son corps, faisoient les nausées et les soulèvemens de l'estomac avec tous les fâcheux accidens qui l'ont enfin fait périr; il avoit aussi la vésicule du fiel pétrifiée, mais cela ne faisoit rien à la santé, dit M. de Tournefort, parce qu'il y a un canal par lequel coule la bile; le corps s'est trouvé fort sain dans toutes les autres parties, qui promettoient une longue vie sans cet accident.

Dieu soit loué de toutes choses! il faut retourner à lui par quelque endroit. On a embaumé le corps et il a été mis dans un cercueil de plomb avec cette inscription gravée sur une plaque de cuivre avec ses armes :

Hic quiescit resurrectionem expectans, Jacobus Benignus Bossuet, episcopus Meldensis, comes consistorianus, serenissimi Delphini preceptor primus, serenissimæ ducis Burgundiæ eleemosynarius, Universitatis parisiensis privilegiorum apostolicorum conservator, ac collegii regii Navarræ superior. Obiit anno Domini M.D.CC.IV die XII aprilis, annos natus LXXVI. menses VI et dies XVI.

J'apprends encore que la vessie étoit ulcérée, gangrenée et couverte d'un sang noir et toute noire elle-même[1].

—Ce dimanche 13 : hier au soir M. l'évêque d'Agen envoya le testament cacheté; et ce matin nos messieurs l'ont envoyé à M. le lieutenant civil par deux notaires. L'ouverture en a été faite, et il a été déposé entre les mains de Doyen, notaire ordinaire du logis à Paris, il a été paraphé : Le Camus. M. de Meaux institue M. l'abbé Bossuet son légataire universel, et n'entre, dit-on d'ailleurs, dans aucun détail sur ses domestiques, car je n'ai pas vu le testament, et l'on ne m'en a dit mot d'original.

On prépare tout pour porter le corps à Saint-Roch. M. le cardinal a été d'avis de ne pas faire d'invitation; on réserve les grandes cérémonies pour Meaux; tout le

[1] *Appendice* nº 18.

clergé de la paroisse viendra, les enfans orphelins à l'ordinaire, la salle, l'escalier et la porte sont tendus, le corps est dans la salle avec le luminaire et les ornemens accoutumés. Nous apprenons de Meaux que messieurs du chapitre ont élu tout d'une voix M. l'abbé Bossuet grand vicaire durant le siége vacant.

Le convoi s'est fait après 8 heures du soir avec un grand concours des amis particuliers de M. de Meaux, et surtout des ecclésiastiques et particulièrement de Navarre.

—M. Bossuet et M. l'abbé, son frère, sont allés à Versailles ce matin, lundi 14 d'avril, faire leurs remerciemens, voir monseigneur le dauphin et leurs autres amis. Cependant ils ont envoyé leurs ordres à Meaux, afin que tout soit prêt pour jeudi prochain, espérant de conduire le corps à Meaux mercredi prochain en grande pompe.

On parle bien mal par tout Paris des dettes de M. de Meaux, qu'il en est chargé pour plus de deux cent mille francs, de trois cent et de cinq cent, disent d'autres, mais c'est bien injustement; la seule dette est de dix-huit mille francs à mettre en fonds au profit de l'évêché de Meaux, pour l'acquit de laquelle M. de Meaux a destiné pareille somme qui lui est due pour ses pensions de la cour, et M. de Chamillard a promis de donner un contrat sur la ville de cette somme au profit de l'évêché de Meaux, et en l'acquit de feu M. l'évêque de Meaux; le reste n'est rien, et M. l'abbé Bossuet, légataire universel, se charge de tout. Cet abbé a parlé au roi même pour justifier M. de Meaux, et le roi a promis d'en parler aussi devant toute sa cour.

Depuis deux jours toutes les personnes de qualité de la cour et de la ville passent au logis ou y envoient faire compliment sur la mort, et de même tous les gens de lettres, ecclésiastiques, religieux et autres; on ne peut pas marquer une plus grande considération; d'ailleurs les regrets de cette perte sont universellement répandus de toutes parts et dans tous les états.

Je n'oublierai jamais que ce lundi 14 au soir, Mme Daguesseau, procureuse générale, accompagnée de M. d'Ormesson, conseiller de la cour, son frère, est venue exprès pour me faire l'honneur de me voir sur la mort de M. de Meaux; j'étois à la porte du logis prêt à sortir quand son carrosse y arriva; j'entrai dans le carrosse pour m'entretenir avec elle; on ne peut pas marquer plus de bonté et d'amitié. Elle venoit exprès pour moi ce jour-ci, puisqu'elle revient demain mardi avec Mme Daguesseau, sa belle-mère, pour voir Mme Bossuet, ainsi que je l'ai vu moi-même écrit dans le billet du portier.

—Ce mardi 15, M. l'évêque d'Agen est venu s'offrir d'accompagner le corps à Meaux et d'y faire l'office pontifical des funérailles et enterrement; ce qui a été reçu et accepté très-agréablement et on en a aussitôt donné avis à Meaux, afin d'en avertir le chapitre. Le P. de La Rue, jésuite, a été sondé pour faire l'oraison funèbre de M. de Meaux, et il l'a tenu à honneur; M. l'abbé Bossuet doit ensuite le prier dans les formes et par le canal du P. de La Chaise.

—Ce mercredi 16, nous sommes partis de Paris à 6 heures du matin pour conduire le corps à Meaux; ce corps étoit dans un grand carrosse de deuil avec deux prêtres de Saint-Roch en surplis, étole, la croix et l'eau bénite; un autre carrosse de deuil suivoit où nous étions quatre: M. Gauchet, vicaire de Saint-Roch, M. de Riberoles, supérieur du séminaire de Meaux, M. de Saint-André, curé de Vareddes, et moi. Un carrosse à l'ordinaire vint après, amenant M. l'évêque d'Agen, M. Dumont, écuyer de monseigneur le Dauphin, M. Bossuet et M. l'abbé son frère. Depuis Saint-Roch jusque hors de Paris les chevaux du carrosse du corps étaient caparaçonnés, ceux aussi de 6 valets de chambre en manteau long, et 12 laquais de deuil portoient des flambeaux. A Claye on dit la messe sur le corps.

En approchant de Meaux nous rencontrâmes un peuple

immense qui venoit au-devant; j'entendis les bonnes gens et les bonnes femmes se dire entre eux : « C'est grand dommage qu'un si grand homme soit mort; il a bien parlé et bien travaillé toute sa vie pour la défense de la foi. » Le corps a été mis à l'entrée de la ville dans l'église du séminaire, reçu par tous les religieux et séminaristes, avec un grand concours de peuple, mais sans convocation des compagnies ecclésiastiques. Nous sommes descendus à l'ordinaire à l'évêché, où M. Bossuet et M. l'abbé ont régalé toute la compagnie.

—Ce jeudi, 17 avril 1704, toute la pompe funèbre étant prête à la cathédrale, dont je ferai plus bas la description à loisir : Saint-Saintin, les paroisses et communautés de la ville et des faubourgs, même les Minimes de Fublaines, mais non les Carmes de Crégy, qui refusèrent de venir, comme solitaires et reclus; on marcha droit au séminaire; toutes les compagnies des officiers et magistrats suivant avec le corps de ville; M. l'évêque d'Agen n'a point paru à la levée du corps, se réservant pour la messe et l'enterrement.

M. Gaucher, vicaire de saint-Roch, avec ses deux prêtres attendoit dans l'église du séminaire à côté du corps pour en faire la présentation à M. le doyen; il la fit par un discours latin à la louange du défunt, et rendit un témoignage particulier des derniers sacremens qu'il avoit reçus avec tant d'édification; M. le doyen y répondit aussi en latin avec de grands sentimens de douleur; puis on fit la levée du corps à l'ordinaire et le convoi marcha en bon ordre à la cathédrale; j'en parlerai aussi plus bas, aussi bien que de la séance dans le chœur; ce que l'on ne peut taire ici, c'est qu'il y avoit à cette cérémonie non-seulement toute la ville, mais encore un peuple immense de la campagne. M. l'évêque d'Agen a dit la messe pontificale et a mis le corps en terre; régal à l'évêché. Ce jeudi soir le carrosse du corps s'en est retourné à Paris avec les prêtres de Saint-Roch.

—Vendredi 18, M. l'évêque d'Agen, après avoir vu dès

hier Mme de la Maisonfort aux Ursulines, est parti ce matin avec M. Dumont, M. Gaucher, vicaire, et M. Bossuet, pour aller coucher à Paris. Le chapitre tenant, on y a fait lecture du testament de feu M. l'évêque de Meaux : il demande d'être enterré dans sa cathédrale, auprès de l'autel, du côté de l'épître, aux pieds de ses deux prédécesseurs ; il demande aussi 500 messes aussitôt après sa mort ; il institue M. l'abbé Bossuet son légataire universel, priant ses autres neveux de l'avoir ainsi pour agréable, et il le nomme son exécuteur testamentaire, lui recommandant d'avoir soin de ses domestiques et de les récompenser à proportion du temps de leurs services, sans marquer aucune récompense particulière, sans en nommer pas un seul, ni M. Phelipeaux, son grand-vicaire, ni moi qui le sers depuis 1684 avec un attachement dont tout le monde me rend témoignage : d'ailleurs les pauvres ne sont pas seulement nommés dans ce testament. M. Phelipeaux, chargé de présenter ce testament au chapitre, a aussi dit de la part de M. l'abbé Bossuet, que cet abbé s'offroit de donner un ornement complet à l'église, de la couleur qu'on le souhaiteroit : on l'a depuis demandé blanc. La résolution de donner cet ornement ne fut prise qu'hier, sur la remontrance de M. Phelipeaux, que ce testament déshonoroit M. l'évêque de Meaux, non-seulement parce qu'il n'y étoit nulle mention des pauvres, ni des récompenses de ses domestiques, mais pas même de son église, si ce n'est pour y mettre son corps : c'est pourquoi M. Phelipeaux n'étoit pas d'avis qu'on présentât ce testament au chapitre, et qu'il falloit plutôt le cacher que le manifester. Messieurs du chapitre ont témoigné beaucoup de reconnoissance de l'ornement, et l'on n'a pas fait alors d'autre réflexion sur le testament.

Toutes les églises de la ville s'empressent à faire des services, auxquels nous assistons autant que nous pouvons : ce bon prélat est ici universellement regretté, et l'on ne parle d'autre chose que de ses grands talens :

chacun marque une grande passion d'avoir M. l'abbé Bossuet pour son successeur. Il continue à donner ici les ordres dans l'évêché où il nous arrête, M. Phelipeaux et moi et tous les domestiques, avec une table dans son absence : il rend partout des visites, aux couvens et chez les personnes publiques et particulières : M. Bossuet en fit autant avant son départ.

Ce vendredi, au chapitre, on a conclu le choix des officiers durant la vacance. M. le Doyen, M. l'abbé Bossuet et M. le Chantre sont grands vicaires; M. Phelipeaux étoit aussi nommé dans la patente, il a prié qu'on l'effaçât; M. le Doyen, official du diocèse, comme il l'est déjà du chapitre; M. Cathol, promoteur. Le P. de Riberoles, soufflé par M. l'abbé Bossuet, s'est beaucoup plaint que M. Phelipeaux eût refusé tous les emplois : voulant qu'il donnât cette marque d'attachement à notre abbé; mais ce docteur est piqué des mépris de l'abbé depuis Rome, et encore plus depuis dix-huit mois qu'a duré la maladie de M. de Meaux, pendant laquelle tous les secrets ont été pour M. de Riberoles et pour M. de Saint-André, à son exclusion et à la mienne; il dit aussi qu'il veut vivre en liberté et se retirer.

—Samedi 19 et dimanche 20, M. l'abbé Bossuet a concerté avec M. le Doyen pour le gouvernement du diocèse. Ce dimanche, il a été présider à l'hôpital général, M. le Doyen s'étant absenté de l'assemblée pour lui en laisser la présidence; il a donné aux pauvres une aumône de 400 francs, sans autre charge que leurs prières actuelles pour le défunt; il a envoyé 200 francs aux Trinitaires, autant aux Capucins et autant aux Cordeliers, pour 200 messes dans chacun de ces couvens; il a aussi donné 200 francs à la Charité des pauvres, et presque autant aux pauvres mendians, à la porte de l'évêché.

Il m'a offert de me ramener à Paris, où il m'a dit que je pourrois venir quand il me plairoit, et que j'y aurois toujours ma chambre; je l'ai prié de me laisser ici, voulant profiter de ce commencement de liberté pour me

rendre assidu aux offices et gagner l'affection du chapitre : ce qu'il a approuvé; il me presse fort de faire un mémoire des principales actions de M. de Meaux[1].

—Lundi, 21 avril 1704. Messe des morts, par tous les curés ensemble, à Saint-Christophe, toute notre maison y étant. Je reçois mille amitiés et offres de service et de leurs maisons, de MM. Faron et Tronchet, de Mlles Morin et Ferréole. M. le prieur de Saint-Remy, résidant à Chanconit, m'offre fort honnêtement son presbytère de Saint-Remy, qu'il n'occupe pas à présent. Mon cousin Honbrel, curé de Saint-Christophe, m'a prévenu, dès qu'il a su la mort, en m'offrant sa maison, que j'accepte, pour donner cette marque publique de notre union.

J'ai commencé le mémoire que l'abbé m'a demandé pour le P. de La Rue, pour servir à l'oraison funèbre, et j'ai offert de le lire à notre abbé, afin qu'il juge s'il peut servir et si je dois continuer : il m'a remis à demain.

—Ce mardi 22, M. de Saint-André vient exprès tenir conseil avec M. de Riberoles; ils sont tous deux enfermés avec l'abbé, tandis qu'une grande cour l'attend pour le saluer avant son départ; je lui ai lu mon mémoire : il l'approuve et me prie de continuer au plus tôt, et de le lui envoyer à Paris; on dit qu'il a de bonnes espérances pour obtenir l'évêché de Meaux. Le voilà parti pour Paris, où il fera à la cour ses sollicitations à son aise pour le dessein qu'il a depuis si longtemps de devenir évêque de Meaux; il a reçu une infinité de lettres sur cette mort; j'en reçois aussi de tous les côtés du diocèse.

J'apprends ce soir, pour sûr, de M. Phelipeaux, que feu M. de Meaux a fait sa démission de son évêché, dès le carême 1703, dans le temps de la forte attaque des épreintes qui l'obligea de se faire sonder. On se servit de

[1] Ainsi c'est l'abbé Bossuet qui a eu le premier l'idée des *Mémoires* de l'abbé Le Dieu, que nous avons publiés dans notre premier volume. On remarquera les détails que l'abbé Le Dieu donne sur ces Mémoires.

Saint-Martin pour dire au malade de mettre ordre à ses affaires et de penser au bien qu'il voudroit faire à son neveu. On se cachoit beaucoup de moi, de peur que je n'éventasse la mine. M. de Riberoles fut le secrétaire et fit la copie d'un grand mémoire au roi, dressé par M. de Meaux, tendant à cette fin : l'original écrit de la main de M. de Meaux lui demeurant. Ce fut le sujet des grandes sollicitations que j'ai marquées alors, que faisoit l'abbé Bossuet chez M. le cardinal de Noailles et chez le P. de La Chaise. M. l'abbé Pirot en étoit aussi informé, comme je l'ai marqué en ce temps, ce que je connus par sa réponse aussi rapportée alors. L'ouverture que me fit l'abbé Bossuet, le jeudi saint au soir, dans sa chambre, supposoit le même dessein ; il s'y attendoit tout à fait : de là le chagrin et la maladie qu'il eut d'avoir manqué son coup. M. Phelipeaux dit qu'on l'accusa d'avoir supposé le mémoire au roi, abusant de la foiblesse de M. de Meaux, et qu'il fut obligé de s'en justifier en représentant l'original écrit par M. de Meaux même. Toute la cour et tout Paris surent sa brigue pour cet évêché : on ne parloit d'autre chose. Le même bruit se renouvela à toutes les fêtes qui suivirent, à la Pentecôte, à l'Assomption, où M. de Meaux étoit présent, et depuis encore à la Toussaint, la démission ayant été donnée alors au P. de La Chaise par M. l'archevêque de Narbonne, La Berchère, et toujours sans succès; on en parla enfin, mais faiblement, à Noël, à Pâques dernières; après tant de refus, que peut-il espérer? Le temps nous l'apprendra; ce qui est certain, c'est que M. de Meaux a eu la volonté de faire son neveu évêque à sa place ; si c'est une action digne d'un si grand homme, d'autres l'examineront et le décideront; mais il doit avoir été fort mortifié d'un tel refus. Il est aussi certain qu'il a lui-même présenté au roi son mémoire, écrit de sa main, soutenant les raisons pour lesquelles il demandoit de mettre son neveu à sa place ; et que le roi ne lui répondit autre chose, sinon qu'il le verroit, et que cela demandoit une grande réflexion.

POMPE FUNÈBRE.

Trois lés de tenture sur la porte de l'évêché avec deux très-grandes armoiries; trois lés de même sur le grand portail de la cathédrale avec trois semblables armoiries; trois lés aussi sur le jubé et trois armoiries de même; il y avoit huit armoiries un peu plus petites, dont quatre servirent au poêle qui couvroit le corps; une au trône épiscopal, deux sur le mur vis-à-vis du trône, au-dessus de la fosse, et une sur la porte du chœur du côté du jubé.

Le trône étoit tout tendu de noir, et tout le tour de l'autel de même, et tous les siéges y servant. Le haut des chaises étoit couvert de deux lés de tenture, et le dedans de même; il n'y avoit pas de tenture sur les stalles, ni hauts ni bas. Le long de la nef, il y avoit un seul lé de tenture, sans armoiries que ce qu'on a marqué.

Sur l'autel, les cierges à l'ordinaire; autour du corps 36; la grille devant à l'ordinaire chargée de cierges; 36 pauvres hommes commençoient le convoi, vêtus de gris, avec des flambeaux; 12 hommes de livrée en avoient aussi; les officiers de la cour épiscopale précédoient le corps immédiatement; j'allois après eux, seul de mon rang; le verger de l'évêché me suivoit; le porte-crosse venoit après, revêtu d'une chape noire, la crosse couverte d'un crêpe; et le porte-mitre suivoit le corps, la mitre aussi couverte d'un crêpe. Les PP. Cordeliers portoient le corps; 4 anciens chanoines portoient le poêle; 6 valets de chambre, maître d'hôtel et autres officiers étoient autour du corps en manteau long de deuil; M. Bossuet, M. l'abbé, M. Dumont suivoient, et après eux toutes les compagnies de justice et de la ville en leur ordre accoutumé. On porta 4 flambeaux à l'élévation.

Il y avoit au chœur plusieurs bancs couverts de deuil, où l'on plaça les curés de la ville et les supérieurs des maisons religieuses avec chacun un compagnon. Les compagnies furent placées en haut autant qu'on put. Le clergé

seul de la cathédrale alla à l'offrande; la parenté n'y alla pas, ni aucune personne des compagnies; tout se passa avec ordre et à la satisfaction de tout le monde.

—Ce mercredi, 23 avril 1704, je reçois une lettre de l'abbé Bossuet, de Paris, où il me presse fort de tenir mon mémoire prêt pour dîner prochain au soir, et de faire partir lundi de grand matin un laquais qu'il m'envoie pour le lui porter à Paris, où il doit voir le P. de La Rue, pour le lui remettre, et que ce père doit s'en aller le mardi à Pontoise, se mettre au travail.

—Ce dimanche, 27 au soir, le P. de Riberoles vient me dire qu'il a un pareil ordre de l'abbé, qu'il vient de Vareddes où il a fait aussi un mémoire sur M. de Meaux avec M. de Saint-André, de plusieurs actions de sa vie, mais principalement une relation exacte de sa maladie et de sa mort[1], de ses sentimens, de ses discours, de ses lectures et de ses occupations depuis tant de temps, et qu'il envoie ces pièces par le même laquais qui partira demain. Il est vrai que ces messieurs ont été fort assidus auprès de M. de Meaux à Paris et même à Versailles, depuis le commencement du carême de 1703, allant et venant l'un après l'autre à Meaux à leurs affaires; nous verrons ce qu'ils nous apprendront; peut-être en savons-nous bien autant qu'eux. Pour moi, j'envoie à l'abbé Bossuet trois cahiers de mes Mémoires contenant les ouvrages de M. de Meaux par date, et sa vie particulière depuis sa naissance jusqu'à sa prêtrise; j'ai poussé ce travail jusqu'au temps de ses célèbres prédications à Paris, en 1661, et je le fais mettre au net; je continuerai jusqu'à son épiscopat et son établissement à la cour, comme je promets à l'abbé Bossuet; et je pourrai en demeurer là,

[1] Nous avons donné cette relation à la suite des *Mémoires* de l'abbé Le Dieu.

le reste étant connu et plus clair que le soleil par les ouvrages publics et tant d'actions éclatantes.

—Ce lundi 28, je lui envoie le quatrième cahier où commencent ses prédications avec ses grandes liaisons avec M. Vincent, sa doctorerie, etc., et sur le soir, je reçois une lettre de M. l'abbé Bossuet de ce jour, qui me marque une grande satisfaction de ce qu'il a vu et me prie avec instance de continuer et de faire faire une nouvelle copie pour l'Académie et pour Navarre; il est, dit-il, retenu à Paris pour l'affaire des bulles de sa nouvelle abbaye, et ne croit pas pouvoir venir à Meaux cette semaine. M. l'évêque de Châlons, passant ici ce mardi 29, a dit qu'on ne pensoit point du tout à l'abbé Bossuet pour l'évêché de Meaux.

—Ce 1er mai, jour de l'Ascension, je lui envoie le cinquième cahier de mon Mémoire où sont encore les prédications, ses liaisons avec les grandes Carmélites de Paris, les applaudissemens des jansénistes, son éloignement de ce parti, nulle cabale, des amis partout, sa mission à Metz, toujours lié à M. Vincent, à M. Almeras, à toute cette congrégation de la Mission, à tous les gens de piété.

—Ce 3 mai, j'ai envoyé le sixième cahier, où sont encore ses prédications à la cour et chez les religieuses, la mort de la reine mère, la protection déclarée de M. le prince pour M. Bossuet père; son mariage, ses deux fils, mort du grand-père; retour de l'abbé Bossuet de Metz à Paris, son travail pour les conversions, celle de l'abbé de Dangeau.

—Ce 4, M. l'abbé me mande qu'il a tout reçu et me prie de continuer et de lui envoyer à mesure un cahier après l'autre; qu'il viendra à Meaux mercredi prochain. Je lui fais décrire le septième cahier où paroît d'abord la conversion de M. de Turenne; son amitié pour notre abbé; la manière de prêcher fort au long; ses premières oraisons funèbres imprimées; nommé évêque de Condom.

—Ce lundi 5, j'envoie ce cahier à Paris, et encore un

huitième cahier composé seulement de deux feuilles contenant sa nomination à la place de précepteur à la place de M. le président de Périgny.

Pour sûreté des dix-huit mille francs dus à l'évêché de Meaux, par feu M. de Meaux, les officiers de la maîtrise de Crécy avoient saisi les bois coupés de la dernière vente; mais, instruits du contrat de pareille somme promise sur la ville par M. de Chamillard pour servir d'emploi en faveur de l'évêché de Meaux, ils ont donné main levée. J'apprends de Paris que MM. Pageot sont aussi convenus de donner pareille main levée.

—Ce 6 mai 1704, j'ai été coucher à Jouarre, sur les chevaux de Mme l'abbesse, qui, depuis la mort de M. de Meaux, me prioit fort de l'aller voir; j'y ai passé le 7, et j'en suis revenu le 8; et ce soir 8, M. l'abbé Bossuet est arrivé de Paris fort tard; j'étois retiré; il a envoyé savoir de mes nouvelles; je marquerai ce qu'il me dira de mes Mémoires. On parle beaucoup de ses voyages de Versailles.

—Ce vendredi, 9 mai 1704, M. l'abbé dit qu'il ne s'attend pas à l'évêché; que l'on ne parle que de deux concurrens : M. l'évêque de Toul et M. l'abbé de Caylus, aumônier du roi; et que M. le duc de Lorraine demande depuis longtemps la translation de son évêque. Il a été aujourd'hui voir Mme de La Noue, et au retour il m'a dit qu'il est convenu avec elle de prendre sa maison pour le temps qu'il viendra passer à Meaux, où il sera, dit-il, fort attiré par M. de Bissy, s'il est évêque, comme il le désire; car toute son inclination est pour lui, et il se déclare fort au contraire contre l'autre. Il m'a dit qu'il est content des Mémoires, qu'il les trouve bien écrits, et me prie instamment de les continuer même dans le plus grand détail que je pourrai; mais cependant il me prie de faire pour le père de La Rue, un mémoire fort court et seulement par dates des actions de M. de Meaux depuis 1680 et son épiscopat, qui est le temps de ses grands ouvrages et de ses grandes actions. Il est ici dans un commerce intime

avec le P. de Riberoles, supérieur du séminaire, et avec M. de Saint-André, curé de Vareddes; il tient avec eux des conseils secrets auxquels il n'admet aucune autre personne. Il a continué ici sa table, et nous y mangeons à l'ordinaire, M. Phelippeaux et moi. Il m'a dit qu'il a écrit au pape une relation de la vie et de la mort de M. de Meaux et qu'il veut me la montrer.

—Ce dimanche 11 mai, fête de la Pentecôte. Jean, charretier du logis, arrive de Paris à cinq heures du matin avec des lettres pour M. l'abbé Bossuet; il est parti à onze heures trois quarts. Notre abbé reçoit les lettres et dort dessus; à huit heures je l'ai été voir : M. l'évêque de Metz lui mande que M. l'évêque de Toul est nommé évêque de Meaux, et M. l'abbé de Caylus, évêque de Toul; l'abbaye de Savigny donnée à M. l'abbé de Tessé; le prieuré du Plessis-Grimaux à l'abbé de Tallard; notre abbé marque une grande joie de cette nomination : il dit que M. de Bissy est son ami; il ne cesse de faire de grands éloges de son esprit, de son érudition et de ses vertus, de son attachement à la bonne doctrine et de son union avec M. de Meaux; qu'il n'a pas ménagé les jésuites dans l'occasion, et que c'est un homme droit.

Dès ce soir, j'ai écrit à cet évêque pour le féliciter, et de ce qu'étant de même esprit et rempli des mêmes lumières que M. de Meaux, on en espère un gouvernement semblable de douceur et de modération, que je publie ici partout l'union qu'il avoit avec feu M. de Meaux; je lui offre mes respects, et j'attends ses ordres à l'évêché où M. l'abbé me retient encore auprès de lui et à sa table. J'ai aussi écrit à M. l'abbé Fleury et à M. l'abbé Pirot, les priant de faire une petite mention de moi dans leurs lettres, au cas qu'ils aient raison de lui écrire sur sa promotion.

—Ce lundi, 12 mai. Notre abbé m'a fait lecture de sa lettre au pape; elle est écrite du lundi 5 de mai, et n'a été envoyée que le mardi 6. Il y a joint le dernier livre de M. de Meaux, pour le pape, pour le cardinal secrétaire d'État, et pour le cardinal dataire; et il en envoie copie

au grand-duc, avec le livre de M. de Meaux. Il a donc tardé à écrire sa lettre jusqu'à ce qu'il eût vu mes *Mémoires:* il avoue qu'il en a pris le sens de la harangue de la doctorerie, et c'est tout; mais j'y retrouve tous les caractères de mes *Mémoires* et les caractères particuliers sur lesquels j'ai le plus insisté : la piété et l'amour de l'Écriture sainte dès la jeunesse et pendant toute la vie, ses prédications, même aux religieuses, petite circonstance dont il ne se seroit pas avisé s'il ne l'avoit trouvée dans mon *Mémoire;* son attachement à la doctrine de saint Augustin, dont il se disoit le disciple, et le dernier *Bref du pape contre le cas*, qu'il a nommé le *Bref de saint Augustin:* choses qu'il auroit oubliées apparemment, puisqu'il en a oublié bien d'autres que je n'ai marquées que depuis dans la suite de mes *Mémoires*; sa vie exemplaire à la cour, le *concile*[1], les notes sur la sainte Écriture, celles sur les Psaumes et Salomon déjà données, choses dont il n'a dit mot, non plus que du soin des pauvres de son diocèse, ni de ses curés, prêtres et séminaristes, pas un mot, et autres points que je n'oublierai pas assurément. Il m'a fait voir une lettre du père de La Rue, qui demande la suite de mes *Mémoires* qu'il trouve *trop éloquens*, par manière de raillerie; il les demande plus simples, et surtout la vie de la cour. L'abbé Bossuet dit qu'il en veut garder une copie, et jusqu'ici il a retiré des mains du père de La Rue les cahiers à mesure qu'on les lui a envoyés. Il a écrit à M. l'évêque de Toul, et il m'a avoué qu'il ne lui a pas parlé de moi.

—Ce mardi 13, je reçois de M. l'abbé Pirot une lettre fort obligeante par laquelle il me mande qu'il écrivit exprès hier, 12, pour moi à M. l'évêque de Toul.

—Ce mercredi 14, M. l'abbé Bossuet me presse encore sur les *Mémoires*, et me prie de les envoyer sans faute à Paris, demain jeudi, à l'adresse du père de La Rue; et

[1] Il s'agit ici des réunions savantes dont Bossuet était l'âme, lorsqu'il était à la cour pour l'éducation du Dauphin. V. les *Mémoires*.

lui, il part pour Jouarre, d'où il doit prendre la route de Paris, et passer apparemment par Coulommiers et par Faremoustier qui est le chemin. Il promet de revenir mercredi prochain, veille de la Fête-Dieu.

Mes *Mémoires* sont prêts : j'ai poussé le grand jusqu'à la fin de l'éducation de Monseigneur le Dauphin, 1680, où j'ai compris la vie de la cour, le *concile* et les autres choses particulières. Le reste des actions de M. de Meaux, depuis 1680 jusqu'à sa mort, je les ai tranchées plus brièvement et renfermées en un seul cahier. On travaille à mettre tout au net pour l'envoyer demain [1].

—Ce jeudi 15, j'ai ajouté un cahier sur la vie dans le diocèse et dans le domestique, etc... Tout vient donc d'être achevé, et je l'ai envoyé à Paris ou à Pontoise, au père de La Rue, en date de ce jour.

—Ce dimanche, 18 mai 1704, je reçois une lettre très-honnête de M. l'abbé de Fleury, de Paris, qui me mande qu'il a écrit à Monseigneur l'évêque de Toul à mon sujet, et qu'il lui parlera encore plus amplement de vive voix quand il le verra à la cour. Cependant on ne reçoit ici aucune nouvelle de ce prélat.

Il est certain que M. l'abbé de Caylus a remercié le roi touchant l'évêché de Toul, et que le roi a agréé ses excuses [2]. M. de Bissy ne pourra pas sitôt quitter Toul : il fait même semblant de ne vouloir pas accepter Meaux; mais son official et son aumônier sont à Paris, qui prennent de tous côtés des mémoires touchant l'évêché de Meaux. Ce prélat a dit qu'il s'en rapporteroit au pape; il est encore à Toul, et ce jeudi, Fête-Dieu, personne n'a encore reçu de ses lettres à Meaux.

[1] Les lecteurs ont sans doute remarqué combien tous ces détails relatifs aux *Mémoires* de l'abbé Le Dieu se rapportent exactement à ceux que nous avons publiés sur le manuscrit autographe.

[2] L'abbé de Caylus fut depuis évêque d'Auxerre. Il se rendit célèbre par sa piété et ses ouvrages, surtout par celui qu'il publia contre le P. Berruyer, jésuite. Il était tendrement attaché à Bossuet.

—Hier mercredi, 21 mai 1704, M. l'abbé Bossuet est arrivé de Ferrières où est Mme Bossuet, et où il étoit allé coucher de Paris, mardi 20. Il a écrit longuement à M. l'évêque de Toul en faveur du père de Riberoles qui a grande envie de demeurer supérieur du séminaire de Meaux, parce que, décrié comme il est dans son ordre, il ne sauroit que devenir s'il sortoit de Meaux : et à Meaux même il est bien haï. L'abbé Bossuet a dit à Jouarre qu'il avoit écrit en faveur du prieur[1] et de Saint-André.

Notre abbé vient de me dire combien il est content de mes *Mémoires*, et me prie bien de permettre qu'ils soient communiqués à l'abbé de La Loubère pour l'oraison funèbre de Navarre : je l'ai fait le maître de tout, à condition qu'il ne divulguera rien.

—Ce samedi, 24 mai 1704, M. l'abbé Bossuet nous a montré une lettre qu'il a reçue de M. l'évêque de Toul, où il fait l'éloge de M. de Meaux, et dit que la Providence décidera de son sort; qu'il partira après l'Octave pour aller à Paris, sans s'arrêter à Meaux, ce qui fait croire qu'il ira par Provins et par Roray; qu'au reste les officiers de la justice qui lui ont écrit n'ont qu'à continuer l'exercice de leurs charges, n'ayant pas de droit d'en ordonner autrement, et sans rien dire de plus; il finit par de grands complimens, disant à l'abbé qu'il est avec attachement et respect son très-humble et très-obéissant serviteur. Notre abbé nous y avoit préparés en nous disant que c'étoit une lettre fort honnête. C'est en effet une lettre de complimens et non pas d'amitié.

Le prieur dit qu'il a des ennemis, mais qu'il triomphera de tous, se fondant sans doute sur le témoignage et la protection de l'abbé : j'apprends, en effet, qu'il a dit encore à Jouarre qu'il n'y avoit que deux ecclésiastiques à Meaux capables de gouverner : le prieur et Saint-André, et qu'il l'avoit ainsi écrit à M. de Toul; cependant M. de Toul ne lui en dit mot dans sa lettre. Les voilà donc bien

[1] C'est-à-dire le père de Riberoles, supérieur du séminaire de Meaux.

éloignés de leur compte, et ils sentent bien qu'ils ont à faire à un homme qui ne se laisse pas prévenir.

M. Phelippeaux vient de me raconter que les religieuses de Jouarre entendant dire à l'abbé Bossuet son témoignage en faveur de Saint-André et du prieur, comme des deux seuls ecclésiastiques du diocèse capables de gouverner, elles lui avoient répondu : « Mais que pensez-vous donc de M. Phelippeaux? » et qu'il avoit répondu : « Il y a d'eux à lui autant de différence que du jour à la nuit. » Tout le monde fut étonné de l'exagération, qui est une étrange étourderie. A Paris on ne cesse de louer le prieur au logis de M. Bossuet comme un homme à qui ils ont de grandes obligations, et qu'ils veulent servir de tout leur pouvoir.

—Ce lundi, 26 mai 1704, je reçois de M. l'évêque de Toul une lettre très-honnête, avec un paquet pour Mme de Faremoustier, et un mot de confiance qu'il faut voir dans la lettre même. Je lui ai fait réponse ce jour même en grand respect et confiance. M. le doyen en a aussi reçu une réponse pour le chapitre et pour lui, et d'autres personnes de la ville qui lui avoient écrit. Et le même jour, M. le chantre m'a dit que j'avois une lettre de ce prélat; aucune autre personne ne m'en a parlé, pas même M. l'abbé Bossuet : je n'en ai non plus rien dit. M. de Saint-André étant ici m'est venu voir et m'a dit que M. l'abbé disoit que chacun se retiroit de son côté : avec raison, puisqu'on ne nous dit rien, non plus à M. Phelippeaux qu'à moi : il ne nous convient pas de nous jeter à la tête des gens, mais de nous retirer pour laisser la liberté de traiter d'affaires avec les autres.

—Ce mercredi 28, MM. du chapitre ont prié M. l'abbé Bossuet de porter demain le Saint-Sacrement à la procession de l'Octave : ce qu'il a accepté avec plaisir, et l'a fait, ce jeudi 29, jour de l'Octave, tant à la grande procession du matin qu'à celle du soir au salut.

Le petit Cornuau, son intendant, est ici qui fait une description de tous les meubles pour faciliter l'inventaire

qu'on doit bientôt faire en venant lever les scellés avec un de MM. Pajot, qui sera présent. Il m'a assuré que ces Pajot ont donné mainlevée de leurs saisies, et qu'il y a une sentence qui l'ordonne sur leur consentement. Ils feront vendre la halle de la Mauléon à leur diligence, et M. l'abbé a promis par transaction de leur payer le surplus, si le prix de la halle n'est pas suffisant pour les rembourser [1].

—Ce matin, vendredi 30 mai, M. l'abbé est parti pour Paris, et promet de revenir dans huitaine pour l'inventaire : il nous a laissé ordre de tout arrêter pour la grande cérémonie de l'oraison funèbre. Il m'a assez gracieusé sur mes *Mémoires* de M. de Meaux; et je vois bien que Saint-André lui aura dit que je me plaignois d'être un peu maltraité. Le Saint-André m'a bien dit que je dois avoir bonne espérance, et que l'abbé veut me faire plaisir, quoique pas encore sitôt : c'est-à-dire qu'il me veut tenir sous sa coupe dix ans durant, peut-être pour avoir soin de ses impressions, mais au diable si je m'y fie. Son-

[1] Bossuet s'était fait caution pour une somme de 45,000 francs en faveur de Mlle de Mauléon. Cette demoiselle avait hérité de son père une halle aux poissons, située à l'entrée de la rue de la Cossonerie. Voulant en augmenter les produits, elle obtint quelques ordonnances du lieutenant de police; l'hôtel de ville s'opposa à leur exécution. De là des procès dans lesquels Mlle de Mauléon perdit la plus grande partie de sa fortune. Ayant eu besoin d'emprunter la somme ci-dessus, elle s'adressa à Réné Pageau ou Pajot, qui la lui prêta sur la caution de Bossuet. Mlle de Mauléon n'ayant même pu payer l'intérêt, Bossuet fut obligé de payer, en sa qualité de caution, en prenant ses précautions pour être remboursé lorsque les propriétés de Mlle de Mauléon seraient vendues, comme le demandaient les enfants de Pajot.

Bossuet avait connu Mlle de Mauléon lorsqu'il était au Doyenné du Louvre; elle avait alors 9 ou 10 ans, et lui en avait 37.

Les affaires d'intérêt qu'il eut avec cette personne, par pure bonté pour elle, donnèrent lieu à Jurieu et à l'apostat Denis d'inventer leur fable ridicule du mariage de Bossuet avec elle. Cette absurdité ne mérite pas d'être réfutée.

geons à M. l'évêque de Toul, c'est le plus sûr ; et si ce prélat me manque, je verrai ce que j'aurai à faire vers l'abbé, qui sera assurément mon pis-aller. Ce soir j'ai envoyé à cet abbé, par la poste, la mesure que doit avoir la tombe, un projet d'épitaphe contenant toutes les qualités de M. de Meaux, avec une copie figurée de la tombe, et de l'épitaphe de M. Séguier pour servir de modèle.

—Ce dimanche, 1er juin, M. l'évêque de Toul a passé en poste au milieu de Meaux sans s'arrêter, et il a poussé jusqu'à Claye avec les mêmes chevaux : il avoit dîné à la Ferté-sous-Jouarre, d'où on l'a appris.

—Ce lundi, 2 juin, MM. du chapitre ont député M. le doyen, avec M. Fouquet, qui est déjà à Paris, et M. Lesage, qui y va pour l'affaire des grands chapelains, pour aller saluer M. l'évêque de Toul, qui y doit être mercredi prochain, au retour de Versailles. J'ai écrit depuis trois jours à ce sujet à MM. Fleury et Pirot.

—Ce mardi, 3 juin, à la promenade, j'ai lu mes *Mémoires* à M. Phelippeaux et à M. de Moreri, depuis la généalogie et le commencement jusqu'à ce temps que M. de Meaux reçut le bonnet de docteur et s'alla établir à Metz. M. Phelippeaux les trouve si beaux, si bons et si bien écrits, qu'il ne me conseille pas d'en faire l'abbé Bossuet le maître : mais il dit que je les dois garder pour les communiquer à des amis intimes, comme M. l'abbé Fleury, et me servir ensuite de la voie de M. Anisson et de M. l'abbé Bignon, pour les faire imprimer : que je dois bien m'attendre que l'abbé Bossuet ne m'en saura jamais aucun gré, ni ne m'en fera aucun honneur ; qu'il tâchera au contraire qu'on ne puisse seulement jamais soupçonner que j'ai eu aucune part à ce travail.

—Ce mercredi 4, je reçois une lettre de M. l'abbé Pirot qui m'apprend que M. l'évêque de Toul lui a mandé qu'il me connoît par lui-même, et le reste qu'on peut voir dans la lettre que je garde. Il me promet qu'il l'ira voir à Paris exprès pour moi : rien n'est plus obligeant.

—Ce jeudi, 5 juin, nous apprenons par les lettres de

Paris de M. Lesage, du 4, que ce 4 même, les députés du chapitre ont été très-bien reçus de M. l'évêque de Toul; on ajoute que ce prélat a trois grands vicaires, tous disposés à venir à Meaux avec lui. On dit qu'il paroît déjà bien instruit de ce diocèse; on dit aussi que son aumônier-chanoine de Toul a peine à quitter 1,200 livres à Toul pour venir à Meaux.

Je viens de lire à M. Treuvé, théologal, et à M. de Mouchy, tous deux Bourguignons, la même partie de mes *Mémoires* que j'ai déjà lue à M. Phelippeaux. M. le théologal les a trouvé bien écrits, faisant plaisir à lire, et très-divertissans par leur variété. M. Roussin, qui les entendit hier, en fit aussi le même jugement : ils semblent parler de bonne foi, car ils m'ont donné leurs avis sur certaines expressions, que j'ai corrigées comme ils l'ont demandé.

Ce même jour, neuf heures, M. de Saint-Martin, valet de chambre de M. de Meaux, est mort d'une inflammation d'entrailles et d'une fièvre interne, après quatre jours seulement de maladie et ayant reçu tous les sacremens avec une grande résignation. Il laisse sept enfans, savoir : une fille d'un premier lit, qui a du bien, et six enfans du second lit qui ont peu de chose.

—Ce vendredi, 6 juin 1704, M. Pidoux, chantre de notre église, après avoir ouï la lecture de cette même partie de mes *Mémoires*, en a très-bien jugé, disant que j'avois bien pris le caractère, qu'il y avoit un bel ordre avec une agréable variété, que la diction étoit précise et nette, et le tour beau.

J'apprends que M. l'abbé Bossuet avoit proposé à Saint-Martin, pour récompense, de le prendre à son service dans la même qualité qu'il avoit été à feu M. de Meaux et avec les mêmes avantages, savoir : 150 livres de gages et 300 livres de pension, et que cet homme, dégoûté de servir, en avoit eu le chagrin qui lui a causé la mort; joint à toutes les fatigues de la longue maladie de M. de Meaux, et ne voyant aucune assurance d'une récompense surtout en une somme d'argent qui pût l'aider

à faire un commerce pour gagner du pain à ses enfans et à sa femme, qui sont tous dans la désolation.

—Ce samedi, 7 juin, je reçois une lettre très-honnête de M. l'abbé Fleury, où il me parle des sentimens de M. l'évêque de Toul, qui l'a vu à mon sujet : voyez la lettre que je garde.

—Ce samedi, 7 juin 1704, au soir, j'ai fait réponse à M. l'abbé de Fleury : je lui parle beaucoup de mes *Mémoires*, et je lui déclare pourquoi M. l'abbé Bossuet ne parlera pas de moi à M. l'évêque de Toul : j'ai mis cette lettre moi-même à la poste, et prie qu'on en accuse la réception.

—Ce lundi, 9 juin, je reçois une lettre de ce jour même de M. l'abbé Bossuet, au sujet de l'oraison funèbre, de la tombe, du service solennel et de Saint-Martin : mais il ne me dit plus rien de mes *Mémoires*, dont il n'étoit pas question.

—Ce mardi, 11 juin, 7 heures du matin, j'ai lu mes *Mémoires* à M. Payen, lieutenant général de Meaux, homme d'esprit, très-capable, de bon goût, et qui sait écrire : je lui en ai lu jusqu'à l'affaire du jansénisme et le *cas* des quarante docteurs, ce qui comprend l'étude de la sainte Écriture, des Pères et de saint Augustin. Il dit que cela est bien écrit, avec une agréable variété, et que les détails des études, loin d'être trop chargés et ennuyeux, font au contraire un grand plaisir, parce que ce sont autant de peintures et de caractères de M. de Meaux étudiant et travaillant pour l'Eglise. Il approuve dans les *Mémoires* la restitution de la lacune [1] et veut que j'y transcrive aussi tout au long l'extrait du sermon de saint Augustin, mis en un tableau dans la chambre de M. de Meaux : « Tout cela peint, dit-il, et fait connoître un homme dont les moindres circonstances de la vie doivent être relevées. » Ce magistrat m'a demandé ces *Mémoires* à lire en particulier, pour m'en dire encore mieux son avis : je l'ai prié de me conserver cette bonne volonté pour quand

[1] Il s'agit ici de l'endroit que d'autres critiques lui avaient conseillé de supprimer.

tout sera mis au net, parce qu'il en jugera mieux alors, en voyant tout l'ouvrage : et il en est demeuré d'accord.

—Ce jeudi, 12 juin 1704, je reçois une lettre de M. l'abbé de Fleury, d'hier, de Paris, par laquelle il accuse la réception de celle que je lui écrivis le samedi 7, dit qu'il tâchera de voir à Paris le nouveau prélat avant qu'il parte pour Toul, et qu'il fera son profit de ce qu'il a appris pour l'en instruire lui-même.

Dès hier le petit Cornuau arriva avec un huissier pour faire l'inventaire et la prise des meubles, et il nous assure que M. l'abbé Bossuet viendra ce soir; ce matin, sur les 11 heures, M. Pajot est déjà arrivé, qui vient pour être présent à toute la prise.

Ce soir, j'ai lu mes *Mémoires* au père Gillet, cordelier, suivant le désir de M. l'abbé Bossuet, parce que ce père veut faire une oraison funèbre dans son couvent : M. Roussin étoit présent, qui a encore tout entendu depuis le commencement, et il ne s'en est pas ennuyé. M. Sadier y étoit aussi : ils ont tous fort applaudi. J'ai lu jusqu'à la conversion de l'abbé Dangeau, qui leur a beaucoup plu.

—Ce vendredi 13. Depuis que je fus couché, hier au soir, M. l'abbé Bossuet arriva avec M. Doyen, son notaire de Paris, et le commissaire qui avoit mis le scellé; et dès ce matin ils ont levé le scellé de la chambre du roi et de la bibliothèque. M. Mouet, libraire de Paris, est aussi venu pour faire l'estimation des livres, à laquelle il travaille actuellement, sans que M. l'abbé Bossuet m'ait du tout parlé de l'aider. Il vient de m'avouer qu'à son voyage à Pâques il avoit emporté tous les manuscrits de son oncle et les livres d'estampes de la bibliothèque, prévoyant la mort prochaine, et ne voulant pas que cela se trouvât sous le scellé; il ajoute que M. de Meaux lui avoit dit de se rendre maître de tous les manuscrits, et qu'il s'en remettoit à lui de l'usage qu'il conviendroit en faire[1].

[1] L'abbé Le Dieu a placé entre le 14 et le 15 ce qui se rapporte aux 24 et 25. Nous avons cru devoir mettre ces paragraphes à leur place naturelle.

—L'inventaire des meubles de la maison et de la chapelle de l'évêché vient d'être achevé : on continue celui des livres. Cornuau et l'huissier sont allés coucher à Germigny et préparer un pareil inventaire, et ce samedi 14 juin, M. l'abbé, le notaire et le commissaire y sont allés aussi, Ce matin M. l'abbé a reçu des lettres de Rome de M. le cardinal de Janson, et des cardinaux Paulucci et Sacripanti qui lui mandent que le pape a réduit l'annate qu'il doit pour les bulles de Saint-Lucien à la somme de 3 mille écus romains, valant environ 12 mille francs ; il a dit que c'est la moitié de diminution de la taxe ordinaire de cette abbaye. Sa lettre au pape a été reçue ; la copie qu'il en avoit envoyée au grand-duc, aussi ; et il a une réponse de ce seigneur pleine d'honnêtetés. M. le nonce ordinaire a été le chercher à Paris pour lui porter la nouvelle de cette diminution : il veut donc partir demain pour Paris, afin d'aller remercier le nonce, et écrire à Rome par l'ordinaire prochain. Il est bien content de cette grâce. Ce samedi soir toute la bande est arrivée à Germigny, leur inventaire fait. Ce soir aussi celui des livres est achevé, dont la prisée va à 5 mille livres.

—Ce dimanche, 15 de juin 1704, tous les inventaires sont achevés et signés : l'on a ausssi levé les scellés du trésor. Le procureur du roi au bailliage et présidial de Meaux, qui avoit mis un contre-scel, a donné main levée de son scellé, du consentement de M. le lieutenant général, à la condition expresse que l'on se servira de leur ministère pour faire le récolement des titres et papiers des archives sur l'ancien inventaire. Ce fait, l'abbé et toute la troupe sont partis pour Paris sur les 3 heures après midi. L'abbé va remercier Monseigneur le Dauphin qui a écrit pour lui à Rome.

—Ce lundi, 16 juin, on mande de Paris que M. l'évêque de Toul est surpris d'entendre dire que M. l'abbé Bossuet veuille être son grand-vicaire.

—Ce mardi 17, j'ai été voir Mme l'abbesse du Pont et Mme de Richelieu à Crécy. Étant à Crécy, j'ai parlé à

Mme de Richelieu de mes *Mémoires*, et de la manière qu'ils sont composés ; elle dit fort bien qu'il ne conviendroit pas du tout à l'abbé Bossuet de publier de pareils éloges de son oncle tirés d'actions si particulières, et que cela ne convient qu'à moi qui, ayant été témoin de tout, me sens obligé d'en instruire le public.

—Ce vendredi 20, mes cousines Honbrel et Billecocq arrivent ici pour nous venir voir, mon cousin et moi : et ce dimanche, 22 juin, avant l'arrivée de M. l'abbé Bossuet, je leur ai donné à dîner à l'évêché avec mon cousin, profitant de ce moment pour leur faire voir cette maison. Et ce soir, 9 heures, M. l'abbé est arrivé de Paris.

—Ce lundi 23, M. l'abbé m'a dit que M. l'archevêque de Narbonne s'est engagé à venir à Meaux faire l'office solennel de l'oraison funèbre de feu M. de Meaux ; il m'a dit aussi que M. l'évêque de Toul doit venir coucher à Germigny, et qu'il m'avertira du jour de son arrivée. Le petit Cornuau est ici avec lui, et La Salle, ci-devant valet de chambre de feu M. de Meaux ; et ce valet m'a assuré que M. de Chasot doit venir de Metz pour l'oraison funèbre, et pour voir l'état de la succession, dont il ne veut pas perdre sa part.

—Ce mardi, 24 juin, fête de saint Jean, M. l'abbé Bossuet vient de me dire ce matin que M. l'évêque de Toul arrivera incessamment, qu'il s'en ira coucher à Germigny où il le doit suivre avec toute la compagnie d'hier au soir, composée de M. l'abbé de Bissy, du comte de Bissy, son neveu, et de l'abbé de La Loubère : ils arrivèrent tard hier au soir, et nous étions déjà retirés, M. Phelippeaux et moi. J'ai vu ces messieurs dès ce matin, qui visitent actuellement la maison. M. l'abbé Bossuet vient de me joindre et de m'offrir un cheval pour aller à Germigny, dîner avec M. l'évêque de Toul : il en a offert autant à M. Phelippeaux.

Au retour de la grand'messe nous trouvons M. de Toul arrivé, se promenant dans le jardin et visitant les appar-

temens; il nous a très-bien reçus, nous flattant, M. Phelippeaux et moi de l'honneur de la confiance de feu M. de Meaux. M. l'abbé Bossuet a dit en notre présence que nous aurions l'honneur d'aller dîner avec lui à Germigny. Toute la maison vue, le prélat, toute la compagnie et moi aussi sommes partis pour Germigny; il y avoit très-bonne chère à dîner : MM. de Riberoles et de Saint-André y étoient. Le prélat et sa parenté ont paru très-contens de la maison, de sa situation et de ses meubles. En sortant de table, M. l'abbé Bossuet a joint le prélat avec M. de Ribèroles, et l'a mené tout du long de l'allée des noyers en conversation particulière. Nous avons tous suivi : aucun autre n'a été appelé.

Après la visite des dehors on est rentré au logis; puis la promenade sur la terrasse du jardin, sur le bord de la rivière, où M. de Toul m'a appelé, et m'a dit en particulier que M. le cardinal de Noailles lui avoit bien recommandé de me dire, de sa part, que je ne laissasse rien perdre des manuscrits de feu M. de Meaux; je lui ai répondu que tout étoit en bon ordre, que j'y avois donné tous mes soins depuis vingt ans, et que dès Pâques dernières M. l'abbé Bossuet étant à Meaux, s'étoit saisi de tout et avoit tout emporté à Paris; qu'il me l'avoit dit ainsi lui-même depuis quinze jours, que je n'en savois point davantage; mais que pour en conserver le souvenir, j'ai, depuis la mort, fait des *Mémoires* sur M. de Meaux où je parle de tous ces ouvrages; que M. l'abbé Bossuet a tous ces *Mémoires;* qu'il en a paru content; qu'il a composé sur cela sa lettre au pape au sujet de la mort de M. de Meaux, et qu'il a tout communiqué au père de La Rue pour l'oraison funèbre, et que ce père en a paru content. J'ajoutois que je n'avois pas voulu marquer d'empressement de l'aller voir à Paris à cause de M. l'abbé Bossuet, et à cause des affaires que M. de Toul avoit lui-même à Paris; mais qu'après l'oraison funèbre je devois y aller, et que j'y verrois M. l'abbé de Beaufort, dont j'étois connu très-particulièrement, et M. l'abbé de

Fleury, à qui je communiquerois tout. « C'est, a-t-il dit, ce qu'il faut faire. » Sur le soir toute la compagnie est allée se promener au bois; au retour, il y avoit grande chère à souper et chacun avoit bon appétit à cause du grand exercice.

—Ce mercredi, 6 heures du matin, 25 juin 1704, j'ai dit la messe à la paroisse, où le prélat l'est venu entendre; j'ai eu encore le temps de venir prendre congé de lui, et il est parti en poste pour Toul avec M. Chevalier, son grand-vicaire, qui suit sa chaise à cheval. Sa parenté est en même temps partie pour Paris. L'abbé de La Loubère est allé voir son prieuré de Rouvres, et nous, nous sommes retournés à Meaux, où M. l'abbé Bossuet est aussi arrivé dans sa chaise sur les onze heures du matin. M. de Toul parle comme se croyant évêque de Meaux, et néanmoins il n'a pas de nouvelles de la volonté du pape.

—Jeudi, 26 juin 1704, M. l'abbé Bossuet a pris toutes les mesures pour la solennité des funérailles. Messieurs du chapitre l'ont déterminé à faire l'office pontifical dans le chœur, et l'oraison funèbre dans la nef; il se propose de faire une tenture magnifique parce que plusieurs grands prélats doivent venir à cette cérémonie, entre autres M. l'archevêque de Reims et M. l'archevêque de Narbonne qui veut officier : on espère toujours que ce sera pour le 8 ou 9 juillet.

L'on apprend ici aujourd'hui que Mme la duchesse de Bourgogne accoucha hier, 4 heures du soir, à Versailles, d'un prince qui sera nommé le duc de Bretagne.

Ce soir, notre abbé est parti pour Paris, afin d'être à Versailles demain, pour faire sa cour sur la naissance du prince.

—Vendredi 27, j'ai lu à M. Phelippeaux et à M. de Moreri le reste de mes *Mémoires* presque jusqu'aux études finies de Monseigneur le Dauphin, et l'histoire du concile comprise. Ils m'ont dit que les *Mémoires* sont bons et bien écrits, et que je ne dois pas craindre de les faire voir à des connoisseurs, ne pouvant manquer d'être

approuvés. M. de Moreri m'a dit en particulier que M. Phelippeaux lui avoit dit qu'il les a trouvés plus beaux et mieux écrits qu'il n'espéroit, et qu'il ne me croyoit capable de les faire. Il n'y trouve à reprendre que quelques répétitions qu'il voudroit retrancher, et changer quelques faits de leurs places pour les mettre ailleurs, comme ce qui regarde la licence, que j'ai mis en deux endroits exprès pour faire variété en jetant entre deux ce qui regarde la prêtrise, la messe et M. Vincent.

—Ce samedi 28, j'ai lu à M. le lieutenant général de Meaux et à M. Roussin la suite de mes *Mémoires* jusqu'à la fin de ce qu'il y a de prêt; ils en sont contens et en ont fait de grands éloges, disant que je pourrois sûrement les communiquer à toutes sortes de personnes, et que je n'en recevrois que des louanges, non-seulement de l'affection que je faisois paroître pour M. de Meaux, mais encore de la manière d'écrire qui est, disent-ils, très-nette et très-simple, mais élevée et éloquente quand il le faut; mais au reste je ne m'y fie pas trop, et je m'en rapporterai plutôt à M. l'abbé Fleury.

— J'en ai aussi lu aujourd'hui à Mme de la Maisonfort une partie de la suite, et ce dimanche, 29 juin, je lui ai lu le reste jusqu'à la fin, dont elle m'a paru contente, m'avouant qu'elle étoit bien aise que je traitasse bien M. l'abbé Fénelon quand il commence à connoître M. de Meaux, et qu'elle conservoit toujours beaucoup d'estime pour cet archevêque, sans néanmoins approuver ses anciens sentimens.

—Ce mardi, 1er juillet 1704, j'ai été dîner à Faremoustier, et l'après-dînée j'y ai lu mes *Mémoires* à Mme l'abbesse et à Mme d'Armainvilliers, sa sœur : ce que j'ai continué ce mercredi 2, et j'ai achevé tout ce que j'ai de prêt. Ces dames y ont regardé de plus près qu'aucune autre personne ; et arrêtant Mme l'abbesse sur les endroits ou relevés ou fleuris, je la priois d'y faire attention, l'avertissant que je ne les croyois pas du goût de M. l'abbé de Fleury et d'autres écrivains qui aiment le style simple

et sec; et elle m'a dit qu'il ne les falloit pas ôter; qu'ils étoient très-beaux et naturels, et même très-touchans, comme ceux de Saint-Saintin, du Pont-aux-Dames, de l'Académie françoise, et autres qu'elle a trouvés admirables.

Mme d'Armainvilliers n'en est pas moins touchée, et elle veut que je les montre à M. de Saint-André.

— Ce jeudi, 3 juillet, je suis revenu de Faremoustier dîner à Meaux.

— Ce vendredi, 1er juillet, j'ai lu à MM. de Saint-André et Navarre mes *Mémoires* de M. de Meaux. Ils en ont paru contens, et ils en demandent avec instance la suite pour demain; et je leur ai lu le reste ce samedi, 5 juillet, jusqu'aux études comprises de M. le Dauphin et au *concile* de M. de Meaux pour la lecture de l'Ecriture sainte. Ils sont contens, à ce qu'ils disent, et m'exhortent à continuer. M. de Saint-André dit que M. l'abbé Bossuet m'en doit être fort obligé, et qu'assurément il m'en témoignera sa reconnoissance; mais je ne m'y fie pas: car s'il étoit touché de ce qui est fait, il devroit commencer par marquer cette reconnoissance pour m'exciter à finir.

— Ce dimanche 6, j'ai lu à M. de Riberoles même la suite de mes *Mémoires;* il a dit qu'il y trouvoit peu de choses à changer: ses louanges ont été modestes; mais M. Phelippeaux le jeune, qui étoit présent, a dit: «Je trouve que voilà une vie bien remplie.» Il sentoit donc comme M. le lieutenant général, M. de Meaux parlant et agissant à toutes les pages de mes *Mémoires*: c'est ce que j'ai voulu faire sentir.

— Ce 6, je reçois nouvelle de M. l'abbé Bossuet, que l'oraison funèbre est fixée au 23, du consentement de tous ceux qui y doivent venir et de l'orateur: cet abbé me parle des préparatifs, tentures, ornemens et le reste, et de l'épitaphe que je lui envoie avec des mémoires sur tout le reste.

— Ce 14, notre abbé est arrivé ici à une heure après midi pour dîner. M. le bailli de Noailles est arrivé peu

après dans son carrosse à six chevaux, avec M. le comte du Luc, M. le bailly de la Vieuville, et M. de Coulanges ; ils sont descendus à l'évêché, qu'ils ont visité, et aussitôt ils sont partis pour Germigny, où ils vont se promener et coucher, et de là à Châlons.

—Ce 15, notre abbé, après le départ de ces messieurs pour Montmirail, est revenu dîner à l'évêché, où il a aussi couché. Il y a aussi passé ce 16, jusqu'au soir, qu'il est parti pour Faremoustier, afin d'y assister, demain 17, à la vêture qui s'y fait d'une jeune fille de M. de Beringhen et autres, M. l'évêque de Troyes le jeune y prêchant, et son oncle, l'ancien évêque, y étant aussi, et M. l'archevêque de Reims.

— Ce jeudi 17, j'ai été voir Mme de Richelieu à Crécy, et je lui ai fait lecture de mes *Mémoires*, dont elle est très-contente, les jugeant dignes d'être imprimés, approuvant, dans le caractère des sermons, toutes les peintures, comme on a fait à Faremoustier, et disant que MM. Bossuet m'en doivent être fort obligés.

—L'abbé a dit la messe solennelle à Faremoustier : il est allé à Paris. Il me mande de Paris du 20, qu'avec le célébrant, qui est M. l'archevêque de Narbonne, il aura quatre évêques pour les absoutes. MM. du chapitre sont convenus, ce lundi 21, comme il l'a souhaité, de donner leur église pour l'office solennel des obsèques et l'oraison funèbre à mercredi prochain 23 de ce mois, M. l'archevêque de Narbonne officiant, et quatre évêques faisant les absoutes, et autres circonstances marquées dans un mémoire à part.

—Hier 20, toutes les tentures sont arrivées de Paris.

—Ce lundi, l'on travaille à force ; deux crieurs arrivent de Paris pour conduire la pompe funèbre. Ce soir, neuf heures, M. l'abbé Bossuet arrive lui-même avec le père de La Rue, jésuite, qui doit prononcer l'oraison funèbre. Tout le chœur est tendu de noir depuis un lé au-dessus des grandes tapisseries jusqu'en bas, et de même pour le tour de l'autel et encore le retour de la croisée dans la

nef avec deux lés de velours chargés d'armoiries, un seul lé sur le jubé qui est tout noir, au dedans du chœur et du côté de la nef et au dedans du jubé même : dans toute l'étendue de la nef il y a quatre lés de tentures sans écussons ; sous le pied de la croix une très-grande armoirie, au fond du chœur, autour de l'autel aussi quatre grandes armoiries entre les deux lés de velours ; le trône de l'évêque et la chaire du prédicateur tendus de velours noir avec des armoiries en grand nombre ; au milieu du chœur il y a une estrade élevée de trois pieds et dessus un lit de parade de velours noir avec des bandes d'argent et des aigrettes blanches au-dessus des armoiries du défunt, au dedans et au dehors ; un poêle avec une grande bordure d'hermine; soixante chandeliers sur les degrés du mausolée, et par-dessus la représentation du côté du lutrin, il y avoit un carreau de velours noir, avec une mitre blanche dessus, couverte d'un crêpe, et la crosse aussi couverte d'un crêpe, étendu le long de la représentation ; l'autel paré à l'ordinaire; toutes les formes couvertes de noir avec le banc de M. le chantre, l'aigle ôté et l'estrade qui y est jointe, auquel lieu a été mis le lit de parade ; le devant du grand portail tendu de noir avec trois grands écussons, et de même la porte de l'évêché.

—Ce soir, mardi 22 juillet 1704, on a dit vigiles des morts à 4 heures dans le chœur à l'ordinaire, M. le doyen officiant, les anciens disant les leçons comme en un jour solennel : ce qui se fit très-bien. Cependant M. Legoux de La Berchère, archevêque de Narbonne, est arrivé ; M. de Matignon, ancien évêque de Condom, M. Ancelin, ancien évêque de Tulle, M. de Pont-Chavigny, évêque de Troyes, et M. de Saux, toulousain, évêque d'Autun, sont tous arrivés de bonne heure pour l'office de demain. M. et Mme Bossuet aussi, avec Mme de La Briffe, veuve du procureur général, M. de La Briffe, maître des requêtes, et M. Du Mont, écuyer de Monseigneur : plus, les abbés de Pomponne, de la Rochejaquelein, de Catelan, les deux Languet, MM. Lefeuvre et Favart de Navarre ;

M. Secousse, curé de Saint-Eustache, M. Gaucher, vicaire de Saint-Roch, le père Perrin, jésuite, et encore un autre amené par M. l'évêque d'Autun : toutes ces personnes invitées par M. l'abbé Bossuet, logées et traitées. Mme la marquise d'Alègre s'est excusée par un exprès de ce qu'une indisposition l'arrêtoit à Paris. J'avois parlé ci-devant d'un mémoire particulier de cette cérémonie : en voici l'ordre, tant de la séance pour la messe que pour l'oraison funèbre, et pour le reste.

ORDRE DES OBSÈQUES SOLENNELLES, ETC.

Le trône destiné à l'ordinaire pour le pontife célébrant, avec les siéges accoutumés pour ceux qui l'accompagnent et le servant; les quatre évêques placés sur des fauteuils vis-à-vis du trône, au côté de l'épître, au lieu de la crédence mise au dessus à leur droite; les siéges des diacre et sous-diacre d'office mis à la gauche des évêques, devant les deux plus petits chandeliers de cuivre; derrière les évêques, des siéges à dos pour les abbés ci-dessus nommés; quatre tabourets aux quatre coins du mausolée pour quatre ecclésiastiques revêtus de rochets, bonnets carrés et manteau long de drap noir, représentant quatre aumôniers; M. le doyen de la cathédrale en sa stalle ordinaire, les dignités et chanoines de suite à l'ordinaire, les huit premières formes d'en haut après celle de l'évêque, du côté de l'épître, vers l'autel, occupées par les compagnies, le présidial, l'élection et grenier à sel, y ayant un petit banc pour doubler leurs rangs, et les procureur et avocats du roi s'étant placés aux trois premières formes d'en bas, entre le degré et le lutrin du même côté.

Au côté gauche du chœur, qui est le côté de l'évangile, le deuil a occupé les premières places d'en haut, celle de l'archidiacre de France, et ainsi de suite; et les chanoines ont rempli les suivantes; le corps de ville avoit les quatre premières formes d'en haut, du même côté vers l'autel avec un petit banc pour doubler.

Cinq fauteuils préparés pour le pontife et les quatre évêques pour les faire asseoir autour de la représentation pendant les absoutes : et cependant il y avoit un banc couvert de drap noir entre le lutrin et le mausolée, sur lequel étoient assis quatre maître d'hôtel et valets de chambre en manteau long de drap représentant les domestiques du défunt. Au-devant de la porte collatérale, du côté droit ou de l'épître du chœur, il y avoit un pareil banc pour les officiers de la justice de l'évêché : toutes ces places furent ainsi remplies comme elles avoient été destinées, sans trouble ni confusion ; les formes d'enfans occupées par les chanoines de la cathédrale : les premières d'en bas vis-à-vis les dignités remplies par les chanoines de Saint-Saintin; des bancs couverts de noir à droite et à gauche du chœur, devant les places des enfans de chœur, servirent à placer d'honnêtes gens de la ville et de la campagne qui se présentèrent. Il y en avoit aussi derrière la crédence qui servirent au même usage : six enfans de chœur pris de l'hôpital Jean-Rose furent placés parmi les enfans de chœur de l'église pendant la cérémonie, et servirent à porter six flambeaux à l'élévation, avec des armoiries, depuis le *Sanctus* jusqu'après la communion.

Au jubé je fis mettre à la place ordinaire de l'évêque une estrade avec un fauteuil pour le célébrant; à sa droite et à sa gauche il y eut deux fauteuils sans estrade pour les quatre évêques; derrière eux il y avoit des formes pour les ecclésiastiques servant autour du pontife, pour les quatre aumôniers du mausolée, et pour toute la musique qui remplit tout le vide du jubé pendant l'oraison funèbre, qui fut entendue de ce lieu par les évêques et autres : MM. du chapitre, comme le chantre, sous-chantre, prêtre assistant et les diacres d'honneur et d'office, nous fûmes tous placés sur le banc du chapitre qui est au jubé pour entendre le sermon.

Dans la nef, voici l'ordre des places pour entendre l'oraison funèbre : MM. du chapitre mirent pour eux des

siéges à dos à droite et à gauche, au bas du jubé, vis-à-vis les autels de Saint-Étienne et de Saint-Sébastien, sur la marche qui règne là tout du long, et encore un rang au bas de cette marche; vis-à-vis le crucifix et jusque sous la lampe il y avoit six rangs de quatre chaises chacun pour le deuil; savoir, la famille, les abbés venus de Paris, Mme Bossuet, Mme de La Briffe, Mme de la Maisonfort, sortie exprès ce jour-là des Ursulines pour entendre l'éloge funèbre et pour aller voir les abbesses de Notre-Dame et quelques autres personnes distinguées. A droite du deuil étoient les siéges à dos de MM. du présidial et autres compagnies qui se joignent à eux; à gauche le corps de ville sur de pareils siéges à dos: tous ces siéges, compris ceux de MM. du chapitre, étoient couverts de housses noires, pour marquer que c'étoient là toutes les places des personnes invitées.

En effet, j'avois d'abord invité Messieurs en plein chapitre de la part de M. Bossuet, maître des requêtes, et de M. l'abbé, à cette cérémonie, dès le mercredi 16 juillet, et ils étoient convenus de cette séance, ce qu'ils confirmèrent encore le vendredi suivant 18, et le lundi 21. C'est pourquoi je fis suivant cela un billet d'invitation de ma main pour chacune des compagnies, où je leur marquois leurs places dans la nef, celle de MM. du chapitre et du deuil. J'allai avec M. de Mouchy chez les chefs des compagnies, à chacun desquels je laissai un pareil billet, dont ils se tinrent contens et honorés, et prirent les places marquées.

Dans l'espace, au delà de ces places, l'on marqua un grand carré fermé par de grands bancs de tous côtés, dans lequel on mit quantité d'autres bancs et des chaises pour les curés de la ville, les supérieurs des communautés, les doyens ruraux et les curés de la campagne, invités à cette solennité en surplis pour former encore une compagnie à la suite des autres qu'on a déjà marquées, en se conformant à la manière que les pères bénédictins assistent à de pareilles obsèques dans leur église de Saint-

Denis, où ils sont tous en un même endroit, revêtus simplement d'aubes blanches. Autour du carré qu'on vient de dire, toutes les personnes de la ville prirent leurs places de tous les côtés, ce qui se fit avec un grand ordre et sans confusion. Le peuple ne songea seulement pas à apporter des siéges à l'église pour se conserver des places.

Cependant depuis deux jours que les garçons du crieur de Paris mettoient leur tenture et préparoient tout, j'avois mis trois hommes aux portes du chœur qui se relayoient les uns après les autres pour tenir ces portes fermées et n'y laisser entrer que des personnes de distinction pour aller voir le mausolée et autres préparatifs de la pompe funèbre : ce qu'ils firent avec tant d'ordre que tout le monde en fut content, allant et venant sans confusion, même les personnes de la campagne, parce qu'on les faisoit entrer en petit nombre, et sortir peu après pour se succéder les uns aux autres.

Et parce que le chœur étoit entièrement occupé de ces préparatifs, MM. du chapitre eurent pour agréable que l'office de l'église se fît ces trois jours, lundi 21, mardi 22 et mercredi 23, dans la chapelle de la Sainte-Vierge derrière le chœur, comme à Notre-Dame de Paris, où, en cas pareil, l'office se célèbre en une chapelle particulière.

— Ce mercredi, 23 juillet 1704, matines se dirent à cinq heures du matin, à l'ordinaire ; à sept heures on commença primes, et la grande messe se dit tout de suite, et le reste. Au sortir de la messe, M. Richer, doyen, vint complimenter M. l'archevêque de Narbonne et les autres prélats qui se trouvèrent avec lui, de la part du chapitre, et tout étant prêt :

Je rassemblai ceux que je trouvai sous ma main de MM. du chapitre, avec les six du séminaire qui devoient servir d'aumôniers aux évêques, le verger de l'évêché à la tête ; M. Doublet, crieur venu de Paris, présent en robe et invitant les prélats à marcher, après que je l'eus

fait moi-même ; le bénitier porté en tête, nous procédâmes ainsi à l'église le long de la chapelle de l'évêché et par la galerie du chapitre, M. de Narbonne ayant à sa gauche M. de Condom, et les trois autres prélats suivant ensemble, le deuil fermant la marche. A l'entrée de l'église, M. de Narbonne reçut le goupillon pour l'eau bénite, de la main de M. le chantre ; ce prélat en présenta aux autres, et les quittant là il alla s'habiller à la sacristie : M. Doublet, crieur, conduisit les quatre prélats à leurs fauteuils près de l'autel, et le deuil aux places du chœur qui leur étoient marquées.

Le pontife habillé, on procéda de la sacristie à l'autel, en saluant les prélats en passant : le reste du cérémonial suivant le rit des morts ; on dit la messe marquée : *in commemoratione omnium fidelium*, etc., avec la collecte pour l'évêque défunt : *Deus qui inter apostolicos sacerdotes*, etc. MM. les chantre et sous-chantre étoient à leur banc fort reculé près de la porte du chœur, avec un petit lutrin autour duquel toute la musique étoit rassemblée, et chanta toute la messe, le petit orgue tout contre étant touché à l'ordinaire.

Les gardes que j'avois mis aux portes du chœur les gardèrent encore aujourd'hui ; on y ajouta les douze archers de la maréchaussée avec leurs armes, ainsi distribués : deux à la porte du chœur du côté de la sacristie par où on alloit et venoit ; deux à la grande porte du chœur sous le jubé ; deux à la porte de l'église du côté de l'évêché, toutes les autres portes de l'église étant fermées ; deux à la petite porte de l'évêché au bout de la galerie du bas de mon escalier, le reste à la grande porte de l'évêché, au dedans de la cour et au dehors de la place pour empêcher la confusion ; et l'on n'entroit que par cette seule et unique porte de l'évêché pour aller à l'église, ce qui entretint un très-grand ordre, parce qu'on ne laissoit entrer que les personnes invitées et autres personnes de distinction qui avoient des places gardées, et point du tout de peuple : tout fut tranquille dans le chœur,

et de même dans la nef, chacun allant et venant à sa place sans aucun embarras, quoiqu'il y eût un grand monde, et outre les curés de la campagne qui étoient en bon nombre, une grande quantité de personnes distinguées venues des maisons de campagne d'alentour de Meaux. Tout se passa fort bien sans maître des cérémonies de la part de MM. du chapitre. Je me chargeai de tout et tout alla bien; je gardai à ma poche la clef du jubé, où personne n'entra avant l'oraison funèbre; on chanta même l'épître et l'évangile au lutrin de M. le chantre.

L'évangile fini, et le pontife revêtu de chappe, après avoir quitté sa chasuble, tunicelle, dalmatique et manipule, fut conduit au jubé précédé du verger et du crieur, les prélats l'accompagnant, et tous les officiers et aumôniers les suivant. On occupa au jubé les places marquées, et les prélats en furent contens : nous nous y trouvâmes à l'aise et entendant à merveille. Le crieur conduisit le deuil, puis les compagnies à leurs places de la nef : MM. du chapitre y prirent aussi les leurs : la musique et le bas chœur eurent place au jubé sans incommoder personne. La séance ainsi ordonnée avec une grande tranquillité, et le prédicateur déjà en chaire, on ouvrit toutes les portes de l'église : le peuple entra sans confusion et se plaça de tous côtés autour de l'auditoire déjà rangé et en ordre.

Le père de La Rue, jésuite, prédicateur, commença alors et prit pour texte ce texte (20 et 21 du 2e livre des Paralipomènes, chapitre 31) : *Operatus est bonum, et rectum et verum in universâ culturâ ministerii domûs Domini, et prosperatus est.* Il trouva ici, dans l'évêque de Meaux, son caractère de bonté, de droiture et de zèle pour la vérité, qu'il soutint à merveille dans tout son discours, sans oublier le *prosperatus est*, autre caractère de notre prélat, qui en effet a bien réussi dans toutes ses entreprises. Les prélats et tout l'auditoire ont été très-contens de cet éloge. Il faut espérer qu'on

le verra imprimé, et je n'en dirai pas ici davantage[1].

On retourna au chœur au même ordre qu'on en étoit venu, les prélats les premiers. Le pontife reprit à son trône ses habits pontificaux, chanta le *Dominus vobiscum* et lut l'offertoire, puis se plaça à l'autel, dans son fauteuil, pour recevoir les offrandes, tous les officiers rangés autour à l'ordinaire. Trois chanoines inférieurs en ordre conduits par le crieur avec les inclinations convenables au mausolée, aux compagnies, aux prélats, à l'autel et au pontife, et au deuil, en retournant du côté de la gauche, apportèrent le cierge garni d'armoiries et de six demi-louis d'or, le pain et le vin : le pain étoit un pain de six livres à l'ordinaire : mal : il auroit mieux valu prendre un petit pain blanc fait exprès. Le flacon de la sacristie servit à présenter le vin : mal aussi : dans une si grande cérémonie il falloit prendre un pot de vermeil que le crieur avoit apporté. La messe se continua ensuite jusqu'à la fin à l'ordinaire.

Alors le pontife quitta au trône ses habits pontificaux et prit une chape, gardant l'étole et la mitre. Les quatre prélats prirent aussi à leurs siéges des chappes et des mitres, chacun gardant dessous son camail et sa croix : on alla ainsi en procession au mausolée. Les quatre aumôniers, vêtus en abbés, s'étoient retirés sur les bancs voisins, et on y avoit porté aux quatre coins des fauteuils pour les prélats. La croix et les chandeliers aux pieds du mausolée du côté de l'autel. Le pontife et ses diacres d'honneur et d'office à la tête du côté du lutrin. Les prélats chacun à sa place suivant le pontifical romain et le rituel de Meaux : on fit les absoutes à l'ordinaire comme elles se font dans notre église pour les chanoines, M. de Narbonne ayant approuvé qu'on se conformât entièrement à notre rit, quoiqu'il soit en quelque chose différent

[1] L'éloge de Bossuet par le père de La Rue a été imprimé, et on le trouve dans la plupart des collections des œuvres de l'évêque de Meaux.

du pontifical romain, et qu'il y ait de plus par exemple un *De profundis* à la fin du *Libera*, qui avec le *Libera* fut dit en musique et dura longtemps. Ce fait, tous les prélats convinrent de retourner avec M. de Narbonne à la sacristie et de quitter là ensemble leurs ornemens : ce qui fut fait, la croix et les chandeliers allant devant avec tous les officiers de l'autel, chantre et sous-chantre, et tous les aumôniers suivans.

Au retour à l'évêché, il y avoit dans la grande salle d'en haut deux grandes tables de quinze couverts chacune, servies magnifiquement pour les prélats, les abbés, les chefs du chapitre et des compagnies de Meaux. Et une troisième encore de quinze couverts où étoient les docteurs de Navarre, le père Roncelet jésuite, M. Phelippeaux et la plupart de ceux qui avoient servi autour des évêques : et cette table fut servie aussi proprement que les autres, et l'on y buvoit d'aussi bon vin.

Aussitôt après dîner M. l'évêque de Tulle partit ; et M. d'Autun avec son jésuite ; le père général de l'Oratoire aussi ; le père de La Rue et le père Roncelet s'en allèrent coucher au Pin avec M. Sevestre, maître de cette belle maison ; M. l'archevêque de Narbonne emmena M. l'évêque de Condom ; M. de La Briffe prit la poste ; le reste demeura et il y eut encore ce soir une chère magnifique pour M. l'évêque de Troyes, M^me^ de La Briffe douairière et les abbés qui étoient demeurés. — La plupart s'en allèrent à Paris ce jeudi, 24 du matin ; M. de Troyes resté m'a fait beaucoup d'amitié, et M^me^ de La Briffe qui demande à voir mes *Mémoires*. A dîner il y eut une aussi grande chère qu'hier. Les faisandeaux et les perdreaux élevés dans le parc de Germigny ont fort orné les tables ces deux jours-ci. Sur les trois heures après midi, M. l'évêque de Troyes, MM^mes^ de La Briffe et Du Mont sont partis pour Paris. M. Bossuet s'est trouvé avec la fièvre depuis le matin, et M^me^ Bossuet avec M. l'abbé ont pris le parti d'attendre que l'accès en fût passé. Il étoit sept heures du soir quand il s'est trouvé tout à fait sans fièvre, et alors

tous sont partis. M. l'abbé Bossuet s'est fait faire une vaisselle d'argent magnifique et toute à la mode qu'il a eue en échange de la vieille vaisselle de feu M. de Meaux. Il a aussi une belle et bonne berline ; c'est une nouvelle sorte de voiture bien plus légère qu'un carrosse ; elle est à deux fonds et à quatre places, très-propre et très-commode. Voilà comme il sait profiter de la succession ; mais les domestiques de feu M. de Meaux, ni les pauvres n'en sont pas mieux traités : c'est à eux néanmoins à qui appartient cette succession suivant l'ancienne discipline. En partant, M. l'abbé a ordonné qu'on nous servît sa belle vaisselle, et n'a rien changé à l'ordre précédent de nous continuer sa table.

Cependant M. Phelippeaux a pris le parti d'aller manger dehors, se plaignant que M. l'abbé ne lui avoit rien dit, croyant que c'est qu'il veut qu'on se retire de soi-même : c'est peut-être un éclat assez mal à propos. Pour moi je persévérerai jusqu'à ce que toutes les oraisons funèbres soient faites et que notre abbé s'explique ; j'ai encore à lui rendre compte du linge et des ornemens : ainsi je tiens à lui par là, et j'aurai patience jusqu'au bout.

M. l'abbé de Catelan m'a dit qu'on ne croyoit pas à Paris que M. l'évêque de Toul pût obtenir des bulles, et que les nouvelles de Rome assurent que le pape veut qu'il demeure à Toul ; mais M. l'évêque de Troyes en pense autrement, et ne doute aucunement qu'il ne soit notre évêque. Le petit Cornuau, qui est demeuré ici, m'a dit que tout ce que fait M. l'évêque de Toul va à supposer qu'il compte d'être évêque de Meaux ; il écrit tous les jours à M. l'abbé Bossuet sur ce pied, et avant même son départ de Versailles, il prit un arrêt du conseil en vertu duquel il jouit des revenus de l'évêché de Meaux, sauf le tiers réservé pour les nouveaux catholiques [1]. Dieu le veuille ainsi !

[1] Il y a ici sur le manuscrit une ligne qui n'a pas de sens, et destinée sans doute à servir seulement de souvenir pour des détails sur la manière dont les biens de l'évêché étaient administrés.

J'apprends que MM. Bossuet ont renoncé à la succession de M. leur oncle, et qu'ils se sont faits opposans au levé du scellé en qualité de créanciers pour la somme de vingt-cinq mille livres : on dit que M. de Meaux leur doit bien davantage, mais qu'ils n'ont pas voulu en déclarer davantage pour ne pas faire paroître la succession abandonnée ; mais ils prennent bien d'ailleurs leurs intérêts, puisque M. l'abbé Bossuet s'en tient à son legs universel, au moyen duquel il est en état de tirer de la succession tout le profit qu'il pourra : joint qu'ils ont encore fait porter Mlle Bossuet, la fille, l'héritière bénéficiaire : et c'est ainsi qu'ils savent prendre leurs mesures.

—Ce 27 et 28, j'ai lu mes *Mémoires* aux Ursulines : j'ai été bien étonné d'y trouver toute la communauté assemblée, qui en a paru très-touchée. Et en reconnoissance, ce mardi 29, fête de sainte Marthe, à l'occasion d'une profession, la mère supérieure a fait entrer mes cousines, et elle a agréé que Mme de la Maisonfort leur donnât à souper ; ce qu'elle a fait avec le meilleur cœur du monde.

Ce même jour, j'ai lu une partie des *Mémoires* à Mme De Ligny, supérieure de la Visitation, et à Mme Lepicard, ancienne supérieure ; elles en ont été très-contentes, et ce 30 juillet, après leur en avoir lu toute la matinée, elles ont été charmées, donnant à ces *Mémoires* ce nouveau caractère que personne ne leur avoit encore donné, mais qui ne laisse pas de s'y faire bien sentir : c'est, dirent-elles, qu'ils sont d'une grande édification et pleins de piété : si bien qu'elles m'ont pressé très-fort et très-sérieusement de les lire à toute leur communauté qui, ajoutèrent-elles, en sera très-édifiée : ce que je leur ai promis pour un autre temps, disant qu'il falloit en avoir l'agrément de M. l'abbé Bossuet.

Ce soir, j'ai été coucher à Torcy, chez Mme de Luynes, sur son invitation par une simple lettre, où elle promettoit audience toutes choses cessantes : c'est savoir vivre et mieux qu'à Jouarre, où depuis un mois je ne puis être écouté. Mme de Luynes m'a reçu à merveille : et ce 31

elle m'a entendu avec la sœur Cornuau, dite de Saint-Bénigne, d'une manière très-agréable, louant et approuvant partout, et nommément les sermons, et les peintures des effets de cette grande éloquence et de cette onction admirable : elle est sur tout cela de l'avis des Dames de Faremoustier et de Mme de Richelieu. Seroit-il bien possible que tant de personnes se tromperoient, et que ces *Mémoires* trouvés si bons par des gens de bon sens et accoutumés à de bons livres, ne vaudroient néanmoins rien? Plus j'y prends garde, plus je les trouve bien écrits.

—Ce 1er août 1704, je reçois une réponse de M. l'abbé Fleury, par laquelle il m'assure qu'il se porte bien, qu'il passera à Paris le mois d'août entier, et que je l'y trouverai. Je lui avois écrit pour lui faire compliment sur le rétablissement de sa santé, car, vers le commencement de juillet, il fut, à Versailles, à l'extrémité, d'un étranglement de boyau, dont M. Mareschal l'a guéri par des fomentations et sans opération : il me témoigne toujours mille amitiés.

—Ce samedi, 2 août, M. l'abbé de Polignac a été reçu à l'Académie françoise, à la place de feu M. de Meaux : il en a fait un très-bel éloge, aussi bien que M. l'abbé de Clérembault, chancelier, qui lui a répondu. M. l'abbé de Choisy a lu aussi l'éloge qu'il avoit composé du même prélat. M. l'abbé Bossuet a été obligé d'assister à cette réception; et n'étant parti à cause de cela qu'après six heures de Paris, il n'est arrivé ici qu'à dix heures du soir.

—Ce dimanche, 3 août, fête de saint Etienne, tout s'est passé à l'église à l'ordinaire : le père d'Albet, de l'Oratoire, choisi par notre abbé, a assez bien prêché. Grand dîner à l'évêché où tous les officians ont été conviés. « Comment donc, a dit l'abbé en pleine table, M. Phelippeaux n'y est pas! Eh d'où vient? Falloit-il le prier nommément? » La Salle m'a dit qu'il l'avoit averti de la retraite de M. Phelippeaux, et qu'il lui avoit proposé de le prier

exprès, et qu'il lui avoit dit de n'en rien faire et de n'en rien dire.

Ce soir, M. l'abbé m'a parlé de l'oraison funèbre du père de La Rue : il m'a dit qu'il en a le manuscrit, et qu'il le veut lire avec moi : nous en avons vu l'endroit où ce père fait entendre que M. de Turenne s'est converti avant que d'avoir vu l'*Exposition* manuscrite de feu M. de Meaux, dont j'avois été bien indigné dans la prononciation. L'abbé m'a dit que le père de La Rue lui a avoué que le cardinal de Bouillon étant averti qu'il devoit faire son oraison funèbre, lui a mandé de parler de l'*Exposition* de cette sorte, afin que l'on croie que c'est ce cardinal qui a converti M. de Turenne, quoique Son Eminence n'eût alors que dix-huit ans : voilà le dénouement, et pour les approbations données à ce livre par le clergé de France en corps, et par le pape Innocent XI, dans ses deux brefs ; l'abbé dit qu'il n'en a eu aucune raison, et qu'il paroît que ce père craint de déplaire à Rome.

—Ce lundi 4, service solennel aux Cordeliers pour feu Monseigneur de Meaux avec oraison funèbre prononcée par un père du couvent, le chapitre y assistant en surplis, et toutes les compagnies en robe; M. l'abbé Bossuet prenant partout la première place. M. le doyen y a dit la messe, MM. Angilbert et Le Gomer faisant diacre et sous-diacre. Notre abbé a donné à dîner ensuite à ces MM. les officians.

—Ce mardi, 5 août, mes cousines Honbrel et Billecocq sont parties de Meaux pour Senlis où elles vont prendre la voiture de Péronne. M. l'abbé Bossuet m'a appelé pour relire avec moi l'oraison funèbre du père de La Rue, dont il a le manuscrit en main ; nous l'avons lue tout entière ce matin et soir ; il y a fait quelques corrections pour le style : il en paroît très-content, hors de l'affaire du quiétisme, où M. l'archevêque de Cambrai est fort ménagé. Il a encore aujourd'hui tenu une grande table à laquelle j'ai mangé à l'ordinaire. En lisant le discours du père de La Rue, j'ai quelquefois relevé des endroits que je

disois être encore frappés plus fort dans mes *Mémoires*, et notre abbé ne m'a dit mot de mes *Mémoires* à tous ces endroits. M. le doyen vient de prier de lui-même notre abbé de faire le discours du synode prochain : notre abbé me l'a dit comme en étant très-aise à cause de feu M. de Meaux, dont il aura, dit-il, beaucoup à parler pour sa consolation et celle des curés.

—Ce mercredi 6, il reçoit nouvelle de Navarre que le jour de l'oraison funèbre n'est pas arrêté, et que M. le cardinal de Noailles dit qu'il falloit attendre son retour de lui, abbé : ce qui le détermine à partir aujourd'hui, afin d'être à Paris ce soir, et demain jeudi matin à l'audience de M. le cardinal : son dîner étoit encore à l'ordinaire. Avant son départ, il m'a fait beaucoup de remercîmens d'un petit travail que je venais d'écrire pour lui. Hier il but à ma santé à table : c'est-à-dire qu'il me traite comme un homme qui n'est pas à lui et dont il ne se tient plus chargé. Il n'a laissé aucun ordre touchant la table. Le soir on est venu m'avertir à l'ordinaire que le souper étoit prêt à l'office : j'ai remercié en disant que j'allois souper à Saint-Çhristophe. Ce parti pris, j'y ai en effet soupé, et je suis résolu de continuer d'y manger, en demeurant toujours à l'évêché.

—Jeudi, 7 août, j'ai été voir M. de Bourlamaq dans son château du Vivier : il m'a fort excité à y aller quelque jour coucher pour lui lire mes *Mémoires*, ne pouvant le faire aujourd'hui, parce qu'on m'attendoit au Pont-aux-Dames. J'y suis venu coucher en effet ; et dès ce soir, j'ai lu un tiers des *Mémoires*, Mme l'abbesse présente, avec Mmes Portail, de Fourcy, de Lusancy.

—Ce vendredi, avant et après-dîner, j'ai continué et achevé cette lecture. Ces dames m'en ont fait beaucoup de complimens, et surtout Mme l'abbesse et Mme Portail, à qui j'en ai parlé en particulier, m'ont assuré qu'elles les trouvoient bien écrits, variés et édifians. De là j'ai été voir Mme de Richelieu, à Crécy, qui m'a reçu à merveille, me flattant encore beaucoup sur mes *Mé-*

moires. Je suis revenu ce vendredi souper à Saint-Christophe et coucher à l'évêché.

—Ce samedi, 9 août, M. de Riberoles m'est venu dire qu'il apprend, par une lettre de M. l'abbé Bossuet, que l'oraison funèbre de Navarre se doit faire lundi, 18 août, et que cet abbé est bien étonné de ce que je vais manger hors de l'évêché; qu'il s'est oublié de me dire en partant, de continuer d'y manger; qu'il me prie de le faire tant qu'il aura lui-même son ménage dans l'évêché. Je l'ai remercié de son honnêteté, et croyant bien que sa politesse ne lui permettroit pas de me dire de me retirer, j'ai ajouté qu'il étoit temps pour ne pas abuser de ses grâces, que je prisse mon parti; qu'au surplus, M. Phelippeaux s'étant retiré, il étoit naturel que j'allasse profiter de la compagnie d'un parent.

—Ce dimanche soir, 10 août, j'ai été coucher à Jouarre, sur les chevaux que M^me^ l'abbesse m'a envoyés : elle m'a fait un très-bon accueil, et ce lundi 11, après le dîner, je lui ai lu mes *Mémoires* en présence de M^me^ de Lusancy prieure, les dévotes de M. de Meaux et autres : M. d'Auviller, curé de Jouarre, tout botté et prêt à partir pour Coulommiers, montoit au parloir, curieux de voir comment ce *Mémoire* procédoit; et il en fut si touché que, laissant son voyage, et le remettant au jour suivant, il voulut tout entendre et resta à coucher à Jouarre. Il m'en a fait de grands complimens, et nous en étant entretenus le soir après souper, il m'en rapporta les endroits les plus dignes de remarque, qu'il loua fort et en particulier celui des sermons. M^me^ l'abbesse et ses religieuses ont aussi fort approuvé cet écrit, et celles même qui ne l'avoient pas ouï lire, en ont fort bien parlé sur le rapport des autres.

—Ce mardi, après dîner, je suis parti de Jouarre, et en arrivant à Meaux, sur les cinq heures, ayant trouvé à l'évêché un cheval frais, j'ai monté dessus et suis allé coucher au Vivier, chez M. de Bourlamaq, qui m'a reçu, lui et M^lle^ sa fille, avec une bonté et politesse charmantes.

—Ce mercredi, 13 août, je lui ai lu mes *Mémoires* en présence de Mlle sa fille, qui a un très-bon esprit. M. de Bourlamaq m'a parlé avec cordialité, et j'ai corrigé une ou deux expressions qu'il a très-bien relevées ; pour le reste il a assez approuvé, croyant néanmoins qu'il y avoit trop de détails sur Navarre, et qu'on pouvoit les diminuer. Je suis revenu à Meaux ce soir, souper à Saint-Christophe et coucher à l'évêché, où M. l'abbé Bossuet est arrivé bien avant dans la nuit.

—Ce jeudi, 14 d'août, avant midi, M. l'abbé Bossuet m'a envoyé prier à dîner par Hainaut, son valet de chambre, et m'a dit lui-même que ce n'étoit pas son intention que la table finît encore sitôt, et que si je voulois une compagnie, il m'en amenoit une, qui est le chevalier Tartare, au défaut de M. Phelippeaux : j'ai donc dîné avec lui, le père de Riberoles et le Tartare, qu'il amena hier de Paris ; j'y ai fait aussi collation, et ce soir, il m'a dit qu'il me mèneroit à Paris, dans son carrosse, pour l'oraison funèbre de Navarre : ainsi voilà mon voyage assuré.

—Ce vendredi 15, grand festin pour M. le doyen et autres officians : j'y ai assisté.

—Samedi 16, grande communication avec M. le doyen sur diverses affaires du diocèse. Après midi, départ de Meaux : M. l'abbé nous a menés dans sa berline, M. le chantre, le père de Riberoles et moi. En arrivant à Paris, la concierge m'a dit qu'elle m'avoit préparé ma chambre ; Mme Bossuet m'a fait beaucoup d'amitié, M. Bossuet aussi ; M. de Chasot est arrivé en même temps en poste venant en droiture de sa maison de Congy ; à peine m'a-t-il regardé ; Millet est à l'hôtel, bien affaibli.

—Dimanche 17, j'ai dîné au logis. M. et Mme Bossuet m'ont fait mille amitiés. Sur le soir M. l'abbé me menant à l'archevêché dans son carrosse, m'a fait de grandes plaintes sur M. Phelippeaux qui n'étoit pas venu loger à Paris chez feu M. de Meaux ; qu'il savoit bien qu'il faisoit l'homme mécontent ; que cela seroit remarqué de tout le monde ; que pour lui, il ne diroit rien ; que son frère,

chanoine de Meaux, en avoit de la peine ; qu'il me louoit de faire tout ce que je pouvois pour l'honneur et la gloire de M. de Meaux ; qu'on voyoit bien l'affection ; qu'il m'en savoit bon gré. M. le cardinal est à Conflans. J'ai été voir les préparatifs de Navarre, qui sont très-bien.

—Ce lundi, 18 août 1704, tout le chœur de l'église de Navarre est tendu avec deux lés de velours noir chargés d'armoiries ; un lit de parade au milieu élevé sur une double estrade avec un poêle brodé d'armoiries. L'autel paré des plus beaux ornemens de Paris ; un grand luminaire avec de petits écussons. Tout le devant du jubé tendu, le devant de l'église et la grande porte du collége, et partout de grandes armoiries.

M. le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, maintenant supérieur de Navarre, est venu à neuf heures pour officier, avec M. l'abbé de La Roche, archidiacre de Brie, en l'église de Paris, et l'abbé Morel, aumônier du roi, chanoine de Notre-Dame, docteurs de Navarre, pour faire diacre et sous-diacre. On avoit distribué des billets par tout Paris pour inviter des personnes de tous les ordres : tous les prélats, le conseil, les gens du roi, du parlement, docteurs, curés, gens de l'Université et de l'Académie françoise ; M. l'archevêque de Reims n'y est pas venu ; les archevêques de Narbonne, d'Aix, de Tours, de Bourges et autres y étoient, avec les évêques d'Autun ancien et nouveau, Condom, Rennes, Amiens, Troyes et plusieurs autres au nombre de douze. M. l'évêque de Strasbourg n'y est pas venu non plus ; un grand monde de tous rangs. Tout s'est passé avec ordre ; M. Phelippeaux étoit aux stalles basses, au-dessous et vis-à-vis des stalles hautes où MM. Bossuet et Chasot étoient placés : ils ont remarqué qu'il a affecté de ne pas seulement lever la tête pour les saluer ni regarder.

—Mardi, 19 août 1704, j'ai dîné avec M. l'abbé Fleury : avant et après dîner il a ouï ou fait la lecture de mes *Mémoires* : « C'est, dit-il, de quoi composer une vie, et elle ne sera jamais bien que par ces sortes de *Mémoires*,

et non à la manière de celles de Massoulier [1] ni des autres écrivains. » Il demande le style plus simple, et voudroit ôter les caractères des personnes qui n'appartiennent pas directement à la vie de M. de Meaux : au reste, il en loue fort le caractère des sermons, et il en trouve tous les faits véritables sans avoir presque rien à y ajouter. Il veut que je continue, et tranche que cela sera très-bon à imprimer. Il croit qu'il y a trop d'éloges.

Les jours suivans j'ai lu la même chose à Mme d'Alègre et à Mlle Lerieux qui ont paru contentes : Mme de La Briffe qui l'a aussi voulu entendre en a fait le même jugement. M. Raguenet a lu lui-même cet écrit en ma présence, et de cette première lecture il n'y a trouvé rien à dire. Les endroits qui s'élèvent, il trouve que c'est fort à propos, et qu'il n'y faut rien changer ; il approuve l'endroit de M. Du Mont et de Mme Bossuet, et il en voudroit seulement ôter quelques circonstances : d'autres trouvent que ces circonstances mêmes conviennent bien à des *Mémoires*, où il est bon de marquer les caractères du temps.

—Ce dimanche 24 et lundi 25 août, M. l'abbé Pirot a ouï cette lecture et approuvé cet écrit; il dit, comme ont fait les dames et M. Raguenet, que le caractère de piété tiré de la messe est bien, et qu'il est placé fort à propos dès le commencement de la vie, parce que l'usage des sacremens est le fondement de la vie spirituelle : et il convient que c'est très-bien fait d'expédier cela d'abord, parce que l'on voit paroître dans tous les âges suivans de M. de Meaux bien d'autres caractères de piété : les sermons, les conversions des protestans, les livres, l'étude de la sainte Écriture au milieu de la cour, le zèle contre les anciennes et nouvelles erreurs, et enfin celui

[1] Le père Massoulié, dominicain, n'a pas fait de vies. Il est à croire que l'abbé Le Dieu a voulu dire Marsolier, auteur des vies assez malfaites de saint François de Sales, de l'abbé de Rancé, de Mme de Chantal et de plusieurs autres.

qui sera réservé pour la fin, le caractère de directeur. Cet abbé veut que l'endroit de M. Du Mont et de la famille demeure tout entier. Il juge l'endroit du jansénisme très-bien placé dès le commencement en expliquant la doctrine de saint Thomas : il veut que l'endroit de M. de Launoy soit adouci : ce que j'ai fait; mais il est convenu que ce docteur débitoit bien des erreurs dans ses conférences. M. l'abbé Pirot a écrit à M. l'abbé Bossuet un jugement très-avantageux de ces *Mémoires*, et que c'est un trésor ; il m'a dit qu'il en avoit parlé à M. le cardinal de Noailles avec le même avantage : M. l'abbé Fleury m'a dit aussi qu'il en parleroit de son côté, et qu'il falloit en parler à plusieurs personnes pour donner de la réputation à cet ouvrage, le faire connoître et désirer : aussi en a-t-il parlé à M. l'abbé de Beaufort, comme d'un ouvrage considérable, et cet abbé a marqué un grand désir de l'entendre lire; mais ses occupations présentes ne lui permettent pas. Le père Mabillon m'a promis aussi qu'il en entendroit très-volontiers la lecture quand il auroit fini des impressions qui l'occupent entièrement.

—26 d'août, j'ai proposé à M. l'abbé Bossuet de retirer mon meuble de l'hôtel, ce qu'il a agréé, me disant que c'étoit parce qu'eux-mêmes devoient déménager dans peu de temps, et dès la fin de septembre comme ils le désiroient; mais que je devois compter que j'aurois toujours une chambre dans leur maison. C'est une honnêteté à laquelle je dois répondre par encore plus d'honnêteté en n'acceptant point.

J'ai donc fait porter aux galeries du Louvre, chez M. Anisson, mon bureau de placage avec mes deux guéridons et ma petite table de noyer couverte de maroquin noir, qui sont ensemble dans un cabinet près du logement de M. de Manuieux. J'ai fait mettre ma grande armoire d'ébène dans le magasin qui est à l'entrée de la galerie, à gauche, et je l'ai fait couvrir d'une bonne toile. Mon coffre revenu de Versailles avec mon fauteuil, portés aussi dans le même magasin avec le coffre de la chapelle

vide, pour me servir à transporter mes livres dans le besoin : M. Anisson consentant à tout.

J'ai mis à l'hôtel de Langlée, chez M. de Waubert, mes deux fauteuils de maroquin, mes quatre chaises et mes deux tabourets de même, avec trois cartes de géographie collées et montées, savoir : la France, le plan de Paris et les environs de Paris.

J'ai mis encore au Louvre ma grosse armoire de noyer où sont des livres, des papiers, des habits longs et courts, d'été et d'hiver, et autres équipages pour Paris, dans le cabinet qui tient à la chambre de M. de Manuieux pour plus grande sûreté, parce que cette armoire ferme mal.

—Ce 30 août, M. Pirot m'a écrit une lettre fort honnête sur mes *Mémoires;* je la garde avec celles du même sujet.

—Ce 31 août 1704, j'ai remis à M. l'abbé Bossuet, à Paris, tout le linge d'église servant à la personne de feu Monseigneur l'évêque de Meaux, et son grand habit de chœur d'hiver. Cet abbé a tout pris disant : « Voyez s'il y a quelque chose à votre usage. » Je lui montrai les surplis des aumôniers, et je lui en demandai un seulement, d'une dentelle basse, autrefois fait pour moi, qu'il m'a abandonné. Je lui montrai aussi les aubes du commun, et il me dit encore : « Prenez ce qui vous accommode. » Et je lui dis que j'avois gardé à Meaux l'aube unie de feu M. de Meaux, pour avoir quelque chose qui eût servi à l'autel à sa personne : et que j'avois aussi gardé une aube à dentelles avec sa suite et un petit ornement pour la messe complet, le tout venant de la chapelle de feu Mme la Dauphine, et qui étoit aussi l'ornement dont je me servois à Germigny pour la messe.

Je fis ensuite mes adieux à M. et Mme Bossuet : le monsieur ne m'a dit mot : la dame m'a fort invité à aller loger chez eux partout où ils demeureront à Paris, quand j'aurois occasion d'y aller : l'abbé Bossuet m'a fait le même compliment; c'est une honnêteté dont je leur ai fait de grands remercîmens; et bien entendu que je ne

les incommoderai guère à Paris : après cela nous sommes partis de cette ville, l'abbé et moi, dans sa berline où nous sommes heureusement arrivés, fort tard.

—Ce lundi soir, 1er septembre, l'abbé entretient sa table à l'évêché à l'ordinaire, et y invite tantôt l'un et tantôt l'autre, moi tout le premier, et non M. Phelippeaux, qui demeure encore actuellement à l'évêché, et qui néanmoins n'est pas venu voir l'abbé. Ce soir cet abbé m'en a fait de grandes plaintes, et m'a dit que ce docteur n'avoit jamais eu d'amitié ni pour M. de Meaux ni pour lui quoiqu'ils lui en eussent tant témoigné en toute rencontre, et encore en donnant un canonicat à son frère ; et il m'a dit nettement qu'il vouloit me garder toute sa vie avec lui pour travailler ensemble, etc..... C'est là assurément un beau discours à me faire, à moi qui ai tant de sujet de me plaindre, et en particulier, des froideurs de M. de Meaux à sa mort, où il ne m'a pas dit un seul mot d'amitié, ni à son neveu pour moi : dont tous mes amis ont été étonnés, M. de Fleury, M. Pirot, le père Mabillon, M. l'abbé de Maulevrier-Langeron et autres qui, après ce traitement, m'ont encore plus loué de ma modération et de la confiance que j'ai fait paroître à l'abbé en lui abandonnant tous mes *Mémoires* sans réserve, et de ce que je ne me suis pas séparé de lui, m'exhortant à en sortir à l'amiable et de concert.

—Ce mardi, tout se prépare pour le synode qui se fera à l'église cathédrale dans le chœur, suivant la coutume dans la vacance : la messe, le discours, tout le reste. C'étoit l'ancien usage, mais les évêques, pour leur commodité, assemblent leurs curés dans la salle de l'évêché après la messe, afin de les y reconnoître plus aisément et de leur parler avec plus de liberté. On dit même que dans la dernière vacance tout se fit au chœur par hasard, à cause que l'évêché se trouva occupé. Mais cette année on est convenu de tout faire à l'église.

—Dès le mercredi soir, 3 septembre 1704, bien des curés sont venus faire leur cour à l'évêché, à l'abbé Bos-

suet, et ont témoigné une grande joie de ce qu'il devoit présider au synode et leur parler seul sans que les autres grands vicaires fussent présens. On en fit au chapitre lundi dernier et hier mercredi matin une grande difficulté, les bons capitulans soutenant qu'il étoit de l'honneur du chapitre que les trois grands vicaires présidassent au synode, et qu'en laissant à l'abbé Bossuet l'honneur de l'oraison synodale, M. le doyen ajouteroit ce qui seroit à propos pour les avertissemens de discipline, et qu'il feroit aussi les prières au commencement et à la fin du synode.

—Ce jeudi 4, à l'issue de matines, la question a été encore vivement agitée au chapitre. Enfin après bien de l'émotion, voici de quelle manière la cérémonie s'est faite et justement : on avoit mis double rang de bancs à droite et à gauche le long des stalles du chœur : huit rangs de siéges à dos devant l'aigle faisant face à l'autel : un grand nombre de pareils siéges avec des formes au coin du côté de l'épître, devant la petite porte du chœur et aux environs. La messe fut dite par le doyen de Coulommiers, deux curés faisant diacre et sous-diacre. Le chœur tenu cependant par tous les curés : l'abbé Bossuet y présidant et étant à la place du doyen avec étole. Puis le *Veni, Creator*, entonné par l'abbé Bossuet à genoux sur le banc au pied de l'autel, au milieu des deux doyens de Rosay et des Ferté, chantant les antiennes et les litanies : ces deux doyens avec chape, l'abbé sans chape : et au lieu convenable cet abbé s'étant levé et tourné vers le peuple, il a chanté en donnant la bénédiction le *Ut huic sanctæ synodo adesse digneris;* mais il ne lui convenoit pas de donner la bénédiction, ni même de chanter ce verset debout, ce qui n'est que par l'évêque, parce qu'il doit accompagner ce verset d'une bénédiction, et pour cette raison il y faudroit ajouter le mot *Benedicere*, comme dans le pontifical romain.

Cependant on a arrangé un fauteuil de velours violet sur le degré du sanctuaire entre les grands chandeliers pour l'abbé; un autre fauteuil commun mis de côté, à

droite et au bas, pour le promoteur pendant le siége vacant, et des siéges à l'ordinaire pour les doyens ruraux; plus huit chaises à dos sur une même ligne, derrière l'abbé, pour le curé de la ville. M. le doyen de la cathédrale, premier grand vicaire et official, n'a point paru à cette cérémonie, ni M. le chantre, troisième grand vicaire. Le greffier y étoit sur un siége à dos à droite, derrière le promoteur; aussi n'y a-t-il pas d'official dans les assemblées générales du clergé de France ni au synode de Paris, où l'on nomme bien le promoteur en lui désignant sa place et sa fonction, mais non pas l'official.

L'oraison synodale a été prononcée par M. l'abbé Bossuet avec beaucoup de dignité et de grâce, finissant par un éloge de feu M. de Meaux, qui étoit bon et qui le faisoit bien connoître, et fort attendrissant. L'orateur en a été fort loué et tout l'auditoire très-satisfait; le reste s'est passé à l'ordinaire : l'abbé ayant donné les avis nécessaires, fait appeler les curés, et dit les prières pour les morts, etc., ce qui fut suivi d'un grand festin à l'évêché, où il y avoit une table de quinze couverts et une autre petite de sept ou huit.

—Ce vendredi, je remarque que M. l'abbé fait payer tous les marchands, artisans et autres qui fournissent à l'évêché; il m'a dit de continuer d'y manger avec le chevalier Tartare, qu'il y a amené, et il m'a même invité d'aller à Paris loger chez lui quand j'y aurois affaire. Je lui ai dit que je voulois faire un voyage en Picardie après la Nativité, et aussitôt il m'a offert un cheval, que j'ai accepté. Sur le soir il est parti pour Ferrières, d'où il doit aller à Paris mardi prochain y prendre les oraisons funèbres de feu M. de Meaux par le père de La Rue, pour en aller faire les présens à Fontainebleau. Ce qu'il a depuis exécuté, faisant à la cour et à Paris une grande profusion de l'oraison funèbre, et même à Meaux et dans le diocèse : il faudra savoir ce que l'on en pense à Paris.

—Ce mardi, 9 septembre 1704, je suis parti de Meaux, 6 heures du matin, par un très-beau temps pour mon

voyage de Picardie : pris la route de Pont-Sainte-Maxence : arrivé à Baron, à 9 heures : pris une heure de repos ; donné une mesure d'avoine à mon cheval : c'est le meilleur de l'écurie de notre abbé, et celui-là même que Mme Bossuet montoit ci-devant à la chasse : arrivé à Pont, à midi et demi, pris deux heures de repos et dîné à l'aise ; arrivé à Gournay à 6 heures du soir, fort fatigué et avec un grand dégoût venant du potage du dîner. Une rôtie au vin et au sucre m'a causé un grand vomissement et dégagé tout à fait l'estomac : je me suis couché sans souper, j'ai bien dormi, et à mon lever j'ai mangé un poulet avec appétit.

—Ce mercredi, 10 septembre, départ de Gournay à 6 heures et demie du matin : arrivé à Roye à 9 heures et demie, où j'ai trouvé en bonne santé ce qui reste de ma famille : M. Gérard, curé de Saint-Pierre, Mlle Billecocq et autres ; logé chez mon cousin Gérard : bonne réception et traitement de sa part et de celle de M. Cabaille.

—Ce jeudi, 11 septembre, départ de Roye à 2 heures après midi et arrivée à Péronne à 5 heures. Je suis descendu chez mon neveu Lebret, chanoine de Saint-Léger, qui est logé proprement près de Saint-Furcy, joignant la commanderie, et j'ai été souper chez M. Le Tellier, médecin, où j'ai trouvé toute sa famille en bonne santé.

—Ce vendredi 12, j'ai encore dîné chez lui, et ce samedi 13, j'ai vu tous mes neveux et nièces, et j'ai passé avec eux, en date de ce jour, une ratification de la transaction faite aussi avec eux et leur père en 1694 ; et, par ces actes je demeure le maître du peu de bien qui m'est venu de père et de mère.

—Ce samedi 13, M. Landru, ci-devant président en l'élection de Péronne, qui a épousé depuis huit ou neuf ans ma cousine Marie Honbrel, m'est venu inviter de l'aller voir à Beaumetz, sa ferme et maison de campagne, à une grande lieue de Péronne, dans la paroisse de Cari-

gny, sur le chemin de Saint-Quentin. J'y ai donc été coucher, marchant à cheval dans sa compagnie ; j'y ai trouvé ma cousine dans un parfait embonpoint, et quatre filles du premier mariage de M. Landru, toutes bien faites, de bon esprit et d'une grande piété, parce que toutes elles ont été élevées en religion et se portent encore à la vie religieuse.

—Le dimanche 14, je leur ai dit la messe, et j'ai passé ce jour avec eux.

En partant de Meaux, j'avois proposé à Mme de la Maisonfort mon dessein d'aller à Cambray voir Monseigneur l'archevêque qui m'y avoit autrefois tant invité, sachant que j'étois de Péronne, son voisinage. Cette dame m'exhorta à faire ce voyage et me pria de me charger d'une lettre qu'elle écriroit au prélat : « Je le pûis bien, dit-elle, car on ne me l'a pas défendu. » Elle le fit donc et m'envoya sa lettre au soir, veille de mon départ. Je fus bien aise d'avoir cette lettre, qui m'ouvroit une entrée naturelle auprès de cet archevêque [1]. J'avois fait confidence de cette visite à M. Landru : il l'approuva et me promit un valet à cheval pour porter ma valise et me conduire, afin que l'on ne s'aperçût pas à Péronne de mon voyage. Je résolus de partir de Beaumetz, disant que le père Paulin Bertrand, trinitaire et ministre de Templeux, m'avoit invité de l'y aller voir.

—Donc le lundi matin, 15 septembre 1704, je partis de Beaumetz par un temps fort chargé et tourné à la pluie : elle me prit en effet à une demi-lieue et devint fort grosse ; il fallut la souffrir, parce que j'étois en un chemin de traverse, éloigné de tout village, allant gagner Roiret, grosse paroisse dépendant du chapitre de Péronne et du diocèse de Noyon, où l'on prend la route de Cambray. La grosse pluie me conduisit à Roiret et dura encore plus d'une heure ; sur les onze heures j'en partis prenant le chemin

[1] V. la lettre de l'abbé Le Dieu à Mme de La Maisonfort, que nous avons donnée à la fin du premier volume de la présente publication.

d'Espehy, paroisse encore du diocèse de Noyon à une grande lieue de Roiret : et de là je passai à Villers-Guislain, qui est je crois, la première paroisse du diocèse de Cambray, à trois quarts de lieue d'Espehy ; au moins Metz-en-Couture, dans ce voisinage, est-elle certainement de cet archevêché : on passe ensuite à la Sense de Bon-Avis, qui est de là loin d'une grande lieue, sur la hauteur, à la vue de Vaucelle, qu'on laisse à droite dans le vallon. On trouve incontinent une autre Sense, et ce lieu s'appelle les Senses. Il y a de là à Cambray deux grandes lieues. On passe l'Escaut sur un pont à Magnières, à trois quarts de lieue de Cambray. J'arrivai ainsi à Cambray sur les deux heures, avec une pluie continuelle, et je descendis au Lion, sur la place.

M. l'archevêque étoit absent depuis près de trois semaines, étant parti de Cambray pour la procession de Valenciennes, et de là étant allé à Tournay, Courtray, Lille et autres villes de Flandre. On l'attendoit ce soir à coucher : il n'arriva pas.

—Le mardi, 16 septembre, un exprès de sa part apporta la nouvelle qu'il viendroit aujourd'hui dîner à Cambray. Il arriva en effet un peu après midi. Je l'attendois dans la première grande salle au haut de l'escalier. Il y avoit avec lui dans son carrosse M. l'abbé de Beaumont, son neveu ; M. de l'Echelle et M. Lefèvre, ci-devant aumônier de la princesse Palatine : ces deux derniers viennent souvent de Paris voir M. de Cambray : l'abbé de Beaumont ne le quitte jamais.

M. l'abbé de Chanterac, son parent et son grand vicaire, occupant à l'archevêché le principal logement, après M. l'archevêque et archidiacre de Brabant dans l'église métropolitaine de Cambray : c'est le nom que cet archidiaconé a retenu depuis même que le Brabant a été séparé de Cambray pour en composer les diocèses de Malines et d'Anvers ; M. l'abbé de Fénelon, un jeune cavalier, son frère, dit, je crois, le marquis de Fénelon, qui sont deux neveux de M. l'archevêque, élevés auprès de

lui ; un M. l'abbé de Laval, de la famille du marquis de Laval, dont la veuve, chez qui demeuroit à Paris, près de Saint-Sulpice, M. de Cambray étant abbé de Fénelon, et laquelle a depuis épousé le marquis de Fénelon, frère de ce prélat. L'abbé de Laval étoit chanoine et official de Tournai : M. de Cambray l'y ayant connu et le voyant mécontent, l'attira à Cambray, et lui a donné un canonicat de sa cathédrale, le tenant auprès de lui à l'archevêché. Tous ces messieurs que je viens de nommer, et quelques autres ecclésiastiques domestiques, étoient tous à la descente du carrosse : et je crus devoir laisser à ces messieurs la place libre pour les premiers complimens et entrevue.

J'étois donc dans la grande salle du billard près de la cheminée ; dès que je l'y vis entrer, j'approchai en grand respect ; il me parut au premier abord froid et mortifié, mais doux et civil, m'invitant à entrer avec bonté et sans empressement. « Je profite, lui dis-je, Monseigneur, de la permission qu'il a plu à Votre Grandeur de me donner de venir ici lui rendre mes respects, quand j'en aurois la liberté : » c'est ce que je dis d'un ton modeste mais intelligible ; j'ajoutai plus bas et comme à l'oreille, que je lui apportois des nouvelles et des lettres de Mme de la Maisonfort. « Vous me faites plaisir, dit-il, venez, entrez. » Alors parut M. l'abbé de Beaumont qui me salua avec embrassades, d'une manière fort aisée et fort cordiale.

Le prélat étoit en habits longs violets, soutane et simarre avec des paremens, boutons et boutonnières d'écarlate cramoisi : il ne me parut pas à sa ceinture ni glands ni franges d'or, et il y avoit à son chapeau un simple cordon de soie verte ; des gants blancs aux mains et point de canne ni de manteau. Je lui remis le paquet de lettres en entrant dans sa chambre, et sans l'avoir ouvert, il me fit asseoir au-dessus de lui en un fauteuil égal au sien, ne me laissant pas la liberté de prendre un moindre siége et me faisant couvrir. Les premiers discours furent sur Mme de la Maisonfort, sa santé, sa situation et la fer-

meté qu'elle devoit avoir à persévérer dans la maison des Ursulines de Meaux sans songer à changer. Il ouvrit alors son paquet et parcourut ses lettres : « Elles sont, dit-il, un peu malaisées à lire ; il faudra les étudier à loisir.— J'espère, Monseigneur, de votre bonté, lui dis-je, que vous l'honorerez d'une réponse, afin qu'elle voie que j'ai exécuté ses ordres et que je lui porte de vos nouvelles de vive voix et par écrit. — Je n'y manquerai pas, ajouta-t-il; et encore il faut bien lui recommander la fermeté.—Elle en sait l'importance et la nécessité, lui dis-je, Monseigneur, car elle ne peut se déplacer sans lettre de cachet, et elle ne veut pas si souvent faire parler d'elle. » Comme il me questionnoit fort sur cette dame, je lui dis que j'avois été un peu surpris de certaines lectures qui m'avoient paru peu dignes de son goût et de sa piété. « Eh quoi donc ? dit-il vivement. — La Bibliothèque historique et ecclésiastique de M. Dupin, docteur de Sorbonne, lui répondis-je, que vous savez être si peu exacte et mal écrite ; et encore ai-je connu qu'elle recevoit ce livre d'un homme du monde, ce qui m'étonna encore davantage, de ce qu'elle s'embarquoit dans une lecture suivie et de si longue haleine sans conseil et sur l'offre toute simple d'un flatteur.—Il faut bien, dit M. de Cambray, lui recommander, et vous le devez faire puisqu'elle vous écoute volontiers, d'éviter de pareilles lectures qui ne sont que de pure curiosité ; elles ne servent qu'à dissiper l'esprit et à dessécher le cœur; et il faut bien l'avertir que c'est une infidélité à des personnes pieuses de rechercher de semblables satisfactions. » Comme on étoit déjà venu avertir pour dîner, il se leva et m'invita à venir prendre place à sa table.

Tous les convives l'attendoient à la salle à manger, et personne n'étoit venu à sa chambre, où l'on savoit que j'étois enfermé avec lui. On lava les mains sans façon et comme entre amis : le prélat bénit la table et prit la première place, comme de raison ; M. l'abbé de Chanterac étoit assis à sa gauche : chacun se plaça sans distinction

à mesure qu'il avoit lavé. Je me mis à une place indifférente et on me servit aussitôt du potage. La place de la droite du prélat étoit vide, il me fit signe de m'y mettre : je remerciai disant que j'étois placé et déjà servi ; il insista doucement et poliment : « Venez, voilà votre place. » J'y allai donc sans résistance ; on m'y apporta mon potage.

Nous étions quatorze à table, et le soir seize ; je ne vis dans la salle à manger que des tables plus grandes que celle-ci, les unes de dix-huit, d'autres de vingt ou de vingt-quatre couverts, ce qui me fit croire que c'étoit là la table ordinaire. Aussi n'y avoit-il à table que des gens à lui ou ses amis et familiers qui ne le quittent jamais, sans aucun étranger. C'étoit donc ses neveux, des secrétaires et aumôniers, avec un écuyer et ses amis MM. de l'Echelle, de Laval et Lefèvre ; le soir il y avoit deux aumôniers de plus, dont l'un arrivoit actuellement de Paris et qu'il reçut avec une grande amitié.

La table fut servie magnifiquement et délicatement : plusieurs potages, de bon bœuf et de bon mouton, des entrées et ragoûts de toute sorte, un grand rôti, des perdreaux et autre gibier en quantité et de toute façon, un magnifique fruit, des pêches et des raisins exquis quoiqu'en Flandre, des poires des meilleures espèces, et toute sorte de compotes, de bon vin rouge, point de bière, le linge propre, le pain très-bon, une grande quantité de vaisselle d'argent, bien pesante et à la mode. Les domestiques portant la livrée étoient en très-grand nombre, servant bien et proprement avec diligence et sans bruit ; je n'ai pas vu de pages : c'étoit un laquais qui servoit le prélat, ou quelquefois l'officier lui-même. Le maître d'hôtel me parut homme de bonne mine, entendu et autorisé dans la maison.

M. l'archevêque prit la peine de me servir de sa main de tout ce qu'il y avoit de plus délicat sur sa table ; je le remerciois chaque fois en grand respect, le chapeau à la main, et chaque fois aussi il ne manqua jamais de

m'ôter son chapeau, et il me fit l'honneur de boire à ma santé, tout cela fort sérieusement, mais d'une manière aisée et très-polie. L'entretien fut aussi très-aisé, doux et même gai : le prélat parloit à son tour et laissoit à chacun une honnête liberté; je remarquai que ses aumôniers, secrétaires et son écuyer parlèrent comme les autres, fort librement, sans que personne osât ni railler, ni épiloguer. Les jeunes neveux ne parloient pas : l'abbé de Beaumont soutenoit la conversation qui roula fort sur le voyage de M. de Cambray ; mais cet abbé étoit très-honnête, et je n'aperçus rien ni envers personne de ces airs hautains et méprisans que j'ai tant de fois éprouvés ailleurs : j'y ai trouvé en vérité plus de modestie et de pudeur qu'ailleurs, tant dans la personne du maître que dans les neveux et autres.

Cette table de seize couverts, et celles de dix-huit, vingt et vingt-quatre m'ont paru très-dignes de remarque, car elles m'ont fait connoître que ce prélat fait toujours à ses ecclésiastiques l'honneur de les avoir à sa table comme je l'ai vu à dîner et à souper : ce que ne fait pas l'archevêque de Reims, ni à Paris, ni même à Reims, ou très-rarement, car il a partout une table garnie pour ses ecclésiastiques, écuyer et secrétaires. M. de Noailles, étant évêque de Châlons, en usoit à peu près de même, et bien plus depuis qu'il fut archevêque de Paris, et encore plus depuis qu'il est cardinal. C'est donc une grande modestie dans M. de Cambray, avec sa qualité de duc et de prince de l'Empire, et avec ses grandes richesses, d'avoir à sa table tous ses prêtres autour de lui.

Le prélat mangea très-peu, et seulement des nourritures douces et de peu de suc; le soir, par exemple, quelques cuillerées d'œufs au lait; il ne but aussi que deux ou trois coups d'un petit vin blanc foible en couleur, et par conséquent sans force : on ne peut voir une plus grande sobriété et retenue. Aussi est-il d'une maigreur extrême, le visage clair et net, mais sans couleur, disant lui-même : « On ne peut être plus maigre que je le suis. »

Il ne laisse pas de se bien porter; et au retour de ce voyage de trois semaines il ne paroissoit ni las ni fatigué. Je crois, pour moi, que c'est le chagrin qui le ronge; car, outre la maigreur, il a l'air très-mortifié; et, dans la demi-journée que j'ai été avec lui, et au retour d'un voyage qui le devoit dissiper, il n'est pas sorti de sa profonde mortification, quoique ses manières fussent aisées et polies, mais avec le visage d'un saint Charles. C'est l'idée que je me suis faite de ce prélat : aussi ne m'a-t-il parlé que de piété et de fidélité à servir Dieu, tant par rapport à sa personne qu'à l'égard de tout son diocèse, de ses ecclésiastiques, de son séminaire et de Mme de la Maisonfort; c'est-à-dire qu'il veut soutenir son caractère d'homme spirituel, intérieur et mystique, qui ne pense uniquement qu'à son salut et à celui des autres.

Après dîner, toute la compagnie alla à la grande chambre à coucher de M. l'archevêque, où ce prélat voulut encore me faire prendre une place distinguée : je me mis au pied du lit, contre le mur, auprès de M. de l'Échelle, laissant le fond de la chambre pour les survenans. Le prélat étoit assis devant la cheminée, environ le milieu de la chambre, ayant près de lui une petite table pour écrire ce qui se présenteroit à expédier; ses secrétaires et aumôniers, en soutane seulement, lui parlant et prenant ses ordres pour des dimissoires et autres actes qu'ils devoient lui apporter à signer, parce qu'il ne faisoit pas l'ordination prochaine; mais il ne s'agissoit d'envoyer aux ordres que quelques moines. On annonça alors M. le doyen; c'est M. de Franqueville, docteur en théologie, d'une bonne et noble maison de Flandre, homme d'une grande considération à Cambray et dans le chapitre. M. l'archevêque le salua en qualité de *M. notre maître;* l'abbé de Beaumont de même : on le traita avec un air de familiarité et d'amitié : le docteur se plaça au plus haut et premier siége de la chambre; il parla beaucoup : c'étoit des nouvelles de la cour de Bruxelles et autres; il fit paroître dans ses discours, dans sa manière assez pré-

cipitée de parler avec un ton un peu haut et des gestes fréquens, le caractère d'un esprit léger. Sa marche en entrant ne fut ni grave ni sérieuse, et son abord auprès de M. l'archevêque après son voyage et une assez longue absence, ne fut pas assez respectueux. Le prélat le reçut avec un air affable et accueillant, et un visage plus gai et plus ouvert qu'il ne fit envers aucun autre de la compagnie. Mais il ne vint personne de dehors, si ce n'est le doyen seul : ce qui me parut fort extraordinaire à l'arrivée de ce grand prélat. On apporta du café ; il y en eut pour tout le monde : M. de Cambray eut l'attention de m'en faire donner avec une serviette blanche. La conversation roula sur les nouvelles du temps, et il fut beaucoup parlé du voyage de M. l'archevêque, et combien on avoit eu envie de l'entendre prêcher à Courtray, dont le gouverneur et le curé étoient convenus de l'y engager, s'il y fût resté un jour encore. Je compris aisément, par tout ce qui fut dit à ce sujet, que ce prélat est regardé comme le seul évêque de mérite et capable d'instruire qui soit en Flandre.

Entre deux et trois heures, M. de Cambray s'en alla voir M. le comte de Montbron, gouverneur de la place, qui devoit partir deux ou trois jours après pour Paris, et il me donna rendez-vous dans sa chambre à son retour. On sait que ces deux seigneurs sont fort unis, et que M. le gouverneur est plein d'estime pour M. l'archevêque.

Aussitôt après dîner, et tout en entrant dans sa chambre, M. de Cambray m'avoit fait voir toutes les pièces de son appartement : lui et tout le monde retiré, j'eus le loisir et la liberté de tout voir et examiner de plus près. En voici l'état :

L'ancien bâtiment de l'archevêché, autour d'une cour spacieuse, est grand et magnifique. Il est précédé d'une place publique le long de laquelle s'étend l'église métropolitaine de Notre-Dame. L'entrée du palais est à droite, au couchant ; l'église à gauche. Par la petite porte de l'archevêché qui va droit de la porte cochère, on entre

sous une galerie ou portique ouvert, orné de colonnes avec leurs cintres, et pavée de marbre blanc et noir, qui règne tout du long de la cour et en occupe tout le côté droit, et soutient une galerie haute couverte où sont beaucoup de logemens des gens de la maison dont les vues sont sur la rue. Au fond de la cour est un grand corps de logis où se termine la galerie : et la partie d'entre l'escalier et la même galerie est celle qui a été brûlée et qui est encore en ruines[1] : l'autre côté de l'escalier est une enfilade de plusieurs salles et antichambres avec un logement dans le double pour l'abbé de Chanterac : le tout au levant et au couchant entre cour et jardin. A la gauche est la chapelle archiépiscopale, où l'on entre de plain pied par le nouveau logement de M. l'archevêque. Au bas de cette chapelle et le long du côté gauche de la cour répondant à la grande galerie qui est vis-à-vis du côté droit, est une petite galerie basse, couverte, fort ancienne et fort maussade, tombant en ruines, pour aller de l'archevêché à l'église métropolitaine. Le principal portail de cette église est enfermé dans la cour de ce palais, et il est toujours fermé, ne s'ouvrant que pour M. l'archevêque quand il officie. L'on entre ordinairement dans l'église par les portes collatérales qui ont leurs issues dans le cloître des chanoines régnant tout autour de l'église.

A la suite et de plain pied avec la chapelle archiépiscopale, il y avoit ci-devant une grande salle synodale ; et dessous cette masse de bâtimens de grandes voûtes avec un espace fort ample et inutile. M. l'archevêque a élevé au-dessus de ces voûtes un superbe bâtiment de briques avec des chaînes de pierres de taille, à la place de la salle synodale qu'il a fait abattre. Sous les voûtes il a fait pratiquer des offices avec toute sorte de commodités au rez-

[1] Le feu avait pris quelque temps auparavant au palais archiépiscopal de Cambrai. V. les détails de ce fait dans l'*Histoire de Fénelon* par M. de Bausset.

de-chaussée. Son bâtiment neuf a deux étages, et il est tourné au midi et au nord ; l'ancienne chapelle au bout du côté du levant, et à l'autre bout, du côté du couchant, la bibliothèque ou grand cabinet de livres, avec une grande croisée en cintre au soleil couchant. Le corps de ce bâtiment est double, et le prélat s'y est fait un logement très-commode, composé d'une salle du dais, sous lequel est la croix archiépiscopale, avec trois grandes croisées au midi ; d'une grande chambre à coucher avec deux grandes croisées aussi au midi ; d'un cabinet de passage avec une seule grande croisée au midi ; et dans le double : d'une petite chambre à coucher avec sa fenêtre au nord ; et au bout, d'un grand cabinet carré tout plein de livres qui a, comme j'ai dit, une grande croisée en cintre à l'occident, avec trois grandes fenêtres au midi et trois au nord, dont les vues sont sur des jardins qui entourent ce bâtiment.

Cela fait, dans le nouveau bâtiment, quatre pièces de plain pied d'une même enfilade avec deux grandes portes, à deux battans, toutes le long des fenêtres du côté du midi : ce qui donne un grand espace à se promener et tient lieu d'une galerie : et en effet, ce soir, avant souper, nous nous sommes bien promenés tête à tête, et ensuite avec ses neveux et autres amis de la maison.

La salle du dais, lequel est de velours cramoisi, est tendue d'une tapisserie de haute lisse très-fine, représentant l'histoire de la Genèse, avec un grand tapis de pied dessous, et deux canapés aux deux côtés : une douzaine de fauteuils autour de la salle ; un grand bureau couvert de son tapis en un coin. Tout ce meuble est de velours cramoisi comme le dais ; les portières de même, avec des galons d'or et des franges d'or aux fauteuils ; les rideaux des trois grandes croisées sont de taffetas cramoisi. Il y a quatre portes aux quatre coins de cette grande salle, et la cinquième qui est au nord vis-à-vis la fenêtre du milieu, est celle par laquelle on entre de l'ancien bâtiment dans le neuf. Le dais est à l'occident,

et la cheminée vis-à-vis, au levant. Il n'y a point d'armoiries au dais, et je n'en ai point remarqué en aucun endroit du bâtiment neuf, ni sur les cheminées, ni ailleurs : tous les chambranles des cheminées sont en marbre jaspé.

L'ameublement de la grande chambre à coucher est d'un damas cramoisi : au lit, fait à la duchesse, il y a un petit galon d'or ; à la tapisserie d'un même damas il n'y a rien du tout ; les siéges de même, avec encore des fauteuils d'autre sorte.

Le portrait du roi d'Espagne est placé sur la cheminée même, celui du roi est au-dessus immédiatement ; à droite suit celui de Monseigneur le Dauphin, et tout de suite celui de Monseigneur le duc de Bourgogne : ces deux et celui du roi sur la même ligne, tous portraits en buste de la façon de Rigaud. Il y a aussi des tableaux de dévotion de bonne main dans la grande ruelle du lit et vis-à-vis de la cheminée.

La petite chambre à coucher est garnie d'un petit meuble de laine gris-blanc, un lit à la duchesse et des siéges avec de très-belles estampes dans des bordures à la capucine ; et en me montrant ce lieu, M. l'archevêque me dit : « C'est ici que je couche, la grande chambre à coucher n'étant que pour la parade, et celle-ci pour l'usage. » Ce prélat m'a bien fait remarquer cette différence, afin que je fusse bien persuadé de sa modestie : tout est grand chez lui pour le dehors, mais tout paroît modeste pour sa personne.

Au milieu de la bibliothèque ou du grand cabinet de livres, il y a un grand bureau de maroquin noir avec des fauteuils et des siéges à l'entour ; une cheminée derrière, au levant : et tous ces appartemens sont parquetés, et les parquets cirés et brossés.

Le long et derrière la grande chambre à coucher, il y a, du côté du nord, un passage avec un escalier pour monter au second étage, où sont logés les neveux ; M. l'abbé de Beaumont y a un assez grand appartement

de plusieurs pièces au fond, sur la bibliothèque, à la plus belle vue, meublé tout simplement d'un cadis.

Le jardin n'est proprement qu'un parterre carré entouré d'une allée d'arbres pour se promener à l'ombre : il est plus petit que la cour et fait face avec l'ancien bâtiment, qui a ses vues dessus, au couchant : le bâtiment neuf le termine au midi en partie : du côté du nord c'est la rue. Il y a un autre parterre au midi du bâtiment neuf ; et, dans le fond, en un coin, une basse-cour avec les écuries, les remises et une brasserie. M. l'archevêque m'a dit qu'il avoit dessein, avec le temps, de mettre tout cela en jardins et en parterres, afin que les bâtimens n'eussent que des vues agréables tout à l'entour : « Mais cela ne presse pas, dit-il ; une chose qui presseroit davantage, ce seroit de rétablir le bâtiment brûlé, mais je ne suis pas encore en état de le faire, quelque envie que j'en aie. » Dans le bas, sous l'ancien bâtiment, je trouvai des chaises de poste et des chaises roulantes en grand nombre : tout est grand, aisé et commode en cette maison, et l'on n'y fait pas faire de voyages aux ecclésiastiques qu'à leurs points et aises ; ce qui fait aussi beaucoup d'honneur au maître et le fait aimer et respecter comme il l'est partout.

M. de Cambray, revenant de voir M. le comte de Montbron, me trouva dans son antichambre, sur les 4 heures, après que j'eus fait la visite de tout son palais. Il me fit encore asseoir au-dessus de lui avec la même distinction que le matin. L'entretien fut sur la piété, la spiritualité et la fidélité des saintes âmes à leurs devoirs : M^me^ de la Maisonfort ne fut pas oubliée ; il avoit lu sa lettre et il étoit encore plus en état de parler d'elle. On tomba aussi sur M. de Bissy, évêque de Toul, aujourd'hui de Meaux, et il m'en parla avec estime, disant qu'il avoit de la protection, pour me faire entendre qu'il étoit ami de M^me^ de Maintenon, ce que je lui dis aussi.

Un moment après, M. le gouverneur vint voir M. l'archevêque, et il entra, disant : « Je ne serai qu'un instant. » Je me retirai en grand respect ; et le prélat tenant la porte

comme je sortois, me dit obligeamment : « Vous êtes le maître ; » pour me faire entendre que je n'attendisse pas.

J'aperçus d'en haut M. l'abbé de Beaumont au jardin, et j'allai le joindre. Il m'invita à une promenade avec lui. Nous parlâmes fort du *Cas* signé par les quarante docteurs en faveur du jansénisme, des sentimens des docteurs de Paris touchant l'ordonnance de M. de Cambray. « Plusieurs, lui dis-je, la louent fort ; mais comme en toute autre matière, tout le monde n'est pas de même avis : vous le savez assez, Monsieur, et je ne puis vous le déguiser. » L'on en vint à tout ce que M. de Meaux avoit fait et pensé sur le jansénisme, dès le commencement, en 1656, jusqu'à cette dernière occasion du *Cas*. Je lui dis comment M. de Meaux, étant abbé Bossuet, avoit été à Port-Royal-des-Champs, en 1664, dans la compagnie de M. de Péréfixe, archevêque de Paris, pour exhorter les religieuses, en sa présence, à la soumission et souscription pure et simple ; qu'ensuite il avoit écrit une lettre à ces religieuses, pour leur prouver la même chose, et que l'on avoit depuis trouvé cette lettre dans ses papiers ; qu'elle contenoit les preuves tirées des conciles pour la souscription pure et simple et même les raisons de droit ; que depuis la publication du *Cas*, il s'étoit appliqué à cette matière, et avoit relu sa lettre aux religieuses de Port-Royal ; que depuis encore, en conformité à cette lettre, il avoit recueilli des extraits de tous les conciles, qu'il avoit poussés jusqu'à celui de Constance ; qu'il avoit beaucoup médité sur la matière, et qu'il croyoit être en état de faire la démonstration de la soumission qu'on doit à l'Église dans ses décisions sur les faits, sans néanmoins croire ces décisions infaillibles ; ce qu'il espéroit aussi de démontrer [1].

[1] Ces *extraits* des conciles dont parle l'abbé Le Dieu ont été regardés comme un *ouvrage terminé* par M. de Bausset et autres écrivains, qui ont accusé faussement les premiers éditeurs de Bossuet de l'avoir brûlé. Nous avons réfuté ces deux erreurs dans les *Mémoires*,

Je lui racontai tout ce que M. de Meaux avoit fait dans l'affaire de M. Couët; je lui donnai une copie que j'avois de la déclaration que M. de Meaux lui avoit fait signer; je lui en racontai l'histoire : comment et pourquoi on avoit demandé à M. Couët la signature du formulaire; que jusqu'alors il ne l'avoit pas signé, et qu'on disoit même qu'il avoit remercié M. de Cambray de l'offre qu'il lui avoit faite de l'attirer auprès de Monseigneur le duc de Bourgogne pour éviter une pareille signature. A cela cet abbé me dit qu'il étoit vrai qu'on avoit pensé à M. Couët, mais que la résistance à signer le formulaire n'étoit pas la raison pourquoi il n'étoit pas venu à la cour. Et il n'expliqua pas davantage cette raison.

Il me demanda toute la suite de la maladie de M. de Meaux, dont je lui rendis compte, et de l'oraison funèbre qui commençoit à paroître à Paris. Alors M. l'archevêque me fit appeler et me fit promener avec lui le long de la grande enfilade de son appartement neuf, me parlant toujours de piété, et y rapportant tout le gouvernement ecclésiastique, sans me dire jamais un seul mot de M. de Meaux, ni en bonne ni en mauvaise part. Ce n'étoit pas à moi à lui en parler; je venois pour M^me^ de la Maisonfort, et naturellement je n'avois à lui parler que d'elle seulement. Il me dit une fois en passant et sur le sujet de la simplicité chrétienne : « Faites-moi toutes les questions que vous voudrez, et je vous y répondrai tout simplement comme un enfant. » C'étoit m'ouvrir un beau champ sur le quiétisme; mais je me gardai bien d'entrer dans cette matière. C'étoit à lui à me questionner s'il avoit été curieux d'apprendre bien des particularités qu'il savoit bien que je ne pouvois pas ignorer.

p. 78 et suiv. On a pu voir aussi dans le premier volume du *Journal* le temps que Bossuet mit à dicter ces *extraits*, et se convaincre que l'ouvrage sur la soumission due à l'Église touchant les faits dogmatiques ne fut qu'un projet. Nous avons remarqué aussi que, dans ce livre, Bossuet ne soutenait pas la doctrine de l'*infaillibilité*, comme le dit si positivement l'abbé Le Dieu.

Par occasion on tomba sur les réguliers : je dis qu'en Flandre on ne les assujettissoit pas à la discipline reçue en France pour l'administration des sacremens, surtout pour la confession pascale. « Chaque pays, répondit le prélat, a ses usages et sa discipline, et il y en a ici que l'on ne connoît pas en France. Feu M. l'évêque de Tournay[1], ajouta-t-il, a travaillé toute sa vie pour établir cette discipline, jusqu'à retirer tous les pouvoirs aux religieux rebelles, et à la fin il fut obligé de céder et de prier ces mêmes religieux de reprendre ses pouvoirs et d'aider les curés. » Il ajouta que ce ne n'est pas seulement les religieux mêmes qui sont attachés à leurs usages, mais encore le parlement de Tournay et tous les juges laïques qui se font un point capital de conserver leurs anciennes pratiques, d'autant plus qu'elles sont favorables aux laïques. « Ainsi, dit ce prélat, c'est un usage du pays que les corps des défunts qui ont choisi leur sépulture chez les religieux, sont levés par le curé et portés avec lui par les religieux mêmes en droiture aux églises de ces religieux, sans aller à la paroisse pour la reconnoître. M. l'évêque d'Arras, continua-t-il, a voulu réformer cet usage, et il en a porté sa plainte au parlement de Tournay; il étoit prêt de perdre son procès, et les juges s'étoient déclarés pour les religieux et pour l'ancien usage. Je prévins, dit M. de Cambray, la condamnation, en faisant signer par tous les religieux de Douay, car c'est de ceux de cette ville dont il s'agissoit, une requête par laquelle ils le supplioient de les laisser dans leur pratique : ce qu'il accorda. » On voit combien ce prélat est attentif à faire plaisir aux religieux, et, ce semble, par un bon principe, pour entretenir la paix et ne pouvant mieux faire. Mais d'autres disent que c'est par politique, pour ménager tous les esprits et avoir l'approbation de

[1] De Choiseul, ancien évêque de Comminges, qui joua un rôle très-important dans les affaires de Port-Royal et à l'assemblée de 1682.

tout le monde. Il est vrai qu'il est généralement estimé et aimé des petits et des grands ; car ce n'est pas seulement M. le comte de Montbron, gouverneur de Cambray, qui lui est très-attaché, mais encore M. de Bagnols, intendant de la province, et généralement toute la justice et la noblesse, et non-seulement du Cambrésis, mais encore de l'Artois, du Tournésis et de toute la Flandre, et jusqu'à Bruxelles ; partout où il se montre, il emporte aussitôt l'estime et l'approbation. Ensuite ce prélat, fort de son séminaire et de la piété dans laquelle il faisoit élever ses élèves, pour les munir contre les périls des grands vices auxquels ils sont exposés à la campagne, voulut savoir par qui et comment se gouvernoit le séminaire de Meaux ; il me dit qu'il connoissoit bien le père de Riberoles, aujourd'hui supérieur de cette maison. Il dit qu'il falloit mettre un homme d'oraison à la tête des clercs pour les conduire dans les voies de Dieu, et ainsi du reste. Il me parla fort du concours et comment il y attiroit les prêtre les plus habiles des universités de Douay et de Louvain, et de toutes les villes de Flandre ; parce qu'il avoit soin de les y inviter, et qu'il ne tenoit le concours que deux fois l'an, attendant qu'il y eût un grand nombre de cures vacantes, afin d'exciter davantage les concurrens par le grand nombre des récompenses. Il m'expliqua aussi l'effet du concours chez lui : que les patrons sont forcés de donner leur présentation à celui-là seul qu'il leur marque comme ayant trouvé le plus propre et le plus capable au concours ; au lieu que dans les autres diocèses de Flandres, l'évêque est obligé d'en nommer trois au patron, qui choisit ensuite celui qui lui plaît [1]. Il

[1] Des laïques ou des communautés religieuses avaient le droit de nommer aux cures qui dépendaient de leurs châteaux ou abbayes. On les nommait *patrons*. Dans la plupart des diocèses avaient lieu les *concours*. Les plus capables étaient ainsi choisis pour les places. Cette excellente institution donnait de l'encouragement aux hommes instruits, et était un moyen d'entretenir dans le clergé l'étude des sciences ecclésiastiques.

me parla aussi de ses visites diocésaines, du soin qu'il prenoit du catéchisme; interrogeant lui-même les enfans, et quand il ne les trouvoit pas capables, les remettant à un autre temps pour recevoir la confirmation, quoiqu'il fût venu exprès pour la leur donner, et les consolant en leur promettant de revenir tout exprès, pour leur paroisse seulement, quand il sauroit qu'ils seroient mieux instruits. Il me dit qu'il ne faisoit pas de synodes, parce qu'il avoit trouvé impossible, dans l'exécution au moins, d'assembler un synode général, y ayant défense aux curés du Hainaut et du Brabant de découcher plus d'une nuit de leurs paroisses; qu'ainsi il ne pourroit au plus assembler que le synode de Cambray, puis en faire un autre à Mons, pour les curés des environs, et un troisième autour de Bruxelles : ce qui seroit une nouveauté trop remarquable.

On voit par ce qui vient d'être dit sur les réguliers la vraie raison pourquoi M. l'archevêque de Cambray n'est pas aimé des autres évêques de France et des Pays-Bas, qui publient à Paris et à la cour qu'il abandonne les droits de l'épiscopat, et qu'il laisse aller la discipline à un point de relâchement indigne de sa piété et du zèle dont il fait profession : ils ajoutent qu'il ne fait que flatter les religieuses et les magistrats, et que son gouvernement ne paroît qu'une pure politique : c'est ce que j'ai ouï dire à M. l'évêque de Meaux même.

Ce prélat me retint à souper, me plaça à table et me traita avec la même distinction qu'à dîner. Après souper, dans la conversation, on me fit parler de la mort de M. de Meaux; on me demanda s'il s'étoit vu mourir, s'il avoit reçu les sacremens et de qui. Mais le prélat me demanda nommément qui l'avoit exhorté à la mort : sur tout cela je lui dis le fait. Au reste j'ai cru que ce prélat, me faisant cette dernière question, pensoit que M. de Meaux avoit besoin, à la mort, d'un bon conseil et d'une personne d'autorité capable de le lui donner, après tant d'affaires importantes qui avoient passé par ses mains pendant une

si longue vie et avec tant de circonstances délicates. Il n'a pas été question du testament ni de rien de particulier davantage, bien moins du quiétisme. Et dans tous ces entretiens M. l'archevêque de Cambray n'a pas dit le moindre mot à la louange de M. de Meaux. Pendant cette récréation, ce prélat se fit apporter devant lui une petite table sur laquelle il ferma lui-même son paquet pour Mme de la Maisonfort, et y mit le dessus de sa main. Avant 10 heures du soir il dit : « Nos gens sont-ils là ? » et il ajouta : « Faisons la prière. » Elle se fit dans sa grande chambre à coucher même, où toute sa famille se trouva; un aumônier lut la formule, et le *Confiteor* se dit tout simplement avec le *Misereatur*, sans que le prélat y prît la parole.

En sortant de table il avoit ordonné qu'on me préparât une chambre : après la prière, il me mit en main son paquet, et donna ordre que l'on prît des bougies et un flambeau de poing pour me conduire à ma chambre, me faisant excuse de ce qu'il me faudroit passer la cour pour y aller. Il me fit aussi mille offres de service pour ma famille qui étoit si proche de lui. Je pris donc congé, dès ce soir, du prélat et de M. l'abbé de Beaumont, comme devant partir dès le grand matin du jour suivant. Le prélat me conduisit jusqu'à la porte de sa grande salle du dais. Un laquais marcha devant moi avec des bougies et un flambeau de poing de cire blanche. Je lui dis que j'allois coucher au cabaret, afin de partir le lendemain à ma liberté. Il m'y conduisit avec son flambeau de poing.

En attendant à Cambray M. l'archevêque, j'y ai vu les places publiques, les plus belles rues, les remparts et les principales fortifications, et l'église métropolitaine de Notre-Dame, où est la chapelle et l'image miraculeuse de Notre-Dame-de-Grâce. J'entendis aussi une grand'messe d'obit dans cette église le 16 septembre, et toute la psalmodie des petites-heures, qui fut très-longue, avec l'office de la Sainte-Vierge. Il y auroit sur tout cela plusieurs particularités dignes de remarque, que je n'ai pas cru de-

voir écrire ici. J'allai chez les deux libraires de la ville : ce sont de pauvres relieurs qui n'ont aucun fonds de livres, et dont le nommé Gaspard Mairesse, sur la place, gagne sa vie à faire lire la Gazette.

Je partis donc de Cambray le mercredi, 17 de septembre, à jeun, et j'arrivai à Beaumetz sans débrider, pour dîner, malgré un très-grand vent au nez et une pluie presque continuelle. Ce même jour, mon cousin le curé de Saint-Christophe de Meaux arriva au même lieu, sur les quatre heures après midi, venant de Bussy, près de Noyon.

—Jeudi 18, nous avons été faire nos dévotions à Notre-Dame de Moyen-Pont, et vendredi 19, dîner et coucher à Péronne, où nous avons aussi dîné le samedi 20, et sommes revenus coucher à Beaumetz.

—Passé là le dimanche 21, et le lundi 22. Départ de ce lieu avec mon cousin le curé et avec M. Landru pour Noyon : passé à Ham et à Magny ; là, rafraîchi, et arrivé à Noyon à deux heures après midi. J'y ai vu M. d'Aubigné, évêque de Noyon, avec mon cousin et M. Landru, notre compagnon d'école, curé de Bussy, qui est aussi vice-gérant. Le prélat parloit à un chanoine au fond de sa salle ; nous demeurâmes à la porte, mon cousin et moi ; il ne nous dit aucune parole d'honnêteté, quoiqu'il nous vît bien. Il quitta le chanoine et s'approcha : nous entrâmes dans la salle. M. le curé de Bussy dit qui nous étions. Je saluai le prélat comme le connoissant et en étant connu. M. de Noyon dit obligeamment à M. le curé de Bussy, parlant de moi : « Je le connois mieux que vous. » On en vint à mes neveux, pour qui l'évêque témoigna bien de la bonne volonté, et on m'assura qu'il étoit content d'eux. Je lui parlai de M. l'évêque de Toul : il me dit qu'il avoit reçu de ses nouvelles depuis peu, et qu'il lui mandoit que l'affaire de Lorraine étoit accommodée. Je lui dis que j'avois appris de Meaux la même chose. Il me dit qu'il étoit fort de ses amis et qu'il le viendroit voir à Germigny, me demandant le chemin pour y aller, de son abbaye de la Victoire, et il finit en disant : « Il vous connoît et il aura

en vous la même confiance qu'avoit feu M. l'évêque de Meaux.» Je laissai passer ce discours. Mais c'est beaucoup dire et marquer une volonté déterminée dans le nouvel évêque de m'attacher à lui. Il l'a donc ainsi résolu, non seulement avec M. l'abbé de Fleury, mais encore avec les prélats même ses amis. M. de Noyon me parla de souper avec lui et de coucher à l'évêché, mais foiblement, et comme n'en ayant pas bonne envie : c'est pourquoi je m'en excusai à cause de la compagnie avec laquelle j'étois. Il nous fit assez d'honnêtetés, mais le traitement fut bien différent de celui de M. l'archevêque de Cambrai. Quand il nous eut quitté, M. Bonnedame, son grand vicaire, présent, se joignit à nous et nous reconduisit jusqu'à la porte de la rue.

—Le mardi, 23 septembre, départ de Noyon du matin, et nous sommes tous trois venus dîner à Soissons. J'ai été voir Mme de Fiesque, abbesse de Notre-Dame, et Mme Gédouin, religieuse du même monastère, sa favorite. La dame m'a retenu à souper et à coucher dans son abbaye, ne voulant pas absolument me permettre de suivre mes compagnons de voyage. Ainsi MM. Landru et Honbrel s'en allèrent coucher à Vaubouin, à une lieue de Soissons, sur le chemin de Long-Pont, ayant trouvé le prieur de cette abbaye, parent de M. Landru, en ce lieu, où il faisoit les vendanges, qui les retint là à souper et à coucher.

—Ce mercredi matin 24, M. Landru, revenu à Soissons, m'apprend que M. Honbrel est parti pour aller coucher à Bourg-Fontaine; j'espérois trouver ici M. d'Ormesson, nommé intendant de cette Généralité et qui m'avoit dit à Paris, à la fin du mois d'août, qu'il seroit ici dès le 15 de septembre : on l'attendoit bien de jour en jour, mais il n'étoit pas encore arrivé. M. Landru avoit à lui parler ; ne voyant plus de jour à le faire, il me dit qu'il partiroit le jour suivant pour aller à Notre-Dame de Liesse, et de là à Beaumetz ; cependant il vint dîner à l'abbaye, où Mme l'abbesse le reçut très-bien, et nous

donna de bon café après dîner. M. Landru est retourné coucher à Vaubouin.

Mme l'abbesse de Notre-Dame m'a fait mille amitiés : elle vouloit encore me retenir ce jeudi 25, sous prétexte de la pluie qui tomboit ce matin ; mais enfin j'obtins mon congé, après avoir dîné à son petit parloir en sa présence. Elle m'excita bien à la revenir voir et me donna une belle bourse. Sœur de Sainte-Praxède, qu'elle a amenée de Jouarre, me fit aussi mille amitiés, et Mme Gédouin par-dessus tout. Mon cheval avoit été amené aux écuries de l'abbaye. Je partis à midi par un beau soleil qui me dura jusqu'à son coucher. Je pris ma route par Vaubouin, où la montagne est plus aisée à monter, et de là je passai devant l'abbaye de Long-Pont, puis dans la forêt par un chemin fort marqué au milieu des anciennes coupes, ensuite à. . . . . et à Faveroles, à la porte de la Ferté-Milon, où je n'entrai pas, mais je pris tout court à droite pour aller à Mereuil-la-Ferté, de là à Rouvres et enfin à May, où j'arrivai à sept heures du soir, soleil couchant, étant venu de Soissons tout d'une traite et sans débrider, par un chemin ferré, de haut et de bas.

—Ce vendredi 26 septembre, départ de May à huit heures du matin : arrivé à Vareddes avant dix heures, où je suis demeuré à dîner, laissant passer la pluie. Là, j'ai appris de M. de Saint-André, curé, qu'hier, jeudi, M. et Mme Bossuet étoient partis de Meaux pour aller coucher à Ivort, chez M. de Nicolaï, où M. l'abbé Bossuet devoit se rendre de Beauvais; que le dimanche suivant ils devoient partir d'Ivort, après la messe, pour aller coucher à Soissons : ce qui a été fait ainsi.

—Ce vendredi, je suis venu coucher à Meaux.

—Ce samedi, voyant le temps beau, et apprenant par le cocher de M. l'abbé Bossuet, qui avoit amené sa chaise de poste d'Ivort à Meaux, qu'ils ne reviendroient tous ensemble à Meaux que mercredi ou jeudi prochain, aussitôt après dîner, je partis pour Germigny, où je fis ma visite à M. l'abbé de Bissy, qui me présenta à M. le comte

et à Mme la comtesse ; je m'entretins avec cet abbé jusqu'à quatre heures, puis je montai à cheval pour aller à Jouarre, où j'arrivai heureusement avec l'aide de Dieu, quoique fort tard. Bonne réception à l'ordinaire ; passé là le dimanche 28 et le lundi 29 ; j'en suis parti du matin pour aller à Coulommiers, où j'ai vu les religieuses de ma connoissance, et j'ai dîné chez le doyen, et j'ai été coucher à Faremoustier; dîné là même, mardi 30, et venu coucher au Pont-aux-Dames, après avoir demandé des nouvelles de Mme de Richelieu, à Crécy, où j'ai appris qu'elle se portoit fort mal.

—Ce mercredi, 1er octobre, dîné encore au Pont, et revenu à Meaux pour assister à vêpres, et j'y ai trouvé mon cousin en bonne santé.

—Ce jeudi, 2 octobre, MM. et Mme Bossuet sont arrivés ici du Plessis de Mme de Neufchelles, où ils étoient venus coucher de Soissons le mardi, 30 septembre. En chemin ils avoient rencontré M. d'Ormesson avec sa famille, s'en allant coucher à Soissons pour la première fois et y prendre possession de son intendance.

—Ce samedi, 4 octobre, M. et Mme Bossuet sont allés coucher à Ferrières, et M. l'abbé Bossuet est allé faire visite à Germigny.

—Ce dimanche 5, M. l'abbé de Bissy a passé à Meaux, s'en allant coucher à Paris choisir un architecte pour venir à Meaux régler les réparations qui sont à faire dans toutes les dépendances de l'évêché. Je l'ai vu et il m'a appris que l'accord de Lorraine n'est pas encore autrement certain, et que M. Chevalier, vicaire général de M. l'évêque de Toul, s'en va à Rome, de sa part, pour cette affaire. Ce soir, M. l'abbé Bossuet est allé coucher à Ferrières.

Pendant mon absence, cet abbé a été à Fontainebleau présenter au roi l'oraison funèbre de M. l'évêque de Meaux, prononcée par le père de La Rue, dont il a fait une grande distribution à la cour, à Paris, à Meaux, et dans le diocèse. Les amis de M. l'archevêque de Cambray

n'en sont point du tout contens ; je ne sais pas d'ailleurs ce que l'on en pense ni à Paris, ni à la cour. M. l'abbé Bossuet m'en a fait donner un seul exemplaire comme à chaque chanoine.

—Ce mercredi, 8 octobre 1704, M. l'abbé Bossuet est revenu de Ferrières coucher à Meaux ; et ce jeudi 9, M. et Mme Bossuet y sont aussi arrivés pour entendre la messe ; et après dîner ils en sont partis pour aller coucher à la Ferté-sous-Jouarre et continuer leur route au delà de Montmirail, à une maison de campagne de M. le président Larcher. Sur les 4 heures après midi, M. l'abbé Bossuet est parti pour aller coucher à Paris, prendre conseil pour les réparations et amener M. l'architecte.

—Ce dimanche, 12 d'octobre, il est revenu coucher à Meaux avec son architecte et son homme d'affaires ; et ce lundi 13, il est allé à Germigny avec les mêmes personnes travailler pour en régler les réparations.

—Mardi et mercredi, il a continué le même travail dans les fermes de l'évêché.

—Ce mercredi, 15 octobre 1704, ayantappris que Mme la marquise d'Alègre étoit en son château du Plessis, j'y ai été coucher avec M. le chevalier Tartare [1]. Dès qu'elle a appris notre arrivée elle nous a mandé d'aller prendre logement au château, où elle nous attendoit, et voyant que nous tardions, elle est venue au-devant de nous, et elle nous a rencontrés dans son avant-cour. Toute la soirée, le chevalier l'a entretenue de tous ses voyages : il a avoué qu'il étoit fils du grand Kan des Tartares, et qu'il avoit été reconnu en cette qualité à la cour de Perse la première fois qu'il y alla avec un gouverneur et une grande suite ; que dans ce dernier voyage, il y avoit seulement paru comme ambassadeur de lui-même, étant encore en Europe et faisant ménager son passage par la

[1] Le chevalier Tartare, âgé de trente-trois ans en 1704, nommé Charles-Othon-Henry, prince des Kaïmakites. (*Note de l'abbé Le Dieu*.)

Perse pour aller en Tartarie ; et que, n'ayant pu l'obtenir, il avoit pris le parti de revenir en France ; qu'il étoit revenu par terre jusqu'à Smyrne, où il s'étoit embarqué sur un bâtiment françois, et qu'à la hauteur de Malte, il avoit été pris par le corsaire flessinguois et amené à Livourne. Ce qu'il dit de plus, de l'antiquité de l'empire des Tartares, de leurs religions, des anciens empereurs, de la famille régnante, de leur police et de leur gouvernement, de l'étendue du pays, des provinces, des mœurs et du commerce, sont choses entièrement conformes aux relations que nous avons et qu'il y a apprises, quoiqu'il ne le dise pas, n'ayant pu le savoir de son pays, d'où il est sorti à l'âge de douze ans, et il avoue qu'il en a présentement trente-trois. Mme d'Alègre lui a fait mille honneurs à table, dans sa chambre et partout, le logeant dans un grand appartement digne d'un prince. Elle m'a fait aussi toutes sortes d'amitiés et d'honnêtetés, me traitant, disoit-elle, en ami de la maison ; elle étoit seule, Mme de Barbesieux et Mlle d'Alègre s'en étant allées à Chantilly depuis trois jours

—16 octobre. La trouvant donc en si grande liberté, je lui fis confidence en secret et en particulier de mon voyage de Cambray, dont je lui dis la vraie raison et le prétexte, qui étoit la lettre de Mme de la Maisonfort. Elle approuva tout, et ne cessa de louer mon amitié et mon attachement. Je lui dis ce que j'avois vu et ce que j'avois entendu ; elle m'en dit encore davantage et convint qu'elle ne pouvoit refuser son estime à ce prélat. Je lui racontai les honneurs qu'il m'avoit faits, ses entretiens, sa piété : « Voilà, dit-elle, son caractère. » Elle ajouta, ce que je ne ne savois pas, les soins infinis qu'il prend de l'éducation et des études de ses neveux ; et que le jeune marquis de Fénelon, qu'elle m'a assuré être le frère de l'abbé de Fénelon, qui m'avoit ainsi été nommé au palais même archiépiscopal, avoit infiniment d'esprit, et qu'elle l'avoit éprouvé elle-même étant là, le faisant parler et le questionnant sur toutes sortes de choses.

Ce jeudi, 16 octobre, Mme d'Alègre est venue communier à l'église, à la messe que j'ai dite et qu'elle a entendue avec une piété exemplaire, une modestie et une simplicité admirables. Ensuite, à la promenade dans le beau et magnifique parc de sa maison. Elle nous a conté toutes les magnificences de son séjour à Bruxelles avec M. le marquis d'Alègre, son fils et ses filles, pendant six mois, durant tout l'hiver dernier, jusqu'à proche de de la Pentecôte, qu'elle revint à Paris. Elle nous régala à dîner comme hier à souper, splendidement, proprement et avec une politesse charmante. Ensuite elle est partie pour Paris, et nous pour Meaux, où, Dieu merci, nous sommes arrivés très-heureusement au soleil couchant.

M. et Mme Bossuet, arrivant de Baille, y arrivèrent en même temps et vinrent descendre à l'évêché en parfaite santé. M. l'abbé Bossuet y est aussi arrivé fort tard, revenant de la visite des réparations de Germigny même : grand festin à l'évêché pour la réception de Mme Bossuet.

—Ce vendredi 17, encore plus grand festin, où l'élite du chapitre étoit conviée. En sortant de table, M. le comte de Bissy s'est trouvé à l'évêché, venant faire visite à Mme Bossuet. Cette dame est partie avec M. Bossuet pour aller coucher à Ferrières. Ces festins sont les adieux de Mme Bossuet à Meaux, où elle ne reviendra plus guère triomphante, quand le règne sera une fois changé.

M. l'abbé Bossuet reste pour achever ses réparations et pour faire quelques visites dans le diocèse. Il parle de manière à faire croire qu'il veut faire lui-même les réparations. C'est la raison pourquoi il emploie son architecte qui lui dresse des devis et prix des ouvrages à faire. M. l'abbé de Bissy doit, de son côté, faire faire une pareille visite par un architecte à lui : peut-être s'accorderont-ils. M. l'abbé Bossuet vient de partir pour Coulommiers.

—Ce samedi, 18 octobre, après midi, M. d'Alègre, entendant M. le chevalier Tartare faire son histoire, lui

demanda s'il n'y en avoit rien d'écrit, et il avoua qu'il y en avoit une relation succincte qui étoit entre les mains de M. l'abbé Bossuet, que cette dame me pria aussitôt de lui envoyer, et dont je la priois de me dispenser, ne croyant pas pouvoir la tirer des mains de cet abbé. Cependant M. le chevalier Tartare la lui a demandée ce matin pour Mme d'Alègre : « Ne seroit-ce pas plutôt pour M. Le Dieu ? dit cet abbé ; car il est fort empressé à recueillir des mémoires de toutes parts pour s'en faire honneur. » Voilà donc sa jalousie déclarée et comment il désapprouve le soin que je prends de faire des *Mémoires*, que je lui ai pourtant donnés, et dont il s'est servi pour faire sa lettre au pape, et le père de La Rue, pour son oraison funèbre, et M. Saurin, pour l'éloge de M. de Meaux, qu'il a mis dans le Journal des Savans du 8 septembre 1704, qui est le dernier de cette année, et qui n'est qu'un extrait de mes *Mémoires*. Voilà la gratitude et la reconnoissance du travail que je lui ai donné, et en même temps un beau moyen de m'exciter à travailler davantage. M. le chevalier Tartare voyant l'indignité de ce traitement, et le zèle que j'ai néanmoins pour la gloire de M. de Meaux, m'a donné sa relation pour en tirer une copie, et m'a promis tous les autres actes dont parle cette relation. Il m'a avoué que la vraie raison pourquoi l'abbé l'avoit amené à Meaux, étoit parce qu'il s'étoit imaginé que lui, chevalier, étoit amoureux de Mme Bossuet. Aussi ai-je ouï parler à M. de Chasot du Tartare comme d'un voluptueux tout à fait abandonné à ses plaisirs. Voilà leurs idées.

—Ce 21 octobre, nous apprenons à Meaux que M. l'abbé Bossuet vient de partir de Faremoustier où il étoit venu de Coulommiers, et qu'il s'en va coucher à Roray.

—Ce vendredi 24, cet abbé est de retour à Meaux de ses visites ; il est bien content de la supérieure qu'il a faite à Coulommiers : c'est la mère de la Visitation, qu'on appelle la sainte ; il a fait aussi une prieure à Roray, et de là il a été à Fontenay, d'où le voici donc de retour à

l'occasion de M. Phélipeaux, intendant de Paris, que l'on attend ici dans deux jours. Hier, 23, jeudi, se tint la dernière conférence au séminaire à l'ordinaire; M. le doyen y dit la messe le matin, fit donner à dîner dans le réfectoire aux curés qui s'y trouvèrent en petit nombre, et présida à la conférence.

Les gens de l'abbé ont continué la visite des bâtimens des fermes de l'évêché, et ils en sont actuellement à la maison épiscopale : cet abbé est content de leur travail, et dit toujours qu'il fera les réparations.

—Ce dimanche, 26 octobre 1704, M. l'intendant de Paris est arrivé à Meaux à une heure après midi, et il est descendu à l'Ours, ne voulant pas absolument loger à l'évêché, quelque instance que M. l'abbé Bossuet lui ait faite. Il a donc fait toutes ses affaires à l'hôtellerie. Aujourd'hui il y avoit un grand dîner auquel ce magistrat étoit convié; ce soir un grand souper de même auquel ont été régalées plusieurs personnes de la compagnie de M. l'intendant et autres de la campagne qui avoient affaire à lui.

—Ce lundi 27, le magistrat et sa troupe sont tous venus à l'évêché prendre un dîner magnifique dont notre abbé a voulu que je fusse. Les affaires des religionnaires se sont ensuite traitées; après quoi M. l'intendant s'en est allé à l'Ours finir son imposition de la taille, y faire sa collation et se coucher. Ce soir l'abbé revient de Germigny, grondant pourquoi on lui a fait encore faire ce voyage, et disant entre ses dents qu'il a heureusement de l'argent : ce qui me fait croire que c'est qu'on l'oblige à faire lui-même les réparations, et partant, qu'il demeurera chargé de ses meubles.

—Ce matin, 28 octobre 1704, M. l'intendant, après la messe, vient de partir pour Paris, et deux ou trois heures après, M. l'abbé Bossuet est parti lui-même pour la même ville.

—Ce 29, M. l'abbé de Bissy est venu à l'évêché où il m'a demandé, me disant qu'il venoit me faire visite; il

a aussi demandé M. Phelippeaux qui étoit absent, et auparavant il avoit été voir M. le lieutenant général : je n'ai pas ouï-dire qu'il ait vu personne du chapitre, ni M. le doyen ni M. le chantre; il m'a fort invité à aller dîner à Germigny, et s'est plaint amiablement de ce que je n'y avois pas été : c'est une honnêteté que j'ai reçue avec de grands remercîmens. Sur le soir il est retourné à Germigny; il paroît être dans des sentimens fort opposés à ceux de M. l'abbé Bossuet au sujet des réparations : Dieu veuille qu'ils s'accordent! Sur le sujet de M. l'évêque de Toul, il dit que M. le duc de Lorraine est tout à fait Allemand, et il parle de manière à ne pas faire sitôt espérer d'accommodement; et néanmoins il n'éloigne pas tant le retour de ce prélat ici et à Paris. « Il devoit, dit-il, l'aller voir, et il n'ira pas : l'affaire des réparations le chagrine, et il voudroit que M. l'évêque de Toul vînt lui-même la finir. » C'est en effet nous donner espérance de son retour.

—Ce 31 octobre 1704, M. l'abbé Bossuet arrive de Paris en poste sur le soir; je me suis trouvé seul avec lui à son arrivée. Il sait, dit-il, de bonne part, et il m'a fait entendre que c'est de chez M. le duc d'Orléans, que l'affaire de Lorraine est plus brouillée que jamais; que M. de Lorraine s'est déclaré, qu'il ne vouloit plus traiter avec M. de Toul; que cet évêque veut tout emporter et ne relâche rien : ce prince ajoute qu'il finira cette affaire en un quart d'heure avec M. l'abbé de Camilly, son successeur; qu'un parent de cet abbé, l'un des conseillers du prince, le promet ainsi; que l'on ne comprend pas à Paris pourquoi M. de Toul s'opiniâtre à vouloir finir; qu'on dit qu'il ne veut pas prendre de bulles de Meaux, afin d'être à portée d'avoir l'archevêché de Sens que l'on croit qui vaquera bientôt : il fait bien d'autres discours peu avantageux à ce prélat, qui marquent aussi qu'il n'en est pas fort content.

—Ce 1er novembre, l'abbé a donné à dîner à l'ordinaire à tous les officians; il a affecté d'amuser le doyen au logis pour l'empêcher d'aller au sermon, et il y est couru

vite en habit de chœur afin de bénir le prédicateur Caprais; et, en effet, il lui a donné la bénédiction se trouvant là seul grand-vicaire, et le premier en dignité à la tête des chanoines.

—Ce dimanche, 2 novembre, M. de Saint-André, curé de Vareddes, est venu voir notre abbé, et il lui a amené Mme de Dampierre, sa sœur, à qui l'abbé a fait ce soir un vrai festin dans la compagnie de la présidente Urbain. Je tardois un peu à me rendre à table, et l'abbé m'a envoyé chercher exprès à ma chambre; j'ai donc été souper avec eux pour voir toute cette comédie : les soins de l'abbé pour Mme de Dampierre étoient infinis; il lui a aussi donné une chambre à l'évêché, parce que cette dame devoit partir le jour suivant par le carrosse pour aller à Paris, et M. de Saint-André, pour aller à Montargis, voir M. l'abbé Benier qui devoit s'y rendre, pour traiter ensemble de quelques affaires.

—Ce lundi, 3 novembre, apprenant que M. d'Ormesson, intendant de Soissons, étoit venu de Château-Thierry, achevant sa tournée à Quincy, j'ai été le voir après dîner, et j'y ai trouvé Mme sa femme, sa fille et ses deux fils avec M. d'Ormesson, son neveu. L'intendant m'a reçu avec une grande bonté, m'invitant à l'aller voir à Soissons. M. de Quincy m'a fait aussi beaucoup d'amitié, et Mme la présidente de Quincy pareillement. M. l'abbé Bossuet, m'entendant parler de ce voyage, a dit qu'il vouloit aller voir M. de Quincy. En effet, s'en allant coucher à Crécy dans sa chaise de poste, il a pris le chemin de Quincy où il est arrivé une demi-heure après moi, et a fort bien fait sa cour. M. de Quincy a beaucoup parlé de la bataille de Hochstet où il étoit, et a dit qu'on avoit eu grand tort d'engager cette bataille, les ennemis étant beaucoup supérieurs, ce que l'on ne savoit pas.

—Ce 4 novembre, j'ai été dîner à Germigny et souhaiter un bon voyage à MM. de Bissy qui doivent s'en aller coucher jeudi prochain à Paris; j'y ai été très-bien reçu et traité. Une heure après dîner ils s'en sont tous allés à

la promenade dans la forêt. M. l'abbé de Bissy est resté seul, et m'a fait le récit de tous ses griefs contre M. l'abbé Bossuet; qu'ils étoient convenus de prendre chacun de leur part un architecte, et que les deux en prendroient un troisième pour arbitre; que lui, l'abbé de Bissy, avoit été exprès à Paris pour ce sujet; que ce projet avoit été ainsi exécuté, et que ces trois hommes prêts à partir de Paris, lui, l'abbé de Bissy, s'en étoit revenu de Paris; qu'au milieu du chemin il avoit trouvé l'abbé Bossuet qui lui dit qu'il ne falloit qu'un seul architecte, homme de probité : c'étoit pour éviter la dépense des trois; mais MM. ne se sont pas accommodés de ce nouveau projet, s'en tenant au premier, qui est celui de l'équité et de la justice. M. l'abbé Bossuet a donc depuis amené de Paris à Meaux M. Herbet, architecte, qui a fait toute sa visite en quinze jours. Cependant, pour ne pas sortir des voies amiables, Monseigneur l'évêque de Toul a mandé, que se tenant au premier projet des trois architectes, et voulant bien en épargner à M. l'abbé Bossuet la dépense, il offroit d'en payer la moitié, quoiqu'il n'y fût pas tenu, et qu'actuellement il faisoit faire une pareille visite à l'amiable dans l'évêché de Toul, dont il payoit seul tous les frais, sans que M. l'abbé de Camilly, nommé à cet évêché, y entrât en rien du tout; que l'abbé Bossuet dit qu'ils sont difficultueux, qu'il veut attendre M. de Toul pour finir avec lui-même, et que cependant il va faire travailler aux réparations. C'est de quoi MM. de Bissy ne s'accommodent pas, disant qu'il faut qu'il y ait une visite faite auparavant ou à l'amiable ou en justice. On travaille donc actuellement à la pallée de Germigny, et on va aussi travailler aux moulins de Germigny et de Vareddes : « D'accord, dit M. l'abbé de Bissy, parce que cela presse et qu'il y a encore du temps pour faire de bonnes réparations à ces endroits; mais, dit-il, il ne sera pas de même des bâtimens, et si j'apprends qu'on aille entreprendre des ouvrages qui ne vaudroient rien en ce temps-ci, tout aussitôt je présenterai ma requête en justice, et deman-

derai qu'il soit fait une visite par les voies de droit ; les frais en tomberont sur l'abbé Bossuet : c'est son affaire ; il se les peut épargner s'il veut encore accepter les conditions que M. de Toul lui offre. » Ils se plaignent encore des dégradations faites dans les bois de Meaux pendant tout le dernier règne, » soit, dit M. l'abbé de Bissy, par la friponnerie de Souin, qui faisoit abattre plus d'arbres qu'il n'en étoit ordonné, dont il mettoit le prix dans sa poche ; soit pour les réparations, pour lesquelles on prenoit toujours des arbres au delà du nombre, et non pas de ceux des coupes réglées. Sur cela, dit M. l'abbé de Bissy, nous ne demandons pas de dédommagement ni de visite en justice, mais seulement d'en être déchargé par un arrêt du parlement, motivé comme il plaira à M. l'abbé Bossuet, afin que le nouvel évêque n'en soit pas inquiété. » Ils ajoutent un troisième grief, qui est que M. l'abbé Bossuet fait payer avec une extrême rigueur tous les arrérages dus par les fermiers de l'évêché, sur les quittances de Cornuau comme tuteur de Mlle Bossuet, qui se porte héritière bénéficiaire de feu M. de Meaux, son oncle : ils demandent que M. l'abbé Bossuet se charge de ces deniers en son nom, se fiant bien à lui comme bon et solvable, mais non à Cornuau qui est, disent-ils, un homme de paille, ni à Mlle Bossuet qui, ayant père et mère, ne jouit de rien, et qu'il n'y a contre elle aucun recours : ils demandent les trois quarts ou environ du prix de la dernière vente et coupe de bois, dont il n'appartient à la succession que trois mois, douze jours, et dont feu M. de Meaux et M. l'abbé Bossuet ont reçu le prix entier ; que M. de Bissy ne jouissant plus de l'évêché de Toul, mais de celui de Meaux, a raison de demander à vivre actuellement sur l'évêché de Meaux. Voilà bien des raisons pour brouiller entre eux ces messieurs : il court déjà des bruits à Meaux, partout le diocèse et jusqu'à Paris, qu'ils ont des difficultés au sujet des réparations. Si l'on en vient aux voies de justice, la désunion éclatera publiquement et fera un scandale. Il faut espérer que Monseigneur de

Bissy, évêque de Toul, aujourd'hui de Meaux, apaisera tout par sa sagesse : Amen !

J'ai vu entre les mains de M. l'abbé Bossuet une lettre de Rome du père Cloche, général des jacobins, écrite au commencement d'octobre, par laquelle il le remercie des beaux et bons *Mémoires* qu'il lui a envoyés sur feu M. l'évêque de Meaux, et des éloges imprimés qui en ont été faits à Paris : il ajoute qu'il va les mettre entre les mains d'un cavalier romain, qui en doit composer un éloge de ce prélat pour Rome ; et que si sa pièce se trouve bonne il la lui enverra à Paris : nous en verrons le succès et la suite. Cet abbé arrive ce soir à Meaux, revenant de ses visites. Mme de la Maisonfort vient de me dire qu'elle le trouva, la dernière fois qu'il l'étoit venu voir, sans ménagement contre MM. de Bissy, et même contre monseigneur l'évêque de Toul, disant : « On parle qu'il sera cardinal ; il faudroit qu'il y eut bien des chapeaux de reste. » On s'étonne à Paris comment il s'acharne à cette affaire de Lorraine, et l'on attend avec impatience son excommunication.

Mme de la Maisonfort approuve la lettre que je lui ai écrite au sujet de M. de Cambray, et elle veut l'envoyer à la première occasion qu'elle aura de lui écrire [1].

—Ce jeudi 6 novembre, MM. de Bissy sont tous partis de Germigny dès ce matin, pour aller coucher à Paris ; et aussitôt après dîner, M. l'abbé Bossuet est allé à Germigny même donner ordre aux réparations qu'il y fait faire : nous en verrons la suite incontinent.

—Ce vendredi 7, grand régal à l'évêché, matin et soir, à divers particuliers.

—Ce samedi 8, départ de M. l'abbé Bossuet de Meaux à onze heures et demie pour Paris, d'où il doit revenir ici le 20 de ce mois pour quelque cérémonie du jour de la fête de la Présentation, le renouvellement des vœux, aux filles de la Visitation, et d'une vêture.

[1] Nous avons donné cette lettre parmi les *Fragments* de l'abbé Le Dieu, après les *Mémoires*.

—Vendredi dernier, cet abbé assembla à l'évêché le bureau des décimes, et il y fit un discours d'une heure, à la lettre, plein de galimatias, avec une invective contre M. Léger, le notaire, en présence de MM. Richer, doyen, Phelippeaux, trésorier, et le père de Riberoles, M. le chantre s'étant absenté exprès : notre abbé concluant que l'on signât et arrêtât une délibération qu'il avoit fait dresser et écrire dans le registre du clergé, qui portoit que ces messieurs consentoient que M. Cornuau, comme tuteur de Mlle Bossuet, héritière bénéficiaire de M. de Meaux, son grand-oncle, recevroit les revenus échus et à échoir de l'évêché, etc. M. Phelippeaux ayant pris la parole, l'obligea premièrement de s'expliquer touchant sa grande invective et de nommer M. Léger, à qui il en vouloit, et ajouta : « Cela ne sert donc de rien ici, puisque M. Léger n'a pas de procureur pour se défendre ; et au fond, dit-il, nous ne pouvons consentir en conscience ni en honneur que Cornuau reçoive les revenus de l'évêché : il y a un économe, c'est son affaire. Nous ne connoissons pas Cornuau, et nous savons que Mlle Bossuet, ayant père et mère, ne jouit de rien, et par conséquent que l'on ne peut avoir recours contre elle si Cornuau fait une mauvaise gestion. Qu'il reçoive, dit M. Phelippeaux, sur nos quittances, et qu'il agisse en notre nom, comme il a fait jusqu'ici, et soyez sa caution ; nous consentirons à ce que vous souhaitez. » L'abbé Bossuet répondit qu'il n'en feroit rien. « Et pourquoi ? lui répliqua-t-on. — Parce que je ne le veux pas, attendu que l'abbé de Bissy le veut ainsi ; » et il continua : « Je vois bien que ce que l'on m'a dit n'est que trop vrai ; que M. Phelippeaux, qui reçoit tous les jours chez lui M. Léger, concerte avec lui les mémoires et avis que ce notaire donne à MM. de Bissy, contre l'honneur de M. de Meaux et contre nos intérêts.—Je vous soutiens, Monsieur, que celui qui vous a parlé de la sorte est un fripon. Et vous, Monsieur, vous êtes injuste de le croire et d'oser me le reprocher, après les preuves de probité et de droiture, d'attache-

ment et de respect pour M. de Meaux, que j'ai données depuis vingt ans, dont tout le diocèse est témoin, et bien d'autres auprès de qui ma probité est établie. » Après quoi la séance se lève sans rien signer ; l'abbé concluant qu'il attendroit donc des réponses de M. l'évêque de Toul aux dernières lettres qu'il lui avoit écrites sur ce sujet-là ; et tous les autres disant qu'ils le vouloient bien ainsi.

—Ce lundi, 10 novembre 1704, je suis venu coucher à Paris, par le carrosse public, et suis descendu en une auberge où j'ai encore couché ce 11 et ce 12 ; étant allé voir MM. et Mme Bossuet qui m'ont retenu chez eux et m'ont comme forcé à y venir prendre mon ancienne chambre.

—Ce 13, j'y ai encore dîné, couché et soupé : ils me font mille caresses, amitiés et honneurs, et ils me laissent toute liberté d'aller et venir à mes affaires : au reste ils sont tous en parfaite santé.

—Ce vendredi, 14 novembre 1704, j'ai lu mes *Mémoires* concernant M. de Meaux, à M. Saurin, ci-devant ministre de la R. P. R. [1], bel esprit, grand philosophe, mathématicien, bon écrivain. Il les a ouïs en ami et m'en a parlé de même. En gros, il en a fait de grands éloges, approuvant ma manière de traiter chaque chose par caractère, en suivant les grandes dates pour les grands faits, et en y rapportant les menus faits avec les dates de moindre conséquence. « C'est là, dit-il, la vraie manière, et il n'y en a point d'autre pour des mémoires, qui au fond, ajouta-t-il, sont une belle vie de ce prélat. » Il en trouve le style simple, concis, net, fort, élégant ; et pour ne sortir jamais de ce caractère, il est d'avis que j'ôte l'avant-propos, comme étant trop élevé et un peu enflé, par rapport aux mémoires, quoiqu'en lui-même il le trouve bon et vrai. Il veut aussi que je prenne un tour plus simple à l'endroit de *cette voix retentissante pour*

[1] Ces lettres étaient usitées à cette époque pour signifier : *Religion prétendue réformée.*

toute l'Europe: à l'endroit de l'abbé de Dangeau, quand je dis : *Quelle sublimité, quelle précision ne trouve-t-il pas,* etc. Il approuve l'endroit du Pont-aux-Dames : *On croit voir les dons,* etc., demeure avec *les âmes chastes et tremblantes;* aussi bien que *les éclairs et les tonnerres, la trompette,* etc.

Au sujet du catéchisme de Saint-Saintin, je n'ai encore trouvé personne entrant dans mon dessein autant que cet habile homme, qui est d'avis et même m'en a fort pressé, de continuer ce travail, disant que, quelque parti que prennent les personnes intéressées à cette vie, je dois m'assurer qu'elle sera jugée digne du public. Après cette ouverture et celle que je lui ai faite de tout ce dessein, il m'a dit ingénument l'histoire de la lettre de M. l'abbé Bossuet au pape; que cet abbé la lui avoit mise entre les mains pour la faire voir à M. l'abbé Bignon et pour tâcher d'obtenir de lui qu'elle parût dans le journal; mais il m'a avoué qu'elle leur a paru si mal écrite et le plus souvent avec si peu de construction, que tous maintenant ont jugé qu'elle n'étoit pas digne du journal. M. Saurin ayant donc cette mauvaise réponse à faire à notre abbé, envers qui il ne pouvoit pas honnêtement s'en charger, pria l'abbé Bignon de trouver quelque autre voie de la lui faire savoir. On prit celle de M. le chancelier, qui écrivit à l'abbé Bignon qu'il ne pouvoit approuver pour bien des raisons que cette lettre fût mise dans le journal, mais qu'il offroit à notre abbé toute permission de l'imprimer en son nom et pour son compte.

C'est à ce sujet, je me souviens[1], que M. de Meaux se plaignoit que l'on n'avoit pas pris le meilleur de son écrit. C'étoit, dit M. Pirot, des corrections importantes et nécessaires dans les notes du père Quesnel, auxquelles M. le cardinal ne put consentir que l'on touchât, parce

[1] Il est probable que l'abbé Bossuet parlait, dans sa lettre, de l'ouvrage de Bossuet en faveur du P. Quesnel; ce qui donne occasion à l'abbé Le Dieu de parler ainsi sans transition.

qu'il avoit approuvé ce N. T. en cette manière, étant encore évêque de Châlons, et qu'il auroit paru se corriger lui-même. Ces deux messieurs conviennent que je puis parler de cette Réponse au problème faite de l'avis de M. de Meaux, sans y mêler M. le cardinal de Noailles et sans nommer M. de Beaufort[1].

M. Pirot, que j'ai vu ce soir même, m'a fort exhorté à continuer mon travail, me donnant toujours l'espérance de sa protection et de son autorité, et m'offrant ses services en toute rencontre : il me donna toutes les marques d'une amitié sincère.

En rentrant ce soir au logis, j'ai trouvé M. l'abbé Bossuet arrivant de Meaux en parfaite santé, avec le chevalier Tartare, qu'il a amené dans sa berline. Ce chevalier s'est logé dans une auberge. — Je l'ai vu ce dimanche matin 23. Il est fort aigri contre l'abbé et ne cesse de s'en plaindre : il dit que les jésuites ne veulent plus le loger, et il m'a paru résolu de se retirer au séminaire des Missions étrangères ou dans la communauté des gentilshommes établie au faubourg Saint-Germain, vis-à-vis du noviciat des jésuites. Cet homme est naturellement chagrin, et il aura de la peine à vivre et à s'accommoder en un état humiliant comme le sien.

— J'apprends ce dimanche, chez M. de Fraisheuille, que M. l'abbé de Fleury est encore à Versailles, et qu'il n'en doit revenir que mercredi prochain, jour que le roi, Monseigneur et toute la cour doivent aller coucher à Meudon. En rentrant au logis je trouve une lettre de cet abbé, du 22, par laquelle il me mande cette marche, et que je ne pourrai le voir à Paris que jeudi 27, à dîner. Je lui ai fait réponse en même temps que je suis obligé de partir

[1] Nous avons donné, parmi les *Fragments*, la liste des corrections demandées par Bossuet. Pirot se trompait en disant que le cardinal de Noailles avait refusé de faire des corrections. Il en admit quelques-unes de Bossuet, comme on peut le voir en comparant son édition de 1699 avec celles qui l'ont précédée ou suivie.

mercredi 26, jour du carrosse public, afin d'être à Meaux deux jours avant le dimanche suivant qui est le premier des Avents.

—Ce lundi 24, je reçois par un exprès une nouvelle lettre de cet abbé par laquelle il me mande qu'il avance sa marche d'un jour; que mardi 25 il viendra à Paris, où il espère d'arriver à quatre heures du soir, et qu'il me viendra voir tout en arrivant chez M. Bossuet : c'est assurément une grande amitié dont je lui dois bien tenir compte.

—Ce mardi 25, j'ai fait ici mes adieux dans le voisinage, chez M. de Bellou, qui m'a fait mille amitiés, et aux nouvelles catholiques, chez ma sœur Ansquelin, qui m'a reçu avec beaucoup d'affection, dont elle veut même me donner des preuves dans l'occasion auprès de MM. Tiberge et Brisacier par rapport au nouvel évêque.

Il court à Paris, depuis trois mois, un écrit in-12, assez court, et intitulé : *Éclaircissement sur l'ordonnance de M. l'archevêque de Cambray contre le Cas, etc.*, dont on a envoyé des copies dans toutes les maisons religieuses, à plusieurs prélats et abbés, et qui n'a pas été mis en vente. Cet écrit attaque principalement l'infaillibilité grammaticale du prélat, et loue beaucoup feu M. l'évêque de Meaux, page 60, par rapport à cette infaillibilité contre laquelle il s'étoit déclaré. On soupçonne et on dit même publiquement que M. Tiberge, des Missions-Étrangères, en est auteur. J'ai vu ici des jansénistes qui méprisent fort cet écrit. Aussi est-il tout à fait contre eux[1].

Mais il paroît en même temps un autre volume in-12 d'une juste grosseur sous ce titre : *Défense de tous les théologiens, et en particulier des disciples de Saint-Augustin, contre l'Ordonnance de M. l'évêque de Chartres, du 3 d'août* 1703. L'on ne doute pas que ce ne soit un ouvrage du père Quesnel. Les jansénistes le vantent fort

[1] On n'était donc pas janséniste alors pour nier, avec Bossuet, l'infaillibilité, non-seulement du pape, mais celle de l'Église sur les *faits*.

et ils le font vendre à Paris sous le manteau. On dit que c'est un ouvrage très-fort et bien écrit. Au reste, j'ai senti par les discours de M. l'abbé de Beaufort que l'on est très-mécontent à l'archevêché de Paris, de l'*Ordonnance* de M. de Cambray contre le *Cas*, à cause de la prétendue infaillibilité qu'il y soutient, et on lui attribue ce mauvais dessein, d'avoir levé l'étendard de la division dans l'épiscopat[1], puisqu'il a pris ce parti de soutenir cette infaillibilité depuis que M. le cardinal de Noailles s'est déclaré contre dans son *Ordonnance* portant condamnation du *Cas;* et il me paroît que ces MM. de l'archevêché en sont fort embarrassés : M. de Beaufort se plaignant même de ce que M. l'abbé de Fleury, trop prévenu pour M. de Cambray, approuvoit son *Ordonnance*.

Ce soir, M. l'abbé Bossuet partant pour Versailles, m'a prié de continuer de manger à Meaux, à l'évêché, où, dit-il, il veut aussi bien entretenir un ordinaire pour tous ses gens qui y sont encore, et que la dépense n'en sera pas plus grande pour moi. Il a ajouté : « Il faut attendre l'arrivée de M. de Bissy, le nouvel évêque, et nous verrons après cela ce qu'il y aura à faire; » comme s'il se réservoit de m'engager avec lui au cas que ce prélat ne me prît pas.

M. l'abbé de Fleury m'a tenu parole; il sort d'ici, et il est monté jusqu'à ma chambre pour me faire l'honneur de m'entretenir. Il a été très-content des raisons qui m'ont fait aller à Cambray, et encore plus du traitement de M. l'archevêque, de ses sentimens de piété et de sa conduite que je lui ai rapportés, et il m'a avoué qu'il étoit aussi résolu de l'aller voir quand il seroit entièrement en liberté et séparé des princes. Il est d'avis que je profite des bons traitemens de M. l'abbé Bossuet, et que, demeurant à l'évêché, j'accepte l'offre qu'il me fait de sa table : ainsi je m'en tiendrai là.

[1] Jusqu'à Fénelon, tout l'épiscopat français avait constamment rejeté le système de l'infaillibilité sur les *faits*.

—Ce mercredi, 26 novembre 1704, je suis revenu à Meaux par le carrosse public.

—Ce jeudi 27, j'y trouve un grand tumulte sur le séminaire à l'occasion de la visite que les grands vicaires y ont faite.

—Ce vendredi 28, le père de Riberoles m'a dit qu'il vouloit se pourvoir contre cette visite, et en porter sa plainte à M. le cardinal de Noailles, et qu'il attendoit seulement auparavant une réponse de M. de Bissy, notre évêque; il m'a félicité d'avoir été loger chez feu M. de Meaux dans ma chambre ordinaire, et m'a dit nettement que M. l'abbé Bossuet pensoit à m'arrêter près de lui, son intention étant de garder ses gens à Meaux, et d'y entretenir un ménage où je serois nourri et logé dans la maison qu'il a prise à la ville : nous verrons ce que deviendront ces projets; cependant nous attendrons tranquillement l'arrivée du nouvel évêque.

—Ce 1er décembre 1704, M. l'abbé Bossuet arrive à Meaux sous prétexte d'aller à Jouarre; mais en effet, comme il vient de me l'avouer, pour s'aboucher avec MM. le doyen et le chantre au sujet de leur visite au séminaire, et pour les détourner du dessein de pousser la chose plus loin; car on dit qu'ils avoient envie d'ôter même au père de Riberoles ses pouvoirs de confesser et de prêcher : ce qui seroit violent. Ce père s'est trouvé à la descente, et ils m'ont souffert dans leurs entretiens. Au reste le procédé qu'on tient contre ce père est ridicule, puisque tout ce qui sera ordonné demeurera sans exécution, attendu l'arrivée prochaine de l'évêque. Il ne s'agit plus donc des réparations, que notre abbé n'eut jamais envie de faire faire; il a fait faire la visite par son architecte, M. Herbet, pour savoir au moins à quoi s'en tenir et où la dépense pourroit aller, afin de savoir au juste sur quel pied il doit traiter avec MM. de Bissy, et c'est tout ce qu'il vouloit. Son intérêt est de donner ses meubles en récompense des réparations, et s'épargner par là l'avance de l'argent qu'il faudroit débourser pour tant d'ouvrages.

Aussi l'arrivée de M. de Bissy, nouvel évêque, se fait-elle bientôt espérer : notre abbé soutient que son affaire de Lorraine est tout à fait rompue, et que le duc ne voulant plus traiter avec lui, a pris le parti d'envoyer à Rome trois personnes de sa part, le marquis de Lenoncourt, son procureur général, le primicier de Nancy, pour terminer cette affaire directement avec les officiers du pape. C'est, ce semble, un tour malin que les ennemis de M. l'évêque de Toul donnent ici et à Paris; car cet évêque vient d'écrire à notre doyen, et j'ai vu la lettre où il mande que de quatre-vingt-dix articles, on est d'accord de quatre-vingts, et que pour les dix restans, M. le duc de Lorraine est convenu d'en faire sa soumission au pape, et qu'il lui envoie les trois personnes qu'on vient de nommer pour lui en demander la décision; il ajoute qu'il a envoyé un grand vicaire, c'est M. Chevalier, pour être présent à ce qui se traitera et pour solliciter l'expédition de ses bulles, au sujet desquelles le roi même a écrit à M. le cardinal de Janson; ce qui lui fait espérer de pouvoir venir à Meaux dans six semaines, qui est le temps dont il a encore besoin pour finir à Toul ses affaires particulières. Mais quelque diligence qu'il fasse, il en a encore pour plus de trois mois pour obtenir seulement ses bulles, puisqu'on ne fait actuellement que de commencer à les solliciter; et quand elles seront arrivées, il aura encore des affaires à Paris avant qu'il vienne prendre possession, ce qu'il ne pourra faire certainement tout au plus que vers Pâques.

—Ce mardi, 2 décembre, notre abbé, au sortir de la grand'messe, a été voir notre doyen malade et a continué avec lui son entretien jusqu'à une heure après midi sur le sujet de la visite du séminaire, et il l'a trouvé ferme dans la résolution de la continuer et d'y appeler les trois chanoines députés. Au retour de là il ne pouvoit parler tant il étoit essoufflé et enroué d'avoir trop crié. Il a aussi parlé à M. le chantre qui se tient aussi ferme que le doyen.

—Ce 6, mercredi matin, il a parlé séparément à quel-

ques autres de cette députation qui persévèrent à la continuer. Il est ensuite parti en poste pour aller dîner à Jouarre, d'où il est revenu coucher ici.

Il a aussi parlé à M. le théologal, l'un des députés du chapitre, pour la visite du séminaire, qu'il a tellement intimidé que ce chanoine s'est départi de la députation, et lui a promis de n'en plus user. Cependant le doyen et le chantre veulent demander au chapitre un autre député à sa place. Ils avoient indiqué leur visite aujourd'hui jeudi, 4 décembre, mais ils l'ont remise sous prétexte d'une indisposition de M. le doyen, voulant auparavant en parler demain, vendredi, au chapitre. Cependant le père de Riberoles m'a paru fort mortifié, voyant l'inutilité de toutes les peines que l'abbé Bossuet prend pour rompre cette visite, dont le prieur est choqué comme d'une injure atroce qu'il attribue au ressentiment du chantre contre lui. Il avoit pensé d'abord de se pourvoir fièrement contre cette entreprise, comme il l'appelle, et d'en porter plainte à M. le cardinal de Noailles, pensant intimider par là les grands vicaires, les menaçant de récusations, de prises à parties et autres procédures; mais aujourd'hui il est bien radouci. Dès le matin il a été voir M. le doyen, le priant de lui dire son heure; qu'il l'attendoit pour la visite et que tout étoit prêt; qu'il ne feroit aucune opposition ni procédure, et qu'il le prioit seulement de ne pas amener les chanoines; et il alloit lui dire l'heure de la visite lorsqu'on l'est venu avertir du désistement de M. le théologal, qui lui a fait dire, au père de Riberoles, qu'il auroit incessamment de ses nouvelles, et que la visite seroit remise. L'abbé Bossuet s'étoit rendu au séminaire dès sept heures et demie, et il avoit résolu d'être présent à tout.

—Ce vendredi, 5 décembre 1704, après y avoir bien pensé, MM. le doyen et le chantre, touchés des soumissions du père de Riberoles, n'ont pas jugé à propos de rien dire davantage au chapitre, se contentant d'avertir ce père qu'ils remettoient leur visite à huitaine. Ainsi

l'abbé Bossuet voyant cet orage apaisé a pris aussitôt la résolution de s'en retourner en poste à Paris. En sortant de table, sur le midi, il m'a fait à part confidence de ce voyage, disant que c'est pour aller conclure le bail de son abbaye de Saint-Lucien de Beauvais, dont on lui offre, m'a-t-il dit, 22,500 livres. Il m'a d'ailleurs fort gracieusé et promis de revenir bientôt. Dès hier soir, il ne cessoit de me faire fête des bons sentimens qu'on avoit pour moi à Jouarre, et des amies en grand nombre que je m'y étois faites. J'avois écrit à Mme l'abbesse de faire ma cour à cet abbé, au sujet des bons traitemens que j'en reçois; et j'apprends par une lettre de l'abbé Malleau, qui y étoit présent, que Mme de Jouarre a parlé si efficacement, qu'elle a tiré cette déclaration publique de la bouche de l'abbé Bossuet: Qu'il espéroit que je ne le quitterois pas; ce qui revient à l'ouverture qu'il me fit, dès Paris, à mon départ, et que le père de Riberoles m'a réitérée ici. L'abbesse m'a depuis écrit en conformité.

Nos grands vicaires ont toujours envie de demander au chapitre un nouveau député à la place de M. le théologal, pour aller au séminaire seulement dans la semaine prochaine. Cependant M. l'abbé Bossuet m'écrit de Paris que Monseigneur de Toul lui mande qu'il a prié MM. les grands vicaires d'en demeurer là, et de ne pas retourner au séminaire: ces messieurs n'en ont ici aucune nouvelle, au moins M. le chantre, car on ne voit pas M. le doyen, qui, après une attaque violente de néphrétique, est, dit-on, parti brusquement pour Paris. On ne sait plus au reste à quoi s'en tenir sur Monseigneur l'évêque de Toul, car on mande de Metz, que tout est rompu et que les commissaires de M. le duc de Lorraine vont à Rome discuter tous les points en dispute de nouveau, et qu'il n'y a nulle apparence à la prompte arrivée de ce prélat, quelque espérance qu'il en donne.

En exécution de l'arrêt du conseil du roi, du 22 juillet 1703, par lequel est ôté l'abus de l'hérédité des maisons

canoniales de Meaux, en procédant au chapitre à la vente des maisons canoniales, qui ont vaqué depuis ce temps, suivant les formalités prescrites par ledit arrêt, M. Jean-Baptiste Dantan, chanoine, a acquis celle de feu M. Bernadon, pour le prix de 700 livres, le 16 mai de cette année 1704. M. Jean Phelippeaux, trésorier et chanoine, a acquis celle de feu M. Maciet, pour le prix de 450 livres, le 3 d'octobre de la même année ; et M. Pierre Cathol a pareillement acheté celle de feu M. de Vernon, dont l'adjudication lui a été faite au chapitre le vendredi 5 décembre et confirmée ce mercredi 10, nonobstant l'opposition de M. Guillaume Leger, chanoine.

—Ce vendredi 12, la même adjudication et vente confirmée de nouveau au chapitre, malgré l'opposition du même chanoine, qui demeure vaine et inutile, puisqu'il ne l'a pas signifiée. Aussi est-ce un moqueur qui fait l'important et le maître, qui voudroit bien que tout passât à sa tête : ce que l'on n'a garde de faire.

—Ce mercredi, 17 décembre, la même vente, confirmée après relecture faite de la conclusion précédente pour la somme de 320 livres, mise sur le bureau, et sans que l'opposant prétendu parlât davantage de son opposition.

—Lundi dernier 15, les grands vicaires, MM. le doyen et le chantre, avec MM. Cathol et de Mouchy, chanoines, M. Treuvé, théologal, s'en étant excusé, allèrent au séminaire continuer leur visite, étant résolus d'y retourner encore, nonobstant les lettres par lesquelles M. l'évêque de Toul les prioit de laisser cela. Tout s'est passé doucement et se continuera de même ; c'est pourquoi ils n'en ont pas voulu parler au chapitre, ni y demander un autre député à la place de M. le théologal. Le prieur fait bonne mine à mauvais jeu, et il a reçu tous ces messieurs et les chanoines mêmes, sans leur plus faire de difficultés. Cependant l'abbé Bossuet demeure absent, sans doute pour n'être pas témoin d'une chose qui lui déplaît infiniment et qu'il prend à injure. Dieu le console !

—Ce vendredi 19, M. l'abbé me mande qu'il ira demain

à Versailles et qu'il ne viendra ici que mardi prochain. Il se plaint fort à moi des grands vicaires et de leur manque de respect aux lettres de M. de Toul. Ce soir, allant voir le prieur, j'ai vu les lettres que ce prélat lui a écrites à ce sujet, où il lui mande positivement, qu'il prie MM. les grands vicaires d'en demeurer là et de l'attendre pour faire les règlemens nécessaires au séminaire. Les visiteurs avoient trouvé fort à dire à celui de cette maison par lequel il est ordonné que tous se confesseront aux confesseurs du séminaire, s'ils n'ont la permission du contraire par l'évêque même ou par le supérieur, en l'absence du prélat, qui est mot à mot le règlement du séminaire de Châlons. Ils ont dit que c'étoit gêner les consciences, et qu'il falloit donner des confesseurs extraordinaires au moins aux Quatre-Temps. M. de Toul, averti par les lettres de M. le doyen, étoit entré dans cette pensée; mais averti aussi par celles de M. le prieur, que cette discipline s'observoit dans le séminaire depuis quarante-cinq ans, et qu'elle se pratiqueroit bien encore deux mois jusqu'à son arrivée, sans inconvénient, il a mandé expressément à M. l'abbé Richer, comme il le nomme toujours, de n'y rien changer. En même temps il prie le prieur de ne pas faire d'éclat, et de ne pas porter plus loin ses plaintes d'une visite si irrégulière: J'ai vu tous ces détails dans ses lettres, car le prélat répète au prieur tout ce qu'il mande au doyen. « C'est, dit-il, pour cette raison, qu'il est demeuré dans le silence, et qu'il a pris le parti de laisser faire MM. du chapitre sans les contrarier, les recevant et les traitant bien. » Au reste ces messieurs les visiteurs ont cru que M. de Toul ne désapprouveroit pas la continuation de leur visite, après lui avoir mandé que MM. du chapitre seroient fort contristés, s'ils se sentoient les mains ainsi liées dans l'exercice de la juridiction pendant la vacance : et cependant le fait est qu'ils n'ont seulement osé dire rien de tout ceci au chapitre, de peur d'y être désapprouvés.

—Les grands vicaires ont prié et fait convenir MM. Pas-

tel et Le Taillandier d'aller au séminaire confesser les séminaristes : M. le doyen en ayant donné avis au père prieur. Ces messieurs se sont donc présentés ce samedi 20 décembre, Quatre-temps de l'Avent, et ont demandé le prieur qui se trouvoit absent. Le sous-prieur dit qu'il ne savoit rien de cet ordre, et que demain, IV^e^ dimanche de l'Avent, il n'y auroit pas de communion ; que s'ils vouloient revenir mercredi prochain, veille de Noël, ce seroit un jour de confession : ils sont résolus d'y aller. Il me parut l'autre jour que le père prieur ne s'attendoit pas à cela, vu l'ordre de M. l'évêque de Toul, et néanmoins il me dit qu'il recevroit les confesseurs s'il s'en présentoit.

—Ce mardi, 23 décembre 1704, M. l'abbé Bossuet arrive à Meaux ce soir dans son carrosse, apportant le manuscrit de la *Politique* de feu M. de Meaux, et bien d'autres portefeuilles. Il va apparemment travailler à mettre au jour ces ouvrages, auxquels on le flatte dans le Journal de Trévoux, du mois de novembre dernier, qu'il est très-capable de mettre la dernière main. Il y a dans ce journal un article fort à la louange de ce prélat, avec le catalogue de ses ouvrages et cette remarque : que la réponse d'un théologien à la lettre de M. de Cambray à M. de Chartres, n'est pas de feu M. de Meaux, comme on l'a dit dans le Journal de Paris. Elle en est certainement, quoi qu'ils en puissent dire, et M. de Meaux l'entreprit sur ce que M. de Chartres lui dit qu'il étoit alors embarrassé d'une visite de Saint-Cyr : le fait est certain, et j'en ai fait la preuve ailleurs dans mes *Mémoires sur le Quiétisme*. Les journalistes de Trévoux parlent beaucoup des manuscrits de M. de Meaux, et ils les font espérer au public par le travail et la capacité de l'abbé Bossuet [1].

[1] Le Journal de Trévoux, dirigé par les jésuites, attaqua depuis les ouvrages de Bossuet, publiés par l'abbé Bossuet, entre autres les *Méditations sur les Évangiles*, et les *Élévations sur les mystères*. Ces ouvrages, selon les jésuites, étaient jansénistes et apocryphes.

Cet abbé est fort indigné contre nos grands vicaires, qui, malgré les prières de M. l'évêque de Toul, ont poussé à bout l'affaire du séminaire. Il dit que c'est M. le chantre qui en est l'auteur, qu'il l'a inspiré à M. le doyen, choisissant exprès pour cela le temps de l'absence de notre abbé, afin de faire du chagrin au prieur. L'abbé vante beaucoup la modération du prieur, qui étoit assuré de la part de M. le cardinal de Noailles que S. E. auroit arrêté toute cette procédure et ordonné une surséance, dès que le prieur lui en auroit présenté sa requête : mais qu'il a mieux aimé déférer à la prière de M. de Toul, qui ne veut pas d'éclat : et d'autant plus qu'en mettant ainsi de son côté la modération et la justice, il a donné à MM. les grands vicaires l'occasion de faire tous les pas de clerc qu'ils ont faits ici et qui leur attirent le blâme, non-seulement de M. de Toul, mais encore du public, et à Paris même de tous les prélats qui ont entendu parler de cette affaire : voilà ce que disent l'abbé et le prieur.

—Ce mercredi 24, MM. Pastel et Le Taillandier ont été au séminaire ce matin à l'issue des matines de la cathédrale, et se sont mis dans l'église, l'un à la place du prieur, et l'autre à la place du sous-prieur, au chœur, où tous les séminaristes étoient à l'ordinaire en prières ; et tous ces ecclésiastiques ont été se confesser à ces deux messieurs les chanoines, que M. le prieur a ensuite régalés d'un bon feu avant que de les laisser sortir : ainsi tout s'est passé fort paisiblement.

—Ce jeudi soir, fête de Noël, 25 décembre 1704, nous trouvant seuls ensemble à l'évêché, M. l'abbé Bossuet et moi, il s'est extrêmement plaint de ce que M. Phelippeaux, le trésorier, ne le venoit pas voir et ne le regardoit pas ; et sur ce que je lui dis, qu'il avoit toujours sur le cœur

L'abbé Bossuet porta la cause au parlement et prouva leur authenticité. Il publia aussi leur défense, en forme d'instructions pastorales, étant évêque de Troyes. On peut consulter sur ces faits le t. XII de notre *Histoire de l'Eglise de France.*

qu'après que M. de Meaux lui avoit donné parole d'un prieuré de quinze cents livres de rente, dont il le vouloit gratifier, il s'étoit vu frustré de cette espérance par ses menées et par celles du prieur de Riberoles; que M. de Meaux lui avoit déclaré son dessein de permuter son prieuré de Gassicourt contre deux autres prieurés de quinze cents livres chacun, dont l'un seroit pour lui et l'autre pour le séminaire de Meaux : ce que M. de Meaux lui avoit encore répété au pénultième voyage que lui M. Phelippeaux avoit fait à Paris ; qu'il avoit été la dupe du père de Riberoles, et qu'il étoit outré de s'être vu ainsi joué : qu'après cela il ne pouvoit plus prendre confiance dans M. l'abbé Bossuet, qu'il regardoit comme un fourbe et un mauvais cœur.

A cela cet abbé m'a répondu que tout étoit faux : qu'il n'avoit jamais rien ouï dire de semblable à M. de Meaux, qui étoit au contraire fort mal disposé envers M. Phelippeaux depuis plus de quatre ans avant sa mort ; le trouvant épineux et embarrassé avec lui et comme un homme qui ne vouloit rien faire, absolument rien faire pour le soulager, de sorte qu'il avoit le dessein de s'en défaire ; qu'il n'y avoit nulle apparence que M. de Meaux eût jamais eu la pensée de faire cette prétendue permutation de Gassicourt, puisqu'il ne lui en avoit rien dit, et qu'au contraire il s'étoit déterminé librement et de lui-même à lui résigner ce prieuré quand il sut qu'il étoit attaqué de la pierre dans la semaine sainte 1703, et qu'il lui en avoit fait la résignation, dès lors, le jour même du Vendredi saint.

Il m'a ajouté que M. de Meaux lui avoit dit alors que se voyant attaqué d'une maladie mortelle, il avoit deux choses à faire pour lui : l'une de lui donner Gassicourt, ce qui dépendoit de lui, et dont il étoit le maître ; et l'autre de faire la démission de son évêché, pour travailler ensuite auprès du roi à le lui faire donner ; mais que M. de Meaux étoit mort six mois trop tôt pour lui ; il ajouta qu'en tout ce temps il ne fit aucune mention de

M. Phelippeaux; qu'il est vrai que depuis qu'il eut Gassicourt, M. de Vert lui proposa, de la part d'un de ses amis, deux prieurés en permutation de Gassicourt, et qu'il avoit écouté d'abord cette proposition pour éviter la dépense des grandes réparations de Gassicourt, qu'on croyoit devoir aller jusqu'à dix mille francs: mais qu'il n'étoit encore ici nulle question de M. Phelippeaux. Au reste voici une nouvelle preuve de la résolution fixe de feu M. de Meaux, de faire tomber son évêché à son neveu, qu'il en jugeoit digne par conséquent; et enfin c'est la preuve et l'aveu de la démission qu'il en avoit faite à ce dessein.

—Ce 26, matin, fête annuelle de saint Etienne, patron de notre église; bon jour, bonne œuvre. Notre abbé sachant que M. le duc de Tresmes, fils de M. le duc de Gesvres, mort depuis trois semaines, déjà premier gentilhomme de la chambre dès le vivant de son père, et fait gouverneur de Paris depuis sa mort, étoit à Gesvres, dans son château avec le président de Novion, est parti d'ici, après avoir ouï une messe basse, pour les aller voir, et ayant appris à son arrivée qu'ils étoient à la chasse pour toute la journée, il y est resté à coucher, afin de ne pas perdre son voyage et voulant voir chez lui ce nouveau duc. Il n'en est donc revenu que samedi matin 27, entre dix et onze, entendre la messe dans l'évêché.

—Ce soir, étant seul avec lui, et lui ayant par occasion nommé M. l'archevêque de Cambray : « A propos, dit-il, j'ai à vous parler de ce prélat; on m'a dit, à Paris, que vous l'aviez été voir; j'ai répondu que vous aviez été à Péronne, votre pays; mais que pour Cambray, vous n'y aviez pas été assurément; que vous ne m'en aviez rien dit; qu'il n'y avoit point d'apparence, et que je ne le pouvois croire.—Cela pourroit bien être, répondis-je, car je n'en ai été qu'à quatre lieues, et c'est un pèlerinage assez fréquenté de Péronne que celui de Notre-Dame de Grâce de Cambray. » Sur cela nous allâmes souper tête à tête, et après être rentrés dans sa chambre, nous trou-

vant encore seuls, je lui dit ingénument que j'avois été à Cambray, et que j'y avois vu M. l'archevêque qui m'avoit fait une très-bonne réception et beaucoup d'honneur.

« Ce voyage, lui dis-je, se fit sans dessein; je n'avois pris aucune mesure, si bien même que je ne le trouvai pas dans Cambray et qu'il n'y revint qu'un jour après mon arrivée. Je ne lui avois écrit, ni à lui, ni à personne de chez lui pour lui en demander la permission, ni pour m'assurer qu'il fût à Cambray. L'occasion et le voisinage m'y déterminèrent, étant dans une ferme, à la campagne, chez un de nos parens, entre Péronne et Cambray, et sur le chemin et environ à quatre lieues de cette ville. D'ailleurs M. Le Tellier, médecin à Péronne, de mes alliés, étant ci-devant maire de la ville, ayant à ma persuasion vu M. l'archevêque de Cambray passant à Péronne, et lui ayant offert sa maison pour toutes les fois qu'il y passeroit, fut bien aise qu'étant dans le pays, j'allasse me présenter à ce prélat et le faire ressouvenir de la famille. Je crus que c'étoit là une raison fort naturelle de le voir, joint que se pouvant faire que je ne reviendrois pas de longtemps au pays, je perdrois une si belle occasion de faire ce voyage; que M. de Meaux étant mort depuis six mois, cela ne pouvoit pas passer pour un voyage fait par son ordre, ni aussi pour une curiosité d'aller savoir les sentimens de M. de Cambray sur M. de Meaux, mort depuis tant de temps. Je songeai que M. de Saint-André, curé de Vareddes, allant au Quesnoy voir Mme de Dampierre, sa sœur, n'avoit pas craint de se présenter devant M. de Cambray par ordre même de feu M. de Meaux, quoique ce fût peu après la condamnation de cet archevêque à Rome, et dans la même année, et je jugeai que je pouvais à plus forte raison, après tant de temps que cette affaire étoit finie et M. de Meaux mort, l'aller voir librement. Aussi, que par l'événement, ce voyage s'étoit trouvé nécessaire pour détromper M. de Cambray des mauvaises impressions qu'on lui avoit don-

nées de la mort de M. de Meaux, à laquelle on lui avoit dit qu'il n'avoit pas voulu voir M. le cardinal de Noailles, et autres faussetés, dont je l'avois détrompé en lui racontant le simple fait de cette mort; que pour faire voir à ce prélat que je n'étois pas un espion, je n'avois voulu demeurer à Cambray que le temps nécessaire pour lui offrir mes respects et jouir de sa présence et de sa conversation : ce que je fis pendant une demi-journée, et que j'étois parti dès le jour suivant, du matin ; qu'au surplus je n'avois rien dit de ce voyage à personne à Meaux, et que je n'en avois parlé à Paris qu'à M. l'abbé de Fleury. » M. l'abbé Bossuet a paru approuver ce voyage à ces conditions, surtout avec celle de n'en point parler, et que lui-même n'en parleroit pas; que pour moi, j'avois différé à lui en parler qu'il s'en présentât une occasion naturelle comme celle-ci, parce que, comme lui, je n'en faisois pas mystère ; aussi ne croyois-je pas devoir m'en vanter ni tirer gloire des bons traitemens et honneurs que j'avois reçus à Cambray.

— Ce dimanche soir, 28 décembre 1704, M. de Saint-André, curé de Vareddes, arrive pour voir M. l'abbé Bossuet, et ne le trouvant pas, il vient d'abord à ma chambre. Après plusieurs discours je l'ai jeté sur les plaintes de M. Phelippeaux et sur le prieuré de 1,500 fr. manqué, dont feu M. de Meaux avoit promis de le gratifier, à ce qu'il dit; et je lui ai ajouté que ce docteur le citoit lui, M. de Saint-André, comme un témoin de cette bonne volonté de M. de Meaux, disant qu'un jour lui, Saint-André, étoit venu à la chambre de M. Phelippeaux lui dire qu'enfin il seroit content, et que l'on offroit à M. de Meaux deux prieurés, chacun de 1,500 fr. de rente, en permutation de celui de Gassicourt; que c'étoit un religieux de l'ordre de Cluny qu'il ne connoissoit pas, mais qui étoit présenté par M. l'abbé Benier, de qui il l'avoit appris, et qui devoit mettre la réforme dans Gassicourt. A cela M. de Saint-André m'a répondu que tout étoit vrai, si ce n'est qu'il n'avoit jamais rien su de la bonne volonté de M. de

Meaux pour M. Phelippeaux; que ce prélat ne lui en avoit jamais rien dit, et qu'il ignoroit encore davantage que M. l'abbé et M. de Riberoles eussent détourné M. de Meaux de l'exécution de ce dessein, et qu'il n'en avoit jamais ouï parler, loin d'y être entré en participation; mais qu'il savoit fort bien que M. de Meaux étoit en dernier lieu fort refroidi pour M. Phelippeaux, non-seulement parce qu'il faisoit toujours le mécontent, mais bien plus parce qu'il avoit été bien informé des mauvais bruits que ce docteur avoit partout répandus de la mauvaise conduite et de la vie déréglée de l'abbé Bossuet à Rome, et qu'il en avoit été percé de douleur. A cela il faut joindre ce que M. l'abbé Bossuet me dit le jour de Noël au soir, lui parlant de toutes ces plaintes : que M. Phelippeaux accusoit le père de Riberoles d'être un fourbe, parce qu'il avoit révélé bien des choses secrètes et particulières qu'il lui avoit confiées touchant le voyage de Rome; et cet abbé ajouta : « Mais s'il avoit tant de choses à dire, que ne les disoit-il publiquement? » Voilà donc cette fois le fond du sac et la source de toutes les divisions, qui est que M. de Meaux a été instruit par le père de Riberoles de tout ce que M. Phelippeaux disoit des désordres de l'abbé à Rome, car il n'en faisoit pas la petite bouche; il m'a dit en particulier des choses affreuses, et en présence même du prieur, je l'ai entendu ne le ménageant pas davantage sur tout cela. Les bruits publics confirment qu'il ne disoit que la vérité. La question est de savoir s'il avoit raison de dire de telles vérités. M. Phelippeaux le prétend ainsi, parce que ces déréglemens étant répandus d'ailleurs dans le public, l'on auroit cru ou qu'il les auroit approuvés ou qu'il y auroit eu part, ce qui l'auroit perdu de réputation; et qu'il avoit sa réputation à ménager : au lieu que se déclarant avec discrétion et seulement à des amis, il prenoit un moyen innocent pour mettre sa réputation à couvert, parce que dans la suite, s'il en étoit besoin pour sa justification, ces amis pourroient rendre témoignage de ce qu'il leur avoit dit

dans le temps. Au reste M. de Saint-André prétend qu'il y a bien quatre ans que le dessein de la permutation de Gassicourt s'étoit déclaré ; et je me souviens que ce fut en effet en l'année 1700 que ce religieux de Cluny étoit très-souvent chez M. de Meaux pour le solliciter de conclure cette affaire. M. de Saint-André assure qu'il n'en a point ouï parler depuis, ni dans le cours de la maladie.

M. de Saint-André est demeuré à Meaux jusqu'au dernier jour de l'an, et il y a vu tout le monde à l'ordinaire.

—Ce mercredi, 31 décembre 1704, aussitôt après midi, les trois grands vicaires sont allés au séminaire, et après bien des contestations ils sont convenus d'en chasser deux ecclésiastiques indociles, à l'un desquels M. le chantre avoit fait donner la pension entière. M. le prieur, auteur de cet éloignement, en avoit inspiré le dessein à M. l'abbé Bossuet, par qui il y a fait consentir les autres grands vicaires. Le nommé Luart de Nanteuil-Haudoin est celui qui avoit la pension : M. le prieur a été fort aise de cet éloignement.

1705.

—Ce 1er janvier 1705, M. l'abbé Bossuet a reçu la visite de la plus grande partie des personnes et des plus considérables de la ville ; il les régale aussi tous les jours, tantôt les uns, tantôt les autres, à dîner ou à souper.

—Ce vendredi soir, 2 janvier, M. l'abbé de Bissy arrive ici pour faire l'adjudication des bois de Meaux : M. l'abbé Bossuet l'est allé voir à l'Ours, à son arrivée, pour le prier de venir loger à l'évêché, ce qu'il avoit déjà fait par lettres ; mais cet abbé est resté à coucher à l'Ours, avec son neveu, fils du comte de Bissy, qui l'accompagne.

Ce soir aussi M. Phelippeaux, trésorier, se plaint à moi que M. de Saint-André avoit répandu à Meaux, en plusieurs endroits, ces jours passés, que feu M. de Meaux avoit eu de grands sujets de plaintes de la conduite de ce docteur à Rome, et de sa mésintelligence avec l'abbé

Bossuet dans la sollicitation de l'affaire de Cambray. Ce soir même, après souper, M. l'abbé m'a fort entretenu de son attention et de ses soins pour cette affaire à Rome, entrant dans des détails très-particuliers et qui lui faisoient le plus d'honneur, et en même temps me faisant ses plaintes sur les froideurs de M. Phelippeaux à son égard, et le peu de concert qu'il avoit avec lui; le peu de secours même qu'il en avoit reçu, hors l'écrit qu'il avoit fait contre les cartons par lesquels on vouloit finir cette question : on voit donc que ces MM. ont pris ensemble cette résolution de semer des plaintes contre M. Phelippeaux, afin de répondre et même de prévenir les siennes au sujet du prieuré manqué. Alors l'abbé me parla fort de ses lettres de Rome à M. de Meaux, et de celles que M. de Meaux lui avoit écrites de Paris, où étoit toute la suite et la vraie histoire de cette affaire, et qu'il espéroit bien un jour à venir mettre toutes ces lettres en ordre pour en faire un recueil propre à être un jour imprimé [1]. A cette avance je ne lui ai rien répondu : il faut l'entendre parler plus positivement.

—Ce samedi, 3 janvier 1705, MM. de Bissy sont venus dîner à l'évêché, à la table de M. l'abbé Bossuet où j'étois aussi, et personne de plus : tout s'est passé fort honnêtement, et ces messieurs m'ont fait bien des amitiés; et ce dimanche encore de même que ces messieurs sont venus encore dîner; puis leurs bois vendus 10,300 fr. Ce jour M. l'évêque de Châlons est arrivé à Meaux, et M. l'abbé Bossuet l'a engagé à venir souper et coucher à l'évêché; ce qu'il a fait avec beaucoup d'amitié. Il y avoit grande compagnie et grande chère.

—Ce lundi matin 5, M. de Châlons est parti après la messe : j'ai vu M. l'abbé de Bissy, qui est parti ensuite. Nous avons parlé ce matin, M. l'abbé Bossuet et moi, des *Élévations et des Méditations* de M. de Meaux; il n'a pu encore, dit-il, les retirer des mains de M^me^ de Maintenon :

[1] Ces lettres ont été publiées dans les Œuv compl. de Bossuet.

c'est ce qu'il va faire dès qu'il sera arrivé à Versailles; c'est aussi ce qu'il est résolu de donner d'abord au public. M. de Saint-André, qui étoit ici dès hier au soir, est survenu à la fin de cet entretien, et il m'a fort protesté qu'il avoit toujours dit à M. l'abbé Bossuet qu'il n'y avoit que moi qui pût travailler à l'impression des ouvrages posthumes de M. de Meaux : à cela je n'ai répondu mot, car je ne veux pas m'engager.

M. l'abbé Bossuet m'a parlé des lettres de M. de Meaux à ma sœur Cornuau, et il m'a dit qu'il avoit ordonné qu'on me les communiquât; qu'il me prioit maintenant de les lui rendre pour les porter à Paris; que cette sœur étoit d'accord qu'il les fît voir à M. le cardinal de Noailles. Après donc en avoir pris ce que j'ai jugé à propos, je lui ai mis ce volume entre les mains en présence de M. de Saint-André, ce mercredi soir, 7 de janvier, dans sa chambre, à l'évêché, et en même temps j'en ai donné avis par la poste à ma sœur Cornuau.

—Ce jeudi, 8 janvier 1705, M: l'abbé Bossuet est parti pour Paris avec M. de Saint-André qu'il mène dans son carrosse. Pendant son séjour en cette ville il a fait la visite des filles de la Visitation avec une grande assiduité, y allant matin et soir. En la commençant il leur a parlé à la grille, de même en la finissant : « Dieu veuille bénir ses travaux et lui attirer sur lui-même les bénédictions du ciel par les prières de ces saintes âmes! » M. l'abbé de Bissy a dit à Meaux qu'il ne falloit attendre M. l'évêque de Toul qu'en carême et vers Pâques. L'occupation de l'abbé Bossuet à la visite de Sainte-Marie ne lui a pas permis de remuer beaucoup les manuscrits de son oncle qu'il avoit apportés : au retour de son couvent il ne faisoit qu'écrire à Paris. Les derniers jours, avant son départ, il m'a beaucoup parlé des *Élévations* de M. de Meaux *sur les Mystères* et de ses *Méditations sur les Évangiles*, qu'il étoit enfin résolu de donner au public, ce qu'il n'avoit encore pu faire, faute de loisir; qu'il n'avoit pu non plus retirer ce manuscrit des mains de

Mme de Maintenon, quoiqu'il eût été exprès à Versailles à ce dessein; que n'ayant pu lui parler il lui avoit écrit qu'il reviendroit au retour de Meaux, après les fêtes, lui redemander cet écrit. Cela s'accorde avec ce que le père de Riberoles et M. de Saint-André m'ont dit, que M. l'abbé pensoit à se servir de moi pour cette édition.

Depuis l'arrivée de cet abbé à Paris, je n'ai point de ses nouvelles au moins jusqu'à ce 19 et 20 que je lui écris par l'abbé Malleau, qui ne lui doit rendre mes lettres que vendredi 23. Cependant M. et Mme de Chasot sont arrivés à l'évêché ce jeudi, 22 janvier 1705. Ce magistrat a reçu M. Phelippeaux fort froidement, qui s'étoit trouvé à la descente de sa chaise : je l'ai été saluer à sa chambre, et il m'a fait un accueil fort honnête et fort vif en présence du docteur, qui, comme mal satisfait de l'inégalité du traitement, s'est aussitôt retiré, même sans saluer, et n'a plus reparu devant ce magistrat, ni dans la journée, ni le lendemain à son départ.

J'ai dîné avec ces nouveaux venus à l'évêché, comme je suis en possession de faire; le Riberolles y dîna aussi et brilla fort, se donnant l'air d'un petit maître qui ordonnoit de tout pour faire à ces messieurs une agréable réception. Je les laissai ensemble en liberté, et je ne revins les voir qu'à 7 heures du soir. M. de Chasot me questionna fort sur les chagrins de M. Phelippeaux : Je lui dis net qu'aussitôt après la mort de feu M. de Meaux, on nous avoit traités si froidement, qu'il étoit difficile de n'en être pas piqué : mais que comme on étoit revenu à mon égard, j'avois cru que l'honnêteté vouloit que je reçusse bien les bons traitemens que l'on me faisoit; que pour M. Phelippeaux il étoit mécontent de plus loin; je lui dis l'histoire du prieuré promis et manqué, et le reste. Il parut touché de ce que la ville et le diocèse même étoient informés de cette division toute publique. Il me dit que je devois demeurer toujours attaché et que j'avois toujours ma chambre à Paris; puis il me demanda brusquement si M. l'évêque de Toul ne m'avoit rien dit, sans

doute pour m'attacher à lui : « Non, lui répondis-je » ; ils sentent donc que je suis à portée de ce prélat, et l'abbé Bossuet, glorieux qu'il est, ne me veut faire aucune proposition que ma résolution ne paroisse au sujet de M. de Toul ; et il ne faut pas douter que ses émissaires Riberoles et Saint-André ne m'aient souvent parlé que je me devois charger des impressions de feu M. de Meaux pour me faire déclarer, et m'obliger à m'expliquer, si j'ai des mesures prises avec M. de Toul : mais je suis bien résolu de ne leur rien dire et de ne me pas ouvrir à eux ; quand l'abbé Bossuet me parlera lui-même et qu'il me fera ses propositions, je me déclarerai alors. On voit bien qu'il a envie de m'engager, mais il veut peut-être que je l'en prie, ce que je ne ferai pas.

—M. l'abbé Bossuet m'écrit de Paris, du 25 janvier, bien des complimens de M. et M^me^ Bossuet, et que l'on m'a ménagé une petite chambre dans leur nouvelle maison, pour m'y recevoir quand je voudrois y aller. Il est depuis allé à Beauvais à son abbaye, où il a passé près de quinze jours, et il m'écrit de la date du 9 février pour diverses choses, et m'envoie un extrait d'une lettre que lui écrit de Rome M. le cardinal Ottobon, du 17 janvier 1705, et d'une autre, que lui écrit aussi M. le cardinal de Janson, du 20, pour lui donner avis de l'oraison funèbre faite à la Propagande, à l'honneur de M. de Meaux, laquelle doit être imprimée, et dont on lui promet des exemplaires. Il m'écrit encore de Paris, du 14 février, à son retour de Beauvais, et m'assure qu'il est à moi pour toujours et très-sincèrement, et de Paris du 18 : « Tout à vous plus que je ne saurois dire ». L'on a nouvelle [1] que le 26 janvier 1705 M. de Toul a été préconisé à Rome dans le consistoire pour Meaux, et ce prélat m'écrit lui-même de Toul, du 18 février, en ces termes : « Nous vous verrons bientôt, » et ainsi du reste.

[1] Voir la *Gazette de France* du samedi 21 février ; article de Rome. (*Note de l'abbé Le Dieu.*)

—Vendredi, 19 février 1705, M. Nicolas Hardouin Bailly, prêtre de cette ville et chanoine de Saint-Saintin, s'est présenté à l'assemblée tenue dans le chapitre, issue des vêpres, avec des lettres royales du grand sceau données à Versailles le 24 décembre 1704, par lesquelles le roi lui confère en régale le canonicat vacant par la mort de M. Guillaume Bernardon, arrivée à la fin du mois de janvier 1704. Attendu qu'il y a litige, ou du moins qu'il y aura litige à ce sujet entre deux gradués : savoir M. Lebert, docteur de la Faculté de Paris, à qui feu M. de Meaux l'a donné dès le temps qu'il a vaqué, et qui s'est aussitôt mis en possession; et un M. Laurent, gradué septénaire, qui a requis ce même canonicat, mais n'en a pris ni lettres de collation, ni possession dans les six mois, ou M. Cretois, élève-tonsuré, gradué simple, qui ayant requis le même canonicat depuis la vacance du siége, et n'ayant eu qu'un refus de MM. du chapitre, s'est depuis adressé à Rome, où il a obtenu une signature, *per obitum*, avec laquelle il s'est aussi présenté au chapitre à l'expiration des six mois, et n'a eu qu'un refus, sur lequel il s'est mis depuis en possession de droit : ce que considéré, MM. du chapitre ont aussi refusé de mettre M. Bailly en possession, disant que la place de M. Bernardon est remplie. Sur quoi ce nouveau pourvu doit se pourvoir incessamment à la grand'chambre. Mme de la Maisonfort vient de m'assurer qu'elle a envoyé à M. de Cambray ma lettre du 30 octobre 1704, sur mon voyage chez lui [1].

Dès le 7 ou 8 janvier 1705, MM. du chapitre donnèrent à Meaux, à M. l'abbé Bossuet, avant son départ pour Paris, le mémoire de leurs prétentions contre les évêques de Meaux, comme étant tenus de contribuer par moitié aux réparations de l'église cathédrale, qui sont présentement en grand nombre et urgentes. L'abbé a

[1] C'est la lettre que nous avons reproduite parmi les *Fragments* de l'abbé Le Dieu.

répondu qu'il examineroit, et feroit consulter le mémoire. Vers la fin du mois de janvier le chapitre n'ayant pas de nouvelles réponses de cet abbé, et faisant aller leur syndic à Paris pour d'autres affaires, ils le chargèrent de revoir l'abbé sur les prétendues réparations, qui répondit froidement que ce n'étoit pas son affaire, mais celle de la succession de Meaux. Les chanoines irrités de cette réponse qui leur apprenoit ce qu'ils savoient d'ailleurs, que l'abbé Bossuet avoit renoncé à sa qualité de légataire, et que conjointement avec son frère et son cousin Chasot, ils avoient tous renoncé à leur qualité d'héritiers, ayant fait instituer héritière bénéficiaire Mlle Marguerite Bossuet, fille de M. Bossuet, maître des requêtes, et nièce de l'abbé; « puisque, dirent-ils, cet abbé sait si bien prendre ses sûretés, prenons aussi les nôtres; » et ils conclurent de faire saisir une somme de 2,500 francs due à cette succession par les Léger : ce qui fut exécuté à Paris à la fin de janvier et au commencement de février. Le tuteur de la petite demoiselle obtint en même temps mainlevée de la saisie, et que l'affaire seroit évoquée aux requêtes du Palais. Sur quoi, procès et assignations données par le chapitre au tuteur faisant pour la demoiselle. Cependant ces MM. du chapitre ont nommé des commissaires d'entre eux pour veiller à cette affaire : à savoir MM. le doyen, de Vitry l'ancien syndic, Léger, Delavage, et Servan, actuellement syndic. Je fis mes plaintes au doyen d'un procédé qui attaquoit le nouvel évêque, lequel arrivant bientôt à Meaux, et se voyant imposer une nouvelle charge, ne manqueroit pas d'intervenir. « Tant mieux, dit le doyen, car aussi bien l'avis de notre conseil est que nous le mettions en cause dès à présent, ce que nous n'avons pas voulu faire. » On croit que l'expédition des bulles du nouvel évêque sera retardée, parce qu'il fait solliciter le gratis.

Le chapitre s'est pourvu par opposition à la mainlevée de la saisie accordée à Cornuau, qui est tuteur de Mlle Bossuet; et ces MM. demandent leur renvoi au Châtelet de

Paris, où ils ont pris d'abord la permission de saisir.

—L'on a nouvelle de Paris, ce 1er mars 1705, que dans le consistoire tenu le 9 février, les bulles pour Meaux ont été accordées à M. de Bissy, *gratis, proprio motu, propter eximia ejus merita* [1]; et que ce prélat ne viendra peut-être à Meaux qu'après Pâques, à cause des affaires qui le retiennent encore à Toul : c'est l'abbé de Bissy qui l'écrit à notre doyen.

—Ce 3 mars, je reçois un pareil avis de M. l'abbé Fleury, qui ajoute que le pape a fait l'éloge de Monseigneur l'évêque de Meaux, comme nous le devons nommer aujourd'hui, puisqu'il a des bulles, en plein consistoire, et surtout de la fermeté à soutenir les intérêts de l'Église dans l'affaire de Lorraine : qu'en cette considération il lui accordoit le gratis entier non-seulement de son évêché, mais encore de ses abbayes.

—La *Gazette de France* du samedi, 7 mars 1705, dit à peu près la même chose dans l'article de Rome ; et il est certain que les bulles sont arrivées à Paris depuis huit jours : ce qui retient donc aujourd'hui M. de Meaux à Toul, c'est qu'il attend que l'affaire des réparations soit conclue, et qu'il soit assuré d'avoir les meubles de l'évêché, où il ne veut pas entrer que ces meubles ne soient à lui. Il ira, dit-on, à Paris, vers la fin du carême, et il ne viendra prendre possession qu'après Pâques, en ces temps de joie et propres à régaler ses amis.

— Suivant la délibération du chapitre, du vendredi 6 mars, ces MM. ont fait publier aujourd'hui, premier dimanche de carême et huitième jour de mars, au sermon de la cathédrale, une permission d'user d'œufs, à commencer de ce jour jusqu'au dimanche de la Passion exclusivement, pour la ville et le diocèse, hors les vendredis et samedis, excepté aussi le clergé séculier et régulier de la ville seulement et des faubourgs : ladite permission intitulée du nom de *MM. les vénérables doyen, chanoines*

[1] Gratis, de propre mouvement, à cause de ses grands mérites.

et chapitre, relevant immédiatement du saint-siége et administrant la juridiction, le siége vacant : et cette permission a été envoyée par tout le diocèse, datée du chapitre, le vendredi 6 mars 1705. Signé : *Richer, doyen,* et *Pidoux, chantre,* vicaires généraux; et plus bas, *Maciet, secrétaire.* Au reste, il n'y avoit pas un besoin assez pressant pour cette dispense, qu'il falloit au contraire éviter dans la vacance pour ne pas donner alors un exemple de relâchement; mais nous avons un doyen qui dit *qu'il est l'évêque, et qu'il a pouvoir de tout faire hors l'ordination :* voilà donc sa raison décisive d'accorder des dispenses : c'est qu'il veut user de son autorité comme il a fait sans ménagement dans cette vacance. Il avoit assemblé les curés au sujet de cette permission, mais ils ne furent pas d'avis qu'elle fût nécessaire, hors un seul, celui de Saint-Saintin, qui vouloit flatter le doyen. Elle a donc été donnée contre l'avis des curés, mais encore contre l'avis des magistrats, et surtout de M. de Mutel, lieutenant général de police, qui s'en plaint hautement, disant que feu M. de Meaux ne la donna l'année dernière qu'après lui en avoir écrit exprès et reçu son information de l'état des vivres, qualité, quantité et cherté, ayant fait à cette fin une descente chez les marchands et visité leurs magasins et marchandises. Il m'en a fait des plaintes à moi-même, et de plus grandes encore à mon cousin, le curé de Saint-Christophe, à qui il s'est ouvert qu'il en écrivoit à M. le cardinal de Noailles, archevêque de Paris. Il est vrai que lorsqu'on publioit cette dispense, le peuple murmuroit de toutes parts, disant : « Ces MM. du chapitre avoient plus d'envie de nous accorder cette dispense que nous n'en avions besoin, ni envie de la demander. »

—5 et 6 mars, voyage à Vareddes et à Fontaines pour voir M. de Saint-André et M. l'abbé Malleau; 10, 11 et 12, voyage à Torcy, Varennes, Jablines et Trilbardou; 17, 18 et 19, voyage à Jouarre, d'où à mon arrivée j'apprends que MM. du chapitre ont obtenu arrêt de la grand'chambre à l'audience, par lequel toutes leurs fins

leur sont accordées, savoir la sentence des requêtes du Palais cassée, l'affaire renvoyée au Châtelet pour la saisie : la succession condamnée aux dépens.

—Ce même soir, 19 mars 1705, M. l'abbé Bossuet est arrivé à Meaux avec M. de Chasot pour y recevoir M. le maréchal de Villars à coucher et lui donner à souper à l'hôtel de La Noue ; je l'ai été voir d'abord en ce logis, et il m'a dit l'affaire de la saisie perdue, faute par eux d'avoir fait saisir d'abord les 2,500 francs des Léger comme un effet de la succession : qu'au surplus ils pouvoient encore se pourvoir au Châtelet même pour obtenir mainlevée, ce qui étoit indubitable en donnant caution ; mais il ajoute qu'ils ne veulent pas donner caution, pour ne pas reconnoître la moindre apparence de droit dans la demande du chapitre pour les réparations.

—Le maréchal de Villars est arrivé sur les 9 heures du soir, et il a soupé en gras et couché à l'hôtel de La Noue : M. l'abbé et M. de Chasot aussi. Ce maréchal est parti ce 20 mars, du matin, pour aller coucher à Sainte-Ménehould, et demain, samedi, à Metz : il donne bonne espérance des affaires de la campagne prochaine : il servira en Allemagne. MM. l'abbé et de Chasot sont repartis à 2 heures après midi pour aller coucher à Paris.

J'ai fait ouverture à M. l'abbé Bossuet de mon dessein de m'attacher au nouvel évêque, en avouant que M. l'abbé de Fleury lui avoit parlé et l'avoit trouvé bien disposé ; que je le priois aussi, quand il verroit ce prélat à Paris, de lui dire de moi ce qu'il jugeroit à propos, et que j'attendois ses ordres à l'évêché, où lui, l'abbé, m'avoit retenu à sa table depuis la mort de feu M. de Meaux. Cet abbé m'a promis de parler ainsi, et il m'a paru néanmoins peu content de cette proposition, disant qu'il ne songeoit qu'à s'attacher les personnes qui l'avoient été à M. son oncle ; qu'il ne savoit pas que je pensasse à M. de Meaux d'aujourd'hui, mais qu'il avoit toujours remarqué que je n'avois pas une grande inclination pour lui : notre séparation a été froide. Au reste il a raison ;

je ne l'ai jamais aimé parce que je n'en ai jamais reçu que de mauvais traitemens, et jamais de la vie aucune amitié, ni petite ni grande. Je connois d'ailleurs trop bien sa hauteur pour me mettre sous une main si pesante et si dure. Il dira donc ce qui lui plaira, mais j'ai cru lui devoir faire ouverture de mon dessein pour sortir bien d'avec lui.

M. de Chasot m'étoit venu voir dès le matin dans ma chambre, où il est demeuré jusqu'au dîner; je lui ai fait la même ouverture qu'il a prise en bonne part, disant : « Dès que cela vous accommode, il n'y a rien à dire. — Je veux, ajoutai-je, en dire autant à M. l'abbé Bossuet. — Vous ferez fort bien, me répondit-il. — Il me semble, continuai-je, que je dois être mis de sa main en celles de M. l'évêque de Meaux; que cela doit faire plaisir à l'un et à l'autre, et honneur à la mémoire de feu M. de Meaux : c'est pourquoi je n'ai pas voulu me séparer en aucune sorte de M. l'abbé. — Tout cela est bien, dit-il, et M. Phelippeaux devoit en faire autant; puis il ajouta : Quand ce docteur est venu à Paris, il nous a fait demander à nous venir voir par l'abbé Malleau; mais nous avons bien rejeté sa proposition. Ce seroit une plaisante chose, disoit-il, qu'un homme offensât directement la mémoire de feu M. de Meaux, et nous par conséquent, et qu'après cela il n'eût qu'à venir se présenter devant les gens, comme s'il n'étoit rien arrivé : nous ne le verrons jamais, qu'il ne vienne demander pardon et faire satisfaction. » Voilà donc leur dernière résolution.

—Ce dimanche, 22 mars 1705, est arrivé à Meaux M. Pierre-Louis Lyonnet, prêtre, doyen de l'église patriarcale de Saint-Étienne de Bourges, chargé de la procuration de Messire Henry de Thiard de Bissy, évêque de Meaux, pour prendre possession de l'évêché de Meaux en son nom : et il est descendu à l'Ours. J'ai été lui offrir l'évêché et la table de M l'abbé Bossuet qu'il n'a pas voulu accepter, non plus que le logis de M. le doyen qui est venu le lui offrir en même temps. Mais étant allé chez

M. le doyen lui dire la cause de sa venue, il a été retenu à souper : et il m'est aussitôt venu rendre la visite. Nous avons prévu le cérémonial de la prise de possession, auquel il n'a rien trouvé à dire, et tout a été remis au chapitre.

—Ce lundi donc, 23 mars 1705, cette affaire ayant été proposée au chapitre par M. le doyen, on est convenu que M. Lyonnet, doyen de Bourges, seroit reçu comme procureur de M. l'évêque; qu'on lui accorderoit les draps[1], afin qu'il fût mis en possession en habit d'église au chœur à l'heure des vêpres; que MM. Lesage, diacre, et Dantan, sous-diacre, chanoines, l'iroient recevoir sous la galerie pour le faire entrer au chapitre, et que dans le chapitre il seroit mis à la première place du fond des dignités, entre M. le doyen, à droite, et M. le chantre, à gauche; que, pour la prise de possession, MM. le doyen et le chantre le conduiroient au chœur et à la maison épiscopale; que sur les termes contenus dans la bulle de collation, par lesquels le pape ordonne au chapitre de rendre à l'évêque : *Reverentiam et obedientiam*[2], en suivant l'exemple de nos prédécesseurs en cas pareil, on feroit un acte dans le registre portant que l'on n'approuve pas le terme d'*obedientiam*, comme contraire à l'exemption, l'usage étant, suivant les anciens concordats, quand le chapitre parle à l'évêque, de lui dire dans ses lettres d'adresse : *Reverentiam et honorem*[3], et que cet acte seroit signé par le procureur prenant possession, et inséré dans l'acte de prise de possession; lequel acte de prise de possession seroit fait par le greffier du chapitre, assisté des deux notaires apostoliques résidant à Meaux, présens à toute cette fonction, suivant le dû de leurs charges.

M. Phelippeaux, trésorier, fut d'avis qu'on ne fît pas de réponse pour le terme *obedientiam*, parce que tout prêtre doit l'obéissance à son évêque, et qu'il n'y avoit personne

[1] C'est-à-dire le costume du chapitre.

[2] Respect et obéissance. — [3] Respect et honneur.

au chapitre qui n'en fît profession. Je fus de même avis par la même raison, et en ajoutant cette nouvelle : qui est que cette expression d'*obedientiam* ne nous pouvoit faire aucun tort, parce que c'étoit un style de la daterie de Rome et un langage du pape qui ne dépendoit pas de nous, et que toutes nos protestations et réserves ne feroient jamais changer ; qu'une pareille expression ne nous pourroit jamais nuire, qu'elle ne fût par nous employée librement dans nos propres actes et dans notre propre discours, ce qui alors se trouveroit opposé directement à notre usage et à nos concordats. Mais après nous deux, tous les autres furent d'avis, sans exception, de faire la réforme suivant l'exemple de nos prédécesseurs.

On avoit aussi remarqué que dans les prises de possession de MM. Séguier et de Ligny il y avoit une pareille réserve pour ne pas reconnoître la nouvelle métropole de Paris, au mépris de l'ancienne métropole de Sens, et on a conclu unanimement que cette dérogation étoit inutile, puisque dans le fait nous nous reconnoissions suffragans de Paris, et relevant de la métropole par les appels tant de fois usités de l'officialité de Meaux à celle de Paris, et par les assemblées du clergé tant provinciales que générales.

Après qu'on est ainsi convenu de tout, M. Lyonnet est entré, suivant le cérémonial marqué ci-dessus, étant revêtu de soutane et manteau long, placé à la première place dite, où après avoir exposé les raisons de sa venue, et offert de payer les droits ordinaires et de passer les actes dérogatoires accoutumés, il a mis les bulles sur le bureau en original et il s'est retiré. Il n'y avoit qu'une seule bulle, qui est celle de provision et de collation de l'évêché. Tous les banquiers expéditionnaires de cour de Rome remarquent qu'il y a ordinairement onze bulles pour un évêque, et au moins neuf ou sept, dont les principales sont : celle de collation, celle au roi, celle au métropolitain, celle du *forma juramenti* [1], la bulle adressée

[1] Forme du serment.

au chapitre, celle au reste du clergé, celle au peuple et celle aux vassaux. M. Lyonnet nous avoit tous assurés que quand on a obtenu à Rome le *gratis* entier des bulles, alors les officiers de la daterie, pour s'épargner la peine d'écrire et la dépense du plomb, ne font que deux bulles, celle de collation et celle du serment ; que cette dernière étoit inutile à Meaux, qu'ainsi il n'avoit apporté que la première ; que dans le cas du *gratis*, la bulle seule de collation contenoit toutes les autres en abrégé, rappelant ceux à chacun desquels elles sont adressées. On ne fit sur cela aucun incident au chapitre : ainsi on se contenta de la seule bulle de collation. L'on est donc convenu tout d'une voix de le mettre en possession à vêpres, avec les cérémonies accoutumées, après que l'on eût pris lecture de la bulle et de la procuration. Cette bulle est datée 5° *idus Februarii* 1705, qui est le 9 février dernier, auquel jour la proposition de cet évêché avoit été faite au consistoire.

M. Lyonnet étant alors rentré en habit d'église d'hiver et placé au même lieu, après avoir appris par la bouche de M. le doyen la résolution du chapitre, il s'est soumis à signer l'acte de restriction et de non-approbation du terme d'*obedientiam*, et a prêté le serment accoutumé, puis il s'est retiré et s'est allé reposer en attendant vêpres, qui s'alloient bientôt dire après la grand'messe, à cause du jeûne du carême, car on n'a pas cru devoir le mettre en possession pendant la grand'messe pour ne pas interrompre le sacrifice ni le célébrant en allant baiser l'autel.

Donc au commencement de vêpres, MM. le doyen et le chantre l'étant venus prendre à ma chambre à l'évêché, l'ont conduit au chœur par la grande porte, sous le jubé, au milieu d'eux, et sont allés droit au pied de l'autel, où tous ensemble ils ont fait leur prière à genoux; puis ils sont montés à l'autel, que le procureur a baisé; de là ils sont revenus à la chaise épiscopale du chœur, qui est la première du côté droit et la plus proche de l'autel, où ils l'ont fait asseoir, tandis qu'on chantoit au chœur le pre-

mier psaume des vêpres du lundi. Ils sont ensuite sortis du chœur par la même porte, et de l'église même par le grand portail, et plusieurs des MM. du chapitre se sont joints à eux. Tous sont entrés à l'évêché par la grande porte; MM. le doyen et le chantre ont conduit M. Lyonnet à l'auditoire, ou chambre de l'officialité, et l'ont fait asseoir dans le tribunal de l'official, M. le doyen lui remettant les sceaux en mains, qu'il a aussitôt rendus au greffier; et l'on est ainsi monté à la grande salle de l'évêché, où tout le peuple présent, M. Lyonnet étant assis en un fauteuil, M. le doyen a expliqué le sujet de la présente cérémonie, fait lire les bulles, la procuration et l'acte de prise de possession, sans que personne s'y soit opposé; puis on s'est allé reposer et tout signer dans ma chambre, M. Lyonnet faisant beaucoup d'honnêtetés à tout le monde, et à moi en particulier mille amitiés. Et tout étant signé, on lui a délivré copie de l'acte de prise de possession qu'il veut emporter à Paris. Il nous assure que M. l'évêque de Meaux doit arriver jeudi prochain à Paris pour dîner, et qu'il ne sait pas le temps qu'il viendra en personne à Meaux, les affaires sur les meubles et les réparations n'étant pas encore accommodées avec M. l'abbé Bossuet, et dont M. Lyonnet est chargé par M. l'évêque.

Tandis que le chapitre tenoit, le syndic a présenté deux lettres de Paris, l'une de M. Lebert, chanoine, et l'autre du procureur du chapitre, par lesquelles ils donnent avis tous deux que le greffier du parlement, chargé de dresser la feuille de l'arrêt de la grand'chambre contre MM. Bossuet, y avoit omis la condamnation à tous les dépens prononcée contre eux, qu'ils en avoient fait leurs plaintes à M. le premier président, en un placet présenté à ce magistrat par M. Lebert; que M. Lebert en avoit été très-bien reçu, et que M. le premier président lui avoit dit qu'il se feroit apporter la feuille, et qu'avant de la signer il y feroit mettre la condamnation des dépens, qu'il se souvenoit très-bien d'avoir prononcé contre les trois parties de MM. du chapitre : à savoir, MM. Bossuet,

le maître des requêtes, et l'abbé ; et le tuteur de la petite demoiselle. On voit là l'esprit de ce juge contre feu M. de Meaux.

—Ce soir, 24 mars 1705, je vois arriver à l'évêché sept charrettes chargées de livres, meubles, batterie de cuisine et vin de Monseigneur l'évêque de Meaux, qui viennent de Toul, et sont adressées à M. Despots, économe de l'évêché.

—Mercredi, 25 mars, avis que M. de Meaux a dîné à La Chapelle, passé au Pont et couché à Lagny.

—Jeudi soir, 26 mars, le maître d'hôtel de M. de Meaux et autres officiers arrivés à l'évêché, qui nous apprennent que ce prélat est arrivé à Paris, jeudi 26, à dîner.

Ce même jour, après midi, j'ai arrêté mon logement chez M. Pastel, au cloître, et ma nourriture chez mon cousin, curé de Saint-Christophe ; et vendredi 27, dès le grand matin, j'ai fait porter chez M. Pastel mes meubles et mes livres ; et samedi 28, j'y ai fait porter mon lit et détendre ma tapisserie, qui est à Saint-Christophe. Dimanche matin 29, je n'avois plus aucune chose dans l'évêché ; j'y dînai pour prendre congé du prédicateur ; et le soir je soupai chez mon cousin, et couchai chez M. Pastel. Ce soir-là même arriva à Meaux, à l'évêché, M. l'abbé de Bissy, avec un fripier pour faire une nouvelle prisée des meubles.

—Lundi, 30 mars 1705, M. l'abbé Lyonnet arriva aussi du matin pour la même raison, et avant la grand'messe ; je saluai l'abbé de Bissy, et en le quittant je lui parlai des saintes huiles, dont il a pris les vaisseaux et se chargea de les porter à Paris, et d'en parler à M. l'évêque pour les faire bénir par M. le cardinal de Noailles. Je ne le vis pas davantage, et nous ne parlâmes d'aucune autre chose.

M. l'abbé Bossuet me presse de prendre une chambre dans la maison de M. de La Noue, et d'y aller aussi manger, lui absent ou présent ; sa lettre est fort pressante ; je lui mande que nous en parlerons quand il viendra pour l'obit de son oncle.

—Ce 1er avril, Nicole, de Germigny, entrée à mon service moyennant 30 fr. de gages par an.

—Ce jeudi, 2 avril 1705, il arrive à Meaux pour dîner, et m'envoie aussitôt chercher : je l'ai été voir une heure avant l'obit de feu M. de Meaux que nous avons avancé à ce jour-ci pour prévenir les fêtes; il m'a encore plus pressé de vive voix que par sa lettre de m'attacher à lui, ne me demandant autre chose que de travailler aux éditions des ouvrages qui restent de M. son oncle. Je l'ai prié de me donner le temps d'y penser, et que cependant j'aurois l'honneur de venir manger avec lui tant qu'il seroit à Meaux : ce que je fis ce soir même. Il m'a dit que M. l'évêque de Meaux lui a parlé de moi le premier, et qu'il ne lui a point paru songer à me prendre avec lui, disant que trente personnes lui en avoient écrit pour moi. « Je ne sais ce que c'est, lui dis-je : c'est M. l'abbé Fleury qui s'est chargé de tout, et qui doit recevoir de lui sa réponse, sans même le prévenir; si d'autres se sont avancés, je ne les en ai ni priés, ni chargés ; il faut le laisser agir naturellement, mais je vois bien que c'est un pasteur sur qui il n'y a guère à compter.»

—Ce vendredi 3, a été célébrée la messe solennelle de l'obit, pour laquelle M. Bossuet est venu exprès ; puis il y a eu grand dîner dont j'ai été. Aussitôt après, M. Bossuet s'en est retourné à Paris, et M. l'abbé sur le soir. Ils se sont logés chez M. de La Noue, et plus davantage à l'évêché.

—Ce samedi 4, l'on a avis que le nouvel évêque a prêté serment de fidélité à Versailles, hier, vendredi, 3 avril.

J'ai prié par lettres M. l'abbé Fleury de ne plus parler de moi à M. de Meaux, mais d'attendre ce qu'il lui en dira, et il l'a ainsi approuvé. M. Pirot est de même avis suivant sa lettre du 7, qui est pleine d'amitié; et en même temps il me conseille de m'attacher à l'abbé Bossuet pour l'édition des ouvrages de feu M. son oncle ; mais c'est sur quoi il faut lui parler à lui-même à Paris.

—Ce 8, mercredi-saint, soir, l'abbé Bossuet arrive à Meaux; et ce 9, jeudi-saint, il me prie à dîner, où je n'ai pu aller à cause d'un rhume. Mais j'ai passé deux heures de l'après-dînée avec lui; il se plaint de M. l'évêque de Meaux avec qui ses affaires n'avancent pas, ni pour les réparations ni pour les meubles. « Ce sont, dit-il, des gens qui cherchent bon marché, et qui se font une réputation d'être intéressés auprès de tout le monde informé que l'évêque demeure à Paris depuis déjà plus de quinze jours, par la seule raison de marchander ses meubles. » Dès hier matin, l'abbé Lyonnet est arrivé ici, de Paris, comme pour traiter avec l'abbé Bossuet; mais il n'a pas apporté la nouvelle prisée faite par l'ordre du nouvel évêque; ainsi il ne peut rien avancer, et l'abbé dit que c'est un homme qu'on lui a lâché pour arracher de lui quelque proposition favorable, et qu'il se gardera bien de donner dans ce piége; qu'il attendra donc tant qu'ils voudront, et que rien ne le presse de finir promptement; au lieu que M. l'évêque de Meaux est pressé de finir par son propre devoir qui l'appelle ici. Qu'il ne croit pas néanmoins qu'il y vienne avant le mois de mai; que M. le cardinal de Noailles a indiqué son assemblée provinciale au 15 de mai, et que le nouvel évêque se propose de venir tenir l'assemblée du clergé de Meaux pour y faire la députation de sa personne, et d'une personne du second ordre à l'assemblée provinciale; qu'il croit donc que ce prélat ne viendra à Meaux qu'au commencement de mai. Cependant M. Lyonnet a apporté ici l'arrêt de la chambre des comptes, qui déclare la régale fermée dans l'évêché de Meaux, et il a fait signifier cet arrêt dans toutes les juridictions de Meaux. Le voilà, le prélat, maître de tous les honneurs et de tous les bénéfices du diocèse, et ainsi rien ne le presse plus d'y venir.

—Ce vendredi-saint, 10 d'avril, M. l'abbé Bossuet m'a proposé d'aller à Paris incessamment pour y prendre avec lui une résolution dernière sur l'édition des ouvrages les plus prêts de M. son oncle, savoir : les *Élévations sur*

les Mystères, avec les *Méditations sur les Évangiles;* la *Politique*, et la *Connoissance de Dieu et de soi-même*. Ce que je lui ai promis que je ferois quand il voudroit, et il m'a fort pressé d'aller demain dîner avec lui, ce que je lui ai aussi promis. Il veut faire paroître que je lui suis uni et en grande assemblée. En effet, ce samedi-saint, 11 d'avril, il y avoit un grand festin où étoient M. le lieutenant général, M. de Mutel, et plusieurs autres personnes de la ville, auxquelles il se rend fort gracieux, et à moi-même en leur présence : c'est un politique qui n'épargne ni dépense ni bon accueil pour s'attirer les gens. Ce jour de Pâques et ce lundi suivant j'y ai été encore dîner. Il m'a dit qu'il avoit retiré les *Élévations sur les Mystères*, avec les *Méditations sur les Évangiles*, des mains de Mme de Maintenon, seulement depuis quinze jours. Dès hier, M. Lyonnet repartit pour Paris, et l'abbé Bossuet a été en grande conférence avec le père de Riberoles, qui avoit été lui-même fort visité par M. Lyonnet : c'est-à-dire que Lyonnet et Riberoles sont les deux entremetteurs de la vente des meubles. En effet, Riberoles est parti d'ici aujourd'hui de grand matin pour arriver à Paris à dix heures aussitôt que Lyonnet, et voir ensemble M. de Meaux à ce sujet.

— Notre abbé vient de retirer ses papiers et principaux livres de son cabinet de l'évêché, et a donné ordre de tout porter au cabinet de sa nouvelle maison, aussi bien que les belles éditions des Pères de l'Église, tous les livres hérétiques ou livres nouveaux et curieux que feu son oncle avoit fait apporter de Paris à Meaux, et qu'il veut reporter à Paris et garder : son dessein étant de ne laisser dans la bibliothèque de l'évêché que l'ancien fonds des livres que M. son oncle y avoit trouvés, et il m'a prié instamment d'avoir l'œil à ce transport de livres ; puis il est parti sur le soir pour aller coucher à Ferrières, où il doit trouver sa famille, l'abbé Bignon et une grande compagnie.

—15 et 16 avril 1705, les livres susdits ont été

transportés de l'évêché à la maison de M. de La Noue.

—17 et 18 suivans, on a nouvelle de M. l'évêque qu'il est en grande impatience de venir à Meaux, mais qu'il tient à l'abbé Bossuet qui l'arrête sur le prix des meubles.

En effet, ce lundi 20 avril, le père de Riberoles n'est pas encore revenu de Paris, où il est toujours occupé de cet accommodement qui ne finit pas.

—Ce mardi 21, j'apprends que Cornuau est à Meaux avec un tapissier de Paris, de la part de l'abbé Bossuet, pour faire une nouvelle estimation, et savoir au juste ce qu'il peut relâcher. L'évêque offre 8,000 francs de moins que l'abbé ne demande. Le tapissier a fait l'estimation de tous les meubles de Meaux aujourd'hui, et même de ceux de la sacristie. Ce mercredi il a été à Germigny où il a fait la même chose; il offre de les prendre pour son compte un peu au-dessous de son estimation, et néanmoins au-dessus de celle de M. l'évêque. Nous apprenons de Paris que l'accord n'est pas encore fait sur ces meubles, et que M. l'évêque est résolu de venir au plus tard dans la semaine prochaine, encore bien qu'il ne fût pas maître des meubles, auquel cas il se propose, dit-on, d'aller loger chez M. le doyen, ce qui seroit fort extraordinaire, ou de se faire meubler de ses propres meubles sa chambre de l'évêché en attendant la conclusion du marché.

—Aujourd'hui soir, mercredi, 22 avril 1705, j'ai conduit à l'hôpital général de cette ville, Jean Denis, enfant orphelin, de Germigny, pour y être nourri et couché à la pension de 4 livres et 10 sols par mois que l'on me demande, convenu avec la veuve Boistel, sa grand'mère, qu'il me servira quand je l'y trouverai propre, et que je lui ferai gagner cette avance que j'aurai faite pour lui : cette femme se charge de l'entretenir d'habits et de linge. J'ai seulement promis 4 fr. par mois, mais pour les contenter je suis d'avis de payer sur le pied de 50 francs par an, c'est 12 livres 10 sols par trois mois, 4 livres 3 sols 4 deniers par mois, environ 21 sols par semaine, et 3 sols

par jour. Je m'en tiendrai à ce compte, et M. Roussin, l'un des administrateurs, m'a dit que cela suffisoit.

L'affaire des meubles n'avance pas; Lyonnet et Riberoles n'y font plus rien. Elle se traite entre l'évêque et l'abbé personnellement. L'abbé mande que l'on mette encore à part un nombre de livres par moi choisis, les meilleurs de la bibliothèque, et qui lui seront utiles. Et il ajoute qu'il les faudra tous ôter, parce que l'évêque n'en veut prendre aucun. Le père de Riberoles est encore à Paris, et toujours logé chez l'abbé Bossuet.

—Jeudi 23 et vendredi 24 avril 1705, a été célébré à Meaux, dans la cathédrale, l'obit de M. de Ligny, évêque, auquel j'ai officié, m'étant trouvé seule dignité après M. le doyen, qui s'excusa de le faire à cause de ses indispositions, et j'en ai reçu la distribution de 8 francs.

—Ce samedi, 25 avril, je reçois une lettre de M. l'abbé Fleury, d'hier 24, de Paris, où il me mande qu'il a vu M. l'évêque de Meaux, et que le prélat ne lui ayant dit mot de moi, il n'a pas jugé à propos de lui parler de moi non plus comme nous en étions convenus. Il ne dit pas s'il accompagnera cet évêque à Meaux à la prise de possession qu'il doit bientôt faire; mais il me mande que nous nous verrons à Paris, où, dit-il, il demeurera ordinairement, et il me conseille de recevoir les offres de l'abbé Bossuet, à condition de conserver ma liberté, faisant mon séjour à Meaux, et il ajoute que nous en parlerons plus amplement à mon premier voyage de Paris.

—Ce lundi 27, le député du chapitre à Paris mande qu'il a vu, de la part de la compagnie, le nouvel évêque, qui lui a dit ne pouvoir encore marquer le jour de son arrivée à Meaux, parce qu'on le retardoit toujours, en retardant aussi la conclusion du marché des meubles, mais qu'il étoit résolu de venir à Meaux dans huitaine, encore que ce marché ne fût pas conclu; auquel cas il prendroit son logement chez M. le doyen, qui le lui avoit offert, et le doyen présent a dit qu'il abandonneroit au

prélat toute sa maison du cloître, et qu'il se retireroit ailleurs.

—Ce 28 avril, je reçois une lettre de M. l'abbé Bossuet d'hier, de Paris, par laquelle il me mande que M. l'évêque de Meaux s'est déterminé à ne pas prendre les meubles de l'évêché ni ceux de Germigny, qu'il lui laisse pour vingt et un mille livres, sans me dire le prix que ce prélat en offre; qu'il envoie des tapissiers pour démeubler l'évêché, afin que l'évêque qui y doit venir au plus tôt le trouve libre. En effet, les tapissiers, arrivés à 1 heure après midi, se sont mis à détendre, et ils ont déjà fort avancé ce travail; la grande salle est détendue et la chambre du roi démeublée.

—Ce 29, Cornuau est arrivé, qui m'assure que l'évêque n'a voulu donner que dix-neuf mille deux cents livres pour tous les meubles, sans rien réserver, et enfin vingt mille francs, en comprenant dans le marché les orangers de Germigny, et vingt-quatre du second rang de ceux de Meaux; et il m'assure de nouveau qu'il n'y a nulle espérance d'y revenir, si bien que l'on continue le déménagement à toute force, et que M. l'évêque a fait déjà de son côté tendre une belle tapisserie dans la grande salle de l'évêché, et mande à M. le doyen qu'il envoie aujourd'hui un tapissier pour tenir tout prêt incessamment, mais que ce contre-temps lui fera différer de deux ou trois jours son arrivée à Meaux.

—Ce 1er et 2 mai, Cornuau a fait emporter non-seulement tous les bons meubles, mais même tous les gros et de plus vil prix, sans rien du tout laisser que quelques tables de cuisine et d'office; tous les livres absolument ont été ôtés de la bibliothèque, et tous les ornemens avec leurs armoires emportés de la sacristie, même les livres à l'usage de l'église cathédrale, les gens de l'abbé disant : « Si l'évêque en a besoin, il les demandera. »

—Ce samedi 2, le prieur est arrivé de Paris, où, dit-il, il a perdu trois semaines à aller et venir tous les jours de chez l'abbé chez l'évêque, et ainsi de l'un à l'autre

pour porter des paroles, mais sans succès. Il m'a rapporté pour sûr que l'abbé a tout laissé, sans rien réserver, à vingt et un mille livres; que l'évêque en a offert dix-neuf mille deux cents, et puis, par une dernière offre, vingt mille francs, en y comprenant les orangers de Germigny et vingt-quatre de ceux de Meaux, du second rang; que M. Bossuet n'a rien voulu rabattre des vingt et un mille livres, mais que l'abbé a offert de donner les orangers de Germigny par-dessus le marché; que tout a été ainsi rompu, parce que le tapissier de MM. Bossuet offre de tous les meubles, sans rien réserver, vingt mille huit cent livres, en les prenant à Meaux et se chargeant du transport à Paris; mais il n'y a rien encore de conclu avec lui. Au reste, tous les projets d'accommodement sont rompus d'ailleurs avec M. l'évêque au sujet des dégradations des bois et des réparations des bâtimens, si bien que le prélat refuse même de tenir la proposition qu'il avoit faite l'été dernier, de payer la moitié des frais de la visite : ainsi l'on ne sait plus ce que tout cela deviendra.

—Ce lundi 4, j'ai été coucher à Jouarre, et j'y ai passé ce mardi 5 pour y rendre des lettres de feu M. de Meaux, que l'on m'avoit prêtées; j'y ai appris certainement que l'abbesse a écrit à l'évêque en ma faveur, mais comme elle l'a fait sans que je l'en aie priée, et qu'elle-même ne m'en a point parlé, non plus que de la réponse qu'elle en aura reçue, je ne lui en ai dit mot, et j'ai laissé cela comme chose non avenue et ignorée; peut-être faudra-t-il s'en expliquer avec l'évêque : c'est à quoi j'aviserai, en prenant pour cela un temps convenable et un grand loisir.

—A mon retour de Jouarre, j'apprends que l'arrivée de l'évêque sera sans faute pour cette semaine et qu'il ne veut point absolument qu'on aille au-devant de lui. M. de Thémines, maire de la ville, l'a été voir à Paris pour le prier de trouver bon qu'il fît mettre la bourgeoisie sous les armes à son arrivée : il n'y a pas voulu consentir, ni dire précisément le jour qu'il viendra, mais la maréchaussée veut absolument lui aller au-devant. Il arrive

tous les jours des meubles de Paris pour achever l'ameublement de l'évêché. Comme il n'y a plus rien dans la sacristie de l'évêché, si ce n'est le coffre des paremens de l'autel de la chapelle, avec les paremens mêmes, j'ai mis cette clef entre les mains du nommé Boudrot, valet de chambre de l'évêque, et en même temps j'ai vu porter des meubles dans la chambre voisine que j'occupois, et que cet homme m'a dit être destinée à l'aumônier de l'évêque : ainsi me voilà non-seulement délogé, mais encore dépossédé.

—Ce vendredi, 8 mai, on voit que tout se prépare à l'évêché, non plus pour l'ameublement qui est fait tel quel, mais pour les festins de la réception. On est donc convenu au chapitre, bien ou mal, de tout ce qu'il y a à faire pour la réception, et même de la forme du procès-verbal de la prise de possession, en suivant à peu près ce qui se fit à feu M. de Meaux. Ce soir on ne publie pas encore le jour ni l'heure de l'arrivée de l'évêque : ses gens à l'évêché en font un mystère.

—Ce samedi, 9 mai 1705, je suis convenu avec mon cousin, curé de Saint-Christophe, de lui payer par an 450 francs pour ma pension et celle de ma servante, ce qui fait 112 francs 10 sous par quartier, et 37 francs 10 sous par mois; convenu aussi que je payerai toujours à la fin de chaque mois cette somme pour la dépense du même mois.

M. Henry de Thiard de Bissy, nouvel évêque de Meaux, y est arrivé ce samedi, 9 mai, à sept heures du soir, ayant dans son carrosse M. l'abbé et M. le chevalier de Bissy, ses frères, avec M. l'abbé de La Loubère, docteur de Navarre, prieur de Rouvres en ce diocèse, et étant suivi d'un autre carrosse où étoient son aumônier, un maître des cérémonies de Saint-Sulpice, etc. Ce prélat étant monté droit à la grande salle de l'évêché, où nous étions tous qui composons le chapitre, en surplis et en aumusses, il y a reçu tout d'abord nos respects en habit de drap noir court, comme il se trouvoit, et entendu le com-

pliment fort simple de M. le doyen sur la joie et l'empressement que nous avions de le recevoir après un si long délai, causé par les grandes affaires qui l'avoient occupé pour soutenir les intérêts de l'Église : à quoi le prélat a aussi fort bien répondu avec beaucoup d'amitié et d'honnêteté, faisant paroître une grande douceur et affabilité, avec un air simple et modeste. Toutes les compagnies sont venues ensuite le saluer et faire leurs complimens. Les curés de la ville ont aussi fait le leur par la bouche du prieur de Change, aussitôt après MM. du chapitre et avant toutes les compagnies. Après le compliment de M. le doyen, le chapitre a présenté au prélat pain et vin, ce qu'aucune autre compagnie n'a fait.

L'abbé Lyonnet est arrivé le soir dans une chaise de poste; il n'est pas venu d'autre compagnie, parce que, disoit-on, il n'y avoit pas encore à l'évêché de quoi loger d'autre monde, les domestiques mêmes ayant à peine des lits.

Ce soir, après que tout le monde se fut retiré, MM. le doyen et le chantre, grands vicaires de l'évêque, l'entretinrent en particulier et lui parlèrent du cérémonial du jour de demain, et M. le doyen affecta de lui cacher l'usage de l'église, que l'évêque présent à la grand'messe la doit commencer et faire sa confession au bas de l'autel, puis toutes les bénédictions pendant la messe, parce qu'il avoit fait résoudre au chapitre qu'il donneroit seulement la bénédiction à la fin de la messe, comme on l'avoit trouvé marqué de M. de Belleau, en 1624; sans songer que la pratique de toutes ces prééminences dues à l'évêque avoient été depuis établies par M. Séguier, et toujours pratiquées constamment, de sorte qu'il ne leur est pas libre d'y rien changer. Comme M. l'évêque ne m'envoya pas chercher, j'affectai de ne me pas trouver à cette conversation pour n'être pas obligé de parler. C'est une grande malhonnêteté d'avoir retranché ce cérémonial en ce jour.

—Ce dimanche, 10 mai 1705, jour pris pour la prise de

possession de l'évêché, matines ont été dites au chœur à 5 heures du matin, à l'ordinaire; primes commencées à 7 heures précises, tierce et la grand'messe de suite. Toutes les processions des paroisses et des communautés religieuses de la ville et faubourgs de Meaux, rendues dans la cathédrale à 9 heures, se sont avancées vers l'évêché en l'ordre accoutumé, celle de la cathédrale fermant le tout : elle ont passé dans la cour de l'évêché entre deux haies de la compagnie des fusiliers de la ville; MM. de la cathédrale sont montés dans la grande salle après la croix, chandeliers, encens et eau bénite; la vraie croix de plus portée par le premier marguillier, revêtu de chape rouge; MM. le doyen, chantre et sous-chantre, revêtus aussi des plus belles chapes rouges de l'église, ont trouvé M. l'évêque en rochet, étole et pluvial rouge, la mitre en tête, la crosse auprès de lui, assis en un fauteuil élevé sur une estrade au fond de la salle, du côté opposé à la cheminée, assisté de MM. Regnier et Morin, anciens chanoines, aussi revêtus de chapes rouges. A l'arrivée des officians, M. l'évêque se seroit levé, puis assis auroit entendu le compliment de M. le doyen prononcé en latin, auquel il auroit répondu de même; et les processions se seroient acheminées vers l'église au chant du verset convenable, entre deux haies de la même compagnie des fusiliers; et ces mêmes processions auroient fait deux haies depuis l'évêché jusqu'à la porte de l'église, entre lesquelles MM. de la cathédrale se seroient avancés sur le parvis de l'église, et M. l'évêque avec sa suite, lequel se seroit assis en un fauteuil placé contre le pilier d'entre les deux portes du milieu de l'église : ce pilier paré d'une tenture rouge. Cependant toutes les cloches de la ville et de la cathédrale étoient en branle, et il y avoit une foule innombrable de peuple sur le parvis, dans la place de l'évêché et à toutes les fenêtres des maisons voisines.

Alors le prélat fit faire lecture de ses bulles de la collation de l'évêché de Meaux en sa faveur, par son secrétaire; puis M. le doyen lui présenta le serment que font

les évêques avant que d'entrer dans l'église, qu'il prêta en mettant la main nue sur l'Évangile : qui est de garder les priviléges, exemptions de l'église, et les concordats faits avec ses prédécesseurs. La vraie croix encensée, le prélat aussi, qui se mettant à genoux sur un carreau, a adoré et baisé la croix; puis a reçu le goupillon, prenant de l'eau bénite et en donnant aux autres. Harangue de M. le doyen en françois sur le sujet, et réponse du prélat de même, qui ayant à l'instant tiré le ruban de la sonnette pendue au haut de la porte de l'église à gauche en entrant, et l'ayant sonnée trois fois, toutes les portes auroient été ouvertes, et MM. du chapitre avec le prélat seroient entrés processionnellement dans l'église et dans le chœur. Les autres processions se rangeant à l'ordinaire dans la nef, toutes les compagnies qui suivoient la procession auroient aussi été placées dans le chœur, comme au jour des cérémonies publiques. MM. les curés de la ville et faubourgs y auroient été pareillement invités avec les supérieurs des communautés de la part de MM. du chapitre, y auroient eu place pour être témoins de la prise de possession, assister au *Te Deum* en actions de grâces et à la grand'messe qui le devoit suivre.

En entrant dans l'église, on a chanté *Veni, sancte Spiritus*; et MM. le doyen, chantre et sous-chantre, avec les deux chanoines assistans, ont conduit le prélat à sa stalle du chœur où ils l'ont fait asseoir, puis au trône épiscopal près de l'autel où il s'est assis pareillement, et à l'autel qu'il a baisé, et demeurant debout au bas de l'autel, découvert, la crosse dans ses mains, il a ainsi entendu le *Te Deum* qui se chantoit au chœur en musique, étant accompagné de M. le doyen et de ses diacres d'honneur, M. le chantre et le sous-chantre se promenant au chœur. Ce cantique fini, M. le doyen étant debout au côté droit de l'autel ou celui de l'épître, le visage tourné vers l'évêque qui étoit cependant à genoux, a chanté les versets *Protector noster, aspice, Deus, etc.*, avec la collecte *Deus, omnium fidelium pastor, etc.*, comme au

pontifical romain, en la réception des évêques. Le prélat est ensuite allé s'asseoir en son trône, où il a entendu la grand'messe du Saint-Esprit, accompagné de ses deux diacres d'honneur à ses côtés, sans avoir dit le *Judica* au pied de l'autel, ni fait la confession, ni aucune bénédiction dans toute la messe. On ne lui a pas même porté l'Évangile à baiser ni la paix. Le diacre l'a seulement encensé après l'oblation, passant devant son trône pour aller encenser le chœur. J'avois représenté au chapitre que M. Bossuet avoit fait toutes ces fonctions à la messe de sa réception, et que d'ailleurs le rit en étant reçu dans l'église depuis soixante ans, et approuvé dans les rubriques du missel imprimé en 1642, l'on n'avoit pas la liberté d'y rien changer. MM. conclurent que l'on n'en feroit rien, et ceux qui sont toujours de mauvaise humeur murmuroient fort, comme si l'on avoit grand tort de faire cette remontrance, et comme craignant fort que le prélat ne fût averti de ces usages, et ne demandât à les mettre en pratique dès cette première messe; car c'étoit là la raison profonde de ces braves capitulans, que M. l'évêque ne pouvoit ni user du trône, ni faire aucune des cérémonies qu'on vient de dire, qu'après en avoir demandé lui-même la permission au chapitre quand il viendroit s'y faire recevoir. Qu'au reste c'étoit bien assez que l'on souffrît qu'il donnât à la fin la bénédiction pontificale; ce qu'il fit en effet, et contre l'usage, par le conseil du sieur Fordrain, faisant fonctions de diacre; lui diacre, et M. Fouquet, sous-diacre, reçurent cette bénédiction debout comme le célébrant. J'étois bien résolu d'avertir M. l'évêque de toutes ces choses, s'il m'avoit fait l'honneur de me consulter sur le cérémonial, mais il s'en est tenu à ce que MM. le doyen et le chantre lui en ont dit sans m'appeler; je ne me suis pas présenté la veille, et je ne lui ai rien dit. Seulement, le jour même de la cérémonie, j'étois ce matin avant qu'elle commençât à la chambre du prélat, et le voyant revêtir de ses habits pontificaux, je lui fis donner l'étole qu'on ne lui

présentoit pas, sa croix pastorale et autres choses qui n'avoient pas même été préparées.

La messe finie, et le prélat conduit à la sacristie, y a quitté ses habits pontificaux, et signé le procès-verbal de la prise de possession, et avec lui MM. le doyen et le chantre, et a été ensuite reconduit par nous tous jusque dans sa chambre, nous priant tous de venir dîner avec lui, suivant l'invitation qu'il nous en avoit fait faire au logis de chacun de nous dès le matin, en nous faisant promettre que nous irions.

Tous ces MM. du chapitre se sont trouvés au dîner, et ils étoient les seuls invités. Il y avoit dix-huit personnes à la table que tenoit le prélat avec l'abbé de La Loubère, où nous étions, les dignités de l'église, l'abbé de Lusancy, ancien archidiacre, et quelques anciens chanoines. J'y fis les honneurs avec la permission du prélat qui de sa part avoit grand soin de moi, et me fit l'honneur de me dire, sur ce qu'on disoit que je servois bien : « Il sait bien faire autre chose. » L'abbé de Bissy tenoit la seconde table qui étoit de vingt-deux couverts, et où étoit le reste des chanoines, avec l'abbé Lyonnet qui s'y divertit fort des Normands. Les aumôniers et l'écuyer étoient à une petite table. Le festin étoit magnifique, le vin bon, de Bourgogne, mais non le plus fin. Il y avoit à la fin de la fenouillette : c'est une liqueur commune, et de peu d'usage aux grandes tables. MM. du chapitre ont été régalés aujourd'hui. Ce prélat est homme d'ordre et d'économie. On évite par ce moyen la profusion et le dégât. Le prélat est venu à vêpres conduit par deux aumôniers et son verger : quelqu'un du chapitre avoit dit à l'aumônier de ne pas prendre d'aumusse et de n'en pas donner à l'évêque, comme n'ayant point le droit d'en porter, n'étant pas encore reçu chanoine au chapitre, et n'y ayant pas demandé les habits pour ses ecclésiastiques. Il y a donné la bénédiction après le dernier *Benedicamus*, à l'ordinaire, et il s'est retiré aussitôt sans rester à complies. Sur le soir, il a été voir les chefs des compagnies

qui l'avoient harangué, MM. le doyen, le lieutenant général, le maire, le président de l'élection et celui du grenier à sel, les Ursulines et Mme de la Maisonfort.

—Ce lundi, 11 mai 1705, le chapitre tenant à l'ordinaire, nous avons été députés M. le chantre et moi, chancelier d'entre les dignités, MM. Regnier et Morin d'entre les anciens chanoines, et MM. Servan et de Mouhy d'entre les jeunes, pour aller au-devant de M. l'évêque de Meaux, et l'accompagner au chapitre. Le banc du fond étoit couvert d'un beau tapis de Perse, avec un carreau de velours noir sur le banc à la place du milieu, entre M. le doyen à droite, et M. le chantre à gauche, et un autre carreau de même aux pieds; le banc du greffier, devant le bureau, aussi couvert d'un tapis de velours violet. Le prélat, revêtu de rochet et camail, l'aumusse blanche sur le bras gauche, précédé de son verger et de ses deux aumôniers, et suivi de nous tous, est venu au chapitre, passant au milieu d'une foule de peuple et de parures dans la galerie. L'ordre avoit été donné de laisser entrer jusqu'à la barre et hors du carré du chapitre les deux aumôniers, les autres ecclésiastiques et honnêtes gens qui se présenteroient pour entendre les complimens. M. le doyen a fait la harangue en françois, et le prélat sa réponse de même; puis il a prêté le serment accoutumé à cause de sa prébende unie à la dignité épiscopale, qu'il a signé sur le registre, et qui a aussi été signé par les deux aumôniers; puis les prières se sont faites à l'ordinaire, le prélat demeurant debout, et l'on a récité : *Ecce quam bonum, etc.*, pendant que tous ces MM. ont été embrasser le prélat, qui les a reçus avec toute sorte d'amitié et de cordialité, en commençant par le côté droit, et puis par le côté gauche. Le doyen a dit ensuite la collecte accoutumée, et il a présenté au prélat le pain et le vin, en lui disant comme aux chanoines : *Admittimus te ad distributiones ecclesiæ, etc.* Avant de sortir M. l'évêque a prié le chapitre qu'il se servît du trône dans les cérémonies pontificales, et que l'on y suivît les usages établis par

M. Séguier, et observés par MM. de Ligny et Bossuet, et qu'il fût permis à ses deux ecclésiastiques l'accompagnant au chœur d'y porter les draps, c'est-à-dire les habits du chœur : ce qui a été marqué expressément sur le registre du chapitre, et l'on a dit même qu'il avoit demandé la permission de porter au chœur, en hiver, la grande chape violette avec le camail de fourrure, au lieu de la chappe et du camail qu'il portoit autrefois semblables à ceux des chanoines. Ce fait, tous ces MM. ont reconduit le prélat dans sa chambre, qui les a ensuite reconduits lui-même jusqu'à la porte de son antichambre.

Dès le samedi de l'arrivée du prélat, après le compliment du chapitre, comme je prenois congé de lui en particulier, il me dit avec beaucoup d'amitié : « Nous avons bien des choses à dire entre nous en particulier. » Hier, dimanche, prenant encore congé de lui après le dîner, il me répéta la même chose. Et ce lundi matin, le quittant de même après toute cette cérémonie, il reprit le même discours en ajoutant : « Vous me voyez tout occupé de l'embarras de ces cérémonies; à mon retour de Paris nous nous entretiendrons plus librement. » Je crains fort que tout ceci ne soit qu'un compliment : chacun remarque en effet que ce prélat se répand fort en grandes démonstrations extérieures, et l'on a d'abord été frappé de ses manières si différentes de celles de M. Bossuet, qui étoient simples et naturelles, sans aucune affectation, avec un accueil très-favorable, très-doux et très-affable, sans rien perdre de sa dignité, de sa sagesse, ni de sa noblesse.

—Ce lundi, M. l'évêque a régalé tout le présidial sans exception, en une seule table de dix-huit à vingt couverts; il y avoit une petite table pour ses amis et ses aumôniers. Ces MM. se sont fort loués de la bonne chère et du bon vin. Sur le soir il a été voir les abbesses de Notre-Dame, et la communauté, et les autres maisons religieuses de filles. M. de Thémines, maire de la ville, s'est plaint de ce qu'ayant le pas, lui et le corps de ville avec MM. du

présidial, cependant cette compagnie avoit été aujourd'hui régalée seule à l'évêché, sans qu'il y fût appelé, et il en a fait sa plainte très-sérieusement à l'abbé de Bissy, comme si, dans des choses d'honnêteté et de civilité, l'on étoit assujetti à un cérémonial public et aux prétentions des particuliers. Mais sa plainte n'a pas été sans effet, car lui et tout le corps de ville ont été, aujourd'hui mardi, invités seuls à dîner à l'évêché, sans l'élection ni le grenier à sel, ce qui a fort fâché ces deux compagnies qui se croient aussi méprisées à leur tour.

Ce soir, M. l'évêque a tenu le bureau des décimes pour la députation à l'assemblée provinciale de Paris, et M. Pidoux, chantre, y a été député. L'abbé de Gomer avoit fait sa brigue pour avoir cette députation; l'abbé de Lusancy, son frère, étoit venu exprès de Paris pour y joindre sa sollicitation; le prélat, gagné, avoit proposé l'abbé de Gomer à l'assemblée, mais quand on lui eut représenté que la députation se donnoit à quelqu'un du bureau, et que M. le chantre étoit en état d'aller à Paris, il dit qu'il ne falloit pas changer les usages, et toutes les voix furent pour M. le chantre. Tout le monde s'est moqué de l'avidité des Lusancy, qui, sans donner seulement le temps de respirer à l'évêque, veulent d'abord lui arracher la première faveur qu'il a à faire.

—Ce mercredi, il n'y a pas eu de festin à l'évêché, mais seulement un dîner à l'ordinaire où se sont trouvés M. le doyen et M. Phelippeaux, lequel, à cause de sa maladie, n'avoit pas encore mangé avec le prélat; M. l'abbé Bossuet n'a point paru à toute cette cérémonie; et comment auroit-il pu prendre part à une joie publique qui n'étoit pour lui qu'un renouvellement de douleur? Pour moi, j'en ai été touché jusqu'aux larmes, en entendant tant d'éloges de notre défunt patron mêlés aux louanges du nouveau prélat. Cependant ce prélat s'est plaint amiablement de l'absence de l'abbé, croyant sans doute que la raison de cette absence étoit le marché rompu des meubles et la crainte d'une brouillerie entière avec lui sur

les réparations et les dégradations. En effet, n'y ayant plus d'espérance d'aucun accord, ni concert, l'abbé a envoyé Cornuau, son homme d'affaires, avec ordre de faire travailler actuellement aux réparations de Germigny : ce qui s'exécutoit ces jours-ci même aux yeux de l'évêque, prenant possession de son évêché, et de ses frères, étant et se promenant à Germigny ; ils en étoient piqués au vif, disant que l'abbé agissoit d'abord par voie de fait, sans avoir observé aucune formalité de visites ni autres, on en est venu jusqu'à faire signifier à Cornuau une sommation de cesser les travaux, à laquelle il a répondu qu'il ne pouvoit se dispenser de les faire faire, attendu que la saison étoit propre et que les marchés en avoient été faits au rabais il y a bien huit ou dix mois, et ainsi du reste. Les ouvriers continuoient donc à travailler, et M. l'évêque est aujourd'hui parti, après dîner, pour Paris, assez mécontent de ce procédé. Je le vis à son départ, et il me fit encore beaucoup d'accueil. « Nous ne nous consolons, lui dis-je, Monseigneur, que dans l'espérance de vous revoir bientôt, et sachant que vous voulez bien prendre la peine d'aller défendre nos intérêts à l'assemblée. — C'est, dit-il, ce qui me console moi-même en me séparant de vous tous, et j'y ferai assurément tout ce que je pourrai pour la décharge du diocèse. » Au reste, M. le cardinal de Noailles sachant la brouillerie des affaires de Meaux, dit : « Nous les empêcherons bien de plaider, et la mémoire de feu M. de Meaux nous est trop chère pour souffrir qu'on y donne la moindre atteinte. » Le nouveau prélat savoit tout cela, et il eut lundi après dîner une longue conférence en particulier avec M. Payen, lieutenant général de cette ville, sur tout cela, où il témoigna beaucoup de sagesse et de prudence et une grande disposition à la paix. Ce magistrat en donna avis ce soir-là même à l'abbé, l'exhortant puissamment à finir tout à l'amiable ; l'abbé lui répondit le mardi suivant, en l'assurant de la même disposition de sa part depuis le temps de la mort de feu M. de Meaux jusqu'à présent. Cette lettre montrée à

l'évêque le radoucit fort, et notre magistrat est très-louable d'avoir ainsi rapproché les esprits.

— L'effet en a été tel, qu'aussitôt après l'assemblée provinciale tenue à Paris, à l'archevêché, jeudi matin 14 de mai 1705, M. le cardinal de Noailles a déterminé M. l'évêque de Meaux à s'en rapporter à M. le président Le Pelletier comme sur-arbitre, et à deux avocats arbitres qui prépareront les affaires, savoir : M. Lemaire, de l'archevêché de Paris, avocat du clergé et du cardinal, pour M. l'évêque; et M. Nouet pour MM. Bossuet; il y aura aussi deux architectes nommés à l'amiable pour faire la visite des réparations, et l'on conviendra de même pour les dégradations des bois. Pour être mieux informé de l'état des bois, M. de Meaux a fait aller à Paris, depuis qu'il y est, M. Gérard, arpenteur, demeurant à Saint-Jean, qui a un plan des bois de Meaux, et qui a fait toute sa vie le mesurage des coupes de chaque année. Cet homme, fort intelligent et fort équitable, a promis au nouvel évêque de l'instruire à fond de l'état des bois, l'assurant qu'il avoit été trompé et que le dégât n'étoit pas tel qu'on lui avoit dit. Léger, notaire à Meaux, et Le Coq, procureur fiscal de Germigny, avoient fort prévenu MM. de Bissy, lorsqu'ils étoient à Germigny pendant l'été dernier, sur les dégradations des bois dont ils faisoient la plus importante affaire de la succession. L'abbé de Bissy, prévenu de cette sorte, s'étoit depuis fort aigri avec l'abbé Bossuet, n'ayant pu convenir d'aucune voie amiable pour les réparations ni pour les dégradations; et quoique l'évêque apportât ici un esprit de paix, ayant été lui-même prévenu par l'abbé, son frère, il étoit entré dans de grandes défiances envers l'abbé Bossuet : il avoit refusé à cet abbé de rien faire à l'amiable dans les réparations ou dégradations, et c'est ce qui avoit roidi l'abbé Bossuet sur les meubles, lequel ne vouloit pas en conclure le marché sans être assuré de tout finir ensemble à l'amiable. Pour cela, il avoit toujours proposé M. le président Le Pelletier comme un juge très-éclairé et très-équitable, et il a

enfin la consolation d'avoir amené M. l'évêque de Meaux à ce parti. Le cardinal lui a fait ce service, aussi aura-t-il été persuadé par M. l'abbé de Beaufort, ami particulier de MM. Le Pelletier; c'est un bon office du cardinal, et il n'y avoit assurément rien de mieux à faire pour les uns et les autres.

—Ce 20 mai 1705, veille de l'Ascension, l'on n'attend ici ni l'évêque ni l'abbé pour la fête : ils sont à Paris occupés à mettre leurs affaires en train; Dieu soit béni!

—Ce 21, fête de l'Ascension, on dit que M. de Meaux viendra coucher ici; en effet, il est arrivé ce soir entre huit et neuf heures. Bon jour, bonne œuvre : il a amené l'abbé de La Loubère et un autre petit abbé.

—Ce 22, je reçois une lettre de l'abbé Bossuet qui me mande qu'ils ont passé un compromis, M. de Meaux et lui, et qu'il compte tout fini par là; il m'y fait beaucoup d'amitié et m'annonce son arrivée à Meaux pour ce soir; et en effet, il est arrivé à Meaux fort tard, dans sa berline, avec le père de Riberoles et M. Cornuau. Il vient exprès pour recevoir la déposition de la mère de Ligny, supérieure des filles de Sainte-Marie.

—Ce samedi 23, il a passé toute la matinée avec les anciennes de la Visitation, puis il a été voir M. de Meaux, qui l'a retenu à dîner. Ce prélat est allé au séminaire après son dîner avec les trois grands vicaires, où, dit-on, il a fait bien trembler les ordinans, qu'il veut, dit-il, examiner lui-même et longuement. L'abbé Bossuet a été avec M. de Meaux à Sainte-Marie, pour la déposition de la supérieure, d'où, au retour, l'abbé a passé le reste de l'après-dînée avec ce prélat à l'évêché; et l'entretenant de beaucoup d'affaires concernant le détail des paroisses du diocèse, il lui a proposé de me faire venir pour m'entendre à ce sujet. En ma présence, il a dit a ce prélat plus de bien de moi que je n'aurois pu espérer ni lui demander; en un mot, que j'étois seul en état de lui rendre compte du détail des paroisses et de la manière que feu M. de Meaux y faisoit ses visites, parce que seul j'avois eu

l'honneur de l'accompagner partout, et le soin d'en faire les procès-verbaux qui lui seroient remis entre les mains quand il lui plairoit. « J'ai bien compté, a dit le prélat, de m'instruire avec lui de toutes choses en particulier. » Il a donc été fort parlé de l'affaire du curé d'Ussy et de la lettre de cachet en vertu de laquelle il a déjà demeuré deux ans exilé à Toul, et au préjudice de laquelle il est revenu à Meaux, où il est depuis l'arrivée du prélat, sollicitant auprès de lui son rétablissement dans sa cure.

L'on a encore parlé de bien d'autres affaires, dont j'ai dit ce que je savois; il m'a demandé des statuts synodaux anciens et nouveaux. « Je vous en ai envoyé, lui ai-je répondu, un exemplaire complet par votre aumônier depuis deux jours. » L'entretien a passé sur la réformation du missel et du bréviaire. L'abbé Bossuet a pris la parole, et a fort vanté le travail que j'ai fait pour cela, dont feu Monseigneur l'évêque de Meaux s'étoit fait rendre compte, lui présent, et sur quoi j'avois pris ses avis que j'ai par écrit dans mes *Mémoires*, sur chaque article en particulier. J'ai ajouté un mot en général de l'état de tout ce travail sur le calendrier et les légendes des saints, et particulièrement sur le missel, dont la réformation et l'édition pressent le plus : ce prélat en a paru content, et a dit qu'on en parleroit davantage à loisir, et m'a remis à lundi pour m'entretenir plus amplement. En me quittant : « J'irai demain à la grand'messe, m'a-t-il dit; qu'y a-t-il à faire? — Vous commencerez la messe, lui ai-je répondu, par le psaume *Judica*, au pied de l'autel; » et je lui ai expliqué le reste du cérémonial, en ajoutant : « On a supprimé cet usage à la messe solennelle de votre réception mal à propos, puisqu'il est en vigueur depuis plus de soixante ans, et qu'on l'avoit observé pour feu M. Bossuet; mais je n'ai eu rien à dire, n'ayant pas été interrogé sur tout cela, » lui dis-je en le quittant.

Au sortir de l'évêché, M. l'abbé Bossuet m'a emmené souper chez lui; il m'a dit sa conduite envers M. de Bissy, évêque de Meaux; en un mot, que tout Paris étoit informé

du désir qu'il avoit eu de tout traiter à l'amiable, en attendant pendant dix mois l'arrivée du prélat, et souffrant volontairement l'augmentation des réparations, et lui gardant les meubles qu'il avoit demandés avec instance; que tout le monde avoit remarqué leur procédé intéressé et leur prévention contre la mémoire de feu M. de Meaux et contre sa succession, pour avoir écouté des fripons dont les faux rapports avoient tout aigri; que voyant cette disposition, lui, abbé, avoit résolu d'en aller rendre compte au roi et en informer toute la cour pour l'honneur de feu M. son oncle, puisque son intention étoit droite, ne demandant qu'à en passer par le jugement d'un arbitre intelligent et d'une probité reconnue; qu'il avoit toujours demandé M. le président Le Pelletier, connu pour un magistrat très-habile et très-équitable, et dont il étoit bien assuré du zèle pour la mémoire de feu M. de Meaux, qui lui feroit prendre très-volontiers la peine et le travail de finir cette grande affaire; qu'en cette disposition il avoit écrit une lettre à ce magistrat le jour de l'arrivée de M. de Meaux à Paris pour l'assemblée provinciale, et une à M. le cardinal de Noailles, leur mandant que ses lettres contenoient sa soumission au jugement du président, et qu'il consentoit qu'on les retînt pour cette raison, et qu'elles en eussent l'effet; que le jeudi, 14 mai, jour de l'assemblée provinciale, M. l'évêque de Meaux, pressé par M. le cardinal d'accepter la voie d'un arbitrage, le lui avoit refusé tout net, et n'y avoit consenti que ce jeudi soir, étant allé voir M. le président Le Pelletier même, chez lui, pour s'assurer de ses dispositions; que ce magistrat avoit paru fort opposé à se charger de cet arbitrage; mais que M. de Meaux voyant le tort qu'il auroit dans le monde de refuser ce magistrat auquel l'abbé s'étoit soumis par ses lettres, ces lettres étant un témoignage public de sa droiture et bonne intention; que tout à coup ce prélat avoit lui-même pressé ce magistrat d'accepter sa soumission, consentant de passer le compromis, auquel M. l'abbé Bossuet m'a dit qu'il a pris la qua-

lité de légataire universel, et que tout se fera en son nom, et que M. de Meaux n'aura affaire qu'à lui; aussi, qu'il n'avoit jamais renoncé par un acte à la qualité de légataire universel, se réservant de la prendre quand on traiteroit à l'amiable; qu'au surplus, pour les meubles, il n'avoit pas voulu accepter les offres de M. de Meaux déjà trop préjudiciables à la succession, mais encore parce que faisant ce marché, M. de Meaux refusoit toujours de finir les autres affaires à l'amiable; que M. Bossuet avoit pris ce refus sur lui, disant : « Je ne puis consentir que l'on nous mette ainsi le pied sur la gorge, et que l'on abuse de notre honnêteté et facilité, puisque nous lui laissons les meubles à si grand marché; » que M. de Meaux avoit dit qu'il n'en donneroit pas un sol au delà du prix marqué ci-dessus; et, que comme il étoit pressé de venir à Meaux, il avoit résolu d'aller descendre chez M. le doyen, et d'y prendre le logement qu'il lui avoit offert pour ne pas entrer dans l'évêché où étoient encore tous les meubles de feu M. de Meaux, dont il ne lui convenoit pas de se servir n'étant pas à lui; que sur cela M. l'abbé Bossuet lui avoit dit : « Tout votre évêché, Monseigneur, sera démeublé demain et après-demain, et je ne retarderai pas votre voyage de Meaux; » qu'il avoit fait ôter tous les meubles incontinent, comme l'on a vu, et que les amis de M. de Meaux s'étoient aussitôt plaints à Paris de cette précipitation : ce qui faisoit voir qu'il y avoit beaucoup de finasserie de la part de MM. de Bissy, qui croyoient lasser MM. Bossuet pour les amener à leur point; mais qu'à présent il n'est plus du tout question des meubles; que lui, l'abbé, a parlé fort nettement au prélat depuis le compromis passé, sur ces démêlés, pour lui faire voir combien il avoit été prévenu par les faux rapports de ses ennemis, qu'il le prioit de ne plus écouter.

J'ai aussi remarqué, pendant tout notre entretien, que cet abbé parloit encore fort librement à ce prélat, et le traitoit quasi de pair à compagnon, tant il sent l'ascendant de son esprit sur celui du prélat. En prenant congé

de lui il lui a demandé la permission de s'absenter de l'église le jour de la Pentecôte, parce que des affaires très-pressées le demandent à Beauvais, à son abbaye, où il espère aller coucher lundi prochain, en partant demain, après la cérémonie de Sainte-Marie, pour aller coucher à Chantilly. « Au reste, me dit-il, quand j'aurai reçu demain la déposition de la mère supérieure, je ne me mêlerai pas de l'élection, mais je laisserai M. l'évêque la faire comme il l'entendra. » Peut-être donc que cette élection est une des raisons qui le fait absenter de Meaux. J'ai soupé ce soir avec lui, et il y avoit bonne compagnie.

—Ce dimanche, 24 mai, l'abbé a été dire la messe à la Visitation, donner la communion à la communauté et recevoir la déposition de la mère : de là il a passé aux Ursulines, d'où il est revenu manger chez lui où il étoit attendu d'une grande compagnie. J'ai pris là congé de lui, et il est parti dans sa berline pour Chantilly avec Cornuau, tous ses gens le suivant à cheval, en grand train et grand équipage.

—Lundi, 25 mai, M. le doyen a proposé au chapitre de faire des députés pour la réformation des usages de l'église, missels, bréviaires et rituels, dont il avoit parlé, dit-il, à M. l'évêque, et l'on a nommé pour ce sujet MM. [1]

—Ce mardi 26, je suis parti du matin pour Faremoustier, où j'ai passé la journée et où j'ai couché. Mercredi, j'en suis parti du matin pour Crécy, où je suis demeuré jusqu'à trois heures après midi, et de là je suis allé coucher au Pont, d'où je suis revenu à Meaux l'après-dînée.

—Ce jeudi 28, et à mon arrivée, j'apprends que mardi dernier, après vêpres, M. le doyen a fait assembler le bureau des commissaires du bréviaire à l'évêché, en présence de M. l'évêque, et il a été décidé que personne ne sachant l'état de ce travail, il falloit attendre ma présence. Voilà une belle étourderie ordinaire du doyen, qui fait

[1] L'abbé Le Dieu a oublié de mettre les noms sur son manuscrit.

une assemblée pour affaires dont personne de ceux actuellement présens ne sait rien. Il commettra M. l'évêque en bien d'autres choses s'il ne s'en donne de garde. Ce prélat a été aux bureaux extraordinaires de l'hôtel-Dieu et de l'hôpital-général, dont on lui a proposé d'entendre les comptes, et il a nommé M. le doyen pour y présider en son absence comme son grand vicaire. Ce prélat est allé ce soir à Sainte-Marie présider à l'élection d'une supérieure, et c'est Mme Le Picart qui a été choisie à l'âge de quatre-vingts ans, saine d'esprit, mais fort affoiblie de corps : elle n'a eu qu'une seule voix plus que la moitié, et Mme Graiton le reste des voix.

Mardi dernier, M. l'évêque a régalé MM. de l'élection.

—Aujourd'hui vendredi, 29 mai, du matin il a été faire l'examen des ordinans au séminaire, avec MM. Richer, doyen, Pidoux, chantre, et Phelippeaux, trésorier ; et l'après-midi, il a laissé tous les curés dans la chapelle de l'évêché faire la conférence, et il s'en est allé avec sa compagnie à Monceaux, voir M. le duc de Tresmes, qui le jour de devant l'étoit venu voir à Meaux; et toute l'assemblée a paru fort surprise, plusieurs curés disant : « Nous sommes déjà venus trois et quatre fois pour le voir sans en pouvoir approcher : nous espérions avoir cet honneur au jour de la conférence qui est un jour pour nous, mais nous en sommes frustrés. »

—Ce samedi matin, 30 mai, veille de la Pentecôte, M. l'évêque n'est pas venu à la bénédiction des fonts, disant qu'il avoit à travailler. C'est des lettres que je l'ai vu faire, et puis prendre congé de l'abbé de La Loubère, qui partoit pour Paris. Il m'avoit donné cette heure pour prévoir l'office pontifical dans les usages de Meaux. Après avoir tout vu : « Vous avez à choisir, lui dis-je, Monseigneur, un prêtre assistant, deux diacres d'honneur et un porte-bougie. La fonction du premier regarde une première dignité, comme M. le doyen; mais un chef de compagnie aime toujours mieux tenir la première place au chœur ; M. Phelippeaux, trésorier, la feroit fort bien aussi :

je doute qu'il le veuille. J'avois coutume de la faire sous feu M. de Meaux : vous choisirez, Monseigneur, qui vous plaira. MM. Blouin et Angilbert faisoient diacres d'honneur auprès de feu M. de Meaux. — De quelle taille sont-ils ? dit le prélat ? —D'une taille commune, répondis-je, et propre pour cela. — Ils seront donc bien auprès de moi, puisqu'ils étoient auprès de feu M. de Meaux, qui n'étoit pas plus grand que moi. » Il me parut, par ce discours, fort occupé de sa taille et craignant fort de se rapetisser s'il approchoit de lui quelque plus grand homme que lui. Pour la bougie, je lui ai indiqué M. Léger, le jeune, qu'il a agréé. « Nous vous reverrons après dîner, dit-il, pour exercer le cérémonial dans ma chapelle. » Je m'y suis rendu au second coup de vêpres, et on l'a averti que je demandois à entrer. « Faites-le parler à mon aumônier, » a-t-il dit. C'est la défaite qu'il m'a donnée, ne me voulant pas dire en face qu'il ne vouloit pas de moi pour prêtre assistant, et qu'il prenoit M. Phelippeaux, trésorier. Son aumônier m'a dit qu'il avoit retenu les autres que j'avois nommés pour les fonctions déjà marquées, et qu'ils avoient promis de venir. J'ai dit à cet aumônier les principales choses à faire dans l'office sur le lieu même.

Ce matin encore je lui ai rendu compte de plusieurs affaires particulières du diocèse, qui s'étoient passées en secret entre feu M. de Meaux et moi et quelques curés, dont il a paru content, me priant bien de lui en donner une note, et il a reçu les papiers secrets contenant des monitions particulières contre certains curés.

Je lui ai aussi mis en main un mémoire sur l'état des nouveaux catholiques en 1699 et la manière de réhabiliter les mariages de ceux d'entre eux qui avoient été mal mariés. Il y avoit parmi cela une copie des pouvoirs du sieur Chabert : « Il m'est venu voir à Paris, a dit l'évêque, et il m'a demandé la continuation de ses facultés. Qu'en pensez-vous ? — Un prélat comme vous, Monseigneur, qui sera à tout et toujours en visite, peut bien s'en passer : c'est un coureur.— Oui, dit-il, il menace les gens

de M. l'intendant. » J'ai joint un mémoire plus ample sur la conduite qu'on doit garder envers les réunis, envoyé par feu M. Bossuet à feu M. de la Brunetière, évêque de Saintes, en 1687; et M. de Meaux m'a témoigné une grande envie d'en prendre communication : c'est pourquoi je le lui ai laissé. Il veut, dit-il, que nous nous revoyions, et il me demande avec instance les procès-verbaux que j'ai des visites de feu M. de Meaux, que je lui ai promis quand j'en aurois fait mes extraits.

—En allant à l'église pour les premières vêpres de la Pentecôte, le prélat m'a dit : « M. Phelippeaux dit que les fonctions de prêtre assistant regardent sa charge de trésorier. » Il s'en est donc expliqué avec ce prélat, et il lui a demandé cette place. Mais aussi l'évêque pourroit-il bien avoir choisi M. Phelippeaux pour prêtre assistant, le regardant comme un homme dans ses intérêts et opposé à ceux de l'abbé Bossuet; ou pour le gagner tout à fait à lui et l'engager à être official; ou simplement parce qu'il est encore plus mal fait que le prélat lui-même, petit comme lui, mal tourné, maussade; mais son choix est sans jugement, puisque c'est un docteur tout à fait ignorant dans les cérémonies et très-maladroit à les faire; peut-être le doyen et le chantre lui ont-ils persuadé ce choix pour m'éloigner tout à fait du prélat et le dégoûter de moi? Je le croirois assez, à en juger par la manière dédaigneuse avec laquelle, sans me parler ni même me faire entrer, il m'a renvoyé indignement à son aumônier : Dieu soit loué de tout![1]

[1] L'abbé Le Dieu a mis ici en marge les notes suivantes :

« Ce 9 juin 1705.

« Je crois qu'il aura fait M. Phelippeaux prêtre assistant pour lui donner dans le public cette marque de distinction, une sorte d'accès auprès de lui, et une place à sa table dans les grandes fêtes; c'est pourquoi aussi il le veut mener dans ses visites; tout cela pour le consoler et le dédommager de la charge d'official qu'il lui a ôtée, car il vient de donner des lettres de vice-gérant à M. Navarre.

—Ce saint jour de la Pentecôte, 31 mai 1705, l'évêque, son prêtre assistant, ses diacres d'honneur, ses clercs et son aumônier ont tous fait l'office très-mal et de travers, faisant des fautes énormes à chaque chose, et dans les plus importantes, comme la bénédiction pontificale de la messe, et encore pis ce soir au salut des prières de quarante heures. Je n'ai point paru aujourd'hui à l'évêché pour ne pas faire croire que j'allois montrer une face de censeur et de critique de tant de désordres et de dérangemens dans l'office d'un jour si solennel. Au reste, le prélat a assisté au sermon du théologal, qui l'a fort encensé et nous a promis en lui le gouvernement de saint Faron et autres saints évêques. J'apprends des chanoines mêmes, et d'un grand nombre de personnes de la ville, qu'ils ont été scandalisés du désordre de l'église pontificale. Ce prélat est sorti après vêpres et a laissé là les complies et l'antienne, auxquelles il n'a pas officié, contre l'usage et la pratique de ses prédécesseurs; et chacun l'a fort remarqué. Comme je ne me charge pas d'écrire sa vie, je ne dirai de lui dans la suite de ce journal que ce qui aura rapport à moi. Tout est serré dans cette nouvelle maison.

—Ce 4 juin matin, on fait à l'évêché la recherche de tous les trous, depuis le grenier jusqu'à la cave, des chambres et bouges, avec Cornuau et les gens de M. l'abbé, pour voir à quoi chaque chose sert, et ce qu'il y manque et ce qu'il y faut faire. C'est une visite en forme par M. de l'Épine, architecte de Paris, venu exprès d'hier seulement, et nommé par M. le président Le Pelletier. A cette occasion l'on m'a demandé la clef du magasin des bréviaires et rituels. Je l'ai aussitôt portée à M. l'évêque, qui m'a ordonné de la garder, pour m'en parler à loisir, aussi bien que du missel et du bréviaire de Meaux qu'il

« Ce 12 juin 1705.

« Après de nouvelles lumières, il est clair que M. Phelippeaux a demandé d'être prêtre assistant, comme il est certain qu'il a demandé d'aller en visite avec l'évêque. »

faut réformer, me disant : « Nous en parlerons à loisir ; » et moi lui répliquant : « J'avois sur cela, Monseigneur, vos ordres à recevoir, et je vous supplie de me dispenser de communiquer mon travail à qui que ce soit, qu'auparavant vous n'en ayez entendu parler et pris sur cela votre résolution ; pour moi, tout ce que j'ai à dire à MM. du chapitre est que, ma commission étant finie par la mort de feu monseigneur l'évêque de Meaux, je n'ai plus qu'à me tenir en repos sur tout cela, n'estimant pas mon travail digne d'être seulement vu, et laissant à des personnes habiles le soin de ce grand ouvrage. » Profitant de cette audience, j'ai mis entre les mains du prélat la lettre de cachet du roi, je crois de l'an 1695, en juillet, par laquelle il est fait défense au doyen et autres dignités de la cathédrale de Meaux de prendre davantage des soutanes violettes aux fêtes annuelles et solennelles. Je lui ai remis aussi d'autres lettres du roi concernant l'hôpital-général et la subsistance des pauvres ; et il a tout reçu avec plaisir, me répétant de nouveau : « Nous aurons bien encore à nous parler avant que je parte pour ma visite. » En finissant : « J'ai mis, lui dis-je, Monseigneur, mon approbation de feu monseigneur l'évêque de Meaux entre les mains de M. Denis, [1] votre secrétaire, et je vous supplie de me continuer les mêmes pouvoirs. — Je le veux bien : cela devroit être fait ; M. Denis a eu quelque autre travail plus pressé. — Rien ne presse, Monseigneur, ai-je répliqué, il suffit que je sache de votre bouche que Votre Grandeur a pour agréable que je continue d'user des mêmes pouvoirs, autant que mes autres occupations me le permettront. — Très-volontiers. » Et je l'ai ainsi quitté.

J'ai été joindre ensuite l'abbé Lyonnet au grenier, qui étoit occupé, dans l'ordure des souris et des rats et parmi la poussière, à faire la recherche des trous qu'il y a à bou-

[1] C'est ce Denis qui, devenu apostat, injuria le grand Bossuet et inventa la fable absurde de son mariage et autres inepties dignes de ce personnage.

cher ou à réparer, étant accompagné des principaux officiers de l'évêque et d'un autre, de ses amis aussi bien que Lyonnet, venu exprès de Paris pour cette visite, à laquelle Cornuau étoit aussi présent et les gens de l'abbé.

L'après-dîner j'ai vu le père de Riberoles : « Ils auront tous un pied de nez, m'a-t-il dit, ces MM. les grands vicaires, et pas un ne demeurera en place.— D'où le savez-vous? lui dis-je.—L'évêque veut tout faire par lui-même, m'a-t-il répondu, et sans grand vicaire; hier, ajoutoit-il, il me disoit encore, au sujet des plaintes que je lui faisois des deux confesseurs qu'ils ont envoyés à nos séminaristes : il les faut laisser jouir d'un reste d'autorité de la vacance, et enterrer la synagogue avec honneur; après quoi nous réglerons tout cela entre nous. — J'en sais plus que vous, lui dis-je; l'abbé Le Maistre a dit à Faremoustier, il y a douze ou quinze jours, que c'étoit une résolution prise de ne faire d'autres grands vicaires que La Loubère, ami de l'évêque de longue main, et Chevallier, sa créature. Mais, savez-vous, lui dis-je, la fortune de M. Phelippeaux, trésorier? — Je ne sais rien, a-t-il répondu.— Quoi, lui dis-je, vous ne savez pas une chose publique que personne n'ignore? Il a été choisi et prié par l'évêque de faire fonction de prêtre assistant, et il l'a faite aux premières et secondes vêpres de la Pentecôte, à matines et la messe; lui, qui ne le vouloit pas faire à feu M. de Meaux, hors une ou deux fois, et encore en rechignant, s'en est chargé pour cet évêque-ci, et quoiqu'il ne sache point le premier pas de cet office. MM. les grands vicaires lui ont sans doute brigué cet emploi de distinction pour lui frayer le pas à l'officialité, et pour m'éloigner tout à fait de la personne du prélat. Il faut bien que l'on m'ait donné l'exclusion; car, agissant naturellement, l'évêque devoit se servir de moi, qu'il trouvoit en place depuis vingt ans, et qu'il doit croire le mieux instruit des cérémonies. — Cela est, sans doute, a dit le prieur; mais Phelippeaux, comme les autres, aura un pied de nez. Je veux vous dire sur cela un secret de confession. — Je vous le garderai tel.

— Le prélat m'a dit qu'il étoit résolu de faire M. Navarre chanoine vice-gérant, pour en essayer et en attendant qu'il fasse un official dans les formes; et m'ayant demandé mon avis, j'ai appuyé ce choix : — Fort bien, lui dis-je tout haut; et tout bas : fort mal. Fort bien, car assurément le doyen, le chantre et le trésorier enrageront bien; fort mal, car ce M. Navarre, qui sait à la vérité quelque peu de pratique, n'a pas certainement assez d'esprit pour être un habile juge. Dieu veuille éclairer ce prélat, qui est mal conseillé et connoît mal les sujets! Je doute que M. Navarre accepte : attendons-en l'effet.

Mais il y a bien une autre nouvelle : Gomer a demandé à l'évêque d'être *in comitatu*, voulant avoir l'honneur de l'accompagner dans ses visites. Pour les visites, il a obtenu la permission d'y aller; mais pour être *in comitatu*, il a été refusé; le prélat, réservant ces deux faveurs à deux hommes à lui, qu'il placera les premiers dans le chapitre. Voilà les grandes nouvelles de la cour épiscopale, et que l'abbé Bossuet doit venir ici demain, pour y recevoir lundi prochain au passage Mme de La Briffe et Mme Bossuet, qui doivent aller voir M. Larcher à sa maison de campagne de Baye, auprès de Châlons; et le prieur est averti de tout cela. Ce prieur s'est bien diverti de la charge que le trésorier a pris de faire prêtre assistant; « mais pour l'ordination? a-t-il dit. — Je n'entends parler de rien, lui ai-je répondu; ils peuvent s'adresser à leur prêtre assistant, il sait tout. »

— Samedi, 6 juin 1705, jour de l'ordination, le petit aumônier de l'évêché m'a envoyé le verger de l'évêché pour me demander ce qu'il falloit préparer pour l'ordination. « Dites-lui qu'il faudroit se parler pour se bien faire entendre sur le sujet d'un si grand détail, » et voici le gros que j'ai dit de vive voix à cet homme qui n'y entend rien : « au surplus, dites bien que si monseigneur l'évêque a besoin de mon service, je suis prêt. »

Je n'ai donc point paru à l'ordination; les doyen, chantre et trésorier y étoient, laissant tout aller au hasard. Le

prieur de Riberoles présent n'y prenoit aucune part, et m'a dit que l'on n'a jamais vu une pareille confusion, ni une si grande ignorance dans les rubriques; ce petit aumônier ne sait rien, il a donné à son prélat des ornemens violets et il en falloit de rouges. Dieu soit loué de tout! je n'ai à répondre de rien lorsque je ne suis pas même consulté, et il y auroit de l'imprudence à se présenter.

Ce samedi soir, M. l'abbé Bossuet est arrivé à Meaux. En revenant de Beauvais il a été coucher à Gesvres où M. le duc de Tresmes étoit, et de là il est allé à Jouarre, d'où il revient ce soir, se promenant partout dans sa berline qui va comme le vent avec six bons chevaux.

—Ce lundi, 8 juin, M. et Mme Bossuet, M. et Mme de La Briffe et Mme de La Briffe, douairière, sont arrivés ici pour dîner. J'ai été les saluer au sortir de table. M. et Mme Bossuet restent à coucher; l'autre partie de la compagnie est allée coucher à la Ferté-sous-Jouarre. L'abbé m'a invité à souper, et m'a dit qu'il avoit proposé M. Navarre pour vice-gérant, car c'est le bruit commun qu'il est choisi pour cette charge. L'abbé et le prieur y ont déterminé l'évêque, afin d'en exclure le doyen, le chantre et le trésorier. Ce soir, le souper a été splendide et certainement d'une grande délicatesse.

Saint-André, curé de Vareddes, étoit du souper. Je l'ai joint pour savoir au vrai comment on avoit engagé M. le président Le Pelletier à l'accommodement; il dit qu'il ne s'y est rendu qu'à la force et par pure considération pour la mémoire de M. de Meaux défunt; qu'il avoit fait consentir M. l'évêque de ne prendre qu'un seul architecte pour la visite des bâtimens, auquel cas l'abbé Bossuet se chargeoit seul des frais, et qu'il lui avoit nommé M. de l'Epine, architecte célèbre et désintéressé, employé par M. le premier président dans tous les bâtimens des hôpitaux de Paris; que dès le jeudi soir, 14 de mai 1705, l'abbé Bossuet ayant appris que M. Le Pelletier disoit qu'il falloit savoir s'il se soumettoit à cela, cet abbé lui avoit écrit qu'il se soumettroit à tout en général et en

particulier, et qu'il pouvoit tout régler et proposer tout ce qui lui plairoit; qu'aussitôt M. de Meaux avoit tout accepté et qu'on avoit encore tardé quatre jours pour convenir des termes du compromis; qu'enfin ce qui avoit vaincu la grande résistance de M. de Meaux ç'a avoit été la soumission absolue de l'abbé Bossuet qui en avoit pris occasion de se faire valoir dans le monde et d'y chanter victoire.

Ce M. de l'Épine, architecte, est arrivé à Meaux dès le 3 de juin. Cornuau en même temps; et, le 4 de juin, cet architecte a commencé la visite des bâtimens de l'évêché et l'a continuée les jours suivans, et depuis à Villenoy et à Germigny, et continue dans les fermes des autres lieux. Cornuau l'accompagne partout pour l'abbé Bossuet, et les gens de M. l'évêque, souvent même l'abbé de Bissy et l'abbé Le Maistre, se trouvent aussi partout avec l'architecte, bien étonnés, dit-on, de ce que cet expert ne donne pas dans le sentiment de ceux qui ont été ci-devant employés par M. l'évêque, de sorte que l'on croit que l'estimation de ce dernier ne monte plus qu'à la moitié de l'estimation de ces premiers.

— Ce lundi soir, 8 juin, l'abbé a mis entre les mains de l'évêque les procès-verbaux de ses visites de l'archidiaconé de Brie et du reste du diocèse, en qualité de grand vicaire, lui promettant ceux des visites de M. de Meaux qu'il m'a prié de lui porter, et, ce mardi, 9, sur les 8 heures du matin, cet abbé est parti de Meaux dans sa berline avec M. et M^me^ Bossuet pour Baye, laissant ainsi la fête du Saint-Sacrement, qui est jeudi prochain, pour une partie de plaisir. On voit bien qu'il évite de faire à l'évêque aucun service, de peur de faire croire qu'il cherche son vicariat. Il laisse donc ce prélat faire ses visites à son gré et officier pontificalement à son aise, sans se présenter à lui, ni pour l'accompagner, ni pour le servir.

— Ce mardi 9, c'est une chose publique que M. Navarre est fait vice-gérant; je lui en ai fait mon compliment qu'il a reçu avec joie, et il m'a montré ses lettres

qui portent : *quandiu nobis placebit*[1]. Elles sont datées de ce jour, et il dit qu'on lui a fait entendre que c'étoit pour essayer, « et voilà bientôt les vacations, ajoute-t-il ; je n'aurai pas grande occupation, et j'aurai tout le temps de m'instruire ; j'ai les livres nécessaires ; je sais l'ordonnance et les maximes ; il faut apprendre un peu de procédure, et savoir donner défaut à propos. » Il traite donc cette affaire de bagatelle, et veut paroître être fort au-dessus ; mais ce n'est pas le jugement qu'on en fait et chacun le trouve bien lent et la tête peu ferme pour un emploi de cette nature. Il s'en tirera comme il pourra ; mais enfin il est fort aise d'en avoir été honoré, et il se promet bien d'y réussir.

J'en ai fait compliment à l'évêque, qui s'applaudit lui-même beaucoup de son choix, et qui sait bon gré à ceux qui l'en flattent. C'est une marque qu'il connoît peu le sujet, et qu'il a été trompé. Il n'est donc pas assez sur ses gardes, et il va un peu vite en chose si importante. Mais en tout cela il fait paroître sa propre foiblesse et combien il craint de faire approcher de lui des personnes plus habiles que lui, qui connoîtroient trop ses petitesses et à qui il deviendroit méprisable. Je le voyois cette après-dînée pour lui donner les procès-verbaux de feu M. de Meaux, lui rendant compte des principales choses qui y sont contenues et principalement de sa conduite à Jouarre. Il m'a fait de grands complimens et remerciemens sur tout cela, me disant qu'il étoit bien fâché de n'avoir eu aucune place à me donner qui me convînt : qu'il lui falloit un homme de fatigue qui fût continuellement sous sa main, comme le jeune ecclésiastique qu'il avoit auprès de lui ; qu'un tel emploi ne me convenoit pas ; qu'il avoit vu mon attachement et mon affection auprès de feu M. de Meaux, et qu'il ne laisseroit passer aucune occasion de me donner les assurances d'une pareille affection, en m'employant et me plaçant comme il con-

[1] Autant qu'il nous plaira.

viendroit. Tout cela, compliment ; à quoi j'ai répondu de même. Il m'a fait ouverture sur Lasalle, tapissier, et je lui ai aussi parlé de sa femme pour concierge ; mais tout cela n'est que fausse confidence.

Après lui avoir fort loué son choix de M. Navarre, il m'a dit qu'il prioit M. Cathol de continuer sa charge de promoteur jusqu'au retour de ses visites ; et M. Navarre m'a dit que M. de Meaux lui en avoit donné des lettres. Ce prélat me disoit à ce sujet : « Comme je ne connois personne, il faut essayer de chacun, afin que je prenne mieux ensuite mon parti : » c'est-à-dire, en bon françois, qu'il n'emploie ces gens-ci qu'en attendant qu'il ait ses propres gens à lui : un Chevallier qui doit revenir de Rome au mois d'octobre ; un La Loubère, peut-être quand il aura occasion de le mettre dans la cathédrale, comme en lui donnant l'archidiaconé de M. Lebert, quand il viendra à mourir, ce qui ne peut tarder. Car il faut bien compter que tout ceci n'est que compliment, et que serré comme l'on est à cet évêché, il n'y aura de confiance que pour des amis intimes ; il faut bien s'en souvenir, et ne se laisser pas tromper par de fausses démonstrations d'amitié qui ne sont que pour tirer de nous les lumières dont ils ont besoin, et après cela se moquer de nous et ne nous plus regarder.

Il a continué M. Mulhy dans la charge de bailli ; et en destituant M. Tronchet de celle de procureur fiscal, il a mis à sa place le gros Léger, notaire et grainetier, non-seulement comme un homme à eux et fort habile, mais encore comme un homme de beaucoup d'esprit, dit l'abbé de Bissy. Tant ils jugent mal des gens et les connoissent peu : car celui-ci est une bête, sans aucune ouverture, et de plus un bourru et un brutal achevé. Mais il a tant fait le bon valet auprès de cet abbé, qu'on voit bien qu'il en veut faire sa créature et qu'il a enfin obtenu de son frère l'évêque cette première place. Ce prélat a fait M. Boudrot son valet de chambre ou trésorier, comme il se qualifie, greffier du bailliage de l'évêché, et il a laissé

Maciet greffier de l'officialité. Voilà les grandes nouvelles de la ville, qui ont fait bien des mécontens, parce que chacun avoit ses prétentions.

Depuis dimanche on nous avoit averti que Monseigneur l'évêque avoit dessein d'aller voir chacun de MM. du chapitre, et dès ce soir il vit l'abbé Bossuet, comme pour commencer par les dignités, disoit-on. Lundi 8 juin, il vouloit encore y aller : des affaires pressées l'en empêchèrent.

—Ce mardi 9, il a fait plusieurs visites en commençant par le petit cloître, où il a vu M. de Vitry, M. Navarre, etc., puis il est venu en carrosse au grand cloître, où il est descendu chez M. Leger, l'ancien chancelier, où il a été environ un quart d'heure. De là, il est venu à ma chambre, accompagné de M. l'abbé de Bissy. Ils se sont assis l'un et l'autre, et l'entretien a été fort aisé sur plusieurs choses pendant un bon quart d'heure. Il m'a encore parlé du missel et m'a prié de communiquer mon travail au bureau. Je lui en ai fait voir un ou deux articles : « Cela sera fort bien, dit-il; que pourront-ils dire? Demeurons-en à ce que nous avons dit, que vous ne leur parliez pas du calendrier, mais seulement du missel. » Il m'a encore parlé de Lasalle et de sa femme, à l'occasion de mon lit dont l'abbé de Bissy lui faisoit remarquer la bonne façon. Au reste, bien des amitiés et de grandes protestations de service : complimens, et autant en emporte le vent.

—Mercredi 10, au chapitre, M. le doyen a demandé, de la part de M. de Meaux, que M. Phelippeaux, trésorier, et M. de Gomer fussent tenus présens à l'église, parce qu'il les menoit dans ses visites, et qu'il les choisissoit pour être *in comitatu*, à quoi tout le monde a acquiescé : mais on voit que ce n'est que pour le cours des visites, et non pour toujours.

Les sous-diacres et les diacres ont encore voulu remuer sur la charge de porter demain à la procession le dais du Saint-Sacrement; mais il a encore été conclu que ceux de MM. les derniers ou inférieurs dans les Ordres de-

meureroient chargés de cette fonction, sauf à eux, en cas d'indisposition, de commettre à leur place. Ils ont insisté en proposant qu'on donnât une distribution; mais ils n'ont pas seulement été écoutés et l'ancien usage demeure en vigueur.

—Ce jeudi, 11 juin 1705, l'office solennel du Saint-Sacrement à la messe, à la procession et, dès hier, à vêpres et à matines, a été aussi mal que le jour de la Pentecôte : non-seulement M. l'évêque, mais encore son petit aumônier n'ont aucun goût ni pour le chant, ni pour les cérémonies, ni pour l'ordre, ni pour la décence : ils n'en savent pas le premier mot; ils font tout au hasard.

J'ai vu M. de Meaux après l'office pour quelque affaire. En me voyant : « Il faut, dit-il, vous faire expédier tout à l'heure votre approbation. » Et il l'a fait faire dans le moment, en y employant les mêmes termes qui sont dans celle que j'ai de feu M. de Meaux, fort obligeamment. Et en me quittant, il m'a encore recommandé de parler du missel au bureau.

—Ce vendredi, 12 juin, le prieur m'étant venu voir m'a avoué que M. de Meaux lui a dit que M. Phelippeaux, trésorier, lui avoit demandé à aller en visite avec lui. Et voilà nos gens si fiers, qui ne respiroient que la liberté! Cependant ils se produisent eux-mêmes aujourd'hui; et il ne paroît pas que l'évêque y prenne grande confiance, car il ajoutoit au prieur : « Il faut voir les gens à l'œuvre. » D'ailleurs il est certain qu'il a arrêté Saint-André, pour l'y mener à son tour. Et il disoit : « Il faut essayer de Phelippeaux jusqu'à la fin de ce mois, » parlant ainsi de lui tout rondement et sans dire : Monsieur. Au reste, voilà bien de toute part de la trigauderie. Il faut voir ce que tout ceci deviendra. Le même prieur m'a dit, lui parlant du missel, que M. le chantre s'étoit excusé de faire le sermon de la Visitation aux filles de Sainte-Marie, parce qu'il étoit chargé de faire le missel : ce n'est pourtant pas ce que l'évêque m'a dit; mais le chantre veut apparemment s'en charger d'office : c'est ce qui m'obligera de m'ouvrir

davantage au bureau du missel, pour le faire parler, lui et les autres. Au reste, M. l'évêque est parti ce matin pour aller visiter Chaucouin, Neufmoustier et Penchard, et il en est revenu ce soir pour le salut.

La visite de tous les bâtimens et dépendances de l'évêché a été achevée dès mercredi dernier, et M. de l'Épine, architecte, nommé expert, s'en est retourné dès hier à Paris sans se déclarer, mais M. l'évêque n'y trouvera pas l'avantage que les ouvriers employés par M. l'abbé de Bissy lui avoient fait espérer; car, sur leurs mémoires, l'architecte a déjà dit tout haut que ces ouvriers s'étoient bien trompés. En effet, suivant leurs mémoires, MM. de Bissy ont demandé vingt mille francs à la succession de feu M. de Meaux pour la tenir quitte de tout, tant des réparations des bâtimens que des dégradations des bois, sur quoi MM. Bossuet ont offert douze mille francs; mais leur offre n'a pas seulement été écoutée. Aujourd'hui que la visite a été faite amiablement, il n'y a pas d'apparence que MM. Bossuet soient condamnés à plus de dix mille francs pour toutes choses : c'est à quoi il faut être attentif. Au reste, M. Lyonnet et M. Cornuau ont commencé ce matin a faire le récollement des archives au trésor de l'évêché, et cet abbé ne reste à Meaux que pour cette dernière affaire.

—Samedi, 13 juin, et dimanche 14, M. de Meaux a été encore en visite autour de Meaux, et il en est revenu pour le salut de la cathédrale. De même lundi 15, et ce mardi 16, il vient de partir pour Trilbardou et Jablines, à dessein de continuer sa route sans plus revenir coucher à Meaux. M. Phelippeaux, trésorier, et M. de Gomer, chanoine, l'accompagnent avec son secrétaire.

Mme de La Briffe, douairière, M. et Mme de La Briffe viennent d'arriver ici de la Ferté-sous-Jouarre pour y dîner. L'abbé Bossuet est aussi revenu exprès de Jouarre où il a laissé M. et Mme Bossuet pour faire les honneurs de son dîner. Il a dit en pleine table que M. Phelippeaux, trésorier, avoit demandé à M. l'évêque la permission de

l'accompagner dans ses visites, et que M. l'évêque avoit dit : « Il faut en essayer et le voir à l'œuvre ; » il a ajouté qu'il mène aussi l'abbé de Gomer, parce qu'il l'en a de même supplié, et que ce n'est que pour un temps ; que M. l'évêque lui avoit proposé de lui faire l'honneur de l'accompagner et qu'il l'en a remercié, à cause des grandes affaires dont il est toujours occupé ; mais c'est en effet parce qu'il ne veut pas briguer ni emporter son vicariat par des services ni par des assiduités, mais le recevoir de bonne grâce au cas qu'il le lui veuille donner de même. Au reste, cet évêque est encore venu coucher ici aujourd'hui, au retour de sa visite de Trilbardou. M. et Mme Bossuet sont aussi arrivés ce soir de Jouarre et couchent à l'hôtel de La Noue.

—Ce mercredi, 17 juin 1705, voilà notre prélat parti tout de bon pour ses visites avec ses compagnons ci-dessus, et il les doit continuer de suite un mois entier sans revenir à Meaux.

L'abbé Bossuet vient de donner un grand dîner et d'une grande délicatesse pour faire honneur à Mme Bossuet. Les principaux de la ville y ont été conviés et j'en étois aussi ; ils sont tous partis pour Ferrières où ils vont passer quelques jours. L'abbé Bossuet, à qui il ne coûte rien d'aller quand il s'agit d'accompagner sa dame, y va aussi, et il y mène son prieur pour revenir ici coucher vendredi prochain. « Alors, m'a-t-il dit, nous nous parlerons ; » je ne sais s'il a dessein de me proposer un voyage de Paris, mais en prenant congé de M. Bossuet je lui ai dit : « Pourra-t-on espérer l'honneur de vous voir à Paris et d'aller voir votre belle maison ? Y serez-vous dans le mois de juillet ? » A cela il m'a fait une réponse embarrassée, et, un quart d'heure après, il m'est venu dire à l'oreille en partant : « Quand vous serez à Paris, vous nous ferez toujours plaisir de nous venir voir. » C'est le discours d'un homme qui craint de s'engager, qui vous met dedans et dehors, et qui n'a pas pris l'ordre de son frère sur ce point, car c'est l'abbé qui régente dans la maison.

Au reste, j'ai cru devoir avancer cette parole qui pourra être rapportée à l'abbé, et peut-être lui donnera lieu de me parler à son retour ici. Je suis sur mes pieds, Dieu merci, je n'ai que faire d'eux. Laissons-les venir, et cependant jouissons de notre liberté.

—Ce samedi, 20 juin 1705, M. l'abbé Bossuet arrive à Meaux sur le soir, revenant de Farenoustier où il a été faire une visite, étant hier parti de Ferrières, et il a mené là partout son père de Riberoles. Ce dimanche 21, j'ai été faire l'office à Trilbardou à cause de la maladie du curé; ainsi je n'ai pas vu l'abbé.

—Ce lundi 22, il m'a envoyé prier à dîner aussi bien que M. Pastel et mon cousin, le curé de St-Christophe. M. Angilbert étoit encore du dîner, et autres. Il y avait bonne chère. Après dîner tous les conviés s'étant retirés, nous sommes restés seulement M. de Riberoles et moi avec M. l'abbé Bossuet, et nous avons parlé fort librement du nouvel évêque, de ses petites manières, de ses complimens et de sa politesse mondaine, du peu de confiance et du peu de sérieux qu'il fait paroître en tout, et on en est venu aux grands vicaires futurs. M. l'abbé Bossuet, sans s'ouvrir entièrement, a fait néanmoins assez paroître par ses discours qu'il n'a guère d'espérance d'être grand vicaire, et en même temps qu'il verroit en cette place, avec un œil de jalousie, ou le doyen, ou le chantre, ou le trésorier, assurant bien que ces deux derniers ne le seront pas, et disant qu'il craint que l'évêque ne fasse le doyen grand vicaire par complaisance, quoiqu'il connoisse bien la petitesse de son génie et son peu de capacité et d'expérience. Il s'est ensuite fort déchaîné, aussi bien que Riberoles, contre M. Phelippeaux, me répétant tout le mécontentement que feu M. de Meaux en avoit, combien il avoit connu son froid et son indifférence, et qu'il étoit résolu depuis le retour de Rome de laisser sortir M. Phelippeaux de sa maison, en lui ôtant le grand vicariat, s'il avoit osé lui ouvrir la bouche à lui-même, touchant des explications et des raisons que M. Phelippeaux prétendoit avoir

de se retirer de l'évêché et des affaires, pour vivre en liberté.

De là, ils en sont venus à moi, faisant de grands éloges de mon attachement et de mon affection pour feu M. de Meaux qu'ils m'ont avoué qu'il avoit bien connu. J'ai pris occasion de me plaindre à eux amiablement des duretés qu'il avoit eues pour moi depuis le commencement de la maladie, comme de concert entre eux tous. M. de Chasot, autrefois honnête envers moi, devenant dur comme les autres, et le père de Riberoles même encore plus que les autres; « mais, leur ai-je dit, Dieu m'a fait la grâce de souffrir ces peines avec patience, et en vérité j'en ai prié Dieu pour vous et pour toute la famille de meilleur cœur: évitant de vous donner occasion de défiance, et me retirant d'auprès de M. de Meaux dès que vous en approchiez, afin que vous y fussiez en pleine liberté, et vous faisant ainsi paroître que je n'avois nulle envie d'entrer dans vos secrets. » Et ainsi du reste de cet entretien que M. l'abbé a conclu en me disant qu'il savoit que je devois aller à Paris, et me priant d'aller loger chez eux. « Vous y serez bien, dit M. de Riberoles; la chambre est fort bonne.» Et moi j'ai répondu que je ne devois pas les incommoder, et que j'aurois l'honneur de les y aller voir quand j'y serois; sans m'offrir de m'y mener dès demain avec lui, quoiqu'il y aille seul dans sa berline, et ne me parlant plus de ses desseins d'imprimer bientôt les ouvrages de feu M. de Meaux les plus prêts à paroître. Et nous nous sommes ainsi séparés bons amis. Le tapissier qui veut acheter les meubles les est venu voir encore une fois, tant ceux de Meaux que ceux de Germigny, et il vient de repartir pour Paris, bien disposé, ce semble, pour les acheter. L'abbé les a bien régalés lui et son compagnon. En parlant de ces meubles et de toute la sacristie, j'ai demandé à l'abbé un petit calice de vermeil dont je me servois à Paris, disant la messe pour M. de Meaux, et que je le priois de m'en faire présent, afin que je m'en servisse encore le reste de mes jours à prier pour mon bienfai-

teur. « Je ne vous demande que ce petit calice, lui dis-je, et non celui que je vous ai rendu ici à Meaux avec la crosse et le reste de l'argenterie qui fait partie de la petite chapelle de feu M. de Meaux, au lieu que ce petit calice est hors d'œuvre.—Nous verrons cela à Paris, dit-il, puisque vous y venez. » Je suivrai donc cette demande, puisque la voilà une fois faite, et j'arracherai ce que je pourrai de ces messieurs, puisqu'ils ne me font aucune avance d'honnêteté pour ne me rien offrir ni donner : Dieu soit loué de tout !

—Ce mardi, 23 juin 1705, veille de saint Jean, étant en état de partir pour Paris, parce que dès hier j'avois conclu le marché du blé et de l'avoine que je voulois vendre, j'ai engagé le père de Riberoles à m'obtenir de l'abbé Bossuet une place pour Paris, ce qu'il m'a aussitôt accordé, et en même temps nous sommes partis dans sa berline. Le long du chemin il fut fort parlé du nouvel évêque dont l'abbé n'espère plus aucun traitement d'honnêteté; en arrivant à Paris et descendant chez lui, il m'y a arrêté pour loger. M. et Mme Bossuet, de même, avec beaucoup d'honnêteté et d'amitié, et ainsi les jours suivans, me laissant toute liberté d'aller et de venir par la ville pour mes affaires, et d'y dîner le plus souvent, sans presque paroître chez eux que pour souper et pour coucher. Fait diverses emplètes et recettes, comme dans mon livre de dépenses et de recettes. J'ai vu mes amis à loisir, dont j'ai été très-bien reçu, et en particulier de MM. les abbés Fleury et Pirot, qui sont convenus que j'en avois bien usé envers le nouvel évêque en lui communiquant tout pour gagner sa confiance, et que je l'avois bien connu tel que je le leur dépeignois, pour un politique et un homme serré, faisant bien des complimens et rien au delà. Ils sont aussi convenus qu'envers M. l'abbé Bossuet je n'avois autre chose à faire que d'attendre ce qu'il me proposeroit pour l'édition des ouvrages posthumes de M. de Meaux, et ils sont aussi demeurés d'accord qu'il faudroit que cet abbé m'arrêtât à Paris, et m'y donnât

une subsistance honorable, comme seroit une pension de 1,500 francs, pour y vivre en mon particulier et à ma liberté, et non pas chez eux, afin de donner tout mon temps à ce travail qui dureroit plus de dix ans, en y comprenant une nouvelle édition in-folio de tous les ouvrages de feu M. de Meaux; « mais, leur ai-je dit, c'est de quoi cet abbé ne souffle seulement pas. » Cependant, ces MM. m'ont assuré, et encore tous les docteurs de la connoissance de l'abbé que j'ai tous été voir pour en être informé, qu'il ne parle point du tout de ces impressions ni à eux ni à leurs amis, et l'on n'entend point dire à Paris, ni dans la librairie, ni parmi les savans, que notre abbé prenne aucune mesure sur cela. Et ces MM. m'ont promis, s'il leur parle de moi à cet égard, de lui dire nettement qu'il faut pour cela m'attirer à Paris.

La principale raison de mon voyage de Paris a été d'en tirer tous mes meubles et de les faire conduire à Meaux. J'ai donc pris tout ce que j'avois laissé aux galeries du Louvre et chez M. de Waubert, à l'hôtel de Langlée, et tout s'est trouvé en bon état.

— Mardi, 30 juin 1705, tout mon bagage chargé pour Meaux, sans rien laisser davantage à Paris, d'où je me regarde délogé pour toujours, après en avoir été habitant depuis 1674, c'est-à-dire pendant plus de 30 ans; mais j'y conserve le principal bien, qui sont mes amis, auxquels je veux demeurer attaché toute ma vie.

—Le mercredi 1er juillet, mon équipage est heureusement arrivé à Meaux et sans accident, et tout a été logé chez M. Pastel.

Étant à Paris, j'ai acheté, par ordre de M. l'abbé Bossuet, des livres pour son cabinet, et plusieurs exemplaires de ceux de M. de Meaux pour le père de La Rue, jésuite; et il a été content de ces emplètes. J'en ai pris occasion de lui demander le petit calice dont je lui avois déjà parlé à Meaux, et il me l'a donné de bonne grâce. En même temps je lui ai parlé de l'édition des ouvrages de feu M. de Meaux, et je lui ai dit que M. Dezallier, libraire, s'of-

froit pour en faire l'impression. Il a été bien aise de lui parler, et nous nous en sommes entretenus toute une matinée, mais sans rien conclure, si ce n'est que ses offres lui étoient fort agréables. Ce libraire lui a promis pour ses présens deux cents exemplaires de chacun des ouvrages, et l'abbé a dit qu'il vouloit commencer par les *Élévations sur les mystères* et les *Méditations sur les Évangiles*, ce que Dezallier a accepté en attendant la *Politique*.

Mais, hors de la présence de ce libraire, notre abbé m'a dit qu'il avoit aussi ouï parler de M. Coignard, libraire de l'Académie, par un de ses amis qui entreroit en part des impressions des ouvrages de M. de Meaux, et qui en auroit soin et répondoit de tout. Il a aussi d'autres libraires en vue ; mais il ne conclut encore rien, et il avoue qu'il n'a pas eu le temps de revoir aucun manuscrit, ni de songer à mettre rien en état d'être donné à l'imprimeur. L'on voit par ce que j'ai dit ci-dessus, qu'il ne parle de rien à aucune personne distinguée, ni du clergé ni de l'Université ; et que personne ne lui en parle non plus. Ainsi il n'y a rien de plus avancé qu'au jour même de la mort du défunt.

—Ce mercredi, 1er juillet, à Paris ; notre abbé a fait partir M. Cornuau, son homme d'affaires, pour aller à Meaux, procéder à la vente des meubles de la succession. J'ai aussitôt retenu le meuble neuf de la chambre de Mme Bossuet, dans l'orangerie de l'évêché, pour 225 francs, et quelques autres affaires. J'avois déjà acheté un lit à Paris ; mais j'ai cru devoir partir aussitôt pour Meaux, afin d'aller prendre mon petit meuble, et aviser à ce qui pourroit encore me convenir dans cette vente. J'ai donc laissé perdre mes arrhes pour ma place retenue au carrosse, et j'ai pris un cheval que M. l'abbé Bossuet m'a offert pour aller plus vite et pour partir un jour plus tôt.

—Ce vendredi, 3 juillet 1705, après avoir reçu bien des honnêtetés de M. et de Mme Bossuet, aussi bien que de l'abbé, et après avoir dîné avec eux et passé l'après-midi dans leur compagnie, je suis sorti de Paris, 6 heures du

soir sonnantes, et monté sur un espagnol qui alloit bien sans fouet ni éperons. Je suis heureusement arrivé à Claye à 8 heures trois quarts, d'où je suis parti la nuit close, à 9 heures un quart, après avoir pris quelque rafraîchissement et en avoir fait donner à mon cheval, qui en alla encore mieux qu'il n'avoit fait, et me conduisit en une heure et demie à Meaux par la fraîcheur de la nuit. J'arrivai donc à 10 heures et demie du soir fort agréablement et heureusement.

—Samedi, 4 juillet, je trouve déjà une grande partie des meubles vendus; chacun se hâte de les prendre au prix de l'estimation.

—Lundi, 6 juillet, mardi et mercredi suivans, presque tout est vendu, hors trois tentures de tapisserie de grand prix. Les gros meubles de bois, la batterie de cuisine, le bois de sciage, tout s'en va : il n'y a ni petit ni grand qui ne s'empresse d'acheter ce qui lui plaît et lui convient.

M. l'évêque de Meaux continuant ses visites, apprend que l'on doit vendre les meubles de Germigny et ceux de Meaux, et il écrit priant que l'on attende son offre. M. l'abbé Bossuet averti, prie le père de Riberoles d'aller le voir et de recevoir ses nouvelles offres.

—Jeudi, 9 juillet 1705, il l'a été joindre à Nanteuil-le-Haudouin, où ce prélat avoit fixé sa demeure au château pour quelques jours, allant de là visiter les paroisses voisines. Après bien des explications et discussions, M. l'évêque s'en tenant toujours à l'estimation faite par son tapissier, pour finir, il a fait offre de 400 francs au delà de son estimation pour la totalité des meubles de Germigny : ce que le père de Riberoles n'a pu accepter, ayant ordre de ne rien rabattre de l'estimation du tapissier de l'abbé : ainsi tout a manqué, et M. Cornuau va vendre à Germigny, où chacun se presse d'aller retenir ce qui lui plaît.

—Samedi, 11 juillet 1705, on a vendu une grande partie des meubles de cette maison. J'y ai été lundi 13, et j'ai pris une tenture de tapisserie de Flandres de 300 fr.

Toutes les dames de Meaux ont été voir cette vente et en acheter chacune leur part. Les gros meubles s'y vendent comme les meilleurs, mêmes toutes les chaises et les tables. Deux hommes de M. de Meaux étoient là présens depuis samedi, qui achetoient quelque garniture de lit de la première main, et en rachetoient d'autres des revenderesses : mais ce qu'ils ont acheté est bien peu de choses, au plus pour 1,000 francs.

—Lundi 13, l'on a amené à Meaux tout ce qui restoit à Germigny ; et mardi 14, Cornuau s'en est allé à Paris chargé d'argent pour prendre les ordres de M. Bossuet sur le reste des meubles et des tapisseries, et sur les orangers.

Il y a huit jours, mardi, 7 juillet 1705, que M. le doyen nous assembla chez lui au sujet de la réformation du missel. M. Pidoux, chantre, s'y trouva avec MM. Morin et Filère. Je leur fis rapport de l'état de ce travail, et leur dis que feu M. de Meaux se voyant malade l'avoit arrêté, disant qu'il vouloit être présent à Meaux quand on en parleroit, afin de le finir tout d'un coup sans contestations ; que cependant il lui suffisoit de voir tout en état d'être bientôt et très-aisément conduit à sa fin. C'est ainsi qu'il fut sursis à ce travail ; mais la mort de ce prélat arrivée depuis, m'a fait quitter entièrement le missel en attendant un nouvel évêque qui déclarât sur cela ses intentions ; puis j'entrai en matière sur la réformation même et la manière d'y procéder, et je commençai par leur lire les messes de l'Avent. On vit bien qu'on avoit besoin de voir les livres que j'ai sur ces matières : ainsi il fut conclu que l'on s'assembleroit dans ma chambre le jeudi suivant, 2 heures de relevée.

Les mêmes personnes se trouvèrent le jeudi, 9 juillet, à l'assemblée, hors M. le chantre ; mais M. Fouquet, l'un des députés du chapitre y vint, et l'on continua les messes suivant mon mémoire qui fut partout approuvé. M. le doyen applaudit fort à ce travail ; MM. Morin et Filère en ont aussi dit beaucoup de bien. On convint d'ôter la prose

de Noël : *Lætabundus ;* et celle de saint Étienne, et en général de les ôter toutes, hors celles qui sont demeurées au Romain. Ce fut mon avis ; c'étoit celui de feu M. de Meaux ; MM. Morin et Filère vinrent à l'appui de cet avis ; tous suivirent, hors le seul M. Fouquet qui vouloit des proses. On convint aussi de s'assembler régulièrement deux fois par semaine, le mardi et le jeudi, jours auxquels il n'y a pas d'obit, afin d'avancer ce travail. M. le doyen me dit qu'il en avoit écrit à M. l'évêque de Meaux le succès, et que ce prélat l'avoit prié de tenir la main pour le continuer et l'avancer.

—Le mardi, 14 juillet, et le jeudi 16, l'on a continué le même travail, et M. Treuvé, théologal, aussi député, y a assisté, et promet de s'y rendre assidu. M. Phelippeaux, trésorier, pareillement député, se trouvant à Meaux, n'est pas venu à l'assemblée, mais il en a parlé comme y devant venir. Il est depuis parti pour Paris ; ainsi nous ne l'y verrons pas sitôt : cette assemblée est donc composée de MM. le doyen, le chantre, le trésorier, Morin, Fouquet, Treuvé théologal, Filère et moi. Tous ne s'y trouveront pas à la fois, mais on ne laissera pas d'aller son train et d'avancer le travail en présence de ceux qui y viendront.

M. l'évêque de Meaux continue ses visites avec succès. M. Phelippeaux, trésorier, qui l'accompagnoit, s'en est revenu, et M. le chantre l'est allé joindre à sa place. Ce prélat a fait tout le doyenné de Dammartin, et il a fort avancé le doyenné d'Ussy, qu'il veut finir pour la fête de saint Etienne, 3 août.

—Le vendredi, 17 juillet, j'ai été à Jouarre, voir Mme l'abbesse et mes amies, et en particulier Mme de Fiesque, abbesse de Notre-Dame-de-Soissons, qui y est depuis un mois : bonne réception. Je suis revenu, ce samedi 18, coucher à Meaux.

—Dimanche, 19 juillet 1705, je suis entré en semaine, *ad officium.*

—Ce lundi 20, je reçois une lettre de M. l'abbé Bos-

suet qui me mande qu'il part avec M. le premier[1] pour Armainvilliers; qu'il ira de là coucher à Faremoustier mercredi prochain 22, et il m'invite à l'aller entendre prêcher à la profession de la fille de M. le premier.

—Jeudi, 23 juillet 1705, du matin, j'ai été à Faremoustier où j'ai vu d'abord M. l'abbé Bossuet qui a été fort aise de m'y trouver. Je me suis présenté à M. l'ancien évêque de Troyes, et à M. le premier, à la descente du carrosse et ils m'ont très-bien reçu et reconnu; Mme l'abbesse m'a fait aussi mille amitiés. Cette assemblée se faisoit pour la profession de la quatrième fille de M. de Beringhen et qui est la troisième religieuse en cette abbaye; il y avoit aussi trois filles de M. de Devise, gentilhomme d'auprès de Ham et lieutenant du roi de cette ville, qui faisoient profession en même temps. La cérémonie a commencé par le sermon que l'abbé Bossuet y a fait sur ce texte de saint Jean, VIII, 31-32, *Si vos manseritis in sermone meo, cognoscetis veritatem et veritas liberabit vos.*[2] Il a expliqué quelle est la vraie liberté des enfants de Dieu et il a fait voir qu'elle ne se trouve que dans la vie religieuse, parce qu'on y est à couvert: 1° contre le péché, 2° contre les tentations, 3° contre la servitude du monde dans ses bienséances. Il s'est beaucoup et bien servi de l'autorité de saint Augustin pour expliquer l'esclavage du péché et des passions, et pour la troisième partie ce n'étoit que des éloges de feu M. de Meaux et de son inclination pour Faremoustier, des éloges de Mme l'abbesse et de sa famille, et de MM. les deux évêques de Troyes; il n'a dit de M. le nouvel évêque de Meaux autre chose, sinon qu'il espéroit, parlant de son oncle, que son exemple et sa sagesse consommée gouverneroient toujours ce diocèse. Le discours m'a paru bon, mais il

[1] L'abbé Le Dieu désigne ainsi M. de Beringhen, premier président.

[2] Si vous demeurez fermement en ma parole, vous connaîtrez la vérité et la vérité vous délivrera.

étoit froid et l'orateur sans action; aussi n'a-t-il pas voulu monter en chaire, mais il l'a prononcé seulement de dessus un fauteuil, et il m'a dit qu'il ne vouloit pas faire le déclamateur. Je lui ai dit mon sentiment sur son souhait au sujet de M. l'évêque de Meaux, que des esprits malins interpréteroient mal, comme une repréhension de sa conduite et une leçon qu'il lui faisoit; qu'à mon avis il auroit valu parler absolument et dire que le diocèse sera gouverné sur de si grands exemples et par une semblable sagesse. « Mais c'est, m'a-t-il répondu, ce qu'il ne vouloit pas dire pour ne paroître pas deviner, ne sachant pas ce que l'évêque fera. — C'est-à-dire, lui répliquai-je, que vous n'avez pas bonne opinion de son gouvernement?—Et il est vrai, m'a-t-il dit, que je n'en ai pas grande estime. — Mais c'étoit, ajoutai-je, ce qu'il falloit éviter de faire paroître dans un grand auditoire. » Mécontent de l'évêque, il n'a pu se tenir de lui donner un coup de dent. Toute la compagnie a été régalée d'un dîner magnifique, et M. le premier m'a fait l'honneur de m'inviter à sa table où j'ai été dîner; après quoi je suis heureusement revenu de bonne heure coucher à Meaux, afin d'achever ma semaine.

Comme ce jour étoit un jeudi, il n'y a pas eu d'assemblée du missel, parce que j'étois absent.

—Ce samedi, 25 juillet 1705, M. l'évêque de Meaux a fait sa visite à Vareddes, et il a voulu que M. le curé demeurât toujours dans l'église en présence de ses habitans, que ce prélat n'a pas interrogés contre lui [1], et il lui

[1] Plusieurs évêques, peu éclairés, comme de Bissy, croyaient montrer du zèle en provoquant une enquête publique contre les curés. Les évêques les plus intelligents et les plus sages se contentaient de tenir compte des renseignements qu'ils recevaient, sans humilier leurs prêtres et leur faire perdre, par une enquête imprudente, la considération dont ils avaient besoin pour remplir utilement leur ministère. Ces enquêtes publiques, lors des visites épiscopales, étaient souvent l'occasion de conflits regrettables entre les habitants qui prenaient brusquement, en pleine église, parti pour ou contre le curé.

a fait l'honneur d'aller manger chez lui : il est le seul à qui il ait fait ces deux faveurs, sans excepter les doyens ruraux mêmes qu'il a traités sans exception tout comme les simples curés. Ce soir, il est venu coucher à Meaux.

—Dimanche 26, ce prélat est allé visiter Nanteuil-lès-Meaux, qui est du doyenné d'Ussy, et il en est revenu coucher à Meaux, où il est demeuré le reste de la semaine. Ayant eu occasion de le voir, il m'a fort pressé d'avancer le missel, disant qu'il s'en rapportoit à nous puisque nous étions tous d'accord, et que pour lui, il n'y connoissoit rien. Nous avons continué nos séances à l'ordinaire ; M. le chantre qui étoit à Meaux n'y est pas venu. M. Phelippeaux est toujours absent. MM. Morin et Fouquet, le théologal et Filère y sont venus assidûment. Nous avançons à l'ordinaire avec un grand concert.

—27 juillet, M. de Riberoles, prieur de l'Hôpital et supérieur du séminaire, reçut hier la nouvelle de sa nomination à une abbaye de son Ordre des chanoines réguliers, dans la ville de Liége : c'est son général, abbé de Sainte-Geneviève, qui nomme à cette abbaye régulière et triennale, comme il nomme en France tous les prieurs de chaque abbaye de sa congrégation. Voilà la porte par où on veut tirer ce père des mains de M. l'évêque de Meaux d'aujourd'hui, avec qui l'on ne croit pas qu'il puisse vivre agréablement. Aussi après l'estime et la confiance dont il a été honoré par feu M. de Meaux, s'est-il déclaré il y a longtemps, que dès qu'il ne verroit pas l'espérance d'un traitement semblable, il songeroit sérieusement à la retraite. Hier donc il alla communiquer ses lettres à M. l'évêque qui fit mine de trouver fort mauvais son dessein, et qui, dit-on, a même écrit au père général qu'il ne consentiroit jamais à cette sortie. Mais ce père compte que c'est une affaire conclue, et il vient de partir pour Paris où il va joindre son général.

—Dimanche 2 août, M. Phelippeaux, trésorier, est à Paris pour des meubles et pour l'instruction de l'affaire des grands chapelains, qui doit être rapportée incessam-

ment. Je vis hier M. l'évêque de Meaux, qui savoit que le trésorier, son prêtre assistant, ne viendroit pas pour la fête, et il ne me dit rien, ni moi à lui. Ce soir, aux premières vêpres de saint Étienne, nous avons vu paraître pour prêtre assistant, M. Blouin, qui faisoit ci-devant premier diacre d'honneur; et les deux diacres d'honneur d'aujourd'hui étoient MM. Angilbert, le premier, et de Gomer, le second. A matines, de même. Ce 3 août, jour de la fête, à la messe pontificale, encore de même; mais à vêpres, M. de Gomer est venu tard à sa place de chanoine au chœur, et M. de Mouchy étoit déjà à la place de second diacre d'honneur, auprès de M. l'évêque. Suivant cette disposition je vois un dessein formé de ne me mettre jamais en fonction auprès de ce prélat : on y a mis d'abord une dignité au-dessus de moi, le trésorier, pour m'exclure; en son absence, on me passe pour prendre un simple chanoine au-dessous de moi et encore au-dessous de quatre chanoines plus anciens que lui : mais ils sont les maîtres, et il n'y a qu'à louer Dieu de ce qu'il nous donne du repos et du loisir.

Le père de La Ferté, jésuite fameux, grand prédicateur et d'une naissance distinguée, retenu pour le panégyrique de ce jour, l'a prononcé avec beaucoup de grâce, d'éloquence, de justesse même, et surtout avec beaucoup de zèle. Le texte étoit : *Stephanus plenus gratiâ et fortitudine*, etc.; d'où suivit la division, qui étoit de faire voir la grâce agissante dans le ministre et la force victorieuse dans le martyr. Son style n'est ni serré ni élevé : il tient du missionnaire; la déduction est belle, avec un grand ordre et une sous-division de trois membres en chaque partie. Il y avoit le père Perrin, autre célèbre jésuite, et quelques autres de cette robe dans sa compagnie. L'évêque fut bien loué à la fin du sermon. Les autres jésuites étoient le père d'Aubenton, ci-devant confesseur du roi d'Espagne, et le père Martineau, confesseur de M. le duc de Bourgogne. Le père Perrin a dit qu'en 1671 il étoit régent de rhétorique, à Dijon, de M. l'évêque de

Meaux d'aujourd'hui, alors âgé de 17 ans : partant, notre évêque est né en 1655 ou 1656, et il doit être âgé de 49 ou 50 ans.

—Ce 4 août, il a mené à Germigny après dîner les pères de La Ferté et Martineau, où M. du Saussoy, écuyer de Mme la duchesse de Bourgogne, est venu les prendre pour les mener à sa maison de campagne, près de la Ferté-sous-Jouarre. Les autres jésuites ont pris la route de Paris.

—Ce 5 août, j'ai été voir M. l'évêque pour lui souhaiter un bon voyage : il m'a paru très-froid envers tout le monde. L'abbé de Bissy recevoit les visites plus agréablement. Il nous a fort parlé des meubles qu'il a achetés à bon marché pour l'évêché et de ceux qu'il fait faire pour Germigny. Cet abbé est parti après dîner pour Paris, et M. l'évêque en même temps pour aller visiter le doyenné de Gandelu jusqu'à l'Assomption, qu'il viendra célébrer à Meaux. M. Pidoux, chantre, est allé avec lui, après avoir obtenu du chapitre d'être tenu présent, comme étant *in comitatu*, de la même manière que l'abbé de Gomer, et à la place de M. Phelippeaux, trésorier, à la première visite.

— A la fin de la semaine dernière, notre doyen et plusieurs chanoines étoient à Paris pour solliciter les commissaires du bureau où se doit rapporter le procès du chapitre contre les chapelains. Ils sont tous revenus pour la fête, hors M. Phelippeaux, M. Cathol et M. Lebert. On auroit dit que ce procès seroit rapporté par M Portail, conseiller de la grand'chambre, aujourd'hui mercredi 5 août, et il l'a été ce matin et jugé avant dix heures. La nouvelle n'en est venue à Meaux que ce jeudi matin 6 août, par la poste. On apprend donc que ce procès est gagné par le chapitre contre les chapelains dans tous ses chefs ; que l'avis des commissaires ecclésiastiques a été suivi en tout, et que les chapelains, déclarés vicaires, sont condamnés à la moitié des dépens seulement ; l'autre moitié compensée, contre l'avis de M. le premier prési-

dent qui les vouloit condamner à tous les dépens, et par la bonté de M. Portail, rapporteur, qui par compassion les a fait réduire à la moitié seulement. Ce sera un arrêt de règlement fort important, et que l'on propose de faire imprimer. Tous les solliciteurs du chapitre doivent revenir samedi prochain à Meaux recevoir les palmes de leur victoire. Ils sont en effet revenus, et l'abbé de Gomer m'a dit que les commissaires ont été MM. les abbés Brunet et Du Monceau avec MM. de Harlay, premier président, et Portail, rapporteur, qui incitèrent ensemble ce procès dimanche 2 août, qui fut ensuite rapporté à tous les juges de la grand'chambre le mercredi dernier 5.

—Ce vendredi 7, au chapitre on a lu des lettres où il étoit parlé de nouveaux architectes venant de Paris pour visiter les réparations de l'église : nous verrons ce que c'est. Le Gomer est demeuré à Meaux et n'a pas suivi M. l'évêque dans ses visites du doyenné de Gandelu où le chantre l'accompagne seul. Ce prélat a été loger à Gesvres.

—Ce mardi, 11 août 1705, le trésorier étoit en grande conférence dans la sacristie de l'église avec le petit Noblin, chargé du soin des réparations du chapitre, pour l'instruire des conseils pris à Paris sur le sujet de ces réparations contre l'abbé Bossuet. En même temps j'ai vu paroître les architectes venus de Paris, qui font actuellement visite de tout le bâtiment de l'église avec Noblin et en dressent procès-verbal par un huissier aussi venu de Paris. J'en saurai la suite. C'est un greffier de l'écritoire qui écrit; et tous ces officiers ont été nommés par M. le lieutenant civil, à la requête du chapitre, pour faire cette visite. L'abbé Bossuet a été assigné de se trouver à la visite, à laquelle il n'a cru devoir assister ni par lui ni par procureur, mais il suit cette affaire aux requêtes. Ce mercredi, la visite est finie. C'est bien des papiers que le chapitre a de plus qu'il n'avoit.

—Ce jeudi, 13 août 1705, après midi, l'on a représenté au collége de Meaux une pastorale en françois, sur la

joie de la ville et de tout le diocèse, à cause de l'heureux avénement de M. de Bissy, nouvel évêque; et toute la pièce étoit à sa louange. Étant à Meaux, à la Saint-Étienne, il fut invité de s'y trouver, et il répondit qu'il alloit faire ses visites. Depuis deux jours on est allé au château de Gesvres l'inviter exprès, le priant de donner son jour, puisqu'aussi bien il devoit revenir à Meaux pour la fête de l'Assomption, et on savoit qu'il avoit résolu de revenir le mercredi au soir, 12 août, et on lui offroit ce jour, s'il l'avoit agréable. Il répondit qu'il ne pouvoit y être. En effet, pour éviter d'assister à cette pièce, il n'est revenu à Meaux que ce soir.

La pastorale a donc été représentée cette après-dînée dans un grand concours du clergé, des magistrats et du peuple de cette ville, et à la satisfaction de tout le monde, de la part des acteurs et de l'auteur de la pièce. A la fin, il y avoit une poésie latine à la louange de feu M. Bossuet et de M. de Bissy. On s'est beaucoup plaint de l'absence de l'évêque dont on célébroit le nom avec tant de zèle, et on disoit publiquement que son prédécesseur auroit tout quitté pour contenter toute la ville. Les parens des acteurs s'en plaignoient encore plus haut que les autres, et plusieurs m'ont adressé leurs plaintes en particulier.

Ce jeudi même, jour d'assemblée du missel, à laquelle se sont trouvés MM. le doyen, le théologal, Fouquet et Filère. Nous avons poussé ce travail jusqu'au dernier dimanche d'après la Pentecôte, et nous avons ainsi fini tout le propre du temps. C'est environ les deux tiers de l'ouvrage que j'ai cru devoir pousser jusque-là pour faire voir à M. l'évêque que ce travail est sérieux, et que je veux lui faire plaisir. C'est aussi ce qu'il y aura de plus long à imprimer, à cause du chant des passions et des préfaces. Il ne tient donc plus qu'à M. l'évêque que l'on mette à sa perfection un ouvrage pour lequel il semble avoir tant d'empressement. Nous avons tous prié M. le doyen de lui en rendre compte et de recevoir ses ordres, toute l'assemblée se portant avec zèle pour continuer.

—Vendredi 14, en abordant le prélat, avant que d'aller à vêpres, il me dit : « J'ai appris de M. le doyen que l'on a fini tout le propre du temps du missel : cela va bien.— Il est vrai, lui dis-je, Monseigneur, et ces messieurs se sont portés avec un grand zèle et une grande patience pour entendre tous ces projets-là : c'est à Votre Grandeur à y donner la forme. » Ce discours finit là, parce qu'on marchoit en procession pour aller à l'église. Après vêpres, M. le doyen me dit qu'il avoit demandé audience pour le missel, et que le prélat avoit répondu que cela étoit impossible, parce qu'il partiroit dès demain sur le soir pour aller coucher à Lisy, et que nous pouvions cependant travailler à autre chose comme au commun. « Il y faudra aviser, lui dis-je, mais au reste, vous voyez que cela est sérieux; j'ai envie de surseoir pour quelque temps, et de faire dans cet intervalle mes visites de Torcy, du Pont et de Soissons. » Ce que je veux faire agréer à ces messieurs mêmes, pour leur marquer plus de considération.

—Ce 14 août, aux premières vêpres de l'Assomption, M. de Meaux, officiant, avoit auprès de lui M. le trésorier pour prêtre assistant, et de même ce soir à matines, et encore ce jour de la fête, à la messe; mais aux secondes vêpres, M. Blouin a pris la place de M. Phelippeaux, incommodé d'une colique qui l'a retenu à la chambre, et M. de Gomer a fait diacre d'honneur; ainsi voilà qui est arrêté.

—Ce 15 août 1705, M. le théologal a prêché, et M. de Meaux a assisté au sermon, puis on a dit vêpres tout de suite, parce que M. l'évêque doit partir ce soir pour ses visites. L'on a fait hier et aujourd'hui beaucoup plus de fautes dans l'office pontifical qu'aux fêtes passées, parce que ceux qui sont à la tête n'y entendent rien, et que le prélat lui-même ne s'en soucie guère; ainsi il ne prend aucune habitude de bien faire les cérémonies, ni de chanter comme il convient. Il n'a à cœur que ses visites, et il en paroît occupé en petit génie, qui, de peur de s'en distraire le moins du monde, ne peut entendre parler d'aucune autre chose.

Au sortir des vêpres, j'ai été lui souhaiter un bon voyage; je lui ai dit le concert avec lequel on avoit travaillé au missel, et que cette bonne intelligence me donnoit la pensée de proposer le calendrier à l'assemblée; mais que comme on avoit travaillé fort assidûment, s'il l'agréoit, on pourroit surseoir pendant quinze jours pour reprendre au commencement de septembre : ce qu'il a approuvé. En même temps il est parti pour Lisy avec M. le chantre, de Gomer et son aumônier. Ils doivent passer dans le doyenné des Fertés, aller à la Ferté-sous-Jouarre, et jeudi prochain à Jouarre même, où le prélat se propose de faire simplement une visite d'honnêteté, remettant à un autre temps d'y faire une visite régulière. Il ira tout de suite à Rebais et dans cette limite du diocèse, d'où il reviendra à Meaux, vers le 8 ou le 10 septembre, pour aller à Versailles voir partir le roi pour Fontainebleau. Ainsi il n'y aura pas de synode cette année : l'évêque a envoyé partout son diocèse, disant qu'il veut connoître tous ses curés avant que de les assembler en synode. C'est néanmoins commencer son gouvernement par manquer à une fonction principale, des plus importantes et des plus anciennes de l'Église. C'est même une occasion naturelle de connoître ses curés, de leur parler en particulier, et de les traiter en bon père par des exhortations générales au bien, n'ayant pas encore de sujet de les reprendre, ce qui feroit un fort bon effet; au lieu qu'il donne de lui l'idée d'un homme timide, qui craint de paroître à la tête de ses curés et à la place d'un prédécesseur qui faisoit son synode avec tant de zèle et de talent. Au reste, M. le chantre doit revenir de la visite dans huit jours, le prélat se faisant scrupule de le tirer si longtemps du chœur, où il doit une actuelle et continuelle assistance; M. Phelippeaux ira prendre sa place s'il se porte bien; mais il ne montre plus une grande envie de prendre cette fatigue, et il aimeroit bien mieux prendre son repos dans sa nouvelle maison. On commence à parler librement de ce beau logis, que l'on trouve fort mal construit,

de manière qu'il n'y a pas, à la lettre, dans aucune chambre une place pour bien tourner un lit. On se moque d'un bâtiment insensé auquel, outre l'achat de la place, le maître a dépensé plus de deux mille cinq cents livres. C'est, en un mot, une dépense au moins de mille écus, avec laquelle néanmoins un homme n'a pas su se faire une chambre à coucher.

—Ce soir, j'ai vu le doyen qui convient de surseoir jusqu'à la fin du mois l'assemblée du missel; je l'ai disposé pour entendre le calendrier, ce qui est le plus grand travail. Il m'a dit naturellement que M. l'évêque employoit tous les jours un temps infini à faire des lettres et qu'il étoit d'ailleurs tellement occupé, qu'on ne pouvoit jamais lui parler que d'affaires nécessaires et toujours en pied, après quoi il congédioit le monde.

—Ce dimanche, 16 août 1705, M. de La Motte, propre frère de Mme Guyon, est arrivé de Paris à Meaux dans son carrosse avec M. Guyon, son neveu, fils puîné de Mme Guyon, venant voir Mme de la Maisonfort, sa cousine-germaine, fille de la sœur de sa mère. Il m'a fait l'honneur de me voir, me témoignant beaucoup de reconnoissance de mon attachement à sa cousine, et une grande envie de l'avoir à Montargis, sa patrie, et ce qu'il sent bien néanmoins ne pouvoir pas même demander, parce que cette dame étant entre les mains de son évêque, elle ne peut rien faire que par son canal; et ce nouvel évêque, politique, attaché à Mme de Maintenon à qui il voudra faire sa cour aux dépens de cette pauvre religieuse, la laissera pourrir à Meaux, afin que Mme de Maintenon n'en entende rien dire qui lui fasse peine, comme elle le souhaite, mais seulement que la dame est contente à Meaux dans son couvent et qu'elle n'en veut pas sortir; et c'est à quoi il la dispose déjà, en lui disant qu'elle ne doit point parler de sortir des Ursulines pour ne pas faire paraître d'inquiétude. M. de La Motte a vu aussi M. le lieutenant général, M. le doyen, M. le théologal, M. Pastel, M. de Mouhy et M. de Riberoles.

Sur le soir, j'ai été à l'Ours lui rendre sa visite, et je l'ai trouvé à table avec M. Guyon, son neveu, qui m'a fort parlé de l'antiquité du bâtiment de notre église, dont il avoit déjà remarqué ce qu'il y a de plus curieux, en y observant les armoiries des vitres et celles qui sont à plusieurs piliers et au bâtiment de l'évêché. On en est venu à Mme Guyon, qui est toujours à Blois dans une terre et un château de son fils aîné, qui a été capitaine aux gardes et qui a été obligé de quitter le service après avoir reçu à Valcourt un grand coup qui lui fracassa l'épaule. Ce jeune Guyon, qui est avec M. de La Motte, est le troisième enfant de Mme Guyon, cadet de Mme la comtesse de Vaux, qui se porte avec ardeur à l'étude et, ce semble, à la jurisprudence, et paroît âgé de 24 ou 25 ans, bien fait, grand et beau garçon. Cette conversation se passa fort vivement et avec beaucoup d'honnêteté de la part de ces Messieurs, et de cordialité de la part de M. de La Motte, qui n'espère pas du nouvel évêque un grand soulagement pour sa cousine. Il m'a dit qu'il étoit parent de MM. d'Ormesson et fort considéré de tous ceux de cette famille, et de MM. d'Aguesseau, à cause de Mme la procureuse générale, et il avoit une grande envie d'aller au Pont voir Mme la nouvelle abbesse et faire connoissance avec elle.

—Ce lundi 17, j'ai été dîner à Torcy, dans la compagnie de M. Pastel, où j'ai été très-bien reçu à l'ordinaire. Ma sœur Cornuau a retiré des mains de M. le cardinal de Noailles le volume des lettres qu'elle a de feu M. de Meaux qu'elle avoit prêtées à Son Éminence, et elle lui en va faire une copie; tant il les estime et veut les posséder (1). Elle suivra l'ordre qu'elle a mis dans son manuscrit et point du tout l'ordre des dates. Ainsi, moi qui ai pris l'ordre des dates, j'en serai encore mieux instruit qu'elle et

1 Ce volume, donné par la sœur Cornuau au cardinal de Noailles, se trouve à la Bibliothèque impériale parmi les manuscrits de Bossuet.

ceux à qui elle communiquera ce volume. Mme de Luynes est toujours indisposée de grandes coliques qui lui reviennent fort souvent ; je n'ai pu la voir que ce soir ; elle m'a fait mille amitiés et m'a encore fort invité à aller la voir.

—Ce mardi 18 août, départ de Torcy du matin. Je suis venu en tournant autour de Carnetin, à Annet, dont j'ai trouvé le curé fort mécontent de son évêque qui se rend odieux, dit-il, à tous les curés et à tous les prêtres, en écoutant, comme il fait tout publiquement, les paysans contre eux. Il est vrai qu'il parle avec douceur et honnêteté aux curés en particulier, mais ce particulier ne regagne pas ceux qu'il éloigne par sa conduite publique, dont l'effet est de faire mépriser les prêtres, et de les faire maltraiter par leurs paroissiens, de sorte que les laïques disent tout hautement par toutes les paroisses : « Les prêtres et les curés ! c'est tout comme nous autres, » et ils ne cessent de les menacer, de les aller accuser à l'évêque dès qu'ils sont mécontens d'eux. Il semble aussi que l'intention de M. l'évêque est de se faire craindre, et avec toute sa douceur envers les curés, il jette de petits mots de menaces, de châtimens, et il n'épargne pas les réprehensions, même vives et sèches. L'abbé de Gomer, pour lui plaire, se rend aussi très-difficile aux curés dans les comptes des fabriques, et ne feint pas de leur imposer le mal qu'il y trouve, en les soupçonnant de malversations.

On apprend de tous les curés unanimement que M. l'évêque ne dit pas un seul mot d'exhortation en aucune paroisse, mais qu'il va son train fort vivement, faisant toutes ses questions aux curés sur les habitans et aux habitans sur leurs curés, étant presque toujours sur ses pieds d'une manière assez légère et peu digne de la gravité épiscopale. Tout cela fait qu'il est fort épluché par les curés qui ne lui laissent rien passer. On a remarqué qu'il disputoit souvent avec son aumônier, et que son aumônier répliquoit aussi souvent, se plaignant qu'il le traitoit comme un laquais ; qu'il ne daignoit pas inviter

les curés à manger avec lui, se contentant d'en faire la grimace, puisqu'il dit à ceux qui le viennent voir après les repas : « Que ne veniez-vous plus tôt? vous nous auriez fait l'honneur de manger avec nous ; » et quand ces mêmes curés l'ont reconduit de l'église chez lui pour dîner, il n'a plus pensé à les retenir à sa table. On l'attribue à son épargne ; aussi fait-il venir tous les soirs son maître d'hôtel, avec qui il règle la dépense de la journée, et on l'a souvent ouï lui faire des reproches de ce qu'il achetoit trop cher. Tout ceci est une comédie plutôt qu'une conduite épiscopale, et bien éloignée de celle de son prédécesseur.

Il donne beaucoup à la qualité et à la recommandation. Ainsi, dans la paroisse d'Annet il n'a voulu rien ordonner sur un chapelain servant de vicaire que feu M. de Meaux y a toujours fait résider aux dépens principalement de M. l'abbé de Lyonne, gros décimateur et seigneur, pour acquitter les messes de son prieuré, de peur de déplaire à cet abbé et à sa famille ; et néanmoins le curé l'en a très-pressé parce que le lieu est gros et que la moitié des habitans perd la messe les dimanches et fêtes. Il y auroit bien des exemples semblables à rapporter des autres paroisses.

—Ce jeudi, 20 août 1705, j'ai été au Pont-aux-Dames pour la fête de saint Bernard, et de là j'ai été voir M. de Bourlamaque, au Vivier, où j'ai dîné ; et je suis revenu coucher au Pont : belle et bonne réception partout. Mille amitiés de M^me^ Du Pont et mille compliments pour Soissons, où elle m'a assuré que je trouverai M. d'Ormesson, son frère l'intendant.

—Vendredi 21, je suis venu à Crécy voir M^me^ de Richelieu, qui m'a fort bien régalé à dîner et m'a fait aussi mille amitiés, m'invitant à l'aller voir plus souvent que je ne fais. Je suis revenu coucher à Meaux.

—Ce lundi, 24 août 1705, départ de Meaux pour Soissons avec M. Pastel, mon hôte et confrère ; passé à May où j'ai vu M. Bernard, curé, se disant assez content de

M. l'évêque qui a été chez lui, mais ne laissant pas de marquer les inconvéniens de ses interrogatoires publics contre les curés; puis passé à Rouvres, et promis d'y revenir dîner au retour de Soissons. Dîner à Mareuil-la-Ferté, chez M. Leclerc, où Mme Leclerc de Meaux est venue elle-même nous recevoir et nous régaler, et en effet, elle nous a fait un bon repas. Ce curé nous a dit les plaintes toutes publiques de M. l'évêque contre l'ignorance des séminaristes qu'il avoit fait examiner devant lui, et qu'il avoit ordonnés à la Trinité : ce qui retombe sur le supérieur même. Grandes plaintes des curés contre l'abbé de Gomer qui se montre envers eux un sévère auditeur des comptes. Passé à la vue de la Ferté-Milon et dans Faverolles, à la vue aussi d'Ancienville qui est sur la droite et dont on trouve le chemin tout court à droite en sortant du bois, sans aller à Faverolles. C'est dans ce bois entre la Ferté-Milon et Faverolles, que l'on trouve, au fonds de la vallée, l'hermitage de Saint-Antoine, desservi par un prêtre, qui est un lieu désert et d'une solitude affreuse, d'un accès très-difficile, environné de rochers et de bois ; le chemin est bon, dans ce bois surtout, pour les chevaux et aisé à tenir, il n'y a qu'à suivre hardiment le frayé qui est un chemin de charroi, tournant toujours sur la droite depuis la Ferté jusqu'à Faverolles. M. de La Tour, religieux de Saint-Jean-des-Vignes-de-Soissons, prieur d'Ancienville, frère de M. l'abbé de la Trappe d'aujourd'hui, mérite qu'on l'aille voir.

A une grande lieue de Faverolles, on trouve Torcy, petit village au fond d'une vallée au milieu des bois, et de là à Longpont il n'y a qu'une demi-lieue ou environ ; l'on y va par le milieu de Torcy en tournant à gauche dans un chemin pierreux le long d'une côte dans le bois. Ce chemin est rude, mais ferré, et il doit être le meilleur en hiver et en temps de pluie ; l'autre chemin est à droite en tournant autour de la côte, le long de la prairie, puis entrant dans le bois qui conduit à Longpont. Ce chemin est très-agréable en été, et un peu plus long que l'autre ;

c'est une prairie et une terre grasse où il y auroit bien de la boue dans la pluie. Je suis arrivé à Longpont à 4 heures, comme on achevoit vêpres. Le père Cottin, natif de Nesle, près de Noyon, prieur, pour qui j'avois une lettre de mon cousin Honbrel, me vint prier de descendre de cheval et de coucher dans l'abbaye. Je lui dis que j'arrivois exprès de bonne heure, afin, après l'avoir salué, de pouvoir aller coucher à Soissons, où j'arriverois encore de grand jour; il ne le voulut pas permettre, et me pressa de rester : ce que je fis. Ce père nous reçut, M. Pastel et moi, avec beaucoup d'honnêteté et des manières fort naturelles, telles qui conviennent à un homme d'esprit comme il est. Nous allâmes adorer le Saint-Sacrement à l'église, puis il nous fit voir toute la maison qui est très-grande et magnifique. L'église est une basilique qui égale les plus belles cathédrales par sa longueur, sa hauteur et sa clarté; la pierre est très-blanche, le grand autel de pierre et de bois doré d'un très-beau dessin; le sanctuaire large, le chœur grand avec de belles chaises toutes neuves et à la moderne; la nef très-spacieuse avec des bas-côtés bien proportionnés. Mais il n'y a que des portes communes, point de grand portail, ni de tours; on voit seulement un commencement de bâtimens du côté de l'abbaye, avec des pierres qui marquent un dessin d'un grand portail qui devoit fort avancer au-devant de l'église et qui devoit peut-être avoir des tours; il n'y a qu'une simple flèche pour clocher, où sont au plus quatre cloches petites et moyennes. Le tour du chœur est très-beau avec de belles chapelles dont les autels sont ornés chacun d'un beau tableau, et tout y est très-propre; entre les piliers qui ferment le sanctuaire, il y a, du côté de l'épître, le tombeau de Gosselin ou Josselin, *Joslenus* ou *Josselinus*, évêque de Soissons, fondateur de cette abbaye, qui, étant ami particulier de saint Bernard, obtint de lui, l'an 1131, douze religieux et un abbé qui lui furent envoyés de Clairvaux, et placés dans les bois de Villers-Cotterets, en un vallon désert et

fort solitaire, au bout d'un étang, dont la longue chaussée qui le soutient a donné à l'abbaye le nom de Longpont; ainsi cette abbaye est fille de Clairvaux. L'on y voit encore deux petits cloîtres de la première fondation où sont aussi à présent même ce que l'on appelle dans l'Ordre de Citeaux les écritoires : *Scriptorium*, *scriptoria*[1], qui sont des cellules, c'est-à-dire, des cabinets en chacun desquels un religieux, bon écrivain, faisoit des copies des livres saints ou des livres d'église, ou des ouvrages des saints Pères, avec une armoire dans le mur où se mettoient l'encre, les plumes, les peaux ou parchemins ; et il y a dans la bibliothèque de Longpont plusieurs manuscrits de ces premiers temps ; c'étoit la coutume que les fondations se faisoient seulement de douze religieux et d'un abbé. Mais Raoul Ier, comte de Vermandois, de Valois et de Crespy, dit communément Raoul de Péronne, *Radulfus de Parona, comes Viromandorum*, fils de Hugues de France, dit le Grand, et petit-fils du roi Henri Ier, nommé aussi Raoul-le-Vaillant, qui fut sénéchal de France et régent du royaume durant le voyage d'outre-mer du roi Louis-le-Jeune, mort l'an 1151 et enterré à Saint-Arnoul de Crespy ; ce seigneur, dis-je, si puissant, voulut être le second, mais le vrai fondateur de Longpont. C'est donc lui qui a fait bâtir la grande et superbe église, les grands cloîtres et tous les lieux réguliers que l'on y voit encore, qui furent bientôt remplis de moines, si bien que l'on fut obligé de bâtir exprès un grand dortoir pour les frères lais, qui ferme le cloître du côté du couchant, par où est l'entrée de l'intérieur de l'abbaye, et ce magnifique dor-

[1] D. Luc d'Achery rapporte cette prière dans ses notes sur l'abbé Guibert : *Benedicere digneris, Domine hoc scriptorium..... ut quidquid divinarum scripturarum ab eis lectum vel scriptum fuerit*, etc. Alcuin en a fait ces vers (*Carm.* 126) :

Hìc sedeant sacræ scribentes famina legis,
Necnon sanctorum dicta sacrata patrum.

(Note de l'abbé Le Dieu.)

toir fit tant de bruit dans l'Ordre, que l'on en porta des plaintes au chapitre général. C'est aujourd'hui un grandissime grenier où les religieux serrent leur blé. Il y avoit dans les premiers temps deux cents moines à Longpont; il n'y en a présentement que vingt-quatre, qui vivent dans la grande réforme ou l'étroite réforme de Cîteaux, avec une grande édification. Dans le sanctuaire de cette église, vis-à-vis le tombeau de Gosselin, il y a celui d'un autre évêque de Soissons.... [1] son successeur; et tout de suite, du même côté, dans l'intervalle des autres piliers allant vers le fond, on voit les mausolées d'un Enguerrand de Coucy, je n'ai pas remarqué lequel : de Jean de Montmirail, de *Monte-Mirabili*, qui, s'étant fait religieux de Longpont après avoir été marié, y est mort en odeur de sainteté; de la fille de ce Jean : et ce sont de magnifiques mausolées pour le temps. Dans le cloître, près de la porte qui conduit à l'église, il y a aussi dans le mur un mausolée fort extraordinaire de quelqu'un de la maison de Roye. Le sanctuaire est beau et grand; la croisée de l'église, fort large et fort longue, est très-bien éclairée, elle est placée entre le chœur et le sanctuaire. Ainsi le chœur est pris sur la longueur de la nef même, et, néanmoins, cette nef est encore très-longue, mais elle manque de ce beau jour qu'une croisée, placée entre le chœur et la nef, a coutume de donner aux très-grandes églises.

Le côté du cloître qui est le long de l'église s'appelle le cloître de la collation; il est orné d'une belle menuiserie neuve avec des bancs où se mettent les religieux pour entendre la lecture des conférences ou collations des pères avant complies. Le même cloître sert à la Trappe pour toutes les lectures particulières des moines. Du côté du levant, sont : le grand dortoir des pères et le chapitre; et ce côté du cloître se nomme le cloître du chapitre : il y a un grand nombre d'abbés et de personnes de qualité

[1] L'abbé Le Dieu n'a pas écrit le nom de cet évêque, qui était Ansculfe de Pierrefonds.

des deux sexes enterrés dans le chapitre. A côté du chapitre, à droite en sortant, est *armarium majus*[1], ou l'ancienne bibliothèque où sont encore des tablettes à mettre des livres; mais ce lieu, qui est sous une voûte ne recevant de jour que par sa porte à créneaux du côté du cloître, étoit trop obscur pour cet usage. A droite encore est *armarium minus*, de même structure, pour des livres de l'usage ordinaire ou de l'église ou du cloître. A gauche, en sortant du chapitre, il y a le parloir, *locutorium*, où les religieux de Longpont traitent de leurs affaires temporelles, car il est défendu par la règle d'en parler au chapitre. A la Trappe, il y a un parloir semblable qui sert seulement au supérieur pour entendre les peines d'esprit de ses moines. Un autre côté du grand cloître de Longpont se nomme le cloître du réfectoire, parce que le réfectoire y est; et le quatrième côté s'appelle le cloître des morts, parce qu'on y enterre les religieux. A la Trappe, l'on n'enterre pas dans les cloîtres, mais dans le cimetière : aussi les cloîtres, étant assez petits et toujours occupés par les religieux, ne peuvent servir à la sépulture des moines. Du coin du cloître du réfectoire, on passe à Longpont par une petite galerie de plain-pied, au milieu de laquelle est une porte pour entrer dans l'ancien noviciat, nommé dans les us de Cîteaux : *Cella noviciorum*. C'est une belle grande salle avec une grande cheminée au milieu contre le mur du côté du jardin. Anciennement, les novices y faisoient à part tous leurs exercices, et même ils y mangeoient, et c'est pourquoi ce lieu est de plain-pied avec le réfectoire. Chez les feuillans, le noviciat est aussi un lieu séparé de tout le couvent, et de même chez les carmes déchaussés, où il n'est permis à aucun religieux d'entrer. Un lieu si saint n'a aujourd'hui d'autre usage à Longpont que de servir de

[1] Dans les coutumes de Cluny, la bibliothèque est appelée de même : *armarium*; et le bibliothécaire, *armarius*.

(Note de l'abbé Le Dieu.)

promenoir aux religieux en hiver et dans les mauvais temps. A la Trappe, les novices font tous leurs exercices avec les profès.

— Le 25 août, fête de saint Louis, j'entendis la grand' messe à Longpont, qui s'y dit à diacre et sous diacre et fort dévotement; à l'issue de laquelle, le père prieur nous fit donner à dîner avec le père procureur dans la salle des hôtes, comme il nous y avoit fait donner hier à souper. Aussitôt après dîner nous montâmes à cheval et prîmes la route de Soissons, où nous descendîmes par la montagne de Vaubuin, qui est la meilleure descente et la montagne la plus commode à monter pour aller de Soissons à Longpont.

J'allai droit à l'abbaye de Notre-Dame de Soissons où je vis Mme Gédouin, religieuse, tout en arrivant, qui nous retint à l'abbaye et y fit retenir nos chevaux. Nous vîmes ensuite Mme de Fiesque, abbesse, qui nous fit mille amitiés. Je n'allai pas voir M. l'intendant ce soir-là parce qu'il étoit occupé d'une fête : c'est qu'on tiroit l'oie sur l'eau pour divertir son fils.

—Le 26, sur les 10 heures du matin, j'allai saluer M. d'Ormesson, maître des requêtes et intendant de Soissons, qui nous reçut, M. Pastel et moi, avec bonté et nous invita à dîner. Je le priai de trouver bon de nous laisser aller dîner à l'abbaye, où nous étions retenus : « Ce sera donc, dit-il, pour demain. » Nous nous retirâmes ainsi.

Après dîner, Mme l'abbesse nous fit voir Mmes d'Auvergne, de Rohan, de Roye et de Rouxy, religieuses de son abbaye : nous allâmes ensuite voir nos amis de cette ville à l'Oratoire et ailleurs ; souper et coucher à Notre-Dame.

—Le 27, nous entendîmes la grand'messe à Saint-Gervais, cathédrale : c'étoit un jeudi, fête simple, où l'on a dit la messe des saints patrons de l'église, comme nous faisions autrefois de saint Étienne, à Meaux, tous les jeudis non empêchés : ce qui est un abus pour éviter la férie et le double office des simples. L'église de Soissons

fait porter les *oblata*, de la crédence à l'autel, avec de grands encensemens, comme on fait aussi à Reims, et elle a autant d'encensemens qu'on en fait à Paris à la messe : ce qui est ancien.

Nous allâmes ensuite dîner chez M. l'intendant : nous y étions seuls d'étrangers, et il nous régala fort bien, nous traitant avec bonté et affection. Ma principale raison de cette visite étoit pour lui demander sa protection auprès de M. l'évêque de Noyon, en faveur de mes neveux ; ce qu'il m'a promis avec cordialité et sincérité : et j'ai pris ainsi congé de lui, devant partir de Soissons le jour suivant, du matin.

Le père Moran, de l'Oratoire, nous régala ensuite de café chez Mme sa mère, qui, avec toute sa famille, étoit fort des amies de feu Mme Foucault, et considérée de feu M. Bossuet, l'intendant. M. de Saint-Paul, trésorier de France, autrefois secrétaire de cet intendant, m'a fait aussi beaucoup d'amitié. De là nous avons été entendre les premières vêpres de saint Augustin, à l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, dont j'ai dit ailleurs la fondation : l'office s'y fit fort modestement et dévotement. L'église est très-belle, bien éclairée, grande, d'une belle pierre de taille, sur une petite éminence, à un coin de la ville, touchant au rempart et au fossé : ce qui la fait apercevoir de fort loin, et c'est un ornement de cette belle ville, car tous les bâtimens de cette abbaye sont aussi fort beaux et d'une belle pierre de taille, grands et spacieux.

Au retour je vis, à Notre-Dame, Mme l'abbesse lui parlant de mon départ prochain, et la remerciant de ses bontés, sans toutefois lui déterminer le jour ni lui dire adieu.

—Vendredi, 28 août 1705, nous partîmes de là à cinq heures du matin, prenant la route de Villers-Cotterets, qui est le grand chemin de Paris. Nous mîmes pied à terre en cette ville, à l'abbaye, qui a été unie à la paroisse, et qui est desservie par sept ou huit religieux prémontrés qui composent tout le couvent. De là nous

prîmes, avec un guide, le chemin de Bourg-Fontaine, éloigné d'une petite lieue de Villers-Cotterets, où nous arrivâmes sur les dix heures du matin. Frère Bénigne, économe de la maison, qui a reçu la confirmation de feu M. de Meaux, et qui a aussi régalé ce prélat en 1697, moi présent, dans Bourg-Fontaine même, s'est fort bien souvenu de moi, et il m'a reçu avec de grands témoignages de joie et d'amitié. Il nous mena d'abord au père prieur, chez qui je trouvai D. Hilarion, qui est de la famille de Maricourt, près de Péronne. Ce religieux me faisoit inviter depuis bien du temps de l'aller voir ; il me fit mille amitiés, et il me reçut avec un sérieux et une gravité dignes de son état. Le père prieur me donna toute liberté de le voir, et nous mit entre les mains de frère Bénigne pour nous régaler. Il nous donna donc fort bien à dîner ; puis j'allai voir D. Maricourt, avec qui je demeurai jusqu'à vêpres. A l'issue des vêpres j'allai voir le père prieur à sa chambre, et après un court entretien je lui demandai la permission de voir deux de ses religieux natifs de Péronne, D. Jérémie Eudel et D. Paulin Rogeré. Le premier est fils d'un avocat, et d'une bonne famille, qui, après avoir étudié en médecine à Montpellier, et pratiqué à Péronne, dégoûté du monde, se fit chartreux il y a dix ou douze ans. Il a l'esprit solide, recueilli, et il est plein de l'amour de son état. On l'avoit fait coadjuteur du procureur, et depuis procureur de cette chartreuse qui jouit de très-grands biens ; mais par attachement à la solitude, il a obtenu de ses supérieurs la grâce de rentrer dans le cloître où il ne songe qu'à ses devoirs : avec cela il n'a rien de farouche, mais il est gai et ouvert. Je vis ensuite D. Paulin, qui a moins d'ouverture que les autres ; il est religieux depuis huit ans, et il fait paroître un dehors fort recueilli : il ne m'a parlé que d'offices ecclésiastiques. Au reste, ces religieux sont en parfaite santé, avec un teint frais et une grande satisfaction de leur état. Je revis enfin D. Maricourt, qui fait l'homme de lettres, et marque une grande curiosité sur les matières de la

grâce, et particulièrement d'en savoir ce que feu M. de Meaux en pensoit. Je lui en ai dit ce que je pouvois, l'attachement de notre prélat à saint Thomas et à saint Augustin, et je l'ai renvoyé aux ouvrages déjà imprimés de M. de Meaux, comme les *Variations*, où il parle fort de la grâce, et à l'ordonnance de M. l'archevêque de Paris, du 20 d'août 1696, contre le *Cas*[1]. Je ne lui ai pas laissé ignorer les manuscrits du même auteur sur ce sujet, ni en particulier l'analyse que j'en ai faite : il a une grande impatience que je lui fasse part de tout cela, ce que je lui ai fait espérer dans quelque autre visite. M. Treuvé, théologal de Meaux, a fait amitié avec lui, et l'a été voir plusieurs fois : c'est de là qu'il a pris tant d'envie d'être éclairci sur la grâce, ce théologal lui ayant barbouillé l'esprit de tout le fatras du jansénisme[2], et mal expliqué les sentimens de feu M. de Meaux, comme s'il n'avoit pas cru la nécessité de la grâce efficace. Il y a donc ici beaucoup plus de curiosité que d'utilité. Je ne dirai rien de cette riche chartreuse si connue, fondée par les anciens comtes de Valois, Charles et Philippe.

—Samedi, 29 août 1705, nous partîmes de Bourg-Fontaine, M. Pastel et moi, à six heures du matin, sans voir personne, parce que tous les pères sont alors en prières, et qu'on ne les peut voir qu'après 7 heures du matin. Je fis seulement mes adieux au frère Bénigne, qui est devenu mon ami, non-seulement à cause de feu M. l'évêque de Meaux, mais encore en considération de M. d'Ormes-

[1] Cette ordonnance ne fut pas faite contre le *cas de conscience*, qui ne fut agité qu'en 1703 ; mais contre l'*Exposition de la foi catholique* de l'abbé de Barcos.

[2] L'abbé Le Dieu n'aimait pas le théologal de Meaux, Treuvé, homme remarquable et fort instruit, qui avait eu l'estime de Bossuet, quoique l'on cherchât à le faire passer pour janséniste. Les ouvrages de Treuvé sont très-exacts et fort pieux. Le bon abbé Le Dieu, qui faisait si facilement du théologal de Meaux un janséniste, ne se doutait pas que la même qualification lui serait donnée plus tard à lui-même.

son, l'intendant de Soissons, et de M. le chevalier d'Ormesson, son fils, qui avoient été voir cette chartreuse à la Saint-Jean, et de qui je portai bien des complimens au frère Bénigne, qui les avoit fort réjouis.

Au sortir de Bourg-Fontaine on fait environ trois quarts de lieue de forêt en descendant le vallon où la Chartreuse est assise ; puis en remontant jusqu'au petit village qui est au bord du bois, d'où l'on descend à Auteuil ; puis en remontant nous prîmes la route de Thury pour voir M. Sains, curé, et de là, en passant par le milieu du petit bois de Collinances, devant la porte de Collinances même, et sur la chaussée de l'étang, nous regagnâmes la hauteur et l'entrée de la plaine qui nous conduisit à Rouvres, en un lieu où nous étions priés à dîner.

M. d'Angy, curé de ce lieu, natif d'auprès de Mont-Didier et du diocèse d'Amiens, nous reçut très-bien, et nous parla fort librement de M. l'évêque de Meaux d'aujourd'hui et de sa conduite dans ses visites, comme avoit fait aussi M. le curé de Thury. Ils se plaignent tous très fort de l'abbé de Gomer, qui ne fait que chicaner les curés sur les comptes des fabriques, et étourdir les enfans au catéchisme en leur faisant des questions extraordinaires et sans jamais suivre les paroles dans lesquelles elles sont conçues, « parce que, dit-il, ces enfans doivent savoir leur catéchisme par jugement et non par mémoire comme des perroquets » : à quoi l'on ajoute que M. l'évêque applaudit, le curé de Thury leur disant néanmoins fort bien qu'il falloit commencer par donner des idées aux enfans, ce qui ne se pouvoit faire qu'en leur mettant certaines formules dans la mémoire, et qu'au moyen de ces idées le jugement se formoit ensuite, qui est ce que feu M. de Meaux enseigne en propres termes dans le commencement de son catéchisme, pour recommander aux catéchistes la patience pour faire souvent répéter les mêmes choses aux enfans.

M. le curé de Rouvres m'avoua qu'il avoit dit naturellement à M. l'évêque tous les bruits qui couroient sur sa

sévérité contre les curés, et il m'ajouta qu'il avoit remarqué que depuis, ce prélat avoit beaucoup rabattu de son air sévère. Il a séjourné quatre ou cinq jours en ce lieu, et ce curé a vu ce prélat agir et parler dans plusieurs paroisses, et a remarqué partout qu'on lui a fait de fort beaux complimens qui commençoient toujours par l'éloge de son prédécesseur, comme il avoit fait lui-même, curé de Rouvres, et que l'évêque n'a répondu à aucun, ce qu'il n'a fait non plus depuis en aucune autre paroisse ni de la France, ni de la Brie. Au reste, ce prélat vivoit fort familièrement à Rouvres avec ses commensaux; quand il demeura au château de Gesvres, l'abbé de Gomer et Denis, l'aumônier, allèrent plusieurs fois à la chasse à cheval avec grand éclat et grand bruit. Il n'a non plus été nulle mention des conférences des curés dans tous ces quartiers; au contraire, lorsqu'elles se sont tenues aux lieux où il se trouvoit, il a toujours pris prétexte d'autres affaires pour ne pas assister aux conférences. Après dîner, nous sommes venus d'abord nous reposer à Vareddes, où nous avons trouvé M. de Saint-André, curé, qui nous a appris que M. l'abbé Bossuet et la succession avoient gagné leur procès à la grand'chambre contre le chapitre, ayant été jugé que l'affaire des réparations de l'église sera jointe aux autres affaires de la succession pour en être jugé par la seconde chambre des requêtes du palais, et que tout ce qui en a été réglé et ordonné par le Châtelet demeurera nul et sans effet. Ce curé qui revenoit d'Estrapilly, de la fête de la Décollation de saint Jean, me dit que le curé de ce dernier lieu s'étoit plaint à lui amèrement des mauvais traitemens de l'évêque dans sa visite, l'ayant rendu suspect de mauvaise conduite avec sa servante tout publiquement devant le peuple, qu'il se regardoit comme déshonoré et par là incapable de faire aucun fruit dans sa paroisse et presque résolu à quitter; ce qui est l'effet des enquêtes et informations de ce prélat contre les curés, contre qui les habitans le préviennent furieusement par de mauvais rapports et lui donnent des

impressions avec lesquelles il pousse les pauvres curés sans ménagemens. Il m'a aussi appris que M. l'évêque est à Jouarre d'où il fait la visite des paroisses voisines ; qu'il l'avoit invité de s'y trouver sur l'affaire de la sœur Rassicod, mais qu'il l'avoit prié de l'en excuser, disant qu'il connoîtroit cette affaire à fond par les informations. De là, nous sommes venus heureusement coucher à Meaux pour y célébrer demain saint Fiacre.

—Ce dimanche, 30 août 1705, fête de saint Fiacre. D. Louis Rousseau, bénédictin de Lagny, nous a prêché avec édification notre saint patron dans la paroisse de Saint-Christophe. Nous avons fait ensemble partie d'aller demain à Saint-Fiacre et à Faremoustier. J'apprends que Jean Denis, de Germigny, que j'avois fait mettre à l'hôpital-général à pension, en a été tiré pendant mon absence le 25 de ce mois, et emmené à la guerre par son père qui est soldat en garnison à Metz. M. Phelippeaux, trésorier, vient de partir pour aller joindre M. l'évêque à Jouarre, d'où M. Pidoux, chantre, le quitte pour aller à Coulommiers passer ses vacations. J'ai trouvé mon cousin en bonne santé.

—Ce lundi, 31 août, j'ai été du matin dire la messe à Saint-Fiacre, et de là dîner à Faremoustier, où j'ai mené D. Louis Rousseau que Mme l'abbesse a été très-aise de voir, et qu'elle a engagé pour y prêcher la Toussaint. Beaucoup d'entretiens sur M. l'évêque et Jouarre dont on est bien en peine à Faremoustier pour régler le cérémonial et le traitement en conformité. Demeuré là mardi, 1er septembre jusqu'à 3 heures ; alors j'en suis parti avec D. Louis pour Pont-aux-Dames, où je suis arrivé entre 5 et 6 heures du soir, D. Louis continuant sa route pour Lagny où il est allé coucher dans le couvent ; ce religieux est fort doux, d'un bon esprit et de bon entretien, capable et digne d'amitié.

La raison de mon voyage au Pont a été pour aller dire à Mme l'abbesse des nouvelles de M. l'intendant de Soissons, son frère, ce qu'elle a très-bien reçu avec ami-

tié, m'invitant toujours à l'aller voir, surtout quand M. l'abbé d'Ormesson y viendra.

—Ce mercredi matin, 2 septembre, je suis parti du Pont pour aller dire la messe a Mont-Denis de Crécy, chez Mme de Richelieu, qui m'a retenu à dîner et régalé à l'ordinaire avec une politesse charmante. Mme Duhamel, native d'Amiens, religieuse de Longchamp, qui demeure à Mont-Denis, et a su gagner toute l'affection de Mme de Richelieu, est aussi une jeune personne de beaucoup d'esprit, d'une grande délicatesse et d'une piété exemplaire, qu'elle a su conserver avec tous les agrémens de son sexe et de son âge. Mme de Richelieu me l'a fait connoître, et elle veut que je sois de ses amis, cherchant à retenir cette religieuse auprès d'elle par toute sorte de moyens.

—Hier je revins coucher à Meaux.

Ce jeudi, 3 septembre, point de synode, comme M. l'évêque l'avoit promis. Je trouve le père de Riberoles de retour de Jouarre, et le père Le Riche, natif d'Amiens, nouveau supérieur du séminaire, que j'ai été saluer. Il paroît honnête homme, et homme d'esprit. M. l'évêque a logé à Jouarre, à l'abbaye, et il y a été traité une fois à dîner avec sa suite. Il a donné la permission de faire revenir la petite sœur Rassicod, de Malnoue, lieu de son exil, où elle étoit depuis dix-huit mois, selon l'ordonnance de feu M. de Meaux. Il l'a accordée aux instantes prières de Mme l'abbesse de Jouarre et de Mme de Soubise, sa sœur, qui en avoient fait parler au prélat par leur frère M. l'évêque de Strasbourg et par leurs père et mère. C'est donc à cette grande recommandation qu'il a cédé, car il n'a pas seulement voulu écouter les religieuses intéressées à l'éloignement de la Rassicod, de peur apparemment d'en savoir trop et de paroître ébranlé. Voilà donc toujours un principe de sa conduite, de flatter les grands. Ce soir l'abbé Bossuet est arrivé à Meaux.

—Ce vendredi matin, je l'ai vu et il m'a retenu à dîner; il triomphe de sa victoire contre les chanoines, et ce

matin, le petit Cornuau, son homme d'affaires, a fait signifier au chapitre même assemblé l'arrêt de la grand'-chambre, qui renvoie l'affaire des réparations de l'église à la seconde des requêtes du Palais. La signification s'est faite au nom de M. le duc de Sully, qui est partie en cette affaire, et le chapitre en a été très-mortifié : on y parle même beaucoup de prendre des voies d'accommodement pour le fond de cette affaire, et ils proposent M. le président Le Pelletier pour arbitre. L'abbé triomphoit pendant le dîner et ne cessoit de relever les sottises du chapitre, surtout leurs frais inutiles et prématurés dans la visite dernière des bâtimens de l'église, ordonnée par une sentence du Châtelet dont il y avoit appel, et qui se trouve maintenant cassée. Au sujet de la signification, il disoit qu'il falloit bien instruire MM. du chapitre de leurs affaires, puisqu'on les leur cachoit. En un mot, on voit bien qu'il n'est venu que pour faire trophée de son arrêt. Saint-André s'est trouvé ce matin à Meaux, et l'abbé a été avec lui en grande conférence. Il balança s'il ne partiroit pas de Meaux à cause de l'arrivée de M. l'évêque, qui devoit venir coucher demain samedi à l'évêché; mais il a bien pris son parti. « Il ne faut, dit-il, faire croire que je le fuis. » Il disoit au même sens, en présence de tout le monde : « On dit que je quitterai mon archidiaconé, ceux qui le disent sont mal informés; je suis toujours dans la volonté de le garder et d'en faire les fonctions, espérant bien que M. de Meaux le trouvera bon. » Mais ce discours est une pure politique, car, au fond, il ne se résoudra jamais à servir l'évêque à l'autel ni à entrer avec lui en aucune communication des affaires du diocèse, dont il est visible que l'évêque veut l'exclure pour toujours, puisqu'il ne lui en donne aucune connoissance dans le temps qu'il auroit plus besoin de lui, et qu'au contraire il s'associe à son exclusion son adversaire déclaré, Phelippeaux, trésorier, qui est, dit-on, le confident du prélat, et qu'il doit faire official et grand vicaire; c'est au moins ce que le curé de Rouvres croit bien savoir, et il me l'a ainsi assuré chez

lui-même, ajoutant même que La Loubère ne sera pas grand vicaire, et qu'il a été fort agité si M. l'abbé de Bissy ne le seroit pas ; mais on a conclu que non.

—Ce samedi soir, l'évêque arrive de ses visites de la Ferté-Gaucher et autres lieux voisins, pour aller demain à Paris.

—Dimanche, 6 septembre 1705, l'abbé Bossuet m'est venu voir et M. Pastel, et il a été voir tous ses amis de cette ville, chanoines, magistrats et autres; et les religieuses de Sainte-Marie, chez qui il a été dire la messe dès huit heures du matin, envoyant son valet de chambre à M. l'évêque pour lui faire compliment, et savoir s'il pourroit avoir l'honneur de le voir au retour de la messe; mais dans cet intervalle l'évêque est parti pour Paris, pendant une pluie qui tomboit à verse. Il va prendre congé du roi avant les voyages de Marly et de Fontainebleau, et il doit revenir continuer ses visites. Il y avoit un grand dîner chez M. l'abbé Bossuet, dont nous étions M. Pastel et moi, et auquel il avoit invité tous ses amis qu'il avoit été voir, le lieutenant criminel, M. Roussin; le prévôt des maréchaux; M. Mulhy, bailli de l'évêché; L'Abbey chanoine, le théologal, le père de Riberoles, et le père Le Riche, nouveau prieur de l'hôpital et supérieur du séminaire Urbain. Il y fut encore beaucoup parlé de l'affaire des chanoines et de la mémoire de feu M. l'évêque de Meaux. Le soir, cet abbé fit encore un plus grand régal au lieutenant général et à sa femme, à M. de Mutel et à sa femme, à M^me^ de La Noue, et autres de ce rang qui sont les premiers de la ville; et c'est ainsi qu'il fait sentir sa présence et qu'il entretient son parti en ce lieu.

—Lundi matin, 7 septembre 1705, j'ai vu cet abbé avant la grand'messe, qui m'a encore retenu à dîner, où étoit aussi M. le lieutenant général, et la table pleine. Cet abbé est parti pour Paris sur les deux heures après-midi, promettant de revenir dans quinzaine avec Cornuau, qui achèvera la vente des meubles.

—Ce lundi matin, encore présidant au chapitre, j'ai

été prié de faire l'office solennel de la fête de la Nativité de la sainte Vierge, ce que j'ai fait, ce 7, aux premières vêpres et à toutes les autres parties de l'office, ce 8 même à l'antienne, et aussi au *Te Deum* chanté pour la bataille gagnée en Italie près de Cassano, dans le Milanois, au passage de l'Adda, par M. le duc de Vendôme contre M. le prince Eugène de Savoie.

M. Phelippeaux, trésorier, présent à l'office, prétendit, comme dignité supérieure, que c'étoit à lui à officier au *Te Deum*; et j'en fus averti; mais, sans lui parler, j'allai mon chemin et me présentai de bonne heure à l'aigle pour chanter les collectes. Je le remarque pour faire voir la mauvaise volonté du personnage qui, contre toute apparence de raison, parla de ce beau dessein à plusieurs, tant il est butté contre moi et contre tout ce qui demeure attaché à la famille et au nom de feu M. de Meaux; car il est contre toutes les règles de couper l'office à une dignité qui est en fonction, et qui l'est par l'aveu du chapitre.

—Ce mercredi 9, j'ai été à Germigny célébrer la messe du bout de l'an du pauvre Robert Levicomte, défunt curé de ce lieu, mon ami, où se sont trouvés les curés du voisinage et M. de Saint-André, curé de Vareddes, son exécuteur testamentaire, qui nous a tous régalés à merveille; et nous avons fait partie ensemble d'aller à Jouarre. En allant et venant à Germigny, j'ai été voir Meusnier, Léger et sa femme, et Avelines de Poincy et sa femme, et le bonhomme Meusnier, grand-père.

—Ce jeudi 10, je suis parti de Meaux pour Jouarre et me suis trouvé le premier au rendez-vous à Monceaux, chez M. de l'Épinay, lieutenant des chasses, avec qui je me suis bien promené dans son jardin, son écurie et ailleurs. Le curé de Vareddes étant arrivé tard, a été cause que nous avons fait un déjeuner-dîner chez ce gentilhomme, qui nous a fort bien régalés et de bonne amitié.

—10 septembre. Nous sommes arrivés à Jouarre à 1 heure après-midi et nous y avons été très-bien reçus à l'ordinaire. La sœur Rassicod y étoit de retour dès sa-

medi, 5 septembre, et Mme du Mans, de l'Assomption, qui doit avoir plus de sujet de se plaindre de son retour, fut néanmoins celle de tout le couvent qui lui fit le plus de démonstrations d'amitié, au grand étonnement de la Rassicod même. Je fis compliment à Mme l'abbesse sur l'honneur et la satisfaction qu'elle avoit reçus de la visite de M. l'évêque. Je lui dis que je venois voir si après cela je n'étois pas effacé de sa mémoire et éloigné de Jouarre, qu'au moins elle me devoit cette justice que je ne me mêlois de rien, et qu'ainsi je ne pouvois être suspect à personne. Sur cela mille complimens de la part de Mme l'abbesse, qui m'a invité encore davantage à la venir voir plus souvent, et à lui amener mon cousin le curé de Saint-Christophe, comme je lui avois promis déjà plusieurs fois. Au reste, nous ne parlâmes point du tout de M. l'évêque, elle me dit seulement que ce prélat lui avoit dit que je travaillois au missel, comme pour lui faire entendre qu'il me jugeoit capable d'être employé à quelque chose, quoiqu'il paroisse qu'il veut surtout éviter de de me donner entrée en rien hors peut-être au missel, parce qu'il ne trouvera personne qui veuille se charger de ce travail. Nos amies particulières, les dévotes de feu M. l'évêque de Meaux, m'ont bien dit toute la conduite du nouvel évêque à leur égard; Mme de Lusancy, prieure, avoue qu'elle n'en a reçu aucune consolation, mais, au contraire, elle en a, dit-elle, ressenti plus vivement la douleur de la perte de notre défunt prélat; il semble que celui-ci ait voulu la mortifier plutôt que la consoler. Il disoit, étant encore à la Ferté-sous-Jouarre : « Je m'en vais bien faire pleurer Mme la prieure de Jouarre, » et cela d'une manière basse et puérile, légère et inconsidérée; de sorte que quand il fut à Jouarre, et sachant que ce discours avoit été rapporté à cette dame, il lui dit : « C'étoit pour rire que je parlois ainsi, » et cependant il ne lui a pas dit le moindre mot de feu M. de Meaux, ni proposé la moindre consolation : est-ce là le moyen de gagner la confiance d'aucune personne? Mais il n'en a pas dit

plus à toute la communauté; il n'a rien répondu au compliment qu'on lui a fait; il n'a pas seulement nommé feu M. de Meaux. Étant au grand parloir, en présence de toutes les religieuses, il ne leur a point fait d'exhortation; ses manières y ont paru peu sérieuses et sans aucune gravité, et sans dignité, allant même à l'église, y disant la messe et y faisant d'autres fonctions, et même celle d'y donner la communion.

Avant que d'aller à Jouarre, il avoit promis à quelques personnes de ne pas consentir au retour de la sœur Rassicod; mais dès qu'il fut en ce lieu, il y donna les mains sans aucune contradiction, cédant à la recommandation des grands, c'est-à-dire à celle de la famille et de la parenté de l'abbesse, de sorte que s'il consentit de voir les religieuses qui avoient à lui parler sur cela, ce fut au moins sans les entendre seulement, parlant toujours lui-même et ne les écoutant point du tout, et ne faisant aucune attention à leurs raisons; et encore n'en vit-il que deux bien paisiblement, Mme la prieure et Mme du Mans, sans prendre aucune mesure pour les disposer à une chose à laquelle elles avoient tant de répugnance, sans la leur insinuer, sans aucun ménagement, leur disant grossièrement : « Tout le couvent la demande, et vous n'êtes que douze contre trente-trois ; » sans crainte de leur déclarer à elles-mêmes un parti formé dans leur maison. Quand Mme de Lusancy, prieure, lui proposa d'entendre Mme Renard, il lui dit : « Quoi! faut-il que j'avale cette pilule? » Comme si c'eût été déjà une pilule que d'avoir entendu Mme la prieure ou Mme du Mans. Parlant aussi de M. Chevallier, son grand vicaire, il dit qu'il ne le chargeoit pas de l'amusement et des minuties des couvents : par où il fait paroître peu d'estime pour les communautés, et qu'il ne se soucie guère d'avoir leur confiance. M. Phelippeaux se trouva présent une fois au grand parloir avec l'évêque devant toute la communauté, et la conversation fut bien sèche et bien stérile; ce furent les petites demoiselles qui en firent le sujet, et tout se passa

en minauderies, sans que le prélat prît aucun sujet d'édification, et sans que M. Phelippeaux parût connoître personne, ni avoir aucune amie dans la compagnie. Il en demanda néanmoins deux en particulier, sœur Paule Bobé et sœur Gertrude Baradat, à qui il dit : « Vous ne me faites pas compliment sur l'honneur que j'ai d'être auprès de M. l'évêque ? » Et ces sages filles, attachées sincèrement à la mémoire de feu M. l'évêque de Meaux, ne lui répondirent mot à ce discours, peu honorable à ce grand prélat, dont aussi il ne leur dit rien. Et cette première visite de l'évêque et de son grand vicaire s'est ainsi passée fort froidement, sans que le prélat ait donné aucune estime de lui, ni qu'il se soit attiré la confiance de personne : toutes les religieuses en sont au contraire bien plus sur la réserve, et fort résolues de ne s'ouvrir ni de s'expliquer en rien avec lui dans sa visite. M. d'Auvillers, curé de Jouarre, est encore moins content, parce qu'il n'en a reçu aucun traitement honnête, l'évêque ne paroissant pas approuver la belle réparation qu'il a faite de sa paroisse, ni la disposition de l'autel et du chœur à la romaine, quoiqu'en exécution d'une ordonnance expresse de feu M. de Meaux, par laquelle il étoit permis au curé de se servir des reliquats des comptes de fabrique pour faire paver l'église ; au lieu que cet évêque-ci, sans écouter le curé, l'a condamné par son ordonnance de visite à faire à ses frais achever le pavé de cette église : tant il va vite et sans considération. Les autres ecclésiastiques de ce lieu n'ont eu aucun bien à me dire de leur nouveau prélat, dont il paroît qu'ils n'ont pas grande espérance ni estime. Au reste, Mme l'abbesse m'a fait encore mille invitations de l'aller voir et de lui mener mon cousin, voulant m'honorer toujours de son amitié : et je suis revenu coucher à Meaux le vendredi, 11 de septembre.

—Lundi, 14 septembre 1705, j'ai été dîner à Trilbardou, et voir M. le curé de Jablines, mon fermier et mon prieuré de Varennes, où je n'ai rien avancé.

—Mardi 15, j'ai invité MM. les députés du missel de

recommencer ce travail, et MM. le doyen, le théologal, Fouquet et Filère se sont rendus à ma chambre à l'heure marquée. Nous avons donc commencé le Calendrier, dont ces messieurs ont fort approuvé le projet que je leur ai présenté, et le mois de janvier a été fait et arrêté suivant mon plan.

—Jeudi 17, nous avons fait de même février et mars avec un grand concert.

—Dimanche, 20 septembre 1705, j'ai payé 20 francs au receveur de l'hôpital-général pour la pension de Jean-Denis, de Germigny, que j'y avois mis le 22 avril précédent, et qui en est sorti le 25 août, emmené par son père, soldat à Metz, qui s'est trouvé en ce pays-ci, contre mon gré et dont je suis fâché, parce que ce petit garçon faisoit paroître de l'esprit et donnoit bonne espérance.

—Mardi 22, le Calendrier continué avec les mêmes personnes et poussé avec la même intelligence jusqu'au 15 de mai : M. le doyen va d'un bon pied.

—Ce jeudi 24, la séance est tenue pour le même sujet, et le travail poussé jusqu'au 1er juillet.

A la fin de la semaine dernière, M. de Chasot, président à mortier à Metz, passa ici en poste, venant de Congy, sa terre, près de Montmirail, et allant à Paris. Il ne voulut voir personne à cause de l'extrême affliction où il étoit de la mort de Mme de Chasot, sa femme, morte à Congy même, le ..... de ce mois, à la suite d'une couche où elle avoit été mal assistée, et dans laquelle elle a eu un second fils. Son mari l'aimoit tendrement, et il en étoit aimé de même : c'étoit un mariage d'une parfaite intelligence. Cette dame est morte à l'âge de dix-neuf ans, après deux ans de mariage, laissant deux fils à son mari. Ce magistrat est allé à Paris mettre ordre à ses affaires, car il a beaucoup de rentes sur la ville, et de là il repassera ici dans un mois.

L'on a obtenu mainlevée à la 2e chambre des requêtes en faveur de la succession de feu M. l'évêque de Meaux, de la saisie faite par le chapitre sur les Léger, et M. l'abbé

Bossuet est résolu de les pousser pour leur faire payer les 2,500 francs qu'ils doivent à la succession : il demande une pareille mainlevée d'amitié à MM. les syndics du clergé de Meaux, qui ont aussi fait saisir la même somme, et s'ils ne l'accordent pas de bonne grâce, il la fera ordonner par justice.

—M. l'évêque de Meaux continue ses visites dans la Brie ; il étoit à Coulommiers les 27, 28 et 29 septembre, et le 30 il est allé coucher à Faremoustier, où il a passé le 1er octobre, et devoit aller à Mauregard le 2, ensuite à Rosoy et ainsi du reste. M. Phelippeaux, trésorier, revint de Coulommiers à Meaux mercredi dernier. M. Pidoux, chantre, étoit à Coulommiers longtemps avant la visite, y attendant M. l'évêque : il y a aussi passé le temps de la visite, et il est encore dans la compagnie de ce prélat.

—Ce lundi, 5 octobre 1705, l'on a lu au chapitre une lettre de M. Richer, doyen, qui demande un député à Paris pour solliciter les poursuites des affaires au sujet des réparations de l'église contre la succession de feu M. de Meaux et contre l'abbé Bossuet, et l'on a député le doyen lui-même, qui se trouve tout porté à Paris.

Ce même jour l'on a vendu et adjugé dans le chapitre la maison de feu M. Pierre Femy, de Vitry, suivant la forme des dernières adjudications, pour la somme de 1,200 fr., à M. Courtin, chanoine.

L'abbé Bossuet, ayant appris que la serre de Germigny avoit été emplie de gros bois, a écrit à M. l'évêque de Meaux pour le prier de la faire vider, pour y mettre les orangers qu'il a à Germigny ; le priant aussi de lui permettre de resserrer ceux de Meaux dans l'orangerie de l'évêché, et il lui a fait porter sa lettre par un exprès à lui : à quoi l'évêque a répondu en refusant l'un et l'autre, de sorte que cet abbé a donné ses ordres à M. de Saint-André, curé de Vareddes, de faire transporter à Paris ses orangers, tant de Meaux que de Germigny, et voilà tous les procédés d'honneur finis.

Pour faire sortir de l'évêché les orangers qui y sont,

il falloit abattre deux toises du mur de l'orangerie même, pourquoi le marché a été fait à vingt francs, tant pour abattre le mur que pour le refaire; l'abbé Bossuet a encore écrit à M. l'évêque, le priant de le permettre, et il l'a refusé tout à plat. On dit que c'est qu'il veut être au moins nanti des orangers de feu M. de Meaux pour sûreté des réparations; de sorte que Collinot, jardinier de l'évêché, averti de cela et voyant que les nuits devenoient froides, et qu'il avoit déjà gelé quelques matinées, de lui-même il a fait remetttre tous les orangers de l'abbé Bossuet dans la serre de l'évêché.

—Ce mardi, 10 d'octobre 1705, Collinot m'a dit qu'il l'avoit ainsi fait de lui-même et sans ordre; mais il est certain qu'il a eu un ordre secret par la raison dite.

—Jeudi, 8 octobre, nous avons achevé le nouveau Calendrier au bureau, M. le doyen y étant avec MM. Fouquet, le théologal, et Filère et moi; et ce mardi, 13 octobre suivant, les mêmes composant le bureau, nous avons repassé les endroits sur lesquels nous avions été divisés, ou ceux auxquels M. le doyen ne s'étoit pas trouvé, et après les avoir examinés de nouveau, M. le doyen entendu et tout considéré, nous avons conclu que le Calendrier, mis en l'état où il est, demeurera arrêté, pour être ainsi présenté à monseigneur l'évêque comme un ouvrage fixé par une délibération unanime, et nous sommes tous convenus d'y demeurer fermes, sans nous laisser ébranler ni diviser par les oppositions qui s'y pourroient rencontrer; ces messieurs me recommandant particulièrement de bien garder mes mémoires et de les porter au bureau, qui se tiendra en présence de M. l'évêque, pour y avoir recours au besoin et représenter les raisons qui nous ont déterminés. Tout s'est passé avec un grand concert.

—Ce jeudi, 15 octobre, le bureau n'a pu se tenir, et il a été remis à demain.

—Donc ce vendredi 16, nous tous cinq, étant encore assemblés, avons arrêté et fixé d'un consentement una-

nime les grades des fêtes et solennités avec le rit particulier qui leur convient.

Ce soir vendredi, M. le président de Chasot est arrivé de Paris, et en descendant à la maison de M. l'abbé Bossuet, il m'a envoyé chercher; j'ai été aussitôt le voir; il m'a reçu avec amitié, et après les complimens sur la mort de M^me^ sa femme, en parlant d'autres choses, nous en sommes venus à l'arrêt rendu à la chambre des vacations par M. le président Le Pelletier, dans l'affaire des réparations de l'église, par lequel il m'a assuré qu'il étoit seulement dit qu'on viendroit plaider à la grand'chambre dans un mois, après la Saint-Martin, sur le sujet de l'appointé prononcé par la seconde des requêtes, toutes autres choses demeurant cependant en état; de sorte qu'il n'a pas seulement ouï parler de la prétendue caution de quinze mille francs qu'on a dit ici être ordonnée par cet arrêt contre l'abbé Bossuet, ni que la mainlevée donnée par la seconde des requêtes ait été cassée, ayant seulement dit que tout demeurera en état. Il s'en va à Congy mettre ordre à ses affaires, et de là à Verdun voir la famille de sa femme. Il doit ensuite revenir à Paris, vers la Saint-Martin, pour y passer la meilleure partie de l'hiver, jusqu'à ce qu'il aille à Metz servir son semestre en février.

—Ce matin, samedi 17 octobre 1705, un laquais de M. l'abbé Bossuet est venu de sa part m'inviter à dîner. Cet abbé est lui-même arrivé de Ferrières à Meaux sur les dix heures. M. de Chasot l'ayant vu est parti en même temps pour la Ferté, de sorte que, étant allé chez l'abbé Bossuet, je ne l'ai plus trouvé. Cet abbé étoit allé aux filles de Sainte-Marie, où la mère Le Picart, supérieure, âgée de plus de quatre-vingts ans, est attaquée de la fièvre, tombe dans des foiblesses et fait craindre pour sa vie; il n'est revenu de là qu'après 1 heure; cependant M. le lieutenant général, M. de Mutel, MM. Urbain et Tournoy, avec Brossard, sont venus pour le voir, étant par lui invités à dîner. Quand il est arrivé : « C'étoit à moi,

a-t-il dit à Urbain et à Tournoy, à vous aller voir, pour vous remercier des soins que vous avez pris pour faire partir mes orangers.» Ces messieurs avoient en effet pris toutes les mesures pour cela, arrêté et fait prix des voitures, et retenu des hommes pour charger les arbres. Pendant tout le dîner, l'abbé Bossuet ne parla que du procédé de M. l'évêque de Meaux en cette occasion; et pour le reprendre dès le commencement, il a dit que Louis, jardinier de l'évêché, l'avoit averti dès son dernier voyage à Meaux qu'on lui avoit défendu de prendre aucun soin des orangers; qu'il avoit pris cet avis comme un avertissement qu'il eût à faire sortir ses orangers, qu'à son retour à Paris il avoit arrêté une serre pour les y transporter et les y faire passer l'hiver; qu'il avoit ensuite écrit à M. de Meaux, le priant de permettre qu'on les fît sortir de l'évêché, que M. de Meaux lui avoit répondu par lettre qu'il ne se mêloit pas des affaires de la succession et qu'il pouvoit s'adresser à Paris à M. Lyonnet qui en étoit chargé; que Lyonnet avoit dit à l'avocat chargé des affaires de l'abbé Bossuet, que la saison étoit trop avancée pour jeter un mur à bas et le rétablir et qu'il falloit attendre à l'année suivante; que lui, l'abbé Bossuet, entendit bien qu'on vouloit dire par là qu'il laissât ses orangers passer l'hiver dans la serre de l'évêché; qu'il avoit donné cet ordre, lequel avoit été aussitôt exécuté. En même temps Raymond concierge de Germigny, est venu lui dire que la serre de Germigny avoit été vidée du bois de corde qu'on y avoit mis, et que ses orangers y avoient été serrés à l'ordinaire. Collinot, ancien jardinier de l'évêché, est aussi venu dire que M. l'évêque de Meaux avoit acheté vingt-quatre petits orangers pour le prix de cinq cent cinquante francs, de Mme la marquise de Roquepine, dans sa maison de campagne près de Rosoy; qu'une partie de ces orangers étoit arrivée et logée sous la galerie du jardin de l'évêché; que le reste devoit arriver ce soir, qu'il ne savoit où les loger, sinon dans les deux basses serres de l'orangerie de l'évêché, où se mettoient les lauriers-roses et les myrtes;

mais qu'il étoit obligé de dire que les orangers ne s'y porteroient pas aussi bien que dans la grande serre tournée au midi; qu'il ne pouvoit prévoir l'ordre qu'on lui donneroit là-dessus, mais que ce seroit peut-être de vider la grande serre où sont les orangers de l'abbé pour y mettre ceux de M. l'évêque. « Ce prélat est trop raisonnable, dit l'abbé, pour avoir fait arrêter mes orangers dans l'évêché, afin de les laisser périr; il voudra bien sans doute les laisser à couvert puisqu'il les veut retenir; enfin, recevez les ordres qu'on vous donnera, et faites si bien que vous m'en fassiez donner avis avant que vous les exécutiez. » Et il m'a prié d'y veiller; puis il m'a parlé des lettres de ma sœur Cornuau et du mauvais ordre dans lequel je les avois trouvées, confondues l'une dans l'autre, et sans suivre les dates; que pour lui, il croyoit qu'il les falloit ainsi laisser, puisqu'on ne pouvoit avoir les originaux en communication, où il y avoit tant de choses secrètes et de conscience. A quoi je lui répondis: qu'il étoit le maître, et qu'il pouvoit s'en contenter en l'état où elles étoient. Suivant cela, cette sœur en va faire une copie pour lui l'abbé, comme elle en a fait une aussi pour le cardinal de Noailles. Alors l'abbé Bossuet est parti à 4 heures sonnantes, pour s'en aller coucher à Ferrières, dans sa chaise de poste à quatre chevaux, promettant de revenir bientôt.

—Ce 19 octobre 1705, on a donné ordre à Collinot d'ôter de la grande serre de l'évêché une partie des orangers de l'abbé Bossuet, pour faire place à ceux que M. l'évêque a achetés, au nombre de vingt-quatre, et dont la plus grande partie, le reste, devoit arriver lundi prochain; voulant que ceux de l'abbé qu'on aura ôtés soient mis dans les petites serres de l'évêché qui sont encore vides, je viens d'en donner avis à cet abbé, afin qu'il y consente, si bon lui semble.

—Ce soir, mardi 20 octobre 1705, M. l'évêque est de retour à Meaux de ses visites de la Brie; il vient pour recevoir M. Phélypeaux, l'intendant, à sa tournée de l'imposition des tailles, et il a fait meubler exprès l'évê-

ché à cet effet. Lassalle, ci-devant tapissier, valet de chambre de feu M. de Meaux, est entré à son service en la même qualité, et il lui fait ses meubles de Germigny dans Paris; et il est venu ici exprès tendre des lits qu'il a accommodés à la duchesse.

—Ce mardi, 20 octobre 1705 de relevée, MM. le doyen, Fouquet, Treuvé et Filère, se sont trouvés à ma chambre, avec moi, pour tenir une dernière assemblée entre nous au sujet du missel, et nous y avons arrêté d'un commun consentement les messes qui doivent composer le : *Commune sanctorum;* les messes votives, les messes des morts avec les collectes : *Ad diversa :* en quoi nous sommes convenus de nous conformer en tout au missel de Paris; que c'étoit là tout ce que nous avions à faire avant l'arrivée de M. l'évêque de Meaux, qui nous assemblera chez lui quand il lui plaira pour approuver ou réformer ce que nous avons fait; ce qui nous donnera le temps d'attendre la nouvelle édition du missel de Paris, dont nous avons besoin, pour mettre la dernière main à la copie de notre missel pour la donner à l'imprimeur, et pour achever tout ce travail, et particulièrement le propre des saints.

—Ce 21 octobre 1705, je reçois une lettre de l'abbé Bossuet sur les orangers, par laquelle il conclut que je supplie M. l'évêque de Meaux de sa part de laisser les orangers dans la serre où ils ont coutume d'être, puisqu'enfin c'est un effet de la succession dont il doit répondre, puisqu'il a retenu les orangers dans l'évêché en empêchant de les en faire sortir.

J'ai donc vu M. de Meaux, cette lettre à la main, qu'il n'a pas voulu écouter; et sans me donner le temps de parler, il n'a fait que me répéter qu'il vouloit qu'on exécutât actuellement l'ordre qu'il avoit donné de mettre ses vingt-quatre orangers dans la serre, et d'en ôter autant de ceux de l'abbé Bossuet pour leur faire place, lesquels seront mis dans une autre petite serre de l'évêché, où Collinot répond qu'ils seront bien.

Je n'ai donc eu à lui répondre, sinon qu'il me permît

de mander son intention par un exprès à l'abbé Bossuet, afin que tout se fît à l'amiable. A peine l'a-t-il voulu permettre, n'osant refuser plutôt qu'y consentant expressément, et disant que ces délais exposoient ses orangers, placés au nord, au danger de la fraîcheur de la nuit et même de la gelée qui pouvoit venir. J'ajoutai que Collinot trouvoit les orangers de l'abbé Bossuet trop grands pour entrer dans la petite serre. « C'est un vieux homme, m'a-t-il dit, et paresseux, qui craint la peine et qui me cherche des difficultés pour se décharger de l'embarras de ce travail.—Mais, Monseigneur, ajoutai-je, ce seroit le plus court de les envoyer à Paris.—N'en parlons plus, dit-il ; l'abbé Bossuet est fort attentif à se faire payer toutes les dettes de la succession, et à en enlever tous les effets de tous côtés, jusqu'à la dette de MM. Léger, de 2,500 francs. Il fait tous ses efforts pour en être payé et pour obtenir la mainlevée des saisies qu'on en a faites. J'ai été trop bon et j'ai trop différé à prendre mes sûretés ; il est bien temps que je me nantisse de quelque chose : quand les réparations ne monteroient qu'à 2,000 écus, ce n'est pas trop lui demander pour sûreté, qu'il laisse au moins entre les mains de M. Léger sa dette et les orangers dans l'évêché. » Dans ce peu d'entretien M. de Meaux a découvert le fond du sac, qui est qu'on agit de concert avec lui pour empêcher la mainlevée des 2,500 francs de MM. Léger. Ce qui fait voir clairement que M. Phelippeaux s'étant mis à la tête du conseil qui travaille à empêcher cette mainlevée, il le fait comme un homme livré à M. de Meaux, contre les intérêts de l'abbé Bossuet et contre la mémoire de feu M. de Meaux, à qui il suscite des chicanes et des affaires. Au reste, j'ai écrit à l'abbé Bossuet uniquement l'intention de M. l'évêque de mettre ses orangers dans la grande serre en ôtant ceux de l'abbé sans rien expliquer davantage. Mais son homme vient de me dire ce soir qu'il n'a pas trouvé de cheval de louage, et qu'il ne pourra partir que cette nuit ou demain matin, me promettant de revenir le même jour.

M. l'évêque m'a fait de grands complimens sur le missel, dont M. le doyen lui avoit dit que mon travail avoit été approuvé presque en tout. Je lui ai répondu qu'il en falloit attribuer le succès à la patience de ces messieurs, dont l'assiduité avoit été très-grande, et qu'au surplus tout cela n'étoit rien, si lui, M. l'évêque, n'y donnoit son approbation; mais que comme le fond de ce travail étoit le nouveau missel de Paris auquel tant de savans hommes avoient travaillé trente ans durant, il y avoit lieu d'espérer que Sa Grandeur n'y trouveroit pas de grandes difficultés. « Vous avez raison, m'a-t-il dit, nous ne pouvons mieux faire que de suivre un si beau modèle[1]. »

—Ce vendredi 23, je reçois par la poste une lettre de l'abbé Bossuet du 22, où il accuse la réception de la mienne, et ne me renvoie pas l'exprès, comme étant inutile. Il se plaint fort du mauvais procédé dont il se plaindra hautement si l'on en vient à l'exécution, et il me dit encore autres choses sur lesquelles je n'ai pris d'autre parti que de supplier encore une fois Monseigneur l'évêque de laisser les orangers dans leur serre pour s'épargner l'embarras de les déloger et prévenir tout inconvénient. « Il n'y en arrivera aucun, m'a-t-il dit; Collinot en répond, dans la petite serre comme dans la grande, et je ne demande que la préférence pour mes orangers, que je crois pouvoir bien prendre dans ma maison. L'abbé Bossuet fera du bruit, il le faut laisser faire; que ne fait-il pas et que ne dit-il pas? Il me revient de plusieurs endroits qu'on répand le bruit que je décrie la mémoire de feu M. de Meaux dans mes visites; je sais l'honneur et le respect que je lui dois, et je ne m'en écarterai jamais. Ces bruits n'ont donc aucun fondement, et loin d'y donner occasion, j'ai caché partout ce qui pouvoit donner la moindre atteinte à sa réputation.» Donc, disois-je en moi-

[1] Bissy, dévoué à la cour de Rome et aux jésuites, n'avait pas, comme on voit, touchant la liturgie, les idées que l'on cherche de nos jours à répandre. Ces idées sont en effet nouvelles dans l'Église.

même, il a trouvé des fautes et des négligences dans le gouvernement de son prédécesseur, et s'il ne craint pas de s'en ouvrir à moi, attaché comme il sait que je suis à la mémoire de ce grand homme, à qui n'en parlera-t-il pas? « Mais, ajouta-t-il, je n'ai aucune obligation à feu M. de Meaux; je sais seulement qu'il m'aimoit et qu'il m'estimoit; il m'en a donné des marques, vous le savez, et je suis bien assuré qu'il n'auroit pas eu avec moi les difficultés que me fait l'abbé Bossuet. Je veux bien vous dire tout cela, à vous, qui êtes louable d'avoir pour ces messieurs l'attachement que vous avez par tant de raisons.— Il ne faut pas, Monseigneur, perdre tous ses amis à la fois, et après avoir perdu feu M. de Meaux, je dois bien au moins tâcher de garder ce qui en reste. Je crois, Monseigneur, que vous ne me blâmerez pas; je ne suis, au reste, ni leur homme d'affaires, ni leur conseil, ni chargé d'aucune chose de la part de l'abbé Bossuet. J'ai cru être obligé de lui donner avis de vos intentions en cette occasion, pour tâcher de l'amener à les suivre, afin que tout se fît de concert entre vous et lui.—Cela est fort bien, Monsieur, m'a-t-il répondu. Adieu, vous verrez que je vais droit et simplement en tout. »

J'ai joint en même temps l'abbé de Bissy, qui arriva hier de Paris à Meaux avec l'abbé de La Loubère et Blot, deux Gascons toulousains; ils étoient ensemble à se promener au jardin de l'évêché; j'ai tiré à part l'abbé de Bissy, à qui j'en ai dit un peu davantage sur le risque que pourroient courir les orangers de l'abbé Bossuet mis dans une serre où ils n'ont pas accoutumé d'être, et que cependant M. de Meaux en étoit chargé, puisqu'il les retenoit dans l'évêché. A cela il m'a répondu que M. de Meaux avoit eu trop de bonté de laisser enlever tous les meubles, et généralement tous les effets de la succession, sans prendre aucune sûreté sur le sujet des réparations; que ce prélat voyoit bien aujourd'hui qu'on l'amusoit, faute d'avoir pourvu à ses affaires; que le premier compromis passé au mois de mai pour trois mois étant fini sans que l'abbé Bossuet eût

seulement commencé à instruire l'affaire, le prélat avoit eu la faculté d'en signer un autre pour deux mois dont le terme étoit échu au 18 d'octobre, sans que M. Perrey, avocat de l'abbé Bossuet, eût encore reçu de lui ses mémoires et instructions; que M. Le Barbier, avocat du prélat, disoit qu'il ne pouvoit s'appliquer présentement à cette affaire, et qu'il avoit besoin d'aller passer le reste de vacations à la campagne ; que M. le président Le Pelletier disoit aussi qu'il demeureroit à la campagne jusqu'à la Sainte-Catherine, 25 novembre; que l'on ne voyoit donc à cette affaire ni commencement ni fin, et que son avis étoit de ne plus continuer les compromis, mais de mettre la chose en justice réglée, et de donner assignation dès le lendemain de l'échéance au dernier compromis ; et autres pareils discours qu'il m'a tenus, qui font voir son opposition et sa prévention contre l'abbé Bossuet, qu'il ne feint pas de me découvrir, non plus que M. l'évêque, sans doute afin que j'en instruise l'abbé, et qu'il sache qu'il n'a plus d'honnêteté à espérer de ces messieurs, mais une justice rigoureuse, et qu'il n'y aura plus ni concert ni amitié entre eux. Au reste, j'ai vu déloger les orangers de l'abbé Bossuet au nombre de vingt-trois, et je les ai vu ranger fort bien dans la petite serre des myrtes où ils seront en sûreté ; et ce n'est pas la peine de s'en plaindre, puisque M. l'évêque faisant mettre ses vingt-quatre orangers dans la grande serre, il y souffre en même temps encore un grand nombre de ceux de l'abbé Bossuet, et lui donne la plus petite serre, qui est fort bonne pour le reste.

—Ce dimanche, 25 octobre 1705, M. de Meaux a été faire sa visite à Quincy; il a ainsi réservé quelques paroisses du voisinage de Meaux où il ira ces jours-ci; puis aussitôt après la Toussaint il visitera les paroisses de la ville et ensuite les couvens.

—Ce lundi 26, M. Phelypeaux, intendant de Paris, est arrivé ici et descendu à l'évêché où il a été retenu à l'ordinaire, logé et régalé lundi et mardi; puis il est parti mercredi matin 28. Il y a eu à l'évêché grande chère et

grande table, et à l'ordinaire un grand abord, toute la suite de M. l'intendant, les maîtres des requêtes et trésoriers de France y mangeant : les abbés de Bissy, La Loubère et Blot y faisant tous les honneurs.

J'apprends de M. Payen, lieutenant général, que l'abbé de Bissy dit hier, en sa présence et devant plusieurs autres personnes, toutefois M. l'évêque absent : « Comment l'entend donc M. l'abbé Bossuet? il est ici venu faire des fonctions aux filles de Sainte-Marie, sans avoir demandé à M. de Meaux la continuation de ses pouvoirs; cela se fait-il? » Voilà donc la guerre déclarée de la part de l'abbé de Bissy, et c'est même une persécution ouverte et malhonnête, car enfin l'abbé Bossuet a encore les mêmes pouvoirs que le doyen et le chantre, puisque l'évêque, depuis sa prise de possession, les leur a continués exprès par lettre jusqu'à nouvel ordre, et qu'au vu et au su de l'évêque, l'abbé Bossuet a prêché cet été aux professions de Faremoustier. L'abbé de Bissy se déclare donc ouvertement sans plus garder de mesures, et il y a grande apparence que le petit Trigaud de Mouhy a été faire ici des rapports, et qu'il a tout envenimé; car depuis le départ de l'abbé Bossuet, qui fut samedi, 17 octobre, au passage de M. de Chasot, jour qu'il avoit été à Sainte-Marie et y étoit entré pour voir la mère Le Picart, supérieure, ayant vu M^me^ de Ligny, ancienne supérieure de ce même couvent, j'ai appris d'elle que M. de Mouhy lui avoit dit que M. l'abbé Bossuet n'étoit plus grand vicaire, et qu'il n'avoit aucun pouvoir dans le diocèse. Voilà donc sans doute la source des plaintes de l'abbé de Bissy : quel procédé de la part de De Mouhy!

—Ce jeudi, 29 octobre 1705, j'ai vu M^me^ de La Maisonfort à qui j'ai dit une partie de ces choses, et qui sur le discours de l'abbé de Bissy contre les fonctions de l'abbé Bossuet, m'a dit elle-même que cet abbé avoit déjà fait de pareilles plaintes à l'occasion de la déposition de M^me^ de Ligny, dernière supérieure de la Visitation, laquelle l'abbé Bossuet étoit venu exprès à Meaux recevoir et

puis s'en étoit allé, laissant à M. l'évêque le soin de faire l'élection. « Mais, disoit-elle, ils sont bien injustes, puisque les supérieurs de Sainte-Marie ne changent pas, quoique l'évêque change, et ces filles sont dans la possession, que leur donnent leurs constitutions, de garder jusqu'à la mort les supérieurs qu'elles se sont une fois choisis. Si bien qu'à la vacance de l'évêché de Meaux par la mort de M. de Ligny, ces filles furent fort blâmées d'avoir quitté M. Pastel, leur supérieur, qui en fut très-offensé, pour en prendre un nouveau, qui fut M. Bobé. Au reste, disoit-elle encore, l'abbé Bossuet a des lettres de M. de Meaux, par lesquelles ce prélat approuve ce qu'il fait, joint que par son silence il le laisse agir et ne trouve pas à dire à sa conduite. On dira que c'est une dissimulation de l'évêque, et il est vrai qu'il y en a beaucoup jusqu'ici en tout ce qu'il fait, parlant peu sincèrement et ne s'ouvrant aucunement à personne, si ce n'est en affectant des confidences puériles sur des choses de néant, qui font voir encore plus combien il a le cœur serré sur les affaires importantes et d'une véritable confiance. » Cette dame se plaint elle-même de ne pas trouver de sincérité sur ce qui la regarde ; elle ne peut comprendre dans les discours de M. l'évêque s'il parle d'elle à Mme de Maintenon ou non. Conformément à ses désirs et à ses besoins, son inclination est de sortir des Ursulines où elle se porte mal, et du diocèse de Meaux où elle dit qu'elle n'a plus de raison de demeurer depuis la mort de feu M. de Meaux, dont les bontés et les talens l'avoient attirée ; elle veut donc s'approcher de sa famille et de ses amis, et tout est disposé pour la recevoir à Sens, chez une abbesse qui la demande avec empressement, et du consentement de M. l'archevêque de Sens, qui en a fait sa cour à Mme de Maintenon ; elle sera là près de Montargis, où est sa parenté ; son cœur l'y porte entièrement, et il ne reste donc que la permission de M. de Meaux, qui, compatissant aux infirmités de la dame, devroit lui faciliter une prompte sortie ; mais non, et sur cela il ne se déclare pas ni il ne

marche d'un pas égal; peut-être voudroit-il la retenir ici, pour s'en servir à faire sa cour auprès de Mme de Maintenon; peut-être aussi sans se soucier de la garder, veut-il seulement gagner du temps pour ne pas faire dire qu'à peine a-t-il paru à Meaux que Mme de la Maisonfort en a été dégoûtée et a demandé à le quitter; ce qu'il craint qui ne nuise à sa réputation auprès de Mme de Maintenon; il se joue donc cependant de la dame, et la tient incertaine de son état; ce qu'elle sent à merveille, et ce qui aussi lui fait perdre la confiance en lui.

Aujourd'hui s'est tenue la dernière conférence des curés au séminaire. M. le doyen y a dit la messe comme grand vicaire, et présidé au dîner que M. l'évêque a fait donner à l'ordinaire aux curés dans le réfectoire du séminaire; puis il a tenu la conférence qui a été exposée par M. Lebert, chanoine de la cathédrale et docteur de Sorbonne. M. l'évêque de Meaux n'y a point paru, ni à aucune fonction; mais il a pris ce jour-ci pour se purger, et il est ainsi demeuré enfermé à l'évêché avec sa cour composée des abbés de Bissy et La Loubère; le Blot s'en étant allé à Paris. Au reste M. l'évêque n'a plus de gentilhomme à sa suite : ce fut une fanfaronnade à sa réception, et aussitôt après cet homme a disparu.

La Loubère, que j'interrogeai ces jours passés sur l'état de l'affaire de Lorraine, dont la *Gazette* nous dit, il y a quinze jours qu'elle étoit accommodée à l'amiable, m'en expliqua le détail, et me dit que c'étoit un beau tour qu'on avoit voulu donner devant le public pour faire honneur à M. le duc de Lorraine, mais qu'au fond les commissaires du prince s'étoient soumis à tout ce que le pape avoit demandé; qu'ils étoient demeurés d'accord d'abandonner l'*Ordonnance* qui faisoit le sujet de la querelle, et que M. de Lorraine en publieroit une nouvelle où il ne seroit aucunement parlé des ecclésiastiques, dont on laisseroit les priviléges sans atteinte, en suivant seulement dans la pratique l'ancien style et les usages particuliers de la cour de Lorraine à cet égard.

—Ce 30 octobre 1705, j'ai vu Mme de Ligny, ancienne supérieure de la Visitation de Meaux. Elle m'a dit positivement qu'elle avoit demandé à M. l'évêque de Meaux qu'il agréât que M. l'abbé Bossuet demeurât leur supérieur, et que ce prélat avoit répondu que c'étoit son intention, qu'il le désiroit ainsi et qu'il prieroit cet abbé d'en prendre la peine. Elle a ajouté que ce prélat a écrit en conformité à l'abbé même; que depuis il l'a dit de vive voix à l'abbé dans sa présence, d'elle supérieure, lui disant : « Voilà votre supérieur; » et que le temps de sa déposition étant arrivé, elle-même ayant prié l'abbé Bossuet de recevoir sa déposition, il lui avoit dit qu'il falloit déférer à M. de Meaux ces deux cérémonies de sa déposition et de l'élection d'une nouvelle supérieure; qu'elle l'avoit proposé à M. de Meaux, parlant à lui-même, que ce prélat lui avoit répondu : « C'est bien du temps : n'est-ce pas assez que j'assiste à l'élection et non à la déposition?— Si vous voulez, Monseigneur, lui dit la dame, M. l'abbé Bossuet la fera.—Je le veux bien, et je vous promets que je le prierai d'en prendre la peine. » La dame répéta tout ce dialogue à l'abbé, qui voulut encore déférer à M. l'évêque la déposition aussi bien que l'élection. « Je vous prie, lui dit-elle, de me faire cet honneur, et M. de Meaux m'a promis de vous en prier.—S'il l'ordonne, lui dit l'abbé, je le ferai. » Le prélat l'en pria en effet, et l'abbé a fait la cérémonie de recevoir la déposition après tout ce circuit.

—Ce samedi 31, midi sonnant, M. de Meaux m'a envoyé son aumônier et son valet de chambre avec son habit d'église pour l'hiver, à la mode de l'église de Toul, pour savoir s'il pouvoit s'en servir ici. J'ai dit que oui, et en effet il est venu à vêpres avec cet habit, et il a encore fait l'office de complies avec le même habit. La chape est de même façon que la nôtre, mais bien moins ample que celle de nos évêques; elle est de drap violet avec des paremens de velours cramoisi et des coutures d'un fil d'or, et un petit bord d'or du haut en bas le long du

velours en dehors, avec une longue queue. Le camail est tout différent des nôtres et de celui de nos évêques; il est ouvert presque autant que celui des jacobins, et sert à couvrir la tête de l'évêque aussi bien que des chanoines; le dedans tout à fait doublé de fourrure avec un bord de même au dehors et une fourrure encore pendante en devant; un long capuce en pointe pendant par derrière, entre les épaules et jusqu'à la ceinture, à la manière du capuce des bénédictins de Saint-Maur, hors que celui de Toul finit par un gros gland de fil d'or, au moins celui de M. l'évêque, et qu'il y a une double couture aussi de fil d'or à ce capuce de haut en bas : c'est presque la figure d'un bonnet de dragon ou de grenadier du roi. L'étoffe est un drap pareil à celui de la chape. J'ai dit qu'il n'y avoit qu'à attacher le capuce sur les épaules, de sorte qu'il fît comme la figure d'un petit capuce du camail ordinaire des évêques, afin que le prélat prît son bonnet carré à l'ordinaire, sans se couvrir du capuce, et c'est ainsi qu'il a marché en procession pour vêpres avec cette bigarrure qui ressembloit bien à un habit de masque. Et voilà comme ce prélat est servi par des étourdis qui ne pensent à son habillement qu'à l'instant qu'il le lui faut donner.

Il a officié à vêpres à sa manière ordinaire, fort précipitée et brouillonne, et avec ses mêmes officiers et son prêtre assistant, toujours également ignorant. Le soir il a prié le doyen de faire l'office à matines le jour suivant, n'espérant pas pouvoir y aller, parce qu'il est dans ses vapeurs, dont il a commencé à ressentir des atteintes il y a six semaines, faisant sa visite à Rebais. Ainsi nous voilà garnis d'un évêque à vapeurs.

—Ce 1er novembre, fête de Toussaint, M. l'évêque n'est donc pas venu à matines; le doyen a fait à sa place et il lui est allé offrir encore ses services pour la messe, mais le prélat l'en a remercié, se préparant à la dire : ce qu'il a fait, mais d'une manière pitoyable, avec beaucoup plus de fautes que les autres fois et avec une précipitation scan-

daleuse dans le chant, dans la marche et partout. Il s'est senti plusieurs fois foible, et il a demandé à ses voisins de l'eau-de-vie, ou de l'eau de la reine de Hongrie, ou autre liqueur, à la faveur de laquelle il est revenu et a continué la messe, mais toujours plus vite, à la Préface, au Pater, à la grande bénédiction; donnant la communion aux chanoines sans *Confiteor*, ni *Misereatur*, ni *Indulgentiam*, pour plus prompte expédition. Il a baisé l'évangile assis, la mitre en tête, ce qui est une faute énorme en cérémonie, il a crié plutôt que chanté et étourdiment, *Oremus*, après le *Credo*, sans dire *Dominus vobiscum;* il a dit le troisième *Per omnia* et le *Pax domini sit, etc.*, sans songer à la bénédiction qui se donne devant; puis, il est revenu au *et pax ejus sit, etc.* Enfin, il en est sorti, en tirant tantôt à dia et tantôt à hue. Mais sa foiblesse ne lui a pas permis de dîner en compagnie; il n'a donc plus paru en public, ni au sermon, ni à vêpres; mais l'abbé de Bissy et La Loubère l'ont tenu enfermé, sans que personne ait été admis à le voir. Quel gouvernement faut-il espérer d'une pareille noirceur?

J'ai reçu une belle et longue lettre de Mme de Richelieu de Mont-Denis, dans laquelle elle se loue fort du prélat qui l'a fort bien traitée, et lui a accordé toutes ses demandes, et surtout de garder auprès d'elle Mme du Hamel; je l'en ai félicitée par une réponse expresse depuis quatre jours, avec un mot en particulier pour la jeune dame, sur son bonheur d'être assurée pour sa vie auprès de Mme de Richelieu.

—Ce 2 novembre, M. de Meaux a été saigné, il reçu visite et compagnie ce soir. M. le curé de Vareddes l'a vu, et il l'a entendu comme moi recommencer toutes ses plaintes sur les affaires des réparations qui n'avancent pas. J'ai vu M. le lieutenant général qui m'a dit que dans la visite que lui rendit M. de Meaux vendredi dernier, il lui avoit beaucoup parlé de cette affaire, et lui avoit dit positivement qu'il étoit lié encore jusqu'à Pâques; mais que, si l'on ne finissoit pas avant ce temps, il étoit résolu, ce

terme échu, de mettre aussitôt l'affaire en justice, et qu'il se repentoit bien de ne l'avoir pas portée tout d'abord devant le présidial de Meaux, où elle se seroit instruite promptement, et que le pis-aller auroit été d'en venir au Parlement finir par un arrêt, si l'une des parties ne s'étoit pas tenue contente de la sentence de Meaux. Voilà donc de plus en plus la pique et l'aigreur déclarées ; aussi M. de Meaux a-t-il dit encore à M. de Saint André ces paroles : « M. l'abbé Bossuet fait tout ce qu'il faut pour m'aigrir moi, » se montrant lui-même.

—Ce mardi, 3 novembre 1705, M. de Meaux a tenu le bureau des décimes pour l'imposition du don gratuit accordé par l'assemblée du clergé tenue cet été à Paris ; il a commencé par faire la proposition de nommer un conseiller de la chambre ecclésiastique de Paris à la place de l'abbé du Tremblay, si je ne me trompe, dernier mort ayant la commission du diocèse de Meaux. Feu M. de Meaux avoit promis sa voix à l'abbé de Neufchelles, et l'abbé Bossuet ayant sollicité M. de Meaux en faveur de ce abbé, ce prélat avoit aussi promis sa voix au même abbé dès le temps de son arrivée à Paris. Ainsi, M. de Meaux l'a nommé, disant qu'il laissoit au bureau la liberté des suffrages ; tous ces messieurs ont dit qu'ils souhaitoient d'avoir en cette chambre un homme du clergé de Meaux, et ils ont nommé l'abbé de Gomer tout d'une voix. J'en ai fait mon compliment à l'abbé de Bissy, par qui je ne doute pas que cette affaire ait été conduite, et il m'a avoué que l'abbé de Gomer l'avoit prié de le servir en cette occasion, dès il y a trois mois, et que pour lui, il ne connoissoit pas l'abbé de Neufchelles ; le Gomer avoit dit aussi hier dans une assemblée capitulaire, qu'il craignoit d'avoir quelque empêchement de la part de M. de Meaux ou de M. l'abbé de Bissy pour une députation qu'on lui donnoit, et que peut-être seroit-il obligé d'accompagner cet abbé à Paris : en voilà assez pour faire voir que l'abbé de Gomer reconnoît devoir à la protection de l'abbé de Bissy la place qu'on vient de lui donner.

A la fin de la séance du matin, M. Phelippeaux, trésorier, a jeté sur le bureau deux lettres de M. l'abbé de Maulevrier, agent général du clergé, par lesquelles cet abbé écrit au trésorier qu'il a donné chez M. de Meaux défunt, trois exemplaires du procès-verbal de l'assemblée du clergé de 1700, savoir: un pour feu M. de Meaux, un pour M. l'abbé Bossuet, député à cette assemblée, et un pour le bureau des décimes de Meaux, et qu'il ne m'en a pas donné à moi personnellement. M. Faron, receveur des décimes et greffier de ce bureau, a eu ordre de m'apporter ces lettres et d'y répondre; il me les a envoyées par son petit laquais, auquel j'ai dit que cela étoit fort bien; ce laquais est revenu me demandant une réponse par écrit; j'ai dit que j'aurois l'honneur de parler à M. Faron, quand il lui plairoit. Il est venu me chercher lui-même; je lui ai dit en l'abordant que j'étois fort fâché qu'on lui donnât la peine de venir avec ces lettres; que M. Phelippeaux auroit bien dû me les communiquer de la main à la main, puisque je le voyois tous les jours à l'église et au chapitre; que pour moi je recherchois toujours l'occasion de lui parler, ne voulant pas de mauvais procédé. M. Faron a répondu que M. de Meaux souhaitoit d'entendre ma réponse, et j'ai dit que j'aurois l'honneur de le voir; et aussitôt M. Denis, aumônier du prélat, m'est venu inviter de l'aller voir le jour suivant, neuf heures précises du matin.

—Ce mercredi, 4 novembre, huit heures du matin, le même aumônier est venu, et je suis allé avec lui à l'évêché. Le prélat m'a fait aussitôt entrer; je lui ait dit que j'avois eu l'honneur de lui rendre compte, en particulier, du procès-verbal de l'assemblée de 1700, dont j'avois reçu trois exemplaires: un donné à M. de Meaux, un donné à l'abbé Bossuet, et le troisième, que je l'avois gardé pour moi, attendu que M. l'abbé de Maulevrier me l'avoit promis et envoyé; que cette affaire ayant été ainsi traitée en confiance avec Sa Grandeur, je commençois par me plaindre à elle-même de ce que M. Phelippeaux avoit dans

cette affaire abusé de sa confiance pour me faire un mauvais procédé, puisqu'il étoit allé mendier une lettre contre moi à Paris, et qu'il affectoit, au lieu de me la communiquer honnêtement à la main, de me l'envoyer malhonnêtement par M. Faron, un laïc qui ne devoit pas avoir connoissance de nos affaires, et que de plus ces deux lettres m'étoient envoyées ouvertes deux fois de suite par un laquais, allant et venant par les rues, comme pour dire à tout le monde que j'escamote des livres.

« Vous avez raison, m'a dit M. de Meaux, et j'approuve votre délicatesse à ne pas exposer votre réputation; mais je vous prie de laisser cela, et de n'en point parler : cela s'est fait innocemment, et je n'y ai aucune part. Les lettres ont été jetées sur le bureau, et l'on a dit seulement qu'il falloit vous les faire voir; je vous prie de n'en point parler. — Je le veux bien, Monseigneur, et je vous le promets, puisque vous me l'ordonnez. Au reste, vous voyez, Monseigneur, que c'est un pur oubli de M. l'abbé de Maulevrier, occupé de bien d'autres choses depuis trois ans; et j'aurai l'honneur de vous répéter en conscience et en sincérité, qu'ayant demandé moi-même ce livre à cet abbé jusqu'à deux fois, en récompense du travail dont j'avois été chargé pour rendre un exemplaire très-correct de la relation de l'affaire de M. de Cambray, qui avoit été d'abord imprimée pleine de fautes, pour corriger de même un exemplaire de la censure, pour revoir au net une copie du rapport de M. de Meaux touchant la doctrine et la morale; ce que je lui avois lu moi-même pendant plusieurs jours, pour corriger aussi les épreuves de l'imprimeur, des mêmes endroits qu'on vient de marquer : toutes choses que j'avois faites, et dont j'avois M. de Targny, de chez M. de Reims, pour témoin. En considération de ce travail, M. l'abbé de Maulevrier m'avoit dit que, dès que ce procès-verbal seroit imprimé, il m'en étoit dû un exemplaire; qu'en exécution de cette parole il m'avoit envoyé en droiture à ma chambre, à Paris, par son valet de chambre, trois exemplaires de ce livre, sans

me marquer ni par écrit ni par la bouche de son homme une destination autre que celle que j'ai marquée, savoir : d'un exemplaire pour M. de Meaux, d'un pour M. Bossuet, et d'un pour moi.

« Voilà qui est fort bien, dit M. de Meaux, restez un moment, et dites la même chose à ces Messieurs qui vont entrer, » et aussitôt ce prélat va parler dans son antichambre à ceux qui le demandoient. Cependant M. Phelippeaux entre. Je le salue et lui dis que je me plaignois à lui-même du mauvais procédé d'aller mendier une lettre contre moi sur une affaire dont j'avois rendu compte en confiance à Monseigneur de Meaux lui-même ; que j'étois prêt de lui rendre le même compte s'il lui avoit plu de m'en parler, et de me communiquer les lettres à la main, comme l'honnêteté le demandoit ; au lieu de quoi il me les envoyoit ouvertes par un laïc, et encore par un laquais. A quoi il n'eut pas le mot à dire ; ce qui fait voir que ce n'est qu'une jalousie de ce que j'avois ce livre, qu'il vouloit m'ôter pour l'avoir, lui, en sa possession. M. de Meaux rentre sur cela, et ce tête-à-tête n'a pas été plus loin.

Alors tous ces Messieurs étant entrés, je leur ai répété la même chose que je venois de dire à M. de Meaux, lequel me fit répéter en propres termes ce qui est très-vrai : que M. l'abbé de Maulevrier m'avoit adressé son valet de chambre personnellement, lequel étoit monté à ma chambre en droiture, où il m'avoit trouvé ; et que là il m'avoit mis en main les trois exemplaires sans me marquer ni de bouche ni par écrit une autre destination. Et tous ces Messieurs n'ont rien trouvé à dire à cela ; mais M. de Meaux en a fait une note pour mander ma réponse à M. l'abbé de Maulevrier.

En même temps j'avois mis sur le bureau un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée de 1701 à 1702, que je reconnoissois avoir reçu pour eux de M. l'abbé de Maulevrier, avec un exemplaire aussi pour feu M. de Meaux ; et je dis que j'avois déjà présenté cela avec tous

les actes imprimés séparément de l'assemblée de 1700 à Monseigneur, à son arrivée, qui m'avoit chargé de les garder jusqu'à ce qu'il me les demandât, et que je les rapporterois à son ordre; et qu'en même temps je remettois aussi la clef du magasin des rituels et des bréviaires, que Monseigneur présent m'avoit encore ordonné de garder il y a six mois, quand je la lui avois présentée; et sur cette clef ces Messieurs conclurent aussitôt qu'elle seroit mise entre les mains de l'un d'eux. Et je me suis retiré après avoir reçu bien des honnêtetés du prélat.

Dès le commencement de mon entretien avec lui, je lui avois dit que j'avois à me plaindre à Sa Grandeur des mauvaises manières que M. Phelippeaux affectoit à mon égard; qu'il évitoit de me parler et même de me regarder; que depuis huit jours encore, pendant le séjour de M. l'intendant, m'étant trouvé dans la grande salle de l'évêché, et l'ayant vu à un bout où j'avois à faire, je m'étois approché de lui, et je l'avois salué; qu'au lieu de recevoir mon salut, il avoit affecté, comme je le joignois, de me tourner le dos sans seulement me regarder; que depuis qu'il avoit pris son parti de s'éloigner de l'abbé Bossuet, il s'étoit aussi éloigné de tous ceux qui croyoient avoir raison de lui demeurer attachés; qu'il s'étoit au contraire lié à des gens comme Macri et autres, qui faisoient une démonstration publique d'éloignement et d'aversion de cet abbé, alléguant sans cesse des griefs et des plaintes contre lui. « Il ne faut pas, Monsieur, me dit M. de Meaux, chercher d'autres raisons de ces traitemens de M. Phelippeaux que son indifférence et sa mauvaise humeur. » Et ainsi du reste qu'il acheva sur cela, pour me faire voir qu'il connoît l'humeur chagrine du personnage.

M. de Meaux semble se bien porter; il a le visage fort bon; je lui en ai fait compliment. « Ce n'étoit rien, dit-il, et je n'aurois pas dû me présenter pour dire la messe pontificale dimanche dernier, ce n'auroit été rien du tout. » Il continue, dit-on, tous les jours quelques petits

remèdes, et il a assisté aujourd'hui toute la journée au bureau pour faire l'imposition et répondre aux requêtes qu'on lui présente.

Avant midi, étant chez M. l'abbé de Bissy, j'y ai trouvé le père de Riberoles, ancien supérieur du séminaire de Meaux, et aujourd'hui abbé du Val-des-Écoliers de Liége. Il m'a dit qu'il étoit arrivé à Meaux d'hier, et que nous nous verrions ce soir. Je l'ai donc été chercher au séminaire. Toute la famille de MM. Bossuet se porte bien et me font mille amitiés. Je lui ai dit que M. l'abbé m'invitoit à l'aller voir et à aller loger chez lui. « Oui, m'a dit ce père, et nous nous en retournerons ensemble, si vous voulez, la semaine prochaine : vous aurez le cheval que M. de Saint-André amènera samedi prochain. » J'ai donc écrit cela à l'abbé Bossuet.

— Vendredi, 6 novembre, j'apprends de Charles, libraire, que MM. les syndics du bureau des décimes, c'est-à-dire l'un d'eux, apparemment M. Pidoux, qui a déjà fait autrefois de pareilles informations, l'a fort questionné sur les bréviaires et rituels; si sa mère en a beaucoup achetés, ce qu'elle les payoit et si elle a tiré des quittances des payemens, et si lui-même en avoit acheté depuis sa mort; et il m'a dit qu'il a répondu, sans me nommer la personne, qu'il se vendoit bien peu de ces livres, et que sa mère avoit payé le peu qu'elle avoit acheté sans prendre de quittance; que pour lui il n'en avoit pas acheté, mais qu'il en avoit là quelques exemplaires que je lui avois mis entre les mains pour les annoncer aux allans et venans, et qu'il en avoit déjà rendu compte à ces messieurs : c'étoit à M. Pidoux à qui il avoit déjà parlé.

Sur cela j'ai cru devoir dire à M. de Meaux la part que j'avois en cette distribution; et comme j'entrois chez lui ce soir, j'y ai trouvé Charles, que ce prélat avoit envoyé chercher. C'est que ces MM. les syndics après avoir fini leur imposition, ont encore parlé de ceci à l'occasion de la clef que je leur avois rendue : j'ai donc dit à M. de Meaux

qu'en mettant hier la clef du magasin sur le bureau, j'étois prêt de rendre compte à ces messieurs de la distribution de leurs livres, s'ils avoient jugé à propos de me le demander à moi-même ; mais qu'ayant appris de Charles qu'on s'étoit adressé à lui pour cela, je venois en droiture à Sa Grandeur pour lui rendre le compte que j'avois déjà rendu à Monseigneur son prédécesseur et à ces messieurs mêmes dans l'occasion ; mais que c'étoit si peu de chose que cela avoit échappé à leur mémoire ; et j'ai ajouté que feu M. Blouin, chanoine de l'église et aumônier de M. Séguier, puis de M. de Ligny, avoit toujours gardé la clef du magasin par leur ordre, et encore plusieurs années sous feu M. de Meaux, et jusqu'en 1687, au mois de janvier ; qu'il m'avoit prié de garder la clef pour s'épargner la peine de monter au magasin quand il étoit nécessaire ; qu'il n'avoit pas reçu ces livres en compte, et qu'il ne me les donnoit pas non plus ; et il ne me parla pas qu'il en eût aucun argent entre les mains ; que pour moi je déclarois à Sa Grandeur que jusqu'au 5 janvier 1690, il s'étoit vendu pour la somme de 58 livres 10 sols de ces livres, dont j'avois payé 50 francs à Mme Cramoisy pour l'impression de l'*Ordo* de l'année 1690, et que j'en avois pris une quittance du 5 janvier 1690, que j'avois mise entre les mains de M. Royer, alors receveur des décimes, pour l'employer dans son compte, afin que ces messieurs vissent le produit de leurs bréviaires et l'emploi de leur argent ; que je ne me souvenois pas d'avoir fait mettre dans la quittance que cet argent venoit des bréviaires, ni même que la veuve Cramoisy eût été payée par mes mains ; mais que l'on connoîtroit bien aussi que ce payement n'avoit pas été fait par M. Royer, ni des deniers de sa caisse, parce que quand c'étoit lui, Monseigneur de Meaux donnoit une ordonnance en vertu de laquelle il faisoit le payement, et on mettoit la quittance au dos de l'ordonnance ; mais que pour ce payement de 1690, il n'y avoit pas d'ordonnance ; que depuis 1690 jusqu'à la fin de 1692, j'avois reçu la somme de 46 livres de la vente

desdits livres, et que j'avois remis cette somme entre les mains de M. Royer, qui l'avoit employée au payement de l'impression de la feuille des oraisons pour le roi et pour Monseigneur ajoutée au missel, et qu'ainsi j'étois quitte de tout jusqu'au 1er janvier 1693; que depuis, jusqu'à la mort de la veuve Charles, il s'étoit vendu des rituels seulement pour la somme de 25 livres 10 sols, de laquelle somme j'en avois employé 8 francs pour payer l'impression de la lettre circulaire du 3 novembre 1695, pour faire venir des paroisses les mémoires nécessaires à la perfection de la carte de géographie du diocèse; plus encore 3 livres 10 sols employés en autres menus frais au sujet de la même carte; et les 13 livres 10 sols restans employés en achat d'autres choses nécessaires au travail et à la réformation du missel de Meaux, ce que Monseigneur de Bissy, évêque de Meaux, a approuvé; et, partant, je demeure quitte et déchargé de tout envers ledit clergé de Meaux et syndics des décimes pour raison de leurs dits usages.

Quand je suis entré ce soir chez M. de Meaux, le père de Riberoles en sortoit, qui venoit de rendre à M. l'évêque son compte des deniers de la charité en présence du prieur de Change, et ils faisoient paroître l'un et l'autre un visage fort content. Le doyen et les curés craignent fort que ce prieur ne soit trésorier de la charité.

J'avois vu M. l'abbé de La Loubère, avant que d'entrer chez M. de Meaux, et j'y avois trouvé l'abbé Rouvroy. On parla de l'affaire de Lorraine, et de la nécessité à laquelle M. le duc avoit été réduit de faire un nouveau code; je pris occasion de demander quand M. Chevalier reviendroit; et l'abbé de La Loubère répondit qu'il ne pourroit revenir au plus tôt que dans six mois, et vers Pâques. « Pourquoi donc? tout n'est-il pas fini? — Non, dit-il, car on doit à présent travailler à régler les affaires des évêques avec M. de Lorraine. » Ainsi ce M. Chevalier se fera bien attendre. On parla de l'affaire des réparations d'entre M. de Meaux et l'abbé Bossuet, et l'on demanda d'où venoit le retar-

dement. Je venois de recevoir de l'abbé Bossuet une lettre où il me rend raison de tout et souhaite que j'en instruise M. le lieutenant-général. J'en parlai donc à ces messieurs, disant que l'abbé Bossuet étoit bien obligé à M. de Meaux de ce qu'il avoit envoyé sa procuration à Paris pour continuer les compromis, et que l'abbé Lyonnet l'avoit fait dire à l'abbé Bossuet; le fait est ainsi : qu'au surplus, M. Nouet, chargé des affaires de l'abbé Bossuet, n'avoit pu y travailler, à cause de l'assemblée du clergé qui l'occupoit entièrement; que M. de Meaux avoit souhaité qu'il prît un autre avocat, ce qu'il avoit fait, et que depuis il n'avoit pu obtenir de M. Le Barbier, avocat de M. de Meaux, qu'il vînt une seule fois à l'assemblée; que M. le président Le Pelletier avoit été instruit de tout, et qu'il avoit tout approuvé, et qu'il savoit bien qu'il ne tenoit point à lui, l'abbé, que cette affaire n'avançât; que c'étoit son intérêt qu'elle finît bientôt pour être déchargé des réparations. M. de La Loubère écouta tout comme en approuvant. Au reste, M. de Meaux m'a dit qu'il souhaitoit que nous nous assemblions lundi prochain, deux heures après midi, pour le missel, afin, allant à Paris, d'être en état de prendre des mesures avec un imprimeur. Je lui demandai la permission d'aller moi-même à Paris, croyant qu'il remettroit l'affaire du missel à son retour de cette ville. « Non, dit-il, j'ai ici des remèdes à faire encore la semaine prochaine, et la semaine d'après j'irai; et je veux vous y mener, car j'irai dans un grand carrosse.— Il ne faut pas, Monseigneur, vous incommoder, je vous suis très-obligé. » Il m'a témoigné qu'il vouloit s'en rapporter entièrement à moi de la correction et de l'impression du missel, et qu'il falloit expédier promptement. « Une seule séance suffira-t-elle? m'a-t-il dit.—Cela dépendra de vous, Monseigneur, et du temps que vous aurez à y donner.—Je vous donnerai quatre heures d'audience.—Nous sommes tous d'accord, Monseigneur; si l'on ne fait pas de difficulté, cela ira vite, et il ne sera pas nécessaire d'entrer dans tous les détails.» Le prélat paroît se bien porter; s'il entre dans tout, il veut

aussi tout expédier fort promptement. M. de La Loubère nous a avoué qu'il s'occupoit de beaucoup de détails, et qu'il entretenoit un très-grand commerce de lettres qui lui emportoit beaucoup de temps, parce qu'il faisoit réponse exactement; mais aussi qu'il voyoit la fin des affaires, parce qu'étant toujours en action, il ne se donnoit aucun repos.

J'ai reçu une lettre de ma sœur Cornuau, qui me mande qu'elle va faire la copie de ses lettres de feu M. de Meaux, pour M. le comte de Noailles; qu'elle les a toutes revues avec M. l'abbé Bossuet, dans la compagnie de M. de Saint-André, et qu'ils y ont mis un meilleur ordre. Cela fait voir que notre abbé ne pense encore aucunement à l'impression de ces lettres, ni, ce semble, des autres ouvrages de feu M. de Meaux, parce qu'il est trop occupé d'affaires et ne fait que courir.

—Dimanche, 8 novembre 1705, j'ai vu M. de Meaux pour savoir de lui si l'assemblée du missel étoit toujours pour lundi, et en même temps je lui ai mis en main les noms des députés qu'il s'est chargé de faire avertir de sa part pour lundi. « Agréerez-vous, Monseigneur, lui dis-je, que j'ouvre la séance par un mot de rapport qui exposera le fait et les règles qu'on a suivies, et voudrez-vous bien me faire parler de vous-même? —Oui, m'a-t-il répondu, et je dirai que je vous ai chargé de tout. »

— Donc lundi, 9 novembre, 2 heures de relevée, se sont trouvés à l'évêché, MM. le doyen, le chantre, le trésorier, Fouquet, Treuvé théologal, Filère et moi. M. le doyen a pris la parole, et il a fait un discours plein de barbouillage auquel l'on a rien compris; et quand il a cessé de parler, M. de Meaux m'a convié de faire mon rapport. J'avois mis sur le papier l'état de cette affaire : 1° Le dessein de prendre autant qu'il sera possible le missel de Paris, comme le mieux fait de tous, et parce que les paroisses de la campagne pourroient profiter des graduels imprimés pour Paris, et les peuples jouiroient de l'avantage de la traduction françoise de ce missel; 2° qu'en prenant le missel de Paris, l'intention étoit de garder les

usages de Meaux; et je fis un grand détail des anciens usages de l'église, que j'avois extraits des anciens livres imprimés pour cette église, depuis 1492, par M. L'Huillier, jusqu'à 1640 et autres années par M. Séguier, disant ce que j'avois trouvé de singulier en chacun; quels rits déjà approuvés ne devoient plus être rétablis; quels au contraire encore en vigueur devoient être maintenus, et quels, omis mal à propos, méritoient d'être repris; je vins ensuite aux règles proposées pour la correction du missel, dont la première et fondamentale est qu'il n'y entrera que la pure parole de Dieu, que le texte sacré y sera partout rétabli dans son entier, sans omission, sans lacune, sans transposition; je donnai des exemples de chacune de ces sortes de corrections, et je laissai à juger des autres par là; je passai aux Collectes, où je fis les mêmes remarques; je parcourus l'*Ordo Missæ* tout entier, dont je remarquai les parties les plus anciennes, et ainsi du reste; et sur tout cela l'on en passa par l'avis que j'avois proposé sur chaque chose. Ainsi finit cette première séance, en indiquant une pareille séance à demain mardi, pareille heure.

Après que chacun se fut retiré, M. de Meaux m'arrêta pour me dire la satisfaction qu'il avoit de mon travail, et qu'il vouloit que je fusse chargé tout seul de cette correction; il en parla de même en mon absence à l'abbé de La Loubère et autres de sa maison qui, le jour suivant, avant l'ouverture de la séance, m'en firent tous compliment.

—Ce mardi donc, 10 de novembre, deux heures de relevée, les mêmes députés qu'hier présens, j'ouvris la séance sur le sujet du commun à prendre tout entier de Paris, et ainsi du reste qui suit le commun : messes de la Vierge, messes votives, messes des morts, *Orationes ad diversa*, etc. Sur quoi l'on convint de tout, comme je l'avois proposé, sans aucune difficulté, et l'on remit à un autre temps l'examen du calendrier sur lequel doit être composé le propre du temps. Je lus seulement des mémoires sur les saints et les saintes du diocèse dont il

est nécessaire de visiter les reliques pour chercher dans leurs châsses quelques nouvelles instructions, s'il y en a; et je priai M. l'évêque de charger M. le doyen d'aller faire cette visite comme ayant plus d'autorité que moi et tout autre; mais messieurs du bureau prièrent unanimement que je fusse chargé de cette commission, et comme je faisois tous les efforts pour m'en défendre, M. de Meaux m'y engagea par ses prières.

—Dès dimanche dernier, M. le curé de Vareddes, revenu de Paris sur un cheval de M. l'abbé Bossuet, m'envoya dire que c'étoit pour moi qu'il l'avoit amené. Et ce 11 novembre, fête de saint Martin, nous sommes convenus, M. de Riberoles et moi, de partir de Meaux demain, jeudi 12, pour nous en aller ensemble à Paris descendre en droiture chez M. l'abbé Bossuet, qui m'avoit invité exprès d'y aller prendre *ma chambre*, comme il me parle. Puis ayant pris congé de M. de Meaux, il m'a dit que nous nous verrions à Paris, que nous y parlerions à un imprimeur pour le missel, et qu'il vouloit me ramener.

—Nous sommes donc partis de Meaux, M. de Riberoles et moi, ce jeudi, 12 novembre, deux heures seulement après midi, pour aller coucher à Ville-Parisis, chez M. d'Hérouville, maître d'hôtel du roi, seigneur de ce lieu, allié du père de Riberoles, qui nous reçut en perfection, avec bonne chère et grand feu, et de bons lits. J'y trouvai Mlle Budée, amie de Mme d'Hérouville, dont j'ai l'honneur d'être connu, et qui me fit connoître dans sa maison. Mais M. l'abbé d'Hérouville, que j'avois vu à Meaux, m'introduisit aussi dans sa famille.

—Ce vendredi, 13 novembre, 9 heures du matin, nous sommes partis de ce château avant qu'il y eût personne de levé, et nous sommes arrivés à Paris à une heure après midi chez M. l'abbé Bossuet pour dîner : nous passâmes toute l'après-dînée avec la famille, racontant les griefs de M. de Meaux et ceux de l'abbé de Bissy contre l'abbé Bossuet, c'est-à-dire tout ce que j'en ai écrit ci-dessus; et M. l'abbé Bossuet répondit à tout en un

mot, disant qu'ils étoient de bien mauvaise foi, puisque sachant que lui, l'abbé, avoit pris la qualité de légataire universelle, et en ayant mis l'acte fait en justice entre les mains de M. l'évêque, il n'y avoit plus rien à craindre pour ces messieurs; que c'étoit M. l'abbé Bossuet qui répondoit de tous les effets de la succession suivant l'inventaire qui en a été fait en justice; et par là cet abbé répond à tous leurs griefs, disant qu'il a beaucoup plus à se plaindre d'eux, mais qu'il veut être sage, et ne parler de leur conduite qu'à personnes sages, et avec retenue et prudence; qu'au reste, ces messieurs-là sont connus partout pour ce qu'ils sont, et qu'il ne craint rien d'eux.

M. et Mme Bossuet m'ont fait mille bons accueils; j'ai trouvé ma chambre ordinaire où l'on me fait bon feu; et dès ce soir M. l'abbé Bossuet m'a déclaré son dessein pris avec M. le cardinal de Noailles et M. l'abbé Pirot, de mettre incessamment les *Élévations sur les Mystères* et les *Méditations sur l'Évangile* en état d'être donnés à l'imprimeur; que M. Pirot a gardé six semaines entières ce manuscrit sans en rien faire; qu'il demande qu'on le rende correct auparavant, et qu'ensuite il se chargera de l'examiner pour l'impression. L'abbé a ajouté que M. l'évêque de Mirepoix avoit vu avec soin le manuscrit, et qu'il étoit demeuré d'accord qu'il le falloit donner au public tel qu'il est, avec les imperfections que M. de Meaux y avoit laissées, et en laissant à chaque partie son titre, savoir : celui d'*Élévations sur les Mystères*, et celui de *Méditations sur l'Évangile;* et en même temps cet abbé m'a donné les *Méditations sur l'Évangile* pour en corriger la copie, y mettre les citations, et la rendre telle qu'il faut pour l'imprimeur.

—Ce samedi 14, j'ai dîné avec M. l'abbé Fleury, qui me traite toujours avec amitié.

—Le 15, Mme Bossuet m'a mené dîner chez M. de La Briffe.

—Ce 16, j'ai vu D. Mabillon et D. Thierry Ruinart, qui m'ont fort bien reçu et avec amitié; j'ai vu aussi

Mme d'Alègre, qui veut bien me continuer l'honneur de ses bonnes grâces, et m'a fait l'amitié de m'amener dans son carrosse chez M. Bossuet, m'ordonnant de retourner la voir, puisque je demeure si près d'elle. J'ai trouvé dans sa chambre Mme la comtesse de Rupelmonde, sa seconde fille, qui est toute gracieuse. Mme de Barbesieux demeure toujours avec elle ; j'apprends qu'elle est amie intime de Mme la comtesse de Solre et de M. le comte de Solre, gouverneur de Péronne.

—Mardi, 17 novembre 1705, j'ai vu beaucoup de mes amis qui m'ont très-bien reçu : comme M. l'abbé Châtelain, à qui j'ai rendu compte de notre missel, qui m'a assuré qu'il avoit dit à M. de Meaux d'aujourd'hui de se reposer entièrement sur moi de cette édition, et qu'il vouloit encore lui en parler. Je lui ai dit la bonne intention de ce prélat et les facilités qu'il apportoit pour faire une belle réforme. « Il est vrai, dit l'abbé Châtelain, que je l'ai trouvé d'un esprit propre pour cela, et même avec plus de facilité que n'auroit été feu M. de Meaux. » M. l'abbé de Beaufort m'a très-bien reçu et fort écouté sur la manière d'écrire de feu M. de Meaux dans les choses de piété, avec une tendresse spirituelle et une sainte onction inconnues aux autres écrivains ; qu'il ne falloit pas aisément abandonner ni retrancher de ses *Élévations* et *Méditations*, comme j'apprenois qu'on vouloit faire ; que je le priois de relire sa préface sur le *Cantique* et les récapitulations à la fin de chaque journée de ce livre, pour s'accoutumer à son style tendre et pieux ; que je n'avois à présent qu'un exemple d'une semblable expression que l'on pourroit trouver hardie, et que néanmoins M. de Meaux répétoit dans tous ses sermons à la ville et à la campagne, et qu'il avoit même imprimée dans ses livres, dans son *Catéchisme* et dans ses *Heures* : c'est en parlant de l'Eucharistie, l'*union corps à corps*, comme il l'expliquoit, et *esprit à esprit*, par où des libertins ne pourroient entendre à la lettre autre chose que *ipsa copula* : ce qui m'a paru toucher cet abbé.

Mais il m'a dit après cela ces nouvelles particulières des filles de la Visitation de Meaux, auxquelles il a fait tous ses efforts de donner pour supérieure, à la dernière élection, une Mme de Bissy, sœur de M. de Meaux d'aujourd'hui, religieuse de Sainte-Marie à Châlons-sur-Saône; qu'il avoit écrit pour ce sujet de sa main à ce couvent, et que sa lettre avoit été vue, que cette dame avoit entièrement refusé de sortir de son couvent, où elle a déjà été supérieure; de sorte que c'étoit une pure *trigauderie* de M. de Mouhy, voulant s'impatroniser et se rendre le maître du couvent de Meaux, et ne cherchant pour cela qu'à éloigner de la supériorité Mme Le Picart, et à aigrir et prévenir tous les esprits contre elle et contre sa conduite : ce qui est renverser absolument cette communauté, et qu'il n'y avoit d'autre moyen pour en prévenir la ruine que d'ôter à ce jeune homme la charge de confesseur de ce couvent, qu'il exerce à la destruction de ce monastère. Cet abbé m'a dit nettement que M. le cardinal de Noailles devoit s'en expliquer ouvertement avec M. de Meaux et lui dire nettement de chasser de ce couvent M. de Mouhy pour toujours. J'ai raconté une partie de ceci à M. l'abbé Bossuet, qui m'a dit que la vraie raison de l'éloignement de M. de Mouhy d'avec lui étoit de ce qu'il avoit d'abord observé toutes ses démarches dans la conduite de ce couvent, et qu'il s'étoit ensuite tout à fait opposé à ses desseins, comme il faisoit encore, jusque-là qu'il étoit d'avis qu'on le chassât; que pour cette raison il avoit dressé la batterie que j'avois vue, et qu'il n'y avoit pas d'apparence que M. de Meaux pût y résister ni soutenir davantage cet intrigant. Et voilà, en passant, comment l'abbé Bossuet sait faire sa cour, et faire connoître l'intérieur de sa conduite par les témoignages désintéressés de tant de saintes filles. C'est assurément l'entendre et prendre les moyens sûrs d'aller à ses fins.

—Ce mercredi, j'ai vu M. Tourneli, qui m'a demandé des nouvelles de M. Phelippeaux et de ses mauvaises humeurs. Je lui en ai raconté l'histoire qu'il savoit déjà

et toutes ses plaintes contre tout le monde. « Oui, dit ce docteur, c'est de tout le monde qu'il se plaint, » et lui-même m'a dit tous ses griefs contre M. le cardinal de Noailles, qui, loin de rien faire pour lui au retour de Rome, ne l'avoit presque pas regardé, sans jamais songer à la chimère et à la sotte vanité de ce docteur, qui ne se proposoit rien moins que d'être envoyé à Rome avec une grosse pension comme théologien du cardinal, ou même du clergé de France, impertinence dont le père Mabillon et le père Ruinart se moquèrent bien eux-mêmes l'autre jour[1].

J'ai été chercher M. Dodart sans le trouver, ni Mlle Dodart. M. Phelippeaux est ici fort décrié : Mme Bossuet et l'abbé déclament amèrement contre lui.

—Ce jeudi, 19 novembre 1705, j'ai vu M. l'abbé Tallemant, de l'académie françoise et intendant des devises; et je l'ai prié d'entendre la lecture de mes *Mémoires* touchant la vie de M. de Meaux; il l'a accepté, et il en a entendu lire ce matin trois heures de suite, depuis le commencement, avec la généalogie, jusqu'à la conversion de M. l'abbé de Dangeau; et il m'a dit plusieurs fois naturellement qu'il m'étoit très-obligé, que cette lecture le divertissoit beaucoup, qu'il y prenoit un très-grand plaisir, par la variété, le tour de l'expression et le choix du détail des matières qui faisoit bien connoître M. de Meaux, le peignoit à merveille, et le montroit tel qu'il étoit dans tous les états de sa vie, ne trouvant rien de trop dans ces détails; y approuvant par exemple ce que je dis de M. de Cospéan sans en rien retrancher, aussi bien que ce que je dis de M. Du Mont, père de Mme Bossuet, de ses révoltes et de son retour; disant que cela est bon et fait

[1] Tourneli, ainsi rejeté par le cardinal de Noailles, se ligua contre lui, dans l'affaire de la bulle *Unigenitus*, avec quelques intrigants. On en trouve des preuves multipliées dans les Archives du Vatican. On peut consulter sur ce point le t. xi de notre *Histoire de l'Église de France*.

plaisir, et qu'il se faut bien garder d'en rien ôter; il a pareillement fort approuvé ce que je dis de la manière dont M. de Meaux célébroit la messe, et il dit que c'est très-bien fait que d'expédier cette matière tout d'un coup; il ne veut rien diminuer de la manière que M. de Meaux lisoit le Nouveau Testament et les saints Pères, pas même les différentes éditions marquées de sa main. Il a fait le même jugement du détail des sermons, parce que c'est une grande partie de la vie de ce prélat, et qu'il y faut laisser même ses textes, ses divisions, ses desseins; quand j'explique aussi combien il possédoit les saints Pères, et que je le prouve par l'application de ces deux ou trois sentences dans la matière du Quiétisme, il dit que cela est très-bien et qu'il se faut bien garder de l'ôter. Je l'ai prié d'être particulièrement attentif à ces endroits, et je les lui ai relus exprès, parce que M. l'abbé Fleury les avoit trouvés trop chargés, et vouloit qu'on les déchargeât beaucoup, si on ne les ôtoit pas tout à fait. Il m'a répété qu'il trouvoit cela très-bien, et que cela étoit la vraie matière des mémoires, et que cette manière d'écrire la vie par des mémoires ainsi détaillés étoit la véritable et unique manière, la plus agréable et qui faisoit mieux connoître son homme; qu'il falloit bien se garder d'écouter M. l'abbé Fleury qui, accoutumé à un style sec et décharné, ne pouvoit souffrir une manière d'écrire plus pleine, plus gaie et plus vive. Au surplus, pour me faire voir qu'il me parloit bonnement et avec sincérité, il m'a arrêté sur plusieurs expressions qu'il n'a pas cru tout à fait françoises, et sur des tours où il trouvoit un peu d'obscurité, que j'ai marqués pour les corriger à loisir. Et en un mot il est si content, qu'il veut entendre la suite et m'a donné rendez-vous à lundi prochain. Ce jugement me rassure fort, et d'autant plus qu'il m'a dit que tous ces détails-là ne pouvoient être écrits que par un homme comme moi, attaché à ce prélat pendant vingt ans, que j'avois étudié dans toutes les circonstances de sa vie; ce que M. l'abbé Bossuet ne pourroit pas faire; que c'étoit

aussi bien fait de tourner cette vie en manière d'éloge, et que l'on s'attendoit bien que l'on n'écrivoit la vie des hommes illustres que pour les louer.

M. l'abbé Bossuet m'a prié de retirer des mains de M. Rigaud, libraire, le portrait de feu M. de Meaux, gravé par le chevalier Édelinck sur le portrait peint par Rigaud. Je l'ai obtenu de M. Rigaud pour le prix de 250 fr., que l'abbé a payés comptant. Et cette belle taille-douce est à présent en la possession de cet abbé, qui la veut mettre au-devant du premier livre qu'il fera imprimer de feu M. de Meaux.

Cet abbé vient de partir pour Meaux, où il est appelé avec de grandes instances par les filles de la Visitation de Meaux, dont il est supérieur. Elles veulent faire entre ses mains le renouvellement de leurs vœux samedi prochain, fête de la Présentation de la sainte Vierge, pour avoir encore cette consolation dans les peines qu'elles souffrent de la conduite de M. de Mouhy. On dira encore qu'il choisit le temps que M. de Meaux est absent pour aller faire ces fonctions dans ce couvent, car ce prélat est aujourd'hui attendu à Paris; mais il fait fort bien d'y aller, et c'est faire sa cour à merveille auprès du cardinal de Noailles, qu'il a été chercher ce matin pour lui dire sa marche.

Ce soir, M. de Chasot, revenant de sa maison de Congy, arrive coucher à Paris.

—Ce samedi, 21 novembre, M. l'abbé Bossuet est revenu coucher à Paris; il nous a dit qu'il a trouvé M. l'évêque à Meaux, et que ce prélat n'en est aussi parti qu'aujourd'hui pour venir coucher à Paris. Jeudi 19 il arriva heureusement à Meaux. Vendredi 20 il y vit M. de Meaux, qu'il trouva enfermé avec le père Doucin [1]. On dit que depuis huit jours ce jésuite a toujours été enfermé avec ce prélat pour, dit-on, faire avec lui son mandement

[1] Le père Doucin fut un des jésuites les plus remuants de cette époque, et le confident du père Tellier.

contre le *cas* des quarante docteurs. Ainsi il déclare publiquement que ses théologiens sont les jésuites, et par conséquent que leur théologie est la sienne.

Notre abbé est entré dans le couvent de Sainte-Marie pour voir Mme Le Picart, supérieure, qui se porte bien mieux, et attribue sa guérison à la visite de son supérieur. Ce samedi, cet abbé a fait toutes ses autres fonctions, et même une exhortation.

—Ce dimanche, 22 novembre 1705, j'ai vu M. d'Ormesson d'Amboise sur son mariage avec Mlle de la Bourdonnaye, fille de l'intendant de Bordeaux et petite-fille, par sa mère, de M. de Ribeyre, conseiller d'État : qui est une fort jolie dame avec cent mille écus de dot. Ce mariage a été approuvé de tout Paris. Dès hier j'en fis mes complimens à Mme d'Aguesseau, la procureuse générale, qui en est très-aise. Et aujourd'hui j'ai vu Mme la présidente de Quincy et Mme d'Ormesson, l'intendante de Soissons, sur le même sujet. Par occasion, Mme de Quincy m'a parlé de la conduite de M. l'évêque de Meaux, qui a révolté tous les curés de son diocèse contre lui par ses informations publiques ; et cette dame dit que le curé même de Quincy, dégoûté, lui a demandé en face la permission de quitter sa cure, aussi bien que les curés voisins qui se croient déshonorés par de telles manières, qui rendent leur conduite suspecte aux peuples. Il y a une rumeur pareille, dans tout le diocèse, de curés qui menacent de quitter.

J'ai dîné avec M. l'abbé Fleury et pris congé de lui ; il m'a promis la même amitié qu'auparavant. J'ai vu aussi les pères Mabillon et Ruinart pour la même raison, qui m'ont aussi fait beaucoup d'amitiés.

—Ce lundi 23, j'ai achevé la lecture de mes *Mémoires* à M. Tallemant, qui m'en a paru aussi content que l'autre jour, et qui m'a dit, en ami, qu'il les jugeoit dignes d'être donnés au public; et pour me marquer son sentiment en ami, il m'a dit qu'il falloit prendre garde à quelques répétitions, qui sont au commencement, sur M. Couet et autres;

que du reste, il n'y trouvoit rien à dire, et qu'il les falloit donner plus tôt que plus tard.

Ce soir lundi, j'ai été chercher M. de Meaux chez M. le comte de Bissy où il loge, mais je ne l'ai pas trouvé; j'ai prié son aumônier de lui dire que je venois pour le missel, et que je le priois de me faire avertir quand il lui plairoit que j'eusse l'honneur de le voir à ce sujet. Comme M. l'abbé Bossuet s'en va demain à Boufflers, près de Beauvais, pour quatre jours, nous nous sommes parlé sur ses impressions. Il est demeuré d'accord que j'emporterai le manuscrit à Meaux, pour le mettre en état d'être donné à l'imprimeur. En même temps, il m'a mis en main un projet de l'article qu'on doit mettre dans le *Dictionnaire historique*[1] qui s'imprime actuellement à Paris, au sujet de feu M. de Meaux, me priant d'y ajouter ou retrancher ce qui me plairoit, et de le tenir prêt pour son retour de la campagne, qui sera vendredi prochain au soir; il m'a fort pressé de rester encore quelques jours, m'offrant un cheval. Je l'ai prié de me laisser partir samedi prochain par le carrosse, pour être dans la cathédrale dimanche prochain, qui est le premier dimanche de l'Avent.

— Ce mardi 24, j'ai pris congé du père de Riberoles; je n'ai pu joindre M. l'abbé Pirot, que j'ai cherché deux fois; j'ai pris aussi congé de MM. Rigaud et d'Auteroche qui m'ont bien régalé à dîner. Je n'ai pas eu de nouvelles de M. de Meaux; j'ai depuis appris qu'il étoit seulement parti ce soir pour Versailles.

—Mercredi 25, j'ai dîné chez M. Turet l'horloger, qui m'a bien régalé après avoir ouï la lecture d'une partie de mes *Mémoires* de M. de Meaux; lui et son fils demandent un peu plus d'ordre dans les sermons.

—Jeudi 26, j'ai vu M. l'évêque de Noyon pour lui présenter l'abbé Le Tellier d'Hébécourt, mon cousin; je l'avois déjà vu sur la cure de Bussus, près de Péronne, que je lui ai fait demander par M. d'Ormesson, intendant de

[1] Il s'agit du Dictionnaire connu sous le nom de Moreri.

Soissons, et à qui il a écrit qu'il en avoit disposé, mais qu'il changeroit cette disposition pour faire tomber cette cure à mon neveu; il m'a répété la même chose, et encore aujourd'hui de même. C'est donc une affaire faite.

—Vendredi, j'ai pris congé de M. Pirot, mais je ne lui ai parlé qu'en passant. J'ai trouvé M. de Meaux; nous sommes convenus des propositions sur le missel; je les ai données à M. Josse, libraire, qui doit en aller parler à ce prélat. Ce prélat m'a parlé des proses, et surtout de celle des morts, qu'il craint de retrancher, à cause du peuple qui en pourroit murmurer. Je lui ai répété ce que l'on avoit conclu, qui est de la laisser aller *in desuetudinem*, sans rien ordonner, mais en l'ôtant du missel nouveau, laisser la liberté de la dire dans l'ancien missel, et dans les vieux graduels. Nous verrons le parti qu'il prendra, après les consultations qu'il veut faire, m'a-t-il dit, à ce sujet. J'ai vu Mme d'Alègre pour la seconde fois, et pris congé d'elle; toujours beaucoup d'amitié.

M. l'abbé Bossuet est revenu ce soir de Boufflers; je lui ai donné l'éloge historique que j'ai fait de feu M. de Meaux, pour le Dictionnaire historique; lui et M. de Chasot en ont ouï la lecture, M. Bossuet l'avoit entendue auparavant; ils en sont tous contens, en y retranchant quelque chose.

J'ai pris congé ce soir de ces messieurs et de Mme Bossuet, pour partir demain samedi matin, par le carrosse de Meaux; mille amitiés d'eux tous.

Jeudi dernier, François Le Dieu mon neveu, dit du Roirel, est arrivé à Paris, revenant de sa commission de Lamballe en Bretagne, sans m'en avoir donné avis, ni pris mon agrément; je n'ai pas laissé de le recevoir avec douceur, mais lui refusant absolument de l'argent, et disant que je ne voulois plus être chargé de lui, qu'il pouvoit néanmoins me venir voir le jour suivant, et que je le menerois chez MM. d'Héricourt et de Valincourt, pour tâcher d'exciter en sa faveur leur compassion. Ce vendredi donc, je l'ai mené à ces messieurs, qui m'ont fait beaucoup d'honnêtetés et d'amitiés, me promettant de veiller aux

occasions de le placer et de m'en avertir, et me disant qu'à présent ils n'en avoient aucune en main. J'ai donc déterminé mon neveu à s'en aller à Péronne disposer ses affaires, et pousser sa fortune comme il l'entendra.

—Samedi, 28 novembre, 1705, bon voyage de Paris à Meaux, heureuse arrivée; j'apprends en arrivant la mort de Mme Françoise-Élisabeth Le Picart, supérieure de la Visitation de Meaux, arrivée hier vendredi, 4 heures du soir, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, étant entrée dès l'âge de douze ans en religion, où elle a vu Mme de Chantal, leur fondatrice. Elle me faisoit beaucoup d'amitiés, et ce dimanche 29, ayant été dire la messe pour elle, et ayant vu Mme de Ligny, précédente supérieure, j'ai appris que Mme Le Picart avoit encore parlé de moi avec estime trois jours avant sa mort. Mme de Ligny m'a avoué que l'on a pris déjà les devans pour les troubler dans l'élection qu'elles auront à faire d'une supérieure; elle m'a dit qu'il n'est plus possible que M. l'abbé Bossuet demeure leur supérieur, et qu'elle sait qu'il pense même à quitter l'archidiaconé. Il est visible que M. de Meaux prend de lui une grande jalousie, et un de ses confidens a dit que la grande affaire d'entre le prélat et l'abbé n'est pas celle des réparations, mais toute autre chose, c'est-à-dire la part qu'il prend au gouvernement du diocèse par son archidiaconé, et sa supériorité sur Sainte-Marie.

De son côté, M. de Meaux semble ne vouloir plus rien ménager à Sainte-Marie; il avoit proposé à la mère Le Picart de recevoir dans son couvent une religieuse de Crécy, dite Sainte-Scolastique, que Mme de Richelieu a voulu éloigner; mais la mère Le Picart pria M. l'évêque de ne pas lui envoyer cette fille. Le prélat a fait dire à Mme de Noëfort de la recevoir; elle s'en est aussi excusée, priant M. l'évêque de se souvenir qu'il ne pouvoit pas user de son autorité envers elle, parce qu'elle se prétend soumise immédiatement à l'abbesse du Paraclet au diocèse de Troyes. Le prélat a donc pris son parti d'envoyer la fille de Crécy d'autorité à Sainte-Marie de Meaux, avec

une obédience portant sèchement qu'elle y sera reçue, sans ajouter la formule de douceur et de politesse, de l'agrément de la supérieure : à quoi feu M. de Meaux ne manquoit jamais. En vertu de cette obédience, la religieuse est entrée à Sainte-Marie.

Je viens d'apprendre dans ce couvent qu'on y attend ce prélat pour l'élection d'une supérieure, qu'il ne veut faire qu'après avoir fait la visite de ce monastère, et après avoir entendu toutes les religieuses, qu'il veut connoître avant d'en mettre aucune en place : c'est ce qu'il mande à ces filles. Cependant elles prennent leurs mesures sur cette élection, et elles me paroissent fort incertaines, jusqu'à en proposer quelqu'une du dehors, et même, dit-on, Mme de Bissy, sœur de M. de Meaux. M. de Mouhy en présente aussi de son côté quelqu'une ; c'est le moyen de faire une belle division : que Dieu les aide de son secours ! On mande de Paris que M. l'évêque de Meaux y est tout occupé de son mandement contre le *cas* pour la publication de la nouvelle constitution du pape, et qu'il est enfin résolu de le rendre public, M. l'évêque de Chartres ayant pris une semblable résolution, et M. l'évêque de Noyon de même, tous trois de concert. Ainsi ce sera une chose curieuse que les mandemens de ces trois prélats, les plus zélés contre le jansénisme. On ajoute que notre prélat est aussi fort occupé de sa santé, que les vapeurs sont revenues, qu'il fait des remèdes ; qu'on lui a interdit toute sorte d'application, et qu'il ne veut entendre parler d'aucune affaire.

—Samedi, 12 décembre 1705, après avoir passé la première semaine de ce mois à me ranger dans ma nouvelle chambre et à faire quelques visites, je me suis appliqué tout entier depuis dimanche dernier, deuxième de l'Avent, jusqu'aujourd'hui, à faire la révision du premier cahier des *Méditations* de feu M. de Meaux sur le sermon sur la montagne que je viens d'achever. J'ai mis des titres à chaque méditation, et j'y ai fait les corrections que j'ai cru nécessaires. J'envoie cet essai aujourd'hui à

M. l'abbé Bossuet, à Paris, par M. de Saint-André, curé de Vareddes On mande de Paris que le procès du chapitre contre M. l'abbé Bossuet devoit se juger à la grand'-chambre, et que ce seroit pour lundi ou mardi. Il a été jugé lundi 14.

—Ce mardi 15, M. l'évêque mande qu'il ne viendra pas encore si tôt, et que l'on donne des dimissoires aux ordinans pour Paris; ce qui vient d'être fait en faveur de quatre ou cinq.

—Ce mercredi 16, Sernaut, syndic, a dit au chapitre que l'on avoit gagné à la grand'chambre les deux demandes que le chapitre y a faites contre M. l'abbé Bossuet.

—Ce vendredi 18, l'abbé de Gomer, revenu d'hier de Paris, a dit le contraire au chapitre, paroissant fort surpris de la dernière demande qu'on y avoit faite, de faire valoir la visite des réparations de l'église faite par l'autorité du Châtelet, afin que l'on travaillât incessamment aux réparations urgentes à frais communs entre le chapitre et l'abbé Bossuet. Il a ajouté que l'on s'est bien moqué de cette demande; qu'il ne comprend pas qui peut avoir été l'auteur d'une prétention si mal fondée, et même du conseil pris cet été de faire faire cette visite par l'autorité du Châtelet; que par le dernier arrêt l'on a été condamné sur cet article; que les défenses sont levées, et que la seconde des requêtes du Palais peut continuer de prendre connoissance de cette affaire. Au reste Sernaut, syndic, a dit à M. Treuvé, théologal, que M. Phelippeaux, trésorier, étant cet été à Paris, avoit été le principal auteur de l'avis de la visite des réparations de l'église par l'autorité du Châtelet, espérant que l'abbé Bossuet seroit condamné à y contribuer par provision. Le voilà bien éloigné de son compte par cet arrêt qui casse tout.

Mais ce pauvre Phelippeaux, noyé dans son chagrin, hier, vers une heure après dîner, fut frappé d'une petite attaque d'apoplexie où il a perdu toute connoissance

pendant un peu de temps, ayant la bouche tournée et les yeux égarés, au grand étonnement de son frère, de son valet et de sa servante, qui tous l'ont cru mort. Il en est néanmoins revenu, et en a été quitte pour une saignée et une purgation : Dieu soit loué !

—Ce dimanche, quatrième de l'Avent, 20 décembre 1705, je reçois une lettre de M. l'abbé Bossuet, qui loue fort mon travail, mes corrections et mes titres, et me prie bien de continuer. Il me mande en même temps les mêmes choses que ci-dessus touchant le procès. L'on m'a ajouté d'ailleurs qu'il y avoit une requête du chapitre demandant l'évocation du principal de cette affaire à la grand'chambre ; sur quoi, renvoyé pour en être plaidé à l'audience de la grand'chambre au rôle de Champagne et de Brie qui ne commence qu'après Quasimodo ; et avant ce temps on espère que messieurs des requêtes auront jugé l'affaire.

—Mardi, 22 décembre, on dit à l'évêché que M. l'évêque viendra ici demain mercredi.

—Ce mercredi 23, M. l'évêque est arrivé sur le soir avec l'abbé de La Loubère seulement.

—Jeudi 24, vigile de Noël, M. l'évêque paroît en assez bonne santé, quoique avec l'air fatigué et le visage ridé, mais le fond du teint bon ; il est venu officier au premières vêpres, M. Blouin faisant prêtre assistant, Angilbert et Gomer diacres d'honneur. Le prélat n'est pas venu à matines ni à la messe de minuit, et il a seulement assisté à la messe du jour de Noël sans la célébrer ; c'est moi qui l'ai chantée, parce que M. le doyen ne s'est pas trouvé en état de le faire, et que M. le trésorier n'étoit pas présent à la sacristie, ni à l'église, à la fin de la messe de minuit, quand j'allai me présenter pour ce sujet, au défaut du doyen. Je l'ai été saluer en sortant ; il avoue qu'il n'ose se commettre aux offices publics, et il m'a dit qu'il sera obligé d'aller aux eaux, dont il a reçu autrefois un grand soulagement ; il se déclare donc attaqué d'une maladie habituelle ? Il s'en va, dit-il, faire la visite de

Sainte-Marie et l'élection d'une supérieure, et aussitôt après il se propose de nous assembler pour le calendrier et le missel; il dit que son mandement pour la publication de la constitution contre le *cas* n'est pas encore prêt. « On nous a dit, lui répondis-je, que ceux de MM. de Chartres et de Noyon s'alloient publier, et que vous étiez tous trois d'accord.—Il ne s'agit d'autre chose, dit-il, que de faire chacun notre mandement, comme chaque évêque est obligé d'en faire un sans autre concert. » Il ne veut pas avouer qu'ils aient sur cela des principes communs entre eux, et contraires à ceux du cardinal de Noailles et de bien d'autres évêques. « Mais, m'a-t-il dit, je ne puis m'empêcher de parler de feu M. de Meaux, mon prédécesseur, et d'une lettre qu'il a écrite aux religieuses de Port-Royal sur la signature du formulaire étant encore abbé. M. l'abbé Bossuet a donné une copie de cette lettre à M. l'évêque de Chartres, entre les mains de qui je l'ai vue, et je veux en faire mention. » Il ajoute qu'il n'a pas eu le temps de penser à tout cela à Paris, y ayant été occupé de beaucoup d'autres affaires. Ces affaires, c'est sa santé, dont ce prélat paroît fort occupé; et je l'ai ainsi quitté. Une autre très-grande affaire, c'est l'union du chapitre de Liverdun au séminaire de Toul, faite par M. de Bissy contre toutes les règles, laquelle aussi a été cassée dans tous les tribunaux, même en dernier lieu au conseil du roi, et avec dépens contre l'évêque, et qui vient encore d'être condamnée à Paris, à la grand'-chambre, en ce mois de décembre 1705, dans un appel comme d'abus qui restoit à juger de cette grande affaire.

Mais je n'ai pas plus tôt été rentré chez moi, que son valet de chambre m'est venu inviter de sa part à dîner. Il y avoit à ce repas M. le doyen, M. le chantre et les autres officians auprès du prélat dans sa cathédrale. Il m'a témoigné beaucoup d'affection et de distinction, me plaçant à mon rang de dignité, et me servant de sa main de tout ce qu'il y avoit de meilleur à sa table, qui étoit

très-abondante et très-délicate. Le dîner se passa avec liberté : on alla ensuite au sermon, puis M. l'évêque vint officier à vêpres.

—Samedi, 26 décembre 1705, fête de saint Étienne, M. l'évêque n'a point paru à matines; il a assisté à la messe y faisant toutes les bénédictions, et M. le doyen célébrant a reçu les offrandes de cierges de cire blanche qui lui ont été présentés à l'ordinaire par M. de Vernon, procureur du roi, pour le roi, et par deux autres procureurs du vicomte et du vidame de Meaux, M. l'évêque présent et demeurant à sa place du chœur.

Ce prélat a assisté au sermon et il est venu officier à vêpres. « C'étoit bien la peine de venir de Paris, dit un chapelain; que n'y demeuroit-il puisqu'il ne devoit pas dire la messe pontificale? » Il est vrai que cela est bizarre d'officier seulement à vêpres; le principal office est la messe que le pape et les prélats ne manquent jamais de célébrer à Rome, laissant là les secondes vêpres, auxquelles ils ne retournent jamais. On a dit que notre prélat trouvoit mauvais que l'abbé Bossuet ne fît aucune fonction d'archidiacre, qu'il ne fût pas venu pour cela à la Toussaint. Un de ses amis a dit qu'il s'en étoit plaint. Peut-être que c'est une des raisons pourquoi il n'a pas officié, ne voulant pas faire remarquer au public, en des fêtes où la cathédrale est aussi fréquentée qu'elle l'est à Noël et à saint Étienne, ce mépris, ou du moins cette négligence de l'abbé envers lui.

—Dimanche 27, fête de saint Jean, M. de Meaux a commencé la visite des filles de Sainte-Marie, et l'a continuée les jours suivans. Il s'est déclaré à M. Fouquet, chanoine, qu'il le choisissoit pour être trésorier de la charité. Les curés de Saint-Nicolas, de Saint-Martin et de Saint-Saintin n'en sachant rien, ont été ce mercredi, 30 décembre 1705, dire à M. de Meaux que, suivant la permission qu'il leur en avoit accordée, ils avoient choisi M. Richer, doyen, pour la place de trésorier. « Je vous ai déjà dit, leur a-t-il répondu, qu'il a trop d'affaires, et j'ai choisi

M. Fouquet qui accepte. » Les renvoyant ainsi très-sèchement, et sans aucune mesure d'honnêteté ni de douceur, dont ils sont très-mortifiés et vont se plaindre partout.

—Ce mercredi 30, nous avons tenu le chapitre des affaires de l'église. Sernaut, syndic, en a présenté le mémoire, et a dit de vive voix l'état de celle qu'on a avec l'abbé Bossuet; qu'il presse beaucoup messieurs de la seconde chambre des requêtes du palais de juger; qu'il a fait aussi sommer le procureur du chapitre de produire entre les mains du rapporteur nommé par cette chambre; qu'il faut donc députer à Paris, pour faire ce qu'il convient, qui est de demander un commissaire de la grand'chambre en exécution de l'arrêt du 14 décembre dernier, pour venir à Meaux faire la visite des réparations de l'église, parties appelées, afin que par cette procédure, l'affaire étant tout à fait liée à la grand'chambre, elle y demeure pour y être jugée, en exécution aussi du même dernier arrêt qui a retenu le jugement de l'appel du chapitre de l'appointé prononcé par la seconde chambre des requêtes, pour être jugé dans cette grand'chambre après Pâques, au rôle de Champagne et de Brie; et le chapitre approuvant toutes ces raisons, a chargé le syndic même de partir pour Paris demain par le carrosse, afin de veiller à tout lui-même et de mettre l'affaire en état de demeurer à la grand'chambre.

A l'occasion de cette affaire, et en disant son avis, M. Phelippeaux, trésorier, s'est plaint de certains esprits inquiets qui alloient divertir Mme Bossuet à ses dépens, en lui imputant des choses fausses sur cette affaire; qu'il avoit suscité Noblin de faire sa demande pour les réparations de l'église, et qu'étant à Paris, il avoit donné de son argent pour les poursuites, et autres pauvretés qui sont de pures chimères d'un esprit à vapeurs, d'un mélancolique atrabilaire, mais qui marquent aussi un esprit malin et malfaisant qui, dans son impuissance à mal faire, veut au moins rendre odieux dans sa compagnie ceux qu'il attaque; mais il devroit savoir que ces sortes de discours,

de plaintes et de querelles personnelles, passent et sont méprisés, puisqu'au fond ils ne touchent pas les intérêts d'une compagnie, et qu'il en demeure seulement dans les esprits qu'un homme est chagrin, qu'il a de la mauvaise volonté, et qu'il veut se venger, sans pour cela qu'il en vienne à bout, parce que ces sortes de discours vagues et en l'air n'ont d'autres fondemens que des rapports ou faux, ou incertains, ou altérés, et n'ont aucun effet, si l'on n'y joint la preuve en main[1]. Je dois croire qu'il vouloit parler de moi, qui ai passé, depuis la saint Martin, près de trois semaines chez Mme Bossuet; cependant, je n'ai pas ouï parler que ce trésorier eût suscité Noblin, ni qu'il eût donné ou offert de son argent; je n'en ai rien su, et je ne le crois pas. Mais un jour que Mailly, diacre-chanoine de Meaux, se préparant à Paris à la licence, vint dîner chez M. Bossuet, quand j'y étois, il est vrai que le trésorier Phelippeaux n'y fut guère ménagé dans la conversation après dîner à la chambre de Mme Bossuet, laquelle aussi bien que l'abbé déclamèrent contre lui sans l'épargner, en reprenant toutes ses duretés pour l'abbé même, pour feu M. de Meaux, et toutes ses ingratitudes depuis la mort du prélat. Le jeune Phelippeaux étoit alors à Paris, il y avoit vu Mailly, son compagnon de séminaire, à qui ce bachelier, pour les flatter lui et son frère, aura outré tout, et m'aura chargé assurément plutôt que Mme Bossuet et l'abbé. Voilà la source du mal : des flatteurs qui cherchent à faire leur cour, mais qu'il faut mépriser, et aller son train comme s'il n'en étoit rien. Aussi me gardai-je bien de faire seulement semblant au chapitre de rien prendre pour moi de la harangue pleine d'emportemens, me contentant de dire à mes voisins sous cape : « il ne manque ici que des preuves, et lorsqu'on ne les a pas en main, tous ces discours ne sont que de faux

[1] On doit remarquer ce caractère de Phelippeaux, seul auteur des mauvais rapports faits sur l'abbé Bossuet pendant son séjour à Rome, lorsqu'il y était avec lui, pour l'affaire du quiétisme.

rapports.» Il faut que ceux-ci aient fait bien peu d'impression ; car, à l'instant même, je fus député avec le doyen pour aller aux Ursulines faire, avec la supérieure et les officières, la nomination des chapelains qui acquittent leurs messes fondées par le Saint-André, ci-devant leur confesseur.

—Jeudi sur le soir, la visite de Sainte-Marie a été fort heureusement et paisiblement terminée, M. l'évêque y ayant été quatre fois depuis dimanche, et quatre heures chaque fois pour le scrutin, laissant ainsi tout disposé pour l'élection, et confirmant M. de Mouhy, confesseur.

1706.

—Ce vendredi, premier jour de l'an 1706, M. l'évêque a reçu tous les complimens de la ville et du chapitre, d'une manière fort gracieuse. M. de Thémines, maire y a conduit le corps de ville à l'ordinaire, et a fait le compliment à M. l'évêque dans l'évêché, ce matin avant la grand'-messe. L'usage est que le corps de ville fait un semblable compliment le Samedi-Saint à l'issue de Complies, et la veille de saint Étienne du troisième d'août, à l'issue des premières vêpres. Les évêques sont en possession de cet honneur au moins depuis le commencement du pontificat de M. Séguier, c'est-à-dire depuis 1640, ce qui fait plus de soixante ans de possession jusqu'à la mort de feu M. Bossuet, et les principaux de la ville en conviennent. Cependant M. de Thémines, homme incapable de parler, et qui fuit de pareilles occasions, n'alla pas faire le compliment ordinaire à la fête dernière de saint Étienne d'août, et se vanta qu'il n'iroit plus aux autres jours accoutumés, disant que c'étoit une servitude dont il vouloit décharger la ville ; qu'on l'avoit fait par considération pour le grand mérite et autorité des trois derniers évêques ; mais qu'il n'y en avoit pas d'obligation ; qu'il cesseroit donc de le faire.

Dès la fête de saint Étienne, M. l'évêque remarqua ce mépris, et s'en plaignit à M. de Thémines même, dont il

n'eut aucune satisfaction. Ces jours passés, il me demanda ce que je savois de cette cérémonie, et je lui dis ce que je viens d'en écrire : que c'étoit un usage constant à présent, au moins depuis plus de soixante ans, et pendant trois évêques; qu'il étoit aisé d'en faire la preuve, non-seulement par le témoignage de tout le chapitre, mais même de toute la ville, et que M. le lieutenant général qui avoit fait ce compliment bien des fois comme premier magistrat, avant qu'il y eût un maire en titre, lui certifieroit ce que j'avois l'honneur de lui dire; qu'au surplus, M. de Thémines étant un homme foible, il ne manqueroit pas de se rendre à ses ordres dès qu'il lui feroit paroître de la fermeté : « Je sais, me répondit le prélat, le moyen de le faire venir. » On ne doutoit pas que ce ne fût celui d'une lettre de cachet; mais l'évêque a pris une voie plus douce, qui a été de prier ensemble à dîner, il y a quatre jours, M. le lieutenant général et M. de Thémines, mais sans convenir de rien; si bien que le gascon se vante encore qu'il n'ira pas faire les complimens de Pâques ni de saint Étienne d'août.

—Ce samedi soir, 2 janvier 1706, M. l'évêque a été faire l'élection de Mme Guaiton, pour supérieure de Sainte-Marie. Cette dame vient de m'en faire donner avis aussitôt, sans doute par le canal de Mme de Ligny, dont il faut cultiver l'amitié.

—Dimanche, 3 janvier, à l'issue du sermon, j'ai vu à l'évêché l'abbé de La Loubère, qui m'a conté toute l'intrigue de l'élection; M. l'évêque, en proposant pour éligibles Mme de Bassompierre, religieuse de Sainte-Marie de Paris, les sœurs d'Hodic et Guaiton, et autres du couvent de Meaux, avoit donné une exclusion formelle à Mme de Commenges, religieuse de cette même maison, et d'un très-grand mérite. Cependant, après que les voix ont été divisées et perdues dans les scrutins, où Mme de Bissy, sœur du prélat en eut une seule, Mme de Bassompierre et Mme d'Hodic, plusieurs; en procédant en dernier lieu de vive voix à l'élection, comme la règle l'ordonne,

à la barbe de l'évêque, toute la jeunesse vint lui nommer Mme de Commenges, qui a eu vingt-trois voix; mais le plus grand nombre des anciennes a été pour Mme Guaiton, demeurée supérieure.

L'état de la maison de Sainte-Marie de Meaux est à deux doigts de sa ruine. L'abbé de La Loubère l'a appris de l'abbé Guaiton, licencié en théologie de la maison de Navarre, frère de la supérieure; et M. l'évêque, qui en est parfaitement instruit depuis sa visite, le lui a confirmé. Cette maison ne jouit que de 4,000 livres de rente et de 12 muids de blé, qui ne suffisent pas pour la nourriture. Toute la politique de la mère Le Picart a été de cacher cette misère; de sorte que les revenus n'étant pas suffisans pour faire vivre sa communauté, elle a fait de si grands emprunts que cette maison se trouve chargée de 80,000 livres de dettes en contrats de rente, créés sur elle, dont elle doit les intérêts et arrérages par chacun an, ce qui fait qu'elle est menacée de sa ruine, puisque son fonds même est absorbé par ses dettes. Cependant, on compte que depuis la fondation de cette maison, il y est entré 1,000,000 d'argent par les dots des religieuses qui a passé par les mains des supérieures, et surtout de la mère Le Picart, qu'on disoit être d'une si grande prudence, économie et industrie; au lieu qu'il est clair qu'elle n'a songé qu'à se tirer d'affaire, en poussant le temps comme elle a pu, et faisant vivre sa communauté par toutes sortes d'emprunts jusqu'à sa mort, sans se soucier par qui, comment, les dettes seroient payées.

Cette mauvaise réputation commence à se répandre dans la ville et les autres couvens, et l'on parle tout haut des mauvaises affaires de cette maison; on ajoute seulement qu'elle jouit de plus de 4,000 livres de rente en pensions des religieuses.

—Ce 6 janvier, fête des Rois, M. de Meaux a assisté à la grand'messe jusqu'a l'évangile, et puis tout d'un coup nous l'avons vu sortir de sa place en courant, et prenant le chemin le plus court, par-dessous la lampe, par la porte

d'en haut du côté de la sacristie. C'est un accès de vapeurs qui, comme on le remarquera, lui avoit causé une sorte d'éblouissement, qui l'obligea de se frotter le front avec inquiétude; il n'a point paru depuis à l'Eglise ni au sermon; il ne parle plus davantage du Missel, et il s'est renfermé pour reprendre son mandement sur le jansénisme.

—Ce 10 janvier, j'ai vu ce prélat pour affaire. « A mon retour, dit-il, nous parlerons du Missel, ce sera la première affaire que je ferai afin d'y donner tout le temps.» Il marque toujours beaucoup d'honnêteté. Il dit à d'autres qu'il avoit à Paris beaucoup d'affaires. En effet, outre celles des réparations de l'évêché de Meaux avec l'abbé Bossuet, il a aussi celle des réparations de l'évêché de Toul avec son successeur qui l'est venu voir ici en passant pour aller à Paris; sans parler du mandement contre le jansénisme, qui l'occupe très-fort. Car l'étant encore venu voir lundi 11 janvier, il me mit, de lui-même, sur cette matière pour savoir le sentiment de feu M. de Meaux touchant la soumission aux jugemens ecclésiastiques sur la doctrine : qu'on y devoit une obéissance intérieure, parce que l'Eglise ne se trompoit pas dans ces jugemens, quoique ces sortes de jugemens ne fussent pas infaillibles; à quoi ce prélat trouvoit bien de la difficulté, et me parut pencher à cette infaillibilité, qu'il convenoit néanmoins n'être pas le sentiment de son prédécesseur; et il fut ravi de m'entendre dire que feu M. Bossuet se plaignoit que cette matière n'eût jamais été bien éclaircie; que pour cette raison il s'y étoit appliqué six mois avant sa mort, et vouloit l'épuiser; que tous ces mémoires étoient entre les mains de M. l'abbé Bossuet [1]. « Il devroit bien me les donner, dit-il; à qui appartiennent-ils qu'à moi, qui suis chargé de conserver la tradition de la doctrine de cette église? » Il étoit ravi que son prédécesseur trouvât qu'il étoit nécessaire de reprendre cette matière et de la traiter à fond, et il me fit voir l'envie qu'il a de faire ce

[1] Il s'agit des notes dont nous avons déjà parlé plusieurs fois.

travail. C'est une affaire bien délicate, et nous verrons comment il s'en tirera.

—Ce mercredi 13, après la grand'messe, j'ai été prendre congé du prélat à son départ; mille amitiés encore. Il est donc parti ce matin sur les onze heures; j'ai vu aussi son aumônier qui avoit été fort occupé depuis dimanche à faire des copies du prétendu mandement, car je le trouvai lundi dernier dans sa chambre, y travaillant fortement, un laquais lui dictant.

L'abbé Bossuet me fait encore de grands complimens sur le second cahier des *Méditations* que je lui envoyai à la fin du mois dernier, me priant toujours de continuer. Il ne me parle aucunement de venir ici, et il semble qu'il n'y pense plus du tout, car son officier lui a déjà fait porter à Paris une pièce de vin en bouteilles; et depuis huit jours il lui en a encore envoyé une seconde pièce, comme s'il n'avoit pas envie de le venir boire et faire boire à Meaux. On dit aussi dans sa maison que Cornuau, son homme d'affaires, doit venir incessamment faire emporter tous les meubles, et qu'il a déclaré que M. l'abbé Bossuet ne garderoit la maison de M^me^ de la Noue que jusqu'à la fin de 1706.

On mande de Paris, et M. Sernaut, syndic, vient de me l'avouer, que samedi dernier, 9 janvier, M. l'abbé Bossuet a obtenu une sentence de la seconde des requêtes du palais, par forclusion, au rapport de M. Hardi, par laquelle on lui a jugé toutes ses demandes contre le chapitre, et le chapitre condamné aux dépens. Cependant le syndic ajoute que vendredi dernier, 8, il avoit fait signifier une requête, visée de M. le premier président, où ce magistrat nommoit un commissaire pour faire la visite des réparations de l'église, etc., ce que MM. du chapitre prétendent suffire pour retenir à la grand'chambre cette affaire, au lieu que l'abbé Bossuet prétend que, par l'appel du chapitre, elle sera portée aux enquêtes : nouvelles chicanes.

—Ce lundi, 18 janvier, M. de Chasot est arrivé à Meaux

pour coucher, s'en allant à Metz servir son semestre, et il nous a appris que MM. Bossuet étoient tous en parfaite santé. M. de Saint-André, curé de Vareddes, averti par une lettre de l'abbé, s'est rendu ce soir même à Meaux pour y voir le président, avec qui je l'ai laissé souper en liberté, m'en allant souper en ville où j'étois retenu. Le voilà donc toujours d'une confiance intime avec toute cette famille, qui n'a pour moi que des dehors.

—Ce mardi matin, M. de Chasot étant parti, j'ai joint le Saint-André en particulier, pour savoir de lui bien des choses sur Sainte-Marie de Meaux, dont il m'a confirmé l'état tel que je l'ai marqué ci-dessus, ajoutant que M. de Meaux en parloit fort librement à tout venant, afin qu'on sût que ce mauvais état se trouvoit tel avant son arrivée à Meaux, comme pour en rejeter le blâme sur son prédécesseur. Ce curé m'a aussi assuré que Mme de Ligny a été fort maltraitée par M. l'évêque et l'un des domestiques, nommé Grand-Jean, sur l'affaire des réparations d'entre M. de Meaux et l'abbé Bossuet; il m'a dit que le dernier compromis devoit finir au 12 février prochain, et que M. le président Le Pelletier lui avoit dit à Paris, au mois de décembre dernier, qu'il possédoit cette affaire et qu'il la finiroit en deux heures de temps, quand il aura une fois entendu M. de Meaux ou l'abbé Lyonnet chargé pour lui de cette affaire. « Mais, m'a-t-il dit, cet abbé est toujours à Bourges depuis le mois d'octobre; ce qui fait croire que M. de Meaux a envie de laisser écouler le terme de ce troisième ou quatrième compromis, afin de pouvoir dire qu'il a donné tout le temps pour accommoder cette affaire à l'amiable, que l'on n'en a point profité; qu'il a donc raison de retirer sa parole, et de porter cette affaire dans une justice réglée. » C'est apparemment ce qu'il veut faire, suivant l'avis de l'abbé de Bissy qui me le dit ainsi, dès la fin d'octobre.

Mais une affaire plus secrète, c'est la disposition de l'archidiaconé de Brie en sa faveur, qu'il m'a conté ainsi dès le vivant de feu M. de Meaux; c'étoit une chose

résolue avec lui, que l'archidiaconé de France venant à vaquer seroit donné à l'abbé Bossuet, et celui de Brie à Saint-André. Celui de France n'a pas vaqué, le vieux archidiacre Lebert vit encore aujourd'hui, âgé de plus de quatre-vingt-quatre ans. Depuis l'arrivée de M. de Meaux, Bissy, l'abbé Bossuet, voyant qu'il ne pouvoit prendre avec lui aucune voie amiable, ni par conséquent aucune confiance, dit dès cet été à Saint-André qu'il lui destinoit son archidiaconé et qu'il lui en feroit la résignation à Rome dès qu'il auroit fini avec M. de Meaux; mais depuis, voyant que tout traînoit en longueur, au mois de septembre dernier, l'abbé déclara à Saint-André qu'il vouloit finir cela avec lui ; le curé obtint seulement de lui qu'il en parleroit à l'évêque pour le lui faire agréer, ce qu'il fit, et l'évêque, dit-il, l'eut pour très-agréable, lui proposant même de le faire grand-vicaire pour le fonds de la Brie, où il régleroit les affaires les plus pressées par sa présence. Enfin, au mois d'octobre, l'abbé dit nettement au curé qu'il enverroit sa résignation à Rome en sa faveur pour Noël dernier, et il m'a avoué qu'il ne doutoit pas que ce ne fût à présent une chose faite, mais qu'il n'en avoit aucune nouvelle, la laissant entièrement à la libre disposition de l'abbé Bossuet sans lui en parler du tout. Il m'a raconté tout cela d'une manière fort franche et indifférente, comme s'il eût parlé d'une chose qui lui était due et dont il se sentoit très-capable de remplir tous les devoirs, sans jamais marquer la moindre répugnance ni donner la moindre idée d'éloignement pour cette charge de conscience ; de mon côté, je l'ai écouté fort froidement, sans aussi jamais applaudir, et je l'ai ainsi quitté fort plein de lui-même et de sa dignité.

Cependant je reçois de l'abbé Bossuet lettres sur lettres touchant la correction des *Méditations*, me pressant de finir vite ce travail, parce qu'il est temps de le donner au public et qu'il en est fort sollicité ; il m'a même renvoyé le deuxième cahier que je lui avois adressé le dernier, approuvant toutes mes corrections et faisant seulement

quelques changemens à mes titres; à quoi je lui répondis dès hier par la poste qu'il ne m'étoit pas possible d'aller plus vite, que c'étoit un détail infini de corriger un nombre innombrable de fautes d'orthographe dans cette copie de main de filles, sans parler de la révision des passages de l'Écriture dans le latin et dans le françois avec les citations; ce qui m'obligeoit de l'avertir que ce travail sera long et très-long, qu'il peut prendre sur cela ses mesures et me donner tels ordres qu'il lui plaira.

A cela je n'ai pas reçu de réponse. J'ai donc été mon chemin sans me presser à l'ordinaire, mais avec une grande exactitude, et envoyé à lui un nouveau paquet le 30 janvier 1706, puis un autre le 5 février suivant, et un autre encore le 11 février; de sorte qu'employant à cela mon temps, j'ai fort avancé ce travail.

—Cet abbé m'écrit du 12 février qu'il a tout reçu, et qu'il trouve que cela va vite; il me mande que son affaire avec M. l'évêque de Meaux, prête à finir, est remise jusqu'au 10 de mars prochain, jusqu'auquel terme ces messieurs ont passé un nouveau compromis.

Cet abbé me mande encore que le chapitre avoit obtenu de M. Molé un arrêt de défenses contre la sentence des requêtes, mais qu'il s'est pourvu par opposition contre cet arrêt, et que le chapitre a été obligé d'interjeter appel de la sentence des requêtes; que cependant il ira de Paris à Meaux des experts pour faire, par ordre de la grand'chambre, une nouvelle visite des réparations de la cathédrale aux frais du chapitre qui l'a ainsi demandé.

—Samedi, 13 février 1706, après la grand'messe, le trésorier Phelippeaux est tombé encore en apoplexie, a fait signe pour avertir un confesseur dont il ne s'est pas servi, parce qu'il est revenu à lui; mais il a eu la langue épuisée au point de ne pouvoir du tout parler, et il a senti dans tout un côté de son corps une disposition à la paralysie : on l'a depuis saigné deux fois et il a été purgé deux fois avec l'émétique, et encore une troisième fois sans émétique. Il se prépare à aller consulter à Paris et on

parle de l'envoyer aux eaux ; et on dit que M. l'évêque lui offre de l'y mener.

—Ce dimanche, 22 février 1706, envoyé à l'abbé Bossuet un nouveau cahier des *Méditations :* c'est le huitième, lui promettant le neuvième et dernier dans cette semaine, et lui demandant les *Élévations* avec instance pour finir ce travail dans le carême. Et en effet, ce lundi matin 22, je viens d'y mettre fin.

—Mme l'abbesse de N.-D. de Meaux revint samedi dernier de Paris. Elle m'a dit ce mardi 23 qu'elle a appris de M. le cardinal de Noailles que Saint-André est archidiacre de Brie à la place de l'abbé Bossuet : cependant, ce curé a été encore à Paris la semaine passée, d'où il n'a pas apporté ses provisions. Mais bien certainement voilà une affaire faite et avec un grand éclat, comme pour un sujet d'un rare mérite et d'une grande distinction, l'abbé Bossuet cherchant partout à se faire valoir, même dans ce choix d'un homme qu'il affecte de produire partout.

—Aujourd'hui mercredi, 24 février 1706, j'ai trouvé le petit Cornuau de l'abbé Bossuet dans la cathédrale, qui arrivoit de Paris pour être présent à la visite des réparations de cette église, laquelle se doit commencer demain par deux experts architectes nommés, l'un par le chapitre et l'autre par l'abbé Bossuet, avec un greffier de l'écritoire, à vingt livres chacun par jour, ce qui fait soixante livres, que le chapitre s'est offert d'avancer, et à laquelle condition la grand'chambre a ordonné cette visite. C'est de nouveaux et grands frais à la charge du chapitre.

Cornuau m'a rapporté toutes les *Méditations sur l'Evangile* : l'abbé Bossuet s'en rapporte à moi, et propose de les revoir ensemble à loisir, ne pouvant s'appliquer à ce travail, parce qu'il est encore foible après plusieurs saignées qu'on lui a faites à cause d'un grand mal de gorge et une vraie esquinancie.

Il m'écrit qu'il ne peut pas m'envoyer les *Élévations sur les mystères,* parce que Mme de Maintenon les lui a fait demander pour M. le duc de Bourgogne qui les lit ac-

tuellement, et les doit bientôt rendre, et que je les aurai aussitôt. Il me fait entendre qu'il viendra ici, et Cornuau me l'a dit aussi : apparemment quand l'affaire de M. l'évêque sera jugée par M. Le Pelletier, pour prendre congé de toute la ville et du diocèse, et apparemment pour mettre son Saint-André à sa place. Cependant Cornuau va finir l'affaire des meubles qui restent ici. Ce jeudi 25 février 1706, la visite des réparations urgentes seulement a été faite par les architectes, toute en un jour, Cornuau présent : ils n'ont pas dit à quoi monte leur estimation, que l'on ne saura que par l'expédition de leur procès-verbal qu'ils donneront à Paris.

—Ce vendredi 26, les architectes sont retournés coucher à Paris. Cornuau reste pour finir plusieurs affaires de la succession et des meubles, car il avoue lui-même que l'abbé Bossuet va quitter tout à fait Meaux, et actuellement on lui envoie encore le reste de son vin en bouteilles.

En profitant donc de ce séjour de Cornuau, j'avois écrit à l'abbé le priant de lui ordonner de me faire justice sur le sujet de ma tenture de tapisserie à laquelle je n'avois pas trouvé l'aunage marqué dans l'inventaire, et qu'il y en avoit une pièce qui étoit recousue par le milieu et dont on avoit coupé et ôté une partie ; que cette partie coupée s'étoit retrouvée avec une autre pièce de ma tenture dans la chambre que Mme Bossuet occupoit à Germigny ; que je redemandois cette suite naturelle de ma tenture, tant pour supplément de ce qui manquoit à l'aunage, que pour refaire la pièce coupée ; que M. Cornuau ne m'écoutoit pas seulement ; qu'il lui donnât donc un ordre précis de finir sur cela avec moi.

L'abbé Bossuet me répondit à cela par sa lettre du 27 janvier 1706 : qu'il donneroit ordre à M. Cornuau de me contenter ; qu'il ne savoit pas bien où étoit notre différend entre lui et moi. J'en pris occasion de lui expliquer ma demande et ma plainte fort au long, en lui envoyant la suite des *Méditations* que j'avois corrigées, et par sa

lettre du 23 février 1706, que Cornuau même m'a apportée, il me mande précisément : « Je donne ordre à M. Cornuau de vous rendre content ; je vous prie aussi de tout faciliter. »

On voit par là que l'abbé Bossuet n'a pas seulement eu la pensée de me faire présent de ces quatre aunes de tapisserie, tant pour rendre ma tenture parfaite, que pour me restituer l'aunage qui me manque, à moi qui travaille pour lui actuellement en chose si importante et si nécessaire : nouvelle preuve qu'il n'a aucune bonne volonté pour moi. Je méritois néanmoins quelque considération, à cause même que j'ai acheté et payé pour plus de six cents francs effectifs des meubles de leur inventaire, cette tapisserie comprise.

Mais une autre preuve qu'il ne pense qu'à tirer de moi tous les services qu'il pourra en me laissant à Meaux, c'est que l'ayant prié, le mois de janvier dernier, d'écrire à M. de Mutel qu'il me facilitât auprès de M. et de Mme de Thémines la vente de la maison du cloître de l'archidiacre, leur frère, que je voulois acheter, il m'a répondu tout simplement qu'il lui avoit écrit comme je souhaitois, en droiture ; et M. de Mutel m'a dit aussi qu'il avoit reçu sa lettre à ce sujet ; et l'abbé me donnant cet avis, ne me fait pas la moindre ouverture pour me détourner de m'attacher ainsi tout à fait à Meaux. Et il ne m'a rien répondu sur ce que je lui mandois, que je n'avois pas 1,000 écus comme le trésorier à mettre à une maison, et que je n'étois en état d'en donner que 1,000 livres : c'est pourquoi j'avois besoin de sa protection auprès de M. de Mutel, pour en avoir le meilleur marché qui seroit possible. A cela il ne m'a dit mot, et s'est bien gardé de m'offrir sa bourse. Je ne laisserai pas de lui continuer mon attachement et mes services pour l'édition des ouvrages de feu M. de Meaux, afin de le pousser à bout, et de voir après tout quelle sera sa reconnoissance.

Cependant, dès le mois de janvier 1706, j'ai offert

1,200 livres de la maison de l'archidiacre de Brie, en parlant à M. et à Mme de Thémines, qui m'ont dit qu'ils étoient résolus à la vendre présentement, et qu'ils étoient fixés à 1,500 livres. Cette affaire est demeurée en cet état depuis le commencement de janvier jusqu'à la fin où nous sommes de février ; chacun sait dans le cloître et à la ville mon offre ; on en parle diversement, et aucun chanoine ne s'est présenté pour mettre au-dessus de moi ; ce qui me fait résoudre d'y demeurer ferme, et d'attendre du bénéfice du temps une meilleure disposition de M. et Mme de Thémines.

—Ce 25 février, deuxième jeudi de carême, M. de Meaux a fait publier une permission d'user d'œufs, aux termes des deux dernières années, jusqu'à la Passion, vendredi et samedi exceptés, clergé excepté.

Cornuau donc, me rencontrant, m'a dit d'abord qu'il vouloit finir avec moi l'affaire de ma tenture de tapisserie de haute-lisse : j'ai trouvé qu'il avoit dit la même chose aux gens de l'abbé, et qu'il leur avoit ordonné de mettre à part la grande pièce et le morceau qui sont encore de cette tenture. J'ai laissé passer mercredi, jeudi et vendredi tout le jour sans lui en parler, pour voir si de lui-même il m'enverroit la tapisserie et me laisseroit le maître du prix ; mais je n'en ai eu aucune nouvelle.

—Ce soir donc, vendredi, 26 février 1706, le trouvant seul chez l'abbé, débarrassé des architectes qui étoient partis pour Paris, il m'a le premier parlé de cette affaire, et m'a offert d'abord le morceau coupé portant une aune, en pardon, pour me dédommager de l'aunage qui me manque, et pour raccommoder ma pièce coupée ; que quant à la pièce de plus de trois aunes qu'il avoit encore, le meilleur parti qu'il me pouvoit faire étoit de me la faire payer au prix de l'achat que j'avois fait de la tapisserie entière qui revenoit à 15 ou 16 livres l'aune ; qu'en un mot il m'en demandoit 50 livres. Après quelques contestations je lui ai compté 40 francs dont il s'est con-

tenté, et j'ai fait aussitôt emporter la pièce et le morceau de cette tapisserie.

J'ai donc par ce marché une tenture complète de tapisserie de haute-lisse de Flandre, en six pièces, avec le morceau d'une aune de long pour recoudre à la pièce dont il a été ôté, le tout de dix-huit à dix-neuf aunes de cours, et de deux aunes deux tiers de haut, avec une pièce d'Auvergne de même hauteur, contenant deux aunes, et une couverture neuve fine de laine blanche, le tout pour le prix de 340 livres que j'ai payés à Cornuau lui-même. Et attendu les raccommodages que j'ai déjà fait faire à plusieurs pièces, et ceux encore qu'il faudra faire à la pièce coupée pour y rejoindre le morceau, je compte que cette tenture complète, consistant dans les six pièces de Flandre, me revient à 350 livres, la pièce d'Auvergne et la couverture de laine passant pour les frais des raccommodages. Et remarquez que dans la première estimation, les cinq pièces de Flandre, avec la pièce d'Auvergne, furent estimées 400 livres. Partant sur ce pied, mes six pièces toutes de Flandre, bien conditionnées et raccommodées, vaudroient bien les 400 livres et même plus. Au reste, cette tapisserie est le 44e article de l'inventaire de Germigny, ainsi conçu :

« Cinq pièces de tapisserie de Flandre avec une d'Auvergne contenant dix-sept à dix-huit aunes de cours, estimée 400 livres, réduite à 300 livres dans un autre inventaire fait à part pour lesdites réductions de prix. » C'étoit la tenture de la chambre verte d'en bas, dans l'aile à gauche, du côté du concierge, près de la chambre de toile peinte. Le morceau d'une aune, et l'autre pièce de plus de trois aunes que j'ai achetée à part 40 livres, étoient tendus dans la chambre verte du pavillon à gauche, occupée par Mme Bossuet, et faisoient partie de l'article 111 de l'inventaire de Germigny.

—Ce 7 mars 1706, le trésorier est venu à la grand'messe pour la première fois depuis son attaque d'apoplexie, qui lui arriva il y a quinze jours avec quelque

retour dans la quinzaine. Il est dans une extrême foiblesse, parce que M. Enguehart, médecin de Paris, qu'il a fait consulter, l'a réduit à un régime et à une diète très-sévère, avec de fréquentes médecines et prises de tartre émétique, et lui ordonne les eaux de Bourbon et de Vichy à la première saison.

L'on a vu le procès-verbal de la dernière visite des réparations de l'église faite par M. de l'Épine, architecte, nommé par l'abbé Bossuet, et par son compagnon nommé par le chapitre. Il y est porté qu'il ne s'est trouvé que d'anciennes réparations de vétusté de plus de quarante années, parce qu'elles ont été négligées dans le temps; et le procureur du chapitre a mandé de Paris, que par là le chapitre perd son procès avec l'abbé Bossuet, et que la succession de feu M. de Meaux sera déchargée de ces réparations, plus anciennes que son épiscopat.

M. l'évêque de Meaux voyant le 10 mars approcher, a demandé et obtenu un nouveau délai jusqu'à la fin du mois de mars, et ce prélat est toujours à Paris pour cette affaire qui l'occupe entièrement.

Dimanche des Rameaux, 28 mars 1706, bon jour, bonne œuvre. M. l'évêque de Meaux est arrivé de Paris sur le soir; on sait en même temps au vrai le contenu de la sentence arbitrale prononcée le 24 mars 1706, par M. le président Le Pelletier, sur les affaires de l'évêché, signée le 26, et signifiée à procureurs le 27; M. Le Barbier, avocat au parlement, arbitre nommé par M. de Meaux; M. Du Perrai, aussi avocat au parlement, arbitre nommé par M. l'abbé Bossuet, et rapporteur de l'affaire, sur laquelle il a donc été ordonné qu'il sera employé la somme de 8,000 livres pour les réparations des bâtimens, tant de la maison de l'évêché que des fermes en dépendantes; plus celle de 3,000 livres pour les réparations des bassins de Germigny; plus celle de 4,000 livres pour les dégradations des bois, et plus celle de 10,000 pour l'excédant des chênes coupés par chaque année dans les ventes réglées des bois: ayant été prouvé par les ordonnances du

grand-maître qu'il ne devoit être coupé par chacun an que cinq cent soixante chênes ou environ, au lieu qu'il en avoit été vendu six cents, ainsi qu'il a été prouvé par les ventes et marchés de ces mêmes bois : ordonne que ces 10,000 livres pour dégradations et les excédans des chênes seront employés en fonds au profit de l'évêché, et joints auxdits 7,000 livres, provenant de la vente extraordinaire des bois obtenue par M. feu de Meaux, pour le tout ensemble être mis à l'hôtel de ville de Paris, avec quelque autre somme que M. de Meaux m'a dit lui-même, faisant en tout 30 ou 31,000 livres. Les 11,000 livres destinées aux réparations y seront employés par les soins de M. de Meaux même, en suivant le procès-verbal de M. de l'Épine, pour quoi sera payé 2 ou 3,000 livres dans deux mois de la date de la sentence, et le restant dans six ou huit mois à la fin des réparations achevées. La palée de Germigny s'est trouvée sans atteinte, à cause qu'elle a été faite avec toutes les solennités de la justice. A été adjugée à M. de Meaux la somme de 3,000 livres, à prendre dans celle de 6,000, qui étoit la moitié du prix de la dernière vente des bois faite à la saint Martin, avant la mort de feu M. de Meaux : c'est 41,000 livres que la succession est chargée de payer dans cette année.

Il y a d'autres petits articles réglés par la même sentence, au sujet de quelques meubles pris pour M. de Meaux à la vente de l'abbé Bossuet, et ainsi du reste, et tout cela est accordé à l'amiable aux offres des uns et des autres.

Au reste, l'abbé Bossuet est ici traité à peu près comme il souhaitoit, car il avoit offert entre 18 à 20,000 livres pour toutes choses. M. Le Pelletier voyant que la principale difficulté rouloit sur les bois, avoit eu la pensée de renvoyer les parties au roi sur ce point. M. de Meaux dit qu'il a fait toutes les instances pour empêcher ce renvoi. Aussi semble-t-il que pour tirer d'affaire l'abbé Bossuet, tout d'un coup, ce magistrat l'a condamné à quelques mille livres de plus qu'il ne l'auroit pu être en rigueur.

M. de Meaux vante fort le zèle de MM. Léger pour les intérêts de l'évêché, et dit qu'il leur est entièrement obligé de la connaissance des dégradations et autres abus commis dans les bois. Ces Léger, mécontents de feu M. de Meaux, qui, même de son vivant, leur a refusé des appointemens qu'ils lui demandoient pour les services du notaire, leur père, se sont servis de ce moyen pour se venger de la succession, et ils font ainsi donner au profit de l'évêché ce qu'ils n'ont pu avoir pour eux-mêmes. Nous verrons quelle récompense M. l'évêque leur en donnera; mais, cependant, il se montre très-gracieux envers eux tous, et affecte de les bien traiter en toutes rencontres.

J'apprends que M. l'abbé Bossuet n'a pas vu M. l'évêque de Meaux, à Paris, dans tout le séjour qu'il y a fait pour la sollicitation de cette affaire; il s'étoit proposé de le voir aussitôt après la conclusion, mais il ne l'a pas fait, peut-être faute de loisir, à cause du prompt départ de M. de Meaux. C'est un bien pour la réputation de feu M. de Meaux que cette affaire se soit terminée à l'amiable; car ç'auroit été une grande honte d'entendre des avocats se chamailler dans des audiences publiques sur les dégradations des bois, sur la palée de Germigny, sur les bassins ruinés, et autres négligences criantes [1].

—Ce 31 mars 1706, Mercredi-saint, on dit au chapitre que M. de Meaux ne fera aucun office le Jeudi-saint. Ce prélat aura des saintes huiles de Paris. M. le doyen a donc été député pour la messe du Jeudi-saint; M. le chantre pour la messe du Vendredi-saint et moi, chancelier pour la bénédiction des fonts et la messe du Samedi-saint. Je le remarque ici, afin d'en avoir la preuve par écrit, et que je la puisse retrouver au besoin; car j'ai déjà fait plusieurs fois cette fonction; dès l'année même, et aussitôt après que je fus fait chancelier, feu Monseigneur l'évêque de Meaux étant présent à toute cette

[1] Il y a ici trois lignes de biffées sur le manuscrit. Les ratures sont semblables à celles que nous avons signalées.

cérémonie, et m'ayant témoigné être très-satisfait de la manière dont je m'en étais acquitté; je l'ai faite depuis encore au moins quatre fois; mais je n'en ai rien écrit, et je ne pourrois pas me souvenir des années. Je l'écrirai dans la suite pour en avoir la preuve en main.

—Jeudi-saint, 1er avril 1706, M. le doyen a dit la grand'-messe. Le sermon s'est fait à l'ordinaire, après l'Évangile et avant le *Credo*. M. de Meaux, présent à tout, a fait l'absoute après le sermon, étant seulement en étole, rochet et camail, ce qui a paru d'une grande négligence dans une cérémonie pontificale et si publique, à la face de tout le peuple. A la fin de la messe, le Saint-Sacrement a été porté en procession par M. le doyen; M. de Meaux présent, qui ne s'est pas avisé de le porter, ni ses gens ni ses cliens du chapitre, ne se sont pas avisés de l'en avertir. Par compassion pour le service de Dieu, si méprisé ou du moins si négligé, j'ai averti son verger de cette omission notable; de sorte que le Vendredi-saint, ce même prélat, assistant à l'office du matin, alla reprendre le Saint-Sacrement au reposoir, et le rapporta en procession, ses gens portant seulement quatre flambeaux, comme ils firent aussi hier, Jeudi-saint, au lieu qu'il étoit établi de porter de plus six torches; tant la décence de l'office se néglige sous cet évêque qui, certainement, n'a ni goût ni zèle pour cela, ni personne auprès de lui qui y entende rien; et ne se soucie pas de consulter non plus aucune personne du chapitre instruite du cérémonial. Le doyen et le chantre, ses grands-vicaires, jaloux et voulant tout faire, mais ne sachant pas le cérémonial pour l'évêque, aiment mieux lui laisser tout ignorer que de souffrir qu'il en soit instruit par quelque autre, et surtout par moi.

—Le Jeudi-saint encore, M. de Meaux a fait le lavement des pieds; M. le doyen et moi, le lavement des autels.

—Le Samedi-saint, j'ai donc fait l'office de célébrant, comme dignité, à la bénédiction des fonts, à laquelle M. de

Meaux a assisté, et à la grand'messe, à laquelle ce prélat n'est pas demeuré; mais il est venu en procession à l'ordinaire à l'église cathédrale pour complies auxquelles il a officié; et, à la fin des complies, ce prélat, retiré chez lui, n'y a pas été complimenté par le maire et les échevins, contre l'ancienne coutume introduite sous M. Séguier et continuée sous M. de Ligny et feu M. de Meaux. J'ai déjà marqué au jour de l'an la déclaration que fit M. de Thémines, aujourd'hui maire en charge et en titre, de ne plus faire les complimens de Pâques ni de saint Étienne d'août.

Ce saint jour de Pâques, M. de Meaux n'est pas venu à matines; il a assisté à la grand'messe, mais il ne l'a pas dite ni donné la communion aux chanoines; il m'a fait l'honneur de m'envoyer inviter à dîner, où j'ai été; il y avoit grand'chère. M. le doyen et M. le chantre en étoient avec le diacre et le sous-diacre d'office, l'abbé Le Maître et l'abbé Lyonnet, qui sont ici à la compagnie de M. l'évêque. Après le dîner on alla tous ensemble au sermon; puis M. l'évêque est venu officier à vêpres, M. Blouin faisant prêtre assistant, et les cérémonies ont été fort mal et en grand désordre, et même à la procession des fonts, après laquelle M. de Meaux s'est retiré sans revenir à complies ni à l'antienne, mais il est parti en poste pour Paris. La nuit même il a été coucher à Versailles pour être à un rendez-vous chez M. Chamillart touchant, dit-il, une affaire de famille; aussi est-il revenu dîner ici le mardi de Pâques.

Je reçois ce jour-là même une lettre de l'abbé Bossuet, qui est à Ferrières, par laquelle il se plaint fort de la sentence de M. Le Pelletier, sur les affaires de l'évêché de Meaux, et particulièrement touchant l'article des six cents chênes, disant que M. Le Pelletier ayant arrêté avec les avocats arbitres d'une commune voix, qu'ils renverroient cet article au roi et au conseil, et l'ayant même ainsi déclaré aux parties, il ne pouvoit plus y faire de changement sans nouvelle raison, sans nouvelle pièce, mais

seulement faute de fermeté, et en cédant, comme il dit, aux criailleries de M. de Meaux, et ayant attiré à ce dernier parti par autorité, M. Du Perrai, avocat de l'abbé Bossuet, lequel fut obligé de céder par timidité, dont il se repent fort aujourd'hui, et en a été raillé de ses confrères.

Sur le midi, le valet de chambre de l'abbé Bossuet arrive à Meaux, et vient me prier de sa part d'aller à Ferrières. Saint-André se trouvant ici dans le même temps, m'invite à y aller de compagnie. Ce mercredi donc nous partons ensemble, et nous y sommes arrivés avant dix heures du matin. Bonne réception par M. et Mme de La Briffe, par l'abbé et par M. et Mme Bossuet; il y avoit grande compagnie et grand'chère à dîner. L'abbé m'a témoigné encore son mécontentement contre M. Le Pelletier. Il m'a avoué sa disposition de l'archidiaconé envers M. de Saint-André, qu'il n'étoit pas possible, dit-il, de laisser dans ce diocèse curé de village, ajoutant qu'il étoit vrai que feu M. de Meaux avoit autrefois pensé à M. le théologal pour cet archidiaconé, mais qu'il avoit depuis changé de dessein, voyant Saint-André estimé et recherché dans toutes les abbayes et maisons religieuses de la Brie, et en suivant de nouvelles vues que M. de Meaux avoit alors, qui étoient de faire l'abbé son successeur, et l'abbé ayant dessein de faire Saint-André son grand vicaire, et Riberoles continué d'être supérieur du séminaire et peut-être aussi grand vicaire. Nous avons ensuite beaucoup parlé des *Méditations* de feu M. de Meaux sur l'Évangile, que l'abbé m'a témoigné vouloir toujours faire imprimer incessamment, et y joindre la *Politique*, disant qu'il n'avoit pu revoir le travail que j'avois fait sur cela, n'ayant pas encore la tête assez forte, mais qu'il espéroit du printemps un prompt rétablissement; qu'il viendroit à Meaux dès que l'évêque en seroit parti pour les eaux, et qu'alors nous verrions ce qu'il y auroit à faire, et que je pourrois l'accompagner à Paris. Je lui ai aussi parlé de la maison de l'archidiacre Lebert, pour laquelle il avoit écrit à M. de Rutel; que j'avois

trouvé M. de Rutel disposé à finir ; mais que M. et Mme de Thémines, buttés à la vendre 1,500 francs, n'en avoient voulu rien rabattre et avoient refusé mon offre de 1,200 francs, sur quoi il m'a répondu qu'il falloit profiter d'une occasion de se loger, qui quelquefois ne revenoit de longtemps. « Je suis logé, lui ai-je dit, fort agréablement, et par conséquent en état d'attendre une occasion à mon aise ; il faudra bien que l'archidiacre âgé de quatre-vingt-quatre ans meure. » Tout le chapitre est convenu que j'en offrois trop, et que la mort de cet archidiacre arrivant, sa maison ne seroit pas vendue plus de 800 francs. J'ai été bien aise de tirer cette explication de la bouche même de l'abbé Bossuet, afin d'être une fois bien assuré qu'il n'a aucune pensée de m'attirer à Paris pour l'impression des ouvrages de son oncle. En me disant aussi qu'il falloit bien tirer M. de Saint-André de sa cure de village, il ajouta : « Et je n'avois d'autre moyen de le faire qu'en lui donnant l'archidiaconé. » Me laissant entendre qu'il ne pouvoit ni ne vouloit quitter son prieuré de Gassicourt. Voilà donc ses dispositions bien éclaircies, et il n'y a rien à espérer de cet homme, qui m'a dit aussi nettement que la succession de M. de Meaux lui coûtoit déjà 46,000 francs d'argent déboursé, pourquoi il avoit été obligé de vendre deux de ses contrats sur la ville ; qu'il seroit encore obligé d'en donner à M. l'évêque de Meaux pour acquitter les dettes de la succession ; qu'il avoit dessein de garder les chapelles de feu son oncle, mais qu'il se voyoit aussi contraint de les vendre pour la même raison ; qu'il garderoit les livres. « Mais, lui dis-je, la maison de Versailles vous a fait une somme d'argent comptant ?—Non, m'a-t-il répondu, parce que feu M. de Meaux l'avoit donnée à mon frère un an avant sa mort. » Sur le soir, couché à Torcy.

—8 avril 1706, grande conférence avec ma sœur Cornuau, qui m'a fait voir la nouvelle copie des lettres de feu M. de Meaux rangées suivant l'ordre des dates pour M. le cardinal de Noailles. C'est l'avis que je lui avois

donné après avoir vu son premier recueil de ses lettres où elles étoient par matière et non par dates, et encore toutes celles d'une même matière confondues ensemble. Cette sœur m'a promis ce nouveau recueil pour redresser l'extrait que j'ai fait du premier : ce que je pourrai faire à un autre voyage de Torcy.

J'ai vu Mme de Luynes, qui est toujours prieure de ce couvent, et aussi toujours infirme ; elle m'a fait mille amitiés à l'ordinaire. J'ai retourné dîner à Ferrières, où M. de la Briffe m'avoit voulu arrêter à coucher. M. l'abbé Bossuet m'a fort parlé du dernier arrêt rendu à la grand'-chambre à la sollicitation du chapitre ; il porte permission au chapitre d'emprunter pour les réparations urgentes de l'église, tant pour la part du chapitre même que pour celle dont la succession pourra être tenue, et il ordonne que les experts nommés diront précisément le nombre des années de la vétusté desdites réparations : ce qui va à décharger la succession. Cet abbé n'a pu se résoudre à venir à Meaux pour l'obit de feu son oncle qui se fera lundi et mardi prochains d'après *Quasimodo*, parce qu'il ne peut souffrir la vue des chanoines et qu'il veut éviter l'évêque. Je suis donc revenu coucher à Meaux ce jeudi 8, d'autant plus que M. l'évêque m'avoit donné rendez-vous à vendredi 9, pour des papiers que je veux retirer de ses mains.

Je lui ai donc demandé son heure ce vendredi ; il m'a promis de me faire avertir, et sur le soir un laquais m'est venu inviter à souper. Le prélat étoit allé aux Ursulines, d'où il est revenu fort tard, et m'a promis mes papiers au premier loisir. Mais ce samedi, 10 avril, je n'ai pas ouï parler de lui, et ce dimanche de *Quasimodo* il est parti avant midi, avec compagnie, pour aller dîner à Germigny et y rester à coucher.

Remarquez que ce prélat a fait ses voyages les trois dimanches de Pâques. Le jour de Pâques fleuries il est arrivé de Paris ; le jour de la grande Pâques il est allé coucher à Versailles ; et le jour de Pâques closes, il s'en

va à Germigny en plein midi avec tous ses équipages.

—Ce lundi, 12 avril 1706, Phelippeaux, trésorier, est allé à Paris par le carrosse, après avoir obtenu du chapitre la grâce d'être tenu présent comme malade, pendant le voyage qu'il se proposoit d'aller faire aux eaux de Vichy, dans la compagnie de M. de Meaux qui l'y veut mener avec lui.

—Ce vendredi 16 avril, M. de Meaux a été de Germigny à Jouarre, où il y a encore bien des plaintes contre la sœur Rassicod, que l'on se repent à présent d'avoir fait revenir, parce que toutes les religieuses sont en défiance contre elle. Ce prélat en est revenu le jour même coucher dans son château, d'où l'on nous fait espérer tous les jours son retour à Meaux pour aller à Paris et aux eaux. Il a fait depuis à Germigny les marchés des réparations et des embellissemens qu'il y veut faire, comme parquets, cheminées à la mode, etc. Ne le voyant donc pas revenir jusqu'à ce 21, et ayant à lui parler, je suis allé ce 22 me promener à Germigny, et ayant dîné en chemin, j'y suis arrivé à deux heures après midi, M. de Meaux sortant de table, qui m'a reçu avec beaucoup d'honnêteté, se plaignant fort de la façon de n'être pas venu dîner avec lui. « Mais, lui-dis-je, n'est-ce pas déjà trop de liberté que de me présenter devant Votre Grandeur, dans sa belle maison, sans y être appelé?—Vous y demeurerez donc ce soir, répliqua-t-il, et vous souperez avec nous. » On passa la récréation en grande familiarité dans son antichambre; il quitta sur les trois heures pour s'enfermer avec son aumônier qui écrit tout sous lui. Je lui dis ce que j'avois à dire; il me donna sa décision; et sur la visite qu'il veut toujours que je fasse de certaines reliques des saints de ce diocèse qu'il veut que l'on connoisse davantage pour les mettre au nouveau calendrier, il me fit expédier et me signa une commission expresse pour cette visite, me pressant encore de rester à coucher, ce que j'acceptai en me soumettant à son ordre. Le prélat se tient enfermé à Germigny depuis huit jours, tout

appliqué à finir son mandement pour la publication de la dernière constitution du pape contre le *cas de conscience* touchant le jansénisme, qu'il veut enfin mettre au jour.

L'abbé et le chevalier de Bissy, l'abbé et le chevalier Le Maître, m'ont engagé à les accompagner en carrosse à la promenade dans le bois. J'ai appris de l'abbé de Bissy que M. de Meaux avoit eu de Raymond, mort depuis huit jours, mais ci-devant concierge de Germigny, beaucoup de quittances qui prouvoient les dégradations des bois, et entre autres celle de la somme de 700 livres pour soixante chênes choisis et pris hors des coupes; c'étoit des preuves, disoit l'abbé de Bissy, à produire en justice, et qui n'auroient pas fait honneur à la mémoire de feu M. Bossuet, évêque de Meaux, si l'article sur cela contesté avoit été renvoyé au conseil; que M. Le Pelletier avoit donc rendu un grand service à feu M. de Meaux et à toute sa famille en décidant ce point, et qu'il avoit bien épargné la succession en ne la condamnant qu'à 10,000 livres pour toutes prétentions sur les bois.

J'apprends de ces Messieurs que l'on a refusé à Rome, jusqu'à aujourd'hui, d'admettre la résignation faite par l'abbé Bossuet de son archidiaconé de Brie en faveur de Saint-André, faute d'y avoir joint un certificat de vie et de mœurs de l'Ordinaire; que M. de Chuberé banquier, ne voulant pas avouer cette négligence, avoit pressé l'expédition sans ce témoignage; mais que lui ayant été toujours refusée, il avoit enfin demandé ce témoignage que M. de Meaux a fait expédier seulement depuis huit jours: ainsi c'est une affaire à traîner encore plus de six semaines.

Au retour de la promenade du bois, M. de Meaux, quittant son travail, a joint toute la compagnie, et s'est promené avec tout le monde à pied, en grande familiarité, le long de l'allée des noyers; puis on est venu souper, et ce prélat m'a obligé de m'asseoir à sa main droite, me faisant l'honneur de me servir et de boire à ma santé avec toute sorte de politesse. J'ai été aussi très-bien cou-

ché dans un lit tout neuf de la grande chambre d'en bas, joignant l'escalier

—Ce vendredi, 29 avril, je suis parti du matin de Germigny pour venir à Meaux à la grand'messe et au chapitre ; on y a lu une lettre de Paris, par laquelle on mande qu'il y a un dernier arrêt de la grand'chambre, ordonnant une nouvelle visite des réparations urgentes de la cathédrale, pour savoir au juste de quelles années elles sont, et l'on ajoute que les architectes viendront incessamment.

M. le doyen présidant au chapitre, et disant qu'il s'en alloit pour du temps en campagne, comme il s'agissoit de régler l'obit solennel de M. de Ligny, évêque, pour lundi et mardi prochain, j'ai été nommé pour y faire fonction de célébrant, ce que j'observe pour marquer ma possession.

M. de Meaux avoit promis de revenir aujourd'hui de Germigny à Meaux : c'étoit la première conférence des curés qui s'est tenue à l'ordinaire à la chapelle de l'évêché ; ce prélat n'est pas venu ; c'est M. le doyen, son grand-vicaire, qui a présidé à la conférence, où il ne s'est trouvé aucun chanoine.

—Samedi, 24 avril, M. de Meaux est arrivé de Germigny pour dîner ; je l'ai vu pour le remercier de la bonne réception qu'il m'a faite à Germigny, et pour lui souhaiter un bon voyage ; j'ai profité de l'occasion pour lui demander mes papiers ; il m'a remis à son retour des eaux, disant qu'alors il mettra tout en ordre, n'ayant pas encore eu jusqu'ici le loisir de se ranger. L'abbé de Bissy est bien aise qu'on approuve l'achat et le choix qu'il a faits des meubles de l'évêché et de Germigny ; ils sont en effet plus convenables et plus propres que ceux de feu M. de Meaux, parce que les siéges et les fauteuils y sont partout en grand nombre, sont tous à la mode, ce qui fait un bel ornement dans les chambres, avec des bureaux et des commodes qu'on appelle, aussi partout, qui parent beaucoup : il dit qu'il n'y en a que pour 24,000 francs. M. l'é-

vêque de Meaux dit qu'il y faut ajouter 12,000 francs du compte de Boudrot, son trésorier ou secrétaire, ce qui fait 12,000 écus en meubles; et que depuis qu'il est à Meaux, il a dépensé plus de 50,000 livres, et qu'il est bien temps qu'il commence à jouir des revenus de son évêché. Il donne à entendre qu'il se borne ici tout à fait, et qu'il n'a aucune pensée de changer; ce qu'il dit au sujet de l'archevêché de Sens, dont M. de la Hoguette a donné sa démission, demandant une abbaye à la place, et sur ce que le bruit a couru que M. de Meaux seroit transféré à Sens : nous verrons ce qui en sera à la Pentecôte. Ce prélat dit qu'il recevra de l'abbé Bossuet tout ce qu'il lui donnera, c'est-à-dire ses propres contrats sur la ville, en paiement des sommes qu'il doit payer pour mettre en fonds au profit de l'évêché.

—Ce samedi même, deux heures de relevée, assemblée à l'évêché des grands bureaux de l'Hôtel-Dieu et de l'hôpital général pour en signer les comptes; grande contestation entre M. de Thémines, maître de la ville, qui est en possession d'y assister avec le corps de ville, et M. Mutel, lieutenant général de police, à qui sa charge de nouvelle création donne ce droit, et qui demande place dans ces deux bureaux après M. le lieutenant général, et devant les députés du chapitre aussi bien que devant le corps de ville, qui n'a séance qu'après le chapitre. M. de Meaux voyant cette contestation a rompu l'assemblée, et en particulier, il a dit qu'il obtiendroit un arrêt en conformité des lettres patentes de l'établissement de l'hôpital général, pour maintenir le chapitre dans la préséance dont il jouit.

—Dimanche, 25 avril 1706, fête de saint Marc. M. de Meaux est parti pour Paris, emmenant dans son carrosse l'abbé et le chevalier de Bissy avec Denis, son aumônier : ce prélat n'y prend pas garde, il fait comme l'on voit tous ses voyages le dimanche.

—Ce lundi 26, j'ai fait l'office de célébrant aux vigiles de l'obit solennel de feu M. de Ligny, évêque de Meaux;

M. le doyen étant présent, qui a voulu gagner son obit avant son départ, qu'il a différé à demain pour son voyage.

—Et ce mardi 27, j'ai fait le même office à la messe solennelle des morts.

—Jeudi, 29 avril 1706, après midi, M. de Meaux est parti de Paris pour les eaux de Vichy, emmenant avec lui M. Richer, notre doyen, et M. Phelippeaux, le trésorier, avec Denis, son aumônier, et il est allé coucher à Essommes. Ce prélat, partant de Meaux, a promis d'y être de retour le 15 de juin, c'est-à-dire qu'il passera aux eaux le temps de toutes les bonnes fêtes, qui finissent par l'octave de la Fête-Dieu, 10 de juin.

—Ce lundi, 10 mai 1706, j'ai été prié au chapitre de faire l'office de célébrant à la fête de l'Ascension, qui arrive jeudi prochain, 13 mai; l'on a en même temps résolu de faire l'obit solennel de M. Séguier samedi prochain, 15 de mai, ne se pouvant faire en son jour qui est dimanche 16; et on a député M. Régnier, le plus ancien des chanoines qui me suivoit immédiatement au chapitre, pour y faire fonction de célébrant, et je l'en ai prié moi-même; ce qui a été ainsi exécuté tant au jour de l'Ascension qu'au jour de l'obit susdit.

—Mardi, 11 mai 1706, MM. de l'Épine et Le Proust, architectes de Paris, nommés pour faire la visite des réparations de l'église cathédrale, le premier nommé par M. l'abbé Bossuet, et le second par Messieurs du chapitre, lesquels ont déjà fait la première visite ci-devant, le 24 février dernier, sont arrivés ce soir avec un greffier de l'écritoire pour faire le récollement de leur première visite, et dire le temps précis des réparations, s'il se peut, au désir du dernier arrêt de la cour.

Ce soir, j'ai vu M. de l'Épine à son arrivée chez M. l'abbé Bossuet, où il est venu descendre avec le petit Cornuau; il m'a dit qu'il ne voyoit rien à changer à leur premier procès-verbal, où ils avoient marqué toutes les réparations avec la note ou de vétusté, ou de temps immémorial, à quoi il croit qu'on ne peut rien ajouter; de

sorte qu'il juge cette seconde visite tout à fait inutile, disant que Messieurs du chapitre sont très-mal conseillés de se consumer en frais.

—Ce mercredi 12, la visite a été faite, M. Cornuau présent; mais comme je n'ai pas revu cet homme d'affaires, je n'ai pas appris le succès de ce récollement ni s'il s'est passé sans bruit; car on se vantoit fort de faire chanter la palinodie à M. Le Proust; mais M. de l'Épine n'en croyoit rien, n'étant pas possible, disoit-il, qu'un homme agît contre sa conscience et son honneur en une charge publique. Tout a été fait aujourd'hui même, 12 mai; et ce 13, fête de l'Ascension, les architectes sont repartis pour Paris.

—Ce vendredi 14, au chapitre, on a lu une lettre de l'abbé de Gomer sur l'état des affaires du chapitre qui sont à Paris; il assure que MM. de l'Épine et Le Proust ont été bien instruits et sollicités de bonne sorte, le premier surtout, et par de bons endroits, de sorte qu'il en promet des merveilles.

M. le chantre est ensuite entré, apportant au chapitre la lettre de cachet du roi pour faire chanter le *Te Deum*, à cause de la victoire de Calcinato dans le Bressan. On est convenu de le chanter dimanche prochain, après vêpres; quelquefois le chapitre a pris la précaution de députer le président pour chanter les collectes, ce qui est arrivé une fois à M. Phelippeaux, trésorier, à l'exclusion de M. le doyen qui étoit dans la ville, mais non au chapitre, et qui s'absenta aussi du *Te Deum* pour ne pas voir une dignité inférieure officier en sa présence; cependant, aujourd'hui, ils ne se sont pas avisés de députer exprès, parce que me trouvant le premier en dignité au chapitre, ils n'auroient pu en nommer un autre que moi. J'ai bien senti leur malignité, et gardant un grand silence sur ce sujet, je me suis bien résolu d'assister au *Te Deum*, exprès pour avoir occasion de chanter les collectes comme le plus ancien du chœur et le premier en dignité.

—Aujourd'hui donc dimanche, seizième jour de mai

1706, le *Te Deum* a été chanté à l'ordinaire, et je m'y suis trouvé le plus ancien du chœur et le premier en dignité : c'est pourquoi, sans balancer, j'ai été à l'aigle comme on chantoit le dernier verset du *Te Deum;* et sans qu'aucun autre s'y soit présenté, j'ai chanté tranquillement les collectes.

Ce dimanche soir, M. l'abbé Bossuet est arrivé à Meaux.

—Lundi matin, 17, il a fait ôter vingt-quatre orangers de la serre de l'évêché, en choisissant ceux qui pouvoient passer par la porte de l'écurie, afin de n'être pas obligé d'ouvrir le mur, se réservant à faire cette ouverture quand il ôtera tout le reste, et surtout les grands orangers. Boudrot a fait beaucoup de difficultés, disant qu'il n'avoit point d'ordre de permettre d'ôter les orangers; l'abbé lui a fait entendre raison, disant que ses orangers avec ceux de M. de Meaux ne pourroient pas tenir tous ensemble dans le jardin de l'orangerie; qu'il étoit donc bien obligé d'en ôter autant que M. de Meaux en avoit à y mettre; l'abbé pressoit fort, parce qu'il avoit donné ordre qu'on lui envoyât de Paris des haquets qui devoient arriver ce lundi pour charger ces arbres et les emmener mardi à Paris. J'avois mandé à l'abbé que M. de Meaux en partant avoit dit à Collinot, l'ancien jardinier, qu'il consentoit qu'on ôtât les orangers, et qu'on fît ouverture au mur pour les faire sortir; et ce jardinier, présent à tout, répétoit toujours la même chose. Enfin l'abbé, sans avoir demandé d'autre permission, en est venu à bout, et a prié Boudrot d'en donner avis à M. de Meaux, et d'obtenir la permission pour le reste. Les haquets venus, les orangers ont été chargés, et ils sont partis le mardi matin, et sont arrivés le même jour à Paris, où ils ont été placés dans le jardin de la maison de MM. Bossuet.

—Ce soir même, 17, l'abbé m'a emmené avec lui à Ferrières, où j'ai trouvé M. et Mme Bossuet en bonne santé, et qui m'ont fait bonne réception. Nous y avons revu tous les titres des *Méditations sur l'Évangile* que

l'abbé n'a pas autrement approuvés ni désapprouvés; cependant, il m'a prié de relire les *Elévations* et de les corriger; il les avoit apportées à Ferrières après les avoir reçues de Mme de Maintenon, qui les gardoit depuis longtemps et qui les avoit fait voir à Monseigneur le duc de Bourgogne. Tout cela, c'est des engagemens à l'abbé de les faire incessamment imprimer.

—J'ai donc passé à Ferrières mardi et mercredi. Jeudi matin, 20 mai, j'ai été voir Mme de Luynes à Torcy. Je suis revenu dîner à Ferrières, d'où je suis parti à quatre heures après midi sur un cheval de l'abbé, suivi de son postillon aussi à cheval, qui m'a accompagné jusqu'à Meaux où il est venu reprendre les chevaux. Ainsi s'est passé ce voyage fort heureusement.

M. l'abbé Bossuet m'a dit que, dans la dernière visite des réparations ou récollement de la précédente, M. de l'Épine s'en est tenu à son premier avis, et que M. Le Proust est entré seulement dans l'explication de quelques articles, 3 ou 4, sur lesquels il a dit que c'étoit des réparations environ de vingt années avant que M. Bossuet fût évêque de Meaux.

—Vendredi, 21 mai 1706, j'ai été présider au chapitre, auquel il s'est trouvé peu de personnes. Les Léger de Larage et Poulot n'y étoient pas, ni Moreri et Philipotin, à cause sans doute de la députation qu'il falloit faire pour l'office, dans laquelle ils ont honte de m'être contraires. Bien d'autres étoient encore absens, dont je ne juge pas l'intention. Enfin j'ai été député à la pluralité des voix pour faire la bénédiction des fonts demain, samedi, veille de la Pentecôte, et le jour même de la Pentecôte à tout l'office. MM. Régnier, Morin, Labbey, Fouquet, ouvrant et appuyant ce sentiment, et même MM. Morin et Labbey députés par quelques-uns refusant constamment, et moi-même ayant tout d'abord nommé M. Morin pour le samedi, veille de la Pentecôte, ces messieurs voyant bien qu'ils se rendroient ridicules devant le peuple et les magistrats d'accepter une pareille députa-

tion, moi présent, et dans l'absence de M. l'évêque et de tous les autres constitués en dignité. MM. Le Jarle, Navarre, Lesage et Noblin, et quelques autres étant toujours d'avis d'en nommer un autre, et M. Navarre insistant, que si M. Morin ne le pouvoit pas faire, ni celui qui le suivoit, il falloit en nommer un autre de suite jusqu'à ce qu'il se trouvât quelqu'un qui le voulût et pût faire. Mais malgré toute cette manigance, moi, président, retournant aux voix deux et trois fois avec un grand flegme, j'ai été toujours prié par le plus grand nombre et par les quatre plus anciens alors en place, et que j'ai nommés, à faire l'office de ces deux jours.

—Ce samedi, veille de la Pentecôte, 22 mai 1706, j'ai fait la bénédiction solennelle des fonts, et le soir j'ai fait l'office à vêpres pour commencer la fête de la Pentecôte. M. Régnier est venu avec moi à l'encens, et m'a dit dans la sacristie que M. Sernaut, syndic, l'avoit bien grondé ce matin de m'avoir nommé pour faire l'office ces jours-ci. Voilà donc la déclaration de la brigue faite par Lesage, avec Navarre, Sernaut et les autres de la clique du trésorier, pour m'exclure de l'office de ces jours; mais M. Régnier m'a avoué que cet honneur m'appartenoit, et qu'il me le feroit en toute occasion. C'est là une déclaration bien authentique, par l'ancien des chanoines, du véritable usage de l'église, qui est de nommer pour les offices des grandes fêtes, en l'absence de l'évêque, celui qui se trouve l'ancien au chapitre et en un mot le plus digne. « Cela se doit ainsi, m'a dit M. Régnier. » Quand on fait autrement c'est donc par cabale et par mauvaise volonté, et non par justice.

—Voici, Dieu merci, le dimanche de la Pentecôte heureusement passé, auquel j'ai fait l'office tout du long, et donné à la messe la communion générale à tous ceux du chœur qui ne sont pas prêtres, à l'ordinaire.

—Lundi de la Pentecôte, 24 mai 1706, départ de Meaux pour la visite des reliques. Dîné à Faremoustier, où j ai expliqué à M^me^ l'abbesse mon dessein et celui du bureau

pour sainte Fare, sainte Artongathe et saint Jéroche. Elle m'a voulu donner à l'heure même tout éclaircissement, même par l'ouverture de la châsse de saint Jéroche ; mais une grande compagnie et d'autres affaires l'ayant tirée d'avec moi, nous avons remis la partie à un autre temps. En passant, elle et Mme d'Armainvilliers, sa sœur, m'ont fait sentir tout ce qu'elles pensent de M. de Bissy, notre évêque, et la grande différence qu'elles y trouvent d'avec feu M. Bossuet, son prédécesseur.

De là je suis allé coucher à Coulommiers chez M. Chucquelin, curé de ce lieu et doyen rural du doyenné de ce nom, qui m'a très-bien régalé à souper avec d'excellent vin de Bourgogne. Il n'est point du tout content de son évêque, et il ne trouve ni sagesse ni prudence dans son gouvernement, au moins à son égard, pour l'exécution de ses ordonnances de visite, dont il seroit trop long d'expliquer ici le fait.

—Mardi 25 mai, visité le chef de saint Jéroche de Dagny, où il n'y a qu'une petite parcelle du crâne venue de Faremoustier; visité aussi la châsse de sainte Frodoberte d'Amilly, où il y a un corps entier, mais sans authentique certain; ce qui fait conclure de laisser dans cette paroisse le culte de la sainte tel qu'il est, sans en rien prendre dans la cathédrale ni dans le reste du diocèse, n'y ayant pas assez de fondement. M. Petit, curé d'Amilly, m'a fort bien régalé à dîner; revenu coucher à Coulommiers, où le doyen m'a encore très-bien régalé avec son bon vin.

—Mercredi 26, parti du matin de Coulommiers; arrivé à Jouarre avant huit heures; bonne réception de Mme de Rohan, abbesse; tout le couvent en santé. Cette dame m'a fait voir tous les anciens authentiques de ses reliques, et elle a été très-contente de mon dessein et de celui du bureau sur les saints de son abbaye, me retenant là encore le jeudi entier et le vendredi à dîner, et me renvoyant après, chargé de ses présens.

J'ai fait un mémoire à part de ses saints, et j'ai pris

un nouveau devis de l'état présent de la chapelle de Saint-Paul.

—Vendredi 28, arrivant à Meaux, je trouve mon cousin, curé de Saint-Christophe, parti ce jour-ci pour Péronne à cause d'une grande maladie de ma cousine, Madeleine Honbrel, sa sœur, attaquée d'une fièvre continue et d'une fluxion sur la poitrine.

—Mardi, 1er juin 1706, retour de mon cousin à Meaux, qui n'a été que jusqu'à Roye, d'où il a envoyé à Péronne, et a appris la meilleure disposition de ma cousine.

—Ce mercredi, 2 juin, au chapitre, veille de la Fête-Dieu, la brigue ci-devant faite contre moi, pour ne pas manquer son coup, a été renforcée des Moreri, Philipotin et autres de la clique philipotine, et des adversaires de l'abbé Bossuet : Léger de Larage, Fordrain et autres. Néanmoins j'ai été nommé par MM. Régnier, Morin, Fouquet, de Mouhy, et autres. Et même d'autres bien intentionnés m'ont déclaré depuis que, s'ils ne m'ont pas nommé, c'est parce qu'ils voyoient que ce seroit inutilement, sachant la partie faite et la brigue si forte qu'elle ne pouvoit manquer son coup. Aussi M. Morin, se voyant nommé, a dit qu'il étoit obligé d'avouer que c'étoit par brigue, et qu'on l'avoit sollicité, il y a plus d'un mois, d'entrer dans la même cabale, mais qu'il ne pouvoit l'approuver, et qu'il reconnoissoit que l'usage du chapitre est de députer aux offices d'un jour annuel comme celui-ci l'ancien en dignité ou autrement qui se trouve au chapitre. Tout le monde a vu que cette brigue s'est faite contre moi en haine de l'abbé Bossuet, car elle étoit composée des deux partis qui sont également opposés à cet abbé : savoir celui des Léger de Larage qui entraîne avec soi tous les Maisonniers; et celui des Phelippeaux composé de Le Jarle, gagné par Lesage, et de Cathol, Navarre, Sernaut, Moreri et Philipotin; Lesage lui-même, et les timides, entraînés par eux.

—Ce jeudi, Fête-Dieu, 3 juin 1706, les magistrats voyant M. Morin portant le Saint-Sacrement, et moi sans

fonction, le dernier en chape à la procession, ont dit tout haut qu'ils n'avoient jamais vu un chanoine faire cet office lorsqu'il y avoit une dignité pour le faire, et que l'on voyoit bien l'affectation de m'exclure en haine de l'abbé Bossuet. En un mot, cet indigne traitement a scandalisé tous les honnêtes gens, et a fait l'entretien de toute la ville, au grand mépris du chapitre abandonné à la passion qu'il pousse jusqu'à l'autel, chacun sachant les deux auteurs de la brigue, Larage et Lesage, et leurs suppôts.

—Ce vendredi, 4 juin 1706, l'abbé Bossuet est venu de Ferrières dîner à Meaux, et il m'y avoit invité dès la veille. Il est certain qu'il a donné congé de son loyer pour la saint Jean prochaine. Ainsi il prend toutes les mesures pour déloger et transporter ses meubles à Paris; il m'a beaucoup parlé de ses livres qu'il veut aussi faire transporter à Paris. Il dispose ce déménagement pour la fin de ce mois.

Quelques-uns de ses amis se sont trouvés à dîner chez lui, qui n'ont pas manqué de l'entretenir du procédé du chapitre contre moi, au sujet de l'office et de la procession de la Fête-Dieu, en lui expliquant nettement la cause de ce procédé qui est l'attachement que j'ai pour lui; mais il n'en sera pas plus vif pour moi ni plus reconnaissant.

Il a d'autres preuves de mon attachement par la correction des *Méditations sur l'Évangile* et des *Élévations sur les mystères*, dont il ne paroît pas plus touché que de mes services et mes assiduités de vingt années auprès de feu son oncle. Il croit bien me récompenser en me recevant à Paris, dans sa maison, pendant les petits voyages que j'y fais une ou deux fois l'an; au moins le Riberoles a-t-il bien fait valoir cela à Jouarre, au voyage qu'il y fit à Pâques; c'est pourquoi l'abbé vient encore de me prier d'y aller après l'octave, ce que je ferai.

A l'issue du dîner, l'abbé est allé à Sainte-Marie, où il est demeuré jusqu'à cinq heures du soir pour prendre

congé de ce couvent; puis, il est parti pour retourner à Ferrières.

—Pendant l'octave du Saint-Sacrement, ç'a été les chanoines qui l'ont porté tous les jours au salut. Vendredi, M. Fordrain; samedi, M. Fouquet; dimanche, M. Léger de Larage; lundi, M. Le Jarle; mardi, M. Cathol; mercredi, M. Navarre, n'ayant marqué pour cette fonction que ceux qui se trouvèrent au chapitre, mercredi, 2 juin, veille de la fête, lorsqu'on régla tout l'office de cette semaine.

Au reste, me trouvant l'ancien de la compagnie tant au chapitre qu'à l'office, pendant toute cette semaine, parce que M. le chantre qui a la fièvre garde la chambre, j'ai affecté d'aller présider au chapitre vendredi et lundi dernier, et d'assister exactement à tout l'office et aux saluts, pour faire voir tant aux chanoines qu'à tout le public que je n'étois nullement embarrassé de leur mauvais procédé, et que je saurois bien me passer de faire une cérémonie.

—Mercredi, 9 juin 1706, j'ai encore présidé au chapitre, où MM. Régnier, Morin et quelques autres, m'ont nommé pour porter le Saint-Sacrement à la grande procession du jour de l'octave et au salut; mais le reste de mes amis, qui sont des gens foibles, s'étant absentés à cause de la cabale, cette cabale a encore prévalu en faveur de M. Régnier, plusieurs néanmoins ayant nommé M. Angilbert, qui venoit en tour après M. Navarre; mais le plus grand nombre a été pour M. Régnier, entre lesquels les plus ardens furent MM. Sernaut, Philipotin, Lesage, Dantan, Noblin; Larage faisant le modeste, ne voulut être ni pour ni contre moi, disant qu'il en seroit comme il plairoit à Messieurs.

—Jeudi 10 juin, M. Régnier a tout fait, et l'affectation de m'exclure a été autant remarquée et blâmée qu'auparavant.

—Vendredi, 11 juin 1706, voyage à Paris : bonne ré-

ception chez MM. Bossuet, où je trouve toute la famille en parfaite santé.

—Lundi, 14 juin, j'ai dîné avec M. l'abbé Fleury, qui ne me conseille pas de quitter mon prieuré de Varennes, disant que ce n'est pas trop pour assurer ma subsistance. M. de Chuberé m'a le premier dit la même chose, ajoutant que ce seroit une grande simplicité à moi de me défaire d'un bénéfice si commode, et qu'il estime être une trop grande récompense d'un canonicat de Meaux; M. de Vaubert m'a dit la même chose; je ne puis non plus m'en passer absolument dans ce commencement de mon établissement.

—Vendredi 18, j'ai vu M. l'abbé de Beaufort à l'archevêché, à qui j'ai rendu compte des *Méditations*, et des *Elévations* de feu M. de Meaux. Il ne croit pas que l'abbé Bossuet en vienne à l'impression, tant il le voit dissipé; bien d'autres gens m'en ont parlé de même.

—Samedi 19, M. de Meaux est heureusement arrivé à Paris, revenant des eaux de Vichy et de Bourbon en bonne santé avec sa compagnie. Je l'ai vu ce soir; il ne me conseille pas de donner mon prieuré en permutation du canonicat de Meaux de l'indultaire, disant qu'il ne croit pas même devoir donner la chapelle de M. Chevallier, pour me faire entendre adroitement qu'il pense à ce canonicat; ce qu'ayant bien compris, je lui ai dit que je n'y penserois pas, et qu'aussi bien, il m'étoit nécessaire à présent : « Aussi faut-il commencer par vivre, » m'a-t-il dit. Au reste, il se plaint fort de l'abbé Bossuet, et de ses exceptions et procédures au sujet de l'homologation de la sentence arbitrale, disant que cet abbé se perd par là.

—Ce dimanche, 20 juin 1706, j'ai vu M. de Seez de Saint-Lazare, qui m'a dit nettement que M. de Meaux veut avoir le canonicat de l'indultaire, et lui donner pour récompense la chapelle de M. Chevallier; qu'il fait négocier cette affaire par le supérieur du séminaire des Bons-Enfans, lequel y a disposé l'indultaire sans en avoir du tout parlé à son père.

—Ce lundi 21, j'ai vu ce père, à qui j'ai dit que je ne pouvois plus penser au canonicat de son fils pour mon prieuré, parce que M. l'évêque de Meaux m'avoit dit qu'il y pensoit lui-même. Il m'a répondu que son fils viendroit ici mercredi prochain, et qu'il me verroit; mais je viens d'apprendre de M. Lebert, chanoine, que ce père fait venir son fils pour parler à M. l'évêque de Meaux. Il m'a paru que l'intention de ce père est que son fils s'établisse dans le canonicat de Meaux.

—Ce mardi 22, j'ai vu M. l'évêque de Meaux prêt à partir pour Meaux; je lui ai dit que je ne pensois plus au canonicat de l'indultaire, puisqu'il y pensoit lui-même, et que je l'avois ainsi déclaré au père : ce prélat m'a répondu que mon prieuré étoit une trop forte récompense, qu'il ne vouloit pas même donner la chapelle de M. Chevallier, comme étant aussi trop forte; et que c'étoit une chose honteuse qu'un jeune séminariste prît un canonicat pour le trafiquer sans même se mettre en possession, que cela étoit contre les canons, et qu'il s'étonnoit fort que le supérieur du séminaire des Bons-Enfans le souffrît dans son séminariste. Il paroît donc que ce prélat veut avoir le canonicat de l'indultaire gratuitement; nous verrons s'il y réussira pour les deux missionnaires qu'il y emploie. L'abbé Bossuet n'a pas été voir cet évêque; mais M. de Saint-André se trouvant ici, y alla dimanche; et ce mardi, j'ai rencontré M. de Riberoles qui venoit aussi de le voir : ce sont les deux agens de l'abbé par lesquels il fait savoir à ce prélat ses intentions, ne voulant pas le voir lui-même. M. de Meaux s'en va à Germigny se reposer quinze jours pour revenir ensuite à Paris employer son zèle contre le père Juénin [1] avec M. l'évêque de Chartres, et M. l'évêque de Noyon, tous peu satisfaits du mandement du cardinal de Noailles contre ce père.

[1] Juénin, prêtre de l'Oratoire, auteur de plusieurs ouvrages de théologie.

—Mercredi, 23 juin 1706, invité par une lettre de M. Tiberge, lequel j'avois vu peu de jours auparavant, j'ai été du matin au séminaire des Missions-Étrangères, où M. Brisacier m'a reçu avec beaucoup d'amitié; et m'étant enfermé avec lui et M. Tiberge dans son appartement, je leur ai lu mes *Mémoires* touchant la vie de feu M. de Meaux. Ils m'ont fait dîner avec eux au réfectoire; et l'après-dînée, ils se sont encore enfermés avec moi pour achever cette lecture.

Ils ont approuvé ce dessein des *Mémoires* et la manière de l'exécuter, en entrant même dans tous les détails de l'étude et de la méditation de l'Évangile, de saint Augustin et autres, dont ils sont d'avis qu'il ne faut retrancher pas la moindre circonstance, approuvant même la mention des différentes éditions de saint Augustin et autres menus faits; et disant qu'en cela est véritablement la vie des hommes. M. Brisacier a fort bien remarqué qu'il faut rapporter le sous-diaconat de M. l'abbé Bossuet, après la mention que je fais de sa fréquentation de la comédie; mais il voudroit retrancher l'aveu que je fais qu'il a vu une seule fois l'opéra de Lully.

Ils se sont particulièrement écriés sur la variété de cet ouvrage dont la curiosité les tenoit fort éveillés et dans une grande attention, même aussitôt après dîner, à l'heure qu'ils avoient coutume de dormir.

Ils veulent que je marque l'estime que feu M. de Meaux faisoit des Missions-Étrangères, sa liaison avec eux qui en sont les supérieurs, et comment il étoit attaché à leur séminaire n'étant encore qu'abbé; ils m'en ont donné un mémoire que j'emploierai comme ils le souhaitent. Le fait de Paul Ferry demandant à se convertir à la mort, est, disent-ils, suffisamment appuyé pour être raconté dans ces *Mémoires*, et ils n'en veulent pas d'autres preuves que le bruit commun de toute la ville de Metz.

Après les avoir bien priés de me donner sur cet écrit un conseil de conscience : savoir si c'étoit bien employer mon temps que de m'occuper à le finir, et si ce qu'il y a

de fait peut faire juger de l'utilité de l'ouvrage, ces deux messieurs m'ont dit très-sérieusement que je devois achever, que ce seroit rendre un bon service à l'Église, que l'ouvrage est curieux, piquant et d'une grande édification; qu'il y a même de l'élévation et de la beauté dans le style, et que de la manière que je m'y prends et avec les particularités que j'ai recueillies, il n'y a que moi qui puisse faire un tel ouvrage. M. Brisacier m'a dit qu'il me parleroit toujours sur cela en ami et en sincérité, qu'il ne m'amuseroit pas par des louanges, mais qu'il s'en tiendroit à la vérité et à l'utilité. « Il faut achever, dit M. Tiberge, et je presserai bien M. l'abbé Bossuet, quand je le verrai, de faire incessamment tout ce qui convient pour la mémoire de feu M. de Meaux; et, non-seulement par l'édition de ses manuscrits, mais par tous autres moyens qu'il peut avoir en main, se tenant, ajoute-t-il, dans le général, et sans lui déclarer l'ouverture que je leur ai faite. » Au reste, ils approuvent fort que je demeure uni avec lui-même pour le bien de ceci. M. l'abbé Bossuet a pris son parti envers M. l'évêque de Meaux; et, rebuté de ses manières, à ce qu'il dit peu honnêtes et peu sincères, il ne le veut plus voir, ni traiter avec lui en personne aucune affaire. C'est M. de Riberoles qui est son agent auprès de ce prélat, qu'il voit encore tous les jours, pour l'abbé Bossuet au sujet de l'homologation de leur sentence arbitrale, comme il faisoit ci-devant pour les réparations et pour les meubles. M. de Saint-André s'en mêle aussi de son côté dans l'occasion, à Paris et à Meaux.

J'ai lu chez Coignard, libraire, dans sa nouvelle édition du *Dictionnaire de Moreri*, à la lettre B, l'éloge qu'on y a imprimé de feu M. de Meaux, qui est mot-à-mot conforme à la minute que j'en avois faite, et que je garde.

J'ai vu aussi M. Du Pin, docteur de la Faculté de Paris, auteur de la nouvelle *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*. Il m'a montré l'histoire qu'il fait de feu M. de Meaux et de ses ouvrages. Je lui en ai dit mon avis, qu'il

a très-bien reçu, sur les endroits qui demandoient quelques corrections, et il a voulu venir voir M. l'abbé Bossuet; ce qu'il a fait aujourd'hui dimanche, 27 juin 1706, moi présent, et l'on est convenu de tout. Je lui ai parlé de M. Daude Thuet, docteur et professeur de Sorbonne, doyen de la Faculté de Paris, chanoine théologal de Péronne, auteur du *Catéchisme aux curés*. Je lui en ai donné un mémoire, et il m'a promis d'en parler dans sa *Bibliothèque*. M. Du Pin encore présent, M. l'abbé Bossuet s'est fort ouvert sur l'édition qu'il médite des ouvrages qu'il a tout prêts de feu M. de Meaux, et il en parle toujours comme les voulant faire imprimer incessamment, et dans deux mois, dit-il. Ce qui est impossible, car, outre que j'ai à revoir de ses *Élévations* pour près d'un mois de travail, les censeurs, M. Pirot ou quelque autre, mettront bien plus de temps à les revoir pour y donner leur approbation; mais il faut toujours l'entretenir dans cette pensée, et l'exciter à en venir à l'exécution. J'apprends de M. Anisson fils, conseiller à la cour, que Mlle de Mauléon a été condamnée par l'arrêt du parlement dans sa chambre, à faire vendre par décret sa maison de Mauléon, située à Saint-Brice, près de Montmorency, avec ses dépendances, et sa halle au poisson, pour payer, tant les sommes principales dues aux héritiers de feu M. Pajot, avocat, que les intérêts dus tant à eux qu'à la succession de feu M. de Meaux, qui avoit souvent payé en sa vie les arrérages des rentes de M. Pajot. Tous mes amis m'ont fort bien reçu à l'ordinaire et bien régalé, comme MM. Anisson et Rigaud, M. de Vaubert, M. Becquerau, curé de Saint-Barthélemy, M. Favart, professeur de théologie à Navarre et principal du collége de Reims, et autres. J'ai aussi vu les pères Mabillon et Ruinart qui m'ont toujours assuré de leur amitié; MM. de Beaufort et Pirot desquels j'ai appris toute l'affaire de la condamnation du père Juénin de l'Oratoire, qu'il est inutile de rapporter ici; si ce n'est que M. Pirot me dit que cette censure n'auroit jamais été faite si feu M. de Meaux avoit

vécu, et que les évêques de Chartres, Meaux et Noyon n'auroient seulement osé souffler [1]. D'ailleurs j'ai rendu compte à ce docteur de l'état des manuscrits de feu M. de Meaux qui m'ont passé par les mains, et des corrections que j'y ai faites, dont il a été content, m'assurant toujours de son amitié dans les occasions. Il se plaint que M. Phelippeaux ne le voit point du tout lorsqu'il est à Paris; mais il a cessé de s'en étonner après que je lui ai dit que ce M. le trésorier ne voit à Paris aucune personne liée avec feu M. de Meaux, ni de ses anciens amis, ni des docteurs qui l'ont connu.

M. Tournely, professeur de Sorbonne, m'a dit aussi que M. Phelippeaux ne le voyoit pas; qu'il l'avoit toujours connu pour un homme glorieux, plaintif, chagrin, n'estimant personne. Ce docteur m'a très-bien reçu, et régalé une fois à dîner.

—Samedi, 26 juin 1706, j'ai trouvé au registre du carrosse de voiture pour Meaux, que M. Phelippeaux, trésorier, y avoit retenu une place pour Meaux. J'ai été bien aise d'avoir cette occasion de témoigner publiquement que je ne m'éloignois pas de lui, mais qu'au contraire je cherchois à le voir, à lui parler, et à bien vivre avec lui.

—Nous avons donc fait ce voyage ensemble, mercredi 30 juin, avec beaucoup d'honnêteté de part et d'autre. Nous avons dîné tête-à-tête à Claye, de même; et nous sommes ainsi heureusement arrivés.

Mon cousin m'est venu au-devant, à ma chambre, avec un air serré. Pendant le souper et dans la conversation il a toujours paru embarrassé, étant sans doute mécontent de ce que je ne profite pas du canonicat de l'indultaire en sa faveur; il a paru de même jeudi tout le jour et vendredi encore; mais samedi il a éclaté, car étant allé voir M. Phelippeaux, trésorier, il a écouté ses mauvais conseils contre moi jusqu'à prendre la résolution d'aller avec lui à Germigny, se faire présenter à

[1] Ce témoignage est précieux en faveur du savant père Juénin.

M. l'évêque de Meaux, et savoir de ce prélat s'il est vrai qu'il pense au canonicat de l'indultaire; procédé qui m'est injurieux puisqu'il suppose que je le veux tromper et que je lui ai menti en lui disant que M. de Meaux pensoit à ce canonicat. Mon cousin a affecté de ne pas me voir de toute la journée, et, s'en allant dîner chez M. Phelippeaux, il a laissé un sol marqué pour aller au marché acheter le dîner de quatre personnes, savoir : de son neveu Le Tellier, l'avocat, qui est ici chez lui, de moi et de deux servantes; et en effet tout notre dîner a été un potage et deux œufs frais chacun; et le souper encore pis, car nous n'avions qu'un œuf chacun et une omelette. J'ai fait remarquer à l'avocat que mon cousin fâché contre moi me fuyoit, et je l'ai prié de savoir de lui s'il vouloit que je retournasse chez lui demain dimanche, parce que je ne voulois pas m'y présenter dans l'incertitude d'y être mal reçu.

—Ce dimanche, 4 juillet 1706, l'avocat Le Tellier m'est venu joindre après la grand'messe pour m'inviter à aller dîner chez mon cousin, disant qu'il avoit été hier à Germigny voir M. de Meaux, et qu'il en avoit été très-bien reçu.

Je me suis aussitôt rendu à Saint-Christophe, où j'ai trouvé mon cousin le curé encore fort froid, et se mettant à me conter le dessein et le succès de son voyage; il me dit qu'hier, samedi matin, ayant appris de M. Phelippeaux, trésorier, que M. l'évêque de Meaux avoit consenti qu'un enfant de Meaux traitât avec l'indultaire, et lui donnât une chapelle en permutation de son canonicat, il avoit d'abord pris la résolution d'aller voir M. de Meaux pour savoir de lui-même s'il avoit reconnu en sa personne quelque indignité pour passer à un canonicat de sa cathédrale, parce qu'il avoit appris de moi que ce prélat m'avoit refusé son consentement à la permutation que je voulois faire de mon prieuré avec cet indultaire en faveur de lui, mon cousin; qu'il étoit allé naturellement, en profitant de l'occasion de M. Phelippeaux, qui y alloit

aussi, et qui l'avoit présenté et rendu de lui un bon témoignage au prélat; que ce prélat lui avoit dit qu'il seroit ravi de le voir chanoine de sa cathédrale, puisqu'on lui disoit tant de bien de lui, et que je lui ferois plaisir de lui procurer un si bon sujet; que dès Paris, je lui avois fait ouverture de ce dessein, et qu'il falloit que j'eusse fait depuis de nouvelles réflexions pour m'en éloigner; que pour lui, il n'avoit aucune vue sur ce canonicat, qu'il ne vouloit pas que M. Chevallier donnât sa chapelle; mais qu'il la gardât, qu'il viendroit assez de canonicats à vaquer qu'il pourroit lui donner sans le dépouiller de ce qu'il avoit déjà; joint que M. Chevallier étoit chanoine et qu'il lui avoit donné la prébende de M. de Vitry, dernier mort; qu'il allât donc promptement conclure cette affaire ; que tout ce discours s'étoit fait en présence de M. Phelippeaux et de Gomer, répétant toujours que M. Chevallier étoit chanoine.

« A cela, dis-je à mon cousin, je n'ai que deux choses à répondre : 1° Vous avez fait paroître à des gens qui ne m'aiment pas que vous vous plaignez de moi, et 2° vous prenez conseil d'eux contre moi : à quelle fin? pour vous séparer de moi? Et voilà comme ils vous aiment, puisqu'en vous éloignant de moi, ils vous font perdre l'occasion d'avoir mon prieuré pour devenir chanoine; est-ce ainsi que vous entendez vos intérêts?

« Enfin leur conseil est de vous conduire à M. l'évêque de Meaux pour aller faire devant lui une information contre moi : à savoir si je lui ai demandé ou non son agrément pour vous faire chanoine, et s'il est vrai qu'il ait pris des mesures pour avoir le canonicat de l'indultaire. Si vous doutiez de la vérité de ces faits, dont je vous ai pourtant donné une preuve littérale dans la lettre missive que vous avez reçue de M. de Cés, vous pouviez me le dire simplement et en ami, et je vous aurois offert d'aller ensemble nous éclaircir avec M. de Meaux, sans prendre une voie qui m'est injurieuse et aller divulguer une affaire qui se passe entre nous amiablement. Est-ce

qu'on veut me forcer à une chose qui dépend de ma franche volonté? mais ne voit-on pas qu'on veut me rendre ridicule, si je la fais aujourd'hui; car le monde dira que je la fais, poussé par mes ennemis qui ont trouvé le moyen de m'arracher mon prieuré : est-ce ainsi que vous entendez vos intérêts? Pour moi, je ne me fâche pas, Dieu merci! je suis bien aise que M. l'évêque de Meaux vous ait donné son agrément pour être chanoine; il ne reste qu'à savoir de lui-même s'il persiste dans le dessein de ravoir le canonicat, comme je sais certainement qu'il le vouloit étant à Paris; vous n'en pouvez douter après la lettre que vous en avez reçue de M. de Cés, et je vous prie de me remettre cette lettre que je vous promets de ne pas montrer à M. de Meaux.

« Maintenant, je suis résolu d'aller exprès à Germigny remercier M. de Meaux de l'agrément qu'il nous donne, et le prier de me dire s'il a quitté ses premières vues et s'il me permettra d'agir avec l'indultaire. »

Après dîner, j'ai donc été à Germigny, où M. de Meaux m'a très-bien reçu à son ordinaire. Je l'ai remercié de l'agrément qu'il avoit donné hier à mon cousin. —« Oui, dit-il, je voudrois qu'un aussi honnête homme, dont on me dit tant de bien, eût le canonicat plutôt que l'indultaire, dont je ne me soucie pas, et plutôt que tout autre inconnu avec qui il traitera, car il va jeter son canonicat à la tête du premier venu; il le donnera pour une pièce de pain, c'est-à-dire pour un bénéfice de 150 francs de rente. C'est trop que de donner votre prieuré valant, comme l'on dit, 420 francs; n'avez-vous pas quelque autre moindre bénéfice?— Non, Monseigneur, dis-je, et je suis résolu de le livrer pour la satisfaction de mon cousin, qui ne peut plus durer dans sa cure, pourvu néanmoins que ce ne soit pas un obstacle à vos vues, et qu'il soit encore assez temps de traiter; car j'apprends, Monseigneur, que vous avez donné votre agrément à un enfant de Meaux, qu'on ne nomme pas, d'offrir une chapelle de 200 francs pour le canonicat.— Je ne sais ce que c'est, dit

le prélat, je n'ai vu personne ni entendu parler d'aucune autre permutation que de celle que vous voulez faire.— Si cela est, lui dis-je, Monseigneur, nous pouvons donc penser à la nôtre au cas que vous n'ayez pas d'autres vues? — Je n'ai aucune nouvelle des ordres que j'ai laissés sur cela. Je m'en vais écrire : donnez-vous patience, je vous enverrai la réponse, et vous verrez ce que vous aurez à faire. » Il dicta aussitôt une lettre en ma présence, fort pressante, où il se plaint des délais de l'indultaire à se soumettre à ce qu'il lui demande, qui est de lui remettre purement et simplement le canonicat au lieu d'en trafiquer, comme il semble avoir envie de faire, ce qui est contre toutes les règles de l'Église; et il mande que l'on emploie les offices de M. Le Barbier, avocat au parlement, ami du père de l'indultaire, pour le porter à ce dessein. La lettre est adressée à M. l'abbé Lyonnet, et M. de Meaux m'en a chargé pour la remettre à la poste.

Nous avons aussi parlé du canonicat vacant par la mort de M. Charles de Vitry, le paralytique, que le prélat m'a dit être donné à M. Chevallier, son grand-vicaire à Rome, doutant néanmoins que sa nomination eût effet, à cause d'une résignation en cour de Rome. « Je me suis étonné, lui dis-je, Monseigneur, que l'on n'eût pas envoyé un exprès au-devant de Votre Grandeur pour lui donner avis de cette mort.— Cela n'étoit pas nécessaire, dit-il, parce que j'avois laissé à Paris des lettres de vicariat insinuées pour nommer en mon absence. » Il ne m'a pas dit en faveur de qui étoient ces lettres, mais ce ne peut être qu'au nom de l'abbé Lyonnet, son agent, qui a sa confiance. Voilà donc un grand-vicaire de confiance autre que ceux de Meaux, qui ne le sont qu'en attendant et par grimace.

Au cas que je vinsse à traiter du canonicat, je l'ai prié de trouver bon que nous pussions aussi chercher une récompense de la cure de Saint-Christophe en faveur d'un jeune étudiant en philosophie dont je prenois soin à Paris, que nous choisirions un sujet agréable et capable. « Il y a, dit-il, M. Verjus, de Saint-Saintin, dont on me rend

bon témoignage.—Soit lui, soit un autre, lui répondis-je, vous serez content, Monseigneur, de celui qu'on vous présentera.» Ce discours m'a fait comprendre que M. Phelippeaux a déjà pris les devans pour Saint-Christophe en faveur de M. Verjus, et voilà comme mon cousin sait faire ses affaires et les miennes. Il s'ouvre et se fie à des gens qui commencent par prendre des mesures pour le dépouiller, sans néanmoins avoir aucune assurance du canonicat pour lui : est-ce là des amis?

Au reste, M. l'évêque de Meaux m'a avoué tout rondement qu'il avoit chargé M. de Cés de la Mission, et M. le supérieur du séminaire des Bons-Enfans de déterminer l'indultaire à lui remettre le canonicat pour le donner à M. Chevallier. Voilà donc deux faits avoués : le premier, que M. de Meaux a pris des mesures pour ravoir ce canonicat; le deuxième, qu'il n'a donné à personne la permission de traiter de ce canonicat, sachant que l'indultaire s'accommodera avec le premier venu, et ne voulant pas trouver cet obstacle dans son chemin. Ce sont ces deux faits que j'ai allégués tout simplement à mon cousin au retour de Germigny, lui rendant d'ailleurs un ample compte de mon voyage; et sur cela, il est demeuré muet et confus, sans avoir seulement un mot à dire. Son neveu l'avocat Le Tellier présent, le remarquant me dit : « Il est bien étonnant qu'il n'ait pas le mot à dire, lui qui soutenoit hier si affirmativement que M. de Meaux ne pensoit pas au canonicat de l'indultaire, et qu'il désiroit que lui, curé, eût le canonicat.» Au reste, il parut fort content de ce que je lui racontois, que j'avois dit à M. de Meaux que je venois le remercier de l'agrément qu'il donnoit à mon cousin pour être chanoine, et qu'il falloit seulement attendre la réponse de Paris, savoir si l'indultaire seroit disposé à rendre à M. de Meaux son canonicat.

Dans cette disposition, lundi 5 juillet, je pris à part l'avocat Le Tellier à la promenade et lui dis : «Vous voyez l'embarras où je suis par le procédé de mon cousin; si M. de Meaux obtient le canonicat, mes ennemis, à qui il

se va confier, diront qu'il n'a tenu qu'à moi de l'avoir, et que j'en ai laissé perdre volontairement l'occasion. Si, au contraire, M. de Meaux, n'obtenant pas ce canonicat, je le fais donner à mon cousin, mes ennemis diront qu'ils m'y ont forcé, et que je ne le fais pas volontairement; par sa conduite irrégulière, il me jette donc dans cet embarras de ne le pouvoir contenter comme je voudrois. » Mes ennemis disoient déjà, me voyant partir pour Paris, qu'en cédant ainsi mon prieuré, j'étois bien éloigné de le faire gratuitement; et qu'en prenant pour moi le canonicat de l'indultaire, je résignerois à mon cousin celui que je possède actuellement avec une réserve de 400 fr. de pension; que je voulois avoir aussi une récompense de la cure, et que par ce moyen, je gagnerois encore en donnant mon prieuré. Voilà les raisonnemens de personnes oisives et mal intentionnées; et peut-être, dans ces circonstances, n'est-il pas à propos que je songe du tout à cette affaire pour arrêter les mauvais discours de ces gens impuissans.

Au reste, après tous ces éclaircissemens, mon cousin n'a pas seulement ouvert la bouche pour me faire aucune excuse, mais au contraire il a encore parlé, en se flattant que je le ferai chanoine. Il est vrai que son neveu, l'avocat Le Tellier, m'a dit que je n'y étois pas obligé, sinon en tant que je lui avois promis cette faveur en temps et lieu, c'est-à-dire, quand il me plaira

—Mardi, 6 juillet, mon cousin a paru un peu revenu de ses agitations, et il a montré un esprit plus calme, il a fait ses adieux avec son neveu l'avocat. Nous nous sommes aussi dit adieu pour quinze jours, mais assez froidement.

—Mercredi, 7 juillet, ces deux messieurs sont partis pour Péronne.

—Jeudi 8, étant à Vareddes, j'apprends que nos chanoines Navarre et Lesage, avec leur trésorier, avoient fait à Germigny tous les raisonnemens ci-dessus au sujet de mon cousin et de moi : que je voulois plus gagner que

donner, me réserver une pension de quatre cents francs et enfin manquer de parole et ne rien faire.

Notre évêque, dans sa retraite de Germigny, ne va, dit-on, à la paroisse ni dire, ni entendre la messe, ni assister à vêpres, les dimanches ni les fêtes; l'on n'y voit non plus aucun de ses domestiques; son aumônier, Denis, y paroît fort dissipé, car disant tous les jours la messe, il ne laisse pas d'aller à la chasse le plus qu'il peut, en pourpoint, une gibecière à sa ceinture, le fusil sur l'épaule; et on le voit revenir ayant de plus trois ou quatre lapereaux battant sur ses fesses. M. de Meaux y est fort enfermé, dictant des lettres du matin au soir, ou d'autres écritures à cet aumônier, qui, pour se dédommager, prend tout l'essor qu'il peut.

J'apprends de Saint-André même qu'il est encore chargé d'une négociation de la part de l'abbé Bossuet auprès de M. de Meaux. C'est de faire à l'amiable et paisiblement la visite des bois de l'évêché, ordonnée par la sentence arbitrale, pour connoître les dégradations du temps de feu M. de Meaux, afin qu'étant constantes par un procès-verbal, M. de Meaux d'aujourd'hui et sa succession en soient déchargés.

Il négocie encore le marché des orangers de Germigny et de Meaux, dont M. de Meaux veut bien prendre une partie, et M. l'évêque de Tournay, l'ancien abbé de Rebais, qui est actuellement à Germigny, d'hier, 7 juillet, et aujourd'hui 8, veut prendre l'autre partie pour son jardin de Rebais où il fait sa demeure ordinaire; mais j'ai su depuis que l'affaire des orangers est rompue.

—Ce 9 juillet 1706, M. de Saint-André me mande qu'il a reçu ses provisions de Rome de l'archidiaconé, par un exprès que l'abbé Bossuet lui a envoyé.

—Ce 18 juillet, M. de Meaux est toujours à Germigny, enfermé depuis le matin jusqu'au soir avec son secrétaire, pour composer son mandement contre le *cas* des jansénistes. Cependant il n'en dit rien à personne de ceux qui le vont voir, mais les nouvelles en reviennent de Paris

même, ou ce prélat mande tous les jours les progrès de son ouvrage, et y tient ses amis dans une grande attente. Il doit demeurer à Germigny jusqu'à la fête de saint Étienne, sans revenir du tout à Meaux, où la conférence des curés se tint encore le 16 de ce mois et autres jours, sans que ce prélat s'y soit présenté, ce qui fait entièrement déserter ces assemblées. Il est certain que M. de Meaux a eu de grandes vapeurs à Germigny dans la semaine précédente, mais dans la dernière il s'est bien porté et se porte bien encore : sa grande application lui cause ce mal; mais il faut enfin, au bout de dix-huit mois de travail, enfanter un mandement ou mourir à la peine.

—Dimanche, 18 juillet 1706, j'entre en semaine pour l'office de la cathédrale.

—Ce soir, lundi 19, Saint-André arrive au logis pour faire, mercredi prochain, la prise de possession de l'archidiaconé de Brie. Je veux bien l'accompagner dans ses visites des chanoines.

—Mardi 20, nous avons fait toutes ces visites fort agréablement, et l'archidiacre a paru fort touché de la peine que j'ai prise en cette rencontre. Je l'ai prié à dîner, demain mercredi, au sortir du chapitre, pour faire la fête de son installation. J'en ai aussi prié M. le doyen, qui s'est excusé sur ce qu'il donnoit à manger lui-même demain à dîner. J'ai donc prié M. Treuvé, théologal, à sa place, et j'ai joint M. Morin, chanoine, ami de Saint-André, avec M. Pastel, mon ami, chez qui je donnois le dîner; et j'ai aussi prié le prieur de l'hôpital, bon picard d'Amiens qui me fait amitié, et qui est encore ami particulier de Saint-André.

—Mercredi 21, tout le monde s'est trouvé au chapitre pour la réception de l'archidiacre; et j'en marquerai la manière pour y avoir recours au besoin. Il est entré à l'ordinaire en habits de ville pour présenter ses lettres et prier qu'on l'admît. Toutes ses capacités étant en bonne forme, l'on a seulement conclu de lui faire signer sur le registre un acte de renonciation aux bruits d'une

prébende et aux distributions du chœur qu'il pourroit prétendre à cause du canonicat *ad effectum* qu'il a obtenu à Rome conformément au concordat pour être reçu dans sa dignité : cet acte pris mot-à-mot sur un pareil donné par M. l'abbé Bossuet lors aussi de sa réception ; et il fut aussi conclu, après délibération prise, que les 100 livres payées par le récipiendaire seroient employés au besoin de la sacristie, suivant ce qui avoit été résolu et exécuté à ma réception, pour obéir au concile de Trente, *sess. XXIV, cap. XIV,* qui défend de recevoir aucun présent pour prise de possession de bénéfice tournant au profit des particuliers, parce que tant ceux qui font les présens que ceux qui les reçoivent, *simoniacæ labis, aut sordidæ avaritiæ suspicionem habent* (1). Ordonnant de procéder contre eux en vertu des saints canons et des constitutions apostoliques faites *contra simoniacos;* ce concile approuvant seulement ce qui se donne pour être employé à de pieux usages. Et néanmoins tous les Meldois, M. Morin, cet habile docteur de Sorbonne, et ce grand casuiste à la tête, étoient d'avis que les 100 livres fussent mis en distribution.

Ces délibérations prises, le nouvel archidiacre est rentré au chapitre en surplis et aumusse; il a signé sur le registre l'acte de renonciation ci-dessus, a prêté le serment accoutumé, et a été reçu au baiser de chacun de Messieurs avec les prières ordinaires, sans néanmoins avoir été mis en place dans le chapitre, ni avoir été reçu aux distributions du chœur par l'attouchement du pain et du vin, ce qui ne se fait qu'aux chanoines seulement; mais le jour même, à vêpres, il a été mis en possession actuelle et réelle au chœur, en lui assignant sa place d'archidiacre de Brie, qui est la seconde du côté droit, et il se nomme André Chapperon de Saint-André, né au diocèse de Meaux, docteur de Bourges, prêtre d'Arras, où il a été chanoine de la cathédrale pendant vingt ans,

[1] Encourrent les soupçons de simonie ou de sordide avarice.

et de là s'est retiré à la Trappe, où il a passé quelques années, puis a été fait curé de Bannost, en ce diocèse, en 1688, et curé de Vareddes en 1698, et enfin archidiacre de Brie en 1706. Le chapitre fini, ces messieurs que j'ai nommés ci-dessus sont venus dîner à ma chambre au cloître, où l'on a assez bien bu du vin de Beaune qui s'est trouvé fort bon, et bien mangé de ce qu'il y avoit de meilleur à la ville, fricassée, lapereau, dindonneau.

—Ce 22 juillet 1706, fête de sainte Madeleine, j'ai fait tout l'office du chœur, comme les jours précédens, et j'ai aussi chanté les collectes à l'antienne sans que les chanoines députés pour cela s'y soient présentés, car ils le font à l'exclusion des chanoines qui sont au-dessous d'eux, mais non des dignités qui sont au-dessus; et il n'y en a eu aucune plainte au chapitre suivant où je me suis trouvé, et où même j'ai été député pour faire réponse à l'abbé Denise, chantre de Troyes, sur l'établissement de notre office du *fidelium* et autres usages de l'église; et ma réponse que j'ai apportée au chapitre d'après y a été lue et approuvée; j'en ai gardé la minute, elle est datée du 23 juillet 1706, et je l'ai envoyée à Troyes en mon nom, mais par ordre et comme approuvée du chapitre; aussi est-elle bien et vraie.

—Ce 23, M. l'abbé Bossuet est arrivé à Meaux avant midi. Cornuau, son homme d'affaire, y étoit arrivé dès hier, et dès le grand matin il fait faire des paquets de meubles, lits, tapisseries et autres pour emporter. J'y suis allé sur le midi, portant à cet abbé la suite des *Élévations sur les mystères*, corrigée jusqu'à la fin de l'Ancien Testament, où j'ai trouvé un fort grand travail, à cause des citations infinies de la sainte Écriture qu'il a fallu mettre dans cet ouvrage, et un tissu des propres paroles de la Bible, ou une application et allusion continuelle à ces mêmes paroles, comme je l'ai fait voir à cet abbé, en lui donnant un mémoire en gros des matières traitées là, et de la manière qu'elles y sont traitées. Outre ce qui regarde la création du monde, la toute-puissance de Dieu,

ses autres attributs, le péché originel et les premiers temps, l'on y voit toutes les figures et les prophéties de l'Ancien Testament, etc. L'abbé m'a paru étonné de ce que je ne lui donnois que cela, trouvant les cahiers en petit nombre ; mais je suis bien résolu de ne m'en pas hâter davantage, et pour le profit que j'en reçois, ce n'est pas la peine de me tant fatiguer. Il m'a dit qu'il reviendroit ici dans quinze jours ; je lui ai promis le reste, c'est-à-dire ce que je pourrois faire sans incommodité.

Il est donc ici tout occupé de son déménagement : toutes ses chambres sont détendues et il y a des paquets prêts pour la charge de trois charrettes. Il nous a donné bien à dîner ; Saint-André et Riberoles ses agens y étoient ; ils concertent toujours leur nouvelle négociation d'entre l'évêque et l'abbé ; et Saint-André s'en va demain exprès à Paris, espérant, sur les paroles qu'il y a du grand et du petit prélat, de conclure avec l'abbé Lyonnet, agent de M. de Meaux. Nous verrons quel sera le succès de ses courses.

L'abbé ayant fini avec moi, s'est enfermé dans son cabinet avec Saint-André, pour lui donner tous les mémoires, papiers, procès-verbaux, et instructions concernant son archidiaconé. Il m'a fait bien des complimens sur les honnêtetés et complaisances que j'ai eues pour Saint-André à sa prise de possession, me disant même qu'il comptoit bien que c'étoit à cause de lui que j'avois pris tant de peine. « Et vous le devez bien croire, lui dis-je. » Après dîner il est allé aux Ursulines de Sainte-Marie. Les filles de la Visitation ont eu une grande joie de le revoir, surtout mesdames de Ligny et de Commenges, qui en avoient une extrême impatience, comme elles me le témoignoient peu auparavant. J'ai eu même des lettres de cet abbé pour ces dames déjà plusieurs fois, avec ordre de prendre leurs réponses pour les lui envoyer ; ce qui me fait croire qu'il négocie quelque chose de secret avec elles, et je crois, pour moi, que c'est leur sortie de cette maison pour aller demeurer à Paris : le temps nous l'apprendra. Au retour

de là je retrouvai cet abbé chez lui sur les six heures du soir, et je le vis partir pour aller coucher à Ferrières, laissant ici Cornuau pour achever ses paquets.

—Et ce samedi 24, cet agent m'a envoyé le Missel de Meaux, en maroquin, de feu M. de Meaux, que j'avois demandé à l'abbé Bossuet, dès Paris, et qu'il ne m'avoit accordé qu'à son corps défendant; mais enfin je le tiens : il faut tirer ce qu'on peut de mauvaise paie : avec ce Missel, voilà ma chapelle complète, au moins telle quelle, venant de feu M. de Meaux ; nous verrons ce que cet abbé fera de plus quand il aura fini ses affaires, et qu'il verra ce qu'il aura de reste en ses mains. Cet abbé m'a fort parlé des dernières tentatives du chapitre contre lui. Ces messieurs se sont adressés à M. le premier président, pour avoir un tiers expert, et ce magistrat ayant promis de le nommer, fut tout étonné de trouver dans les conclusions du chapitre que cet expert eût aussi le pouvoir de déterminer le prix des réparations à faire, et les sommes dont chacune des parties seroit tenue ; ce qu'ayant remarqué il dit qu'il ne pouvoit répondre à la requête qu'au préalable elle n'eût été communiquée aux gens du roi pour en avoir leurs conclusions, qui étoit ce que le procureur de l'abbé soutenoit. « Ainsi, dit l'abbé, voilà le chapitre tout à fait hors de la grand'chambre, et il ne pourra plus s'adresser qu'à la première des enquêtes, en attendant que, le procès étant distribué, on sache à laquelle des enquêtes il aura été renvoyé. » Vendredi dernier étant au chapitre, j'y entendis lire une lettre de l'abbé de Gomer, où il rendoit compte de ses diligences pour obtenir ce tiers expert, à quoi il n'avoit pu parvenir. On en faisoit un grand mystère et il y avoit bien de la chuchoterie pendant cette lecture.

—Ce vendredi soir, 23 juillet 1706, mon cousin Honbrel, curé de Saint-Christophe, est arrivé de Péronne et de Noyon, sans m'en avoir donné aucun avis. Je l'ai trouvé gros et gras, plus qu'à son ordinaire, et aussi plus ouvert qu'à son départ, me paroissant bien content de son

voyage, parce qu'il avoit fait bien recevoir son neveu l'avocat, par M. Le Tellier, son père; que lui-même avoit été bien reçu de toute sa famille et régalé de tous ses amis, chacun désirant qu'il rentrât dans son canonicat de Péronne, rempli par un fol et un emporté, qui fait tous les jours des violences dignes de le faire déposséder.

—Ce samedi 24, il m'a lu une lettre de M. de Cés, de la Mission, par laquelle il lui mande qu'il n'espère plus rien du canonicat de l'indultaire, en faveur de M. Chevallier, selon le désir et les vues de M. de Meaux, et il lui offre ses offices auprès du prélat en sa faveur. J'ai dit à cela simplement, que nous lui étions obligés de ses services, que nous n'en avions pas besoin, et que rien ne pressoit; aussi pour moi, dois-je attendre la réponse de M. de Meaux même, qui s'est servi en dernier lieu de la voie de l'abbé Lyonnet, pour faire solliciter l'indultaire par M. le Barbier, avocat; car je ne veux pas mécontenter M. de Meaux, ni lui donner aucune prise contre moi, mais faire voir, au contraire, que je respecte son avis et que j'y conforme ma conduite, m'ayant dit jusqu'à quatre fois, et l'ayant écrit ainsi à l'abbé Lyonnet, qu'il ne pouvoit approuver que l'indultaire fît un trafic honteux du canonicat de Meaux, contre toutes les règles de l'Église, et sans avoir seulement pris possession de ce bénéfice; ce qui est condamner tous ceux qui coopèrent au même marché, ayant d'ailleurs à me plaindre de ce qu'on a déjà pris des mesures auprès de M. de Meaux, pour faire tomber la cure de Saint-Christophe à M. Verjus, chanoine de Saint-Saintin, ce qui ne me convient nullement. Ainsi il vaut mieux laisser couler le temps et voir quel parti prendra l'indultaire sans se presser, me rendre par là le maître de l'affaire, pour la conclure comment et quand il me plaira, indépendamment de tant de gens qui se mêlent de ce qui ne les regarde pas. Mon cousin a apporté de Noyon une lettre de l'évêque de ce lieu pour M. de Meaux; il a laissé passer dimanche et lundi sainte-Anne; et ce mardi soir, 27 juillet, il est allé à Germigny la présenter lui-même,

m'invitant de l'accompagner et de faire avec lui cette promenade, dont je l'ai fort remercié, attendu la chaleur excessive à laquelle on fond dans les maisons sans se remuer : combien plus au soleil et à cheval !

—Ce matin, 28 juillet 1706, j'apprends que mon cousin ne revint qu'hier dix heures du soir, à cause de deux orages qui le retinrent et dont il n'a pas été incommodé. Il me vient de dire qu'en quittant M. de Meaux, ce prélat lui avoit dit : « Vous ne me demandez pas de nouvelles de l'indultaire. Je n'ai pas fait de réponse à M. Le Dieu, comme je lui avois promis, parce que je n'ai reçu que depuis deux jours celle de l'abbé Lyonnet sur ce sujet : vous le lui direz, je vous prie.» C'est, en un mot, qu'il est résolu de se mettre en possession du canonicat de Meaux, pour quoi il doit venir au premier jour. Mon cousin me l'a ainsi rapporté tranquillement ; sur quoi j'ai dit qu'on voyoit bien, que touché de l'avis de M. de Meaux, disant que c'est un trafic contre toutes les règles de l'Église de prendre un canonicat pour le permuter sans se mettre seulement en possession, il aura été au conseil de gens éclairés qui lui auront tous décidé que l'on ne peut pas prendre un bénéfice sans avoir intention de le desservir ; sur quoi il se sera déterminé à venir à Meaux.

—Vendredi, 30 juillet, c'étoit la conférence des curés à laquelle personne de Germigny n'est venu, et il paroît que M. de Meaux a pris l'habitude de ne s'y trouver jamais ; les curés n'y viennent guère non plus, et il n'y a plus d'ordre.

—Samedi 31, après dîner, mon cousin m'a dit qu'il a retenu place au carrosse pour aller à Paris, lundi prochain, travailler à se faire conserver sa pension sur le canonicat de Péronne, dont le titulaire étoit au hasard d'être dépouillé, et il m'a demandé si je n'avois rien à faire savoir au père de l'indultaire. « Rien, dis-je, quant à présent ; c'est à lui à parler, et j'attends toujours la réponse de M. de Meaux que je verrai quand il sera ici pour saint Étienne. »

Alors mon cousin est entré en fureur contre moi, et animé par de mauvais conseils par mes ennemis déclarés, ci-devant par le trésorier Phelippeaux, et cette fois-ci par Navarre, son grand ami, il m'a fait cent reproches amers; que je l'amusois depuis dix ans de belles paroles; que j'ai toujours dit que je n'attendois qu'une occasion de le faire chanoine; que la voilà; pourquoi je n'en profitois pas? mais que j'avois l'âme trop intéressée pour quitter jamais mon prieuré; que ce seroit un miracle si je le quittois jamais; que je l'avois sacrifié à la haine de feu M. de Noyon pour attirer ses faveurs sur mes neveux, en faisant venir de Rome pour lui une absolution qui ne lui étoit pas nécessaire; que cette absolution le diffamoit dans le diocèse de Noyon où il ne pouvoit plus retourner; que, par cette raison, j'étois cause qu'il en étoit sorti en abandonnant une mère dans sa vieillesse et à la mort; que j'avois voulu le dominer comme un écolier; que je n'avois jamais servi utilement que des indignes : un Godemel pour le faire prêtre, un Moreri pour le faire chanoine; que j'allasse faire pénitence le reste de mes jours; que je me faisois une belle réputation dans la famille d'où il revenoit, et à Meaux, en lui manquant de parole; qu'il voyoit bien que je serois ravi d'avoir encore cette excuse de lui donner mon prieuré, savoir : cette explication qu'il avoit été obligé d'avoir avec moi, parce qu'il ne convenoit pas à un homme de son âge d'être plus longtemps ma dupe; et ainsi du reste. Cependant je gardois mon âme en patience et ma langue en silence. J'ai souffert cette insulte, Dieu merci! avec une patience invincible; mais j'ai cru devoir ici garder ce récit, afin d'avoir cette preuve du mauvais cœur d'un homme que je veux néanmoins obliger. Il ajouta des reproches sur mes manières sèches, et qui ne tendoient, en un mot, qu'à conclure : « Sortez d'ici! que je ne vous voie de ma vie » : et finit en disant : « Je n'espère rien de vous, et je ne vous parlerai jamais de votre prieuré. » On le vint demander pour une affaire; il monta à sa chambre avec la personne qui le demandoit,

et finit ainsi sa scène, pendant laquelle il avoit le visage en feu et les paroles de même, comme un homme très-irrité et résolu à rompre pour jamais. C'est pourquoi je fus plus sur mes gardes, bien résolu de prendre le seul moyen qui me restoit de calmer son esprit et de l'adoucir envers moi, pour éviter le scandale que notre division auroit donné, si elle eût éclaté et se fût fait remarquer, en nous quittant et nous séparant l'un de l'autre, c'est-à-dire, moi cessant d'aller manger chez lui : sur quoi il ne s'est pas expliqué; mais outré comme il étoit, il est sans doute qu'il se seroit porté aux dernières extrémités.

J'ai des réponses à tous ses griefs; mais comme il n'étoit pas en état de les entendre, je n'ai pas cru devoir les lui proposer, ce qui n'auroit servi qu'à l'aigrir davantage. Je lui ai seulement dit que, pour son absolution de Rome, je m'étois employé à la lui faire venir uniquement pour lui faire plaisir, le tirer d'inquiétude et d'embarras, et lui épargner un procès contre M. de Noyon, que son chapitre même n'avoit pas voulu entreprendre, et qu'il savoit que ç'avoit été l'avis de feu M. de Meaux même et de M. Phelippeaux, qui avoient conclu de faire venir l'absolution pour le tirer de la vexation de son évêque; que j'avois si peu pensé à m'attirer par là les faveurs de M. de Noyon pour mes neveux, qu'au contraire je ne lui en avois jamais demandé aucune, content de payer leurs pensions au séminaire et de les abandonner à la conduite de leurs supérieurs; qu'il étoit lui-même témoin de tout cela, et que j'étois bien surpris qu'il s'avisât si tard de me faire une querelle dont il ne m'avoit jamais parlé.

Le surplus de mes réponses, je les mets ici tandis que j'en ai la mémoire fraîche, afin que ma justification demeure par écrit, de peur que je ne l'oublie. Premièrement donc, ce n'est pas moi qui l'ai engagé à venir dans ce diocèse; c'est lui qui m'a prié de lui en donner l'occasion et le moyen, parce qu'il avoit des raisons essentielles, disoit-il, de quitter Péronne. Je ne dois pas les omettre : la première, et la plus importante, étoit la conduite de sa

sœur Marie Honbrel, qui ne cessoit de faire l'amour sans prendre parti pour un mariage, ce qui, disoit-il, retomboit sur lui-même, se trouvant comme prêtre chargé de réformer sa conduite. La seconde étoit la sentence de M. de Noyon, qui le déclaroit irrégulier, et l'avoit obligé de recourir à Rome pour se faire rétablir, qui ne lui laissoit plus lieu de demeurer avec honneur dans ce diocèse. La troisième, sa santé qui étoit fort altérée par le mauvais air de Péronne, et surtout les brouillards qui lui causoient des fluxions continuelles. En dernier lieu sa famille qui l'épuisoit, disoit-il, et ne cherchoit qu'à le dépouiller, comme on avoit déjà fait par le testament de mon oncle, son père, qui l'avoit entièrement déshérité, et par le peu de ménage et la pauvreté même de ma tante, sa mère, à qui il payoit pension, et qui, avec cela ne cessoit de lui ôter tout ce qu'elle pouvoit, ce qui étoit un sujet continuel de gronderies entre eux. Il quittoit donc Péronne par toutes ces raisons, et je garde encore ses lettres par lesquelles il me fait de grands remerciemens d'avoir enfin terminé l'affaire de sa permutation par la cure de Villeneuve-sous-Dammartin de ce diocèse, lui-même en ayant fait le traité à Paris en personne, et fait l'accord des conditions. Quand après cela il vint prendre possession, ma tante, sa mère, m'écrivit qu'elle étoit bien aise que son fils eût la satisfaction de servir sous M. de Meaux, et d'en être connu; mais qu'elle étoit fâchée que ce fût dans une cure de campagne; que sa joie seroit parfaite si c'étoit à Meaux et dans un canonicat de la cathédrale, auquel cas elle viendroit demeurer avec lui. Je lui répondis que je n'étois pas le maître des canonicats, et qu'il ne se falloit pas flatter de cette espérance. Mon cousin étoit encore à Péronne quand cette lettre y arriva; il en eut connoissance, et me dit qu'il ne falloit pas mander cela; mais je l'avois fait exprès, afin qu'il n'eût pas à me dire dans la suite, et comme il fait aujourd'hui, que je l'ai leurré de l'espérance d'un canonicat.

Trois mois après son arrivée à Villeneuve, M. de Meaux

donna à Moreri un canonicat de sa cathédrale à ma prière et sollicitation. Mon cousin en eut une terrible jalousie, s'imaginant que je devois lui faire donner ce canonicat, à lui qui étoit à peine arrivé, et qui ne s'étoit pas encore fait connoître; c'étoit demander de moi une chose impossible et insensée, je me réservois pour un meilleur temps où je pouvois espérer de n'être pas refusé. Cependant, il ne me l'a jamais pardonné, puisque encore aujourd'hui il m'en fait le reproche; mais on voit combien injustement, aussi bien que son autre reproche sur Godemel, pour le dire en passant. C'est un chanoine de Péronne qui vint avec un dimissoire absolu de son évêque et un bon témoignage de son chapitre se présenter aux Ordres à Meaux pour la prêtrise, qui fut examiné par M. Phelippeaux à qui je le présentai en l'avertissant qu'il étoit ignorant et n'étudioit pas, et qui, avec cela, le reçut après lui avoir bien recommandé de s'appliquer à l'étude et de se rendre plus capable qu'il n'étoit de son ministère : n'étoit-ce pas toutes les précautions qu'on pouvoit prendre? et aussi quelle science faut-il à un chanoine de collégiale? Mais depuis ce temps, il a fait une lourde faute : en suis-je responsable? ni M. Phelippeaux qui l'a reçu pour l'ordination, ni M. de Meaux qui lui a imposé les mains. Ai-je sa liberté entre les mains pour lui faire faire le bien que je voudrois, et le retirer du mal que je ne voudrois pas qu'il fît? et saint Paul ne dit-il pas, après Jésus-Christ, que chacun portera son fardeau et répondra de soi-même au jugement de Dieu? Pourquoi donc m'aller insulter sur cela et me dire durement : « Allez, Monsieur, faites pénitence de Moreri et de Godemel? » Est-il permis de s'abandonner ainsi à sa mauvaise humeur et à sa colère contre un ami et un parent?

Au mois d'avril 1697, j'ai été fait chancelier de la cathédrale, justement un an après l'arrivée de mon cousin dans sa cure. Je lui en donnai avis comme à un bon parent et ami, que je croyois y devoir prendre part, non-seulement à cause de moi, mais à cause de lui-même, puisque cela

lui faisoit voir que j'étois aimé et estimé de M. de Meaux, et que je pouvois en espérer d'autres grâces pour lui-même, après en avoir tant reçues pour moi. Il répondit très-froidement à cette nouvelle, il en eut une jalousie extraordinaire, et disoit tout rondement que j'avois bien du bonheur, mais nul mérite; je l'ai su des curés ses voisins, à qui il tenoit ce discours. Et depuis il a toujours gardé la même jalousie.

Après cela, il s'abandonna entièrement à son chagrin dans sa cure de village; et, dans un accès de mélancolie noire, il m'écrivit sèchement, que je lui donnasse mon prieuré de Varennes : je ne répondis rien à une proposition si incivile et insensée. Mes neveux n'étoient pas placés, pour qui ce bénéfice pouvoit m'être nécessaire. M. de Meaux étoit plein de vie, et j'avois lieu d'en espérer toutes les faveurs, étant si bien auprès de lui. En effet, de temps en temps, je lui parlois modestement de mon cousin, et je lui insinuois la satisfaction particulière que j'aurois de le voir établi à Meaux, auprès de moi. Cependant, notre homme séchoit d'ennui dans son village, et vouloit que, dès qu'un canonicat venoit à vaquer, ce fut pour lui. J'avois à me ménager auprès de M. de Meaux, dont je savois le dessein de pourvoir deux ou trois personnes avant lui, MM. Filère, de Mouhy, etc.

Nous nous voyions quelquefois à Paris et à Meaux, et je l'allois voir aussi à Villeneuve; un jour même, pour l'amour de lui et de moi, M. de Meaux allant de Dammartin à Paris, voulut bien descendre à Villeneuve, le voir et lui faire amitié en présence de tous ses habitans. Je ne perdois aucune occasion pour lui attirer la considération et l'estime du prélat. Il pouvoit attendre en patience les effets de sa bonté, parce que les années ayant été bonnes, et le blé se vendant bien, il jouissoit d'un bon revenu, et amassoit de l'argent.

Dans ces dispositions à la fin de l'été 1699, il fut attaqué d'une grande fluxion sur les genoux qui dégénéra en goutte. Je le vis en cet état à la saint Martin, et j'en fus

touché de compassion, car il souffroit beaucoup; mais il étoit bien servi, et son médecin, qui étoit de Dammartin, le secouroit bien, lui tenoit bonne compagnie, et le réjouissoit même dans ses douleurs extrêmes. J'en fus plus hardi à représenter ses besoins à M. de Meaux, et comment il lui étoit impossible de rester à la campagne où il avoit contracté un si grand mal. Il revint petit à petit de ce mal affreux, et, en carême il commençoit à se lever et à prendre des forces. Dans ce temps, M. de Meaux fit M. Filère chanoine; par là la cure de Saint-Christophe étoit à donner; je la demandai pour mon cousin, à qui M. de Meaux l'accorda. Je lui en envoyai la nouvelle de Paris où j'étois vers la fin du carême, lui représentant la modicité du revenu de la cure, le grand nombre de messes et de confréries et point de vicaire; joignez la dureté des esprits des habitans, dits communément les mutins de Saint-Christophe, ennemis de toute sujétion. Nonobstant cela, dégoûté du village, fatigué de sa maladie, il fut ravi de revenir à la ville, et il accepta. Il avoit encore les jambes foibles, quand il vint prendre possession, et il s'aidoit d'un bâton. On le crut estropié, et qu'il ne seroit jamais en état de gouverner sa cure; les esprits furent mal prévenus.

Cependant le bon air de la ville de Meaux lui a été très-salubre; les foiblesses qui lui restoient de la goutte se sont entièrement dissipées, il est devenu gros et gras et s'est fait une forte et vigoureuse santé, buvant et mangeant bien, et même trop, ce qui lui a causé quelquefois des plénitudes, qui l'ont obligé de se faire saigner et purger de temps en temps, ce qu'il éviteroit par une vie plus sobre; c'est tout son mal. D'ailleurs le service de la cure lui est aisé, et il n'a de peines que celles qu'il s'est attirées lui-même de ses paroissiens, faute de complaisance pour ménager leurs esprits, et de patience pour les souffrir.

Le procès au sujet de sa portion congrue [1] est venu

[1] On appelait *portion congrue* certaine partie des revenus d'un bénéfice ecclésiastique que laissait le bénéficier en titre à celui qui

depuis, et a été terminé en 1702, par une transaction où il renonce à la portion congrue, y ayant été déterminé par l'avis de M. de Meaux même, instruit par M. de Verthamont, premier président au grand conseil, qui lui dit qu'il ne pourroit s'empêcher d'ôter la portion congrue, à moins que le curé de Saint-Christophe ne prouvât que sa paroisse s'étendoit hors de la ville de Meaux, et sur les terres de la Varenne où le prieuré de Reuil avoit un dîmage ; ce qu'il étoit impossible de prouver, attendu l'enceinte des murs de la ville, au delà desquels la paroisse de Saint-Christophe ne passe pas. M. de Meaux parut fort touché de la diminution de cette cure, et toujours mieux disposé envers mon cousin. Dans le même temps, j'achevai mon travail sur la censure de l'assemblée du clergé de 1700, que je lus tout entier à M. de Meaux, pour mériter de plus en plus ses faveurs, et dont il me sut très-bon gré et me donna mille louanges ; j'entrepris aussitôt très-vivement la correction du Missel et du Bréviaire, dont je lus aussi le travail à M. de Meaux, qui l'approuva fort ; tout cela dans le dessein de nous le rendre favorable dans les occasions. Mais l'abbé Bossuet, qui avoit déjà ses vues et vouloit être le maître, diminuoit exprès et malicieusement le prix de mon travail et de mes assiduités auprès de M. de Meaux, de peur qu'il ne me fît de nouvelles grâces. En effet, trois canonicats furent donnés en 1701 et 1702, à M. de Mouhy, à M. de Mailly et au jeune Phelippeaux. C'étoient ceux que M. de Meaux avoit voulu faire passer devant, et il me dit positivement alors qu'il vouloit présentement songer à mon cousin. Pouvois-je faire davantage que de redoubler mes assiduités et augmenter mon travail ? De sorte que tous mes soins se tournoient uniquement à mériter un canonicat pour mon cousin, et

qui en faisait les fonctions à sa place. La plupart des bénéfices étaient possédés par des ecclésiastiques qui se contentaient de jouir des revenus, et se déchargeaient des obligations sur des prêtres à leurs gages ou *à portion congrue*.

il fallait s'y conduire avec d'autant plus de sagesse que l'abbé Bossuet étoit toujours à l'affût pour me chagriner et chercher noise, de sorte qu'au sujet de mon cousin que je voulois servir à toute force, j'avois mille déplaisirs à essuyer ; et, en un mot, sa venue en ce diocèse et en cette ville m'a été tout à fait à charge et très-pénible, et diminué beaucoup les agrémens que j'avois auprès de M. de Meaux. Mais Dieu m'a fait la grâce de prendre patience et de me soutenir toujours par l'espérance des bontés de M. de Meaux ; et néanmoins pour soutenir mon cousin lui-même, qui de temps en temps s'abandonnoit à la désolation, je lui faisois espérer cette dernière ressource d'avoir un canonicat par le moyen de mon prieuré de Varennes.

Il se présenta même quelque occasion où il sait que M. de Meaux vivant encore, j'offris un prieuré à M. Labbey, chanoine, qui ne le voulut pas accepter pour son canonicat. Dans ces circonstances la triste mort de M. de Meaux est arrivée. Quand sa sœur Madeleine, avec sa nièce Billecocq, sont venues à Meaux l'été de la même année 1704, je me suis ouvert que je n'attendois que l'occasion de le faire chanoine par mon prieuré. Cela s'entend à mon point et aise, quand mon établissement sera fait, et que je n'aurai pas un besoin pressant de mon prieuré pour vivre. Je n'ai pas manqué de le faire ainsi entendre à mes cousines, leur répétant sans cesse, que mon cousin se portoit bien, qu'il pouvoit bien se donner un peu de patience quand il falloit faire les choses avec sagesse, qu'il ne me convenoit pas de me brouiller avec mes propres neveux, que l'un d'eux n'étoit pas encore établi, c'étoit mon neveu Le Dieu. Je n'ai donc jamais pris qu'un engagement général et d'honnêteté, pour calmer l'esprit d'un homme impatient. J'ai toujours eu bonne intention au fond, mais un homme sage attend patiemment l'effet de la bonne intention, et il ne doit pas croire qu'il aideroit de faire un procès à un homme pour le sommer de sa bonne volonté : les choses de bonne

volonté se gouvernent autrement que celles de justice.

Il a donc tort de me dire aujourd'hui que je l'amuse depuis dix ans, et que je me moque de lui, car il n'est pas vrai que je lui aie donné de parole positive de le faire chanoine depuis ce temps. Pendant la vie de M. de Meaux j'employois mes offices auprès de ce prélat, et de la manière que j'ai expliqué, mais sans jamais répondre du succès, ce qui auroit été insensé. Je lui donnois une espérance éloignée de mon prieuré, mais en même temps je disois nettement : « Attendons auparavant la bonne volonté de M. de Meaux; » et j'ajoutois en particulier que je voulois voir mon neveu Le Dieu établi dans un bénéfice. Il n'y avoit à tout cela rien de bien positif, mais des manières honnêtes et polies pour s'attacher l'un et l'autre de plus en plus; et je disois nettement que je n'avois d'autre intention, sinon que nous pussions finir nos jours ensemble, en nous consolant par la méditation de la sainte Écriture. Au commencement de cette année 1706, mon neveu a été pourvu d'une cure par M. de Noyon à ma prière. Alors j'ai parlé encore à mon cousin avec plus d'ouverture, que quand je verrois mon neveu bien établi dans sa cure, parce qu'il avoit eu beaucoup de peine de se résoudre à la prendre, alors je ne voyois plus autre chose à faire de mon prieuré que de le lui donner, à lui mon cousin. Comme c'est encore en effet ma résolution, dont je viens de lui donner une indubitable (preuve), et qui l'a aussi tout à fait calmé.

Sa grande colère et son déchaînement outré m'a fait juger qu'il ne pouvoit plus durer dans sa cure, quoiqu'il se porte très-bien et qu'elle lui vaille beaucoup plus qu'un canonicat de la cathédrale, attendu la modicité du prix du blé qui se donne à 100 sols le septier de Meaux, sur lequel pied les canonicats ne valent pas 500 francs. Néanmoins j'écris à M. Gueau, avocat, père de l'indultaire, que je suis prêt de donner mon prieuré en permutation du canonicat de son fils, puisque M. de Meaux m'en donne à présent la liberté, et que tous les obstacles qui

me retenoient de sa part sont levés par la résolution prise par l'indultaire, son fils, de venir à Meaux se mettre en possession.

Dès le samedi soir, 31 juillet, allant souper chez mon cousin, je montai à sa chambre et lui dis : « Je ne veux pas que vous soyez indisposé contre moi.—Aussi ne le suis-je pas, me répondit-il.—Je le veux croire, ajoutai-je; il me paraît donc que vous ne pouvez plus durer dans votre cure? Cela étant, puisque vous m'assurez d'ailleurs que M. de Meaux vous a dit qu'il ne pense plus à ce canonicat, quoique je dusse recevoir sa réponse de lui-même, comme je ferai lundi à son arrivée, néanmoins, puisque vous partez pour Paris dès lundi matin, je vous donnerai demain ma lettre pour M. Gueau, par laquelle je lui offre mon prieuré en permutation du canonicat de son fils. » Mon cousin a très-bien reçu cette proposition et s'est montré plus gracieux.

—Ce dimanche donc, 1er août 1706, le soir, avant souper, je lui ai donné ma lettre qui est très-nette et très-pressante, et je garde la minute en témoignage de ma bonne volonté, laquelle j'ai jointe aux autres lettres que j'ai de mon cousin sur son établissement à Meaux, afin que l'on voie par actes ma conduite à son égard. Il demeure donc pour constant que j'ai voulu sincèrement profiter de cette occasion pour le faire chanoine, et que l'empêchement nous est venu de la part de M. de Meaux; et néanmoins mon cousin m'en a attribué toute la faute, où j'ai connu l'envie extrême qu'il a de sortir de sa cure, et de me dépouiller de mon prieuré pour se faire chanoine à mes dépens. Et en rappelant à ce propos sa conduite précédente, je vois clairement que sa passion dominante a été d'en venir là, et qu'il s'est toujours proposé ce dessein depuis sa sortie de Péronne jusqu'à présent. Son neveu, l'avocat Le Tellier, me dit ici encore depuis mon arrivée de Paris, le 3 et 4 juillet dernier, que dès le temps de son arrivée à Villeneuve, mon cousin comptoit bien sur un canonicat de Meaux; qu'il lui disoit à lui-

même, demeurant alors à Juilly, que ce n'étoit pas la peine qu'il rangeât ses livres dans son cabinet pour le peu de temps qu'il avoit à demeurer au village. L'année d'après, ma cousine Pazos me disoit à Paris : « On dit que vous allez donner votre canonicat de Meaux à M. Honbrel? » Mon cousin même me disoit peu après : « Mon oncle Cornet dit que vous êtes chargé de moi? » Je n'entendois d'autres discours, auxquels pour moi je n'avois donné aucun lieu, comme il paroît, par ce que j'ai écrit de la première arrivée de mon cousin, et par ses lettres que je garde encore. Il étoit donc venu ici pour me persécuter. Mais la persécution a bien augmenté, surtout depuis la mort de feu M. de Meaux. Et premièrement dans le voyage de sa sœur Madeleine et de sa nièce Billecocq, l'année même de la mort de M. de Meaux, pendant l'été 1704; car elles ne cessèrent de me parler de le faire chanoine, qu'il ne tenoit qu'à moi, et qu'il ne pouvoit plus demeurer curé, et autres pareils discours battus et rebattus jusqu'à l'ennui. J'ai eu cette persécution à souffrir trois mois durant, jusqu'à ce qu'elles s'en allèrent, vers la fin d'août; mais ce fut bien une autre persécution, savoir celle de sa sœur qu'il appelle à Meaux en 1705, sans m'en rien communiquer, et dont je ne sus chose au monde, que son arrivée au mois de septembre 1705. Il lui avoit fort recommandé de ne m'en rien écrire parce que je n'en serois pas d'avis. C'est qu'il vouloit se servir d'elle pour me presser encore sur mon prieuré. Il voyoit bien que je sentirois trop ce dessein, et il n'avoit garde de m'en faire part. Elle arriva donc à Meaux au mois de septembre 1705. Je venois prendre mes repas chez mon cousin depuis le mois d'avril précédent que j'étois sorti de l'évêché, un mois avant la prise de possession de M. de Bissy, aujourd'hui évêque de Meaux. Je lui témoignai mille amitiés à son arrivée, et continuai de même tout le temps de son séjour, sans jamais manquer en rien au devoir de l'amitié et même au respect pour elle. Aussi, étoit-elle certainement plus

contente de moi que de son frère, et elle ne cessoit de se plaindre à moi de ses défiances, de sa malpropreté extrême dans ses habits, mais bien plus à table, de ses gronderies continuelles pour des riens, de ses bizarreries, de ses grossièretés, de sa fainéantise et de ses pertes de temps chez sa voisine Féréole. Elle me disoit tout net qu'elle ne resteroit pas chez lui si je cessois d'y venir manger et que je me misse à mon ménage ; et voilà cet homme qui se plaint de mes manières d'agir, lui qui est insupportable à tout le monde et à sa propre sœur. Elle me disoit aussi qu'il n'avoit de complaisance que pour moi, et qu'il me craignoit; au fond c'est un esprit fort bizarre et très-impatient, comme sont tous les Cornet, dont il tient du côté de sa mère ; il n'a point d'assiette, il se rebute et se dégoûte de tout. Et envers moi-même, buvant et mangeant chez lui, sans parler de ma bonne disposition pour lui et de mes démarches actives, on voit qu'il n'a pu tenir plus longtemps sa patience, et que, comme pour se dédommager de ses complaisances précédentes, il s'est emporté aux excès qu'on a vus et que l'on ne pourroit comprendre ni imaginer. Avec tout cela, cette bonne sœur ne cessoit de me parler du dessein de le faire chanoine, me disant tout net qu'il n'étoit pas propre pour être curé; qu'elle souffroit infiniment d'entendre mal parler de lui et relever tous ses défauts; qu'il avoit aussi des infirmités, un mal de jambe considérable, des difficultés d'uriner ; que je voyois moi-même combien il se plaignoit du moindre travail qui lui survenoit dans sa paroisse; qu'aux grandes fêtes, c'étoient des plaintes infinies, qu'il étoit épuisé et accablé, qu'il n'en pouvoit plus, et pourquoi tout cela ? Pour avoir chanté matines et la messe, et pour avoir ouï quelques servantes en confession. Toutes ces exagérations de la sœur étoient pour en venir toujours à la conclusion qu'il le falloit faire chanoine; c'étoit le refrain ordinaire dont j'avois les oreilles rebattues à toute heure et à tout propos ; et même le jour que je renouvelai bail avec mon fermier de Varennes, elle ne

manqua pas de me planter au nez : « Voilà de quoi faire mon frère chanoine. » J'entendois tous ces discours avec patience, je les prenois en bonne part, et j'y répondois avec politesse : « Il faut attendre l'occasion et ne la pas manquer. » Et voilà sur quoi on me fait aujourd'hui mon procès, parce que j'ai été trop patient, trop poli et trop complaisant; et parce que je veux bien encore avouer que je suis actuellement dans la même disposition. Au lieu donc de me ménager, de me prier de prendre mon temps et de suivre mon inclination, on me charge au contraire d'injures et de reproches amers, on prend conseil de mes ennemis, on cherche les moyens de me forcer à une chose que je veux faire librement, de concours avec l'évêque et à la satisfaction de tout le monde. Non, il faut que je force tout, même l'évêque, et parce qu'un curé ennuyé et dégoûté s'est mis dans l'esprit qu'il sera chanoine de Meaux dès qu'il est entré dans le diocèse, j'ai le plus grand tort du monde, de ce qu'il n'est pas chanoine, et c'est moi qui depuis dix ans l'amuse et me moque de lui. Dieu veuille me donner patience!

Dans ces dispositions, mon cousin partit de Meaux, lundi 2 août, par le carrosse pour Paris, et je n'ai eu aucune de ses nouvelles durant son séjour

—Lundi matin, au chapitre, M. le doyen dit que M. de Meaux devoit officier à la fête de saint Étienne. Ce prélat arriva de Germigny pour dîner. Je le saluai allant à vêpres; je le vis plus particulièrement au retour. Il me dit la réponse qu'il avoit faite à mon cousin, savoir que l'indultaire étoit résolu de venir à Meaux prendre possession, et que mon prieuré me demeureroit; qu'il ne m'avoit pas mandé plus tôt cette réponse parce que lui-même l'avoit reçue fort tard de l'abbé Lyonnet. Il est clair que M. de Meaux nous a amusés et qu'il n'a pas voulu que nous eussions le canonicat qu'il ne pouvoit avoir lui-même. M. de Meaux a officié aux premières vêpres de saint Étienne, il ne l'a pas fait aux matines, auxquelles il n'a pas même assisté. M. le doyen a officié à sa place, tout indisposé

qu'il est. Ce troisième août, jour de la fête, M. de Meaux s'est contenté d'assister à la grand'messe, qui a été dite par M. le doyen, quoique extrêmement pressé de son asthme.

Hier, après complies, le maire, nilles échevins, ni personne du corps de ville, ne s'est présenté à l'évêché au retour des premières vêpres de saint Étienne, pour faire compliment à M. de Meaux au sujet de la bonne fête, non plus que le Samedi-saint après complies, contre l'usage introduit dès le commencement du pontificat de M. Séguier, continué sous M. de Ligny et sous M. Bossuet jusqu'à sa mort, par M. de Thémines même, maire de la ville depuis plus de dix ans, et par lui-même refusé à M. de Bissy, nouvel évêque, comme il est dit au jour de l'an.

Le père Massillon de l'Oratoire, célèbre prédicateur du roi, engagé pour le panégyrique de saint Étienne, de ce jour-ci, est arrivé à Meaux, environ une heure après midi, et seulement pour monter en chaire, sans même dîner à l'évêché. Il s'y est reposé dans une chambre, il est monté en chaire à l'heure ordinaire, et a fait un très-beau sermon sur le zèle pour la défense de la vérité, dont la troisième partie a été qu'il falloit défendre la vérité avec charité, et a fini par trois mots de compliment à M. de Meaux en lui faisant l'application de sa division, qu'il étoit un défenseur de la vérité, sans néanmoins lui adresser la parole. Chacun a pris non-seulement le compliment, mais encore tout le discours pour une instruction personnelle de M. de Meaux même, qui, faisant le grand défenseur de la vérité dans la dernière affaire du père Juénin de l'Oratoire, s'y est comporté avec un zèle trop dur et impitoyable, se plaignant même que M. le cardinal de Noailles avoit épargné ce père dans sa censure, dont M. de Meaux vouloit que l'on défendît le livre absolument, sans espérance de le pouvoir corriger ni de le laisser entre les mains du public ; au lieu que M. le cardinal de Noailles fait actuellement travailler à sa correction par des théo-

logiens de Paris dans le dessein de le faire ensuite imprimer. Après le sermon, le prédicateur s'est reposé dans sa chambre à l'évêché; et sur le soir, il s'en est retourné comme il étoit venu sans vouloir rester absolument. On a dit que c'étoit à cause que les Pères de l'Oratoire ne sont pas contens de M. de Meaux qui a trop poussé le père Juénin, leur confrère; que le père Massillon ayant donné parole pour le sermon, l'est venu faire, mais sans donner aucune marque d'amitié, et qu'il ne l'a fait même que comme par occasion; car, dès le samedi précédent, M^me^ la présidente de Quincy l'avoit amené chez elle. Le dimanche, ce père avoit prêché au Pont, à la profession d'une fille de M. de La Barre, frère de M^me^ de Quincy; puis il étoit demeuré à Quincy avec M. et M^me^ d'Ormesson et toute la compagnie, et, le jour de saint Etienne, venu à Meaux avec la même compagnie qui a ouï son sermon : ce qui m'a donné l'occasion de saluer M. d'Ormesson, l'intendant de Soissons et toute sa famille, dont j'ai reçu mille amitiés.

Le sermon fini, M. de Meaux a officié à vêpres, auxquelles M. d'Ormesson et toute sa compagnie ont assisté dans des siéges auprès de l'autel, vis-à-vis de M. de Meaux, qui s'est retiré après *Magnificat*, et toute la compagnie, pour laquelle il y avoit une collation à l'évêché. M. le doyen a officié à complies et à l'antienne. J'ai revu ensuite MM. d'Ormesson à l'évêché; et sur les sept heures du soir, tous avec le père Massillon s'en sont allés coucher à Quincy.

—Le pauvre M. Charles-François Richer, notre doyen, est demeuré malade d'avoir officié; et ce mercredi, 4 août 1706, il s'est alité. M. de Meaux est aujourd'hui retourné à Germigny. On assure à présent que son mandement pour la publication de la constitution contre le *cas* est imprimé à Paris, et que les docteurs de Sorbonne, ses amis, ont pris soin de l'impression. Ce prélat doit aller exprès à Paris et à la cour, après l'Assomption, pour en faire les présens; cependant, il n'en dit mot ici.

—Jeudi 5 août, M. le doyen est fort pressé de son asthme. Saint-André est allé galoper à Paris pour l'affaire de M. de Meaux et de l'abbé Bossuet. Vendredi, M. le doyen va de pis en pis. Tous les jours de cette semaine M. le chantre s'est trouvé président aux chapitres généraux; mais ce samedi 7 août, quatrième chapitre général auquel tous les sujets de Messieurs se trouvent, il s'en est absenté à la persuasion des *leuvriers* ou partisans de M. Phelippeaux, trésorier, pour m'embarrasser en m'y laissant la présidence, et lui-même étant bien aise de s'en absenter, parce qu'il n'étoit pas préparé pour y parler.

Le chapitre s'est tenu avec les solennités accoutumées : tous les sujets de Messieurs présens ont été appelés à l'ordinaire; puis dans le temps que se fait l'instruction, j'ai dit: « Vous êtes privés, Messieurs, de l'exhortation que nous avons coutume d'entendre ici, par la maladie qui vous est connue de M. le doyen; ceux qui le suivent et qui me précèdent honorèrent encore hier la compagnie de leur présence, qui nous faisoit espérer d'eux aujourd'hui un discours suivant leurs talens. Je ne sais pour quelle raison ils se sont retirés de notre assemblée; mais n'ayant pas été averti de leur absence, je n'ai pu prévoir que je devois avoir l'honneur de vous entretenir. Cependant, comme il n'est pas convenable qu'une assemblée de prêtres se sépare sans quelque parole d'édification, je vous proposerai, Messieurs, en simplicité, ce verset des psaumes qui revient à l'esprit pour en faire le sujet de notre méditation : *Psallite Deo nostro, psallite, psallite regi nostro, psallite sapienter :* Chantez des psaumes, etc., chantez des cantiques, etc., mais chantez avec *intelligence;* c'est, Messieurs, comme l'entendent tous les interprètes : *Psallite sapienter : id est, doctè et intelligenter :* avec intelligence, en comprenant ce que vous chantez. » De là, je conclus qu'il falloit chanter avec attention; et, par conséquent, en fuyant les murmures, les causeries, les immodesties et autres défauts si communs;

que l'intelligence et l'attention devoient au contraire exciter le zèle, la piété et la ferveur, auxquels le Psalmiste nous invitoit en disant que c'est les louanges de Dieu et de notre roi que nous chantons. Tel est l'objet de nos prières et du culte public dont nous sommes chargés : Dieu même, et encore Dieu créateur ! Dieu sauveur ! Dieu glorificateur. J'ai dit un mot sur chacun des membres de cette division, qui donne un beau jour à un discours entier pour une autre fois ; et en expliquant le dernier membre, Dieu glorificateur, j'ai dit que non-seulement nous avions à demander à Dieu notre propre salut dans nos prières, mais encore celui de tous les fidèles et de l'Eglise, qui nous croyoit établis pour ce sujet, et à qui nous étions aussi redevables dans ce saint ministère de l'édification publique. « Chantons donc, Messieurs, avec intelligence, mais avec attention, avec zèle, piété et ferveur, de sorte que toute l'Eglise en reçoive le secours qu'elle attend et l'édification qu'elle demande. Ecoutons l'universalité des saints dans l'Apocalypse, où il est raconté qu'à la présence de la souveraine majesté de Dieu, il se fit un silence dans le ciel et sur la terre, et que tous les saints prosternés et courbés devant Dieu, ôtant de dessus leurs têtes les couronnes qu'ils portoient, qui sont leur récompense éternelle, et les mettant au pied du trône du Dieu immortel, lui rendoient leurs hommages en publiant dans toute l'éternité ses grâces et ses miséricordes ; c'est Messieurs, ce que je vous prie de méditer, en vous souvenant de ce verset que nous chantons si souvent : *Psallite*, etc. »

Je fus écouté avec une attention admirable, les gros bonnets se rendant encore plus attentifs que les autres. Il paroît même qu'on étoit touché de la modestie et de la douceur avec laquelle je parlois. Chacun m'en remercia sur l'heure, comme c'est la coutume ; mais depuis en particulier, la plupart, et ceux qui n'ont pas coutume de me faire amitié, m'en ont loué, et même d'avoir imité les manières douces, modestes et insinuantes de feu M. de

Meaux ; ils m'ont dit que l'absence des autres dignités, du chantre et du trésorier qui étoient aux chapitres précédents, m'avoit fait honneur, en me donnant occasion de parler sans préparation, mais aussi sans embarras et sans hésiter. Ils en ont même parlé dans la ville, en donnant à ce petit entretien le caractère d'une paraphrase de ce verset *Psallite Deo nostro*, etc. Dieu soit loué de toute chose ! J'ai cru devoir donner cette édification en simplicité. Les avertissemens vinrent après sur plusieurs défauts dont on m'avoit mis le mémoire en main ; je le fis avec beaucoup d'honnêteté et de politesse, en invitant, en exhortant, en sollicitant par douceur, sans gronderie ni répréhension ; et ces manières furent très-bien reçues. J'avertis qu'on porteroit le viatique à M. le doyen après midi ; M. le chantre en fit la fonction et parla mal, sans goût, sans ordre, sans piété ; c'étoit un discours vague et des paroles en l'air qui donnèrent occasion à plusieurs de dire : « M. Le Dieu, sans préparation, nous a mieux parlé que lui. » Il est vrai qu'ayant passé à midi chez M. le chantre pour savoir s'il se trouveroit à cette cérémonie, il me parut fort occupé de ce qu'il avoit à dire, et cependant il y a très-mal réussi. Je lui fis en passant un reproche modeste de n'être pas venu au chapitre ce matin faire son instruction, et de ne m'avoir pas averti de son absence, comme il pouvoit et devoit faire à matines où nous étions tous deux, et que j'aurois eu le loisir de méditer quelque chose depuis matines jusqu'à la messe, sans lui avouer que j'eusse parlé.

—Ce samedi soir, mon cousin est revenu de Paris, j'ai été le recevoir à la descente du carrosse, et je l'ai trouvé fort tranquille ; au logis je lui ai demandé des nouvelles de ma lettre à M. Gueau, père de l'indultaire ; il m'a dit pour toute réponse que cet avocat lui avoit répondu : « Il est trop tard. » Au reste, mon cousin ne m'a dit chose au monde de son voyage, ni de son audience du père de La Chaise, ni des entretiens de son oncle Cornet et du père Cornet, bénédictins de Saint-Denis, qu'il a vus ; aussi ne

lui en ai-je pas demandé, et j'attends du temps le dénouement de cette comédie.

—Dimanche, M. le doyen est toujours plus mal et les médecins en désespèrent. Ce soir, je donne avis à l'abbé Bossuet, par la poste, que demain lundi je lui enverrai, par une personne du carrosse, le paquet qui me reste des *Elévations sur les Mystères*, corrigées. Depuis huit jours je lui avois déjà donné avis que cet ouvrage étoit fini et que je n'attendois que l'occasion de le lui envoyer. Aujourd'hui j'ajoute qu'il faudra se parler sur cela, et que le plus tôt sera le mieux, parce que ce que j'ai à lui dire apportera du retardement; c'est que la minute que j'ai de M. de Meaux de ces *Élévations*, en contient un plus grand nombre qu'il n'y en a dans la copie de M. l'abbé Bossuet. Je veux bien lui communiquer ce manuscrit et lire avec lui ce que j'ai de plus que lui, afin qu'il voie lui-même si ce que j'ai de plus mérite d'être imprimé comme le reste, auquel cas je lui en ferai faire une copie, mais sans me désaisir de ma minute que je veux garder. Et par là je lui ferai sentir que je suis en état de faire, pour la mémoire de feu M. de Meaux, ce qu'il ne peut pas faire; et je lui veux donner à penser que j'ai des pièces de ce prélat qu'il n'a pas.

—Ce 10 août 1706, je reçois de lui une lettre très-honnête où il m'accuse la réception de mes deux lettres précédentes, et qu'il ne manquera pas de faire retirer le paquet dont je lui ai donné avis; que je sois en repos comme s'il l'avoit déjà. Il ajoute qu'il reconnoît l'importance de mon travail dans les citations de la sainte Écriture, et qu'il m'en fera honneur partout; qu'il ne peut encore me dire si nous nous verrons à Meaux ou à Ferrières, mais qu'il me le fera savoir, et qu'il a un grand empressement de m'entretenir.

— Lundi 9, M. le doyen est toujours très-mal. La nuit précédente, sur les onze heures, il reçut l'extrême onction; il a fait aujourd'hui son testament. Hier M. de Meaux étant ici demanda à le voir; il le remercia sur sa peine ex-

trême de parler, tant il a la poitrine pressée ; il ne sait guère plus ce qu'il dit; son esprit se perd souvent et il tire visiblement à sa fin. Mardi, c'est encore pis, et enfin, il a expiré sur le minuit.

—Ce mercredi, 11 août 1706, issue de matines, chapitre sur cette mort, où l'on a lu le testament du défunt, par lequel il donne à l'Église la maison qu'il possède dans le cloître et dans laquelle il est malade, à condition qu'elle sera vendue en chapitre au plus offrant et dernier enchérisseur ; le reste des legs regarde sa famille ; il abandonne à Messieurs le soin de sa sépulture, recommandant la modestie et défendant de lui faire ni tombe ni inscription. Au pied du testament il y a un codicille du 10 août 1706, par lequel le testateur donne deux cents francs à l'hôpital général et deux cents francs à la Charité. M. Phelippeaux, trésorier, prié de faire l'inhumation et d'officier à toute cette cérémonie : ce qu'il a accepté. Ce soir, les vêpres et vigiles des morts. Demain après la grand'messe du jour, le convoi, la messe sur le corps et l'enterrement, ce qui a été ainsi exécuté. M. de Meaux présent à la messe et enterrement.

—Ce jeudi, 12 août matin, les prieurs de Saint-Faron et de Change avec chacun un compagnon placés au chœur, de mon côté, autour de moi ; et je les ai fait aller à l'offrande après tous ceux du chœur; le prieur de Saint-Faron le premier, puis son religieux ; celui de Change après, puis son religieux, et ensuite quelques curés de la ville, et le deuil qui était nombreux, composé de M. Richer du Saussay, frère cadet du défunt, conduit par M. de Thémines, maire de la ville ; M. de Bonneuil, beau-frère du défunt, conduit par M. Mutel, lieutenant-général de police ; puis les principaux du présidial, élection et grenier à sel. Il y avoit autour du chœur deux rangs de tentures de draps noirs ; les cierges à l'ordinaire. La distribution de même au chœur ; grand nombre de messes toute la matinée par les religieux de tous les Ordres fondés dans la ville et même par les Minimes ; inhumé devant la porte

de la chapelle de saint Jean l'Évangéliste, où il avoit coutume de dire la messe, et mis sous une grande et ancienne tombe qui s'est trouvée là sans inscription, à droite du feu doyen de La Croix.

Ce soir, mon cousin m'a dit son audience du père de La Chaise à Paris : que ce père lui avoit encore répété, comme autrefois, que le canonicat de l'archevêque lui appartenoit, mais que le roi ne dépouilloit pas les gens de leurs bénéfices; que le chapitre de Péronne avoit ses juges, qu'ils procédassent contre lui au sujet de ses emportemens; mais que M. Chuberé n'étoit pas d'avis qu'il y eût lieu de déclarer son canonicat impétrable. Mon cousin venoit d'écrire sur tout cela à M. le doyen de Péronne et à M. Le Tellier.

—Ce vendredi, 13 août 1706, jour pris à la huitaine, qui sera le 20 de ce mois, pour faire l'élection d'un doyen : affiches à ce sujet faites de ce jour et mises aux trois portes de l'église; convenu qu'elle se fera par scrutin et par billets roulés, avec trois scrutateurs pour voir les billets et compter les voix.

Philipotin a dit à mon cousin que son frère, le trésorier, se porte bien, qu'il est en état d'être doyen et capable de rendre de grands services à l'Église; que si je voulois me joindre à ses amis, il espéroit d'y parvenir : auquel cas il me donneroit sa trésorerie pour mon prieuré et que je pourrois donner ma chancellerie à mon cousin; qu'il consentoit que mon cousin me fît cette ouverture; il me l'a faite en me disant que ce seroit le moyen de renouer amitié avec les Philipotins.

Lesage, tout sérieux et grave qu'il affecte d'être, a dit aussi à mon cousin, parlant de moi : « Que votre cousin se ressouvienne de l'ancienne amitié; rendez-le favorable à M. Phelippeaux, le trésorier. » J'ai répondu tout simplement : « Il n'est pas en état de faire les fonctions de doyen, avouant lui-même que sa santé affoiblie l'oblige de se retirer de toutes les affaires et de renoncer même au grand vicariat, à l'officialité et autres emplois pour vivre simple

particulier. » Il est notoire qu'il n'a jamais aimé ni pratiqué l'assistance à l'office, et qu'il s'est toujours déclaré comme méprisant ceux qui s'y attachoient, et en général n'estimant guère ces sortes d'exercices de piété; il est connu sur ce pied dans la compagnie, qui ne lui paroît pas favorable.

Le soir, j'ai vu M. de Saint-André, arrivant de Paris, qui m'apprend qu'hier jeudi, 12 août 1706, la seconde chambre des requêtes du palais a donné sa sentence portant homologation de la sentence arbitrale rendue sur le sujet des réparations de l'évêché de Meaux, adjugeant à l'abbé Bossuet toutes ses fins, savoir : Que les réparations seront faites dans six mois; qu'il en sera dressé procès-verbal de visitation pour la réception d'icelle; que l'abbé Bossuet payera comptant 5,500 francs à présent, dans six mois, les 5,000 fr. restans lors de la réception; qu'il sera fait une visite des bois de Meaux et procès-verbal des dégradations, lequel toutefois ne pourra nuire ni préjudicier à la succession, attendu l'accord fait sur ce sujet, et que la présente sentence des requêtes décharge la succession de toute recherche en ce point, etc... C'est tout ce que M. l'abbé Bossuet pouvoit souhaiter à l'amiable, et même en payant tout comptant, au lieu qu'il l'a par une sentence qui force sa partie; mais on dit que M. l'évêque de Meaux en est très-mécontent et qu'il veut appeler.

—Samedi, 14 août 1706, on apprend que M. de Mouhy fait une brigue pour M. Chevallier, grand-vicaire de M. de Meaux, absent, étant actuellement à Rome; que M. de Meaux, venu de Germigny pour l'enterrement du doyen, est resté exprès à Meaux depuis jeudi pour appuyer cette brigue. Six chanoines y sont entrés d'abord, savoir : Léger de Larage et Léger-Poulot par intérêt de famille; Treuvé et de Mouhy par intérêt personnel; Fouquet et Pastel par sollicitation : chacun d'eux mène à l'évêque les chanoines leurs amis; de Mouhy et Poulot en mènent le plus; ce dernier en a le nom de *meneur d'ours*.

Nous avons un parti pour M. Morin, docteur de Sorbonne, ancien chanoine, très-versé dans nos affaires. On nous a débauché le théologal qui y étoit entré; et plusieurs autres branlent au manche par la faveur de l'évêque : ainsi toutes les mesures sont brouillées.

M. de Meaux est venu officier aux premières vêpres de l'Assomption à son ordinaire, avec une grande précipitation et sans gravité. Je l'ai été voir au sortir de là; il ne m'a rien dit sur l'élection du doyen; je me suis retiré; de Mouhy est demeuré avec trois ou quatre autres qui alloient vendre leurs voix. Ceux qui se sont ainsi livrés ont commencé par décrier entièrement M. Phelippeaux dans l'esprit de l'évêque, sur la piété, sur les maximes de sa morale qu'ils comparent à celle du jésuite Tambourin, et sur sa paresse dans le travail; avec ses infirmités qui le rendent incapable d'application. Cependant l'heure des matines venue, M. l'évêque m'ayant dit qu'il n'y feroit pas l'office, je suis allé au chœur pour m'y tenir prêt en cas de besoin; mais j'y ai vu arriver M. Phelippeaux, trésorier, qui, le coup finissant, a commencé : *Domine, labia* : je suis resté à toutes les matines sans en perdre un *amen*.

—Ce 15 août, fête de l'Assomption, M. Phelippeaux, trésorier, s'est excusé de dire la grand'messe sur sa santé, et M. de Meaux ne pouvant non plus la dire, M. Morin me donne avis que M. le chantre l'a envoyé prier de la dire, l'assurant que j'avois un engagement, mais qu'il en vouloit savoir de moi la vérité. J'ai répondu que je n'ai aucun engagement et que je m'en vais à l'église voir qui dira la grand'messe. « C'est à vous à la dire, a-t-il ajouté. » Et je me suis aussitôt habillé pour ce sujet. M. de Meaux a assisté, s'étant rendu à l'église après la procession, et j'ai chanté la grand'messe à l'ordinaire comme seule dignité en état de le faire. Après la messe M. de Meaux m'a fait inviter d'aller dîner; je m'y suis rendu bien devant; j'y ai vu M. l'abbé de Bissy, qui ne m'a rien dit de l'élection; M. de Meaux a paru, qui n'a rien dit non plus.

On s'est mis à table. Le trésorier y étoit, et j'étois près de lui, une seule personne entre nous deux. Il m'a remercié de ce que j'avois bien voulu suppléer à sa place pour la messe; je ne lui en ai pas fait ni demandé d'autre explication; mais j'ai dit à M. le chantre que j'avois à me plaindre de ce que M. le trésorier s'excusant de la messe, il avoit envoyé prier M. Morin de la dire et non moi : « C'est, dit-il, parce qu'on m'a dit que vous étiez engagé ailleurs. — Il falloit donc, ai-je ajouté, savoir de moi-même la vérité; car, en effet, Monsieur, je n'avois aucun engagement, et je me réservois pour la grand'messe, que je savois bien que M. Phelippeaux ne diroit pas. » Cela en est demeuré là, et, enfin, j'ai chanté la grand'messe comme dignité, avec cette distinction de l'évêque présent.

Il y avoit bonne compagnie de chanoines et très-grande chère à l'évêché, M. de Meaux et l'abbé de Bissy faisant les honneurs à l'ordinaire avec des manières fort aisées; il est inutile de décrire la bonne chère, elle étoit abondante et très-délicate, mais les vins surtout étoient exquis. Le bourgogne à l'ordinaire très-bon, du Reims à la fin, excellent, et du Canarie tout des meilleurs.

M. de Meaux est allé au sermon, puis il a officié à vêpres, complies et à la procession des litanies de la Vierge qui se fait en ce jour; il s'est retiré quand on a commencé l'antienne, et j'en ai chanté les collectes à la fin, comme étant en possession de l'office et de l'autel sans contradiction.

On commence à se dire à l'oreille que M. Phelippeaux, trésorier, renonce au doyenné, et qu'il remercie ses amis; non-seulement pour n'être pas concurrent avec M. Chevallier, grand vicaire de l'évêque, mais encore et principalement à cause de ses infirmités qui lui font enfin avouer, comme autrefois, qu'il n'est pas en état de soutenir le travail de cette charge. Le voilà donc enfin déclaré hors de combat : ses amis déconcertés semblent vouloir revenir à nous. Dieu m'a donné la pensée le premier de faire M. Morin doyen, à cause de son âge, de sa

connoissance et expérience dans les affaires du chapitre, de son équité naturelle, et parce qu'au fond il est bon homme et qu'il aime l'ordre, qu'il est aimé lui-même et en état de s'autoriser et de se faire écouter dans le chapitre. Joint que son élection fera plaisir à toute la ville, il est docteur de Sorbonne, et dans les occasions il a prêché et parlé en public avec satisfaction. Dès que je vis notre doyen malade, j'ai eu cette pensée; mais voyant la maladie s'augmenter, j'en fis ouverture à M. Morin même et à M. Labbey, qu'il n'y avoit que lui de propre, que je croyois le succès infaillible, et que j'espérois que tout se passeroit paisiblement, mais qu'il falloit préparer les choses.

Aujourd'hui, après vêpres, je l'ai encore joint avec M. Labbey pour l'assurer que je ne lui manquerai pas; que l'on ne m'a rien dit à l'évêché, et qu'à présent M. le trésorier se retirant, je trouve son élection infaillible, parce que celle de M. Chevallier absent et résidant à Rome est insensée et impossible, par cette seule raison du défaut d'acceptation et de consentement de sa part; ce qui fait la sûreté et la perfection de l'élection; sans quoi il n'y en a point, mais au contraire on s'expose à la rendre nulle et caduque, car qui sait si un homme éloigné de trois cents lieues est vivant, ou s'il le sera quand il recevra la nouvelle de son élection? Cependant le scrutin étant publié l'on ne peut plus varier, et l'on donne lieu à la prévention de Rome, parce que la nouvelle de la mort du doyen y sera portée, et la nouvelle aussi d'une élection nulle et caduque. Je leur ai dit que je suis d'avis de proposer ces raisons mercredi prochain en plein chapitre; qu'elles ne manqueront pas de ramener tous les esprits chancelans et tous les ignorans; ils seront touchés de l'absence et de l'embarras d'une élection caduque, et naturellement ils se détermineront à prendre le parti le plus sûr, qui sera de choisir M. Morin; car en même temps qu'on leur fera voir cette élection d'un homme absent caduque, on leur montrera au contraire

que l'élection sera certaine et parfaite de celui qui se trouvera avoir plus de voix après M. Chevallier ; que pour soutenir cette élection, seule bonne et valable, on s'opposera à celle de M. Chevallier. Ainsi le moindre inconvénient qui puisse arriver, c'est que le dessein d'élire M. Chevallier nous jette certainement dans le désordre, et nous expose au péril certain de nous brouiller et de nous diviser, et d'avoir un grand procès au sujet de l'élection du doyen ; que je persiste dans le dessein de représenter toutes ces choses en plein chapitre en attendant à mercredi, afin que M. l'évêque soit parti de Meaux, ce qu'il doit faire demain mardi, et qu'aussitôt après son départ j'en parlerai à tous les particuliers qu'on peut ramener, au théologal, à M. Fouquet, à M. Pastel et autres.

—Ce 16, j'ai mis par écrit les raisons de douter de la validité de l'élection d'un absent qui est à Rome : le mémoire a été envoyé à Paris, à un avocat, pour être plus sûr par sa réponse. Au reste, on doit toujours craindre la mort d'un homme dans un si grand éloignement, et il n'y a pas de sûreté à l'élire.

—Ce 17, M. de Meaux devoit aller à Paris aujourd'hui ; il a dit qu'il iroit, puis à Germigny ; mais il est resté pour suivre sa sollicitation du doyenné en faveur de M. Chevallier, et il ne doit partir de Meaux que samedi prochain à ce qu'on dit. Cela étant, MM. Morin et Labbey ne sont pas d'avis que l'on remue demain dans le chapitre aucune question sur cet absent, encore moins que l'on menace son parti d'une opposition, parce que cela pourroit donner lieu à l'évêque de demander à la cour une lettre de cachet pour ordonner l'élection de M. Chevallier, attendu que le chapitre est dans la division et ne peut convenir d'un autre sujet ; ils ne veulent pas non plus que je parle au théologal, qui est un bavard propre à reporter aussitôt à l'évêque et envenimer ce qu'on lui auroit dit, car il cherche à lui faire sa cour de peur d'en être inquiété sur le jansénisme, et même sur ses directions passées ; nous demeurerons donc tranquilles tous tant que nous sommes

favorables à M. Morin, et tâcherons de l'emporter par le nombre sans bruit et sans éclat; c'est le parti le plus sage. L'abbé Bossuet, sollicité pour lui, en a écrit à Saint-André et à moi-même. Je ne sais si les autres en ont eu avis, mais ils allèguent cette raison d'exclusion contre M. Morin, qu'il sera favorable à l'abbé Bossuet; ce qui fait craindre que les Philipotins ne s'éloignent de lui et ne fassent une nouvelle brigue en faveur de M. Pidoux, chantre, qui de lui-même ne peut espérer que deux ou trois voix; mais il y a bien à douter que les Philipotins qui ne l'aiment ni l'estiment, appuient son parti: tout ceci est incertain.

—Ce mercredi, 18 août 1706, M. Phelippeaux, trésorier, étant au chapitre, a dit par politique, pour faire croire qu'il donnoit ses voix à M. de Meaux, que plusieurs de ses amis s'étant ouverts à lui pour le faire doyen, et M. de Meaux étant entré dans ce dessein, après y avoir fait une grande attention, il se croyoit enfin obligé de déclarer qu'il ne se sentoit pas la force de soutenir les fonctions d'une telle charge; qu'il prioit donc Messieurs de ne pas penser à lui parce que ce seroit des voix perdues; il a ajouté que dès le temps de feu M. de Meaux, à l'occasion d'une grande maladie de feu M. de La Croix, doyen, on avoit déjà pensé à lui pour cette place, et que dès lors il avoit éloigné cette pensée. Quelques-uns ont loué cette déclaration; d'autres l'ont traitée d'une pure vanité et ambition; «car, dit-on, il n'y avoit qu'à laisser les choses aller leur train, et en cas qu'il se fût trouvé élu, remercier. Alors il auroit eu le mérite de l'humilité et du doyenné; mais de se faire honneur d'être jugé digne de cette place par deux évêques et par un nombre d'amis, c'est chose prématurée, et par conséquent vaine, car il n'est pas assuré pour cela d'avoir le nombre de voix pour être élu» : la plupart des personnes de la ville ont méprisé ce discours comme une vanité. L'on a disposé ensuite toute chose pour le jour de l'élection, en ordonnant que matines se diront à l'ordinaire, et que prime

commencera à sept heures précises, la messe du chœur tout de suite après tierce, puis sexte, et enfin la messe solennelle du Saint-Esprit, à laquelle j'ai été prié de faire fonction de célébrant; tout le reste demeurant comme il a été réglé, et l'on a remis à nommer les scrutateurs le jour même, et demeuré d'accord que chacun écrira son billet dans le chapitre et à la Chambre des comptes sur-le-champ, avant que de procéder à l'élection.

—Ce jeudi 19, il est certain que M. de Meaux fait tous ses efforts, mais sourdement pour gagner les voix des chanoines. MM. Treuvé, théologal, et de Mouhy sont ses émissaires qui, du matin au soir, courent par les maisons et sollicitent tous les chanoines; ils donnent aussi des mémoires des mécontentemens que les uns ont contre les autres, et M. de Meaux fait venir chez lui ceux qui ont des sujets de plainte contre les éligibles pour les tâter et pour les gagner: ainsi il a fait venir M. Lesage qui a eu des prises contre M. Morin, et M. le sous-chantre, qui dernièrement au chapitre s'est soulevé contre M. le chantre; il profite donc des divisions du chapitre pour avancer ses affaires, ce qui est assurément malhonnête et de mauvais exemple et de dangereuse conséquence, puisque c'est le moyen de perpétuer les divisions et inimitiés. M. Robert, sous-chantre, m'a avoué que M. de Meaux l'a fait appeler, l'a fort pressé et lui a dit plusieurs fois que quatorze de ces Messieurs lui étoient venus offrir leurs voix; nous verrons si cela est vrai, je n'en crois rien : c'est pour tromper les simples, mais on ne s'y fie guère.

—Ce jeudi, 19 août 1706, M. de Meaux a envoyé quérir M. Blouin l'aîné, chapelain du roi et notre plus ancien chanoine, qui est du parti de M. Morin; il lui a dit qu'il apprenoit qu'on faisoit courir le bruit que M. Morin ne lui étoit pas agréable pour la place de doyen; qu'il vouloit qu'on sût que cela ne venoit pas de lui, qu'il désavouoit ce discours, que c'étoit une calomnie; qu'il pouvoit dire

partout ce qu'il lui déclaroit : qu'il avoit M. Morin pour agréable, et que s'il étoit élu doyen, il l'embrasseroit de tout son cœur en cette qualité. Sur le soir, M. Morin, médecin, est allé voir M. de Meaux qui lui a fait la même déclaration, et aussitôt le bruit s'en est répandu par toute la ville pour fermer la bouche à ceux du chapitre qui s'exagéroient d'élire M. Morin comme n'étant pas agréable à M. l'évêque.

Les Philipotins sont toujours en grande conférence entre eux pour se déterminer à prendre ou le parti de M. le chantre ou celui de M. Morin ; car il est certain qu'ils ne veulent pas de M. Chevallier, un absent et un inconnu. Plusieurs d'entre eux qui n'aiment pas M. le chantre sont pour M. Morin, mais quelques-uns aussi aiment mieux le chantre.

J'apprends pour certain que M. de Meaux a fait prier M. Phelippeaux de le venir voir, qui, n'y pouvant aller à cause d'une indisposition, y a envoyé M. Lesage. Le prélat lui a dit que M. Phelippeaux ne devoit pas renoncer au doyenné ; mais soutenir son parti qui étoit déjà si fort, et que lui, le principal de ses amis, devoit le faire revenir à ce dessein. M. Lesage a répondu que l'on savoit assez les desseins de M. de Meaux, mais que le chapitre savoit aussi ce qu'il avoit à faire. On rapporte son discours de cette autre façon plus simple : « Nous savons, Monseigneur, quelles sont vos intentions, et nous tâcherons de nous y conformer, s'il est possible. »

L'on a d'abord compris que ces discours de M. de Meaux, tant sur le parti de M. Phelippeaux que sur celui de M. Morin, avoient deux fins : ou de gagner à lui l'un des partis par les témoignages d'amitié et d'estime qu'il donnoit, ou de s'assurer d'eux-mêmes qu'ils persistoient dans leurs résolutions de soutenir chacun celui qu'ils portoient; ce qui, faisant une grande division des voix, laisseroit la pluralité à M. Chevallier. L'on s'est assuré par là que M. de Meaux n'avoit d'autre vue que d'avancer ses affaires aux dépens des autres, et qu'il ne cherchoit

qu'à fourber l'un et l'autre parti. Il a aussi envoyé chercher M. le chantre jusqu'à trois fois, qui s'est excusé d'y aller pour ne pas s'engager.

L'on croyoit en quelques maisons de la ville que les deux Phelippeaux seroient pour M. le chantre, et l'on assuroit qu'ils s'étoient déclarés. Cependant le trésorier sembloit donner bonne espérance à M. Morin, en parlant aux grilles des Ursulines, où l'on étoit déclaré pour M. Morin au refus de M. Phelippeaux. Mais enfin ce jeudi soir M. le trésorier pressé par M. Morin le médecin, de lui ramener son parti, il lui a dit qu'il ne pouvoit lui répondre de personne et qu'il ne disposoit de rien.

Dès ce jeudi soir l'arrêté des conférences est qu'il faut réunir les deux partis.

—Ce vendredi matin, 20 août 1706, M. le chantre est assuré de toutes les voix de M. Phelippeaux, de ceux même qui, éloignés de M. Pidoux, étoient portés pour M. Morin, disant qu'il falloit abattre le parti de M. de Meaux, et qu'il n'y avoit d'autre moyen qu'en se réunissant pour M. le chantre qui avoit déjà quelques voix. Dès amis du chantre firent entendre à M. Morin, qu'en lui donnant ses voix, il pouvoit espérer son bâton de chantre. Il est certain que M. Morin, flatté de cette espérance, s'est déterminé à donner toutes ses voix à M. le chantre. Ce matin donc il m'a remercié très-sérieusement de la bonne volonté que je lui avois témoignée en cette affaire; qu'il voyoit bien qu'il lui étoit impossible de réussir parce qu'il ne pouvoit rien gagner du côté de M. Phelippeaux, et qu'il n'y avoit d'autre moyen d'exclure M. Chevallier et de rompre le parti de M. l'évêque qu'en élisant M. le chantre; ce qu'on ne pourroit faire sûrement qu'en se réunissant tous pour M. le chantre. Dès hier au soir M. Morin, le médecin, est allé assurer M. le chantre de toutes les voix de son frère.

M. le chantre est venu lui-même ce matin me représenter tout cela, me disant que tout étoit pour lui, que M. Morin n'avoit plus qu'un petit nombre de voix qui

seroient perdues si elles ne se réunissoient pour lui, chantre. Je lui ai parlé avec beaucoup d'honnêteté, mais sans m'engager, demeurant d'accord d'exclure Chevallier. Je voulois revoir M. Morin, à qui j'ai dit en dernier lieu que mon inclination étoit pour lui, qu'il me dît donc ce qu'il vouloit, et s'il étoit bien assuré que tels et tels de notre parti se donnoient à M. le chantre : il m'en certifia. Je parlai à plusieurs qui me donnèrent la même assurance, et je pris alors mon parti pour M. le chantre; ce que je lui fis entendre à l'oreille dans l'église en lui disant : « Il faut exclure M. Chevallier, un inconnu et un absent. »

Il est certain que depuis deux jours le bruit de la ville étoit pour M. le chantre. Plusieurs personnes se remuoient pour lui et suggéroient qu'il n'y avoit pas d'autre moyen d'exclure M. Chevallier. On répandoit aussi le bruit que M. Morin en deviendroit chantre. Nous nous en étions moqués, M. Morin, M. Labbey et moi, disant : « Qui peut donner de semblables paroles? qui peut seulement se charger de faire de telles promesses? qui peut les écouter? » Dans le fait, et Morin et Labbey se flattoient de cette espérance, mais ils ne me la faisoient point paroître, alléguant seulement la raison d'éloigner M. Chevallier et de confondre le parti de M. l'évêque. Voilà l'état des choses quand nous sommes allés chanter la messe du Saint-Esprit; et il est certain que M. Phelippeaux, trésorier, s'est déclaré d'abord pour l'exclusion de Chevallier.

J'ai donc chanté la messe solennelle du Saint-Esprit, laquelle finie on est allé en procession au chapitre, un grand peuple présent. Nous nous y sommes trouvés trente-quatre capitulans, tous appelés l'un après l'autre, et nous avons procédé à l'élection de trois scrutateurs, qui se sont trouvés M. Phelippeaux, trésorier, moi, chancelier, et M. Filère. On est convenu qu'après avoir ouvert les billets et compté les voix, nous dirions tout simplement : « Un tel est élu, » savoir, celui qui auroit la plu-

ralité, sans dire de combien de voix, ni quels encore auroient eu des voix ni combien, et que tous les billets seroient aussitôt brûlés.

Ce fait, les deux notaires apostoliques de Meaux sont entrés pour servir de témoins à toute cette cérémonie, et dresser le procès-verbal conjointement avec notre greffier. Tous Messieurs ont prêté serment, chacun en particulier, d'élire le plus utile à l'Église; les scrutateurs, les notaires et le greffier ont aussi chacun prêté serment de garder le secret; puis chacun est allé de son côté écrire en secret le nom de celui qu'il choisissoit sur son billet, et chacun à son tour a mis son billet dans la capse. Nous, scrutateurs, retirés en un coin du chapitre avec les notaires et le greffier, avons ouvert la capse, vu et lu les billets, tenu trois registres de ceux qui avoient des voix, et tout bien compté, deux et trois fois, M. Valentin Pidoux, docteur de Sorbonne, chantre et chanoine de l'église, s'est trouvé élu. Revenus au bureau, nous l'avons déclaré en plein chapitre, et tous Messieurs, sans aucune contradiction, y ont consenti, et aussitôt les billets et nos mémoires ont été brûlés en plein chapitre. On a dressé procès-verbal de l'élection, lequel a été signé des notaires et du greffier, puis a été lu et relu et approuvé. Le nouvel élu a été conduit processionnellement à l'église, le *Te Deum* chanté en musique, et j'ai chanté à la fin la collecte d'actions de grâces, comme étant en office de dignité, et venant de chanter la grand'messe. Puis, nous trois scrutateurs, sommes montés au jubé, où M. Philippeaux, trésorier, l'ancien de nous, a annoncé publiquement l'élection de M. Pidoux pour doyen; et chacun s'est retiré en paix, sans opposition, sans bruit, sans clameur, sans plaintes, mais avec l'approbation générale du clergé et du peuple. Au commencement du chapitre, M. le chantre, président, parla sur l'obligation de choisir le plus digne connu tel, suivant l'expression du serment, et rejeta avec dédain la pensée de choisir un inconnu. Son élection finie et déclarée, il remercia la compagnie, disant qu'il

remettroit la chantrerie à la disposition du chapitre, pour y pourvoir néanmoins de concert avec M. de Meaux, et en lui réservant une pension canonique, ou lui donnant un bénéfice simple en récompense. Ces conditions furent généralement méprisées, comme gâtant l'offre qu'il faisoit de remettre sa chantrerie.

Au reste, pour aller au fond, voici la vraie raison de ce choix. La politique des chapitres est de ne souffrir jamais à leur tête des personnes capables de les dominer. Notre parti de M. Morin s'étoit formé suivant ce principe, pour abattre le parti de M. Phelippeaux, dont nous craignons et voulons secouer la domination. Quand le trésorier eut refusé, son parti, craignant aussi que le nôtre ne l'emportât et ne fût le dominant, et que M. Morin, devenant doyen avec sa tête dure et inflexible, ne leur fût toujours opposé dans le chapitre, ils se sont roidis à ne vouloir point entendre parler de lui aucunement.

Par la même raison, les uns ni les autres n'ont pu souffrir M. Chevallier, un étranger et un inconnu, mais dévoué à l'évêque, dont il auroit embrassé les intérêts contre ceux du chapitre, et auroit tenu le chapitre asservi. On avoit aussi à craindre que ceux de son parti ne vinssent tout-puissans sous lui, en lui donnant toutes les impressions contre les uns et les autres. Sur ce pied on a renoncé à tout parti, et on s'est réuni pour M. le chantre, qui se laissera mener comme on voudra dans le chapitre, et dont on ne craint ni l'esprit ni l'autorité; et il faut avouer que le parti des Philippotins, qui étoit le plus fort, a donné le branle à ce choix : ce que l'évêque et tout le monde a bien senti.

Au sortir de l'église, l'élu alla donner avis de son élection à M. de Meaux, qui le reçut bien, et M. Pidoux dit qu'il s'étoit cru obligé de remettre la chantrerie, comme il avoit fait, à la disposition du chapitre, à condition d'en disposer de concert avec le prélat même. « C'est un compliment, » dit M. de Meaux, voulant tirer du chantre sa

chantrerie. « Non, répondit le chantre, cela est très-sérieux. »

Au reste, M. de Meaux a regardé comme un affront l'exclusion de son grand vicaire et marqué son ressentiment avec chaleur en général, disant que l'on ne connoissoit rien dans les chapitres; mais en particulier contre les Philippotins, qu'il a cru auteurs de cette exclusion, ce qui a éclaté de cette sorte. Regnier, l'ancien chanoine, avoit le premier offert sa voix à l'évêque; M. le trésorier voulut le sonder la surveille de l'élection, lui disant: « Prenez garde à ce que vous faites, ne perdez pas votre voix, » et ce jour-là même, Regnier, mandé à l'évêché, assura qu'il persistoit, et même contre les sollicitations du trésorier, ce qui donna à l'évêque une première impression contre M. Phelippeaux. L'élection faite, Philippotin mena M. Regnier à l'évêque pour raccommoder son rapport précédent, qu'il avoit un peu chargé; mais l'abbé de Bissy, l'ayant vu entrer dans la salle, l'attaqua d'abord et l'accabla de reproches; puis M. de Meaux, sans écouter de justification, traita durement Philippotin, lui disant que son prédécesseur lui avoit donné du pain et à son frère, mais que lui n'avoit pas moins fait pour eux, et qu'il en voyoit la reconnoissance; qu'il ne vouloit donc plus entendre parler d'eux, ni souffrir qu'ils missent jamais le pied à l'évêché. Le trésorier est outré de ce traitement, et il se plaint enfin à ses amis de la lâcheté qu'il a eue d'accompagner cet évêque aux eaux et de lui avoir cette obligation; mais M. de Meaux veut qu'ils lui soient encore plus obligés de ce qu'il a bien parlé à Paris et partout du trésorier, après qu'il s'est éloigné de l'abbé Bossuet et brouillé avec lui; et voilà nos têtes si sages!

Mais ce prélat n'est pas moins fâché contre ses propres officiers, son vice-gérant Navarre et son promoteur Cathol, qui ont été certainement contre lui, et il y a grande apparence qu'il va casser et chasser tous ces gens d'auprès de lui. Il a éclaté terriblement contre l'abbé de

Gomer, qu'il savoit s'être trouvé dans les conférences des Philipotins, et avoir dit tout haut : « Il faut être pour l'honneur du chapitre. » L'indignation de ce prélat s'est montrée en toute façon. « Phelippeaux, dit-il, m'envoie son docteur Lesage : il n'a épargné personne de ceux dont il a cru avoir à se plaindre. » Et ce sont tous gens ennemis déclarés de l'abbé Bossuet : de sorte que les Philipotins et autres sont aujourd'hui également mal avec M. de Meaux et avec l'abbé Bossuet. Au contraire, il n'a rien à dire de ceux qui, comme moi, amis de l'abbé, ont pris leur parti hautement, sans avoir été seulement mandés par M. l'évêque, sans lui avoir rien promis, et sans lui avoir parlé. Aussi je prétends, en mon particulier, cause d'ignorance de toutes les démarches du prélat pour le doyenné, parce qu'il ne m'en a fait aucune ouverture, quoique je me sois exprès présenté devant lui jusqu'à quatre fois différentes pour lui donner occasion de m'en parler : ce qu'il a bien remarqué, ayant dit depuis : « J'avois bien envie de parler à M. Le Dieu. »

L'on a fort relevé ce que M. le comte de Bissy, partant de Meaux le mardi 17 août, avoit dit au prélat : « Venez-vous-en à Paris comme vous vouliez faire, ne vous embarquez pas dans une affaire qui vous donnera du chagrin : ces dévots vous tromperont; » mais ce prélat, vain et téméraire, a voulu risquer le paquet, et il y a succombé.

Toute la ville a témoigné une joie extrême et, il faut l'avouer, scandaleuse, du mauvais succès du prélat. « Aussi, disoit-on, pourquoi ne pas laisser agir le chapitre librement? Pourquoi vouloir leur enlever ce seul bénéfice qu'ils ont à donner? Et puisqu'ils ont promis, eux, des sujets capables de cette place, n'est-ce pas se déshonorer que de leur présenter un étranger et un inconnu? Sait-on seulement s'il est en vie? qu'il vienne à mourir à Rome, il fera vaquer leur doyenné *in curiâ*[1]. »

[1] La cour de Rome prétendait avoir des droits sur les bénéfices vacants *en cour*, c'est-à-dire dont les titulaires mouraient à Rome.

Tout le monde a fait naturellement ces réflexions, et pour ces raisons approuvé le choix du chapitre, disant encore qu'ils avoient agi avec vigueur et fait un coup de partie en résistant à l'évêque.

Aussitôt après son dîner, M. de Meaux est allé à Germigny prendre ses papiers, et au retour, sur le soir, il est allé rendre visite au nouveau doyen; et ce samedi de grand matin, sans dire ni recevoir d'adieu, il est parti pour Paris.

Depuis son départ, il a fait dire de sa part à l'abbé Pidoux, par M. Fouquet et par M. le théologal, qu'il l'attend à la chantrerie. Ses autres émissaires, les Léger et de Mouhy disent qu'il donnera des marques de sa colère contre le chapitre en toute rencontre, et qu'il attaquera les priviléges de l'Église. On ne peut faire paroître plus de dépit et de chagrin.

Le prélat a prié l'abbé Pidoux de demeurer à Meaux à la suite des affaires du diocèse en qualité de grand vicaire, pendant son voyage de Paris, et il lui a dit qu'il ne fera pas son synode. Aussi pourquoi se donner cette peine, puisque comme il s'en est tant vanté, depuis ses visites, son diocèse est réglé pour dix ans? Il donne atteinte à une sainte et très-ancienne institution.

—Lundi 23 août et mardi 24, voyage à Crécy, aux Pont-aux-Dames et à Coutevroust chez M. Morin. Bonne réception partout.

—Jeudi 26, voyage à Jouarre, où j'ai amené M. Pastel, et M^me^ de Rohan, abbesse, nous a très-bien reçus.

—Vendredi 27, nous avons été dîner ensemble à Lusancy, où nous avons trouvé le maître, M. de Lusancy, abbé de Vertus, qui nous a très-bien reçus; puis visité Reuil et La Ferté, où nous avons vu nos amis; mais j'ai manqué M. de Cordemoi, prieur de Saint-Nicolas, qui n'étoit pas chez lui; retourné coucher à Jouarre, et demeuré là samedi encore pour y dîner. Nous y avons appris que les abbés de Lusancy perdent l'espérance d'obtenir du roi ni abbaye ni évêché, la protection de

M. de Meaux leur manquant, comme ils comptent qu'elle leur va manquer tout-à-fait depuis l'affaire de l'élection. Ainsi M. de Gomer délibère sérieusement s'il ne gardera pas sa cure de Fontenay, qui est un établissement de 4,000 fr. de rente; mais cependant il fait ses efforts pour obtenir la chantrerie, et son frère et lui en ont fait la demande au nouveau doyen. Mme de Jouarre nous a fait mille amitiés, et ses religieuses, mes anciennes amies, de même.

— Ce samedi, retourné à Meaux pour coucher. Quelques amis de M. Morin harcèlent sans cesse l'abbé Pidoux pour le faire déclarer sur la chantrerie en faveur de Morin; mais il me vient encore de dire qu'il tiendra sa parole d'en laisser le chapitre le maître, n'ayant pas d'autre moyen de se débarrasser de M. de Meaux, qui le fait solliciter de Paris, même par messieurs des Missions-Étrangères, à qui il dit : « Je l'attends à la chantrerie. »

M. de Meaux fulmine à Paris comme à Meaux contre l'élection, disant qu'elle n'est pas canonique; que tout s'est fait par brigue; qu'il y a eu des sollicitations faites par l'élu avec des promesses de sa part; au lieu que c'est lui qui faisoit ouvertement une brigue; il se déchaîne de plus en plus contre les philipotins, mais aussi nommément contre Navarre, sous-official, Cathol, son promoteur, et même Moreri, qu'il a, dit-il, favorisé en le laissant à l'Hôtel-Dieu manger le pain des pauvres, et lui donner encore son propre neveu pour second dans la même maison. Ce pauvre prélat est outré d'avoir été ainsi méprisé par ses propres officiers et par les gens qu'il protége. Il a dit publiquement que M. le chantre a eu vingt voix, et M. Chevallier treize; qu'on lui a débauché M. Angilbert qui lui avoit donné parole, et que tous les philipotins qui devoient être à lui lui ont manqué; qu'ainsi sa partie étoit bien faite, et que le doyenné étoit pour M. Chevallier.

Gomer, qui a vu ce prélat à Paris, a été encore repassé de nouveau et accusé de n'avoir pas donné sa voix à M. Chevallier, comme il l'avoit promis. « Parce que, lui a

dit l'évêque, vous n'avez pas montré votre billet à deux personnes pour sûreté de votre parole, comme les autres ont fait et comme on en étoit convenu. » C'est une nouvelle circonstance de cette brigue que nous apprenons ; mais Gomer répond : « Qu'un gentilhomme n'a que sa parole, et qu'on l'en doit croire quand il l'assure ainsi. » Mais on lui reproche encore de s'être trouvé dans les conférences des philipotins, où s'est pris la résolution d'exclure l'homme de l'évêque. Ainsi, pour le faire court, Gomer dit qu'il ne veut plus se présenter à l'évêché, et que pour s'en éloigner davantage il est résolu de se retirer à sa cure de Fontenay et d'y faire son établissement. Si cela est, ce sera un concurrent de moins pour la chantrerie.

Les affaires de M. de Meaux et de l'abbé Bossuet s'aigrissent plus que jamais. Ce prélat dit qu'il appellera de la sentence d'homologation ; et c'est le sentiment de l'abbé Lyonnet. Ainsi ce prélat ne fait que s'irriter de toutes parts, aigrir son humeur et s'échauffer le sang. Il dit qu'il voit bien qu'il n'est pas aimé du chapitre, qu'il les plantera là, et fera son séjour à Paris, à Germigny et en visites.

Messieurs des Missions-Étrangères voudroient faire aller à Paris l'abbé Pidoux, afin de le catéchiser en présence du prélat et tirer de lui sa chantrerie pour Chevallier. Mais pour éviter cette entrevue il n'y veut pas aller à présent ; il y envoie M. de Montauglan, son frère, avec des lettres et des mémoires où il appuie principalement sur ce fait certain, que M. de Meaux lui a dit de penser au doyenné et de profiter de la bonne volonté de ses amis, ce qui a été plusieurs fois répété.

—Mardi soir, 31 août 1706, je dis à mon cousin que je devois aller demain à Faremoustier pour deux ou trois jours. « Et moi aussi, me répondit-il, je dois aller en campagne. » Et il ajouta : « Vous voyez que je n'ai pas de servante. » En effet, il n'en a pas depuis deux mois, et c'est la mienne qui fait tout chez lui. Il continua : « D'ail-

leurs je n'entends rien au ménage; je m'en plains depuis longtemps, comme vous savez, j'ai donc résolu de quitter cet embarras et de me faire apporter à manger de chez le traiteur : prenez votre parti là-dessus, et ne croyez pas que j'en vienne là à cause de l'explication que j'ai eue ci-devant avec vous. » Je lui ai répondu que « je lui suis très-obligé de m'avoir souffert si longtemps, et que je le prie de me continuer la même patience jusqu'au 1er octobre prochain où finira justement un quartier; qu'alors je tâcherai de me pourvoir et que je ne l'incommoderai pas davantage. » Il faut avouer que voilà pousser la malhonnêteté à bout. Dieu le console !

APPENDICE

Nous avons cru devoir réunir ici quelques passages du *Journal* qui contiennent certains détails de maladie. Nous avons indiqué, dans le corps de l'ouvrage, les endroits auxquels se rapportent ces passages.

N° 1 (Page 39).

...Pendant le bréviaire que nous venions de réciter ensemble, il avoit aussi été trois fois à sa garde-robe faire de l'eau ; et souvent il portoit la main à son urinal, comme dans ses plus vives épreintes : ses urines aussi ont paru fort troubles et glaireuses, et il avoit le pouls fort élevé.

N° 2 (Page 39).

...Demandant l'urinal de moment à autre, et se plaignant sans cesse avec inquiétude.

N° 3 (Page 40).

...Il urinoit sans cesse, et ses urines étoient très-mauvaises et toutes glaireuses, même rougeâtres et teintes de sang.

N° 4 (Page 40).

...Mais la langue bonne, le ventre mollet, et de même la région de la vessie : il a ordonné le quinquina de quatre en quatre heures, comme dans la plus grosse fièvre, avec de petits potages par intervalles, et de la tisane de guimauve pour adoucir l'ardeur des urines.

N° 5 (Page 40).

...Tout le bas-ventre mollet, les urines plus claires et nettes, et néanmoins le médecin ordonne encore le quinquina de quatre en quatre heures, les potages et la tisane dans les intervalles.

N° 6 (Page 40).

...Il demandoit souvent à faire de l'urine; on le soutenoit pendant qu'on lui présentoit et accommodoit l'urinal; et il étoit si pesant et si lourd, qu'à peine deux personne pouvoient suffire.

N° 7 (Page 41).

...Un lavement donné à propos sur le minuit a fait faire au malade une grande évacuation; il a souvent uriné et a peu dormi; il a pris du quinquina de quatre en quatre heures. Assoupissement.

N° 8 et 9 (Page 41).

...Un lavement lui a fait encore vider de la bile : cette bile amassée dans l'estomac est la cause des nausées... Le ventre va bien, et les urines aussi et sans douleur.

N° 9 bis (Page 72).

...A cause du besoin continuel d'uriner et du picotement qui a tenu le malade éveillé.

N° 10 (Page 73).

...M. de Meaux fait de meilleures urines, mais il souffre encore des picotemens.

N° 11 (Page 75).

...Ce matin, j'étois dans la chambre de cette dame, lorsque son maître d'hôtel lui apporta deux fort beaux bouquets : Ah! lui dis-je, c'est à cause du *Lætare*. « Que dites-vous? » répondit-elle.—C'est saint Paul, ajoutai-je, qui dit aujourd'hui à la stérile de se réjouir, *lætare*, parce qu'elle aura beaucoup d'enfans. « Oui, dit-elle, des enfans, bon pour les juifs qui attendoient le Messie. » Elle a un tel éloignement pour la grossesse, qu'elle se moque tout haut, et sans discrétion, des femmes qui ont ordinairement des enfans. C'est apparemment pour accoutumer M. Bossuet à ce langage, qui semble

en effet y entrer; car ce matin même, en répondant au compliment d'une personne qui, sachant qu'il n'avoit qu'une fille, le flattoit de l'espérance prochaine d'avoir un garçon, il s'en défendoit comme un homme résolu de renoncer aux enfans.

N° 12 (Page 76).

...Les lavemens lui ont aussi fort dégagé le ventre : il ne les garde pas, mais il gâte son lit entièrement : cela n'est rien.

N° 13 (Page 80).

...S'éveillant naturellement pour ses nécessités, puis s'endormant aussi sans peine.....Les urines et les selles bien conditionnées.

N° 14 (Page 86).

...Avec la pierre et cet affoiblissement, il est encore incommodé d'une descente; depuis assez de temps on se sert d'un suspensoir pour lui soutenir la verge; je l'avois bien remarqué, mais je ne pouvois croire que l'incommodité fût réelle : Saint-Martin assure qu'elle est effective, mais non violente et douloureuse.

N° 15 (Page 90).

...Actuellement il paroît souffrir quelque douleur de ses ardeurs d'urine, car il porte souvent la main au-dessus de son urinal; mais les urines sont belles et de la couleur convenable.

N° 16 (Page 95).

...Cependant la gorge est plus engagée qu'hier, et en prenant depuis du bouillon, les efforts de tousser ont été très-grands, mais inutiles, sans pouvoir presque plus rien arracher des flegmes collés au fond de la bouche; il a même une extrême répugnance pour avaler, par la peine qu'il y trouve et par les nausées de l'estomac. Ces flegmes viennent de la pituite qui, tombant du cerveau, fait une morve qui se colle ainsi à la gorge, y ayant plus de huit jours que le malade ne mouche point du tout. Les épreintes continuent aujourd'hui comme hier. Le malade urine goutte à goutte seule-

ment, encore ne peut-il plus souffrir l'urinal, mais il laisse couler l'urine dans des serviettes ; il n'y a pas encore de rétention formée, mais certainement, dit le médecin, la vessie souffre beaucoup : gare la rétention ; si jamais elle se forme, la fin sera violente et douloureuse.

N° 17 (Page 97).

...M. Dodart étoit d'avis de faire sonder ; M. Merry, chirurgien, est venu pour faire cette opération, mais il ne l'a pas jugée nécessaire; d'autant plus que le malade urine et qu'il n'y a pas d'apparence que le col de la vessie se bouche encore, joint que l'introduction seule de la sonde pourroit causer l'inflammation ; ils ont ordonné quelques lavemens, mais ce n'est plus rien et c'en est fait.....Les urines coulent à l'ordinaire, mais avec de grandes douleurs.

N° 18 (Page 100).

...Joignez les hydrocèles : car ce n'est pas proprement une descente ni hernie, c'est un côté des bourses plein d'eau, le vésicule nageant dedans : cela s'est ainsi trouvé à l'ouverture du corps.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME DU JOURNAL.

ERRATA.

— Quelques noms comme ceux de Phelippeaux, Chevallier, etc., sont écrits avec de légères différences. L'abbé Le Dieu lui-même n'a pas une orthographe uniforme.

— Le même personnage est appelé quelquefois *Servan* et d'autres fois *Sernaut*. Il était syndic du chapitre de Meaux. On peut lire l'un ou l'autre nom sur le manuscrit, selon que l'abbé Le Dieu l'a écrit plus ou moins lisiblement. Nous hésitons sur le vrai nom de ce personnage.

— C'est par distraction qu'a été mise la note de la page 120. Il s'agissait en cet endroit de la lacune que Bossuet avait comblée, par la force de son génie, dans un sermon de saint Augustin.

TABLE

DU

JOURNAL DE L'ABBÉ LE DIEU

DEUXIÈME VOLUME.

Suite de l'année		Pages.
1703.	Bossuet obtient du roi pour M. de Monmort la permission d'embrasser l'état ecclésiastique.	1
	Convalescence; inquiétudes.	2
	Voyage à Germigny jugé impossible par Fagon.	3
	Lettre de Bossuet aux doyens ruraux de son diocèse	*ibid.*
	Nouvelle indisposition.	3 et 4
	Dodart d'un avis contraire à celui de Fagon sur le voyage; sécheresse de cœur de Mme de Maintenon.	4
	Conduite des neveux de Bossuet.	5
	Synode de Meaux. Attachement des curés pour Bossuet et pour son neveu.	5, 6
	Communion de Bossuet.	6
	Ses neveux s'inquiètent de ses ouvrages inédits.	7 et 8
	Pensées pieuses de Bossuet.	8
	Conversation sur la réponse à Grotius.	9
	Regret de Bossuet d'être devenu inutile pour la défense de la vérité.	*ibid.*
	Rechute dans sa maladie.	*ibid.*
	Voyage de Meaux jugé impossible.	10
	Bossuet s'informe de la *Clef de la censure* de l'abbé Le Dieu.	10 et 12
	Nouvelles douleurs.—Consolation dans la lecture de l'Évangile.	11 et 12
	L'abbé Bossuet courtisan et politique.	12
	Bossuet quitte Versailles et se rend à Paris.	12 et 13
	Jugement de Bossuet sur l'ordonnance de l'évêque de Chartres contre le *cas de conscience*.	13

Années.		Pages.
1703.	Échec de cette ordonnance	*ibid.*
	Fulte du P. Quesnel	14
	Résignation du prieuré de Gassicourt en faveur de l'abbé Bossuet	*ibid.*
	L'abbé Bossuet paye les dettes de son oncle	15
	Mariage de M. de Chasot, neveu de Bossuet	16
	Bonne santé.—Joie qu'en ressent Bossuet.—L'Évangile est sa consolation	17
	Entrevue avec le P. de La Chaise	18
	Les jansénistes persécutés	19
	Méditation du psaume XXI	20
	Sermon et charités de l'abbé Bossuet à Meaux	*ibid.* et 24
	Opinion de Bossuet sur le talent oratoire de son neveu	21
	Lettre à M. de Bissy, évêque de Toul	*ibid.*
	Bossuet conseille à M. de la Broue, évêque de Mirepoix, de donner au public ses lettres pastorales aux nouveaux convertis de son diocèse.	22
	Ouvrages projetés	*ibid.*
	Explication de la prophétie d'Isaïe sur l'enfantement de la Vierge	*ibid.*
	Méditations sur l'Évangile et *Élévations sur les mystères*	23, 31, 32, 53, 57, 58, 61, 68
	Bossuet dicte ses réflexions sur le psaume XXI.	24
	Respect du nonce pour Bossuet	25
	Lettre à Mme de Maintenon	25, 26
	Notes de Bossuet contre l'écrit de Launoy sur la Grâce	26
	Apologie des jésuites par le P. Daniel; caractère de cet ouvrage	27
	Opinion de Bossuet sur la morale des jésuites	*ibid.*
	Union du prieuré de Dammartin au collége des jésuites de Rouen	28, 29, 30
	L'évêque d'Arras opposé aux jésuites; le général de ces religieux leur défend de répondre aux évêques sur la Doctrine	*ibid.*
	Méditation de l'Évangile matin et soir	*ibid.*
	L'abbé Bossuet chargé des affaires de l'évêché de Meaux	29
	Visite du P. Daniel.—Bossuet projette de travail-	

Années.		Pages.
1703.	ler à une instruction pastorale, en faveur de saint Augustin, tirée de son grand ouvrage contre Richard Simon.....	22, 31, 34, 58, 66, 68
	Ordonnance de l'archevêque de Reims contre Launoy, sur la Grâce. Matériaux fournis par Bossuet	31, 34
	Nouvelle indisposition	33
	Dessein d'achever l'écrit contre le jansénisme...	35, 165
	Audience du P. de la Chaise.....	35, 36
	Visite aux principaux jésuites.....	36
	Pension accordée, sur les instances de Bossuet, au prince des Kaïmakites.....	37
	Affaires temporelles.....	38
	Éloignement de Bossuet pour ces sortes d'affaires	39
1704.	Maladie grave	40 et suiv.
	Boileau, chanoine de Saint-Honoré, soupçonné d'être l'auteur du *Problème ecclésiastique,* publié par les jésuites.....	42
	Arrestation du libraire Godard. Édition de Lemos faite par ce libraire.....	42, 47, 61
	Haute estime de Bossuet pour Lemos.....	43
	Les jésuites triomphent de leurs adversaires....	*ibid.*
	Projet de la démission de M. de Meaux découvert.	44
	Disgrâce de Le Tellier, archevêque de Reims.— Il est doyen du conseil d'État.	44, 70, 71
	Testament de Bossuet; état de ses affaires temporelles.....	45
	Intrigues pour ressusciter l'adhésion à la censure d'Arnauld sous peine d'exclusion de la Faculté.....	*ibid.*
	Amélioration dans la santé de Bossuet.....	46, 47
	Dessein de faire imprimer l'explication du psaume XXI, avec la prophétie d'Isaïe : *Ecce Virgo,* préface pour cet ouvrage..	47, 51, 52, 53, 65, 66
	Les jésuites appellent insultes la liberté de leur dire leurs vérités	48
	Ils cherchent à détruire la préface faite contre eux par D. Thierry pour l'édition de Lemos..	48, 61, 62
	Haine des jésuites pour Lemos.....	50
	Emprisonnement de plusieurs bénédictins. —	

Années. Paris.
1704. D. Gerberon.. 49
Mabillon; sa *Diplomatique* attaquée par le P. Germon, jésuite..... 49, 50, 51
Opinion de Bossuet sur le livre du P. Daniel, intitulé : *Apologie de saint Augustin*..... 50
Visite du P. Daniel..... 51
L'*Exposition de la doctrine* insérée dans les Mémoires du clergé..... 52
Démission de l'évêché de Meaux 53, 54, 65
L'*Histoire universelle* ..... 55 et suiv. 68
Bossuet président de la thèse de l'abbé de Maulevrier..... 55
Réception du cardinal de Rohan à l'Académie... *ibid.*
Réception du cierge de Navarre et de l'université 56
Opinion de l'abbé Bossuet sur le prêt à intérêt.. 58, 59, 71
Bossuet s'excuse auprès du curé de sa paroisse sur son besoin de faire gras en carême..... 60
Lecture assidue de l'Évangile et des Epîtres de saint Paul..... 61
Visite du cardinal d'Estrées..... 62
Affaires d'Espagne; la princesse des Ursins.... 63
Commencement de l'impression du dernier ouvrage de Bossuet..... *ibid.*
Mandement de Bossuet pour le carême..... 64
Communion de Bossuet..... 68
Le P. Gerberon condamné par l'archevêque de Malines. 69
La Politique 67, 70
Visite de Huet, ancien évêque d'Avranches.... 70
Condamnation du livre de Launoy sur la Grâce.. *ibid.*
Relations de l'abbé Bossuet avec les jésuites 70, 72, 78, 82, 83
Nouvelles douleurs de Bossuet..... 71, 72, 75
Relations sur le Quiétisme envoyées à Mme de Maintenon..... ..... 72, 73, 75, 76
Lettre du P. Quesnel au grand vicaire de Malines.—Acte de citation contre lui 74, 80
Dîner donné par Mme Bossuet..... 74
Bossuet occupé de l'Évangile dans ses plus grandes douleurs; ses dispositions pieuses; il ne

Années. Pages.
1704. veut pas être flatté..... 77, 78, 80, 81, 84
Dernier livre de Bossuet distribué à la cour..79, 81, 82, 83
Bossuet reçoit le saint viatique..... 82
Amélioration dans la santé..... .. 83
Réminiscences fatigantes des odes d'Horace, au milieu de ses douleurs..... 85
Diverses lectures faites à Bossuet..... 85, 88, 89
Bossuet blâme la doctrine de Fénelon sur l'infaillibilité dans les faits doctrinaux ou dogmatiques..... 89, 90
Les jésuites l'approuvent; le P. Martineau n'ose l'avouer..... 90, 91
Nouvelles douleurs.—Pieux sentiments..... 90 et suiv.
La maladie augmente; l'abbé Bossuet demande des prières au diocèse de Meaux..... 95
Le saint viatique et l'extrême-onction..... *ibid.*
Visite du cardinal de Noailles..... 96
Derniers moments de Bossuet..... 97
Sa mort..... 98
Son autopsie..... 99
Son épitaphe..... 100, 118
Convois de Paris et de Meaux..... 100 et suiv.
Arrivée du corps à Meaux..... 103
Testament..... 100, 104
Mémoires de l'abbé Le Dieu. 106, 109, 110, 111, 113, 114, 115, 117, 118, 119, 120, 121, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 139, 142, 143, 145, 146, 147, 178, 184, 186, 330, 333 et suiv.
Détail de la pompe funèbre..... 108
Relation de l'abbé de Saint-André sur la mort de Bossuet..... 109
M. de Bissy, évêque de Toul, nommé évêque de Meaux. — Ce que l'on pense de l'abbé Bossuet.—Leurs relations. 111, 112, 115, 180, 221, 235, 240, 435
Démarches de l'abbé Le Dieu auprès du nouvel évêque 112, 113, 114, 116, 118, 120, 124, 213, 220, 224
M. de Bissy, détails sur sa vie et son administration. 114, 118, 122, 124, 211, 214 et suiv., 227, 243 et suiv., 252 et suiv., 258, 267 et suiv., 273 et suiv., 277, 288 et

Années. Pages.
1704. suiv., 291, 295, 311 et suiv., 336 et suiv., 341 et suiv., 359 et suiv., 397, 411
Mlle de Mauléon..... 117, 382
Inventaire de Bossuet..... 121, 122
Oraisons funèbres de Bossuet. 102, 106, 113, 115, 121, 123, 135, 141, 151, 174
Cérémonie de l'oraison funèbre à Meaux. 125, 127, 128 et suiv.
Succession de Bossuet.—Ventes des meubles.. 138, 148, 262 et suiv.
Vanité du cardinal de Bouillon à propos de la conversion de Turenne, et servilisme du P. de a Rue à cette occasion..... 141
Cérémonie de l'oraison funèbre à Navarre..... 145
Conduite de l'abbé Phelippeaux, après la mort de Bossuet.—Détails sur son caractère et sa vie. 138, 145, 149, 185, 198, 202, 205, 207, 245 et suiv., 268-294, 316, 329, 338, 342 et suiv., 351.
Synode présidé par l'abbé Bossuet 149
Voyage de l'abbé Le Dieu à Cambrai.— Détails sur la vie intime de Fénelon... ..... 153 et suiv., 200, 201
Affaires des réparations de l'évêché et de la cathédrale.—Estimation des bois du mobilier. 111, 177, 179, 180, 182, 185, 223, 224, 225, 236 et suiv., 240, 246 et suiv., 271, 292-298 et suiv., 357 et suiv., 369 et suiv., 390, 395
Ouvrage des directeurs des Missions-Étrangères contre la doctrine de Fénelon, sur l'infaillibité dans les faits dogmatiques..... 189
Autre ouvrage dans le même sens contre l'évêque de Chartres..... *ibid.*
L'opinion de Fénelon blâmée à l'archevêché de Paris..... 190
Visite du séminaire de Meaux par les grands vicaires; chicanes à ce sujet..... 191 et suiv.
Chevallier, grand vicaire de M. de Bissy..... 192, 322
Mémoires sur le Quiétisme par l'abbé Le Dieu. 197
1705. Correspondance de Bossuet et de son neveu sur le Quiétisme..... 205

Années. Pages.

1705. Projet de publication des *Méditations sur l'Évangile* et des *Élévations sur les mystères*; travail de l'abbé Le Dieu sur ces ouvrages. 205, 206, 221, 222, 262, 327, 328, 337, 348, 350-352 et suiv., 362, 371, 376, 378, 380, 382, 383, 393, 416

Oraison funèbre de Bossuet à Rome..... 208

Mandement des chanoines de Meaux pour le carême, le siége vacant..... 211

Prise de possession de l'évêché par le procureur de M. de Bissy..... 214 et suiv.

Déménagement de la bibliothèque de Bossuet... 222

Prise de possession de l'évêché par M. de Bissy. 227 et suiv.

Procès-verbaux des visites pastorales de Bossuet. 239

Réforme de la liturgie de Meaux. 242, 264 et suiv., 273, 275, 304, 306, 323 et suiv., 328

L'abbé Le Dieu et l'abbé Bossuet..... 258 et *passim*.

Bissy critiqué par l'abbé Bossuet dans un sermon 267

Sermon du P. de La Ferté à la cathédrale de Meaux.—Caractère de son éloquence..... 269

Pastorale jouée à Meaux en l'honneur de M. de Bissy, qui dédaigne d'y assister..... 272

Mme Guyon..... 275

Lettres de Bossuet à la sœur de Corniau..... 276, 363

Voyage de l'abbé Le Dieu.—Détails archéologiques sur l'abbaye de Long-Pont..... 279 et suiv.

Détails sur l'abbaye de Bourg-Fontaine.—D. Maricourt désire les ouvrages de Bossuet sur la Grâce..... 287

La sœur Rassicod chassée de Jouarre par Bossuet, réintégrée par M. de Bissy..... 294 et suiv., 365

Brouillerie déclarée entre Bissy et l'abbé Bossuet 304 et suiv.

Mauvaises chicanes suscitées par Phelippeaux à l'abbé Le Dieu..... 316

Tournely. Pourquoi fâché avec le cardinal de Noailles..... 329, 330, 383

Mandement de M. de Bissy contre le jansénisme; son opinion sur l'infaillibilité, contraire à celle de Bossuet..... 332, 337, 340, 347, 366

Notice sur Bossuet insérée dans le Dictionnaire historique de Moréri..... 334, 381

Années. Pages.
1706. Honneurs refusés à M. de Bissy à Meaux 344
Il échoue dans une élection de religieuse 345
Accès de vapeurs de M. de Bissy.—Son affectation de voyager le dimanche.— Il ne sait pas dire la messe..... 347-364
Détails sur l'abbé de Saint-André. 344, 349 et suiv., 366, 391 et suiv., 392, 394
L'abbé Le Dieu chargé de la mission de visiter les reliques du diocèse de Meaux..... 365
Mobilier de Bissy plus beau que celui de Bossuet. 367
Cérémonies d'un *Te Deum* 370
Opposition d'une partie du chapitre à l'abbé Le Dieu..... 372 et suiv.
Il visite les reliques du diocèse de Meaux..... 373 et suiv.
Affaire de son prieuré de Varennes.—Discussion à ce sujet avec son cousin. 378 et suiv., 383 et suiv., 395 et suiv., 415, 418, 445 et suiv.
Instruction pastorale de M. de Bissy contre le P. Juénin..... 379, 382, 411
Notice sur Bossuet et ses ouvrages, insérée dans la Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques de Du Pin..... 381
Sermon de Massillon à la fête de saint Étienne à Meaux..... 411
Improvisation de l'abbé Le Dieu au chapitre... 413 et suiv.
Maladie et mort du doyen de Meaux.—Son inhumation..... 412, 413, 416, 417
Intrigues pour l'élection d'un doyen.—Échec de M. de Bissy qui voulait faire nommer Chevallier son grand vicaire..... 418 et suiv., jusqu'à 428
Élection de M. Pidoux..... 429
Dépit de M. de Bissy ; joie de la ville sur son mauvais succès..... 431 et suiv.
Appendice..... 437 et suiv.
Errata..... 440

FIN DE LA TABLE DU DEUXIÈME VOLUME DU JOURNAL.

PARIS. — IMPRIMÉ CHEZ BONAVENTURE ET DUCESSOIS,
55, quai des Augustins.

Pages.
344
345

7-364
366,
, 394

365
367
370

niv.
niv.

iv.,
niv.

411

384

41
v.

7

8
9